ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES D'OUTRE-MER
Classe des Sciences morales et politiques, N.S. XXXII-1, Bruxelles 1965

LA POLITIQUE RELIGIEUSE DE L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO

DOCUMENTS

I

Léopold II, le Saint-Siège et les Missions catholiques dans l'Afrique Équatoriale (1876-1885)

PAR

Aug. ROEYKENS

Capucin
Licencié en Théologie et en Sciences historiques
Associé de l'A.R.S.O.M.

F 810

KONINKLIJKE ACADEMIE VOOR OVERZEESE WETENSCHAPPEN
Klasse voor Morele en Politieke Wetenschappen, N.R. - XXXII-1, Brussel 1965

ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES D'OUTRE-MER
Classe des Sciences morales et politiques, N.S. XXXII-1, Bruxelles 1965

LA POLITIQUE RELIGIEUSE DE L'ÉTAT INDÉPENDANT DU CONGO

DOCUMENTS

I

Léopold II, le Saint-Siège et les Missions catholiques dans l'Afrique Équatoriale (1876-1885)

PAR

Aug. ROEYKENS

Capucin
Licencié en Théologie et en Sciences historiques
Associé de l'A.R.S.O.M.

KONINKLIJKE ACADEMIE VOOR OVERZEESE WETENSCHAPPEN
Klasse voor Morele en Politieke Wetenschappen, N.R. - XXXII-1, Brussel 1965

Mémoire présenté à la séance du 23 novembre 1964

RESUME

La présente collection de documents, la plupart inédits, illustre la politique poursuivie par LÉOPOLD II, fondateur de l'Etat Indépendant du Congo, à l'égard des missions catholiques dans le bassin du Congo, depuis le mois de septembre 1876 jusqu'à la fin de 1885.

Elle fait connaître les efforts infructueux du Roi tendant à faire réserver l'évangélisation de ces régions exclusivement à des missionnaires belges, les difficultés qu'il a rencontrées et les solutions successives auxquelles il a eu recours.

Elle expose en même temps l'attitude adoptée par les différents milieux intéressés, devant l'œuvre africaine du Roi et sa politique religieuse: l'opinion publique belge, tant libérale que catholique; la Franc-Maçonnerie de Belgique et de France; le clergé séculier belge; les instituts missionnaires et religieux belges, notamment les Missionnaires de Scheut, les Jésuites, les Trappistes et les Frères-Mineurs; le Saint-Siège et spécialement la S. Congrégation de la Propagande; les instituts missionnaires français, tels que les Pères du Saint-Esprit, les Pères Blancs du Cardinal LAVIGERIE et la Société des Missions Africaines de Lyon; l'institut missionnaire italien de Mgr D. COMBONI; enfin le Gouvernement portugais.

SAMENVATTING

Deze verzameling documenten — voor het grootste gedeelte onuitgegeven — belicht de politiek die LEOPOLD II, stichter van de Onafhankelijke Congostaat, vanaf september 1876 tot einde 1885 gevolgd heeft ten overstaan van de katholieke missies in het Congobekken.

Zij betreft de pogingen die de Koning vergeefs heeft ondernomen om de evangelisatie van deze gebieden uitsluitend aan Belgische missionarissen te doen voorbehouden, de moeilijkheden die hij hierbij ondervonden heeft en de oplossingen waartoe hij achtereenvolgens zijn toevlucht heeft genomen.

Terzelfdertijd doet ze de houding kennen welke de verschillende belanghebbende kringen hebben aangenomen tegenover het Afrikaans werk van de Koning en diens religieuze politiek: de Belgische openbare mening, zowel liberale als katholieke; de Vrijmetselarij van België en van Frankrijk; de Belgische seculiere geestelijkheid; de Belgische klooster- en missieïnstituten, namelijk de Missionarissen van Scheut, de Jezuïeten, de Trappisten en de Minderbroeders; de Heilige Stoel en in 't bijzonder de Propaganda-Congregatie; de Franse missiecongregaties, zoals de Paters van de Heilige Geest, de Witte Paters van Kardinaal LAVIGERIE en de Afrikaanse Missiën van Lyon; ook de Italiaanse missiesociëteit van Mgr D. COMBONI; en ten slotte het Portugees Gouvernement.

SIGLES EMPLOYES

ACTA	:	Actes de la S. Congrégation de la Propagande à Rome.
A. E. B.	:	Archives du ministère des affaires étrangères de Bruxelles.
A. E. P.	:	Archives du ministère des affaires étrangères de Paris.
AFRICA AUSTRALE	:	Africa. Isole dell' oceano australe e Capo di Buona Speranza.
AFRICA CENTRALE	:	Africa centrale, Etiopia, Arabia.
A. G. R. B.	:	Archives générales du royaume à Bruxelles.
A. I. C.	:	Association internationale du Congo.
A. M.	:	Archives de l'archidiocèse à Malines.
B.G.	:	Bulletin Général de la Congrégation du Saint-Esprit (périodique privé).
C. A. B.	:	Conférence africaine de Berlin.
C. G. B.	:	Conférence géographique de Bruxelles.
C. I. M.	:	Archives de la Congrégation du Cœur Immaculé de Marie (Scheut).
CONGO	:	Congo, Senegal, Isole dell' oceano atlantico, Africa, Angola.
C. R. W.	:	Archives de l'abbaye des Cisterciens réformés à Westmalle.
E. I. C.	:	Etat indépendant du Congo.
F. O. M.	:	Archives de l'ancien ministère de la France d'outre-mer.
J. D. A.	:	Papiers personnels du baron J.J. d'Anethan.
J. D. H.	:	Papiers personnels du comte J. de Hemptinne.
LETTERE ..	:	Lettere, decreti della S. Congregazione della Propaganda.
L.O.C.	:	Papiers du baron A. Lambermont classés dans l'ordre chronologique.
L. O. S.	:	Papiers du baron A. Lambermont classés dans l'ordre systématique.
M. A. C. T.	:	Archives du musée royal de l'Afrique centrale à Tervuren.
M. A. V.	:	Archives de la Société des Missions africaines de Vérone.
M. D. B.	:	Archives du Musée de la Dynastie à Bruxelles.
O. S. B. M.	:	Archives de l'Abbaye de l'Ordre de S. Benoît (Bénédictins) à Maredsous.
P. Bl. R.	:	Archives des Pères Blancs à Rome.
P. F. R.	:	Archives de la S. Congrégation de la Propagande à Rome.
P. R. B.	:	Archives du Palais royal à Bruxelles.
S. E. F.	:	Archives de la Congrégation du Saint-Esprit à Fribourg.
S. E. P.	:	Archives de la Congrégation du Saint-Esprit à Paris.
S. J. B.	:	Archives de la Société de Jésus (Province septentrionale de Belgique) à Bruxelles.
S. J. R.	:	Archives de la Curie généralice de la Société de Jésus à Rome.
S. M. A. R.	:	Archives de la Société des Missions d'Afrique (Lyon) à Rome.
S. O. C. G.	:	Scritture originali riferite nelle congregazioni generali.
S. R. C.	:	Scritture riferite nei congressi.

ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES D'OUTRE-MER

Classe des Sciences morales et politiques

MÉMOIRES

in-8 XXXII – 1965

VERHANDELINGEN

KONINKLIJKE ACADEMIE VOOR OVERZEESE WETENSCHAPPEN

Klasse voor Morele en Politieke Wetenschappen

IMPRIMERIE SNOECK-DUCAJU & FILS
S.A.
GAND - BRUXELLES

CLASSE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

KLASSE VOOR MORELE EN POLITIEKE WETENSCHAPPEN

TABLE DES MÉMOIRES CONTENUS DANS LE TOME XXXII

LIJST DER VERHANDELINGEN OPGENOMEN IN BOEK XXXII

1. La politique religieuse de l'Etat indépendant du Congo. Documents I. Léopold II, le Saint-Siège et les Missions catholiques dans l'Afrique Equatoriale (1876-1885) (648 p., 1965); par le R.P. A. ROEYKENS.

2. Léopold II et le Maroc (1885-1906) (267 p., 4 photos, 1 carte h.t.); par A. DUCHESNE.

ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES D'OUTRE-MER

MÉMOIRES

KONINKLIJKE ACADEMIE VOOR OVERZEESE WETENSCHAPPEN

VERHANDELINGEN

80 A, Rue de Livourne, Bruxelles 5
Livornostraat, 80 A, Brussel 5
1965

INTRODUCTION

En soi, l'action missionnaire catholique n'a rien de commun avec l'impérialisme colonial de la race blanche. Elle constitue l'ensemble des efforts d'expansion d'une institution purement religieuse que son Fondateur a dégagée de toute attache exclusive à une race ou à une culture déterminée, l'ayant destinée à unir tous les hommes de la terre dans une même foi en Dieu, dans un même culte, dans la participation aux mêmes moyens de salut et dans la pratique d'une même loi morale, nonobstant leurs divergences de langue, de culture, de race, de nationalité. La fin poursuivie par les missionnaires catholiques, quelle que soit leur nationalité d'origine, n'est autre que la constitution, dans des pays nouveaux, d'une communauté de chrétiens autochtones qui recrute dans son sein les éléments capables de diriger sa foi, son culte et sa vie morale en conformité avec le Christ, en union avec l'Eglise universelle et dans le respect de ses propres valeurs culturelles, et qui possède, d'une manière stable, les moyens nécessaires à son organisation et à son rayonnement spirituel dans tous les domaines de l'activité humaine.

Au concret, toutefois, depuis les temps modernes et dans les pays nouveaux d'Asie, d'Afrique et d'Amérique, l'œuvre missionnaire catholique a coïncidé avec les entreprises coloniales des vieilles nations chrétiennes d'Europe. Elle y a même été étroitement unie, étant regardée, dans l'esprit de l'époque, comme un devoir des états impérialistes chrétiens et comme le complément moral justificatif de leur action coloniale. Depuis la laïcisation des états, généralisée en Europe après la Révolution française, les puissances impérialistes ont continué, par calcul politique, à soutenir et à protéger dans les pays colonialisés ou convoités d'outre-mer l'action missionnaire catholique, spécialement

celle exercée par leurs nationaux. Elles y ont vu un facteur favorisant l'expansion et l'affermissement de leur influence culturelle ou politique; elles y ont trouvé souvent un prétexte pour s'immiscer dans les affaires intérieures des pays d'outre-mer ou même pour imposer ou renforcer leur domination.

Cette alliance de l'œuvre missionnaire et de l'œuvre coloniale a pris au cours des siècles différentes formes qui s'expliquent par les contingences historiques. Si elle a ouvert presque tous les pays du monde au prosélytisme catholique, elle ne fut pourtant pas toujours ni partout une heureuse combinaison. Elle a entravé souvent la liberté d'action de l'Eglise et contribué parfois à fausser l'action missionnaire dans l'esprit des autochtones non chrétiens de certains pays. Les autorités supérieures de l'Eglise ont réagi assez tôt pour conjurer les dangers que comportait cette organisation particulière de l'effort missionnaire. C'est dans ce but qu'au XVII[e] siècle le Saint-Siège créa la Congrégation de la Propagande de la Foi par laquelle il entendait diriger l'action missionnaire dans le monde entier. C'est aussi dans ce but que les Papes ont cherché, surtout au XIX[e] siècle, à soustraire les missions catholiques au protectorat des puissances coloniales en Asie et en Afrique. C'est enfin dans ce même but que les derniers Papes ont insisté dans leurs encycliques sur le caractère apolitique de l'action missionnaire comme sur la nécessité d'instituer la hiérarchie autochtone dans les pays de mission et d'y dégager la vie religieuse catholique de tout occidentalisme pour l'enraciner profondément dans la culture et la société indigènes.

* * *

Ainsi donc, l'œuvre missionnaire catholique dans le monde moderne s'est développée en même temps que l'expansion impérialiste et coloniale de l'Europe. Ce fut également le cas au XIX[e] siècle dans l'intérieur de l'Afrique équatoriale. Les débuts de l'évangélisation y ont coïncidé avec le commencement du partage politique de cette vaste région entre les puissances européennes. Ce fut particulièrement vrai en ce qui concerne la partie de l'Afrique équatoriale qui, sous l'action personnelle de LÉOPOLD II, Roi des Belges, est devenue d'abord l'Etat indépen-

dant du Congo et, ensuite, le Congo belge et qui constitue actuellement la République démocratique du Congo.

Ce phénomène qui caractérise les origines et l'essor des missions catholiques congolaises mérite d'être étudié dans sa réalité historique. On ne peut se contenter à son sujet de considérations générales inspirées par une quelconque idéologie ni le fausser par d'interprétations arbitraires au service d'une théorie préétablie. Ce phénomène doit être examiné sous tous ses aspects, en dehors de tout parti pris et de toute préoccupation intéressée. Il convient de replacer dans leur cadre historique les faits, les gestes et les idées des personnalités qui en furent pour ainsi dire les agents responsables.

A l'heure présente, on dispose d'un recul suffisant pour aborder l'histoire critique de la politique pratiquée par LÉOPOLD II à l'égard des missions catholiques en Afrique. Si les faits les plus saillants sont déjà connus pour une bonne part, il importe à présent de pénétrer plus avant dans le sujet afin de découvrir le travail interne de gouvernement du Roi colonisateur et d'étudier la place qu'il a accordée aux missions catholiques dans l'ensemble de son œuvre africaine. Il s'agit de préciser les éléments qui ont déterminé son attitude à leur égard, les mobiles qui l'ont guidé, les difficultés qu'il a rencontrées et les moyens qu'il a employés pour vaincre celles-ci. Il importe d'examiner, par la même occasion, la position que les missions catholiques, c'est-à-dire les autorités ecclésiastiques responsables de l'œuvre évangélisatrice aussi bien que les missionnaires œuvrant en Afrique, ont adoptée à l'endroit de l'œuvre coloniale du Fondateur de l'Etat indépendant du Congo. Il convient d'étudier sous ce double aspect les phases successives des rapports qui ont existé entre le Fondateur et Souverain de l'Etat indépendant du Congo et les missions catholiques depuis l'époque où LÉOPOLD II a lancé son initiative africaine jusqu'au jour où il a transféré sa souveraineté congolaise à la Belgique, c'est-à-dire de 1876 à 1908. Nous nous proposons d'y consacrer une série de monographies.

Déjà un premier ouvrage a paru qui englobe les années 1876-1878. Il replace l'initiative africaine de LÉOPOLD II dans

son contexte belge et fait ressortir la place que, dès les débuts, la question du concours des missions catholiques à l'entreprise du Roi occupait ét dans l'attitude des Belges à l'égard de l'œuvre royale ét dans les préoccupations du Souverain. Celui-ci était soucieux de s'assurer l'adhésion de la généralité des Belges à son initiative, désireux aussi de favoriser l'action régénératrice des missions chrétiennes au sein des populations déshéritées de l'Afrique et enfin préoccupé de s'assurer en la personne des missionnaires catholiques des auxiliaires bénévoles ou du moins de veiller à ce que leur présence en Afrique n'entrave pas la réalisation de son dessein politique secret. L'ouvrage précise l'attitude de la Franc-maçonnerie belge et l'état d'esprit des catholiques du pays à l'égard de ce problème ainsi que la tactique suivie par le Roi pour apaiser les appréhensions et satisfaire les exigences de ces deux courants idéologiques antagonistes. Enfin, cette étude établit les premières relations du Souverain avec le Saint-Siège au sujet de l'organisation des missions catholiques en Afrique équatoriale (1). Une seconde monographie étudie l'évolution et les péripéties de la politique religieuse de LÉOPOLD II concernant l'Afrique et plus spécialement le bassin du Congo durant les années 1879-1885, c'est-à-dire depuis le début des opérations du Comité d'Etudes du Haut-Congo jusqu'à la fondation et à la reconnaissance internationale de l'Etat indépendant du Congo (2).

Jusqu'à présent, les documents d'archives qui ont trait à notre sujet ne furent guère accessibles aux historiens. Nous avons pensé, dès lors, rendre un service à la science en publiant, en annexe de nos deux ouvrages mentionnés précédemment, une collection de 553 documents, pour la plupart encore inédits, dont l'historien dispose présentement pour l'étude des relations de LÉOPOLD II avec les missions catholiques concernant l'intérieur de l'Afrique équatoriale au cours des années 1876-1885.

---

(1) A. ROEYKENS, L'initiative africaine de Léopold II et l'opinion publique belge, t. I (11.7.1876-12.11.1876) (ARSOM, Bruxelles, 1963). Le second tome de cet ouvrage est en préparation.

(2) A. ROEYKENS, La politique religieuse de l'Etat indépendant du Congo. Léopold II et les Missions catholiques durant la période de formation de l'Etat indépendant du Congo 1879-1885. Nous comptons publier cette étude prochainement.

Dans cette collection figurent tous les documents d'archives que nous avons repérés et qui regardent directement la politique religieuse suivie par le Roi Fondateur du Congo durant ces années à l'endroit des missions catholiques. Nous y avons inclu également les textes émanant des Loges belges de l'époque que nous avons pu trouver et qui ont trait au problème des rapports de l'œuvre africaine de LÉOPOLD II avec les missions chrétiennes, ou mieux, au caractère neutre de l'entreprise du Roi. Ces derniers documents illustrent un aspect essentiel de la mise en œuvre de la politique religieuse du Souverain en Afrique.

Il nous a semblé indispensable de joindre à cette double collection de documents un choix de pièces d'archives qui font connaître l'évolution de l'ensemble des questions juridictionnelles que le Saint-Siège a eu à résoudre durant cette même période par rapport aux missions de l'Afrique équatoriale, spécialement dans le bassin du Congo, ou qui illustrent les dispositions, les vues, les projets, les tractations soit de la Curie romaine et spécialement de la Propagande, soit des principaux membres des instituts missionnaires intéressés à ces missions, soit enfin du gouvernement portugais qui prétendait avoir le droit d'exercer sur elles le patronat religieux. Tous ces documents concernent donc les différents aspects du problème de l'organisation juridictionnelle des missions dans le bassin du Congo: délimitation territoriale des circonscriptions, désignation des autorités ecclésiastiques immédiates sous la dépendance desquelles les missionnaires devaient exercer leur apostolat dans ces régions. Puisque le Roi insistait à faire réserver l'évangélisation du bassin du Congo à des missionnaires de nationalité belge placés sous la dépendance immédiate de la Propagande, ses vues et ses projets se heurtaient à ceux des instituts missionnaires français en compétition à l'endroit du Congo comme aussi aux prétentions portugaises. Ils constituaient ainsi pour le Saint-Siège un des éléments fondamentaux du problème complexe à résoudre. C'est pourquoi nous avons cru devoir illustrer par des documents authentiques la position des différents compétiteurs en cause à côté de LÉOPOLD II auprès du Saint-Siège. Nous ne prétendons nullement offrir à leur sujet une documentation exhaustive. Notre seul but est de reproduire les documents qui permettent de suivre

la position adoptée par les différents antagonistes au cours des phases successives de l'évolution du problème et d'illustrer en même temps leur attitude à l'égard de l'œuvre coloniale de LÉOPOLD II et à l'endroit de sa politique religieuse.

Cette documentation est le fruit de longues recherches. Depuis 1952, nous travaillons à la collectionner et, nonobstant le soin et la persévérance que nous avons mis à la rendre aussi complète que possible, elle présente encore bien des lacunes du fait que certains dépôts d'archives ne nous furent pas accessibles et que les papiers privés de certaines personnalités sont demeurés introuvables.

Les riches collections des archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères de Bruxelles, vers lesquelles, jadis, nous a guidé le Professeur J. STENGERS, contiennent de nombreux documents de première valeur se rapportant à notre sujet. On les trouve soit dans la correspondance politique de la légation de Belgique près du Saint-Siège et de celle de Lisbonne, soit dans les multiples dossiers concernant l'œuvre africaine de LÉOPOLD II, soit enfin dans les papiers personnels du baron A. LAMBERMONT, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, ou dans ceux du Général M. STRAUCH, secrétaire général de l'Association Internationale Africaine et président de l'Association Internationale du Congo comme du Comité d'Etudes du Haut-Congo. Toutefois, les papiers STRAUCH doivent être complétés par la correspondance du Général avec le Roi, conservée soit dans les archives historiques de l'Académie royale des Sciences d'Outre-mer déposées aux archives de l'ancien ministère des Colonies de Bruxelles, soit au Musée de la Dynastie. Les dossiers administratifs de l'ancien Etat Indépendant du Congo, actuellement conservés à la section africaine des archives du ministère des Affaires étrangères de Bruxelles, ne renferment pas de documents datant des années 1876-1885, qui se rapportent à notre sujet.

Les archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères de Paris, que nous avons pu consulter, n'offrent d'intérêt pour le sujet qui nous occupe que dans la mesure où elles concernent la question du patronat religieux portugais d'Afrique. Les archives du ministère des Affaires étrangères de Lisbonne contiennent

sans aucun doute d'intéressantes données à ce sujet. Malheureusement nous n'avons pas été en mesure de nous rendre au Portugal en vue de les consulter.

Pour une étude historique, les correspondances privées des agents qui furent mêlés aux négociations diplomatiques ont une importance qu'on ne saurait assez apprécier. Parmi les papiers laissés par des particuliers, on rencontre souvent des documents qui complètent des dossiers officiels ou qui révèlent bien mieux que ces derniers la pensée intime des personnalités en cause. Au nombre des archives de famille que nous avons pu consulter et qui contiennent des pièces se rapportant à notre sujet pour les années 1876-1885, citons d'abord les papiers du Baron A. d'ANETHAN, ministre plénipotentiaire de Belgique près du Saint-Siège durant les années 1876-1880. Les papiers du Comte J. de HEMPTINNE, qui devint dès 1885 le grand promoteur du séminaire africain de Louvain, nous ont également donné quelques pièces fort intéressantes. Il en fut de même des papiers personnels de Dom HILDEBRAND de HEMPTINNE, ancien abbé général de la Congrégation bénédictine de Beuron, fils du comte J. de HEMPTINNE. Séjournant à Rome durant les années 1884-1886, il entretenait une correspondance suivie avec son père. Ayant ses entrées dans différents dicastères de la Curie romaine, spécialement à la Propagande, il informait son père de tout ce qui s'y passait et pouvait l'intéresser. Parmi ces sujets figurait l'attitude de la Curie romaine à l'égard de l'entreprise africaine de LÉOPOLD II.

Les Archives générales du Royaume, à Bruxelles, possèdent différents fonds de papiers privés de personnalités belges qui furent mêlées à plusieurs titres à l'entreprise congolaise du Roi. Nous n'y avons rencontré de documents se rapportant directement à notre sujet que dans les papiers de E. BANNING.

Les papiers personnels du Comte J. GREINDL, secrétaire général de l'Association Internationale Africaine durant les années 1876-1878 et ministre plénipotentiaire de Belgique à Lisbonne de 1882 à 1888, ne renferment aucune pièce se rapportant à notre sujet. C'est en vain que nous avons compulsé ses papiers conservés dans les archives historiques de l'Académie royale des Sciences d'Outre-

mer et ceux gardés encore par la famille auxquels nous avons eu accès grâce à l'amabilité du R. Père L. GREINDL.

C'est en vain aussi que nous avons cherché à repérer ou à consulter les papiers éventuellement laissés par Mgr A. VAN WEDDINGEN, aumônier de la Cour, qui fut intimement mêlé aux tractations entre le Roi et la Propagande au sujet des missions congolaises pendant les années de 1880 à 1885. Si on pouvait retrouver ses archives, elles livreraient sans doute une riche documentation relative à l'objet de nos investigations. Il semble, en effet, que le Roi avait laissé à l'aumônier de la Cour le soin de conserver chez lui le dossier de ses tractations romaines au sujet des missions, comme paraît le suggérer la correspondance du Roi avec le Colonel STRAUCH (3). Nous n'avons pas eu plus de chance dans notre recherche des papiers de Mgr GAUTIER, le chanoine de Malines qui fut choisi, dès 1885, par Mgr GOOSSENS, archevêque, pour s'occuper avec l'aumônier de la Cour du projet de séminaire africain. Toutefois l'essentiel des documents émanés de ces deux prélats repose aux archives de la Propagande à Rome, où nous les avons trouvés. Le baron DE PITTEURS HIEGAERTS, qui reprit en 1885 la direction de la légation de Belgique près du Saint-Siège, n'a pas laissé, semble-t-il, des archives personnelles. Mgr O. VAN DEN BERGHE, curé de Saint-Joseph à Anvers, s'intéressait bien aux missions congolaises dès 1885, mais il ne s'occupait pas du projet de séminaire africain. Du reste, il paraît qu'il n'a pas laissé de papiers.

Grâce à l'amabilité du chanoine TAMBUYSER, archiviste de l'archevêché de Malines, nous avons eu accès aux fonds du cardinal V. DECHAMPS et du cardinal P.L. GOOSSENS, les deux archevêques qui furent activement mêlés aux projets du Roi relatifs aux missions catholiques en Afrique.

Les dépôts d'archives des instituts missionnaires catholiques qui, de l'une ou de l'autre manière, ont été intéressés aux projets missionnaires du Roi LÉOPOLD II, ont fait l'objet de longues et fructueuses investigations. Citons d'abord la Congrégation missionnaire du Cœur Immaculé de Marie, à Scheut. Grâce aux

(3) Voir plus loin leurs lettres du 9 juillet 1885 (p. 608-609).

autorisations bienveillantes que nous accordèrent très volontiers les Révérends Pères VANDEPUTTE et DEGRYSE, supérieurs généraux, et grâce à l'amabilité du R. Père V. RONDELEZ, archiviste, nous avons pu compulser les archives de leur congrégation. L'abbé VRANCKX, supérieur général pendant la période qui nous occupe, a rempli un rôle non négligeable dans les tractations de 1876 à 1879 relatives aux missions africaines. Toutefois, il n'a pas laissé de papiers personnels et les archives de la Congrégation conservées à Scheut ne contiennent que quelques indications de la main du Père A. GUELUY, intéressant notre sujet.

L'abbaye des Cisterciens réformés de Westmalle a été sollicitée à différentes reprises de la part du Roi en vue de la fondation d'un monastère en Afrique équatoriale. Avec grande obligeance, le Révérend Père Jean Baptiste VAN DAMME nous en a fourni les témoignages puisés dans les archives de l'abbaye.

De son côté, Dom GHYSEN, prieur et archiviste de l'abbaye bénédictine de Maredsous, nous a donné bien volontiers communication des documents conservés dans les archives de son monastère qui ont trait aux projets africains du Roi.

Les archives de la Compagnie de Jésus nous ont livré de précieuses données. Il nous est particulièrement agréable de signaler l'accueil très ouvert qui nous a été réservé par les supérieurs de la Société et les facilités d'accès aux archives qui nous ont été ménagées tant par les RR. Pères archivistes DUMOULIN et CARLIER à Bruxelles que par le R. Père J. TESCHITEL à Rome, grâce au bienveillant concours du Révérend Père J VAN WING.

C'est également avec beaucoup de complaisance que nos Confrères en Saint-François, les Frères-Mineurs Récollets, en Belgique comme à Rome, nous ont aidé dans nos recherches dans leurs archives et si le résultat en fut négatif, nous aimons néanmoins à les remercier de leur amabilité.

C'est sans restriction aucune que nous avons été admis par le Révérend Père GUÉRIN, vicaire général, à consulter les archives de la Société des Missions africaines de Lyon, conservées actuellement au siège généralice de son institut à Rome. Nous y avons rencontré la plus grande bienveillance de la part du R. Père SCHMITT, archiviste, qui nous aida à retrouver les documents

relatifs aux démarches entreprises auprès du Roi et de la Propagande par le Père A. PLANQUE, co-fondateur et supérieur général de la Société, durant les années 1876-1878.

Un accueil tout aussi cordial nous a été réservé par les supérieurs des Pères du Saint-Esprit. Les archives de leur congrégation, conservées à Paris et à Fribourg, que les RR. Pères archivistes R. NOËL et LINTTNER nous ont largement ouvertes et dont le Chanoine L. JADIN, de Louvain, nous avait signalé l'exceptionnelle richesse, nous ont livré de multiples pièces intéressantes.

Le R. Père M. STORME ayant déjà compulsé minutieusement les papiers laissés par Mgr D. COMBONI, vicaire apostolique de l'Afrique centrale, qui eut des relations avec le Roi LÉOPOLD II et la Propagande au sujet des missions de l'Afrique équatoriale, il eût été inutile de refaire son travail (4).

On sait que le cardinal Ch. LAVIGERIE a été très étroitement mêlé aux affaires des missions congolaises, tant dans ses rapports multiples avec LÉOPOLD II que dans ses relations avec la Propagande. Disposant de correspondants dans la capitale belge comme à Rome, il tenait à être continuellement informé de tout ce qui s'y passait et pouvait intéresser ses projets missionnaires. En outre, ses efforts d'étendre son action dans le bassin du Congo faisaient partie de son vaste projet de placer toutes les missions de l'Afrique équatoriale sous sa direction personnelle et immédiate. Il conviendrait, dès lors, d'étudier l'ensemble de son activité missionnaire. Ceci nous aurait amené trop loin et d'ailleurs la documentation requise à cet effet nous faisait défaut. Pour des raisons que nous avons à respecter il ne nous fut donné que de consulter un nombre fort restreint de documents aux archives de la maison généralice des Pères Blancs à Rome. Nous aurions aimé contrôler la riche série de documents publiés par le Père J. PERRAUDIN dans son étude intitulée *Le Cardinal Lavigerie et Léopold II* (5) et surtout de la compléter sur les points que cet auteur n'avait pas suffisamment élucidés. Ce travail reste donc

(4) M. STORME, Evangelisatiepogingen in de Binnenlanden van Afrika gedurende de XIX[e] eeuw (ARSOM, Bruxelles, 1951).

(5) J. PERRAUDIN, Le cardinal Lavigerie et Léopold II, in: *Zaïre*, t. XI, 1957, p. 901-932; t. XII, 1958, p. 37-64; 165-177; 275-291; 393-408.

encore à faire en grande partie. Toutefois, nous avons pu rassembler une documentation assez volumineuse relative aux interventions du cardinal LAVIGERIE dans les tractations du Roi LÉOPOLD II avec le Saint-Siège, grâce précisément au travail précité du R. Père J. PERRAUDIN et grâce surtout aux apports d'autres dépôts d'archives à Rome, à Paris et à Bruxelles.

Pour terminer cette revue de notre travail de recherche, il nous faut signaler encore deux autres dépôts d'archives auxquels nous avons eu la grande faveur d'avoir accès, l'un à Rome, l'autre à Bruxelles.

Nous témoignons notre vive reconnaissance aux autorités de la Sacrée Congrégation de la Propagande qui nous ont permis de consulter les archives de cette Congrégation se rapportant aux missions africaines et aux tractations du Roi LÉOPOLD II à leur sujet, pour les années de 1876 à 1885. Notre travail a été grandement facilité grâce à l'exquise serviabilité du Révérend Père N. KOWALSKY, archiviste, et grâce à l'excellent inventaire qu'il a dressé des multiples séries de dossiers de cet important dépôt (6). Nous y avons rencontré non seulement l'original ou la copie de nombreux documents déjà repérés dans d'autres dépôts d'archives, mais surtout une riche collection de documents relatifs aux tractations du Roi LÉOPOLD II avec le Saint-Siège concernant les missions catholiques dans le bassin du Congo et dont les originaux ou les minutes ont péri ou n'ont pas encore été retrouvés en Belgique.

Enfin, Sa Majesté le Roi BAUDOUIN ayant daigné nous autoriser à consulter, dans les archives du Palais royal de Bruxelles, les papiers du règne de LÉOPOLD II qui se rapportent à la politique religieuse du Fondateur du Congo, nous Lui en témoignons ici notre très respectueuse gratitude. Conformément au règlement du service des archives, la compulsation des dossiers a été effectuée avec beaucoup de diligence par M. VAN DE WOUDE, délégué de M. Etienne SABBE archiviste général du Royaume, pour les différentes rubriques que nous lui avions indiquées. Pour fructueuse

(6) N. KOWALSKY, Inventario dell'archivio storico della S. Congregazione « de Propaganda Fide », in: *Nouvelle Revue de Science missionnaire,* t. XVII, 1961, p. 9-23; 109-117; 191-200.

que fût cette recherche, son résultat, pour la période qui nous occupe, se limita toutefois à quelques documents qui éclairent de manière circonstanciée la réaction du Roi LÉOPOLD II aux résultats de certaines négociations menées en son nom à Rome auprès de la Sacrée Congrégation de la Propagande. Les papiers conservés du Roi présentent en général de grandes lacunes. C'est vrai, entre autres, pour ce qui regarde les relations du Souverain avec le Saint-Siège au sujet des missions congolaises durant la période qui nous occupe. Heureusement, ces lacunes sont comblées en grande partie grâce aux ressources d'autres dépôts d'archives.

Au terme de cette énumération des fonds d'archives où reposent les documents reproduits dans la présente collection, nous tenons à exprimer notre vive reconnaissance à toutes les personnes dépositaires de ces précieuses sources historiques qui nous en ont autorisé la consultation et qui ont facilité notre travail. Le mérite de cette publication revient plutôt à elles qu'à nous.

* * *

Il est inutile, pensons-nous, de retracer ici les lignes générales de la politique religieuse pratiquée durant cette période préparatoire à la fondation de l'Etat indépendant du Congo par le Roi LÉOPOLD II ainsi que l'évolution de l'attitude adoptée par le Saint-Siège à l'égard de cette politique et de l'entreprise où celle-ci s'inscrit. Nos deux ouvrages prémentionnés aideront à les découvrir à la lecture des documents inédits contenus dans la présente collection.

Il ne nous reste plus qu'à préciser les principes qui nous ont guidé dans ce travail.

En règle générale, dans cette collection, nous ne reproduisons que le texte des documents inédits. Nous n'y avons inséré des textes déjà publiés ailleurs que dans les cas où leur absence dans cette collection aurait créé une lacune essentielle. Nous y avons ajouté également quelques extraits de presse, ayant surtout en vue d'illustrer par là l'état des esprits en Belgique concernant le problème des missions catholiques dans le bassin du Congo durant les années 1884-1885.

D'autre part, nous n'avons pas reproduit les passages des lettres qui n'ont pas trait à notre sujet ou qui ne font que répéter ce qui a déjà été traité dans des documents cités. Nous n'avons omis aucun élément de valeur dans les documents que nous reproduisons.

L'ordre chronologique nous a semblé le plus commode et aussi le plus utile. Les documents sont donc rangés d'après la date de leur rédaction. L'ouvrage étant destiné à illustrer et à compléter nos travaux déjà mentionnés, nous avons conservé la langue originale dans laquelle les documents furent rédigés. C'est aussi la raison pour laquelle nous avons réduit au minimum les notes infrapaginales, la plupart des explications désirables pouvant être aisément retrouvées dans nos ouvrages.

Nous joignons à cette collection le relevé détaillé des fonds d'archives d'où proviennent les documents reproduits et celui des publications dont ils sont extraits. Une table onomastique enfin fournit les précisions indispensables à l'identification des personnages cités.

* * *

Pour terminer, nous remplissons bien volontiers un devoir de gratitude envers M. E. DEVROEY, secrétaire perpétuel de l'Académie Royale des Sciences d'Outre-mer, qui a bien voulu accepter les conditions particulières dans lesquelles devra s'effectuer l'impression de ce travail, à cause de notre départ pour le Congo. Nous remercions également de tout cœur M. A. VANDEPLAS qui a bien voulu se charger de la correction des épreuves ainsi que le R. Père M. STORME qui, en outre, a accepté de dresser la table onomastique.

Louvain, le 20 octobre 1964.

1876

1 - A. PLANQUE à A. FRANCHI.
S.M.A.R., 2.B.I, fol. 106, copie.

Lyon, le 20 mars 1876.

Eminence,

Après avoir examiné la proposition qui m'a été faite d'accepter un poste à Alexandrie, il nous a semblé que cette proposition correspondait parfaitement au but de notre fondation. Nous acceptons donc avec reconnaissance ce qui m'a été proposé dans le congressus auquel Votre Eminence a bien voulu me convoquer (1).

Je prie seulement la S.C. de la Propagande de régler clairement les situations afin d'éviter toute difficulté avec les missionnaires qui sont déjà dans ce pays.

(...)

A. Planque.

2. - P. CULLEN à A. FRANCHI.
P.F.R., S.R.C., Africa centrale, vol. VI, 1875-1885, fol. 230, copie.

(2 aprile 1876)

L'Eminentissimo Signore Cardinale Cullen in data del 2 aprile 1876 scrive di aver avuto notizie dell'Africa meridionale da un tal Wilmot ottimo cattolico. Da queste apparisce che il tempo presente sarebbe assai propizio per mandare missionarii cattolici ne' regni pagani che stanno al settentrione della Colonia Inglese. Il territorio Inglese si spinge assai avanti verso i confini di questi paesi e però i Missionarii potrebbero godere della protezione dell'Inghilterra. Fa avvertire final-

(1) Voir aussi A. PLANQUE à TORONI, Lyon le 23 janvier 1877 (*S.M.A.R.*, 2, B, I, fol. 122-124) et A. PLANQUE à J. SIMEONI, le 18 novembre 1882 (*S.M.A.R.*, 2, B, I, fol. 192).

mente che le società Inglesi già cominciano a frequentare queste regioni, e benchè non operino conversioni, tuttavia possono impedire ai nativi di quei luoghi di farsi cattolici, e che però converrebbe non ritardare la spedizione dei nostri missionarii.

Propone di chiamare a questo scopo dei sacerdoti Prussiani od Italiani che si trovano attualmente fuori delle loro case a ragione della persecuzione; e promette di spedire a S. E. il cardinal Prefetto di Propaganda quei ragguagli sullo stato dei paesi in parola, che gli favorirà il lodato Signore Wilton (*sic*).

3. - A. WILMOT à A. FRANCHI.
P.F.R., S.R.C., Africa australe, vol. VI, 1875-1885, fol. 251-252, original.

Rome, 31st May 1876.

To His Eminence
Cardinal Franchia (*sic*)
Prefect of the Propaganda.

May it please Your Eminence,

As a resident for many years in South Eastern Africa, I take leave very respectfully to lay before Your Eminence the following memorandum regarding the great desirability of immediately extending Missionary operations into vast territories peopled by millions of souls.

1. — The Jesuit Missions of the 16th-17th centuries necessarily failed in South Eastern Africa because their base of operation was the unhealthy coast-line occupied by the Portuguese settlements. Now however the good Providence of God has placed a healthy route to the interior at the service of the Church, the first comprises the Vicariate Apostolic of the Eastern Districts of the Cape of Good Hope (Most Rev. Dr Ricards, V.A.) where St Aidan's Jesuit Seminary has just been established, and the second includes the high table-lands extending thence via the Transvaal, thence from the Limpopo River to the Zambesi River, and thence to Equatorial Africa and the great Lakes which form the sources of the Nile.

2. — The fact that the rivers of South Eastern Africa drain rather than water the country — flowing down with great rapidity to the sea — shows clearly that the entire country ascends from the coast Inland. The Diamond Fields for instance are more than 4.000 feet above the level of the sea. They are distant inland 400 miles.

3. — The Transvaal, that is the country between the Vaal River and the Limpopo, and also the country between the Limpopo and Zambesi are magnificent fertile, well-peopled countries. Going beyond the Zambesi we come to the great, fertile, well-peopled countries about Lake Nyassa. We come then — still going North — into the beautiful fertile countries recently described by the English traveller Lieutenant Cameron, and to the regions explored by Dr Livingstone and Mr Stanley. I shall do myself the honour of sending a book, in the publication of which I am engaged, describing the country between the Limpopo and Zambesi. I have promised to forward it from London to Monsignor Kirby who will, no doubt, lay it before Your Eminence. The books of Livingstone and Stanley will afford most valuable information and "The Last Journals of Livingstone" is accompanied by a valuable map.

4. — As an indication of the number of souls in one section of this vast country I may mention that the Bengalo Paramount Chief of Zulu Kafers near the Zambesi keeps up a standing army of 30.000 men. This chief is well disposed to Europeans. Already there is a Protestant Mission there, and one is in course of formation further North at Lake Nyassa. It is of the utmost consequence to catholic Missions that this vast field *should be at least partially occupied as soon as possible* because Protestant Missionaries may be expected to use their influence so far as possible against them.

5. — I have the honour specially to refer Your Eminence to an article on the Mission Field in South Eastern Africa written by me for the English Jesuit Publication *"The Month"*, for April 1876, also to an other article in the same periodical for May 1876, copies of which are with Monsignor Kirby.

6. — As a Jesuit ecclesiastical seminary is now established at Grahamstown, Cape of Good Hope, that building can be greatly enlarged and it could form a college for the training of Native Kafer Youths for the sacred ministry. A chain of stations, all on the high healthy plateaux, should stretch out North Eastward and bring them within

easy communication with each other and the head house. However, this is almost a matter of detail into which it is surely beyond me to enter.

My object is respectfully to bring the subject of South Eastern African Missions before Your Eminence and the Propaganda, believing that the good Providence of God has now thrown open the gates so long closed and that the time for the conversions of millions of souls in Africa has come.

With great respect
I remain
Your Eminence, most humble servant
A. Wilmot.

I should respectfully expostulate that a detailed report be called for from that most able Bishop the Most Rev. Dr Ricards Vic. Ap. Grahamstown.

4. - A. FRANCHI à P. CULLEN.
P.F.R., Lettere..., vol. n. 372, 1876, fol. 263, copie.

Card. Cullen Arciv.

12 Giugno 1876.

Il signore A. Wilmot mi ha rimesso il cortese foglio dell'E.V. Io l'ho invitato a redigere un pro memoria sullo stato religioso delle possessioni inglesi nell'Africa meridionale, dove ha passato molti anni, per quindi prendere con cognizione di causa tutti quei provvedimenti che potranno essere più proficui e più addatti all'evangelizzazione di quelle lontane parti.

Mi è perciò grato di assicurare V.E. che non tralascierò di profittare della opportuna circostanza che Ella mi ha presentata per conseguire il suo presso scopo e che userò al Signore Wilmot tutti quei riguardi che egli merita e che corrispondono alla raccomandazione che V.E. mi ha fatta.

5. - LÉOPOLD II à V. DECHAMPS.
A.M., Dechamps, II, *Lettres de et à Léopold II,* original.

(Laeken, ce 17 septembre 1876.)

Particulier.

Eminence,

Je me permets de recourir à Votre grande obligeance pour me renseigner sur la mission belge en Mongolie et sur les missions françaises à la côte de Zanzibar.

Votre Eminence me ferait grand plaisir en faisant rechercher par l'un ou l'autre de ses secrétaires tout ce qui se rapporte à ces deux missions, aux ressources dont elles disposent, à la façon dont elles se recrutent, aux progrès qu'elles ont réalisés.

C'est en remerciant d'avance Votre Eminence des détails qu'elle voudra bien me donner que je la prie de croire toujours à la sincère affection et à la haute estime avec lesquelles je me dis de Votre Eminence

le tout dévoué cousin
Léopold.

Laeken, ce 17 septembre 1876.

6. - V. DECHAMPS à Ign. SCHWINDENHAMMER (2).
S.E.P., 375, I, original.

Malines, le 27 septembre 1876.

Très Révérend Père,

Vous savez déjà que le Roi des Belges a pris l'initiative de créer une œuvre de civilisation sur les côtes de l'Afrique orientale. Sa Majesté me demande de La renseigner sur la mission française de Zanzibar.

(2) Nous indiquons ici la personne à laquelle la lettre était destinée en réalité.

Elle désire savoir "tout ce qui se rapporte à cette mission, aux ressources dont elle dispose, à la façon dont elle se recrute, aux progrès qu'elle a réalisés".

Comme cette mission est confiée à vos Pères, je prends la confiance de m'adresser à vous, Très Révérend Père, à l'effet d'obtenir les renseignements désirés. Je vous en exprime d'avance toute ma gratitude et je vous prie d'agréer en même temps l'expression de mes sentiments affectueusement dévoués en J.C.

V.A. Cardinal Dechamps,
archevêque de Malines.

Au Très Révérend Père Gardien
du Couvent des Capucins, Paris.

7. - Ign. SCHWINDENHAMMER à V. DECHAMPS.
S.E.P., 375, I, minute résumée écrite sur la lettre du cardinal DECHAMPS du 27 septembre 1876.

Paris, 29 septembre 1876.

Répondu (au cardinal Dechamps) par Mgr Duplessy, qui est venu nous porter cette lettre, sachant que nous avons cette mission. Renseignements déjà transmis par le secrétaire général de la Propagation de la Foi qui les avait demandés pour Son Eminence. Cependant tout à sa disposition pour plus de détails. Joie des projets du Roi, en vue du bien de nos pauvres noirs.

Schwindenhammer. Sup. Gén.
Barillec, secrétaire.

8. - F. VRANCKX à P.L. GOOSSENS.
A.M., Goossens, X, *Missions, Congrégation C.I.M.*, original.

Scheut, lundi (octobre 1876).

Monseigneur,

Je sors de chez l'imprimeur, et à mon grand regret, j'apprends qu'à cause des fêtes de septembre, le tirage de la notice sur la Mongolie est

retardé. Pour ne pas faire indéfiniment attendre Son Eminence, j'envoie une épreuve (qui est malheureusement loin d'être propre) (3) et j'ai l'honneur de vous faire tenir en même temps la note sur les trois points désignés (4).

Je passerai par Malines, mercredi matin, et si Son Eminence désire des renseignements ultérieurs, je serai heureux de pouvoir les Lui donner.

Agréez, je vous prie, Monseigneur, l'assurance (de mes sentiments) très distingués.

(Fr. Vranckx) (5).

9. - *Journal de Bruxelles* (Journal catholique conservateur).

Le 3 octobre 1876.

Tous les amis de l'humanité et de la science ont applaudi à la pensée généreuse et élevée du Roi, cherchant les moyens de faire pénétrer la civilisation dans les contrées encore barbares de l'Afrique centrale, de mettre ainsi un terme aux horreurs qui s'y commettent et d'organiser des explorations scientifiques dont profiteront les nations de l'Europe.

Pour atteindre ce but, rien ne doit être négligé et l'action des missions catholiques sera notamment d'un puissant secours pour venir en aide à cette œuvre civilisatrice.

Dans diverses contrées, les zélés continuateurs de Saint-François-Xavier ont fait leurs preuves et ont rendu d'éminents services; ils ne failliront pas à leur œuvre de dévouement dans des contrées jusqu'ici inexplorées, et leur utile mission, loin d'être entravée, sera facilitée, au contraire, par le concours qu'ils trouveront dans les établissements et les associations dont Sa Majesté, dans sa sollicitude éclairée, provoque la création.

Espérons que la Belgique réponde à l'appel et à la noble initiative de son Roi (6).

---

(3) Il s'agit d'un article signé par F. VRANCKX, intitulé *La Mission belge de la Mongolie,* paru dans la revue des Pères jésuites, *Précis historiques,* 1876, p. 533-548. L'épreuve en question figure dans le même dossier.

(4) La note en question ne figure pas dans le dossier. Elle a probablement été communiquée au Roi.

(5) Le bas de la feuille est abîmé et la signature a disparu. L'écriture est de l'abbé F. VRANCKX.

(6) Cet article anonyme est de J.J. D'ANETHAN. Il figure dans la collection de ses publications. *J.D.A., Varia* (collection d'articles de presse de J.J. D'ANETHAN), t. 1870-1876, p. 425.

10. - S. VANNUTELLI à J. ANTONELLI.
P.F.R., S.R.C., Africa centrale, vol. VIII, 1871-1880, fol. 508-509, original.

(Bruxelles, 3 octobre 1876)

La conferenza geografica
ed altre materie.

n° 121.

Eminenza Reverendissima,

Ho l'onore di trasmettere, qui unito, all'Eminenza Vostra Reverendissima, un piccolo articolo che a proposito della conferenza geografica pubblica nel numero di oggi il *Journal de Bruxelles.*

Seppur non avessi altre prove del tutto convincenti, il carattere officioso del giornale e l'argomento cui l'articolo si riferisce basterebbero per farmi intendere che nelle idee espresse in detto articolo, si contiene la risposta data, per ordine del Re, ad alcuni giornalisti cattolici, i quali si sono avanzati a manifestare delle diffidenze circa il vero scopo della conferenza geografica, quasi che potesse entrare nelle intenzioni di Sua Maestà di favorire comechessia nell'Africa centrale la diffusione del protestantesimo, e creare ostacoli alle missioni cattoliche.

Da persone le meglio informate e le più vicine al Re ho saputo che vivissimo è stato il rammarico di Sua Maestà nell'apprendere la maniera poco caritatevole, onde erano falsamente interpretate le Sue intenzioni da parte di alcuni pochi cattolici.

Perfino nel convito che ebbe luogo a Corte nello scorso sabato, Sua Maestà fece una leggera allusione a questo stesso argomento. Poichè, dopo essersi informata, con vivo interesse, della preziosa salute del Santo Padre e di Vostra Eminenza Reverendissima, mi soggiunse che aveva dato al Barone d'Anethan nell'atto della sua partenza per Roma due particolari incarichi: quello di deporre ai piedi del S. Padre l'assicurazione del suo profondo ossequio, e l'altro di vedere se nella Congregazione di Propaganda Fide esistono rapporti di missionarii ovvero altre utili indicazioni per lo scopo cui tende il Comitato istituito sotto la sua presidenza, per la esplorazione e civilizzazione dell'Affrica centrale.

S.M. la Regina e l'Arciduca Carlo Luigi d'Austria furono ancora più espliciti nel manifestare i sensi della loro filiale pietà verso la

Santità di Nostro Signore (...)
Bruxelles, 3 octobre 1876.

Serafino, Arciv° di Nicea,
Nunzio apostolico.

S. Exc. R.
Il Sig. Cardinale Antonelli
Segr. di Stato di S.S.

11. - A. D'ANETHAN à A. LAMBERMONT.
A.E.B., L.O.C., tome des pièces non datées, document 73, original.

Rome 11 octobre (1876) (7).

Cher Baron,

Je suis bien arrivé à Rome et je me suis empressé le lendemain de mon arrivée d'aller présenter mes hommages au Cardinal Antonelli qui est merveilleusement rétabli. S.Em. m'a beaucoup parlé de la Belgique, il est impossible d'être plus raisonnable que le Cardinal ne l'est. Il déplore les imprudences de notre presse catholique intransigeante et notamment S.Em. a été très fâchée des attaques maladroites de certaines feuilles exagérées contre l'œuvre humanitaire patronnée par le Roi. L'attitude de certains de nos évêques est loin de lui plaire. C'est le moment où jamais, m'a dit le Secrétaire d'Etat de S.S., d'être prudent et on semble l'oublier. (...)

Mgr Vannutelli (8) m'a dit que les attaques de journaux catholiques exagérés contre nos constitutions sont inspirées par deux prélats en correspondance suivie avec la Belgique. MM. de Hemptinne et de Villermont sont soupçonnés d'être les correspondants de ces Monseigneurs très bien en cour près du Saint-Père.

(...)

Baron A. d'Anethan.

(7) Le millésime de la date ne fait pas de doute, quand on tient compte de la lettre de Mgr S. VANNUTELLI du 3 octobre 1876.

(8) Il s'agit de Mgr V. VANNUTELLI, frère du Nonce apostolique de Bruxelles, et substitut à la secrétairerie d'Etat de Sa Sainteté.

12. - A. D'ANETHAN à G. D'ASPREMONT LYNDEN.
A.E.B., S.-Siège, t. XV, 1876-1878, n° 27, original.

Rome, 14 octobre 1876

Monsieur le Comte,

J'ai obtenu la faveur d'être admis aujourd'hui en l'auguste présence du Saint-Père.

Le Pape s'est beaucoup informé de nos augustes Souverains, et a parlé de Leurs Majestés dans les termes empreints d'une vive affection.
(...)

L'œuvre civilisatrice dont Sa Majesté a été récemment le promoteur et à laquelle Elle accorde sa haute protection a excité chez le Pape un bienveillant et très sympathique intérêt. Sa Sainteté m'a fait l'honneur de m'adresser quelques questions à ce sujet et m'a paru très favorable aux idées si généreuses du Roi.
(...)

Baron A. d'Anethan.

13. - LÉOPOLD II à J. DEVAUX.
A.G.R.B., Papiers E. Banning, dossier 29, copie (9).
E. GOSSART, *Emile Banning et Léopold II* (Bruxelles, 1920, p. 90-91) texte.

24 octobre 1876.

J'ai parcouru avec un vif intérêt le remarquable travail de M. Banning (10).

(...) Dans la partie où M. Banning parle de la Conférence, j'ai quelques observations. Je voudrais qu'il relise attentivement avec le

(9) J. Devaux communiqua le document à E. BANNING le 25 octobre 1876 le priant de le lui remettre après lecture. *A.G.R.B., Papiers Banning,* dossier 31, original.
(10) Il s'agit de l'ouvrage: *L'Afrique et la Conférence géographique de Bruxelles* (Bruxelles, 1877).

Baron Lambermont les phrases qui se rapportent au caractère laïc des stations. Je voudrais qu'il soit dit que si l'œuvre ne peut se charger elle-même de l'évangélisation, c'est qu'elle doit laisser cette tâche de l'évangélisation aux missionnaires. C'est la grande puissance morale qui détournera volontairement les noirs des crimes que nous cherchons à empêcher par la création des stations.

Je ne trouve pas que le manuscrit appuie assez sur l'importance de l'évangélisation, je voudrais aussi qu'il ne donne pas aux stations un caractère enseignant. (...)

(...) J'espère que M. Banning voudra bien faire droit à mes observations. Il déclare qu'il n'écrit qu'en son nom, mais tout le monde sait qu'il a été secrétaire de la Conférence et la particulière estime que m'inspirent son beau talent et son zèle patriotique pour tout ce qui est utile au pays.

Léopold.

14. - J. VERNOT à N. PEUREUX.
S.E.P., 375, I, original.

SÉMINAIRE DES MISSIONS ÉTRANGÈRES,
PARIS

Paris, le 3 novembre 1876.

Mon cher Père Peureux,

Permettez-moi de vous adresser M. le Baron de Montblanc qui désire quelques renseignements sur la géographie de vos Missions de l'Afrique, dans un but d'ailleurs tout catholique. Veuillez lui faire le meilleur accueil.

Veuillez croire, Mon cher Père Peureux, à tous mes sentiments de respect et d'affection en N.S.

J. Vernot.

15. - Note du Père D. BARILLEC.
S.E.P., 375, I, original.

PROJETS POUR L'EXPLORATION ET
LA CIVILISATION AFRICAINE

3 novembre 1876.

Vu M. le Baron de Montblanc, présenté par la lettre ci-jointe (11). Excellent catholique, député au Parlement belge, a un de ses frères parmi les premiers missionnaires au Japon.

Chargé par le Roi des Belges et le comité international formé par lui en vue de la civilisation de l'Afrique, de venir prendre des informations sur les meilleurs moyens à prendre pour cela. S'est dévoué à cette œuvre dans un but religieux par-dessus tout.

On se propose de fonder en chaque état des commissions nationales qui correspondraient avec le comité international.

Les projets des comités seraient principalement les suivants:
1) Favoriser les explorateurs, commerçants, industriels vers l'Afrique; 2) A mesure qu'on avancera dans l'intérieur, établir des stations pour assurer la sécurité; 3) Commencer comme points de départ par Zanzibar et Congo; 4) Abolir partout la traite et l'esclavage autant que possible.

Ce monsieur craignait que tous ces moyens ne servissent guère au bien réel des Africains, surtout au point de vue religieux.

Je lui ai dit que nous étions cependant heureux de tous ces projets qui serviraient du moins à ouvrir l'intérieur de l'Afrique aux missionnaires; que ce qu'il y aurait à faire, c'est qu'on aidât les missionnaires à s'établir dans les stations que l'on se proposait d'ériger etc.

Barillec.

(11) Il s'agit de la lettre de l'abbé J. VERNOT au Père PEUREUX du 3 novembre 1876.

16. - F. VRANCKX au rédacteur en chef du *Journal de Bruxelles. Journal de Bruxelles,* 6 novembre 1876.

(Scheut, le 5 novembre 1876).

Le supérieur de la mission de Mongolie nous demande l'insertion de la lettre suivante, qui concerne la question de civilisation de l'Afrique centrale:

« Je lis avec étonnement dans certains journaux que Sa Majesté le Roi m'aurait engagé *à faire un appel à la charité catholique dans le but de fonder une mission en Afrique.* Ce serait aller bien vite en besogne. On n'improvise pas une mission comme on improvise un article de journal.

J'espère, avec tous les catholiques et avec tous les amis de la civilisation, qu'un jour viendra où une mission pourra être fondée parmi les trente millions de nègres qui croupissent dans l'Afrique centrale. Mais avant d'en arriver là, il y aura bien des travaux préliminaires à exécuter. Il s'agit d'abord d'explorer le terrain, d'ouvrir une voie aux pionniers de la civilisation afin qu'ils puissent y travailler avec quelque sécurité. Et lorsque ce but aura été atteint, les missionnaires qui se sentiront assez de courage pour aller s'établir au milieu de ces peuplades barbares auront à entrer en négociations avec la Congrégation de la Propagande, laquelle seule a le droit de créer une nouvelle mission.

Pour le moment donc, il est à souhaiter que tous les Belges aident généreusement Sa Majesté à mener à bonne fin la difficile mais noble œuvre dont Elle a pris l'initiative.

François Vranckx.
Supérieur de la Mission de Scheut.

17. - A. GUELUY.
C.I.M., G, VI, 1, original (12).

EXPOSÉ DE LA QUESTION

En 1875 (= 1876), lors du congrès de géographie de Bruxelles, le roi des Belges demanda à notre supérieur si notre Congrégation pourrait

(12) Le document fut adressé à la réunion générale des missionnaires de la Congrégation de Scheut à Eul cheu San Hao, en Mongolie, en 1887. Nous insérons ici le témoignage qui se rapporte à l'année 1876, parce qu'il provient d'un contemporain.

envoyer des missionnaires en Afrique. La réponse fut: il appartient à Rome d'ériger de nouvelles missions et nous dépendons de la Propagande. Au dire des missionnaires des Ortous (en Mongolie), notre supérieur écrivit alors à Mr Devos Major (adj. vic. apost.) pour lui demander s'il accepterait éventuellement une offre de se rendre au Congo comme missionnaire. Bruits divers répandus par les journaux, les uns prétendant qu'on faisait le premier appel aux missionnaires, les autres qu'on les éloignait. Rectification partie de l'entourage du Roi: on fait appel à tous les dévouements et l'on apprécie celui des missionnaires.

(...)

En 1876, lorsqu'il fut pour la première fois question du Congo, la Comtesse de Grünne, Dame d'honneur de la Reine, m'avait entretenu en présence du supérieur, de l'œuvre à laquelle elle s'intéressait vivement.

(...)

18. - A. GUELUY.

C.I.M., J, I, A, p. 136, original (13).

HISTORIQUE DE LA MISSION DU CONGO

En 1876, alors que la Société de Géographie se préparait à faire des explorations en Afrique, le Roi demanda à notre Supérieur, M. Vranckx, si la Congrégation était à même de fonder une nouvelle mission en Afrique. Le Supérieur répondit que l'érection de nouvelles missions était du ressort de la Propagande, dont la Congrégation dépendait. Les journaux ne manquaient pas de faire mousser la chose; et, sur l'observation de M. Vranckx, que lorsque les explorateurs auraient fait leur œuvre et brisé les barrières derrière lesquelles se déroulaient les mystères du Noir Continent, il serait encore temps de songer à l'établissement d'une mission, le journal *La Cloche* (14) fit remarquer que les Apôtres n'en avaient pas agi de la sorte et étaient allés de l'avant sans compter avec les dangers de l'inconnu.

(...)

---

(13) Le document fut écrit probablement en 1888 ou en 1890. Nous en donnons ici cet extrait parce qu'il émane d'un contemporain.

(14) Il s'agit de *La Cloche*, du 12 novembre 1876.

19. - Ch. DE VILLERMONT à A. DELMER.
Papiers Delmer, Correspondance, 1876, original (14 bis).

9 novembre 1876.

Mon cher Delmer,

(...)

Vous avez bien saisi le seul mot chrétien — je ne dis pas catholique — que contient le long et diffus discours de S.M. Mais de mots mystérieux que m'écrit Robyns et de la lettre du R.P. Vranckx, je dois conclure qu'il y a des relations plus ou moins secrètes entre les missionnaires de Scheut et le Roi. Ceux-ci semblent se prêter à la parade comme d'ailleurs je le vois aussi, non sans stupéfaction, de nos amis du Luxembourg. Que peut-on cependant attendre d'une entreprise conçue dans un tel esprit de respect humain, menée à coups de génuflexions devant les Bischoffsheim et des Rachi Bouzouck de la Libre-Pensée?

Que par prudence nous n'écrasions pas l'entreprise sous le ridicule qu'elle engendre à flots, soit. Mais je ne vois ni utile ni convenable de dire un mot en sa faveur. Nous regardons comme des spectateurs bienveillants et pleins de compassion. Vous avez très bien saisi cette note hier. Nous ne pouvons aller plus loin. L'entreprise est fatalement condamnée à un fiasco colossal. Les libéraux dégaineront tant que l'on voudra, mais ne donneront rien. Les souscriptions municipales rapportent peu et une fois seulement. On fera du bruit dans les journaux, on remettra quelques grosses souscriptions, mais la force du *sou,* la seule fertile et continue, demeurera absente. Je m'en réfère à mon dernier article que vous avez sans doute réservé pour un samedi. Il n'y a pas deux manières de faire pousser des arbres. Du reste, les libéraux, sans rivaux pour démolir, sont incapables de bâtir une cabane. *Ils ignorent.*

Tout à vous.

Ch. de Villermont.

(14bis) Nous devons ce document à l'amabilité de Melle Viviane DE VILLERMONT.

20. - A. D'ANETHAN à A. FRANCHI.

P.F.R., S.R.C., Belgio-Olanda, vol. XXXI, 1871-1877, fol. 1281-1282, original.

(Rome, 10 novembre 1876).

Eminence,

Comme suite à ma précédente communication, j'ai l'honneur de remettre, sous ce pli, à Votre Eminence un exemplaire du journal officiel, *Le Moniteur belge,* contenant le procès-verbal d'une récente séance du Comité de l'Œuvre internationale pour réprimer la traite et ouvrir l'Afrique centrale (15).

Votre Eminence remarquera qu'en ouvrant cette séance le Roi a placé en première ligne parmi les résultats de l'œuvre, l'évangélisation des populations africaines.

Je me permets de rappeler à la bienveillante attention de Votre Eminence la promesse qu'Elle a bien voulu me faire au sujet des missions de l'Afrique.

J'ai l'honneur de prier Votre Eminence de vouloir bien agréer l'hommage de ma plus haute et respectueuse considération.

B^on^ A. d'Anethan.

Légation de Belgique, 10 novembre (1876).

21. - VAN DEN BRANDEN DE REETH.

P.F.R., S.R.C., Belgio-Olanda, vol. XXXI, 1871-1877, fol. 1282, carte de visite annexée à la lettre du 10 novembre 1877.

(Rome, novembre 1877).

Avez-vous vu le B^on^ d'Anethan, ministre de Belgique, qui désirait vous prier de vous informer auprès de S.E. le Cardinal Franchi si les pièces demandées pour notre Roi étaient prêtes.

---

(15) *Le Moniteur belge,* mardi, 7.11.1876, partie non officielle, p. 3380-3381. - *P.F.R., S.R.C., Belgio-Olanda,* vol. XXXI, 1871-1877 fol. 1282-1286. La « précédente communication » se rapporte probablement aux procès-verbaux de la Conférence géographique de septembre 1876 (*P.F.R., S.R.C., Africa centrale,* vol. VIII, 1871-1880, fol. 419-450).

22. - S. VANNUTELLI à V. VANNUTELLI.
P.F.R., S.R.C., Africa centrale, vol VIII, 1871-1880, fol. 510-511, original.

LA CIVILIZZAZIONE
DELL'AFRICA CENTRALE nº 136.

(Bruxelles, 25 novembre 1876.)

Illustrissimo et Reverendissimo Signore,

L'opera iniziata da S.M. il Re dei Belgi per la esplorazione e civilizzazione dell'Affrica centrale non sembra certo di quelle che vogliono rimanere nello stato di semplice progetto: tutto anzi fa prevedere che essa non tarderà ad avere, in un modo o nell'altro, un qualche principio di esecuzione.

Vivissimo, oltre ogni credere, è l'impegno onde Sua Maestà continua ad occuparsi di quest' opera di sua predilezione. Il merito della iniziativa, la parola reale in certa guisa compromessa nella conferenza internazionale del 12 Settembre, la grandezza della idea in sè medesima, il lustro che dal suo compimento ne ridonderebbe al Sovrano che la accolse e la protesse, le utilità materiali che forse potrebbero risultarne a favore del Belgio, con l'acquisto, per esempio, di una colonia, sono altrettanti motivi atti a stimolare potentemente lo zelo dell'augusto Sovrano.

Dentro e fuori del Belgio tutti ormai sanno che uno dei mezzi più acconci per guadagnare le buone grazie di Sua Maestà ed acquistare un qualche titolo a decorazioni o ad altri favori di questa specie, è appunto quello di contribuire in alcuna maniera alla grande opera della civilizzazione dell'Affrica centrale.

La sottoscrizione aperta per questo fine procede a vele gonfie. Offerte considerevoli affluiscono dalla Francia, dall'Inghilterra, e dalle varie città del Belgio. Quasi tutti i consigli comunali del Regno, specialmente quelli dove l'elemento cattolico prepondera, hanno adottato generose risoluzioni per corrispondere all'appello ed ai desiderii del Re. Non c'è dubbio che questo impulso sarà seguito da tutte le altre Comuni, dai collegi e corpi morali, dalle private associazioni, come pure dai particolari individui. L'esito quindi della sottoscrizione aperta non potrà non essere sommamente considerevole. E siccome da esso dipende l'esecuzione dei disegni concepiti dal Re ed approvati nella conferenza del 12 Settem-

bre, così io credo che qualche principio di esecuzione non tarderà a manifestarsi.

Nel mio foglio n° 121 ebbi già occasione di riferire come Sua Maestà sarebbe lietissima di avere nell'opera della civilizzazione dell'Affrica centrale il concorso dei missionarii cattolici; e ciò non solo per rispetto che professa alla nostra santa Religione, ma eziandio perchè vede chiaramente che solo il missionario cattolico ha la forza e la virtù necessaria per conquistare alla civiltà cristiana popolazioni selvaggie. Malgrado la temperanza del Re nel manifestare a pochi, e sempre con una certa reserva, questo suo intimo desiderio (poichè, in pubblico, obligato si crede ad osservare un linguaggio puramente costituzionale, vale a dire indifferente sotto l'aspetto religioso), pur tuttavia i liberali se ne sono avveduti, ed in ciò precisamente consiste la vera ragione della loro fredezza nel secondare i propositi di Sua Maestà.

Se quindi la S. Congregazione di Propaganda potesse mandare dei missionarii verso quei punti dell'Affrica, ne' quali, secondo il piano già adottato dalla Conferenza, debbono erigersi delle stazioni ospitaliere, non sarebbe difficile di convertire le dette stazioni in conventi o residenze di missionarii.

Nel sottoporre alla Signoria Vostra Illustrissima e Reverendissima siffatta idea perchè ne faccia quell'uso che stimerà conveniente, ho l'onore di trasmetterle nel qui unito foglio l'ultimo discorso di Sua Maestà, dove sono testualmente riprodotte le risoluzioni della Conferenza internazionale, e con sensi di ossequiosa stima mi rassegno

Della Signoria Vostra Illustrissima e Reverendissima
Umilissimo, devotissimo obbedientissimo Servitore
Serafino, Arcivescovo Nicea
Nunzio Apostolico.

Bruxelles, 25 novembre 1876

All'Illustrissimo e Reverendissimo
Monsignor V. Vannutelli
pro-substituto della segreteria di Stato.

23. - Loge .·. *Des Amis Philanthropes* à l'Or .·. de Bruxelles (16). *Le Bien Public,* 29 novembre 1876.

Tenue du 26 novembre 1876.

Note et ordre des travaux.

(...)

8. Prop. .·. relative à l'œuvre de la civilisation de l'Afrique centrale sous les auspices du Roi des Belges; participation de la loge .·..

24. - A. LAMBERMONT et J. GREINDL à LÉOPOLD II. *A.E.B., Afrique, C.G.B.,* n° 74, minute. A. ROEYKENS, *Les débuts de l'œuvre africaine de Léopold II* (Bruxelles, 1955, p. 186-194) texte intégral.

Bruxelles, le 30 novembre 1876.

Au Roi.

Sire,

Conformément aux ordres de V.M., nous sommes partis pour Londres dans la matinée du 22 de ce mois. Le soir même de notre arrivée, nous avons eu une conférence avec M. le baron Solvijns pour arrêter la série de visites qu'il conviendrait à faire (...).

Sir Bartle Frere avait été prévenu de notre arrivée (...). Nous l'avons rencontré le 23 novembre à midi (...).

Il restait une autre question difficile à traiter. Il fallait savoir dans quel ordre d'idées se placent les gens qui en Angleterre et en Ecosse contribuent de leurs deniers à l'Association africaine ou qui font appel à la bonne volonté et au concours de leurs concitoyens. Le baron Lambermont a abordé ce point en disant que la conférence de Bruxelles, afin d'éviter les divergences qui auraient pu se produire, avait choisi pour

(16) J. ANSPACH, Aug. COUVREUR, Eug. GOBLET D'ALVIELLA faisaient partie de cette loge, dont Gust. JOTTRAND était alors le Vénérable. *Bulletin du Grand-Orient de Belgique,* 1876-1877. Troisième et quatrième années (Bruxelles, 1879, p. 13 et 22).

en faire la base de ses résolutions, un terrain sur lequel tous peuvent se rencontrer. Sans exclure aucune initiative privée, elle s'est bornée à décréter l'établissement de stations qui seront également utiles au voyageur (...), au commerçant (...), au missionnaire qui s'occupera de la propagation de l'évangile, et au philanthrope qui voudra aider par d'autres procédés au développement du bien-être et de la civilisation parmi les populations africaines. Toute opinion religieuse, toute opinion philosophique, pourra se servir de l'instrument commun pour répandre ses doctrines.

Mais il ne faut pas se dissimuler que des préventions existent et se sont même déjà manifestées en Belgique au sujet de la participation des missionnaires à l'œuvre. Il importe donc qu'on sache que l'Association africaine est neutre, mais il est nécessaire aussi de faire connaître qu'elle n'est pas hostile, tout au contraire, à la propagation des doctrines religieuses. Le baron Lambermont serait désireux d'apprendre d'un homme aussi éclairé que sir Bartle Frere comment cette question est considérée en Angleterre.

Sir Bartle Frere a répondu que dans la réunion à laquelle il a assisté à Glasgow, (...) l'intérêt commercial ne venait pour les auditeurs que bien après l'intérêt religieux. Il est donc utile de faire savoir que l'Association Internationale Africaine n'est ni hostile, ni même indifférente à la propagation de l'évangile. Si elle compte s'abstenir d'y travailler directement par elle-même, c'est parce qu'elle se croit incompétente, mais il faut qu'on se rende compte du désir qui l'anime de voir les différentes églises exercer leur activité en Afrique, lorsque l'Association leur aura fourni l'assistance matérielle qui leur est nécessaire.

(...)

Pour résumer l'impression générale de notre court séjour en Angleterre, nous dirions à Votre Majesté que nous sommes pleins d'espoir; mais il ressort de tout ce que nous avons vu et entendu qu' (...)

Il faut se garder de froisser les sentiments religieux du peuple anglais, et éviter tout ce qui donnerait à l'Association africaine l'apparence d'une attitude hostile ou même indifférente à la propagation de la foi.

(...)

Nous sommes, etc...

A. Lambermont — J. Greindl.

25. - Note de service de la Propagande.
P.F.R., S.R.C., Africa centrale, vol. VIII, 1871-1880, fol. 455, original (17).

(Novembre 1876.)

Nel brano di giornale communicato dal Cardinale Manning si dice che si è tenuto un Meeting in Glasgow per esaminare il progretto del Re dei Belgi per visitare e civilizzare l'Affrica e per la soppressione della trat a dei negri. Egli vorrebbe aprire strade, praticarvi stazioni, mandarvi caravane. Gl' Inglesi potrebbero fare altrettanto con minori spese; e questo progetto tanto più facilmente potrebbe riuscire se diventasse un piano internazionale.

In effetto, questo piano del Re del Belgio è stato accettato dal Principe di Galles che è divenuto Presidente della società inglese eretta per questo scopo; questa società si proporrebbe, oltre l'esplorazione dell'Affrica, anche *lo stabilimento delle missioni cristiane.*

26. - La S.C. de la Propagande à S. VANNUTELLI.
P.F.R., S.R.C., Africa centrale, vol. VIII, 1871-1880, fol. 512-513, copie, extrait.

Monsignore Nunzio apostolico
Bruxelles. *(4 décembre 1876.)*
4 decembre 1876. 20260

S.V. prosegue a comunicare alla S.Sede notizie sulla Conferenza geografica, e sulla civilizzazione dell' Affrica centrale. L'impegno di cotesto Sovrano pell' occuparsi dei mezzi che possono condurre a tale importante scopo è tanto più lodevole, in quanto la M.S. ravvisa la forza che possono spiegare a conseguirlo le missioni cattoliche, e ne desidera la cooperazione. Non meno vivo si è il desiderio del S. Padre, che si sparga dovunque la divina parola, alla quale mentre si propaga il Regno di Dio in terra si viene in pari tempo ad ottenere di rialzare i popoli selvaggi dal loro infelice stato, e di condurli alla vera civilizzazione. Corrispondendo a

(17) (*Au dos*) « Sua Eminenza (Il cardinale prefetto della Propaganda) ha risposto che si è messo d'intesa coll'Ambasciatore del Belgio sopra questa materia. 14 dicembre 1876 ».

queste intenzioni di Sua Santità la S. Congregazione di Propaganda, che ha già ricevuto in proposito la communicazione di quanto ha scritto V.S., mentre dell' altra parte è sollecitata dal Rappresentante di S.M. in Roma, profitterà con ogni premura delle facilitazioni che sarebbe interesse dell'associazione internazionale e del comitato nazionale Belga di presentarle, per rafforzare e moltiplicare per quanto sarà possibile le sedi delle missioni cattoliche nell' Affrica.

Sono ben sicuro che Ella dal suo canto nulla ometterà per contribuire a che tali facilitazioni siano le più ampie e constanti.

(...)

27. - A. D'ANETHAN à G. D'ASPREMONT LYNDEN.

A.E.B., S.-Siège, vol. XV, 1876-1878, n° 41, original.
A.E.B., Afrique, C.G.B., 1876-1884, n° 48, copie.

Confidentiel.

Rome, le 5 décembre 1876.

Monsieur le Comte,

J'ai eu l'honneur d'être admis hier à l'audience du Pape et Sa Sainteté a daigné m'entretenir de l'œuvre patronnée par Sa Majesté et destinée à répandre la civilisation en Afrique.

« J'approuve beaucoup les idées du Roi, m'a dit Pie IX, elles me semblent bonnes et très généreuses; j'ai été moi-même, en Amérique, révolté de voir des marchés d'esclaves; ce serait une grande chose de détruire cet affreux trafic, et d'ouvrir l'Afrique à la civilisation. La religion catholique ne peut qu'y gagner; je suis tout disposé à seconder le projet du Roi. Veuillez le lui dire et lui faire mes compliments ».

(...)

Baron A. d'Anethan

28. - Correspondant romain du journal parisien *Le Monde.*
Le Monde, 9 décembre 1876.
Le Bien Public (Gand), 10 décembre 1876.
Le Journal de Bruxelles, 11 décembre 1876.
La Patrie (Bruges), 13 décembre 1876.

(Rome, le 5 décembre 1876.)

« Le Souverain Pontife a reçu aujourd'hui en audience M. le Baron 't Kind de Roodebeke, un des plus zélés défenseurs des droits catholiques dans le Sénat belge, et S. Excellence le Baron d'Anethan, qui, au nom de Sa Majesté le roi des Belges, dont il est le ministre auprès du Saint-Siège, a remis une lettre autographe adressée par Sa Majesté à Notre Saint-Père le Pape.

J'ignore l'objet même de cette lettre royale, mais j'apprends d'un témoin digne de foi qu'en plusieurs circonstances, et notamment dans le cercle des cardinaux et des prélats admis à converser avec le Saint-Père après les audiences habituelles de la matinée, Sa Sainteté s'est exprimée publiquement et dans les termes les plus flatteurs au sujet de la nouvelle Association internationale qui a pour objet de réprimer la traite des nègres en Afrique et d'ouvrir à la civilisation la partie centrale de cette contrée. (...)

Le but de l'Association naissante est vraiment humanitaire, dans le bon sens du mot, et c'est assez pour que le Vicaire de Jésus-Christ ait pu concourir par sa suprême influence. On reconnaît bien à ce trait le grand Pape qui, rencontrant un jour dans sa promenade sur la voie Flaminienne un vieillard pauvre et infirme, et ayant par surcroît le malheur de professer le judaïsme, lui fit cependant l'aumône en disant: « C'est un homme et cela suffit pour le secourir ».

L'esprit pénétrant de Pie IX a vu d'ailleurs dans l'Association destinée à réprimer la traite des nègres un moyen d'ouvrir un nouveau champ aux missionnaires et d'amener d'autres peuples à la connaissance de l'Evangile et par là à la civilisation véritable ».

(*La Patrie* y ajoute:)

> « C'est avec un véritable bonheur que nous enregistrons cette lettre qui est de nature à stimuler la générosité des catholiques en faveur de l'excellente œuvre entreprise par notre Roi. Le Saint-Père

toujours plein de sollicitude pour les grands et véritables intérêts de l'humanité, se montre prêt à coopérer à la civilisation et à l'évangélisation de l'Afrique. Empêcher la traite des hommes créés à l'image de Dieu a été de tout temps une des grandes préoccupations de l'Eglise. (...)

L'exemple de Pie IX exercera donc une grande influence dans le monde catholique et nul doute que l'œuvre royale en ressentira les plus salutaires effets ».

29. - Suprême Conseil de l'Ordre du Rite Ecossais Ancien et Accepté de Belgique.

Bulletin des travaux du Suprême Conseil de Belgique, n° 20, du 1er novembre 1876 au 1er novembre 1877 (Bruxelles, 1877, p. 13).

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 1876

sous la présidence de l'Ill.·. F.·. B. RENARD, Souv.·. Gr.·. Comm.·. (18).

La Commission administrative croit devoir proposer d'ouvrir une souscription au profit de l'œuvre de la civilisation en Afrique. La Maçonnerie doit s'y intéresser d'autant plus que le parti clérical cherche à s'emparer de l'idée, pour donner un caractère étroit d'évangélisation à ce projet essentiellement scientifique et humanitaire. Mais, pour que la Maçonnerie intervienne d'une manière digne d'elle, il faut que son concours ait une certaine importance; elle ne peut l'atteindre que si elle concentre tous ses efforts. Pour cela, une entente doit s'établir entre le Grand-Orient et le Suprême Conseil. Le Grand-Orient adresserait une circulaire à toutes les Loges symboliques et le Suprême Conseil aux Corps Maçonn.·. sous son obédience. Le produit des souscriptions serait centralisé et versé dans la caisse de l'œuvre au nom de la Maçonn.·. belge, représentée par le Grand-Orient et le Suprême Conseil. Si l'entente entre ces deux Auto-

(18) « Présents les FF.·. Ad. HOCHSTEYN, L. RICHE, H. PAPPAERT, Fr. ROFFIAEN, J.-B. GROGNIER-QUÉLUS, V. WALTER, A. GOFFAUX, P. MISSALLE, P. DE BIE, Jos. VAN SCHOOR, F. SEMET, Ch. WAEFELAER, Eug. DESART, J.-B. HOCHSTEIN, Dr Ph. VAN HOETER, Dr Alex DURIAU; s'est excusé le F.·. Ad. SCHOLLAERT; absents les FF.·. JACOBS-BEECKMAN, Commandant VAN DER ELST, P. VAN HUMBEEK, Ed. CLUYDTS, Ferd. DE L'EAU et F. GUIDAT. »

rités ne parvient pas à se faire, il faudra renoncer au projet, plutôt que d'arriver à un résultat qui ne serait pas en rapport avec le but à atteindre.

Le Sup.·. Conseil.·. donne un avis favorable à la proposition qui lui est soumise et charge le F.·. secrét.·. Gén.·. d'écrire au Gr.·. Maître.·. du Gr.·. Or.·. pour lui soumettre le projet, avec prière de nous faire connaître sa résolution (19).

30. - H. BERGÉ à l'Association libérale de Schaerbeek.
La Commune, X[e] année, n° 29, 17 décembre 1876.

12 décembre 1876.

Association libérale de Schaerbeek.
Assemblée générale sous la présidence de M. H. Bergé.

(...)

M. MESTRAYE demande si l'Association de Schaerbeek est d'avis de s'associer au mouvement en faveur de l'œuvre de la civilisation de l'Afrique centrale.

(...)

M. Henri BERGÉ: (...) Personnellement il pense que l'idée première est généreuse, mais que l'immixtion des jésuites l'a fait dévier de son but. Le conflit des joséphites de Louvain avec la *Legia* (20) prouve combien le clergé est convaincu du parti qu'il peut tirer de cette œuvre. S'il ne s'agissait que d'établir en Afrique des relations industrielles et de créer des débouchés pour nos produits manufacturés, il serait de notre intérêt de nous associer au mouvement. Mais il est certain que le clergé veut en faire une œuvre de christianisation, et dès lors, prenons garde. Ce qui s'est passé au Paraguay pourrait se reproduire et nous verrions les intérêts de cupidité et crétinisation prendre la place des véritables intérêts moraux et matériels. M. Bergé s'engage à donner sous peu une conférence sur les derniers événements du Paraguay.

(19) H. BERGÉ était alors Grand Maître du Grand-Orient de Belgique.
(20) Sur cet incident voir la presse libérale belge depuis le 24 novembre 1876 jusqu'au 10 décembre 1876.

31. - S. VANNUTELLI à BENOÎT WUYTS, Abbé de Westmalle (Trappistes).
C.R.W., Abdij S.-Jozef, Kongo, H. Stoel, copie.

(Bruxelles, 14 décembre 1876.)

Mon très Révérend Père,

J'appelle votre attention sur une idée que je vais Vous exprimer, en Vous priant, en même temps, de la communiquer aux autres RR.PP. Abbés de la Belgique, afin de voir s'il y a lieu de prendre de commun accord la résolution que je me permettrai de Vous indiquer.

Vous n'ignorez pas que S.M. le Roi des Belges a initié et patronne avec beaucoup d'ardeur la grande œuvre de la civilisation de l'Afrique centrale. Il a fait appel au concours de tous les Belges, et cet appel a été entendu surtout par les catholiques. Selon le plan arrêté par Sa Majesté, on doit établir dans le territoire africain des stations qui pourraient être des points d'asile pour les voyageurs et répandre autour d'elles la culture. Aucun autre Ordre religieux est si propre à coopérer à cette idée généreuse du Roi que celui de la Trappe.

Ne croyeriez-Vous *(sic)* donc qu'il serait extrêmement glorieux pour les Trappistes de la Belgique d'offrir au Roi leur concours et leur œuvre?

J'abandonne cette idée à vos réflexions, sûr que, si Vous la résoudrez affirmativement, votre détermination sera accueillie avec vive reconnaissance par le Roi, produira en Belgique la meilleure impression, réjouira le coeur paternel de Sa Sainteté et Vous attirera les bénédictions du Ciel.

Dans l'espoir que Vous me ferez bientôt connaître l'accueil que cette idée a rencontré auprès de vos Collègues, je Vous réitère les expressions de mon dévoué respect.

Bruxelles, le 14 décembre 1876.

+ Séraphin, Archevêque de Nicée
Nonce Apostolique.

1877

32. - A. COUVREUR à l'*Association libérale de Bruxelles.*
L'Indépendance belge, 12 janvier 1877.
Le Précurseur, 12 janvier 1877.

Bruxelles, 10 janvier 1877.

La Belgique a-t-elle un intérêt à ouvrir le centre de l'Afrique au commerce européen et à y introduire la civilisation? Telle est la question que s'est posée M. COUVREUR, membre de la Chambre des représentants et à laquelle il a répondu dans la conférence donnée par lui, mercredi soir (10 janvier 1877) à l'Association libérale (de Bruxelles).

(...)

Un très grand danger du projet en question serait de livrer les nègres à des controverses religieuses. Nous n'en voulons à aucun prix. Mais l'œuvre sera laïque et scientifique, ou elle ne sera pas (Les applaudissements interrompent l'orateur). Le parti clérical a bien senti cela, aussi a-t-il commencé par dénigrer l'œuvre. S'il nourrissait l'arrière-pensée d'en tirer un avantage pour ses propres intérêts, ses espérances seraient déçues, parce que l'œuvre a un caractère international et cosmopolite. Les Anglais, les Allemands hérétiques, les Russes schismatiques, les Français voltairiens y participent; ils ne permettront pas que l'œuvre s'écarte de son programme et livre le centre de l'Afrique à toutes les jalousies des sectes chrétiennes et aux horreurs des guerres religieuses.

D'ailleurs les tentatives de civiliser les peuples barbares par la religion n'ont jamais réussi qu'avec l'aide du pouvoir séculier. Derrière le crucifix était le bras du bourreau. C'est ainsi que les jésuites ont imposé leur autorité aux Indiens du Mexique, aux Guaranis du Paraguay, aux Tagals des îles Philippines; ils ont détruit tout ressort moral chez ces peuples. La véritable civilisation ne pénètre chez les races barbares que par la science.

(...)

33. - A. PLANQUE à TORONI.

S.M.A.R., 2, B, 1, fol. 122-124, copie autographe.
M. STORME, *Rapports... sur l'Association Internationale Africaine*, p. 6, texte.

Lyon, le 23 janvier 1877.

Monseigneur,

Aussitôt reçu votre lettre par laquelle vous voulez bien m'annoncer que Mgr Ciurcia propose à la Propagande de nous envoyer à Port Saïd et à Ismalia, j'ai tâché de réunir des renseignements sur ces lieux. (...)

Il nous serait possible d'aller nous installer à Port Saïd, et nous irons si la Propagande nous y envoie. Mais quand je pense aux motifs et aux projets que vous avez énoncés dans le Congresso de l'année dernière et que Monseigneur le Secrétaire a appuyés en m'engageant ensuite à aller plutôt en Egypte qu'au Fezzan, je ne trouve pas dans le plan de Mgr Ciurcia la réalisation de la pensée qui vous a guidé en nous offrant d'aller en Egypte.

Vous nous proposiez dans le Congresso de prendre une paroisse formée de la division d'Alexandrie ou du Caire, parce que dans ces grandes villes les Franciscains sont tout à fait insuffisants. Dans une ville comme dans l'autre, il y a du travail sérieux et nécessité de secours religieux, tandis que Port Saïd et Ismailia sont pourvus. Monseigneur le Secrétaire ajoutait que dans ces grandes villes nous serions au courant des voyages et des voyageurs qui s'enfoncent au loin dans les régions des nouvelles découvertes; que nous pourrions étudier les voies et les moyens de les suivre, en faire la relation à la Propagande et avec ses ordres aller au loin ouvrir de nouvelles missions.

Cette perspective nous souriait, et c'est ce qui nous a fait facilement, non pas oublier le Fezzan, mais songer à nous occuper d'abord de l'Egypte. Dans les termes où Mgr Ciurcia pose la question, tout me paraît totalement changé et je me demande s'il ne vaudrait pas mieux, dans l'intérêt des missions réelles nous rendre à Tripoli pour étudier la fondation d'une mission au Fezzan. (...)

A. Planque.

34. - A. D'ANETHAN à A. LAMBERMONT.
A.E.B., Afrique, C.G.B., 1876-1884, n° 117, original.

(Rome, le 4 mars 1877.)

Mon cher Baron,

L'œuvre africaine, dont le Roi a pris si généreusement l'initiative, a gagné les sympathies des catholiques italiens. La presse religieuse tout entière a fait l'éloge de cette grande entreprise; dans son dernier numéro *La Civiltà Cattolica,* qui est considérée comme l'organe le plus accrédité du Saint-Siège, en fait mention dans les termes les plus favorables (1).

Le Saint-Père en a parlé dans le même sens et très longuement à Mgr Comboni, Vicaire Apostolique de l'Afrique centrale. Ce courageux missionnaire a été très bien accueilli par le Pape, qui lui a conseillé de se mettre en rapport avec la Légation et d'aller trouver l'Auguste Promoteur de l'Oeuvre africaine pour lui donner les indications désirables. Mgr. Comboni croit le plan de Sa Majesté très pratique et le plus propre à amener la fin de l'esclavage. Il faudrait, suivant lui, travailler le centre de l'Afrique et y combattre par tous les moyens moraux et civilisateurs l'horrible fléau de la traite; l'intérêt rendra plus difficile la suppression de cet odieux trafic dans les ports de mer; c'est la source qu'il faut tarir. Un des moyens civilisateurs, c'est la construction de routes, car les transports sont hors prix et décuplent les frais pour tout ce qu'on fait venir d'Europe ou plutôt tout ce qu'on en apporte soi-même. Mgr Comboni, dont la conversation est fort intéressante, a beaucoup connu Stanley, Livingstone, Nachtigal, Compiègne et le colonel Gordon. Il vient d'établir une maison de religieuses qui envoie des sœurs en Afrique.

Le cardinal Canossa favorise dans son diocèse cette belle œuvre. Le climat de l'Afrique centrale est, comme vous le savez, très meurtrier. Mgr Comboni a créé des établissements d'acclimatation en Egypte et jusqu'ici il perd très peu de monde.

Depuis que Sa Majesté s'est mise à la tête de cette œuvre de civilisation et d'évangélisation, le langage du Saint-Père s'est complètement modifié, et Sa Sainteté qui semblait un peu froid à l'égard de notre Auguste Souverain ne cesse de parler de Lui dans les termes les plus élogieux et avec la plus affectueuse sympathie.

(1) *La Civiltà cattolica,* série X, t. 1 (8 déc. 1876 - 8 mars 1877), p. 631-632.

Je n'ai pas manqué de faire ressortir que le Roi avait parlé de l'évangélisation de ces populations sauvages.

Veuillez excuser ce long griffonage et me croire bien sincèrement

Votre dévoué

Baron A. d'Anethan.

Rome, le 4 mars 1877.

35. - A. d'Anethan à G. d'Aspremont Lynden.

A.E.B., S.-Siège, vol. XV, 1876-1878, n° 60, original.
A.E.B., Afrique, C.G.B., 1876-1884, n°117, copie.

Rome, le 5 mars 1877.

Monsieur le Comte,

(...)

L'archevêque de Vérone, Mgr Canossa (des marquis de Canossa) qui fait partie de la prochaine promotion de cardinaux, a fondé, il y a quelques années, dans sa ville épiscopale, une association religieuse très répandue en Italie, sous le nom d'« œuvre de la régénération de l'Afrique par l'Afrique elle-même ». Cette œuvre comprend: 1° une association dite « du Bon Pasteur », dont le but est de recueillir des aumônes pour les missions d'Afrique; 2° un séminaire pour les missions d'Afrique; 3° deux instituts en Egypte, pour l'éducation des jeunes nègres et négresses. Le Saint-Père, qui s'intéresse beaucoup à cette œuvre, a reçu dernièrement l'Archevêque de Vérone et Mgr Comboni, chargé de la direction spirituelle de l'Afrique centrale. Sa Sainteté a, dans cet entretien, beaucoup parlé à ces prélats de Notre Auguste Souverain, dans les termes les plus élogieux, en prônant l'œuvre dont Sa Majesté est le généreux promoteur. Le Pape a recommandé à Mgr Comboni de ne pas retourner dans son diocèse, sans avoir soumis à la haute appréciation de Sa Majesté ses idées sur la régénération de l'Afrique, et notamment sur l'abolition de l'affreux trafic des esclaves, qui a jusqu'ici résisté à tous les efforts des missionnaires.

Il est à remarquer que l'œuvre à laquelle le Roi a attaché son Nom, a la bonne fortune bien rare à l'époque où nous vivons, de rencontrer la sympathie des plus fervents catholiques, en même temps que celle

des personnes les plus hostiles à l'Eglise: à Rome notamment les idées de Sa Majesté sont très favorablement accueillies dans les camps les plus opposés.

(...)

Baron A. d'Anethan.

36. - Suprême Conseil de l'Ordre du Rite Ecossais Ancien et Accepté de Belgique.
Bulletin des travaux du Suprême Conseil de Belgique, n° 20, du 1er novembre 1876 au 1er novembre 1877 (Bruxelles, 1877, p. 39-40).

Séance du 26 mars 1877

sous la présidence de l'Ill.·. F.·. B. RENARD, Souv.·. Gr.·. Comm.·.

Le Secrét.·. Gén.·. donne communication des pièces de la correspondance:

a) Pl .·. de la loge .·.*Les Amis Philanthropes,* en date du 28 février dernier, par laquelle elle nous informe que la loge .·. a décidé de souscrire, pour une somme de 200 francs, à l'œuvre pour la civilisation de l'Afrique centrale.

L'ordre du jour de la tenue portait ce qui suit: « Attendu que c'est là une entreprise humanitaire et civilisatrice, conçue sans arrière-pensée de conquête militaire ou de prosélytisme religieux, conforme, par conséquent aux principes comme au but de la Franc-Maçonnerie e'c. »

Le Souv.·. Comm.·. rappelle que le Sup.·. Cons.·. s'est déjà occupé de cette question dans sa séance du 11 décembre dernier. Il a été décidé alors que la Maçonn.·. ne pouvait res'er étrangère à une œuvre qui devait apporter à de nombreuses populations la liberté, la suppression de la traite et tous les bienfai's de la civilisation moderne, en même temps qu'elle ouvrait à nos industries des débouchés nouveaux; mais, pour que l'intervention de la Maçonn.·. fût aussi complète que possible, il fallait aussi s'entendre avec le Gr.·. Or.·. pour centraliser les souscriptions. Le produit en aurait été versé à la caisse du Comité belge au nom du Sup.·. Cons.·. et du Gr.·. Or.·. . Le Secrét.·. Gén.·. avait écrit dans ce sens au Gr.·. Maît.·. pour lui demander son concours. Cette lettre étant restée

jusqu'aujourd'hui sans réponse, l'Assemblée décide qu'une pl.·. de rappel sera adressée au Gr.·. Maît.·..

37. - Ch. DUPARQUET à D. BARILLEC.
S.E.F., Bas-Congo (1870-1880), 1877, original.

Landana, 27 avril 1877.

Bien Cher Père,

(...)

Tout va bien dans ce Congo du nord et la mission est aujourd'hui une œuvre fondée, solidement fondée. (...) Reste encore l'autre moitié de la mission où tout est à faire, à créer. C'est là ma grande préoccupation; j'en ai écrit longuement à la maison mère. J'attends le résultat.

(...)

Ch. Duparquet.

38. - A. PLANQUE à A. FRANCHI.
P.F.R., S.R.C., Africa centrale, vol. VIII, 1871-1880, fol. 485-486, original.
S.M.A.R., 11/106, copie autographe.
M. STORME, *Rapports... sur l'Association Internationale Africaine,* p. 12-15, texte.

Rome, 7 mai 1877.

Eminence,

(...)

Mais l'entreprise la plus sérieuse et la plus capable d'ouvrir définitivement ce centre de l'Afrique, c'est, à côté de l'œuvre de Cameron, la Société internationale fondée à Bruxelles sous la présidence du Roi des Belges. Cette Société a pris pour but la civilisation de ces pays. Son programme n'est, si l'on veut, qu'humanitaire, mais il est loin d'exclure l'élément religieux comme moyen de civilisation. Au contraire, je sais de bonne source que plusieurs des organisateurs et des membres influents

de cette Société désirent voir arriver des missionnaires catholiques dans ces pays.

La Société internationale de Bruxelles se propose de frayer des routes et d'établir de distance en distance des postes de ravitaillement et de secours. Ce sera une véritable expédition pacifique, mais organisée de manière à atteindre son but, même au moyen de la force dans les lieux où elle serait nécessaire.

Ce serait, il me semble, le moment d'envoyer dans ces régions qui s'ouvrent, quelques missionnaires catholiques pour les explorer d'abord et choisir les lieux qui paraîtront les plus propres à s'y établir.

La S.C. pourrait leur donner pour champ d'exploration et de travail depuis l'Equateur au Nord jusqu'au Zambèze au Sud; à l'Ouest ils pourraient s'étendre jusqu'aux limites de Loanda et de Benguela; à l'Est ils s'arrêteraient aux limites de Mozambique et de la Mission de Zanzibar.

(...)

Je viens donc prier la S. Congrégation d'ériger ces pays en mission et de nous en charger.

(...)

A. Planque.

39. - A. D'ANETHAN à G. D'ASPREMONT LYNDEN.
A.E.B., S.-Siège, vol. XV, 1876-1878, n° 81, original.

Rome, le 29 mai 1877.

Monsieur le Comte,

(...)

Les organes catholiques ont publié des articles très élogieux au sujet de l'œuvre de la civilisation de l'Afrique dont le Roi a pris l'initiative. La *Voce della verità* émet l'idée qu'il faudrait utiliser l'ordre de Malte, et le réorganiser pour seconder cette œuvre civilisatrice.

(...)

Baron A. d'Anethan.

40. - S. VANNUTELLI à J. SIMEONI.

P.F.R., S.R.C., Africa centrale, vol. VIII, 1871-1880, fol. 516-517, original.

(Bruxelles, 20 juin 1877).

n° 212

Presentazione al Re di una lettera pontificia. — Riunione del Comitato internationale per la civilizzazione dell'Africa centrale.

Eminenza Reverendissima,

Venerdi scorso, 15 del corrente mese, ebbi l'onore di esser ricevuto in udienza particolare e di porgere nelle mani di questo Sovrano la Pontificia lettera che l'Eminenza Vostra Reverendissima mi accludeva nel venerato dispaccio del 6 di questo mese, in risposta a quella che la Maestà Sua aveva diretto al Santo Padre in occasione del suo Giubileo episcopale.

Sua Maestà s'informò con vivo interesse della preziosa salute del Santo Padre, parlò con ammirazione dei grandi ricevimenti di pellegrini di tutto l'orbe che hanno ancora luogo nel Vaticano, e fece voti per la prolungata conservazione dell'Augusto Pontefice, si degno dell'amore e rispetto dei popoli cattolici. Entrò quindi a parlare di materie del tutto indifferenti, trattenendomi per circa mezz'ora in una amabile conversazione.

Conforme a quanto fu stabilito nella Conferenza geografica tenuta l'anno scorso sotto la presidenza di questo Re oggi avrà luogo nel Palazzo reale di Bruxelles la prima riunione del Comitato internazionale per la esplorazione e civilizzazione dell'Africa centrale. Scopo precipuo della riunione è di determinare il piano definitivo per dare principio alla grand'opera, la quale, come saprà l'Eminenza Vostra, è dovuta all'iniziativa di questo Sovrano ed è a lui sommamente a cuore.

Il Comitato è composto di circa 20 delegati delle società geografiche delle varie nazioni, nominatamente invitati dal Re ed allogiati splendidamente nel suo Palazzo. Per la Ungheria è stato invitato Mgr. Haynald, Arcivescovo di Colocza, il quale venne ieri a visitarmi e mi promise che, dal canto suo, avrebbe fatto il possibile per favorire, nell'opera di cui si tratta, le missioni cattoliche. Il detto Prelato volle pur dirmi che

nel Concilio Vaticano aveva fatto parte della cosidetta opposizione; ma che, definito una volta il domma della infallibilità Pontificia, non permise che altri lo superasse nella sottomissione, nè cessò di ripetere *mea culpa, mea culpa.*

Riservandomi di dare contezza all'Eminenza Vostra delle risoluzioni che saranno adottate nella riunione anzidetta del Comitato internazionale, me si inchino intanto al bacio della S. Porpora e con profondissimo ossequio ho l'onore di rassegnarmi

Dell'Eminenza Vostra Reverendissima

Umilissimo devotissimo servitore
Serafino Arc. di Nicea,
Nunzio Apost.

Bruxelles, 20 giugno 1877

Sua Eminenza Reverendissima
Il Signor Cardinal Simeoni
Segretario di Stato di S. Santità. Roma.

41. - S. VANNUTELLI à J. SIMEONI.
P.F.R., S.R.C, Africa centrale, vol. VIII, 1871-1880, fol. 505-507, original.

Bruxelles, 23 juin 1877.
n° 213

La civilizzazione dell'Africa.

Eminenza Reverendissima,

Facendo seguito al mio rispettoso foglio n° 212 ho l'onore di trasmettere all'Eminenza Vostra Reverendissima il riassunto delle risoluzioni prese dalla Commissione internazionale per la civilizzazione dell'Africa, quale desso è stato publicato dal Giornale officiale di questo Regno, nel suo numero di oggi (2).

(2) Il s'agit du *Moniteur Belge* du 23 juin 1877.

Se si prescinde dai complimenti, ringraziamenti ed applausi che con squisita cortesia si sono decretati mutuamente l'Augusto Presidente e gl'illustri delegati, la risoluzione più limpida e chiara della Commissione civilizzatrice è quella relativa alla bandiera la quale è stato deciso con unanime accordo che sarà di colore turchino e porterà nel mezzo una stella d'oro.

Quanto alle stazioni da stabilirsi per arrivare con passo fermo e sicuro a piantare lo stendardo civilizzatore nel centro dell'Africa, *in genere* si è deciso che il compito di organizzarle a tempo e luogo appartiene al comitato esecutivo dell'opera, presieduto anch' esso da Sua Maestà, ed *in specie* si è aggiunto che una spedizione dovrà partire dalla costa di Zanzibar per fondare una prima stazione nelle vicinanze del lago di Tanganyika.

Più volte i liberali del Belgio si erano permessi di sospettare che sotto quest'opera della civilizzazione dell'Africa potesse nascondersi comechessia qualche cosa di *clericale,* e più che mai si spaventavano al pensiero che le stazioni, progettate fin dal principio, potessero convertirsi in conventi di missionarii cattolici. Come per rispondere, credo io, a tali *accuse,* nel resoconto delle deliberazioni della Commissione internazionale, scritto senza dubbio con intelligenza del Re, si è posta una cura specialissima per fare ben comprendere che le stazioni di cui si tratta saranno puramente scientifiche ed avranno l'altissima missione di osservare il movimento degl'astri e delle stelle, di far studi etnografici, linguistici e geografici e di formare buone collezioni di frammenti del triplice regno animale, vegetale e minerale.

Come possa sortir fuori da tali osservatorii di astronomia e laboratorii di scienze fisiche l'incivilimento dei poveri negri dell'Africa centrale, non è certo facile il comprendere. Forse perciò, a guisa di appendice, si è aggiunto che gli altri viaggiatori e esploratori dell'Affrica (eccetto sempre i trafficanti di schiavi) troveranno nelle dette stazioni gli aiuti di cui avranno bisogno. Quindi è che oltre il titolo di *scientifiche,* porteranno eziandio il nome di stazioni *ospitaliere.*

Finita appena la conferenza internazionale, Mgr Haynald se ne è partito per Vienna, dove era aspettato per determinare, in unione degli altri delegati delle due parti dell'Impero, la quota che deve pagare l'Ungheria per le spese communi. Onde è che io non ho avuto occasione d'intrattenermi con lui sul risultato della conferenza per l'incivilimento dell'Africa.

Inchinato al bacio della Sacra Porpora ho l'onore di confermarmi con profondissimo ossequio

dell'Eminenza Vostra Reverendissima
Umilissimo Devotissimo Obbedientissimo Servitore
Serafino Arciv. di Nicea.
Nunzio Apostolico.

Bruxelles, 23 giugno 1877.

Sua Eminenza Reverendissima
Il Signor Cardinal Simeoni
Segretario di Stato di S. Santità. Roma.

42. - Fr. ALLARD à J.B. AGNOZZI.
P.F.R., S.R.C., Africa australe, vol. VI, 1875-1885, fol. 401-403, original.

(Rome, 13 juillet 1877.)

MISSIONS DU SUD DE L'AFRIQUE

Demande faite à la S. Congrégation de la Propagande par le R.P. Planque, Supérieur des missionnaires africains de Lyon, d'étendre les limites de la Préfecture Apostolique que les dits missionnaires administrent au centre de la Colonie du Cap de Bonne Espérance, au Sud de l'Afrique.

Cette extension demandée consisterait à faire ériger deux nouvelles Préfectures au sud de l'Afrique pour qu'elles soient confiées aux missionnaires africains de Lyon.

Examiner pour chacune de ces préfectures:

1° Dans quelle partie on demande de l'ériger,
2° Pour quel motif on propose cette érection,
3° S'il y a possibilité et opportunité de l'établir.
[...] (3).

(3) Il s'agit de l'extension de la Préfecture centrale du Cap, au nord du fleuve Orange.

DEUXIEME PREFECTURE APOSTOLIQUE

1ère Question: Dans quelle partie du sud de l'Afrique le Père Planque voudrait qu'on érigeât cette Préfecture?

Ce Révérend Père, à la troisième page de son rapport en date du 7 mai 1877, exprime le désir que cette Préfecture *s'étende depuis l'Equateur jusqu'au Zambèze (fleuve au sud); à l'est elle aurait comme limite la mission du Zanguebar et du Mozambique, et à l'Ouest elle s'étendrait jusqu'aux limites de Loanda et de Benguela.*

2ème Question: Pour quels motifs le Père Planque demande-t-il cette Préfecture à la Congrégation?

C'est 1°) pour que ses missionnaires aient un plus vaste champ pour évangéliser les payens.

2°) parce que les explorateurs viennent de toutes les parties de l'Europe pour visiter ces pays, et que ceux qui les ont déjà parcourus ont fait de belles descriptions de la fertilité de ces contrées qu'ils disent bien peuplées, et que ce serait le moment qu'on y établisse quelques missions catholiques avant que les protestants y aient multiplié leurs stations.

REMARQUE. *Doit-on ajouter une entière confiance aux rapports des explorateurs qui vantent la fertilité de ces pays?*

1° Que ceux qui ont parcouru les pays du centre de l'Afrique nous aient fait des descriptions magnifiques de la végétation luxuriante qu'ils y ont vue, c'est probablement qu'ils n'ont suivi que les cours des rivières, et que c'est là que les indigènes se trouvent en grand nombre pour y cultiver des champs. Mais ces voyageurs ne nous apprennent rien de nouveau. Il y a longtemps que les géographes ont parlé de la fertilité des terres de ce pays, lorsqu'elles sont situées près des courants d'eau, et ces géographes nous disent aussi quelle est la fertilité du sol quand on s'éloigne des rivières. D'ailleurs les terres ne changent pas de nature.

2° Le Père Planque qui paraît enthousiasmé des descriptions qu'on a faites de ces pays, ne dit pas un mot de l'état sanitaire de ces climats; c'est probablement qu'il n'a rien vu de favorable pour la santé dans les auteurs qu'il a lus; et cependant la beauté du climat, le bon air qu'on respire dans ces pays est quelque chose de bien important pour un missionnaire qui doit y faire sa résidence. Les narrateurs auraient-ils manqué d'en embellir leurs récits? Comment se fait-il qu'ils n'en ont rien dit?

Et s'ils en ont parlé, comment est-il arrivé que le Père Planque garde un silence complet?

3ème Question: Y a-t-il possibilité d'établir cette seconde Préfecture telle qu'elle a été demandée par le R. Père Planque?

Le décret d'érection du Vicariat Apostolique de l'Afrique centrale, du 30 mars 1846, porte qu'il doit s'étendre au sud même au delà de la ligne équatoriale. C'est-à-dire qu'au 10° degré de latitude sud, ainsi que Mgr. Comboni l'a répondu au Père Planque (car c'est entre le 5° et le 10° degré de latitude sud que se trouvent ces Montagnes de la Lune qui servent de limites au sud pour le susdit Vicariat).

Dès lors il ne reste plus de pays attaché à aucune mission, qu'un espace qui ne serait que la moitié de la Préfecture que les missionnaires africains de Lyon ont demandés et dont les *limites au nord seraient la latitude qui passe au 10° degré en dessous de l'Equateur; au sud, la limite serait le 18° degré de latitude qui sert de limite supérieure du Vicariat Apostolique du Natal; à l'Est, la limite serait le Mozambique et à l'Ouest la Guinée méridionale.*

Rome, le 13 juillet 1877.

43. - Fr. ALLARD à J.B. AGNOZZI.
P.F.R., S.R.C., Africa australe, vol. VI, 1875-1885, fol. 406, original.

Rome, le 14 juillet 1877.

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré sous la date du 18 mai 1877, avec les demandes du R. Père Planque, au sujet de l'érection de deux préfectures qu'il propose d'établir au sud de l'Afrique.

Après avoir mûrement examiné le projet des missionnaires de Lyon, tel que présenté par leur Supérieur, et consulté les archives de la S.C. de la Propagande à cet effet, je me fais un devoir de vous transmettre la réponse que vous m'avez demandée sur la possibilité d'établir ces deux préfectures.

Le mémoire que j'adresse à Votre Seigneurie démontre que la première Préfecture demandée au-dessus du fleuve Orange est possible, mais que la deuxième Préfecture avec les limites que le Père Planque lui a assignées, appartient en grande partie au Vicariat déjà établi de l'Afrique Centrale.

Veuillez bien recevoir l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur

† M.g. François, Archv. de Taron. O.M.I.
consulteur de la S.C.

44. - A. COUVREUR, E. GOBLET D'ALVIELLA, J. ANSPACH à la Loge bruxelloise *Les Amis Philanthropes.*
Loge .·. *Des Vrais Amis de l'Union et du Progrès réunis. La Question du Congo* (Bruxelles, 1885, p. 6-8) Extraits et résumé.

1877 (4)

On apprendra avec intérêt quel était le programme de l'œuvre, en 1877, à sa fondation. Nous en trouvons l'indication dans une pl .·. adressée par les Fr .·. Couvreur, Goblet et Anspach à notre sœur la R .·. loge .·. des *Amis Philanthropes* et communiquée par celle-ci à la R .·. loge .·. *Le Travail,* à Verviers, planche dont nous résumons quelques passages:

« Le premier but que se propose l'Association africaine est d'établir et d'entretenir des stations fixes, rapprochées autant que possible des terres inexplorées. Ces stations devront être habitées par un ou plusieurs Européens. Leur mission *scientifique* consiste dans les observations astronomiques et météorologiques, dans la formation de collections d'histoire naturelle, dans la confection de la carte des environs de la station, dans la rédaction du vocabulaire et de la grammaire du pays, dans les observations ethnologiques, dans la rédaction d'un journal

(4) Il serait très instructif de connaître la date exacte de la rédaction de ce document.

relatant tous les événements et toutes les observations dignes d'être rapportés. La mission *hospitalière* des stations est de recevoir tous les voyageurs que le chef en jugera dignes; de les pourvoir au prix de revient, sur place, d'instruments, de marchandises et de provisions, ainsi que de guides et d'interprètes, de les renseigner sur les meilleures routes à suivre et de transmettre leur correspondance ».

« Un des buts ultérieurs que se proposera la station sera de supprimer la traite des esclaves par son influence civilisatrice ».

Nous trouvons encore dans cette planche que « le chef de la station ne doit pas faire de propagande religieuse directe et qu'il a les pouvoirs les plus absolus pour refuser l'accès de la station aux voyageurs qui pourraient, par un zèle intempestif, troubler l'application du programme exclusivement scientifique et hospitalier qui lui est imposé ».

« Les stations doivent se livrer à l'agriculture et aux industries qui s'y rattachent, expérimenter les conditions de production du sol, enseigner les arts de l'Europe aux populations voisines, arriver ainsi, par l'action insensible d'une civilisation plus élevée, à l'abolition de la chasse à l'homme ».

A une question de la loge .˙. *Le Travail,* tendant à savoir si l'Association internationale a pour but d'ouvrir de nouveaux débouchés aux produits de notre pays, la pl .˙. répond:

« Evidemment oui. Aux hommes de science succéderont les trafiquants, leurs factoreries et leurs comptoirs. Ils s'appuieront sur les stations. Ils y échangeront les produits belges contre les produits du sol. Il faut toutefois d'abord reconnaître le terrain et le préparer ».

A une question relative à l'émigration, la pl .˙. répond:

« L'Association n'est pas une société d'émigration. Il est même probable que pendant les premières années de son existence, elle n'enrôlera pour ses études qu'un très petit nombre d'Européens de choix. Un des membres de la Conférence (Conférence internationale pour la fondation de l'Association), qui a longtemps séjourné en Afrique et qui connaît bien les indigènes, a même émis l'avis qu'il fallait, dans chaque station, plutôt former des ouvriers indigènes que d'en importer. Le premier personnel sera donc surtout un personnel scientifique ».

La même pl .˙. contient encore des déclarations au sujet de l'absence de toute idée de prosélytisme religieux et parle d'engagements pris, à

cet égard, envers les maçons éclairés qui ont été sollicités d'appuyer l'œuvre (5).

45. - J. CHARMETANT à FR. DEGUERRY.

J. MAZE, *Le cardinal Lavigerie et son action apostolique*, t. I, Maison-Carrée (Alger), 1928, p. 459-460.

Paris, le 8 août 1877.

(...)

Ici tout va bien. Mgr est d'une santé excellente. Il sera à Vichy vers le 20.

(...)

Savez-vous qu'il est fortement question à Rome de donner le chapeau de cardinal à Monseigneur? Le gouvernement actuel de Paris aura-t-il le tact de se prêter à cette importante mesure? Ce serait bien à désirer, d'autant plus que l'attention du Saint-Siège est en ce moment vivement attirée du côté de l'Afrique par tout ce que le laïcisme organise depuis quelques années pour sa civilisation. Il est impossible que l'Eglise reste en retard.

(...)

J. Charmetant.

---

(5) On lit dans l'*Indépendance belge* du 19 juillet 1877, à propos d'un projet de résolution adopté par la Commission Internationale de l'Association Africaine, le 21 juin 1877: « Nous ferons remarquer que ce projet, adopté par l'Assemblée, donne bien le caractère de l'œuvre. Il est clair, en effet, que si la suppression de la traite des esclaves n'est qu'un des buts « ultérieurs » de l'Association et si l'on ne doit tâcher de l'atteindre que par l'influence civilisatrice, il est clair, disons-nous, qu'on ne peut soutenir que l'Association songe à opérer ou à encourager la conversion des indigènes au catholicisme. La suppression de la traite des esclaves serait un but plus immédiat que celui-là. Le mot « influence civilisatrice » indique bien aussi qu'il ne s'agit pas d'une expédition militaire. « La mission hospitalière des stations est de recevoir tous les voyageurs que le chef en jugera dignes. Il ne s'agit donc que de recevoir des voyageurs, et, de plus, si le chef juge que ces voyageurs ne sont pas dignes de la faveur qu'on leur fait, il peut les renvoyer. L'importance de cette remarque ressort plus évidemment de la discussion (qui eut lieu à la Commission). Les missionnaires pourront donc être reçus; on ne peut, en effet, leur interdire l'accès du continent africain en tant que voyageurs, pouvant avoir une influence civilisatrice. Mais si leur présence et leurs tentatives de conversions provoquent de l'irritation parmi les indigènes, s'ils amènent des actes de violence, soit qu'ils les excitent, soit qu'ils en soient la cause indirecte, le chef les jugera indignes et ils seront expulsés. »

46. - *Ancora* (Journal de Bologne).
Osservatore romano, 19 août 1877.

15 août 1877.

Fra non molto Monsignor Comboni riparte per l'Africa centrale, ma prima egli fa un viaggio alle corti dei Sovrani cattolici d'Europa e con la sua proverbiale franchezza, con la simpatia che desta la sua parola facile e seducente, egli domanderà in nome della più santa delle cause, l'obole per la civiltà africana. Il Re del Belgio, il sovrano che si è posto a capo del Comitato per la redenzione dell'Africa, ha scritto a Monsignor Comboni chiedendo consigli ed aiuti, e Monsignor Comboni recandosi alla corte di quel rè saprà dirgli dell'Africa molto più di quello che non hanno detto i congressisti, gente di dottrina e di vaste cognizioni, ma di poca esperienza, e per nulla usa alla vera vita africana.

47. - J. GREINDL à A. D'ANETHAN.
Papiers J.J. d'Anethan, dossier XX, *Congo,* original.
P.F.R., S.R.C., Belgio-Olanda, vol. XXXI, 1871-1877, fol. 1494-1495, copie.

Bruxelles, le 19 août 1877.

Mon cher ami,

Le Roi a été très touché d'apprendre que le Cardinal Franchi a envoyé une circulaire aux quatorze missions d'Afrique pour leur enjoindre de prêter leur concours aux voyageurs de l'Association Internationale. Les voyageurs seront probablement dans le cas de réclamer bientôt les précieux services que son Eminence a bien voulu mettre à leur disposition. Une expédition se prépare pour Zanzibar. Elle a pour but de se rendre au delà du lac Tanganyika et d'établir au centre de l'Afrique une station scientifique et hospitalière. C'est un grand encouragement pour les membres de cette expédition de savoir qu'ils peuvent compter sur l'appui du Père Horner, supérieur de la mission de Bagamoyo dont tous les voyageurs et en particulier le Commandant Cameron ont reçu un si bienveillant accueil. Le Roi m'ordonne de vous prier de transmettre à Son Eminence le Cardinal Franchi ses meilleurs remerciements et l'expression de la gratitude de l'Association Internationale Africaine. Si Son

Eminence y trouve quelque intérêt, le Comité aura soin de lui communiquer, par votre intermédiaire, tous les renseignements qu'il recevra de ses voyageurs.

Agréez, mon cher ami, l'assurance des meilleurs sentiments de votre dévoué

Greindl.

48. - A. D'ANETHAN à A. FRANCHI.
P.F.R., S.R.C., Belgio-Olanda, vol. XXXI, 1871-1877, fol. 1496-1497, original.

(Castellamare, 24 août 1877.)

Eminence,

La Roi, mon Auguste Souverain, m'a chargé de remercier Votre Eminence de l'intérêt qu'Elle a bien voulu prendre à l'œuvre africaine. J'ai l'honneur, en m'acquittant des ordres de Sa Majesté, de remettre sous ce pli à Votre Eminence la copie de la lettre que je viens de recevoir à ce sujet de M. le Baron Greindl, secrétaire général de l'Association. C'est à Zanzibar, comme le verra Votre Eminence, que les délégués de cette société pourront profiter des instructions données aux missions catholiques.

J'aurai l'honneur de faire parvenir à Votre Eminence tout ce que me sera communiqué concernant cette exploration.

Je saisis avec empressement cette nouvelle occasion d'offrir à Votre Eminence l'expression de ma plus haute considération et de mon plus profond respect.

Son très humble et obéissant serviteur
Baron A. d'Anethan.

Castellamare, 24 août 1877.

49. - Ch. DUPARQUET à Ign. SCHWINDENHAMMER.
S.E.F., Bas-Congo (1870-1880), 1877, original.

Landana, 27 août 1877.

Mon Très Révérend et Bien Aimé Père,

(...)

7. — *M. Stanley au Congo.* M. Stanley, le célèbre voyageur, vient de traverser de part en part l'Afrique et d'arriver à Boma d'où il s'est rendu à Cabinda pour expédier ses papiers en Europe par le vapeur l'*Angola* et de là s'est rendu à Loanda pour rapatrier sa nombreuse caravane.

Il a, dit-on, découvert les sources du Congo et a dû suivre ce grand fleuve jusqu'à son embouchure. C'est là une des grandes découvertes géographiques de notre siècle et qui ne peut manquer d'avoir une grande influence sur l'avenir du Congo. L'attention de l'Europe va se porter de ce côté et maintenant moins que jamais les Anglais ne vont permettre aux Portugais l'occupation de ce pays. C'est là pour notre mission le côté le plus pratique de cette découverte. Les fatigues que l'intrépide voyageur a éprouvées sont telles que ses cheveux, dit-on, ont entièrement blanchi. Il n'y a nul doute pour moi que ce fleuve immense du Congo ne devienne d'ici peu une des grandes artères commerciales de l'Afrique. Nos missionnaires pourront ainsi suivre les négociants par la route qu'ils ouvriront, comme maintenant nous nous préparons par le sud à suivre les chercheurs de diamants. La divine Providence sait ainsi faire servir tout à ses fins.

8. — (...)

Ch. Duparquet.

50. - J.B. AGNOZZI aux Vicaires et Préfets Apostoliques d'Afrique.

S.E.P., 375, I, trois originaux (6).
P.Bl.R., A, 17, 232, original.
P.F.R., Lettere..., vol. n° 373, 1877, fol. 398, copie.
J. PERRAUDIN, in: *Zaïre*, 1957, t. XI, p. 760, traduction, texte en note.

(6) Un exemplaire est adressé à Mgr G. MASSAIA, Capucin, vicaire apostolique des Gallas, un autre au Préfet de la mission du Zanguebar, un troisième n'indique pas le destinataire.

Ai Vicarii Apostolici e
Prefetti Apostolici dell'Affrica.

31 agosto 1877.

Reverendissimo Signore,

Si è iniziata nel Belgio una Commissione internazionale di cui si è fatto protettore lo stesso Re, per esplorare e civilizzare l'Affrica Centrale. La maggior parte dei membri che la compongono come si è detto, è protestante, massonica e indifferente a qualsiasi religione; lo scopo poi riguarda la civilizzazione, le belle arti e le scienze. Come tuttavia non può andare disgiunto da principii e pratica di una religione, lo stesso Re ha fatto fare delle pratiche per vedere se la S. Congregazione della Propaganda potesse incaricarsi dell'invio di qualche missionario all'intento di non far prendere una preponderanza in quelle parti a qualche setta protestante o anche al pieno ed assoluto indifferentismo.

Questa S. Congregazione non può non vedere la difficoltà di un prospero successo per la Commissione indicata, e non è certamente in istato di volersene troppo immischiare direttamente.

Ciò per altro non toglie che si tenga d'occhio allo sviluppo che essa ha, onde per mezzo di qualche missionario possa provvedersi a quanto riguarda la Religione.

Nell'intento pertanto di potere al suo tempo raccomandare a qualche ecclesiastico quest'incarico interesserebbe grandemente che la S.V. per mezzo dei suoi missionari s'informasse del come procedano le cose, quali speranze possono nutrirsi per un risultato religioso, e quali mezzi sarebbero proficui all'intento.

Ottenute queste notizie, prego la S.V. a volermene dare contezza per mia norma.

In quest'intelligenza prego Dio che lungamente la conservi e la prosperi.

Roma dalla Propaganda, Agosto 1877

Affettuosissimo come Fratello
Per il Cardinale Prefetto assente

J.B. Agnozzi, Segretario.

51. - Ch. DUPARQUET à Ign. SCHWINDENHAMMER.
S.E.F., Bas-Congo (1870-1880), 1877, original.

Landana, 3 septembre 1877.

Très Révérend et Bien Aimé Père,

(...)

Hier soir nous sont arrivés du Congo par l'*Alexandre,* navire de la marine française, les Pères Carrie et Schmidt (...):

A Boma et dans le fleuve les chers Pères ont recueilli de la bouche des blancs qui ont donné l'hospitalité à M. Stanley les quelques renseignements qui suivent sur l'illustre voyageur et que je m'empresse de vous communiquer. Stanley a mis deux ans et neuf mois à accomplir son voyage de Bagamoyo à Boma. Il a découvert la source du Congo. Quant à celle du Nil, il a rencontré sur une rivière de l'intérieur un explorateur français qui lui a dit aller à la recherche des sources du Nil. Ce voyageur français ayant été assassiné par les indigènes, M. Stanley a remonté lui-même cette rivière jusqu'à sa source, mais il n'a pas une certitude absolue de l'identité de ce fleuve avec le Nil.

Arrivé au centre de l'Afrique, il est entré dans un grand royaume, dont il évalue la population à un million. Le roi de ce pays l'a parfaitement accueilli et a pourvu abondamment à sa nourriture et à celle de ses gens, sans rien vouloir accepter en retour. Chaque jour il fallait tuer des bœufs et des moutons pour le voyageur. Ce bon prince à son départ eut soin de le recommander aux rois voisins. Les grandes difficultés qu'a éprouvées l'expédition ont eu lieu surtout dans le Haut-Congo, dans les parages de San Salvador. Premièrement arrivé à la grande cataracte de Yellala où le fleuve fait avec un bruit effroyable une chute de quarante pieds, M. Stanley s'est vu en face d'une immense montagne dont il évalue la hauteur à 4.000 mètres. Ne voulant pas abandonner sa pirogue, il a mis cinq mois à franchir cette montagne et à transporter sa pirogue de l'autre côté. C'est ensuite qu'il a eu à soutenir une lutte terrible contre les indigènes dont les armes européennes toutefois ont pu avoir raison. Arrivé à deux journées de Boma, il voyait sa caravane réduite de 350 personnes à 80. Les trois blancs qui l'accompagnaient avaient péri, deux de fatigues et de maladie dans l'intérieur de l'Afrique, le troisième qui avait été pour lui un compagnon d'un courage et d'un dévouement admirable, s'était noyé à la cinquante-sixième cataracte

du fleuve. (Il en a 58). Ses gens commençaient déjà à se décourager et une révolte était à craindre. « Presque tous nos compagnons ont déjà péri, s'écriaient-ils, le même sort nous est réservé. Tu nous as trompés, jamais de ce côté nous ne rencontrerons le pays des blancs ». Ils n'avaient plus de vivres et étaient épuisés par la fatigue et la faim. M. Stanley écrivit alors à Boma pour demander des vivres aux Européens, et bientôt les provisions de tout genre arrivaient. Les gens de la caravane n'en pouvaient croire leurs yeux. Ce furent des transports indescriptibles de joie. Mais ce fut bien autre chose lorsque, arrivés à deux heures de Boma, ils virent tous les Européens arrivant en tipoyes au devant de l'illustre voyageur (...).

Quant au voyageur, il était pâle, amaigri, épuisé, ses cheveux et sa barbe avaient blanchi par les souffrances et les longues péripéties du voyage, son émotion fut telle qu'il ne pouvait prononcer aucune parole. Il avait, en effet, livré 38 batailles, franchi 58 cataractes, perdu tous ses compagnons européens, les deux tiers de ses noirs, subi toutes les fatigues, toutes les privations, tous les dangers imaginables. On conçoit aisément qu'il se trouva ému en voyant enfin arriver la fin de ce long drame. Quant aux résultats de son voyage, M. Stanley s'est montré naturellement réservé, voulant se procurer la satisfaction d'en faire part lui-même au monde civilisé. Je sais seulement qu'il a dit que M. Cameron avait commis des erreurs, et que le Congo par endroits, quand on est dans l'intérieur, est tellement large que, du milieu du fleuve, c'est à peine si on peut apercevoir les rives. M. Stanley est revenu rempli d'une grande admiration pour Livingstone, son illustre devancier. Un navire anglais a amené M. Stanley à Cabinda, d'où il a dû faire partir sa correspondance pour l'Angleterre par l'*Angola,* steamer de la maison Hatton et Cookson. Puis de là le voyageur s'est rendu à Saint-Paul avec son personnel de l'expédition, afin d'aviser aux moyens de le rapatrier à Zanzibar. M. Stanley n'a dépensé que 100.000 francs pour cette grande exploration, peut-être la plus célèbre de toutes celles qui ont eu lieu jusqu'ici.

Voilà, M.T.R. Père, tout ce que j'ai pu recueillir touchant M. Stanley. Les Pères ont recueilli tous ces détails auprès des blancs qui l'ont accueilli à Boma. Il doit y avoir peu d'inexactitudes.
(...)

Ch. Duparquet.

52. - M.A. DEBAIZE à PIE IX.
P.F.R., S.R.C., Africa centrale, vol. VIII, 1871-1880, fol. 591-592, original.

(Rome, 13 septembre 1877.)

Note explicative à ma lettre à Sa Sainteté Pie IX (7) *et du dossier qui l'accompagne.*

Ayant appris qu'une expédition belge allait partir vers le mois de novembre prochain pour le lac Tanganika, et sachant qu'aucun prêtre n'en faisait partie, je crus que le moment était venu où je pourrais réaliser la seule passion de ma vie, celle d'aller porter l'Evangile dans l'Afrique équatoriale qui, jusqu'à ce jour, est restée fermée à nos missionnaires, faute de ressources.

Je suppliai alors mon Evêque de m'accorder la faveur de partir et de m'engager à la Propagande afin d'en recevoir les pouvoirs nécessaires et d'être confié par ses soins au vicariat Apostolique qu'il lui plairait de m'assigner. Après bien des difficultés, mon vénérable Evêque céda à mes prières et à mes larmes et m'accorda l'objet de tous mes vœux.

Devant me faire accepter par la Commission Internationale d'Exploration africaine avant de demander des pouvoirs, j'allai immédiatement à Paris. M. Decazes, ministre des Affaires Etrangères, me donna une lettre pour notre Ministre de Belgique, M. le Marquis de Gabriac, afin qu'il me recommandât au Roi et me fît accepter parmi les membres de l'expédition. MM. Krantz, commissaire général de l'Exposition Universelle (dont le crédit est immense à la suite de sa position), le Marquis de Beauvais, le Prince de Caraman-Chimay, le baron de Beyens *(sic),* ministre de Belgique en France, de Quatrefages, membre de l'Institut, etc. etc. tous mes amis et protecteurs, me donnèrent également des lettres très chaudes de recommandation.

Muni de tous ces papiers, je partis pour la Belgique. Deux fois j'eus l'honneur d'être reçu en audience particulière par Sa Majesté le Roi des Belges. Il me déclara qu'à son grand regret il ne pouvait pas donner une réponse favorable à ma demande. Voici les raisons de son refus: Le Roi

(7) Il s'agit de sa lettre au Pape datée de Rome, 13 septembre 1877. *P.F.R., S.R.C., Africa centrale,* vol. VIII 1871-1880, fol. 589-590, original.

n'est pas libre de faire tout le bien qu'il voudrait; il aime de tout son cœur la Religion catholique, mais il est obligé de traiter avec des ménagements infinis le parti anti-catholique, très puissant chez lui; la présence d'un prêtre étranger dans l'expédition susciterait de grandes difficultés à son Gouvernement, d'abord de la part de ce parti hostile à la Religion, et ensuite de la part des Etats voisins dont il avait refusé les voyageurs qui s'étaient présentés.

De retour à Paris, la Société de Géographie et plusieurs savants qui, pendant mon absence, avaient appris le but de mon voyage en Belgique, furent très heureux de savoir que j'avais éprouvé un refus, car désirant enlever aux Anglais et aux Allemands la gloire d'explorer les premiers l'Afrique équatoriale, malgré les efforts qu'ils font en ce sens, ils ont cru que j'étais l'homme de la situation et m'ont jugé digne de toute leur confiance.

Ils vinrent donc me trouver et s'engagèrent à me fournir tout ce qui serait nécessaire pour le succès de ma mission et à subvenir, pendant toute la durée de l'expédition scientifique, à tous mes besoins et à ceux de mon escorte.

Telle est la position qui m'est faite par mon pays.

J'admire la conduite de la Providence qui se sert de l'orgueil et de la jalousie des savants pour mettre un pauvre prêtre en état d'aller porter l'Evangile aux contrées les plus délaissées du globe, et j'attends, pour agir, l'ordre de Dieu qui me sera notifié par la bouche de son Vicaire infaillible, l'immortel et bien aimé Pie IX.

Mich. Al. Debaize.
prêtre du diocèse de Séez (Orne)
France.

53. - *Assemblée Générale du Grand-Orient de France. Bulletin du Grand-Orient de France,* 1877-1878, 3e série, 33e année, 5877 (Paris, 1878, p. 284-286).

Assemblée Générale du Grand-Orient de France
Séance de Samedi 15 septembre 1877.

(...)

Le F.·. André Rousselle propose au Grand-Orient de donner, pour couronnement à ses travaux, son appui moral et matériel à une œuvre

éminemment humanitaire, à l'*Association Internationale Africaine,* fondée par le Roi des Belges, et qui a pour but l'émancipation de la race nègre en Afrique. Il fournit à ce sujet les renseignements suivants, puisés dans une lettre circulaire de M. Ferdinand de Lesseps, Président du Comité français:

« Des Comités nationaux, au nombre de douze, formés en Europe et en Amérique, ont constitué l'association dont il s'agit et dont le but immédiat est d'établir dans l'Afrique centrale des stations hospitalières. Cette immense contrée, naturellement fertile, atteindrait une grande prospérité si la civilisation pouvait y pénétrer. Le plus grand obstacle à son avancement, à ses progrès est la traite des nègres qui, d'après les rapports officiels, enlève à ce beau pays annuellement 40 000 captifs et en fait périr un nombre bien plus considérable encore par la guerre, par les massacres, par les incendies qui sont la suite de ce honteux trafic au sein des peuplades du pays.

En cherchant les moyens de mettre fin à un trafic qui est la honte de l'humanité, on servirait en même temps la cause du commerce et de la science.

Le Comité français ouvre une souscription publique destinée à placer la France au rang qui lui appartient dans cette croisade pacifique de la civilisation contre la barbarie. D'après les statuts de la section française, les membres fondateurs qui acquièrent ce titre par le versement une fois faite de 500 francs et les membres ordinaires qui acquitteront chaque année une cotisation d'au moins 15 francs. En outre les dons seront reçus, quelle qu'en soit la valeur, à partir de 1 franc. Les noms des donateurs seront publiés. Petite ou grande, l'offrande sera toujours acceptée avec reconnaissance; les pauvres comme les riches se feront un honneur d'apporter leur obole à une œuvre utile entre toutes. Jamais la bienfaisance n'aura été mieux pratiquée.

Les souscriptions recueillies jusqu'à présent en Belgique permettent déjà de diriger sur les bords du lac Tanganika le personnel et le matériel d'une première station scientifique et hospitalière, destinée à rayonner, suivant les moyens dont elle disposera, au nord, au sud, à l'est, à l'ouest de l'équateur. Des artisans ayant offert à l'Association africaine des œuvres d'art, tout don de nature pourra être déposé, 9, rue Clary ».

Le Président déclare que ses sympathies personnelles sont déjà acquises à l'Association Internationale africaine, et il est convaincu que l'Assem-

blée tout entière partage les mêmes sentiments. Il lui propose en conséquence de prendre en considération la proposition du F .˙. André Rousselle et de la renvoyer au Conseil de l'Ordre pour l'exécuter.

Cette proposition est mise aux voix et adoptée sur les conclusions favorables du F .˙. Orateur.

54. - E. GOBLET D'ALVIELLA au Grand-Orient de France.
Bulletin du Grand-Orient de France, 1877-1878, 3e série, 33e année, 5877 (Paris 1878, p. 286-287).

(15 septembre 1877.)

Assemblée générale du Grand-Orient de France
Septième séance: samedi 15 septembre 1877

(...)

Le F .˙. Hubert prie le Président d'accorder la parole au F .˙. Comte Goblet d'Alviella, orateur de la Loge *Les Amis philanthropes* de l'Orient de *Bruxelles,* et en ce moment dans le Temple à titre de visiteur; ce Frère, dit-il, est le Secrétaire de l'œuvre dont il s'agit; j'ai la conviction que l'Assemblée sera heureuse des renseignements qu'il peut lui fournir.

Le Président acquiesce à cette demande avec empressement, et le F .˙. *Goblet d'Alviella* se rendant au désir qui lui est exprimé, expose:

« L'Association Internationale Africaine est une tentative faite entièrement dans l'esprit de la Maçonnerie et digne par conséquent d'obtenir l'appui de l'Ordre. Le but de l'œuvre est l'ouverture de l'Afrique centrale au commerce comme à la science et spécialement l'abolition de la traite qui épuise chaque jour davantage ce malheureux continent. Le commerce de l'intérieur se fait actuellement par les Arabes qui sont en même temps des marchands de chair humaine.

Pour abolir la traite, les croisières ne suffisent pas; il faut ouvrir l'Afrique à la civilisation européenne.

Le principal obstacle qu'ont rencontré jusqu'ici les voyageurs c'est l'absence de centres de ravitaillement dans l'intérieur, car, forcés de

tout emporter avec eux depuis leurs provisions jusqu'à leurs moyens d'échange, ils ne tardèrent pas à se trouver à bout de ressources et contraints de périr sur place ou de revenir à la côte. Le roi des Belges, pour obvier à ces inconvénients, a proposé de créer un réseau de stations qui partiraient des côtes pour s'étendre graduellement vers le centre du continent. Ce seraient des camps fortifiés; analogues aux *Ziribahs* que les Arabes ont échelonnés sur la route de leurs caravanes, et où avec une garnison de trois à quatre cents hommes, commandés par quelques individus de leur race, ils tiennent en respect toutes les tribus environnantes, grâce à la supériorité des armes à feu.

Les stations qu'il s'agit de créer auraient un double rôle: scientifique et hospitalier. Leurs chefs auraient pour mission d'étudier le pays et d'en faire la description, ainsi que de nouer des relations, à l'instar de Livingstone, Cameron, etc., avec les principaux chefs des tribus voisines qui paraissent très sensibles à l'influence du blanc, lorsque celui-ci n'en abuse pas. Ces stations offriraient ensuite aux voyageurs des lieux de refuge et des centres de ravitaillement, où ils pourraient renouveler leurs provisions, leurs armes, leurs remèdes, leurs moyens d'échange, etc., en même temps que déposer leurs journaux, leurs notes, en un mot les résultats acquis de leur expédition. Il est probable que ces stations, par la sécurité qu'elles offriront aux populations, deviendront peu à peu le noyau d'agglomérations importantes et qu'elles serviront même de jalons aux futures routes commerciales de l'Afrique.

L'Association est dirigée dans un esprit exclusivement pacifique et humanitaire, en dehors de toute arrière-pensée politique ou religieuse, comme le prouve la présence à sa tête d'hommes appartenant à toutes les nations et à toutes les religions de l'Europe, y compris des libres-penseurs. Ses statuts sont, du reste, formels à cet égard. Ainsi, plusieurs Loges Belges, notamment les *Amis philanthropes* à l'Or .˙. de Bruxelles, ont déjà donné leur concours avec des ordres du jour motivés, insistant sur ce point qu'il s'agit d'une œuvre exclusivement séculière et internationale, conforme à l'esprit comme aux principes de la Maçonnerie ».

Le *Président* remercie le F .˙. Goblet d'Alviella de ces précieux renseignements et lui donne l'assurance que le concours de la Maçonnerie française est acquis à l'œuvre dont la Belgique a pris l'initiative et dont il est l'un des plus zélés propagateurs.

(...)

55. - *Le Grand-Orient de France.*
Bulletin du Grand-Orient de Belgique, 1876-1877, Troisième et quatrième années (Bruxelles, 1879, p. 270).

Travaux des Gr .·. Or .·. Etrangers.

France. Assemblée Générale. *(15 septembre 1877).*

(...) La fin de la session de 5877 fut marquée par un incident qui se rapporte à une œuvre créée en Belgique et à laquelle plusieurs loges .·. belges ont donné leur appui. Le F .·. André Rousselle proposa au Gr .·. Or .·. de donner pour couronnement de ses travaux son appui moral et matériel à une œuvre excellemment humanitaire, à l'*Association Internationale Africaine,* fondée par le Roi des Belges. Après quelques renseignements fournis par le F .·. Rousselle sur cette initiative, le Président déclara que ses sympathies personnelles étaient déjà acquises à l'A.I.A., et qu'il était convaincu que l'Assemblée tout entière partageait les mêmes sentiments. Il lui proposa, en conséquence, de prendre en considération la proposition du F .·. André Rousselle et de la renvoyer au Conseil de l'Ordre pour l'exécution. Cette proposition fut mise aux voix et adoptée sur les conclusions favorables du F .·. Orat.·. .

Après cette décision le F .·. Goblet d'Alviella, Orat .·. de la loge .·. *Les Amis philanthropes,* à l'Or .·. de Bruxelles et secrétaire de l'œuvre, dont il s'agit, présent à la séance en qualité de F .·. Visiteur, fut prié de fournir quelques renseignements. Il exposa le but de l'Association, les moyens qu'elle compte employer et surtout son caractère exclusivement pacifique et humanitaire, en dehors de toute arrière-pensée politique ou religieuse.

Le Président, remerciant le F .·. Goblet d'Alviella de cette communication, lui donna de nouveau l'assurance que le concours de la Maçonn .·. française est acquis à l'œuvre dont la Belgique a pris l'initiative.

56. - Ign. SCHWINDENHAMMER à A. FRANCHI.
P.F.R., S.R.C., Africa centrale, vol. VIII, 1871-1880, fol. 530, original.
S.E.P., 375, I, minute.

Paris, le 18 septembre 1877.

Eminence Révérendissime,

Par une lettre du mois d'août dernier, destinée à Monseigneur Massaja, mais envoyée à mon adresse en échange sans doute de celle qui m'était destinée à moi-même et qui aura été expédiée à Mgr le Vicaire Apostolique des Gallas, Votre Eminence demande des informations au sujet de la Commission Internationale formée sur l'initiative du Roi des Belges, pour l'exploration et la civilisation de l'Afrique.

Un député de la Belgique, catholique pratiquant qui a un de ses frères missionnaire, M. le Baron de Montblanc, est venu me voir à ce sujet, de la part de Sa Majesté, pour me demander des renseignements sur nos missions de l'Afrique et s'éclairer de l'expérience de nos Pères de ces missions sur les moyens les plus opportuns à employer pour arriver à un meilleur résultat. Son Eminence le Cardinal Archevêque de Malines m'a en outre écrit, dans le même but, au nom du Roi des Belges.

Comme l'a très bien jugé Votre Eminence, cette œuvre n'a qu'un but philanthropique, et il est à craindre que l'élément protestant et plus ou moins anti-catholique n'y domine. Cependant elle peut indirectement servir à l'extension de notre sainte Religion, en ouvrant aux ouvriers apostoliques la voie jusqu'ici fermée de l'intérieur de l'Afrique et en leur permettant d'y séjourner avec sécurité. Nous tâcherons, en ce qui nous concerne, de profiter dans ce but des moyens que cette œuvre pourra offrir à nos missionnaires et nous ne manquerons pas, selon la recommandation de Votre Eminence, d'en rendre compte à la S. Congrégation de la Propagande.

Il paraît d'ailleurs que les premières stations projetées par la Commission en question doivent être établies, les unes du côté de Zanzibar et les autres vers le Congo, précisément dans les missions qui nous sont confiées. Et sur ces deux côtes nos Pères ont déjà des établissements très importants tandis que les protestants n'ont obtenu, de leur propre aveu, presque aucun résultat. Il y a quelques années, sir Bartle Frere, envoyé par le Gouvernement anglais pour la suppression de la traite des esclaves à Zanzibar, avait rendu hommage au zèle de nos missionnaires et au bien accompli par eux. Le lieutenant Cameron, qui a récemment traversé le continent africain du Zanguebar au Congo, leur a publiquement rendu le même témoignage. Nous espérons avec l'aide de la

grâce divine que le bien déjà obtenu se continuera et se développera de plus en plus.

Daignez agréer l'hommage de mon profond respect avec lequel je suis

de Votre Eminence Révérendissime
le très humble et très obéissant serviteur
Schwindenhammer, Sup. Gén.

A Son Eminence Révérendissime
le Cardinal Préfet de la S.C. de la Propagande. Rome.

57. - *Conseil de l'Ordre du Grand-Orient de France.*
Bulletin du Grand-Orient de France, 1877-1878, 3e série, 33e année, 1877-1878 (Paris, 1878, p. 362).

Compte rendu de la séance du 6 octobre 1877
du Conseil de l'Ordre pour la France.

(...)

La correspondance étant épuisée, le Président (F .·. De Saint-Jean) appelle le Conseil à statuer sur la proposition du F .·. André Rousselle, concernant la *Société internationale africaine,* proposition prise en considération et renvoyée au Conseil de l'Ordre par l'Assemblée Générale du Grand-Orient, dans sa séance du 15 septembre dernier.

Il s'agit pour le Conseil de fixer le chiffre de la souscription; il peut compter parmi les membres ordinaires de l'œuvre en votant une somme annuelle quelconque, ou prendre rang parmi les fondateurs, en souscrivant pour cinq cents francs une fois donnés.

Le F .·. *Cammas* dit à ce sujet que la commission de secours qu'il a l'honneur de présider et qui a eu connaissance de cette proposition, a voulu attacher son nom à l'œuvre, et a voté dans ce but et sauf ratification de son vote par le Conseil de l'Ordre, la somme de cinq cents francs.

Le Conseil ratifie ce vote et souscrit pour 500 francs dont la caisse de la maison de secours fera les frais.

58. - Ch. DUPARQUET à Ign. SCHWINDENHAMMER.
S.E.F., Bas-Congo (1870-1880), 1877, original.

Landana, 20 octobre 1877.

Mon Très Révérend et Bien Aimé Père,

Le Bon Dieu m'a éprouvé par une douloureuse maladie dont les suites sont encore plus graves que la maladie elle-même. [...]

Le médecin a déclaré qu'il lui était impossible de me rétablir ici et qu'il me fallait retourner en Europe [...].

Soyez sans inquiétude, M.T.R. Père, sur l'état de la mission du Congo après mon départ; cette œuvre est en pleine prospérité [...]; le Père Carrie convient parfaitement comme supérieur [...].

Inutile de vous dire, M.T.R. Père, que mon départ du Congo va diriger plus que jamais ma sollicitude vers le sud, vers le Griqualand, ce beau plateau de l'Afrique australe, où les santés épuisées par les pays équatoriaux se rétablissent si bien. Le Griqualand a été déclaré province anglaise du Cap il y a quelques années, lors de la découverte des mines de diamants. Puisqu'il y a une administration anglaise, on est sûr d'y trouver aide, protection, sécurité et tous les avantages de la vie civilisée (...).

J'ai peur qu'il ne prenne fantaisie à un des évêques limitrophes, soit Mgr Jolivet, soit Mgr Ricards, soit même M. Planque, de s'annexer cette nouvelle province sous un titre ou sous un autre. Ne serait-il point bon de porter de suite la chose à Rome, en se contentant de faire connaître à la Sacrée Congrégation de la Propagande que notre Congrégation se voit enfin dans la possibilité de s'occuper des populations du sud de la Guinée, situées entre l'Orange et le Cunène, et que déjà tout est préparé pour commencer l'œuvre?

(...)

Ch. Duparquet.

59. - Suprême Conseil de l'Ordre du Rite Ecossais Ancien et Accepté de Belgique.

Bulletin des travaux du Suprême Conseil de Belgique, n° 20, du 1er novembre 1876 au 1er novembre 1877, p. 64.

Séance du 29 octobre 1877

sous la présidence du Lieutenant Grand Commandeur F.·. P. VAN HUMBEEK.

(...)

Le F.·. Secrétaire Général (...) donne communication des pièces suivantes de la correspondance:

a) Pl.·. de la loge.·. *Les Amis Philanthropes,* en date du 4 juin, remerciant le Suprême Conseil de son approbation à l'œuvre civilisatrice de l'Afrique centrale.

(...)

60. - DOMINIQUE (J.B. GOUTTES) à J.B. AGNOZZI.
P.F.R., S.R.C., Africa centrale, vol. VIII, 1871-1880, fol. 533-534, original.

Carcassonne, le 3 novembre 1877.

Monseigneur,

C'est le Préfet de la mission d'Aden qui s'empresse de répondre à la lettre que Votre Excellence lui a fait l'honneur de lui écrire tout dernièrement, au sujet de la Commission Internationale que Sa Majesté le Roi des Belges a réunie dans son Palais, au mois de juin dernier. Je me suis mis sur le champ en mesure de répondre aux divers points sur lesquels Votre Excellence Révérendissime me prie de Lui dire mon avis.

La question étant délicate, Monseigneur, j'ai voulu joindre à mon avis l'opinion d'un homme très compétent sur l'Afrique Orientale, Monsieur *Antoine d'Abbadie,* de l'Institut de France, mon ami et, comme nous aimons à le nommer, le vrai fondateur de la mission des Gallas. Il le peut en toute connaissance de cause, ayant exploré le premier ces régions inconnues, et écrit sur elles des ouvrages estimés de tous les savants. A ces qualités précieuses, il joint ceci, d'avoir été l'un des deux délégués

pour la France à la Conférence de Bruxelles (8). C'est un homme profondément catholique.

Voici, Monseigneur, copie de sa réponse à la demande que je lui adressai:

« Venons à votre grosse et délicate question. Etant l'un des deux délégués de la France à la Conférence de Bruxelles, et ayant assisté en juin avec près de 30 autres, dans le palais de S.M. le Roi des Belges, je puis dire que le ton général était étranger à toute idée religieuse. Comme les Anglais s'en sont exclus, la majorité des délégués m'a semblé être catholique, ou censée telle. Comme j'insistais que les découvertes géographiques ne se font pas bien par des voyageurs associés, un protestant m'objecta les missionnaires. Je répondis que les gens de religion, ayant pour premier devoir de prier tous les jours ensemble, étaient moins disposés à quereller. « Voyez-vous, dit alors Mgr. Haynald, l'un des délégués de la Hongrie, la religion sert au moins à quelque chose! » Cette réflexion faite en public devant le roi vous montre le ton de cette Conférence. Elle n'était pas composée de libres-penseurs, en majorité, mais les idées religieuses, qui me semblent les principales même pour faire des découvertes géographiques, étaient reléguées au second rang.

Voici comment je ferais si j'étais à la place de S. Eminence le Cardinal Franchi. N'ayant pas le droit d'agir sur un soupçon ni de tout juger sur un ton qui a pu être assumé à Bruxelles pour ne pas froisser les libres-penseurs présents, je donnerais, avec des précautions de langage, une réponse favorable à la demande de S.M. le Roi Léopold. D'autre part, je dirais aux missionnaires de ne s'associer à des chefs d'expédition que s'ils étaient franchement catholiques. On trouvera bien des raisons vraies, quoique non principales, pour s'écarter des libres-penseurs, cette plaie du siècle. En général, il m'a paru que le projet belge est de faire des découvertes à toute vapeur, et de négliger, sinon de réprouver les moyens lents que j'ai employés, qui sont toujours fructueux, souvent sûrs, et qui seuls conviennent au travail d'un missionnaire. Quel malheur pour lui, si sa seule présence l'associe à ces voies de fait qu'il réprouve! Voyez-vous Stanley tuant, tuant pour suivre le cours du *Congo?* Il a fait de belles découvertes, mais au prix de combien de vies africaines! Il a perdu son compagnon anglais. Personnellement, si j'étais missionnaire, je préférerais travailler avec un seul collègue qui prierait tous les jours avec moi et m'aiderait ainsi à avancer ma grande tâche ».

(8) Il s'agit de la Commission Internationale de l'Association Africaine.

Je ne crois pas devoir rien ajouter, Monseigneur, au sentiment si autorisé de M. d'Abbadie. Je demeure en vos mains, Monseigneur, pour tout ce que je puis, afin de seconder votre zèle admirable pour le bien de la Sainte Eglise, et j'ai bien l'honneur d'être avec le plus profond dévouement,

Monseigneur,
De Votre Excellence,
le plus petit des serviteurs;
Fr. Dominique, Préf. Apost. d'Aden.

Carcassonne (Aude), le 3 novembre 1877.
A Son Excellence Mgr. le Secrétaire de la S.C. de la Propagande.

61. - A. PLANQUE à A. FRANCHI.
P.F.R., S.R.C., Africa australe, vol. VI. 1875-1885, fol. 420-421, original.
S.M.A.R., 2, B, 1, fol. 134-135, minute autographe.
M. STORME, *Rapports... sur l'Association Internationale Africaine*, p. 9, texte.

Lyon, le 10 novembre 1877.

Eminence,

(...)

P.S. Je m'entoure de tous les renseignements qui regardent l'entreprise de la Société internationale dont le roi des Belges est le Président. J'ai réuni déjà presque tout ce qui peut éclairer la question. Le roi des Belges m'a fait répondre, d'une façon très bienveillante; je ne tarderai pas à faire le voyage de Bruxelles pour préciser davantage certains points.

A. Planque.

62. - Ch. LAVIGERIE à A. FRANCHI.
P.F.R., S.R.C., Africa centrale, vol. VIII, 1871-1880, fol. fol. 537-538, original.

Alger, 20 novembre 1877.

Eminentissime Seigneur,

J'ai reçu la circulaire que Votre Eminence a bien voulu m'adresser relativement à la Conférence Internationale de Bruxelles pour l'exploration de l'Afrique. Déjà je m'étais mis à l'œuvre pour traiter cette question après avoir vu Votre Eminence à Rome, au mois d'août dernier.

Mon travail est terminé, mais comme j'ai voulu traiter sous toutes ses faces la question si importante des missions africaines en présence du péril qui les menace, il résulte que mon mémoire a un grand développement.

Avant de l'envoyer à Votre Eminence et pour en faciliter l'étude, je viens donc Lui demander si Elle ne trouverait pas préférable que je le fisse imprimer par les presses de mon archevêché, en y joignant une carte également imprimée, ou bien si Elle croit plus simple de l'envoyer en *manuscrit*.

Le premier mode conviendrait mieux, je pense, si ces matières délicates et importantes doivent être étudiées par les Eminentissimes membres de la Sacrée Congrégation de la Propagande, mais je n'ai pas voulu l'adopter de moi-même de crainte de paraître avoir des prétentions que rien ne justifie.

J'attends donc les ordres de Votre Eminence auxquels je me conformerai religieusement et je La prie de croire à mes sentiments de profond respect.

† Charles. Archevêque d'Alger.

63. - A. FRANCHI à Ch. LAVIGERIE.
P.Bl.R., A, 17, 232, original.
P.F.R., Lettere..., vol. n° 373, 1877, fol. 537, copie.
J. PERRAUDIN, in: *Zaïre*, 1957, t. XI, p. 756.

21 decembre 1877.

Ho ricevuto la sua lettera con cui V.S. mi annunzia il prossimo invio di un completo rapporto sulle Missioni Africane e nel tempo stesso mi domanda consiglio se debba o no farlo porre in stampa. Trattandosi di

cosa assai rilevante e di grandi utile per questa S.C. credo che farà bene di adottare questo temperamento che la S.V. altresi sembra preferire.

In attesa...

64. - *Journal d'Anvers.*

25 décembre 1877.

Rome vient de confier à la Société des Missions africaines le soin d'accompagner en Afrique l'expédition belge organisée sous les auspices de S.M. le roi des Belges.

On sait que cette société de missionnaires évangélise le Cap de Bonne Espérance, l'île de Sainte-Hélène, la Haute-Egypte, la Côte des Esclaves et le Dahomey.

1878

65. - Ch. LAVIGERIE à A. FRANCHI.

P.F.R., S.R.C., Africa centrale, vol. VIII, 1871-1880, fol. 546-577 et 1099-1041, originaux, imprimés.

P.F.R., Acta..., 1878, vol. n° 246, fol. 161 A, imprimé original.

S.E.P., 661, V, original, imprimé.

M. STORME, *Rapports... sur l'Association Internationale Africaine* (Bruxelles, 1957, p. 74-138) texte annoté.

(Alger, le 2 janvier 1878.)

Mémoire secret sur l'Association Internationale africaine de Bruxelles et l'Evangélisation de l'Afrique Equatoriale adressé à Son Eminence le Cardinal Préfet de la S.C. de la Propagande par Mgr l'Archevêque d'Alger, Mgr Ch. Lavigerie (1).

Eminentissime Seigneur,

(...)

L'Association internationale de Bruxelles est la centralisation sous une direction et une action uniques de toutes les sociétés formées et de toutes les entreprises tentées, depuis un demi-siècle, pour l'exploration et la conquête de l'immense continent africain.

(...)

Ce but est double. Il consiste d'abord à organiser sur un plan international commun l'exploration des parties encore inconnues de l'Afrique équatoriale. Il consiste ensuite à provoquer et à centraliser des souscriptions ou donations pour les employer à l'œuvre commune.

(...)

L'organisation de l'Association Internationale doit être étudiée sous un double aspect ou, pour mieux dire, sur un double théâtre: en Europe, en Afrique.

(...)

En Europe, elle centralise, sous la présidence et la direction d'un Roi, l'action des gouvernements, des Sociétés savantes et celle du public auquel elle adresse son appel.

(1) Nous n'en reproduisons que les passages les plus marquants sur l'Association Internationale et sur le roi LÉOPOLD II.

En Afrique, évitant de se jeter dans des entreprises actives de détail qui absorberaient ses ressources, elle fonde des Stations qui la rendront maîtresse des communications et arbitre de tous les efforts tentés pour la transformation du pays.

(...)

J'ai le regret de le dire, l'esprit de l'Association Internationale, si on doit en juger par celui d'un grand nombre de ses membres et aussi par celui de ses délibérations et de ses résolutions, n'est pas tel que doivent le désirer les catholiques.

Parmi les membres, les protestants et les libres-penseurs dominent, quant au nombre. (...)

L'esprit des délibérations et des résolutions prises jusqu'ici par la conférence de Bruxelles répond aux craintes que fait concevoir sa composition. Il n'y est question des Missions catholiques en Afrique que pour en parler avec une sorte de dédain (...). Des missions protestantes au contraire, on parle à plusieurs reprises, et dans des termes très favorables. A un autre point de vue, celui de la libre-pensée, on voit poindre partout des tendances inquiétantes. (...) Personne n'a osé parler de la croix (...). La croix qui, depuis dix-huit siècles a été le drapeau de la civilisation pour tous les peuples chrétiens est oubliée pour la première fois.

(...)

Il y a dans l'association internationale deux périls contre lesquels doivent se prémunir les missions catholiques: le premier est la connivence plus ou moins ouverte qu'y trouveront naturellement les missions protestantes, le second celle qu'y trouvera la libre-pensée. (...)

L'origine de la conférence de Bruxelles est protestante, ses sympathies secrètes sont protestantes, et par conséquent le cours naturel des choses l'amène à favoriser l'action protestante. (...)

Ce qui rend cette situation particulièrement alarmante, c'est d'abord que le protestantisme est déjà fortement implanté, du moins quant au nombre, sur un grand nombre de points de l'Afrique, et y témoigne chaque jour une activité plus grande; c'est surtout qu'il annonce hautement le projet d'envahir l'Afrique équatoriale.(...) On peut craindre qu'il n'y fasse de nouveaux et effrayants progrès si on le laisse entrer le premier, dans l'Afrique équatoriale, avec l'appui que pourra lui donner la Conférence de Bruxelles.

Il est vrai que l'Association internationale a à sa tête un Roi catholique. On ne saurait douter de la haute bienveillance de S.M. Léopold II pour les Missions fondées par la S.C. de la Propagande et de lui personnellement on peut attendre appui et secours. Mais on sait à qui appartient pratiquement l'influence réelle dans une association comme celle qui a placé fort habilement son siège à Bruxelles.

Le nom du Roi Léopold attirera certainement à l'œuvre des sympathies et des ressources qui sans lui auraient fait défaut en France, en Autriche et dans les autres pays catholiques. L'action réelle, dans l'Afrique équatoriale appartiendra aux protestants Anglais et Allemands qui ont deux membres sur trois dans le comité exécutif.

Dans ces conditions, il n'est pas douteux que les missions catholiques ne trouvent de la part de l'Association et dans les Stations africaines, (...) sinon une hostilité ouverte et déclarée, ce qui ne serait pas possible sans jeter le masque qu'on a intérêt à garder, du moins les très graves difficultés qui résulteront de l'existence des établissements protestants (...).

Les tendances de libre-pensée ou de laïcisme absolu ne seront pas plus favorables à nos missionnaires.
(...)

Après avoir dit le mal, je dois dire le bien. (...) Le premier et le plus grand de tous, c'est d'ouvrir aux Missionnaires à beaucoup moins de frais et de périls, l'intérieur de l'Afrique équatoriale (...), bienfait d'autant plus grand que ces régions présentent à l'apostolat une moisson abondante. (...)

Les Missionnaires pourront trouver dans les Stations, toujours au point de vue matériel, protection, appui et même facilités pour leur établissement. (...)

Enfin la conférence a annoncé qu'elle agirait auprès des Sociétés commerciales pour obtenir des faveurs toujours appréciables pour les missionnaires, faveurs de transports gratuits, faveurs d'hospitalisation dans les factoreries, enfin faveurs de protection contre les violences des indigènes. Peut-être même dans certaines occasions peut-on espérer quelques dons ou subventions en argent, surtout par l'entremise du Roi des Belges.

Dans de semblables conditions, il me paraîtrait impolitique de rompre ouvertement, à moins d'y être forcé plus tard, avec l'Association internationale ou même de lui témoigner extérieurement de la méfiance. Sans

doute, on ne peut se faire illusion sur ce qui lui manque et sur les périls qu'elle peut faire naître, mais on n'est pas obligé de lui déclarer la guerre. Elle s'est constituée en dehors du Saint-Siège. Il ne dépend pas de Lui de la détruire. Le plus sûr et le plus habile sera donc de tirer parti de tout ce qu'elle peut avoir de bon, en diminuant, le plus possible, dans la pratique, les dangers que peuvent créer les éléments mauvais qu'elle renferme et qu'elle favorise (...).

En présence de semblables intérêts (en jeu dans l'Afrique équatoriale), que doit faire le Saint-Siège?

Doit-il se borner à observer, à suivre ce mouvement, à la tête duquel est placée la Conférence de Bruxelles, ou bien doit-il le précéder, l'étendre, lui donner en s'en emparant une puissance nouvelle et irrésistible, et par sa vertu propre résoudre lui-même ce grand problème, portant la vie pleine et entière là où l'on ne se propose que de résoudre des questions de géographie, d'ethnographie ou d'économie sociale?

Si le Saint-Siège le veut, il le peut (...)

Dans tous les cas, (...) je ne croirais pas avoir répondu à la confiance que me témoigne son Eminence le Cardinal Préfet de la Propagande, si je ne soumettais à sa haute intelligence, les éléments de ce que j'appellerai la solution catholique de la question de l'Afrique équatoriale, à côté de ceux de la solution protestante et libre-penseuse (...)

Le drapeau de l'abolition de l'esclavage est celui qu'avait arboré d'abord avec éclat l'Association Internationale de Bruxelles. (...) Mais ce projet a peu à peu été sinon abandonné, du moins placé au second plan (...). C'est une faute que l'Association Internationale de Bruxelles a commise (...). (Elle) porte en Afrique le drapeau de la science avec son étoile et non celui de la délivrance avec la croix. Ce drapeau sacré qu'elle abandonne c'est à l'Eglise de l'arborer hautement devant le monde civilisé. (...) C'est une heureuse fortune qui s'offre au Saint-Siège dans un temps où ses ennemis l'attaquent et l'assiègent de toutes parts (...).

Alger, le 2 janvier 1878.

† Charles, Archevêque d'Alger.

66. - Ch. LAVIGERIE à J.B. AGNOZZI.
P.F.R., S.R.C, Africa centrale, vol. VIII, 1871-1880, fol. 593-594, original.

Alger, 5 janvier 1878.

Monseigneur (2),

J'envoie à Rome le R.P. Charmetant, Procureur général de la Société des Missionnaires d'Alger pour vous porter le *Mémoire secret* que j'ai préparé et fait imprimer sur l'Association africaine de Bruxelles sur l'évangélisation de la partie encore inconnue de l'Afrique.

Je crois cette question extrêmement importante et urgente et je pense que votre bienveillance en sera convaincue, comme moi, lorsqu'elle aura lu mon mémoire.

(...) (3).

J'ose recommander à vos bontés tous ces intérêts divers et je suis heureux de trouver cette occasion favorable de présenter à votre Excellence mes vœux de nouvelle année et de me dire avec le plus respectueux dévouement, son très humble et très obéissant serviteur.

† Charles, Archevêque d'Alger.

67. - Ch. LAVIGERIE à A. FRANCHI.
P.F.R., S.R.C., Afrique centrale, vol. VIII, 1871-1880, fol. 595-596, original.

Alger, 5 janvier 1878.

Eminentissime Seigneur,

J'ai pensé qu'il serait plus sûr et plus convenable de faire porter à Votre Eminence par un de nos missionnaires mon *Mémoire secret* sur l'Association africaine de Bruxelles, à cause de l'importance et de la délicatesse de son contenu.

J'ai donc l'honneur de vous envoyer, et de vous recommander, le R.P. Charmetant, Procureur général de la Société des missionnaires. Il

(2) Le destinataire n'est pas indiqué explicitement, mais puisqu'il est honoré du titre de « Excellence » dans le corps de la lettre, il n'y a pas de doute qu'il s'agit du Secrétaire de la Propagande.

(3) Mgr. LAVIGERIE y parle de la règle de sa Société et de la question de Sainte-Anne de Jérusalem.

part accompagné de l'un de nos jeunes pères et ils remettront tous deux à Votre Eminence le Mémoire imprimé.

Je ne saurais trop insister sur l'urgence absolue des déterminations à prendre. Nous assistons dans certaines parties de l'Afrique à une véritable invasion du protestantisme. Les détails précis que je viens d'avoir, il n'y a que trois jours, du consul d'Angleterre à Alger, qui est en relations suivies avec l'évêque protestant et anglais de Zanzibar, montrent, en particulier, qu'il n'y a pas un moment à perdre si l'on ne veut pas être prévenu, c'est-à-dire battu par l'hérésie dans l'Afrique équatoriale.

Mon mémoire est, du reste, assez clair et assez explicite pour bien montrer le péril et les moyens d'y parer. J'ose seulement prier Votre Eminence de le lire elle-même et de le faire lire par des hommes compétents.

Le R.P. Charmetant restera à Rome tant que Votre Eminence le jugera utile et si Elle désire que j'y aille moi-même, je suis prêt à le faire.

(...) (4).

Je suis heureux, Eminentissime Seigneur, de trouver cette occasion nouvelle de me dire avec un profond et respectueux dévouement

de Votre Eminence le très humble et très obéissant serviteur.

† Charles. Archevêque d'Alger.

68. - Ch. DUPARQUET à Ign. SCHWINDENHAMMER.
S.E.F., Bas-Congo (1870-1880), 1877, original.

Lisbonne, 5 janvier 1878 (5).

Très Révérend et Bien Aimé Père,

(...)

Mon voyage a été très heureux et ma santé se rétablit rapidement. (...) A Dakar (...), j'ai pris le packet qui m'a amené à Lisbonne, d'où je vais me rendre à Bordeaux en passant par Braga. J'ai eu plusieurs raisons pour faire ce petit détour (...). La seconde raison est le désir que

(4) Mgr. LAVIGERIE y parle de la règle de la Société missionnaire et de la question de Sainte-Anne de Jérusalem.

(5) Le Père DUPARQUET avait écrit 1877; le contenu de la lettre permet de corriger cette erreur de date.

j'avais de voir notre maison du Portugal qui, vous le savez, a tant de titres à mon affection. Mais outre le motif de cette consolation particulière, il y a surtout celui des intérêts de la mission du Congo. J'ai cru en effet, qu'il me serait fort utile pour l'avenir de cette mission, de connaître l'état des esprits en Portugal, les espérances que peut donner la maison du Portugal pour l'avenir de la mission du Congo. Les vocations sont-elles nombreuses au Portugal, nos sujets portugais pourront-ils un jour espérer de travailler dans leurs colonies? Pourra-t-on trouver en Portugal des personnes haut placées qui puissent nous aider dans cette œuvre? etc. etc. Telles sont les nombreuses questions que je suis bien aise d'étudier sur place et avec les frères de Braga.
(...)

Ch. Duparquet.

69. - J. CHARMETANT à Ch. LAVIGERIE.
P.Bl.R., C, 4, 414, original (6).
J. PERRAUDIN, in: *Zaïre*, 1957, t. XI, p. 759, court extrait.

Rome, le 10 janvier 1878.

[Mgr S. Vannutelli, nonce à Bruxelles, estimait également] « que la Société de Bruxelles pressait vivement les choses et qu'il ne fallait pas que les Missions Catholiques soient en retard ».

70. - A. HORNER à Ign. SCHWINDENHAMMER.
S.E.P., 196, B, IV, 1878, original.

Zanzibar, le 10 janvier 1878.

Mon Très Révérend Père,

(...)
13. — *L'Expédition internationale belge* est arrivée le 12 décembre. Elle se compose de francs-maçons, dit-on. Le Prêtre, qui devait l'accompagner,

(6) Les lettres que le Père J. CHARMETANT écrivait de Rome à Mgr. LAVIGERIE du lendemain de son arrivée à Rome jusqu'à la veille de son départ (du 10 janvier jusqu'à la fin de février 1878: P.Bl.R., C, 4, 414 et suivants) sont essentielles pour se former une idée exacte des tractations qui eurent lieu à Rome et aussi de l'objectif précis poursuivi par Mgr. LAVIGERIE. Il en est de même des « Notes » que le Père J. CHARMETANT a rédigées à ce sujet, ainsi que des lettres adressées par l'archevêque d'Alger à son délégué à Rome.

a été exclu (7) puisqu'on ne fera que de la Philanthropie. J'écrirai à ce sujet et au sujet des autres explorations africaines de cette côte un article par la malle prochaine, en l'envoyant à vous, Mon Très Révérend Père, avec prière de la faire publier dans les *Missions catholiques* (8).
(...)

Horner.

71. - *Journal de la mission de Zanzibar.*
S.E.P., 694, *Zanzibar,* cahier n° 4, février 1876-octobre 1880, p. 31-32, original.

14 janvier 1878.

Surprise générale provenant de l'annonce de la mort de M. Maes, mem bre de l'expédition Internationale. Le R.P. Horner, accompagné du Père Strébler, se rend à la maison française où il reçut tous les renseignements nécessaires pour les obsèques du défunt Maes.

15 janvier 1878.

A 5 3/4 h on se met en marche pour faire la levée du corps. M. Crespel, capitaine d'Etat major et chef de l'expédition, avait demandé que le service funèbre se fît avec toute la solennité possible. C'est ce qui a procuré à Zanzibar un religieux spectacle qu'elle n'avait vu depuis des années. Aussi avions-nous soin de faire notre petit possible pour agrandir le tout sans beaucoup de frais. Le Père Supérieur chanta le service, après lequel il se rendit au cimetière pour l'inhumation du corps.

72. - D. COMBONI à A. FRANCHI.
P.F.R., S.R.C., Africa centrale, vol. VIII, 1871-1880, fol. 734-737, original; le passage transcrit: fol. 736-737.
M.A.V., Scritti del servo di Dio Mons. D. Comboni, vol. IV, p. 234-236, copie.
M. STORME, *Rapports... sur l'Association Internationale Africaine*, p. 149-150, texte en traduction française.

(7) Il s'agit de l'abbé M.A. DEBAIZE.
(8) Lettre du Père HORNER, Zanzibar, le 20 janvier 1878, dans *Les Missions Catholiques,* 1878, t. X, n° 461, 5 avril, p. 161-162.

Le Caire, le 19 janvier 1878.

Eminentissimo e Reverendissimo Principe,

(...)

Monsignor Ciurcia mi consegnò la sua pregiatissima lettera scrittami da oltre tre mesi, in cui mi chiede informazioni sul movimento e situazione dell'opera escogitata dal Re dei Belgi per l'abolizione della schiavitù e della tratta dei negri, e per la civilizzazione dell'Affrica centrale. Su tale oggetto le darò adequata risposta durante il mio tragitto da Cairo ad Assuan in cui sulla barca avrò tempo di scrivere. Finora una sola spedizione di quattro individui è partita del Belgio, e si trova tra Zanzibar e il Lago Tanganika, ed è capitanata da Signore Marno di Vienna, che io conosco assai. Del resto in un piccolo Rapporto io le scriverò tutta la sostanza dell'Opera, la parte buona e cattiva che ha, come crederei che sia utile comportarsi, e tutto; poichè io conosco bene le intenzioni del Re, con cui ebbi a Bruxelles una conferenza di oltre due ore nella festa di tutti i santi testè scorsa, conosco quasi tutti i membri dei comitati internazionali che si sono stabiliti in Francia, in Belgio, in Germania, in Austria, in Ungheria, e in Italia e quasi tutti hanno cercato di mettersi in rapporto con me. In generale dico, che dopo inutili sforzi che si faranno da alcune potenze per civilizzare l'Affrica centrale senza Dio, e senza l'elemento dell'Apostolato cattolico, anche i *Governi Barabbe* d'Europa dovranno inchinarsi dinnanzi alla potenza ed ai sacrifici del Cattolicismo, che solo può apportare a queste sterminate regioni e a quei popoli sventurati stabili e duraturi benefizi della vera civilizzazione.

Ebbi lunghe conferenze coll'illustre viaggiatore americano Stanley, reduce dal suo immenso viaggio all'Equatore ed al Congo, nel quale scoprì il corso del gran fiume Congo; anzio il Ministro della Guerra Stone Pascià m'invitò al banchetto, che fu dato in onore di Stanley. Le scriverò quindi molte cose utili ed interessanti sulle popolazioni dei Laghi equatoriali e sul Congo, e sulla parte che può avere la fede in suo *pro* dietro si buone istruzioni. Il Re dei Belgi mi insinuava caldamente di stabilire una missione lungo il Corso del Congo; ma io gli risposi che prima si deve da me occupare i laghi equatoriali a tempo debito, e che dalla parte del Congo ad occidente la Sante Sede ha stabilito una Prefettura Apostolica affidata alla benemerita Congregazione dello Spirito Santo e del Sacro Cuore di Maria a Parigi.

Supplichi sua Signoria ad accordare una benedizione a me e a tutta la mia missione (...).

Daniele Comboni
Vic. Ap.

73. - J. CHARMETANT à A. FRANCHI.
P.F.R., S.O.C.G., vol. n° 1008, 1878, fol. 1-2, original.

(Rome, 20 janvier 1878.)

Note sur la nécessité d'envoyer immédiatement des missionnaires dans l'Afrique Equatoriale.

Dans la seconde partie du Mémoire imprimé que Monseigneur Lavigerie a adressé à la Sacrée Congrégation de la Propagande sur l'*Association Internationale Africaine de Belgique* et l'*Evangélisation de l'Afrique équatoriale,* Mgr l'Archevêque d'Alger demande la création de quatre Vicariats apostoliques dans l'Afrique équatoriale. Ce pays immense, absolument inconnu il y a quelques années, est aujourd'hui parfaitement exploré, et aussi vaste que toute l'Europe. Il mesure plus de 12 millions de kilomètres carrés, et, d'après les derniers calculs des Sociétés de Géographie, il a près de cent millions d'habitants, tous idolâtres. C'est-à-dire beaucoup plus faciles a convertir que les musulmans du reste de l'Afrique.

Mgr Lavigerie sait que la question des Vicariats Apostoliques nécessite un certain délai pour être examinée, aussi demande-t-il qu'en attendant le Saint-Siège envoie de simples délégués, des missionnaires qui se rendraient immédiatement dans ces contrées où, jusqu'à ce jour, pas un seul prêtre catholique n'a pénétré, afin d'y asseoir le plus tôt possible l'action de l'Eglise au milieu des prétentions hostiles de l'hérésie qui cherche déjà à la devancer.

Et, en effet, l'activité des Protestants pour envahir l'Afrique équatoriale, et s'y implanter les premiers, a obtenu déjà des résultats effrayants. M. Price, missionnaire écossais, a commencé une première route qui part de Sadani, à 15 lieues au nord de Bagamoyo, et qui mesure déjà une longueur de 300 kilomètres; la seconde route part à Dary-Salam, à 12 lieues au sud de Zanzibar; il doit les prolonger jusqu'au Ujiji, près du lac Tanganika et un ingénieur est désigné pour les continuer jusqu'au

lac Victoria Nyanza. Un chemin de fer américain doit y être établi, les wagons en sont commandés en Angleterre. Tous ces travaux sont confiés à un Evêque anglican, qui se trouve déjà sur les lieux et l'entreprise est subventionnée par la Société des missions d'Oxford.

Il importe, on le voit, que les apôtres de la vérité ne restent pas en retard sur les ministres de l'erreur qui cherchent déjà à prendre dans ce pays nouveau des positions formidables, aussi chaque jour de retard est-il un élément de moins de succès.

C'est pour exposer toutes ces choses à la Propagande que Mgr Lavigerie envoie à Rome le Procureur de la Société qu'il a fondée à Alger pour les Missions de l'Afrique. J'ai remis à Son Eminence le Cardinal Franchi une supplique signée par 50 prêtres de cette Société qui s'offrent au Saint-Siège pour aller sur un signe de sa volonté, travailler cette partie si intéressante de la vigne du divin Maître.

C'est en effet par un mystérieux dessein de Dieu que notre petite Société s'est formée, en Afrique même, dans le moment où tout un monde nouveau ignoré jusque-là, se découvrait dans le centre du continent africain. L'Eglise allait bientôt avoir besoin de nouveaux ouvriers pour les envoyer sur cette terre nouvelle, et cette société, fondée depuis 10 ans, spécialement pour l'Afrique, compte déjà près de 200 membres, dont 68 sont prêtres, 39 dans les ordres inférieurs font partie du noviciat et du scolasticat, 18 autres ont fait leurs engagements comme Frères catéchistes et le reste se prépare par l'étude à suivre la même voie. Ces messieurs, dont toute l'ambition est d'être un instrument de salut pour les infidèles de l'Afrique, entre les mains de la Propagande, viennent de soumettre leurs Règles au jugement et à l'approbation du Saint-Siège.

Bien que la Société compte déjà 18 établissements dans l'Afrique du Nord, elle a en ce moment une dizaine de sujets disponibles qu'elle demande à la Sacrée Congrégation de la Propagande d'envoyer le plus tôt possible dans cette Afrique équatoriale, envahie par l'hérésie et la libre-pensée. Elle croit qu'il serait urgent de les faire partir à la fois de deux points différents pour atteindre simultanément les deux centres principaux destinés à former des Vicariats Apostoliques. Un groupe de missionnaires pourrait donc s'avancer du Zanguebar, à l'Est, sur l'océan Indien, et l'autre groupe, à l'Ouest, par le Congo ou Saint-Paul Loanda, sur l'océan Atlantique. Le premier groupe irait par cette route pour se fixer à Ujiji, non loin du lac Tanganika, tandis que l'autre

s'avancerait vers Kabébé, la résidence du Roi de Muato-Yamvo qui est spécialement favorable aux Européens. Ce sont les deux résidences qui sont destinées à devenir les centres des deux premiers Vicariats Apostoliques de l'Afrique équatoriale.

Il demeure entendu que ces deux Vicariats, dont les limites peuvent être parfaitement définies, seraient créées le plus tôt possible; pour les raisons que Mgr Lavigerie expose dans son mémoire imprimé:

1° pour qu'à cette distance il y ait sur place une autorité épiscopale qui dirige toute chose sans qu'on soit obligé de recourir à des Supérieurs trop éloignés pour avoir une décision pratique;

2° surtout pour que les chefs de ces missions, qui vont se trouver en présence d'Evêques anglicans et de représentants de la Société de Bruxelles aient un caractère qui donne à leur personne et impose autour d'eux une autorité et un ascendant qu'ils ne pourraient avoir comme simples prêtres.

Mais en attendant que les formalités nécessaires pour la création de ces Vicariats nouveaux soient terminées, les missionnaires d'Afrique se joignent à leur Fondateur et Père, l'Archevêque d'Alger, pour prier la Propagande d'envoyer *immédiatement* les deux groupes de missionnaires dont il est question plus haut.

Ils auraient besoin d'une pièce émanant de cette Sacrée Congrégation et établissant que cette double mission leur est confiée, car ces deux premières expéditions nécessiteront de certaines ressources que l'Œuvre de la Propagation de la Foi et de la Sainte Enfance pourront leur fournir en partie, si la Propagande veut bien les autoriser à en faire la demande.

Le Procureur Général de la Société
des missionnaires d'Afrique.

Fr. Charmetant, prêtre.

Rome, le 20 janvier 1878 (9).

(9) (*In dorso*): « Alla Congregazione generale ».

74. - *Journal de la Mission de Zanzibar.*
S.E.P., 694, *Zanzibar*, cahier n° 4, 1876-1880, p. 33, original.

24 janvier 1878.

Le Père Acker est appelé auprès de M. Crespel qui se mourait à l'hôpital, où se trouvaient également présents les principaux Européens de la ville. Le R.P. Horner se fit un devoir de s'y rendre.

25 janvier 1878.

Enterrement du Capitaine défunt, qui eut les mêmes solennités que son Compatriote M. Maes, plus le jeu de l'harmonium obtenu par le Père Acker.

75. - *Bulletin de la Communauté de S.-Joseph de Zanzibar.*
S.E.P., B.G., t. XI, 1877-1881, n° 133, avril 1880, p. 695-713 (de janvier 1876 à avril 1880) (10).

(24/25 janvier 1878.)

« C'est le Père Horner qui a inauguré le nouvel hôpital le jour de la fête du Sacré Cœur de Marie, le 24 août 1877. (...) (p. 700).

« Nous n'avons eu à enregistrer que 4 ou 5 décès dans cet hôpital (. .) (p. 701).

« C'est aussi dans notre hôpital qu'est mort, le 24 janvier 1878, M. Crespel, Capitaine d'état-major, et chef de la première expédition internationale africaine. Le matin même de sa mort, le médecin avait déclaré qu'il n'y avait aucun danger. Le P. Acker venait de passer à l'hôpital; en rentrant à la maison, il pria le P. Horner d'aller le voir dans la journée. C'était un gros poisson qu'il fallait prendre délicatement; et le P. Acker crut plus prudent d'en laisser le soin à quelqu'un plus expérimenté que lui. Peu après, la Mère supérieure de l'hôpital fait demander un Père en hâte.

Le P. Acker accourt, et trouve le malade sans connaissance. Il s'empresse de lui donner l'Extrême-Onction. A peine avait-il commencé que le

(10) Nous n'avons pas retrouvé le texte original envoyé de Zanzibar.

capitaine, frappé d'un coup d'apoplexie, entre en agonie. Avant qu'il perdit connaissance, la sœur lui avait demandé s'il désirait qu'elle fît venir le Père; et c'est sur sa réponse affirmative que le prêtre fut appelé. Heureux si une dernière absolution générale et l'Extrême-Onction ont pu lui faire trouver grâce devant le juge suprême!

« Le Docteur Maes, compagnon de M. Crespel était mort d'une insolation 10 jours auparavant, le 14 janvier. On leur a fait, à l'un et à l'autre, des funérailles religieuses très solennelles; ils ont été enterrés dans le cimetière de la mission.

« En reconnaissance, Sa Majesté Léopold II, roi des Belges, nous a envoyé une chape et une chasuble noires avec un drap mortuaire, qui, par leur beauté, forment un don vraiment royal » (Lettre du P. Horner, 29 juin 1878) (p. 702-703).

76. - Ch. DUPARQUET à A. ESCHBACH.
S.E.P., 71, B, I, 1878, original.

Paris, le 26 janvier 1878.

Bien cher Père,

C'est aujourd'hui samedi, chacun, comme vous le savez, est occupé à ses bonnes œuvres, de sorte que ni le T.R. Père ni le P. Barillec n'ont le temps de vous écrire et me chargent de vous expédier le Rapport du T.R. Père par le courrier de ce soir. Comme je vous l'ai dit, tâchez d'agir vite, c'est là qu'est l'important.

Si, en effet, ce rapport arrive à la Sacrée Congrégation de la Propagande, avant qu'elle ait promulguée son décret en faveur des Missions africaines (11), nous l'emporterons et le décret sera suspendu, car à Rome on n'a pas coutume d'enlever à une Congrégation une mission qui lui est confiée tant qu'elle veut s'en occuper et qu'elle n'y renonce pas. Ce serait un fait inouï dans les annales de cette Congrégation. Or, c'est un fait évident que depuis dix ans nous nous occupons de cette mission comme vous pouvez le voir par mes lettres et mes rapports reproduits

(11) Il s'agit des régions situées au nord du fleuve Orange, dans l'Afrique méridionale, demandées par le P. PLANQUE.

dans *Les Missions Catholiques* (...). J'ai déjà réuni une somme de 20.000 francs pour cette œuvre et étais prêt à commencer quand la lettre de M. Planque est venue m'arrêter (12). (...) Les conseils généraux de la Propagation de la Foi nous encourageaient beaucoup et nous avaient assuré des subsides. (...)

Ch. Duparquet.

77. - J. CHARMETANT à Ch. LAVIGERIE.
P.Bl.R., C, 4, 420, original.
J. PERRAUDIN, in: *Zaïre*, 1957, t. XI, p. 759, court extrait.

Rome, le 27 janvier 1878.

(Le cardinal A. Franchi soumit au Pape Pie IX la question de la fondation des missions catholiques en Afrique équatoriale, avant de la porter devant ses collègues.)

« Sa Sainteté a répondu qu'il ne fallait pas, pour une affaire de cette importance, accumuler les délais, car c'était pour l'Eglise un devoir de conscience de ne pas se laisser devancer par l'erreur ».

78. - J.B. AGNOZZI.
P.F.R., S.O.C.G., vol. 1008, 1878, fol. 3-4, original.

(28 janvier 1878).

Congregazione del 28 gennaio 1878. Presenti gli Eminentissimi di Pietro, Bilio, de Luca, Pitra, Franchi, Oreglia, Manning, Bartolini, d'Avanzo, Franzelin, Mertel, Nina.

di Pietro : Facoltà, *ma non direttamente* solo Lavigerie.
Bilio : Accetta subito. La Propaganda non può tirarsene fuori. Si concertino i Jesuiti con Lavigeristi, è il momento opportuno.

(12) A. PLANQUE à Ch. DUPARQUET, Lyon, le 24 janvier 1878. *S.M.A.R.*, 2.B.7., fol. 189, copie autographe.

de Luca	:	Accetta un direttore, facoltà, sussidio.
Pitra	:	Poco favorevole.
Franchi	:	Approva.
Oreglia	:	Approva, ma la Congregazione non si compromette. Vorrebbe ajutare, non si può impedire.
Manning	:	Accetta anche i missionari di Milano.
Bartolini	:	Ama quei Jesuiti, ma non contradice.
d'Avanzo	:	Accetta.
Franzelin	:	Si combinino i Capi, ma in massima ammette.
Mertel	:	Accetta in massima. Si accordino i Capi.
Nina	:	Accetta. Non disconviene che la Propaganda cooperi, è opera della Propaganda.
Concluzione	:	Si faccia un congresso fra il Procuratore di Lavigerie e il Padre Armellini per accordo, facoltà, etc.

(...)

Udienza: 3 febbraio 1878.

79. - A. ESCHBACH à Ign. SCHWINDENHAMMER.
S.E.P., 658, V, 3, original.

Rome, 3 février 1878.

Très Révérend Père,

(...)

Nous avons ici depuis quelques jours le Père Charmetant des Missionnaires fondés en Alger par Monseigneur Lavigerie. Il est venu pour demander de nouvelles terres à la Propagande, et il vient lui-même de me dire que cette semaine la Propagande décidera en principe la création de trois nouvelles missions du Centre, deux pour eux et la troisième pour les Pères Jésuites.

L'espace à consacrer à ces missions serait limité au nord par les Gallas, à l'Est par le mont Kenia et le mont Kilimadjaro et au sud par les monts Mashona, à l'Ouest sans limite. Le bassin du Zambèze sera confié aux Jésuites. La Congrégation de la Propagande ne fixera encore rien cette semaine sur ces délimitations. Elle discutera le principe et décernera probablement aux missionnaires d'Alger les pays des Grands Lacs découverts par Livingstone et Stanley.

Si vous désiriez cependant faire opposition à ce que notre mission du Zanguebar soit limitée par les montagnes distants de 600 Km. des côtes, il faudrait ne pas tarder d'envoyer les pièces.

(...)

Je viens d'expédier une dépêche selon que le Père Duparquet vous l'a demandé. Il n'y a pas encore de décision officielle, attendu que les Cardinaux n'ont pas encore eu leur réunion. Mais à la Propagande on en a assez de Monsieur Planque (...) en tout cas M. Zitelli.

(...)

Eschbach.

80. - J.B. AGNOZZI.

P.F.R., Acta..., 1878, vol. 246, fol. 161 A, note autographe inscrite par Mgr J.B. AGNOZZI sur dernière feuille du *Mémoire secret* de Mgr LAVIGERIE, original.

(4 Febbraio 1878.)

N.B. Nella congregazione generale 4 Febbraio 1878 fu riferito il progetto del quale si tratta in questa memoria. Le resoluzioni si trovano riportate nella lettera della S.C. a Mgr Arcivescovo di Algeri del Febbraio 1878. Vede Registro delle lettere, 1878, p. 80.

Nel vol. Originali degli Atti 1878, 20 Gennaio trovasi una nota del P. Charmetant sulla necessità d'inviare missionari nell'Africa Equatoriale.

81. - Ign. SCHWINDENHAMMER à A. ESCHBACH.

S.E.P., 71, B, I, 1878, original.

Paris, le 6 février 1878.

Mon cher Père,

1. Récépissé: Je viens de recevoir votre lettre du 3 février et j'y réponds en même temps qu'à celle du 25 janvier.

2. *Congo:* Le P. Duparquet est bien soulagé; il n'en avait pas dormi pendant plusieurs jours.

(...)

12. *Zanguebar:* Ci-joint les observations du P. Duparquet, qu'il a rédigées sous forme de lettre au P. Barillec (par méprise). Tâchez bien de vous pénétrer de cette lettre et de tirer bien au clair ce que l'on se propose de faire à la Propagande. Il serait bien regrettable qu'on portât préjudice à notre mission qui a déjà coûté tant de sacrifices.

(...)

Ign. Schwindenhammer.
Sup. Gén.

82. A. PLANQUE à une sœur missionnaire.
S.M.A.R., 2. B. 8., fol. 152, copie autographe.

Lyon, 6 février 1878.

(...)

J'ai une terrible besogne en retard, après six semaines d'absence pendant lesquelles j'ai changé de lieu presque tous les jours. J'ai parcouru une partie de la Bretagne et de la Normandie puis le Nord et l'Artois, pour faire connaître notre Oeuvre.

J'ai été jusqu'en Belgique. Je suis rentré depuis 15 jours avec une longue besogne en retard.

(...)

A. Planque.

83. - J. CHARMETANT à Ch. LAVIGERIE.
P.Bl.R., C, 4, 425, original.

Rome, le 7 février 1878.

(La conférence entre le Père Armillini s.J. et le Père Charmetant n'a pas eu lieu, à la demande de ce dernier, afin de ne pas compliquer la marche de l'affaire. Il a obtenu du Cardinal A. Franchi l'arrangement suivant: Les missionnaires peuvent s'avancer vers le 10^{e} degré de latitude sud: la juridiction du premier occupant sera reconnue par la Propagande,

les missionnaires qui viennent après eux devront s'arranger avec les premiers.) (13).

84. - A. HORNER à Ign. SCHWINDENHAMMER.
S.E.P., 196, B, IV, 1878, original.

Zanzibar, le 7 février 1878.

Mon Très Révérend et Très cher Père,

(...)

2. *Expédition Belge.*

Comme vous le comprenez aisément, Mon Très Révérend Père, il faut une grande prudence en publiant quelque chose sur l'expédition Internationale Africaine. Comme il serait difficile à la Maison Mère de démêler les choses plus ou moins confidentielles de celles qui le sont moins à cause de certaines circonstances locales, qui ne lui seraient pas suffisamment connues, je mettrai, comme, du reste, je le fais déjà depuis quelque temps, à part ce qui peut être livré à la publicité, si vous le jugez convenable. Je continuerai à l'adresser à la Maison Mère. (14)

M. Crespel chef de l'expédition et M. Maes docteur ès-sciences naturelles, sont déjà dans l'autre monde.

Comme j'écris d'une manière confidentielle, je vais vous dire toute ma pensée, Mon Très Révérend Père, sur l'Expédition Belge. Je regarde comme certain qu'elle ne fera rien du tout et qu'elle dépensera l'argent inutilement. C'est l'opinion de tous les Européens qui habitent Zanzibar.

La mort de M. Maes a fait mourir de *chagrin* M. Crespel, chef de l'Expédition. Ce chef était un homme d'un caractère sans énergie, d'un moral faible et qui a été découragé dès le début par les difficultés qu'il entrevoyait. On est unanime à dire que c'est le *chagrin qui l'a tué.*

Il faut pour des entreprises de ce genre des caractères autrement trempés que ceux des Belges trop habitués à la bonne vie et à leurs aises. M. Maes a été trouvé mort dans son lit. M. Crespel n'a pu recevoir que

(13) Ce renseignement nous fut aimablement communiqué par le Rév. Père RODAIN.

(14) Voir *Les Missions Catholiques*, 1878, t. X, n° 461, 5 avril, p. 161-162.

l'absolution et l'Extrême-Onction après avoir perdu l'usage de ses sens par un coup d'apoplexie. Quelques instants auparavant, le docteur ne trouvait aucun danger dans son état. Nous n'avons pu nous empêcher de voir dans ces deux décès une punition de Dieu assez frappante.

Les membres de l'Expédition ont exclu le prêtre, et voici qu'à quelques pas de trois prêtres, ils meurent à deux sans sacrements. La Propagande en m'écrivant, disait que l'Expédition était une entreprise de Francs-Maçons (15).

Mais comme nous n'avons pu avoir aucune preuve de la réalité de la chose, du moins pour le cas des deux défunts qui étaient catholiques, nous leur avons accordé les honneurs de la sépulture chrétienne. Ce qui est certain, c est que ces gens-là n'étaient pas des cléricaux. Ils nous ont fait une visite, comme aux autres Européens et voilà tout. M. Rabaud me priait de leur donner de bons conseils dont du reste ils auraient eu grand besoin, puisqu'ils n'avaient pas la moindre idée des pays chauds, que cependant ils prétendaient bien connaître, mais ce n'était pas à moi à courir après eux pour leur offrir des conseils qu'ils auraient peut-être méprisés.

Quant au prêtre du diocèse de Séez, il a bien fait de ne pas venir. C'était une utopie. Qu'aurait-il fait tout seul surtout en pareille compagnie?

3. (...)

Horner.

85. - J. CHARMETANT à A. FRANCHI.
P.F.R., S.R.C., Africa centrale, vol. VIII, 1871-1880, fol. 825-826, original.

(Rome, février 1878.)

Eminentissime Seigneur,

Les affaires qui m'ont amené à Rome sont terminées. Avant de partir, je serais heureux de pouvoir exprimer à Votre Eminence toute ma reconnaissance pour ses bontés.

(15) Il s'agit vraisemblablement de la lettre envoyée par Mgr. J.B. AGNOZZI, Secrétaire de la Propagande, aux chefs des Missions d'Afrique, le 31 août 1877.

Votre Eminence a bien voulu m'assurer qu'Elle me ferait accorder des lettres pour la *Propagation de la Foi* et la *Sainte Enfance* afin de pouvoir demander à ces deux œuvres une partie des ressources qui vont nous être nécessaires pour envoyer nos deux groupes de missionnaires dans l'Afrique équatoriale. Je serais heureux de pouvoir emporter ces deux lettres avec moi.

(...) (16)

Il ne me reste plus qu'à rappeler à Votre Eminence qu'Elle a eu la bienveillance de me faire espérer qu'avant notre départ pour l'Afrique, nous pourrions, mon socius et moi, avoir le bonheur d'être présentés à Notre Saint-Père le Pape et recevoir, au nom de toute notre Société qui se donne à Lui et à la Propagande, sa bénédiction apostolique.

C'est dans ces sentiments (...).

Charmetant.

86. - D. BARILLEC à A. ESCHBACH.
S.E.P., 71, B, 1878, original.

Paris, le 13 février 1878.

Mon bien cher Père,

(...)

2°. Pour les missions d'Afrique, nous sommes très contents que la Propagande attende, pour créer de nouvelles missions, les entreprises qui pouvaient être faites. C'est évidemment, d'ailleurs, le plus sage parti.

Votre lettre, cher Père, au sujet de Zanzibar et des nouveaux postes, n'était guère claire, car d'un côté vous disiez qu'on laissait au Père Horner plus de 600 kilomètres et cependant les limites que vous indiquiez ne lui en laissaient guère que 250 à 200. Il paraît, du reste, qu'il y a beaucoup de projets du côté du lac Tanganika. Tant mieux!

(...)

Barillec.

(16) Il parle de la Règle et du Cardinal protecteur.

87. - Ch. DUPARQUET à A. FRANCHI.
S.E.P., 472, II, 1878, copie et minute.

Paris, le 12 février 1878.

Eminence,

(...)

III. *Stations du fleuve Zaïre ou Congo.*

(...)

Boma: est la dernière ville du fleuve Zaïre avant les cataractes, ce qui en fait le centre du commerce dans cette partie du Congo. Cette ville est appelée à un grand avenir, lorsque la navigation du centre de l'Afrique s'ouvrira aux Européens. Selon même toute probabilité, cette ville est appelée à devenir une colonie européenne. Nous avons donc cru qu'il serait bon d'y prendre pied, et, dans ce but, nous avons acheté des indigènes un très beau terrain, destiné à l'installation d'une mission. Aucune construction cependant n'y a été faite encore. Nous nous contentons de visiter plusieurs fois l'année cette localité, pour y administrer les sacrements.

On s'occupe beaucoup en Europe, en ce moment, des moyens d'établir un système de navigation au-dessus des cataractes du Zaïre. Si ce projet vient à se réaliser, Boma sera un point admirablement placé pour pénétrer dans l'intérieur de l'Afrique, et nos missionnaires auront alors une grande facilité pour parcourir cette vaste contrée, toute sillonnée de rivières navigables.

(...)

Ch. Duparquet.

88. - A. FRANCHI à Ch. LAVIGERIE.
P.Bl.R., A, 17, 37, original.
P.F.R., Lettere..., vol. n° 374, 1878, fol. 80, copie.

15 febbraio 1878.

Mgr Lavigerie.

Ho letto con sommo interesse il pieno ed erudito rapporto della S.V. che mi ha esibito il P. Procuratore Generale di cotesti missionarii, e

lodo sommamente le o'time dispozioni che la S.V. ha per istabilire nell'Africa Equatoriale missioni definitive.

La rassicuro che questa S.C. farà di tutto per conseguire l'intento che Ella si propone, e più tardi si adoprerà con sollecita premura a stabilire le missioni che si desiderano. Intanto sono ben lieto di significarle che gli E^mi^ e R^mi^ Signori Cardinali nel consesso del giorno 4 corrente hanno accolto favorevolmente il progetto di V.S. di inviare colà più soggetti per esplorare se ed in qual luogo convenga meglio erigere il centro delle missioni indicate, e quindi rimetterne un dettagliato rapporto a questa S.C. e per cominciare l'opera dell'evangelizzazione nelle regioni del Lago Tanganika (nei paesi di Ujiji e Kabebé) e del Lago di Vittoria Nyanza ed Alberto Nyanza, prima che esse vengano occupate da ministri eterodossi. A quest'effetto munisco i missionarii stessi di quelle facoltà che sono necessarie per lo sviluppo di un' opera tanto gloriosa alla religione e cotanto utile alla salute delle anime. L'uso però di queste sarà subordinato alle seguenti istruzioni:

1° Che i missionarii in parola se ne servano in quei soli luoghi che non trovansi sotto la giurisdizione di alcun Vicario o Prefetto Apostolico,

2° che appena toccano i confini di un qualche Vicariato o Prefettura Apostolica si diriggano all'Ordinario per avere come Delegati tutte quelle facoltà che saranno allo scopo necessarie,

3° che qualora rinvengano altri missionarii muniti di simili specialissimi facoltà si pongano con essi in piena intelligenza onde evitare qualsiasi inconveniente.

Prego il Signore perchè benedica la religiosa intrapresa, e diffonda copiose grazie nei missionarii che partono alla volta di quelle regioni onde raccolgano ubertoso frutto dal loro apostolico ministero.

Profitto poi di questa congiuntura ...

89. - A. PLANQUE à deux confrères missionnaires.
S.M.A.R., 2. B. 8., fol. 157, copie autographe.

Nice, 20 février 1878.

Mes chers Confrères,

(...)

Dieu nous ouvre de nouveaux champs de travail. Bientôt nous aurons toute la rég'on qui est entre le Zambèse et le Limpopo. J'ai reçu de Mgr

Jolivet une lettre fort encourageante et la Propagande s'occupe d'ériger ce pays en une nouvelle mission... (*sic*). Pour la région des Grands Lacs, j'ai vu le roi des Belges. Les choses n'iront pas vite, mais elles aboutiront dans leur temps. En ce moment, c'est encore le chaos parmi les explorateurs qui se croisent, mais un peu de lumière ne peut tarder à se faire. (...)

A. Planque.

90. - E. SOLVYNS à J.-J. D'ANETHAN.
Papiers J.-J. d'Anethan, XV, *Congo,* original.

Gand, le 25 février 1878.

Mon cher Ami,

Vous avez reçu l'insolente circulaire par laquelle la Loge annonce que Crespel, mort à Zanzibar, est mort en maçon et, avant son départ, avait remis à la Loge un testament dont on donne le texte.

Si l'on a la main assez malheureuse dans la désignation des délégués de notre comité, pour charger de la civilisation des nègres de l'Afrique centrale des hommes qui font parade de leurs sentiments antireligieux, il y a pour nous, catholiques, un devoir de protester. Nous ne pouvons ni donner notre argent, ni couvrir de notre patronage pareils agissements.

Nous nous réunissons vendredi prochain; il y aura nécessairement une mention de la mort des deux premiers civilisateurs. En quels termes?

Et après la scandaleuse manifestation de la Loge en faveur du Fr.·. Crespel, allons-nous devoir rester bouche close?

Je vous serre cordialement les mains.

E. Solvyns.

91. - E. SOLVYNS à J.-J. D'ANETHAN.
Papiers J.-J. d'Anethan, XV, *Congo,* original.

Gand, le 27 février 1878.

Mon cher Ami,

Je reçois votre lettre (17) et vous en remercie.

(17) La minute de cette lettre n'est pas conservée.

Mais elle ne donne pas satisfaction au sentiment que vous éprouvez et que Sa Majesté partage avec nous.

Le regret de la mort prématurée, c'est bien; ce n'est pas assez.

La responsabilité de ceux qui ont choisi M. Crespel (M. Maes???) est engagée. Ils ignoraient à qui ils s'adressaient, cela est hors de doute.

A mon humble avis, vous devriez dans votre rapport insérer une phrase pour dégager cette responsabilité et rassurer les catholiques qui ont, en très grand nombre, applaudi et aidé à la fondation de l'œuvre.

Si cet appel que je fais n'était pas entendu, soyez bien certain qu'une protestation sera faite en séance, au risque d'un esclandre et d'une discussion irritante peut-être.

Il est à prévoir que l'œuvre en recevra une grave atteinte. Elle serait, à mon sens, évitée par le bout de phrase que je sollicite dans le rapport et exprimant en peu de mots le regret de ne pas avoir eu connaissance de certains documents avant d'avoir fait choix des premiers explorateurs.

Je vous serre cordialement la main.

E. Solvyns.

P.S. Si l'on avait connu les opinions de Crespel, l'eût-on choisi? Evidemment non. Il est donc naturel que ceux qui, très involontairement, se sont trompés dégagent leur responsabilité. Aucune discussion n'est possible si vous prenez l'initiative; il peut ne pas en être de même si un membre, se faisant l'écho des catholiques, soutien de l'œuvre, prend votre place.

92. - Loge .·. *La Parfaite Intelligence et l'Etoile réunies* à l'Or .·. de Liège.

Bulletin du Grand-Orient de Belgique, 1876-1877, Troisième et quatrième années (Bruxelles, 1879, p. 133).

Travaux des Loges de l'Obédience (p.131-168).

Loge .·. *La Parfaite Intelligence et l'Etoile réunies.*

(...)

Au 1er Gr .·. ont été débattues en 5876 et 5877 les questions suivantes:

(...)

10) La civilisation de l'Afrique centrale (p.133).

93. - Loge .·. *Les vrais Amis de l'Union et du Progrès réunis* à l'Or .·. de Bruxelles (18).
Bulletin du Grand-Orient de Belgique, 1876-1877, troisième et quatrième année (Bruxelles, 1879, p. 136-137).

Compte rendu des travaux de la loge .·. en 5876 (p. 134-135: rien sur l'Association Internationale Africaine).

Compte rendu des travaux de la loge .·. en 5877 (p. 135-137)

(...)

La loge .·. a perdu en 5877 un de ses FFF .·. que son dévouement à la cause de la civilisation et progrès avait entraîné vers des pays lointains. Le F .·. Crespel Louis, capitaine d'infanterie, chef de l'expédition belge au centre de l'Afrique, est mort à Zanzibar le 24 janvier 1878. En présence de certaines manifestations catholiques la Comm.·. des Off.·. dignit.·. a jugé utile de publier les dernières volontés du F.·. Crespel qu'il avait confiées à l'Atel .·. dans les termes suivants: « Je déclare vouloir mourir dans les sentiments maçonn.·., en répudiant les cérémonies de tous les cultes. Bruxelles, le 10 octobre 1877. (signé) Louis Crespel ».

94. - Loge .·. *Les Amis Philanthropes* à l'Or .·. de Bruxelles.
Bulletin du Grand-Orient de Belgique, 1876-1877, troisième et quatrième années (Bruxelles, 1879, p. 139).

Pendant l'année maçonn .·. 5876 (19) la loge .·. des *Amis Philanthropes* (...)

La question de la civilisation de l'Afrique centrale a été très longuement examinée. La loge .·. avait à résoudre la question de savoir s'il lui appartenait de soutenir l'œuvre de son patronage et de ses subsides. Ayant acquis la conviction que l'entreprise à la tête de laquelle s'était

(18) Parmi les officiers dignitaires de cette Loge on compte: Ern. ALLARD, avocat et membre de la Chambre, Vénérable, H. BERGÉ, recteur de l'Université libre de Bruxelles, membre de la Chambre des Représentants, ex-Vénérable de la Loge et Serénissime Grand Maître National du Grand-Orient de Belgique (1875-1877); P. VAN HUMBEEK, etc.

(19) L'année maçonnique commence le 1er mars. Pour le millésime elle est quatre mille ans en avance sur l'ordinaire, c'est-à-dire que 5876 est 1876 (du 1er mars 1876 au 28 février 1877).

placé le Roi des Belges, était et devait demeurer exclusivement humanitaire, qu'il s'agissait surtout d'explorer l'Afrique centrale, d'y créer des voies de communication et de rechercher la possibilité de supprimer la traite des noirs, en ne faisant appel qu'à des moyens scientifiques, en écartant toute violence et tout prosélytisme religieux, l'atel.·. crut qu'il ne pouvait rester indifférent à cette tentative. Les discussions qui ont eu lieu sur ce sujet ont été imprimées et distribuées au sein de la Maçonn .·. (20).

95. - Loge .·. *La Constance* à l'Or .·. de Louvain.
Bulletin du Grand-Orient de Belgique, 1876-1877, troisième et quatrième années (Bruxelles, 1879, p. 195).

La Constance à l'Or.·. de Louvain.

(...)

Voici les sujets qui ont occupé les nombreuses ten.·. des années 1876-1877:

(...)

Oeuvre de la civilisation de l'Afrique centrale.

96. - Loge .·. *Les Elèves de Thémis,* à l'Or .·. d'Anvers (21).
Bulletin du Grand-Orient de Belgique, 1876-1877, troisième et quatrième années (Bruxelles, 1879, p. 159).

L'activité des *Elèves de Thémis* s'est portée en 5876-5877 sur les questions suivantes:

(...)

Oeuvre de la civilisation de l'Afrique centrale.

---

(20) Voir loge .·. *Le Travail* à l'Orient de Verviers, *La civilisation de l'Afrique centrale* (Verviers, 1877) et loge .·. *Des vrais amis de l'Union et du Progrès réunis* à l'Orient de Bruxelles, *La Question du Congo* (Bruxelles 1885, p. 6). Nous lisons dans cette dernière brochure à propos de l'Association Internationale Africaine « [...] Le programme de l'œuvre, en 1877, à sa fondation. Nous en trouvons l'indication dans une planche adressée par les F.·. COUVREUR, GOBLET et ANSPACH à notre sœur la R .·. loge .·. des *Amis Philanthropes* et communiquée par celle-ci à la R .·. loge .·. *Le Travail,* à Verviers ».

(21) N.J. CUPERUS, membre du conseil communal d'Anvers, était Vénérable de cette Loge anversoise. *Bulletin du Grand-Orient de Belgique, ibid.,* p. 25.

97. - Loge .·. *Les Philadelphes,* à l'Or .·. de Verviers (22). *Bulletin du Grand-Orient de Belgique,* 1876-1877, troisième et quatrième années (Bruxelles, 1879, p. 160).

En 5877 (...) La loge .·. d'Appr. s'est occupée des questions suivantes:
(...)
Civilisation de l'Afrique centrale.

98. - Loge .·. *Le Travail,* à l'Or .·. de Verviers.
Bulletin du Grand-Orient de Belgique, 1876-1877, troisième et quatrième années (Bruxelles, 1879, p. 166-167).

En 5876 et 5877 elle n'a pas eu moins de quatre-vingt-dix-sept tenues (...). Voici les questions principales qui ont été traitées:
Discussion sur l'œuvre de la civilisation de l'Afrique centrale.
(...)
Quoique bien nombreuses et bien différentes, chacune de ces questions occupe plusieurs ten .·. et donne lieu à des discussions, à des rapports, à des recherches de tout genre qui contribuent à faire aboutir à une solution sérieuse. C'est ainsi que trois rapports sur la civilisation de l'Afrique centrale et une pl .·. de la R .·. loge .·. *Les Amis Philanthropes,* à ce sujet, ont été réunis en une brochure qui ne comprend pas moins de soixante-dix-sept pages in 8° (23).

99. - Ign. SCHWINDENHAMMER à A. ESCHBACH.
S.E.P., 71, B, I, 1878, original.

Paris, le 4 mars 1878.

Mon cher Père,

1. *Récépissé:* J'ai reçu vos lettres n° 9, 10 et 11 (24).

(22) Walthère FRÈRE, bourgmestre d'Ensival-lez-Verviers, faisait partie de cette Loge.
(23) Loge *Le Travail,* Verviers. *La civilisation de l'Afrique centrale* (Verviers, 1877). Voir *Catalogue de la Bibliothèque du Suprême Conseil de Belgique* (Bruxelles, 1906, p. 88, n° 1082 a/32). On en trouve de larges extraits dans Loge *des Vrais Amis de l'Union et du Progrès réunis, La Question du Congo* (Bruxelles, 1885).
(24) Nous n'avons pas retrouvé ces lettres.

2. *Zanguebar*: D'après ce que vous m'avez écrit à ce sujet, nous pouvons donc nous tenir tranquilles; on ne fera rien à la Propagande sans nous avoir prévenus et mis en demeure de dire notre avis. Nous allons nous en tenir à cela.

(...)

Ign. Schwindenhammer.
Sup. Gén.

100. - E. DE GIRARDIN à J. SIMEONI.
P.F.R., S.R.C., Africa centrale, vol. VIII, 1871-1880, fol. 620-621, original.

Lyon, 15 mars 1878.

Eminence Révérendissime,

Nous nous empressons de répondre à la lettre que Votre Eminence nous a écrite sous la date du 1er mars courant pour nous informer du favorable accueil que la Sacrée Congrégation de la Propagande avait fait à un projet dont Monseigneur l'Archevêque d'Alger avait pris l'initiative relativement à la fondation de deux missions permanentes dans l'Afrique centrale.

Simultanément nous avons reçu de la part du vénérable Archevêque, mais avec la recommandation d'une grande réserve, plusieurs exemplaires d'un mémoire, fort détaillé, que le même Prélat avait adressé à Votre Eminence sur la nécessité de hâter une double fondation, à l'effet de prévenir les tentatives qui vont être faites par une Société internationale placée sous le patronage du Roi des Belges, qui prend le titre de Société pour la civilisation de l'Afrique, mais dont la direction paraît devoir être très peu favorable à la cause catholique et par suite au salut des âmes.

Monseigneur Lavigerie accompagne l'envoi de son mémoire d'une lettre dans laquelle il nous fait connaître que pour donner suite à son projet il lui faut une somme de cent mille francs au minimum pour chacune des futures missions.

Nul doute, Monseigneur, que le Conseil de Paris ne se montre comme celui de Lyon, nous en avons l'espérance du moins, disposé à seconder les évangéliques desseins de Monseigneur l'Archevêque d'Alger, dès lors

que la Sacrée Congrégation de la Propogande les appuye de sa haute recommandation, mais dans quelle mesure?

(...)

El. de Girardin.

101. - Ch. LAVIGERIE à A. HORNER.
S.E.P., 658, V, 2, copie.

Alger, le 19 mars 1878.

Mon Très Révérend Père,

Vous avez probablement appris que la Sacrée Congrégation de la Propagande, justement préoccupée de l'invasion dont les missions protestantes menacent l'intérieur de l'Afrique équatoriale, a résolu de créer dans ces régions plusieurs missions nouvelles.

Elle a fait un appel spécial à la Société des Missionnaires d'Alger pour fonder deux de ces missions, l'une sur les lacs Nyanza et l'autre sur le lac Tanganika.

Notre Saint-Père le Pape Léon XIII a de plus daigné me déléguer moi-même pour conférer aux chefs de ces deux missions les pouvoirs que je jugerais opportuns.

Pour éviter toute difficulté soit dans le présent soit dans l'avenir, et aussi pour témoigner de mon respect pour l'admirable zèle dont votre congrégation fait preuve sur les côtes du Zanguebar et du Mozambique, j'ai réglé que nos missionnaires n'auraient dans le voisinage des points occupés actuellement par vous, de résidences ni d'œuvres d'aucune espèce; et s'ils ont une procure à Zanzibar, elle sera confiée à des séculiers déjà établis dans le pays.

Mais pour préparer leur départ immédiat vers l'intérieur il est nécessaire que des dispositions soient prises avant leur arrivée maintenant très prochaine. Voilà pourquoi je les fais précéder du R.P. Charmetant, procureur de leur Société, lequel est accompagné de l'un de ses confrères, le P. Deniaud.

J'ose les recommander instamment à votre charité paternelle (...).

Votre très humble serviteur,
Charles, archevêque d'Alger.

102. - J. GREINDL à A. D'ANETHAN.

P.F.R., S.R.C., Africa centrale, vol. VIII. 1871-1880, fol. 622, copie.

S.E.P., 375, I, copie (25).

Bruxelles, 23 mars 1878.

Monsieur le Baron,

J'ai mis sous les yeux du Roi la correspondance ci-jointe adressée d'Alger au journal *L'Univers* (26) et annonçant que douze missionnaires de la Congrégation d'Alger vont se mettre en route pour Zanzibar pour aller fonder des missions sur les bords du lac Tanganika, des lacs Victoria et Albert et plus tard dans les états du Muta Yamvo. Sa Majesté souhaite vivement que cette nouvelle soit vraie. Elle sera heureuse d'apprendre que les efforts de la Sacrée Congrégation de la Propagande se portent du côté où commencent les premiers travaux de l'Association Africaine. Elle vous prie de vous informer auprès du Cardinal Préfet et de rappeler à Son Eminence que le devoir des stations de l'Association est d'aider tous ceux qui dans un but humanitaire, scientifique, religieux, commercial ou industriel auraient entrepris l'exploration du continent africain.

Le personnel de notre première station partira de Zanzibar pour l'intérieur au commencement de mai prochain. Un officier qui doit aller rejoindre nos voyageurs quittera l'Europe par le paquebot de Brindisi du 5 avril. Veuillez dire à Son Eminence que le Roi se féliciterait que les explorateurs de l'Association pussent rendre aux missionnaires de la Propagande les services en vue desquels notre société a été constituée.

Des instructions ont été données dans ce sens au chef de notre caravane.

Le Roi aimerait à connaître à quel endroit les missionnaires comptent établir leurs stations du Tanganika afin que nous sachions comment elles pourront se relier aux nôtres en vue de l'aide mutuelle qu'elles auront à se prêter.

Agréez etc.

Le secrétaire général de l'Association.

Greindl

Monsieur le Baron d'Anethan
Ministre de Belgique près le Saint-Siège

---

(25) Le Père A. ESCHBACH a marqué en tête de cette copie: « Lettre officielle du cabinet de Bruxelles au chargé d'affaires de Belgique à Rome ».

(26) *L'Univers,* 19.3.1878.

103. - J. GREINDL à A. D'ANETHAN.
S.E.P., 375, I, copie.

Bruxelles, 25 mars 1878.

Mon cher Ami,

M. Houzeau a proposé dans la dernière séance du Comité belge de l'Association Africaine « d'avoir en Algérie, en Tunisie et en Egypte une station préparatoire où nos voyageurs s'attacheraient de jeunes noirs, voire même des familles entières qui les accompagneraient plus tard dans le centre de l'Afrique. Dans ces stations nos explorateurs s'acclimateraient ». Cette communication a été renvoyée par le Comité belge au Comité exécutif. Elle demande une sérieuse étude pour laquelle le Roi voudrait bien que nous fussions entourés des lumières que l'expérience de la Sacrée Congrégation de la Propagande peut vous fournir.

Mgr Comboni a dit à Sa Majesté qu'il avait une station d'acclimatation. Ce système est-il employé par Mgr Comboni seul ou par toutes les missions d'Afrique? Donne-t-il de bons résultats? Où une station d'acclimatation devrait-elle être établie? Quelles sont les conditions physiques que l'on exige des futurs missionnaires pour les admettre dans les stations préparatoires? Quel est le régime, les exercices physiques et les études qu'on impose aux futurs missionnaires dans les stations d'acclimatation pour les préparer à leur séjour dans les climats malsains de l'Afrique équatoriale?

Tels sont les principaux points sur lesquels nous désirerions être renseignés, mais aucun détail ne sera superflu et Sa Majesté me charge de vous prier de tâcher d'obtenir les renseignements les plus complets possibles.

Veuillez présenter mes compliments respectueux à Son Eminence le Cardinal Simeoni.

Greindl.

104. - A. D'ANETHAN à J. SIMEONI.
P.F.R., S.R.C., Africa centrale, vol. VIII, 1871-1880, fol. 632, original.

(Rome, 26 mars 1878.)

Eminence,

J'ai l'honneur de communiquer à Votre Eminence la copie de la lettre que je viens de recevoir de M. le baron Greindl, secrétaire général de l'Association Africaine fondée par le Roi, mon Auguste Souverain.

Son Eminence le Cardinal Franchi, votre digne prédécesseur, m'avait fait espérer le concours bienveillant des missions d'Afrique.

Sa Majesté a été très reconnaissante de cette promesse.

J'ose espérer que Votre Eminence, mue par les mêmes sentiments, daignera me faire donner les renseignements que le Roi désire recevoir.

En remerciant d'avance Votre Eminence, j'ai l'honneur de lui renouveler les assurances de ma plus haute considération.

B^on^ A. d'Anethan.

Légation de Belgique.
26 mars 1878.

105. - J. SIMEONI à D. COMBONI.
P.F.R., Lettere..., vol. n. 374, 1878, fol. 135, copie.

28 marzo 1878.

Ho ricevuto le sue ultime lettere (...)

Riguardo poi alle notizie che Ella mi porge sulla spedizione scientifica del Belgio nulla ho a soggiungere essendo correspondenti a quelle che ho avuto da altri Vicarii Apostolici e serviranno di norma a questa Sacra Congregazione.

In questa intelligenza...

106. - A. D'ANETHAN à G. D'ASPREMONT LYNDEN.
A.E.B, S.-Siège, vol. XV, 1876-1878, n° 166, original.

Rome, le 30 mars 1878.

Monsieur le Comte,

J'ai eu l'honneur d'être admis aujourd'hui en présence du Saint-Père pour la remise des lettres royales qui m'accréditent auprès de Sa Sainteté. (...)

Dans l'entretien que le Pape a daigné m'accorder après l'audience publique, (...) le Saint-Père m'a beaucoup entretenu de l'Association africaine fondée par le Roi. Sa Sainteté a loué les projets de Sa Majesté et a exprimé l'espoir de les voir réussir. « Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour cela, a ajouté le Souverain Pontife. Je sais qu'il y a des ménagements à garder, mais le Roi peut être assuré du concours de la Propagande et je lui demande l'aide bienveillante des explorateurs belges pour nos missionnaires. La civilisation et les sciences sont de nobles buts; la religion ne peut que seconder ceux qui veulent les atteindre ». J'ai répondu que je savais que les instructions données aux explorateurs de la Société leur prescrivent de prêter leur concours à ceux qui visiteraient le continent africain dans un but religieux, scientifique ou industriel.

(...)

B^on^ A. d'Anethan.

107. - A. HORNER à Ign. SCHWINDENHAMMER.
S.E.P., 196, B, IV, 1878, original.

Zanzibar, le 6 avril 1878.

Mon Très Révérend Père,

(...)

8. *Expédition belge*: Deux membres de cette expédition ont voyagé jusqu'à Mpouapoua. Ils trouvent que l'Usagara et l'Ugogo où ils avaient dans les plaines de l'eau jusqu'à la poitrine, sont d'une insalubrité *inexprimable.* Ils m'ont chaudement félicité sur le choix de Mhonda qu'ils n'ont vu que de loin. Ils ont assuré que de l'autre côté de Mgourou les Européens ne pourraient pas vivre.

9. (...)

Horner.

108. - J. SIMEONI à A. D'ANETHAN.

P.F.R., Lettere..., vol. n° 374, 1878, fol. 173-174, copie.

9 aprile 1878.

Signor Ministro del Belgio,

In riscontro alla lettera della S.V. Illustrissima del 23 passato Marzo mi affretto significarle che questa S.C. nel decorso Febbraio autorizzò Mgr Lavigerie arcivescovo d'Alger a spedire nell'Affrica equatoriale un buon numero di missionarii per evangelizzare quei popoli infedeli e, nel tempo stesso, esplorare i luoghi più opportuni per stabilire definitive missioni. Le regioni che i medesimi proponevano di visitare erano,

1° laghi di Alberto e Vittoria Nyanza, i quali al Nord sono confinanti col Vicariato sud[anese] affidato a Mgr Comboni e colla Prefettura dei Gallas, all'Est colla catena delle montagne del Kenia che li separano dal Vicariato del Zanzibar;

2° il lago Tanganika, che è quasi il centro di tutta quella regione, e che al Nord confina con i limiti meridionali dei già mentovati Vicariati, all'Est colla catena delle montagne Kilimanjaro, al Sud con i monti Lokinna che partendo dall'estremità nord del lago Nyassa si prolungano fino alla catena del Mojamba, all'Ouest fino al corso settentrionale del Zaïre,

3° la regione del Zambese.

Da pochi giorni i missionari suddetti si sono posti in viaggio, e si attendono quindi da questa S.C. dettagli in proposito.

In riscontro poi alle domande che l'Ecc. V. mi ha fatto posso aggiungere che Mgr Comboni ha avuto la felice idea di eriggere nel Caïro due stabilimenti dove i missionari debbono apprendere la lingua, gli usi ed indole dei regni dell'interno dell'Africa, ma ciò che più monta dove si temprano a quel clima sperimentato perniciosissimo agli Europei. Questo mezzo è stato trovato utilissimo dapoichè mentre dal cominciare del Vicariato ossia dall' anno 1846 fino al 1861 durante il qual tempo fù il Vicariato stesso sotto il regime del P. Ryllo, Gesuita, e da questa epoca al 1872 ebbe a deplorarsi la morte di quasi tutti i missionari, dopo la erezione dei due summentovati stabilimenti nel Caïro, nessun missionario venne a perire per causa del clima. La condizione poi che viene richiesta da questa S.C. nei missionarii si è che abbiano buona salute.

Del resto prego la S.V. di assicurare Sua Maestà il Re che io ben volontieri mi adoprerò perchè i missionarii dell'Africa prestino il loro concorso alla spedizione scientifica che viene fatta dal Belgio, onde essa consegue il fine che si è posto.

109. - Ign. SCHWINDENHAMMER à A. ESCHBACH.
S.E.P., 71, B, I, 1878, original.

Paris, le 15 avril 1878.

Mon cher Père,

1. *Récépissé:* J'ai à compléter ma réponse à votre lettre du 16 mars et à répondre à celles des 24 mars et 8 avril courant.

(...)

14. *Missions du centre de l'Afrique.* Le P. Barillec doit faire une petite note là-dessus.

(...)

Ign. Schwindenhammer.
Sup. Gén.

110. - D. COMBONI à J. SIMEONI.
P.F.R., S.R.C., Africa centrale, vol. VIII, 1871-1880, fol. 627-629, original.

Chartum, 24 aprile 1878.

Eminentissimo et Reverendissimo Principe,

(...)

Ma poi, porgerò all'Eminenza Vostra Reverendissima tutte le nozioni che riguardano l'apostolato dell'Affrica centrale, ed il modo pratico per riuscire in ogni cosa, e l'Eminenza Vostra vedrà che la pretesa civilizzazione che vi vogliono introdurre i Comitati Internazionali d'Europa non potrà essere che una fuggevola meteora al paragone dell'opera delle Missioni cattoliche, e che se le potenze vorranno ottenere qualche risultato, saranno costrette ad appoggiare coi loro mezzi possibili le nostre missioni,

perchè solo Gesù Christo e la divina sua Sposa sono i veri civilizzatori delle popolazioni infedeli.

(...)

Daniele Comboni.
Vic. Apost. dell'Africa Centrale.

111. - D. COMBONI à J. SIMEONI.

P.F.R., S.R.C., Africa centrale, vol. VIII, 1871-1880, fol. 639-644, original.
M.A.V., Scritti del servo di Dio Mons. D. Comboni, copie.
M. STORME, *Rapports ... sur l'Association Internationale Africaine,* p. 150-156, texte en traduction française.

Chartum, 25 aprile 1878.

Nell'ottimo periodico di Lione: *Les Missions catholiques,* giuntomi jer sera, n° 459, 22 Marzo 1878, a pag. 135, sotto la Rubrica: *Afrique Equatoriale,* leggo quanto segue:

(« ... »)

Siccome queste due nuove Missioni cosidette di *Tanganika* e dei *Laghi Nyansa* appartengono al mio Vicariato (come si rileva dal Breve 3 aprile 1846 (...)), poichè il « futur *Vicariat des Lacs Nyanza* » è situato fra il 2° grado Latitudine sud (cioè a due soli gradi e mezzo dalla nostra antica missione di Gondocoro) e il 3° grado Latitudine sud; e quello di *Tanganika* giace intorno al 5° et 6° grado Latitudine sud, cioè al Nord delle cosi dette montagne della Luna, e quindi entro il mio Vicariato, cosi bramerei che l'esimia bontà di V.E. R^ma^ si degnasse di trasmettermi copia dei due Brevi o Decreti di erezione canonica dei *due* « *futurs Vicariats* », o « *deux grandes missions* », di cui è parola nel sulodato articolo delle *Missions Catholiques* di Lione per mia norma.

Del resto, siccome ho miei dubbi sulla veracità della erezione cosi improvisa delle due suddette missioni nei termini e nel senso del suddetto articolo, perchè so con quanta ponderazione, saviezza, e prudente lentezza procede la S. Congregazione nelle sue venerate risoluzioni ed imprese, mi permetto di fare all'E.V. qualche piccola osservazione in proposito, riservandomi a fargliene di più ponderate e maturate in avvenire, in seguito a miei studi sull'Affrica equatoriale già fatti.

Credo affatto inopportuno e pericoloso lo slanciarsi dal Zanzibar a fondare direttamente una Missione ai Laghi Nyanza senza una ben solida e sicura stazione sulle coste o alquanto addentro al Zanguebar, che si determini come proprio obbiettivo i Laghi Nyanza. Le difficoltà di comunicazioni e le distanze son troppo enormi. La riuscita sarebbe incerta per non dire impossibile; perchè altro è una spedizione di viaggiatori ad esploratori di una lontana regione, per laquale passano come meteore e se ne ritornano a casa propria ad intronare il mondo di verità e di bugie sull'esplorata regione; ed altro è stabilire una regolare missione cattolica a fondare e consolidare laquale si richieggono centri di comunicazione e punti d'appoggio stabili, per rendere stabile e duraturo l'obbiettivo; altrimenti si lavora inutilmente, e si sprecano e missionari e pecunia. Avrei avuto piacere che i missionari d'Algeri, che esistono da 12 anni avessero fatto un po di esperimento a fondare la missione del Sahhara e Tombuctu, che sono l'obbiettivo dei magnifici stabilimenti dell'Algeria fondati da Mgr Lavigerie; e poi crederei alla loro riuscita delle future missioni dell'Africa equatoriale, che sono assai più difficili delle prime. Ma invece abbiamo splendidi apparecchi nell'Algeria, e quasi nulla nel Sahhara e nulla nel Tombuctu come l'E.V. conosce meglio di me. Invece i Laghi Nyanza sono il naturale obbiettivo delle stazioni del Fiume Bianco e di Chartum ove oggi v'è comunicazione coi piroscafi con Ladò (tre ore da Gondocoro) e da qui a Lado si va a vapore, in 15 giorni. A tale effetto io ebbi nello scorso Gennaio lunghe conferenze al Cairo coll'illustre Stanley che mi diede commendatizie pel *Re M'tesa,* che è come il sultano dei Laghi Nyanza, i quali diventano come il punto d'appoggio ed il centro di comunicazione coi popoli Akke, col Regno di Monbuttu ed altri; e quindi lo smembare hic et nunc i Laghi Nyanza dal mio Vicariato sarebbe un grave danno pell'ardua e laboriosa mia missione, al quale scopo noi si siamo pratici dei perigliosissimi viaggi affricani, siamo avezzi al clima, alle straordinarie privazioni, a passare le notti *sub Dio,* ed a tollerare le peripezie delle differenti stagioni dell'anno, etc. Non credo che sia cosi della nascente instituzione di Mgr Lavigerie la quale se possiede gran numero di sacerdoti e soggetti, non credo che vada del pari l'esperienza pratica dei viaggi affricani, della maturità dei concetti, della prudenza locale, e della straordinaria abnegazione nelle inevitabili privazioni che incontreranno. Quando tre anni fa leggeva nel Cordofan la circolare di Mgr Lavigerie annunziante la partenza diretta di tre missionari d'Algeri per Tombuctù esclamai subito: *saran massacrati.* Giunto al Cairo diretto per l'Europa, lessi con mio sommo dolore che

furono dai Tuarez uccisi. In Africa è d'uopo procedere passo passo e con cautele grandissime, e l'esperienza costa anni di lavoro.

Quasi lo stesso direi di Tanganika, benchè questa sia meno difficile. Tuttavia anche per l'obbiettivo Tanganika sarebbe necessaria una base di azione in alcuno dei punti propizi che si trovano non lontano da Zanzibar o Bagamoyo. Però Tanganika non sarebbe propriamente la base di operazione o punto di appoggio nell'Impero di *Muata-Yamvo,* o meglio *Muati-Janvo,* che dista circa 700 miglia da Tanganika, cioè, gli stati di Muati-Janvo non sarebbero naturale obbiettivo della futura missione di Tanganika sibbene piuttosto sarebbero obbiettivo degli stati o Impero o Regno di *Kazembe* che si trova a 400 miglia da Muati-Janvo. Tuttavia sia che la base di operazione nell'obbiettivo Muato-Yanvo si stabilisca Tanganika, sia che si stabilisca Kazembe, la cosa col tempo può andare; e qualora la Santa Sede credesse di affidare le due missioni di Tanganika e di Muati-Yanvo, già questo sarebbe un campo vastissimo ai ferventi missionari fondati dal degnissimo arcivescovo d'Algeri, i quali avrebbero nelle due citate missioni più fruttuoso campo ancora del Sahhara. La conversione dell'Africa essendo sempre stato il cocentissimo desiderio di tutta la mia vita, egli è con somma consolazione che io veggo ridestarsi lo zelo dei sulodati missionari Algerini per la salute degli africani. Ma così sull'aria e senza conoscere i caratteri più culminanti d'una probabile riuscita, mediante mezzi non più certi di quelli che io posseggo cedere la mia giurisdizione sui Laghi Nyanza, verso i quali ho diretto da qualche tempo i miei sforzi, mi pare che per ora non sia conveniente, e non si debba assolutamente, ed a ciò io ed i miei missionari non siamo punto disposti, e ciò nel bene di quelle popolazioni, che sono il naturale obbiettivo delle missioni future del Fiume Bianco, e ciò tanto più che i Laghi Nianza non tarderanno ad essere conquistati dal Khedive di Egitto il quale per Gordon Pacha a sole tre ore di distanza da Victoria Nyanza fabbricò l'anno scorso un forte tenuto in guarnigione dagli Egiziani.

Del resto dichiaro colla sincerità del cuore che sono pronto a tutto quello che vorrà da me la Santa Sede e quindi a cedere non solo l'Equatore ma Chartum e Cordofan, e quando piacerà alla Santa Sede, unica padrona ed arbitra di tutto.

Caso che fosse effettuato o si effettuasse l'erezione delle due missioni di Tanganika e di Muati-Janvo pei missionari d'Algeri, in allora sarebbe bene che la S. Congregazione determinasse precisamente i nuovi confini

del Vicariato dell'Africa centrale, al quale oggetto ho pronto un proposto schema da sottommettere all'Eminenza Vostra Reverendissima.

Ai Laghi Nyanza è gia da tempo arrivata la missione protestante scozzese composta di 8 individui coll'appanaggio di 300.000 (trecento mila) franchi, ossia 12.000 sterline all'anno. Ma vedremo quanto vi dura. Probabilmente farà come quella di Chartum, di cui appena esiste oggi la memoria. Della spedizione del Re dei Belgi partita nel Luglio scorso, e composta di 5, tra cui il tedesco Marno mio conoscente, due son morti a Zanzibar. A suo tempo la generosa istituzione del Re dei Belgi sarà utilissima alle missioni Cattoliche dell'Africa centrale, equatoriale, etc.

Le bacio la S. Porpora e sarò sempre di Vostra Eminenza Riverendissima

Umilissimo obbedientissimo Figlio
† Daniele vesc.

112. - J. SIMEONI à Ch. LAVIGERIE.
P.F.R., Lettere..., vol. n° 374, 1878, fol. 189, copie.

28 aprile 1878.

Ho ricevuto la lettera della V.S. di marzo con cui mi annunzia la partenza di alcuni missionari per l'Africa Equatoriale, e nel tempo stesso che altri sono già in procinto di recarsi a quella volta. Ne la ringrazio distintamente, e nutro fiducia che il signore proteggerà questi novelli operai nel lungo e disastroso viaggio intrapreso e benedirà le loro fatiche rendendole ubertose di largo frutto.

(...)

113. - J. CHARMETANT à Ch. LAVIGERIE.
P.Bl.R., C. 4. 433, original.
P.F.R., S.R.C., Africa centrale, vol. VIII, 1871-1880, fol. 645-652, copie.
Les Missions Catholiques, X[e] année, n° 476, 19.7.1878, p. 339, version corrigée et incomplète.
J. PERRAUDIN, in: *Zaïre,* 1957, t. XI, p. 905, extrait.

Zanzibar, ce 1er mai 1878.

Monseigneur,

(...)

1°. Le lieutenant belge, Wauthier, venu avec nous d'Aden à Zanzibar, m'a dit que les nombreuses criailleries des journaux rouges de Belgique au sujet de notre Mission dans l'Afrique Equatoriale avaient inquiété la Cour de Bruxelles, mais que le Roi avait été personnellement heureux d'apprendre cette nouvelle; que pour lui, depuis qu'il nous connaissait, il s'applaudissait de la perspective des rapports qu'il pourrait avoir avec nos Missionnaires et qu'il ferait en sorte de leur rendre service.

2°. Les Anglais ici se montrent ouvertement opposés à l'œuvre de Bruxelles. Ils déclarent très haut que l'Angleterre ne doit céder à personne la direction du mouvement en faveur de l'abolition de la traite en Afrique, de l'exploration de ces contrées et de leur civilisation; que cette direction lui appartient depuis longtemps; que son honneur et ses intérêts y sont engagés, car l'ouverture de l'Afrique Equatoriale par cette côte orientale ne peut qu'excercer une salutaire influence sur leurs possessions de l'Inde et du Sud de l'Afrique; que l'Angleterre doit rester à la tête de tout ce qui se fera dans ces contrées. Des meetings à Londres ont sanctionné ces résolutions et des fonds nombreux se recueillent en Angleterre.

(...)

J. Charmetant.

114. - Ch. LAVIGERIE à J. CHARMETANT.

P.Bl.R., C, 2, 101, original.

J. PERRAUDIN, in: *Zaïre*, 1957, t. XI, p. 905 (27).

Liège, 1er mai 1878.

(...)

J'ai vu le Roi des Belges et M. Greindl, secrétaire Général de la Société de Bruxelles. J'en ai été satisfait. Ils ont donné des ordres à

(27) Le même auteur cite ailleurs (in: *Zaïre*, 1957, t. XI, p. 757) une autre lettre de Mgr LAVIGERIE, datée également de Liège le 1er mai 1878 et adressée à « un supérieur de sa Congrégation ». Elle a comme référence aux Archives des Pères Blancs: C. 3, 101, et le texte, que l'auteur en cite, s'accorde parfaitement avec celle de la lettre au Père J. CHARMETANT. N'est-ce pas la même lettre ?

M. Wauthier, chef de la nouvelle mission, pour s'entendre avec vous et vous fournir ce qui vous serait nécessaire, à prix coûtant, même les armes.

Ils doivent aussi délibérer avec vous sur les stations à établir, soit par vous, soit par eux. Mettez donc en commun toutes les lumières possibles.

(...)

115. - Ign. SCHWINDENHAMMER à A. HORNER.
S.E.P., 196, B, I, minute résumée.

Paris, 2 mai 1878.

(...)

Expédition dans l'intérieur. Nous tenir le mieux possible au courant de l'expédition sujette à mille déceptions. Réserve pour écrire à M. Laverrière, car ce qui sera imprimé arrivera à la connaissance des intéressés. Plus libre à moi.

116. - A. PLANQUE à Z. ZITELLI.
P.F.R., S.R.C., Africa australe, vol. VI, 1875-1885, fol.

Simples notes pour Monsieur Zitelli, minutant à la Propagande, rédigées par A. Planque.

Rome, 4 mai 1878.

Le Cap Central.

Mon rapport du 3 mai 1877 dit suffisamment que la Préfecture Apostolique du Cap Central ne peut vivre dans les limites actuelles. Nos 12 prêtres et nos 2 frères qui s'y trouvent seraient beaucoup plus utilement employés dans d'autres pays.

La solution pratique serait, en nous déchargeant de cette mission, de rendre les postes du Sud de la Colonie anglaise au Vicariat apostolique du Cap occidental; d'unir le nord à la mission du P. Duparquet qui prétend s'étendre jusqu'au fleuve Orange. Nous aurions à cœur que la Réduction de Pella fût conservée. Elle nous a coûté beaucoup de peines et de travaux, elle est en état qu'elle se suffit presque complètement. Ce

genre de résidence n'est possible qu'entre les mains d'une Congrégation.

On pourrait rendre Ste-Hélène à Mgr Leonard ou la donner au P. Duparquet.

Coup d'œil sur l'étendue des missions en Afrique.

Une considération générale qu'il faudrait ne pas perdre de vue c'est qu'en Afrique il ne faut pas donner une trop grande étendue à chaque mission. La raison en est qu'en Afrique il n'y a pas de ressources locales. De là la nécessité de tout tirer des allocations de la Propagation de la Foi. Or, dans ses allocations, la Propagation de la Foi ne dépasse pas un certain chiffre. Avec cette somme on fonde et on entretient quelques résidences, mais on ne peut aller au delà: quelque étendue que soit une mission, elle se résume en deux ou trois stations. Il reste d'immenses espaces qui n'ont point de missionnaires.

Voici quelques exemples:

— Notre Vicariat Apostolique du Benin a 4 résidences: Agoué, Porto Novo, Torpo et Lagos.

— Le Vicariat des Deux Guinées, dans les parties qui lui restent de sa première création n'a pas, je crois, que deux résidences: Ste-Marie du Gabon et St-Joseph au Cap Estérias.

— Le Vicariat de Sierra Leone n'avait, il n'y a peu de temps encore, qu'une seule résidence: Freetown

— La Préfecture de Zanguebar, trois: une sur l'île de Zanzibar, une à Bagamoyo et on fonde une troisième à plusieurs journées de marche à l'intérieur.

Immenses espaces non réellement occupés.

Au premier aspect on semble pouvoir dire qu'il y a des missions sur toutes les côtes d'Afrique, mais en réalité il y a des distances immenses entre une résidence de missionnaires et l'autre. Ainsi depuis Freetown, capitale de la colonie de Sierra Leone, jusqu'à Agoué qui est notre première résidence à l'Est du Volta, il n'y a pas un seul missionnaire. Cet espace contient la côte de Libéria, la Côte d'Ivoire et la côte d'Or.

Ensuite, depuis notre résidence de Lagos jusqu'au Gabon, il n'y a personne.

A la côte orientale depuis Mozambique jusqu'à l'Abyssinie il n'y a que les postes du Zanguebar. Rien sur la côte de Somalis, rien sur la côte d'Ajal.

Projets de division.

Il y a plusieurs projets de division de la côte occidentale. Cette côte a d'abord été érigée en un seul Vicariat apostolique appelé des Deux Guinées. Après les coupures qui ont été faites ce nom n'a plus aujourd'hui sa raison d'être. Il devrait disparaître et ne laisser que des noms particuliers. Mgr TORONI peut renseigner sur ces projets de division, et plusieurs cartes déposées aux archives de la Propagande avec diverses Ponenze les constatent.

Il y aurait lieu de reprendre ces projets et d'en mettre quelques uns à exécution. Je signale en particulier la *Côte d'Or* qui a de grands établissements européens. Elle est sous la domination anglaise et a derrière elle les peuples Achantis fort célèbres et fort vigoureux. Plusieurs fois on nous a demandé des missionnaires mais nous n'y avons pas juridiction.

Qu'on l'érige en mission, qu'on nous la donne, et nous y irons. Là, nos missionnaires ne se décourageront pas, faute de travail, comme au Cap Central.

Entre la Côte d'Or et le Cap des Palmes, il y a la *Côte d'Ivoire* sur laquelle les Européens engagent des travailleurs nommés Kroumen pour leurs factoreries de la Côte de Benin. Ces peuples nous paraissent fort intéressants.

Ce sont à peu près les mêmes populations que dans la partie sud de la côte de Libéria.

Carte des Missions en Afrique.

J'ai autrefois commencé une carte d'Afrique avec les limites des missions érigées, mais il en est quelques unes dont je n'ai pu me rendre compte.

J'ai trouvé aussi des désaccords entre les Brefs d'érection et les limites données de diverses missions, je voudrais que cette carte indiquât les résidences existant en ces missions. Par là, la Propagande se rendrait compte de plusieurs choses qu'il lui est important de savoir, et l'on verra mieux ce qui est réellement occupé par des missionnaires et ce qui ne l'est pas.

Les Protestants ont un atlas de leurs missions. Les plus petites stations y sont indiquées.

Je suis disposé à finir mon travail de la carte des missions d'Afrique, mais il me manque les quelques éléments suivants:

1./ Les limites vraies du Vicariat apostolique des Deux Guinées au Sud.

2./ Les limites de la Préfecture du Congo.

3./ Les limites du Vicariat Apostolique des Galas.

4./ Les limites de la Préfecture apostolique de Zanguebar.

5./ Les limites des missions qui viennent d'être données à Mgr Lavigerie dans la région des Grands Lacs.

6./ Les limites de la mission qu'entreprennent les Jésuites dans la même région.

117. - A. HORNER à Fr. LAVERRIÈRE.
S.E.P., 196, B, IV, 1878, copie.

Zanzibar, le 5 mai 1878.

Monsieur le Directeur,

(...)

Expédition belge. L'expédition internationale vient de recevoir du renfort dans la personne de M. Wautier, lieutenant de l'armée Belge. M. Cambier était resté seul depuis quelque temps par le départ de M. Marno, voyageur autrichien. Ce dernier a préféré l'Europe à l'Afrique. L'expédition est décidée à créer sa première station dans le Nyamouézi. M. Cambier est nommé chef de l'expédition, qui se composera de trois membres, un médecin devant venir par la prochaine malle.

J'ai appris que les libres-penseurs de la Belgique ont fait beaucoup de bruit à l'occasion d'un engagement, pris et signé par M. Crespel, au moment de son départ, de vivre et mourir en libre-penseur. N'en déplaise à ces sauvages civilisés, M. Crespel a fait appeler le prêtre, et il est mort muni des sacrements de l'Eglise catholique. C'est pour cela qu'on lui a fait des funérailles ecclésiastiques et solennelles. Ces pauvres ennemis de l'humanité devraient savoir qu'un homme sur son lit de mort juge bien autrement des choses que lorsqu'il se trouve assis au milieu d'un banquet entre deux verres de champagne (28).

(...)

Horner.

(28) Voir la version revue de cette lettre dans *Les Missions Catholiques*, 1878, t. X, n° 473, 28 juin, p. 304.

118. - Ign. SCHWINDENHAMMER à A. ESCHBACH.
S.E.P., 71, B, I, 1878, original.

Paris, le 6 mai 1878.

Mon cher Père,

1. *Récépissé:* Outre vos deux lettres n° 17 et 18, j'ai reçu (...) (29).
(...)

5. *Expédition Belge en Afrique:* Le P. Barillec, qui a suivi l'affaire, doit vous écrire quelques mots, en réponse à cette question.
(...)

Ign. Schwindenhammer
Sup. Gén.

119. - D. BARILLEC à A. ESCHBACH.
S.E.P., 71, B, I, 1878, original.

Paris, le 6 mai 1878.

Cher Père,

Expédition belge. Nos missionnaires de Zanzibar et de Bagamoyo lui ont déjà rendu bien des services sur les lieux. Comme vous avez pu le voir dans la lettre du Père Horner dans les *Missions Catholiques* (30), deux des chefs de l'expédition ont déjà succombé, preuve que ce n'est chose si facile que d'aller ainsi au centre de l'Afrique.

Quant à l'idée d'une *station d'acclimatation,* l'idée est très bonne; mais il est nécessaire que cette station soit dans le pays même ou aussi près que possible; dans un endroit avec lequel on ait des communications faciles. Et c'est ce que nous faisons dans chacune de nos Missions. Mais quant à faire une station en Algérie ou en Tunisie pour aller aux Grands Lacs, c'est une pure utopie, vu la distance et la différence des climats.

Les missionnaires seront du reste heureux, comme nous l'avons déjà écrit et à la Propagande et à l'Archevêque de Malines qui a écrit au

(29) Nous n'avons pas retrouvé ces lettres.
(30) Lettre du Père HORNER datée de Zanzibar, 20 janvier - 7 février 1878, in: *Les Missions Catholiques,* 1878, t. X, n° 461, 5 avril, p. 161-162.

Très Révérend Père de la part du Roi des Belges, de donner leur concours à cette expédition, qui peut contribuer du moins à nous ouvrir l'intérieur de l'Afrique. Il faudrait obtenir seulement qu'ils adjoignent deux missionnaires à chacune de leurs stations.

(...)

Barillec.

120. - H. CARRIE à Ch. DUPARQUET.
S.E.F., Bas-Congo (1870-1880), 1878, original

Landana, 6 mai 1878.

Mon Révérend et bien cher Père Duparquet,

(...)

Voici ce que m'écrit le Père Horner: « Les missionnaires d'Afrique, fondés par Mgr Lavigerie, ont été si enthousiasmés du voyage de Cameron qu'ils ont demandé à Rome et obtenu d'aller fonder trois missions dans l'intérieur: l'une au lac Tanganika, l'autre au lac Albert et une troisième à 230 lieues au-delà du Tanganika, par conséquent à deux ou trois cents lieues de Landana ». (...).

Ces missionnaires d'Afrique sont partis à douze.

(...)

P. Carrie.

121. - Ign. SCHWINDENHAMMER à A. ESCHBACH.
S.E.P., 71, B, I, 1878, original.

Paris, 14 mai 1878.

Mon cher Père,

1. *Récépissé.* Je réponds à votre lettre du 10 mai (...) (31).

(...)

5. *Observation:* Je n'aime pas trop les observations que vous faites ainsi parfois dans vos lettres, d'autant plus que d'ordinaire elles ne sont

(31) Nous n'avons pas retrouvé cette lettre.

pas ad rem, comme encore dans le cas présent... Car vous ne vous rappelez donc plus qu'avec ma demande d'approbation de la Congrégation par une Bulle, j'ai envoyé un compte rendu de toutes nos œuvres et missions et même de l'état des colonies.

Sur ce que vous a dit le Cardinal Simeoni relativement à l'extension de Zanzibar, comment n'avez-vous pas eu la pensée de répondre que notre but est de développer de plus en plus cette mission comme les autres, mais selon notre personnel et nos ressources, qu'elle nous a déjà coûté beaucoup de monde (des morts, des malades), que j'avais précisément insisté à plusieurs reprises pour être déchargé du collège de la Trinidad afin de pouvoir faire davantage pour nos missions d'Afrique? etc. On n'a pas tenu compte de cela à la Propagande et on viendrait maintenant comme nous faire en quelque sorte un reproche de ne pas donner assez d'extension à ces missions!

(...)

Ign. Schwindenhammer.
Sup. Gén.

122. - J. SIMEONI à D. COMBONI.
P.F.R., Lettere..., vol. n. 374. 1878, fol. 282, copie.

1 Giugno 1878.

A Mgr Comboni,

Ho ricevuto le due lettere della S.V. del 24 et 25 decorso Aprile delle quali ho appreso con piacere le notizie che Ella mi porge intorno al suo Vicariato. Attenderò poi la completa e detagliata relazione che si propone inviarmi non appena se sarà riavuto delle fatiche e del disagio del viaggio.

Riguardo a quanto mi soggiunge sulle missioni dell'Africa Equatoriale, posso assicurarla che questa S.C. ha autorizzato i missionari di Mgr Lavigerie a condursi colà per osservare quei luoghi e per paralizzare i sforzi dei Protestanti che già vi si sono condotti. Ella ben vede che ove si trovasse necessario di stabilire in quei luoghi due Prefetture per il bene di quegli infedeli che son stati fin qui privi di evangelizzazione, non potrà essere a ciò di ostacolo che i medesimi trovansi amessi al suo vicariato, poichè essendo impossibile che un solo Vicariato Apostolico

supplisca ai bisogni dell'estesissimo territorio a Lei affidato, è naturale che ove la salute delle anime esigga di dividerlo questa S.C. adotterà questa misura secondo che crederà più espediente.

In tanto (...)

123. - D. BARILLEC à A. ESCHBACH.
S.E.P., 71, B, I, 1878, original.

Paris, 17 juin 1878.

Mon bien cher Père,

Missions d'Afrique: Il paraît qu'il s'en fonde de divers côtés qui en certains endroits peuvent nous restreindre ou nous gêner au moins dans nos œuvres.

Au mois de mars, il était question de deux nouveaux vicariats de Mgr Lavigerie, l'un au Tanganika, l'autre au Nyanza. Le Père Duparquet nous écrit du Cap qu'il vient de voir dans les journaux l'annonce d'un troisième vicariat, dit du Mantiamvo, au centre de l'Afrique, vis-à-vis du Congo, et ce cher Père pousse de là-bas des cris d'alarme, en se voyant enlever la moitié du Congo intérieur.

D'autre part, d'après le dernier numéro des *Missions Catholiques,* les jésuites belges auraient obtenu un quatrième vicariat comprenant tout le bassin du Zambèze, du 10e au 23e degré et du 18e au 31e longitude méridionale de Paris (20e-32e Greenwich). Ce qui enlève précisément au pauvre Père Duparquet la plus belle partie de la région qu'il est allé explorer.

Sans partager toutes les alarmes du bon Père Duparquet, nous avons cependant aussi à songer à l'avenir de nos missions.

Je vous prierais donc, cher Père, de voir ce qu'il y a au juste d'exact et de fondé en tout cela. D'ici quelque temps, je pense, nous enverrons à la S.C. de la Propagande un rapport sur les explorations du P. Duparquet qui est en ce moment à Kimberley, dans le Griqualand. Et d'après ces explorations, nous proposerons un plan à la Propagande. Mais si *a priori,* le territoire exploré avait déjà été attribué à d'autres, ce serait très fâcheux.

Il doit y avoir eu sur tout cela des rapports envoyés à la Propagande, tant par Mgr Lavigerie que par le P. Depelchin, jésuite. Tâchez donc d'avoir communication des dossiers de ces affaires, et de nous dire bien au juste s'il s'agit de simples projets, ou s'il y a eu des décisions, et lesquelles en ce cas.

Qu'en est-il aussi de l'affaire de M. Planque pour la Cimbébasie — (Namaquas et Damaras) ?

(...)

Barillec.

124. - A. ESCHBACH à Ign. SCHWINDENHAMMER.
S.E.P., 476, original.

Rome, 24 juin 1878.

Note réponse à la lettre du 17 juin 1878.

(...)

Missions d'Afrique. M. Zitelli interrogé plusieurs fois sur ce point a constamment répondu que la Propagande n'avait établi aucun vicariat d'une manière définitive; qu'elle avait uniquement autorisé et recommandé des explorations, et qu'elle se réservait après les essais des RR.PP. Jésuites et des Missionnaires d'Alger, de fonder les vicariats et préfectures projetés.

Cette même réponse vient encore de nous être confirmée tout récemment.

Il résulte de là que 1°) les annonces des journaux doivent être entendues dans ce sens; 2°) que la Propagande est très favorable à la création de nouvelles juridictions ecclésiastiques et qu'elle les réalisera aussitôt qu'il sera possible sur les rapports des prêtres envoyés en exploration; 3°) qu'il importe à la congrégation de ne pas se laisser prévenir par les nouveaux venus. Il faut donc que le Père Duparquet fasse immédiatement un rapport.

125. - A. HORNER à Fr. LAVERRIÈRE.
S.E.P., 196, B, IV, 1878, copie.
Les Missions Catholiques, 1878, t. X, n° 478, 2 août, p. 364, version amendée.

Zanzibar, le 29 juin 1878.

Monsieur le Directeur,

(...) *Expédition belge.* L'expédition belge continue à subir des déceptions de tout genre. N'ayant pu trouver des porteurs à Sadany, elle s'est rendue à Bagamoyo, qui est et qui restera, en dépit de toutes les prédictions, le seul point de départ de la côte. Bagamoyo prend une importance étonnante, tandis que Sadany restera le plus misérable endroit de la côte. Cette expédition, qui n'a pas voulu de prêtre ni de tout ce qui touche à la religion, est obligée de porter tout de même la croix malgré elle, car son drapeau n'a été arboré que deux fois et c'était pour être mis en berne.

Le public de Zanzibar ne se gêne pas pour dire qu'une malédiction visible repose sur cette entreprise. Sa Majesté le Roi des Belges avait dit que l'Afrique ne pouvait pas se civiliser sans religion, et il était dans le vrai, mais la franc-maçonnerie voulait avoir une œuvre laïque en excluant tout élément religieux. L'avenir donnera certainement raison au bon roi des Belges qui a d'excellentes intentions. A l'occasion des funérailles de M. Crespel et Maes, Sa Majesté a daigné envoyer à notre mission une chasuble noire, une chape noire et un drap mortuaire, afin qu'à l'avenir nous puissions faire plus convenablement l'enterrement des sujets belges qui viendraient à mourir à Zanzibar. Inutile de dire que ces objets du culte sont vraiment un don royal et magnifique pour un pays de mission.

(...)

Horner.

126. - D. COMBONI à LÉOPOLD II.
M.A.V., Scritti del servo di Dio Mgr D. Comboni, vol. VI, p. 86-93, copie des archives de Khartoum.

M. STORME, *Rapports ... sur l'Association Internationale Africaine,* p. 157-164, texte intégral.

Khartoum, le 5 juillet 1878.

(Loue l'initiative africaine du Roi, exprime sa sympathie pour elle, encourage le Roi à persévérer; conseille d'établir une station pour acclimater les explorateurs avant leur départ pour l'Afrique intérieure, attire l'attention du Roi sur la nécessité d'une médecine appropriée au climat africain, estime la population africaine plus nombreuse que ne l'estiment les voyageurs, regarde l'islam comme le grand obstacle à l'abolition de la traite, pense que la route du Nil est probablement plus facile que celle de Zanzibar pour pénétrer vers l'intérieur du continent noir, mentionne que le mouvement des missionnaires protestants anglais vers les grands lacs s'intensifie, fournit d'excellents renseignements sur Gordon Pacha qui est un terrible ennemi de l'esclavage et de la traite des nègres, fait ressortir l'utilité des stations européennes en Afrique pour lutter contre la traite, espère fonder une mission sur les bords des lacs Albert et Victoria, traverse pour le moment une période difficile à cause de la famine et de la disette qui règnent à Khartoum).

127. - A. HORNER à D. BARILLEC.
S.E.P., 196, B, IV, 1878, original.

Zanzibar, le 7 juillet 1878.

Mon cher Père,

(...)

Les Belges sont enfin partis, mais ils ne réussiront pas selon toute probabilité.

Du reste, ils le voient eux-mêmes, car ils ont dit que leur œuvre était une utopie. Ils ont ajouté: « Il n'y a que les missionnaires catholiques qui puissent réaliser leur plan ». Le docteur Dutrieux qui est tellement *libéral* qu'il a fait un livre dans lequel il essaie de prouver la nécessité de la polygamie dans les pays d'Orient, assure avoir écrit en Belgique comme je l'ai dit plus haut (utopie et missions catholiques).

Le Docteur a dit que probablement M. Greindl, secrétaire général de l'Association Internationale, m'écrira pour avoir des renseignements au sujet de l'expédition Belge, qu'alors il me conseillait de répondre carrément à ses questions. Il peut être tranquille. J'ai des matériaux tout

prêts pour faire un article à sensation, mais la prudence me conseille d'attendre que je sois invité ou provoqué pour dire ma façon de penser. En tout cas, cela passera à la Maison Mère avant d'être publié.

Le chef et le docteur de l'Expédition ont logé à la mission de Bagamoyo se trouvant malades. Le P. Baur les a bien soignés et ils ont été enchantés de la mission.

(...)

Horner.

128. - A. PLANQUE à J. SIMEONI.

P.F.R., S.R.C., Africa australe, vol, VI, 1875-1885, original.

S.M.A.R., 11/104, *Préfecture du Cap Central,* copie.

Lyon, 13 juillet 1878.

Eminence,

J'ai remis au chemin de fer la carte de l'Afrique divisée par mission selon le désir que m'en a exprimé Votre Eminence à mon dernier voyage à Rome (...)

C'est un premier jet que je suis disposé à compléter (...).

Tel qu'il est, il donne une idée de l'ensemble des missions catholiques en Afrique.

J'ai indiqué les résidences que je connais. Il y en a que je ne connais pas, ou bien dont j'ignore la position géographique. Votre Eminence peut apporter un remède à cette ignorance en demandant à chaque mission une statistique exacte. Cette statistique existe pour les missions protestantes avec un atlas indicatif de chaque résidence.

Votre Eminence m'énonçait la pensée qu'il y a des missionnaires sur toutes les côtes d'Afrique, la vue des postes occupés l'éclairera sur cette question.

Sur la côte occidentale, il y a peu de lacunes dans les indications que je donne des postes occupés. Pour le Maroc, je crois que tout y est.

La Préfecture apostolique du Sahara n'a pas un seul poste occupé, les postes qu'on pourrait citer appartiennent au Sahara algérien et font partie des diocèses d'Algérie.

En Sénégambie, il peut y avoir deux ou trois postes que je ne connais pas.

Le Vicariat Apostolique de Sierra Leone n'a eu jusqu'à ces derniers temps que la station de Free Town. J'ai entendu parler d'excursions dans deux localités, mais j'ignore si elles amènent une fondation de résidence.

La partie du Vicariat Apostolique des Deux Guinées qui reste entre le Cap Palmas et notre Vicariat du Benin n'a, jusqu'ici, absolument rien. Je viens d'apprendre qu'un Père du Saint-Esprit est allé à Accra dans l'intention de s'y établir. Le reste de ce Vicariat a le Gabon et deux stations qui se fondent à Munda et à Denis, mais rien d'autre chose jusqu'ici.

La Préfecture du Congo apparaît avec Landana comme station et trois autres points voisins dont on s'occupe, sans que je puisse dire si ce sont des résidences fixes.

Le Vicariat du Cap occidental et le Vicariat du Cap oriental ont des résidences que je ne connais pas.

Je ne crois pas non plus être complet sur le Vicariat du Natal.

La Préfecture de Zanguebar n'a que trois stations indiquées sur la carte.

Le Vicariat des Gallas a, je crois, huit stations, mais pour plusieurs, je ne sais où les prendre.

L'Abyssinie ne m'offre pas non plus grande lumière.

Le Vicariat Apostolique de l'Afrique Centrale peut avoir quelques stations que j'ignore.

Je ne parle pas des Etats Barbaresques. Mgr Toroni connaît cela.

En réalité, sur la côte occidentale, il y a quelques stations de missionnaires, séparées les unes des autres par des distances immenses, la côte orientale est encore plus mal partagée et l'on peut dire qu'il n'y a personne dans l'intérieur pour prêcher l'Evangile. Et l'Afrique est trois fois et demie plus étendue que l'Europe.

Une pensée m'a souvent frappée par rapport à la Côte occidentale que j'ai davantage étudiée. C'est qu'il faudrait là un grand nombre de missions différentes. Quand une mission est très étendue, on occupe un, deux ou trois points et le reste demeure ce qu'il était auparavant. Il est d'ailleurs impossible avec des ressources restreintes de faire davantage. Il arrive, dès lors, que des régions immenses sont mises sous une juridiction et que personne ne songe plus à elles. Il en est ainsi depuis longtemps de la Côte des Graines, de la Côte des Dents, de la Côte d'Or, du Golfe le Biafra. Il y a vingt ans, Mgr Bessieux me disait qu'il faudrait évangéliser la Côte d'Or, qu'on aurait dû nous y envoyer. Il y a près de 10 ans, j'ai demandé à la Propagande de nous donner la Côte

d'Or. Le Cardinal Barnabò me répondit que nous pouvions y aller, si cette côte n'appartenait à personne. Je lui répondis que nommément cette côte faisait partie du Vicariat Apostolique des Deux Guinées. La Propagande écrivit alors au Vicaire Apostolique pour avoir son assentiment, elle ne reçut pas de réponse. Je crois qu'elle écrivit une seconde fois, sans obtenir encore de réponse et l'affaire en resta là.

Que chaque Vicariat ou Préfecture étende sa juridiction sur le pays qu'il peut évangéliser et que la Propagande réserve les autres pays pour les confier à ceux qui se présentent pour les évangéliser, ce sera stimuler le zèle et susciter des vocations.

On verra des missions à occuper, des espaces dépourvus d'ouvriers, et l'on s'animera de zèle pour aller les remplir. Il y a dans ce pays de l'ouvrage pour tout le monde, et Mgr Kobès me disait que le seul Vicariat apostolique des Deux Guinées était assez étendu pour faire vingt missions différentes.

Du reste 35 sociétés de missionnaires protestantes travaillaient déjà en Afrique en 1867 et s'y trouvaient fort au large avec leurs 520 stations. Depuis ce temps ils ont fait beaucoup de fondations, mais je n'ai pu encore me procurer la statistique des dernières années. Aussitôt que j'aurai pu me procurer tous ces documents, je me ferai un devoir de faire un rapport spécial à Votre Eminence sur cette question, et je mettrai en regard sur une carte les stations catholiques et les stations protestantes.

J'étudie encore quelques autres points de vue sur l'Afrique et ses missions dans la pensée que ces renseignements pourront être agréables à la Propagande et utiles à l'avancement de l'évangélisation de l'Afrique.

Daignez (...)

A. Planque.

129. - A. HORNER à Fr. LAVERRIÈRE.

S.E.P., 196, B, IV, 1878, original.

Zanzibar, le 29 juillet 1878.

(...) L'expédition belge est partie de Bagamoyo dans les premiers jours de mois de juillet. M. Cambier, chef de l'Expédition, et le docteur Dutrieux ont passé quelques jours à la mission où ils recevaient dans leur maladie les soins charitables du P. Baur, très expérimenté en médecine.

Ils ont témoigné à la mission la plus grande admiration et la plus vive reconnaissance pour les soins reçus. Une assez grande partie des porteurs ont pris la fuite. Du fleuve Zingami ils se sont dirigés vers l'Oudoe pour éviter la rencontre des caravanes dont le grand nombre pouvait faire manquer de vivres. En effet, Bagamoyo est plein de porteurs. Une seule caravane, arrivée nouvellement en comptait quinze cents, tandis que Sadani est complètement abandonné. M. Philippe Broyon, que, par une mauvaise plaisanterie, on a fait passer pour le gendre de Mirando, s'est décidé à partir de Bagamoyo.

(...)

Horner.

130. - Ch. LAVIGERIE à J. SIMEONI.

P.F.R., S.R.C., Africa centrale, vol. VIII, 1871-1880, fol. 776-777, original.

Alger, 7 août 1878.

Eminentissime Seigneur,

(Mgr Lavigerie annonce que le 16 juin dernier ses missionnaires « sont entrés sur le territoire immense qui s'ouvre devant leur zèle ».

Il attend le Père Charmetant de retour de Zanzibar; il fera alors un rapport détaillé à la Propagande.

Entretemps il communique le numéro 27 de juillet 1878 du *Bulletin de l'Œuvre de Saint-Augustin et de Sainte Monique* (32) et le numéro 478, du 2 août 1878, des *Missions catholiques* (33).

Il loue le zèle avec lequel le Père J. Charmetant a organisé la caravane de ses confrères, en sorte que les premiers missionnaires d'Alger ont pu partir de la côte africaine vers l'intérieur, laissant « derrière eux cinq expéditions, quatre protestantes et une libre-penseuse, qui se préparaient *depuis plusieurs mois déjà,* lorsqu'il est arrivé lui-même à Zanzibar »).

(...)

(32) *Ibid.,* fol. 778-793.
(33) *Ibid.,* fol. 794-799.

131. - J. SIMEONI à D. COMBONI.
P.F.R., Lettere..., vol. n° 374, 1878, fol. 401, copie.

14 agosto 1878.

Ho ricevuto le due ultime lettere del decorso Giugno in riscontro delle quali mi è grato significarle che ho parlato col signore Matteucci di Bologna relativamente ai Laghi di Nyanza, secondochè Ella desiderava. Ora, dai dettagli avuti io credo espediente al vantaggio di cotesta Missione che la S.V. rinunzi per ora al viaggio che si propone intraprendere in quelle regioni e che piuttosto cerchi di estendere la sua azione verso il fiume azzurro per l'Abissinia. Di fatti, dalla mia ultima lettera avrà appreso come i missionari di Mgr Lavigerie furono autorizzati da questa sacra Congregazione a recarsi in quei luoghi per paralizzare l'azione dei protestanti, e nel tempo stesso per esplorare i luoghi ove sarebbe opportuno di stabilire nuove Prefetture e Vicariati Apostolici e quindi rimettere a questa sacra Congregazione un dettagliato rapporto.

Da ciò, Ella ben vede, che la sua spedizione sarebbe non solo disutile, ma altresì crearebbe difficoltà in quanto chè verrebbe da una parte a sminuire le forze di cui V.S. dispone nelle stazioni che occupa, e potrebbe d'altra indurre delle complicazioni svantaggiose agli sforzi dei missionarii del prelodato arcivescovo.

Attenderò poi con piacere il Rapporto che Ella si propone inviarmi sull'Africa centrale e sulla novella demarcazione dei confini meridionali. Esso verrà preso ad esame per prendere poi quella risoluzione che si crederà più espediente al vantaggio di cotes'e missioni.

132. - D. COMBONI à J. SIMEONI.
P.F.R., S.R.C., Africa centrale, vol. VIII, 1871-1880, fol. 685, original.

Chartum, 23 agosto 1878.

Eminentissimo Principe,

(Toutes sortes d'épreuves se sont abattues sur lui et sa mission).

Ho ricevuto le venerate sue 1 Giugno et 16 Luglio (34) e compresi che a paralizzare gli sforzi degli Anglicani Protestanti la Propaganda auto-

(34) *P.F.R., Lettere...*, vol. n° 374, 1878, fol. 351, copie.

rizza i buoni missionari d'Algeri a spiegare la loro azione nell'Africa equatoriale, e ne godo assai, perchè sembra proprio che la Providenza prepari tutte le vie per chiamare alla Fede l'Africa Centrale. Io invierò a V.E. il Rapporto detagliato e ragionato che le ho promesso, e che Ella mi ha caldamente raccomandato nella prefata sua 1 Giugno. (...)

D. Comboni.

133. - A. HORNER à Ign. SCHWINDENHAMMER.
S.E.P., 196, B, IV, 1878, original.

Zanzibar, le 24 août 1878.

(...)

8. *L'Expédition belge.* C'est une entreprise bien malade, sinon complètement manquée. A présent on s'adresse à la mission pour avoir des conseils et des hommes de confiance. C'est un peu tard. Les chefs ont fait preuve d'incapacité et d'inexpérience. Voir dans la lettre à l'adresse de M. Laverrière pour ne pas répéter (35).

(...)

Horner.

134. - D. COMBONI à J. SIMEONI.
P.F.R., S.R.C., Africa centrale, vol. VIII, 1871-1880, fol. 694-699, original.
M. STORME, *Evangelisatiepogingen...*, p. 474-475.

Chartum, 30 settembre 1878.

(Il a reçu la lettre du 14 août dernier, accepte de ne pas se rendre au lac Nyanza, recommande la prudence lorsqu'il s'agira de prendre des décisions définitives et conseille d'attendre au moins deux ans).

Sarebbe poi immensamente opportuno e utile alla Chiesa che riuscissero nella loro santa impresa i missionari d'Algeri, per l'influenza che

(35) A. HORNER, Zanzibar, 29 août 1878, in: *Les Missions Catholiques*, 1878, t. X, n° 488, 11 octobre, p. 484.

nell'Africa equatoriale vi aquisterebbe la Francia, che sola può controbilanciare (se non cade nelle mani di Gambetta) l'influenza inglese, che non è lontana da certe mire, le quali però diverrebbero sempre più miti a misura che l'Inghilterra si avvicina, come fa, al Cattolicismo.

(...)

D. Comboni.

135. - D. BARILLEC à A. ESCHBACH.
S.E.P., 71, B, I, 1878, original.

Paris, 15 octobre 1878.

Note pour le Père Eschbach.

(...)

3°. — *Commissions Propagande.*

1. Duplicata rapport Congo 13 février 1878 resté sans réponse de la Propagande.

2. Pas laisser fixer limites Missions Lavigerie sans nous en avoir écrit.

Barillec.

136. - A. HORNER à Fr. LAVERRIÈRE.
S.E.P., 196, B, IV, 1878, original (36).

Zanzibar, 18 octobre 1878.

(...)

L'Expédition belge, dont le chef M.Cambier est gravement atteint d'une maladie de poitrine, est toujours en butte à d'immenses difficultés, dont la plus grande et la plus désastreuse consiste dans la désunion des membres de l'expédition.

(...)

(36) Le Père BARILLEC a marqué en tête de cette lettre: « Pas envoyé ». Elle ne fut donc pas transmise au directeur des *Missions Catholiques.*

137. - J. GREINDL à DE SAINT JEAN.
Bulletin du Grand-Orient de France, 1878-1879, 4e série, 34e année, 1878-1879 (Paris 1879, p. 528), texte.

Bruxelles, le 11 novembre 1878.

Monsieur,

M. Couvreur m'a remis le don de cinq cents francs que le Pouvoir régulateur de la Maçonnerie en France a fait parvenir par votre intermédiaire à l'*Association Internationale Africaine.*

Je me suis empressé de faire connaître au Roi la nouvelle marque de sympathie, donnée à l'œuvre placée sous son patronage. Sa Majesté me charge de vous adresser ses meilleurs remerciements en vous priant de les transmettre au Conseil de l'Ordre maçonnique, au nom de l'Association Africaine.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Greindl.

138. - A. COUVREUR à DE SAINT JEAN.
Bulletin du Grand-Orient de France, 1878-1879, 4e série, 34e année (Paris, 1879, p. 529) texte.

(Bruxelles, novembre 1878.)

Tr.·. C.·. et t.·. Ill.·. Frère,

L'incluse vous dit comment je me suis acquitté de la mission que vous avez bien voulu me confier. J'ai eu personnellement l'occasion de voir Sa Majesté depuis la lettre du baron Greindl. Elle m'a répété qu'Elle avait été très sensible au témoignage spontané d'intérêt accordé à son œuvre par le Grand-Orient de France. La Maçonnerie belge ne le sera pas moins lorsque je lui ferai connaître votre généreuse résolution. De mon côté, j'ai été très heureux de pouvoir servir en cette circonstance les désirs du Grand-Orient de France.

Agréez, je vous prie, l'assurance de mes sentiments fraternels.

Auguste Couvreur.

139. - A. HORNER à Ign. SCHWINDENHAMMER.
S.E.P., 196, II, 1878, original.

Zanzibar le 14 novembre 1878.

Mon Très Révérend Père,

(...)

10. *Expédition belge. Don de 2.500 francs.* Le Comité exécutif de l'Association Internationale Africaine a envoyé 2.500 francs pour la mission de Bagamoyo avec une lettre de remerciements pour les services rendus aux membres de l'expédition belge. On demande l'appui de nos conseils et de notre concours. Je l'ai promis. J'ai su par un de mes amis de Belgique que le Roi et le Comité exécutif ont une peur atroce de mes lettres publiées dans les *Missions Catholiques*. Ils craignent que je ne fasse des révélations qui feraient sortir les catholiques de l'œuvre. Je rassure indirectement le Comité là-dessus en promettant d'aider le mieux possible les membres de l'expédition. Je leur dis même que je porte de l'intérêt à leur œuvre et voici mes raisons que je ne leur donne pas. Cette entreprise est utile en ce sens qu'elle attire les yeux de l'Europe vers la pauvre Afrique. De plus, ces voyageurs se tournent déjà malgré eux vers les missions qui profiteront de leurs épaves.

Par chaque malle, le Baron Greindl, secrétaire particulier du Roi des Belges, et également secrétaire général de l'Association Internationale Africaine, nous envoie une lettre de remerciements. Le Père Baur, comme le dit le Baron Greindl, a réparé les désastres de l'expédition en lui procurant des porteurs etc. Il est certain que le Père Baur, comme le témoignent plusieurs lettres des Belges, a su inspirer à ces voyageurs des sentiments de profonde estime et de sincère reconnaissance. Nous sommes donc dans les meilleurs termes avec les membres de l'expédition qui ont payé cher leur expérience. D'abord ils n'ont pas voulu s'adresser aux missionnaires. On leur a fait faire d'immenses sottises, dont ils gémissent et que nous leur aurions fait éviter. Le Bon Dieu *malgré eux* les a conduits chez nous. C'est un bien qui profitera à la mission.

(...)

A. Horner.

140. - J. SIMEONI à Ch. DUPARQUET.
S.E.P., 472, II, 1878, original.

(Rome, 27 novembre 1878.)

Illustrissimo e Reverendissimo Signore,

Ho letto la relazione di cotesta Prefettura ed ho con piacere rilevato dalla medesima lo stato fiorente della religione in coteste regioni, segnatamente per il numero dei diversi istituti che trovansi in Landana e nelle secundarie stazioni. Ciò è per me una prova novella dello zelo con cui la S.V. e cotesti missionari si adoperano nel pastorale ministero, e nel tempo stesso un' assicurazione dei maggiori progressi che la missione verrà ad avere in seguito. Ne Le tributo quindi i meritati elogi e prego il Signore che lungamente la conservi e la prosperi.

Roma, dalla Propaganda 27 novembre 1878

Di V.S.
Affettissimo
Giovanni Card. Simeoni Prefetto.
J.B. Agnozzi, segretario.

M. Duparquet
Vice-Prefetto Apostolico
del Congo.

141. - J. SIMEONI à D. COMBONI.
P.F.R., Lettere..., vol. n° 374, 1878, fol. 565-566, copie.

29 novembre 1878.

Ho ricevuto quasi contemporaneamente in tempo delle autumnale vacanze le due lettere di V.S. (...).

Resto finalmente inteso di quanto Ella mi soggiunge intorno alle missioni del Nyanza e degli altri laghi affidate ai Missionari di Mgr Lavigerie e all'occorrenza avrò in vista i suoi savi rilievi.

In tanto (...)

142. - Ch. LAVIGERIE à J. SIMEONI.
P.F.R., S.R.C., Africa centrale, vol. VIII, 1871-1880, fol. 763-764, original.

Alger, 10 décembre 1878.

Eminentissime Seigneur,

(...) (37)

Au point de vue matériel, nos missionnaires ont eu aussi à souffrir de grandes épreuves. Ils ont été rançonnés par les rois nègres de l'Ougogo, qui leur ont enlevé toutes leurs marchandises de paie, celles qui servent de monnaie dans ce pays. Nous avons dû leur en envoyer par une caravane, pour cinquante mille francs, afin de ne pas les laisser au dépourvu.

Ces cinquante mille francs j'ai dû les emprunter en attendant la conclusion de l'affaire de la Sainte Enfance.

La Mission belge avance très lentement avec de grands déboires, les Protestants ont plusieurs de leurs ministres morts ou tués, ils s'établissent au Tanganika, avec des ressources énormes. (...)

Ch. Lavigerie.

143. - A. HORNER à Fr. LAVERRIÈRE.
S.E.P., 71, B, I, 1878, copie.
P.F.R., S.R.C., Africa australe, vol. VI, 1875-1885, copie.

Zanzibar, le 12 décembre 1878.

(...)

3° *Pères Algériens.* Les nouvelles relatives aux Pères Algériens sont si extraordinaires et parfois si invraisemblables que je ne voudrais rien livrer à la publicité. Ce que je vais donc vous dire en terminant, Monsieur le Directeur, sera tout à fait confidentiel; car je n'ai rien de caché pour vous et vous en connaissez suffisamment les motifs.

Tous les Arabes, indigènes etc. venant de l'intérieur affirment *sans discordance* que les Pères Algériens ont déjà dépensé toutes leurs mar-

(37) Il a reçu des nouvelles des missionnaires, ceux-ci sont à « six mois de marche de la côte », sur le point de se « séparer en deux groupes ». Deux ont succombé. Le conseil de la Société a décidé d'envoyer une deuxième caravane.

chandises. Or ces Pères ont dépensé 100.000 francs à Zanzibar. Ils ont dépensé en outre plus de 100.000 francs pour des envois faits par la voie de l'Egypte. Je vous garantis ces chiffres ayant vu les *pièces authentiques.* Cela fait donc plus de 200.000 francs et les pauvres Pères ne sont encore qu'à moitié chemin de leur destination. Aussi, tous les hommes sérieux de Zanzibar, ont-ils sur le succès de cette entreprise les doutes les plus sérieux. Je leur souhaite bon succès à ces hommes vraiment apostoliques que j'ai aidés de mon mieux. Mais, selon moi, l'entreprise a été faite trop vite et d'une manière trop grandiose. Avant de vouloir fonder des Vicariats Apostoliques, il me semble qu'il fallait en examiner la possibilité en envoyant peu de monde à la fois, car ordinairement les œuvres de Dieu se font lentement.

(...)

A. Horner.

144. - D. BARILLEC à A. ESCHBACH.
S.E.P., 71, B, I, 1878, original.

Paris, 16 décembre 1878.

Note de la part du T.R. Père.

(...)

Mission du Congo: La réponse [de la Propagande] reçue est bien et fera plaisir aux Pères qu'elle encourage.

Barillec.

1879

145. - E. DAULL à A. ESCHBACH.

P.F.R., S.R.C., Africa centrale, vol. VIII, 1871-1880, fol. 839-840, original.

Rome, le 2 janvier 1879.

Révérend et Bien cher Père,

Je m'empresse de répondre au désir que vous m'avez manifesté de connaître au juste ce qu'il en est de la mission des Protestants dans l'Afrique Centrale.

Venant directement de Bagamoyo, point de départ de toutes les caravanes se rendant dans l'intérieur de ce vaste continent, je suis à même de vous donner, à ce sujet, les nouvelles les plus fraîches et les plus sûres que vous puissiez avoir.

Les soi-disants missionnaires anglais, d'après moi, inspirent plus de crainte de loin qu'ils ne sont redoutables de près. J'ai connu particulièrement ceux qui ont établi les missions de l'Ouganda et de Mpapwa dans l'Ousagare. Ils sont partis au nombre de huit pour ces deux postes sous la direction du lieutenant Smith de la marine anglaise. Un seul de ces messieurs était clergyman. Les autres étaient des architectes, des mécaniciens, des ingénieurs, ce qui fait supposer que leur but était plutôt politique que religieux. Quoi qu'il en soit, à part Smith et son compagnon, un ingénieur, qui ont été tués au Victoria Nyanza, tous sont successivement revenus, le ministre en tête. Un d'entre eux pourtant, revenu à la côte, a essayé de tracer une nouvelle route dont on a beaucoup parlé. Mais découragé dans son œuvre, il a fini par abandonner tout.

De sorte qu'aujourd'hui, un an tout au plus depuis le départ de ce dernier, il existe à peine quelques vestiges de son travail infructueux. Il est vrai que de nouveaux venus de l'Angleterre ont pénétré dernièrement à la suite des Pères d'Alger sur les traces des anciens, mais tel que je connais les messieurs, il ne tarderont pas de suivre l'exemple de leurs devanciers dans la propagande protestante.

Ce sont tous des jeunes gens qui aiment à voyager, comme tous leurs compatriotes, mais sitôt qu'ils éprouvent quelques difficultés ils rebroussent chemin bien vite. C'est ce dont s'est plaint dernièrement l'évêque anglican de Zanzibar: « Il faudrait à nos missionnaires une assurance » (lisez une garantie de stabilité), disait-il. Il voulait dire par là que ses compagnons qui le quittaient à la première atteinte de fièvre ou de dyssenterie, n'avaient pas l'esprit de sacrifice et de dévouement des vrais apôtres de l'Evangile.

D'après cet exposé sommaire de la situation de la propagande anglicane, vous voyez, mon Révérend Père, qu'il n'y a lieu de s'effrayer. L'Afrique qui porte encore le poids de la malédiction de Cham, ne sera convertie que petit à petit et au prix de sacrifices auxquels les ministres de l'erreur ne sauraient se résigner. Le vrai moyen, selon moi, pour réussir, c'est d'aller graduellement et non pas de se lancer à l'aventure au centre sans communication avec le monde civilisé. C'est sacrifier inutilement bien des hommes et bien des sommes qui pourraient être plus avantageusement utilisés ailleurs pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

Daignez agréer (...)

P. Daull Miss. Apostol.

146. - A. ESCHBACH à Ign. SCHWINDENHAMMER.
S.E.P., 72, I, 1879, original.

Rome, 5 janvier 1879.

Mon Très Révérend et Bien Aimé Père,

(...)

5. — *P. Daull.* Il nous est arrivé [...]. Hier soir, je l'ai conduit avec moi chez le Cardinal Simeoni qui l'a appelé dans son cabinet, après que j'eus fini de causer avec lui de toutes nos affaires. Le Cardinal a interrogé le Père sur les Pères d'Alger et leur caravane, et je crois que cet entretien pourra contribuer à faciliter la solution de l'affaire de la Sainte-Enfance, car Son Eminence ne parut plus si enthousiaste de ces missionnaires.

(...)

A. Eschbach.

147. - Ch. DUPARQUET à Ign. SCHWINDENHAMMER.
S.E.P., 658, V, 3, original + carte (même que 8.9.1881).

Walwich Bay, 11 janvier 1879.

Très Révérend et Bien Aimé Père,

Sur le point de me rendre dans l'intérieur de la mission où les communications avec l'Europe seront plus rares et plus incertaines que sur le littoral et où probablement l'organisation de la nouvelle mission va m'absorber entièrement, je tiens à profiter de ce dernier courrier pour recommander à votre sollicitude deux questions qui intéressent grandement la mission du Congo et sur lesquelles je crois devoir appeler particulièrement votre attention: la première est celle qui concerne les limites, la seconde celle de ses subsides pécuniaires par les œuvres d'Europe qui s'occupent du soutien des missions.

Question des limites avec Mgr Lavigerie. Vallée de la Casaï.

Dans une lettre précédente (1), j'ai déjà attiré votre attention sur ce fait très *grave* que Mgr Lavigerie dans un document publié dans les journaux du monde entier a annoncé la future annexion d'un vicariat apostolique appelé Kabebe, qui comprendrait toute la partie centrale et occidentale de l'Afrique jusqu'aux limites de la Province d'Angola. Or si cette combinaison projetée par Mgr Lavigerie se réalisait, il en résulterait l'anéantissement de la mission du Congo.

Il ne faut pas en effet se faire illusion, Mon Très Révérend Père, sur la position actuelle de nos Pères du Congo par rapport à la Province d'Angola. Jamais les Portugais ne reconnaîtront la juridiction du Préfet Apostolique du Congo dans l'intérieur de la Province d'Angola. (...)

Je regarde donc comme un événement tout à fait providentiel que les Portugais nous aient évincés d'Ambriz et de Mossamédès; il en est résulté la fondation des deux nouvelles missions de Landana et de Damara qui sont placées dans des meilleures conditions qu'elles ne l'eussent été à Mossamédès ou à Ambriz. Ce que la Providence a fait là est bien fait. Ces deux missions se trouvent par là complètement en dehors de l'influence portugaise, c'est là pour elles une position avantageuse qu'elles

(1) Ch. DUPARQUET à Ign. SCHWINDENHAMMER, Kimberley, 12 mai 1878, S.E.P., *Corr. Père Duparquet, Congo-Cimbébasie,* 1878, original.

ne doivent plus abandonner. Selon moi, ces deux missions ne doivent plus jamais se replacer dans la main des Portugais et doivent maintenir avec la colonie d'Angola la séparation administrative la plus complète. Landana doit continuer à rester une mission française et le Damara une mission anglaise.

Ce n'est pas toutefois que je veuille dire qu'il faut abandonner l'Angola, non tant s'en faut, mais on devra en faire une œuvre spéciale, distincte des deux autres missions, desservie par les sujets portugais que formera la maison de Braga (...).

Les choses étant ainsi, la Préfecture Apostolique du Congo se trouve donc par la nature même des choses *pratiquement* réduite au bassin du Bas-Congo et encore des deux rives de ce fleuve, la rive nord appartient au Vicariat Apostolique des Deux Guinées et la juridiction de la rive sud est partagée avec l'évêque d'Angola dont les droits sont certains.

Le littoral de la mission du Congo est donc extrêmement resserré et si on ne lui donne pas une certaine extension en profondeur, la Préfecture restera avec un territoire tout à fait insuffisant. Or, cette étendue à l'intérieur doit s'étendre au moins jusqu'à la rive occidentale ou rive gauche de la rivière Casaï de manière à conserver à la Préfecture du Congo la vallée entre le Coango et la Casaï que j'appellerai avec Livingstone la vallée de la Casaï. Que si, en effet on retire cette vallée de la Préfecture, comme le prétend faire Monseigneur Lavigerie, alors la mission du Congo est quasi anéantie, il ne lui reste plus qu'une petite bande de terrain le long de la rive droite du Zaïre avec le littoral de St. Antoine à Ambriz, disputée par l'évêque d'Angola et les Portugais. (...)

Il me semble que la Préfecture du Congo doit insister pour conserver au moins la vallée entre les deux rivières Coango et Casaï et cela pour les raisons suivantes:

1° Parce que sans cette vallée il ne lui resterait plus qu'un petit territoire à l'embouchure du Zaïre insuffisant pour constituer une mission. (...)

2° Parce que ce territoire a toujours appartenu à la mission du Congo et qu'elle est beaucoup plus à même de l'évangéliser que Mgr Lavigerie qui évidemment ne peut atteindre du Zanzibar jusqu'à cette contrée qui appartient à l'Afrique occidentale.

(...)

Or, Mon Très Révérend Père, je ne trouve nulle opportunité de céder à Mgr Lavigerie cette belle vallée, « belle à ravir le regard des anges » comme le dit Livingstone,

1° parce que c'est le seul territoire à peu près qui reste à la mission du Congo, vu l'impossibilité où elle est de travailler dans la colonie portugaise,

2° parce que Monseigneur Lavigerie a déjà depuis l'Algérie jusqu'au Zambèze et depuis Zanzibar (exclusivement) jusqu'à la Casaï un immense territoire qu'évidemment avec sa petite congrégation il ne pourra jamais évangéliser entièrement, surtout cette partie qui est si éloignée du centre de ses missions. Il annonça bien, il est vrai, qu'il va couvrir l'Afrigue de ses *légions* de missionnaires, mais ce mot légions est une pieuse exagération. On m'a assuré qu'il n'y avait que 80 membres dans toute sa Congrégation. Jusqu'à présent nous en avons un plus grand nombre dans la nôtre, par conséquent nous n'avons nullement besoin que Mgr Lavigerie nous enlève nos missions pour en prendre soin.

Pourquoi en effet enlèverait-il ce territoire à la mission du Congo qui le possède et qui, à raison de ses communications faciles avec ce pays, se trouve dans une situation beaucoup plus avantageuse pour l'évangéliser. Mais peut-être objectera Mgr Lavigerie, en occupant cette vallée qui est rapprochée du littoral et fait partie de la Guinée, son intention est d'y pénétrer aussi par le Congo et d'entreprendre l'évangélisation de la Guinée aussi bien que nous. Cela voudrait dire tout simplement qu'il veut remplacer nos missionnaires par les siens et équivaudrait à la destruction de nos missions de Guinée. Or, Mon Très Révérend Père, cette mesure serait, selon moi, loin d'être selon les vues de Dieu et loin d'être profitable au salut des âmes. Car quelle utilité y aurait-il à nous chasser de nos missions, tandis que des contrées immenses restent encore sans évangélisation au centre de l'Afrique?

(...)

Tout l'intérieur de l'Afrique est désormais ouvert aux missionnaires et les protestants nous y précèdent de tous côtés, au Zambèze, au Lac Victoria, etc. Pourquoi les Jésuites, Mgr Lavigerie et Monsieur Planque ne se partagent-ils pas cet immense territoire de la Méditerranée au Zambèze? C'est la contrée la plus belle de l'Afrique, la plus élevée, la plus salubre, la plus fertile, la plus peuplée, la plus intéressante avec ses grands lacs et ses fleuves. Pourquoi viennent-ils nous disputer les quelques lambeaux qui nous restent sur le littoral? (...)

Il vous suffira, Mon très Révérend Père, d'affirmer nos droits et l'intention de conserver nos missions pour que la Sacrée Congrégation de la Propagande nous laisse ce que nous occupons et qui nous appartient.

J'ose donc espérer, Mon très Révérend Père, que vous saurez dans cette circonstance soutenir les droits de nos deux missions du Congo et de la Cimbébasie et réclamer auprès de la Sacrée Congrégation de la Propagande la conservation des deux vallées situées à l'est de l'Angola, vallées qui réunissent ces deux missions et attribuent à chacune d'elles un territoire qui lui est vraiment indispensable. (...)

Notre Congrégation est aujourd'hui, ce me semble, à la hauteur de sa mission pour ses missions d'Afrique. Les sept Vicariats ou Préfectures Apostoliques d'Afrique offrent aujourd'hui la mesure de développement et de prospérité que comportent les ressources qui lui sont attribuées. La Congrégation fournit à ces missions le nombre de missionnaires qu'elles peuvent entretenir et les missions sont même obligées de refuser les sujets qui leur sont présentés, telles que la Cimbébasie et le Congo. Notre Congrégation fait donc aujourd'hui tout ce qu'elle peut et doit faire (...).

J'ajouterai même qu'à ce jour où nous en sommes, notre Congrégation, par la longue expérience qu'elle a acquise de ces missions d'Afrique et par les œuvres qu'elle y a déjà fondées et qui sont des œuvres fondamentales, peut, à juste droit, se considérer plus que toute autre capable de mener à bonne fin ces œuvres qu'elle a commencées et organisées. Nous enlever ces missions serait donc les exposer à un grand préjudice et les priver d'un avenir certain pour les jeter dans une nouvelle voie d'expérience et de vicissitudes.

La seconde question sur laquelle je désire attirer votre attention, Très Révérend Père, c'est celle des subsides (...).

Duparquet.

148. - G. MASSAJA à J. SIMEONI.
P.F.R., S.R.C., Africa centrale, vol. VIII, 1871-1880, fol. 870-875, original (ricevuta il giorno 8 giugno 1879).

Isua Eloy Scioha, 24 Gennaio 1879.

Eminenza Reverendissima,

Ho ricevuto la sua carissima scrittura sull'affare della Società internazionale Belga rapporto alla civilizzazione dell'Affrica. Ciò che mi dice l'Eminenza Vostra riguardo alla qualità degli individui componenti la

detta Società è una cosa che mi fa pensare molto per l'avvenire di questa povera missione che mi costa già 33 anni di sudori e di tribolazioni. Ella nella sua saggezza potrà far notare a questi signori come tutto quello che abbiamo fatto fin qui è stato sempre nel piano della civilizzazione che essi desiderano, e se da dieci anni a questa parte sono venuti molti europei non esclusi gli stessi ministri protestanti, è stato il mio nome che gli ha chiamati, epperciò, come spero, non dubiteranno ne della mia attività, ne della mia rettitudine in ciò.

L'Europa allevata frammezzo di un'educazione che ha guadagnato dopo aver digerito il Vangelo 18 secoli di seguito vorrebbe vedere i paesi barbari elevati al suo rango in 13 giorni ed accostumata a nutrirsi di idee vaste e di calcoli complicati stante a abbassarsi tanto che basta per arrivare al livello dell'educazione dei calcoli e sopratutto del cuore di questi poveri selvaggi; ecco l'unica difficoltà che io veggo nell'esecuzione dell'opera gigantesca a cui tende la società che dovrei chiamare veramente apostolica se non agognasse i frutti senza forse curarsi del vero ed unico albero che può produrli. Sono 33 (anni) che mangio il pane con questi poveri selvaggi, ed ho potuto provare coll'esperienza che il solo missionario formato sul tipo del suo divin maestro, con un cuore largo pieno di umiltà, di pazienza, di generosità e di amore può piantare le radici e gettare qualche seme stabile nel cuore di questi poveri tapini nella loro miseria di ogni genere, si ideale che materiale, superbi ed intoleranti più di noi; tutto il resto, quando una forza maggiore di governo organizzato non gli vince, tutto è inutile, anzi con il pericolo di compromettere di più l'operazione, sia coll' inasperirli, sia ancora con fatigare inutilimente la povera Europa con spese inutili. Ho detto *con pericolo di compromettere di più l'operazione* e ciò almeno da principio, perchè, quando riuscirà di stabilirsi, dopo molto tempo, la sola dimora di molti europei, anche immorali, non manca di abituarli un poco ai costumi d'Europa, non debbo però nascondere che un vero ateo europeo non farà mai breccia qui fra i selvaggi; anzi si coprirà l'obbrobrio e sarà la favola di tutti i selvaggi i quali nelle loro superstizioni sono più teocratici di noi stessi religiosi.

Il prete entra destramente a distruggere le loro superstizioni, sottentrando dolcemente una fede positiva, ed una morale tutta simpatica alla loro natura primitiva, laddove l'incredulo col suo cinismo pratico, e colla sua immoralità, che mai manco, qualunque siasi l'ipocrisia loro in Europa, paese di civilizzazione cristiana, si getta sopra tutte le abitudini dei selvaggi, come una vera grandine sui seminati. Questa è anche una

delle ragioni per cui di preferenza un prete cattolico ha sempre maggiori mezzi di un ministro protestante, perchè quello presenta un culto esterno per compensare le prattiche loro esteriori cosa che manca un protestante senza entrare poi nel regno della grazia e delle virtù che molti non potrebbero capire.

Ciò sia detto di passaggio per illuminare che di ragione sulla scielta degli individui da sceglierli. Venendo poi più particolarmente a parlare dei paesi da me conosciuti le dirò che tutta questa parte orientale dell'Africa è nella maggior parte cristiana o mussulmana, oppure Galla. La cristianità, che forma la maggior parte, ha un culto esterno che si direbbe cattolico in apparenza ma poi contiene dentro tutte le superstizioni e corruzioni Galla; è gelossissima della sua fede superficiale che non arriva fino al dominio del cuore; ed ha una società abbastanza organizzata per opporsi energicamente fino al traggico; lo stesso governo debole ha molte misure da prendersi; non parlo dei mussulmani abbastanza conosciuti in Europa dopo le fasi d'Oriente. I Galla sarebbero più tolleranti, perchè meno organizzati; essi hanno tutti un'idea del cristianesimo e dell'islamismo per non opporsi ai dogmatizzanti, ma poi sono cosi corrotti e lontani da tutti gli usi e dottrine europee, che possono restare accanto ad una casa europea dieci anni senza nulla prendere, ad eccezione di qualche individuo meglio disposto, sopratutto giovane non ancora corrotto, perchè la grazia allora opera anche prodiggi, per chi la crede.

Ecco poco presso ciò che l'Eminenza potrebbe notare a questi Signori dell'internazionale Africana. Se io dicessi ai medesimi di ajutare la missione cattolica potrebbero dirmi che parlo come il cicerone *pro domo sua,* con questo motivo sarebbero forse malprese le mie teorie, qualunque siano per essere. Quando poi fossi certo della loro confidenza in me e che mi domandassero, se Iddio mi conserverà sino allora in vita, non mancherò di prestarmi, come è mio dovere, sia con far conoscere loro la vera carta geografica di tutti i paesi da me conosciuti, sia molto più con detagli sui costumi diversi dei medesimi e la maniera diversa di prenderli nella prattica operazione da tentarsi, ed oggi voglio notare una sola cosa prattica ed è che una persona qualunque, la quale voglia introdursi fra tutti questi paesi con vasti calcoli di regenerazione, prima di tutto deve nascondere ogni idea di stabilimento clamoroso, ma armato di pazienza e tenendo chiuso in cuore ciò che vuole fare, introdursi con tutta la restrizione possibile, ed anche povertà, cosa molto sconosciuta in chi ha vissuto frà il mondo europeo, ed anche un tantino emancipato dal vero

spirito del Vangelo; ma pure sono obligato di affirmare che la cosa è tale, altrimenti facendo molti sono gli inconvenienti che nascono:

1° / dilapidare le sostanze della società con pericolo di affaticar la società inutilmente e disarrimare il pubblico concorrente;

2° / sollecitare e sollevare la cupidigia degli indigeni laquale sarà mai soddisfatta anzi crescerà in modo da impedire ulteriori operazioni.

3° / suscitare l'invidia fra i molti influenti, in modo da farseli nemici.

4° / il più grave è il sospetto dei governi indigeni i quali sono molto inclini a sospettare e temere l'invasione dei paesi civilizzati.

Dal momento che una persona tutta sola in qualche luogo si è fatta un'atmosfera a se, ed ha guadagnato un capitale di fiducia e di affezione, è cosi facile aggiungere un compagno o due, quindi venire poco per volta ad uno stabilimento in grande; cosa però che presenta ancora delle difficoltà, quando fosse il caso di capitali necessarii a tal scopo, perchè le guerriglie indigene ammenano le rappresaglie, cosa che arrivò a me in Lagamara in questo medesimo anno, dove l'arrivo delle truppe di questo stesso Menelik mio amico, mi distrusse colà una casa che mi costa 23 (anni) di fatiche e spese, uccisi i cristiani, preso prigioniere il prete, svaliggiata la chiesa dai christiani medesimi di Scioha.

La propaganda mussulmana della Mecca e dell'Egitto si è propagata in modo straordinario in tutti questi paesi sotto la forma di commercio e col veicolo di piccoli mercantelli che entrano in tutte le case e si stabiliscono in tutti i luoghi sotto la tutela delle leggi e degli usi del paese e sono arrivati a dominare diplomaticamente più della metà dell'Africa, sopratutto questa parte orientale, in modo da presentare un grande ostacolo a noi, europei. Questi piccoli marcantelli con piccoli regalucci da nulla godono della liberalità dei ricchi del paese, monopolizzano il poco commercio che vi è, e lavorano per la civilizzazione barbara del corano, e dei governi mussulmani dei contorni, le difficoltà per l'introduzione degli europei dalla parte di Tejla, ed i massacri avvenuti nascono appunto da questa propaganda fatale, la quale sia le sue tele che arrivano fino alla costa.

Se Iddio non cangia l'organizzazione sociale attuale e l'elemento del governo indigeno tutti i stabilmenti in grando che suppongono capitali sono impossibili per mancanza di sicurezza e diritto civile in questi paesi dell'interno. Io stesso in questo paese di Scioha, dove per altro tutto il mondo suppone ciò che non è, mi guardo molto dal fare cose clamorose, mi contento di esercitare sedatamente il mio ministero, fare piccole

cappelle invisibili al pubblico altrimente Dio sa come sarebbe andato l'affare. I grandi stabilimenti si faciano sulle coste sotto l'ombra delle legislazioni europee e del diritto delle genti; di là missionarii e mercanti con piccoli capitali per propagare la massima all'interno, i missionarii dell'interno con una viva assistenza sulle coste possono fare molto, ed a misura che il principio prende, si potrà fare di più, si e come la prudenza e discrezione permetteranno; ecco per ora il mio giudizio pratico. Avrei ancora molte altre cose da dire, ma mi riservo di vedere come saranno prese queste mie osservazioni. Per la parte geografica, e per tutti gli altri rami di storia naturale, al momento che scrivo si trovano in via missionarii dotti, i quali non mancheranno di corrispondere nobilmente allo scopo della missione loro in faccia all'Europa. Un'argomento delicato e che tutti non possono sviluppare per mancanza di esperienza e cognizioni locali, sarebbe quello di esporre il modo prattico per utilizzare l'elemento dell'organizzazione sociale, tal quale si trova, sopratutto in tutto questo angolo dell'Affrica Orientale, cosa che mi riservo di fare, quando la Società internazionale Belga promettesse di entrare un poco più direttamente nel piano evangelico cattolico, e lasciasse da una parte il deismo da cui pare governata.

Anche in questo caso vi sono molte cose che devono essere maneggiate da un missionario che ha risolto di vivere e morire nel paese. Gli elementi europei ed i interessi discrepanti si trovano qui in quantità che basta, e quelcheduno meno cauto, e guidato da viste ristrette, il quale conoscendo le lingue europee, potrebbe malamente interpretare al governo indigeno ciò che si potrebbe dire anche innocentemente, e cagionare dei scandali e disordini, perchè questi poveri governi deboli ed insufficienti sentono più dei nostri governi d'Europa il bisogno di conservarsi per vie anche illegittime e barbare. Nello scrivere perciò vi vuole gran tatto e gran senso, perchè qui non vi è officio di posta, e qualche volta le lettere nostre non sappiamo dove vadano, e dove arrivano.

Per sgravare la S.C. di Propaganda delle spese d'impressione la Société belga potrebbe assumersi l'incarico di farci stampare alcuni libretti, come catechismi, ed altri libri di Storia e di istruzione sotto la direzione di cotesta S.C. di Propaganda medesima, quando ciò fosse possibile. Noi qui manchiamo di questi materiali, e quando vedessi una probabilità, non mancherei di mandare i lavori preparati, sia in lingua amarica, sia in lingua Galla, ed occorrendo unirei anche persone capaci per diriggere la stampa. Questo, per ora non è che un mio semplice progetto, di cui l'esecuzione dipende dall'Eminenza Vostra quando in

prattica arrivasse a vincere tutte le difficoltà che non mancano, i caratteri amarici antichi che esistono in Propaganda sono troppo lontani dalla forma dei caratteri del paese; gli stessi caratteri detti inglesi, coi quali si stampano le bibbie protestanti, hanno una forma troppo quadrata e regolare. I caratteri stati fusi a Parigi dal Signor d'Abbadie alla stamperia detta allora imperiale, coi quali è stata stampata la mia grammatica Amarico-Galla, sono i migliori caratteri. Trovandomi in Europa aveva già parlato al governo per farne cedere a cotesta S.C., ma poi venuto qui, non so più cosa sia avvenuto. V. Eminenza intanto si serva di queste mie notizie, riferisca o rimetta alla Società internazionale suddetta, o in tutto o in parte queste mie idee, come meglio crederà, ed avendo qualche riscontro che meriti me lo mandi, ed io sarò all'ordine.

Le rinnovo i sentimenti di rispetto, e di venerazione coi quali godo raffermarmi

della E.V. Revma
divotissimo figlio in Cristo
† fr. G. Massaja Vesc.

149. - H. CARRIE à Ign. SCHWINDENHAMMER.
S.E.F., Bas-Congo (1870-1880), 1879, original.

Landana, 9 février 1879.

Mon Très Révérend Père,

(...)

12. *Territoire de la Mission.* Il paraît qu'il vient d'être considérablement réduit, non seulement par la création de trois vicariats apostoliques dans l'intérieur de l'Afrique, mais encore par la séparation de la Cimbébasie et de la province d'Angola. La première érigée en Préfecture Apostolique est dirigée par le P. Duparquet; la seconde sera évangélisée par les Pères de Braga; et ainsi la Préfecture du Congo serait réduite à sa plus simple expression. Nous serions très contents de savoir si ces bruits sont bien fondés et le cas qu'il faut en faire.

(...)

P. Carrie.

150. - J. JANSSENS à P. BECKX.
S.J.R., P. Beckx, Belgique, 4. I. 53, original.

Bruxelles, 20 février 1879.

Mon Très Révérend Père Général,

Pax Christi.

Nos missionnaires sont à peine partis pour l'Afrique australe, qu'on vient nous faire des propositions pour l'Afrique centrale. C'est M. l'abbé Vranckx, supérieur des missionnaires belges de la Chine, établi à Scheut, près Bruxelles, qui est venu de la part d'un haut personnage qui *désire rester inconnu.*

Or, tout le monde sait que S.M. le roi des Belges est le promoteur de la civilisation de l'Afrique centrale, et qu'il avait fait à M. Vranckx des ouvertures pour l'attacher à cette œuvre. La conversation que j'ai eue avec M. l'abbé ne me laisse aucun doute sur l'auteur de la proposition.

Sa Majesté désire que la Compagnie, et en particulier les Jésuites belges, s'offrent à lui pour l'aider dans cette œuvre de civilisation. Sans vouloir se découvrir, il les appuierait de son autorité et les aiderait de secours pécuniaires.

J'ai dit à M. Vranckx: 1. que la distribution des missions appartenait à la Sacrée Congrégation de la Propagande, que Sa Majesté pouvait traiter avec Elle, que déjà le territoire était assigné soit à M. Horner, préfet apostolique, soit à Mgr. Lavigerie; 2. que nous manquions de sujets, devant en fournir aux collèges, aux résidences, à la mission de Calcutta, que nous avions fait un grand sacrifice en cédant deux Pères et deux Frères au Zambèze; 3. que l'expédition de Guatemala, entreprise dans des conditions analogues, n'avait pas réussi aux missionnaires belges; 4. que les explorateurs internationaux envoyés par le Comité de Bruxelles et les missionnaires catholiques étaient des éléments trop disparates pour être unis dans une même entreprise; que la mauvaise conduite et la violence des premiers entraveraient l'œuvre de moralisation et de paix des seconds; 5. que les catholiques belges voyaient de mauvais œil l'œuvre royale; 6. que les expéditions du Comité échouaient malgré les dépenses etc.

M. l'abbé Vranckx répondit qu'il s'était attendu à ces objections. Il essaya de les réfuter. 1°) Le roi ne peut faire connaître son intervention,

car il compte sur l'appui des puissances protestantes. Le territoire exploré est assez vaste pour contenir une nouvelle mission; 2°) l'occasion demande qu'on se gêne un peu pour fournir des sujets; 3°) et 4°) les missionnaires ne devraient pas dépendre des explorateurs; 5°) dès que les Pères auraient accepté, les catholiques s'ébranleraient en leur faveur.

Et comme j'ajoutai que j'en référerais à mes supérieurs, M. Vranckx reprit: « Si vous pouvez accepter, faites-le avec grâce; car Sa Majesté sait que vous promettez obéissance au Pape ».

Les Pères Consulteurs ont peur de cette nouvelle charge et d'une mission aussi incertaine; mais ils redoutent de voir le Roi adresser ses plaintes à Rome.

Je prie Votre Paternité d'examiner cette importante proposition et de m'indiquer la réponse à faire. M. Vranckx attendra d'en référer au Roi que nous ayons eu le temps de délibérer.

Je me recommande instamment aux Saints sacrifices de Votre Révérende Paternité.

Votre serviteur obéissant.
J. Janssens.

151. - Loge .·. *Les Amis du Commerce et la Persévérance réunis* à l'Or .·. d'Anvers.

Bulletin du Grand-Orient de Belgique, 1878, Cinquième année, 2e fascicule (Bruxelles 1881, p. 104).

Loge .·. *Les Amis du Commerce et la Persévérance réunis.* [...] Les questions suivantes ont été débattues pendant le cours de l'année solst .·. 5878:

(...)

Opportunité de l'intervention de la Maçonnerie belge dans l'œuvre de la civilisation de l'Afrique centrale. (La loge .·. s'est prononcée pour l'abstention).

152. - Loge .·. *Les Amis de la parfaite Intelligence* à l'Or .·. de Huy.

Bulletin du Grand-Orient de Belgique, 1878, Cinquième année, 2e fascicule (Bruxelles 1881, p. 105).

Loge .˙. *Les Amis de la Parfaite Intelligence* (...)

Les questions qui ont été discutées (en 1878) sur ses col .˙. sont les suivantes:

(...)

L'œuvre de civilisation de l'Afrique centrale.

153. - Loge .˙. *Le Travail* à l'Or .˙. de Verviers.
Bulletin du Grand-Orient de Belgique, 1878, Cinquième année, 2e fascicule (Bruxelles 1881, p. 109).

Loge .˙. *Le Travail* (...) Les travaux qui ont figuré à l'ordre du jour de cet Atel .˙. pendant l'année 5878 sont:

De la civilisation de l'Afrique centrale.

(...)

154. - P. Beckx à J. Janssens.
S.J.B., Liber responsorum..., vol. VIII, p. 288, copie.
S.J.R., Registre de la correspondance avec la Province Belge, vol. 1878-1890 p. 45-46, copie.

Fesulis, 8 martii 1879.

Reverende Pater,

Gratias Reverentiae ago de litteris 19 et 20 februarii (...) Non possum quin approbem et laudem quae Reverentia Vestra egit circa propositionem a R. Domino Vranckx nomine Regis factam; omnino cum Reverentia Vestra ejusdem sum sententiae: propositionem (nomine Regis factam) propter rationes a te expositas accipi non posse. Neque me multum movebit si res Romam deferatur.

(...)

P. Beckx.

155. - Ch. Lavigerie à J. Charmetant.
P.Bl.R., C, 4, 87, original.

Alger, le 18 mars 1879.

(...) Le Père Ganachaud nous annonce que d'anciens zouaves me demanderont peut-être à s'unir à nous.

Mais à cet égard, j'apprends qu'il se forme en Belgique et peut-être en Hollande, des comités pour envoyer des zouaves dans l'Afrique équatoriale. Ce seraient les Jésuites du Zambèze qui auraient pris cette initiative. Mais on me dit que les zouaves en question accepteraient tout aussi bien et même mieux d'aller avec nos Pères, si on leur en faisait la demande [...]. Pour cela, il faudrait aller passer quelques jours à Bruxelles où l'on se rend en six heures de Paris, et se mettre au courant de ce qui s'y passe.

J'ai vu, l'année dernière, un ancien curé de Laghouat, M. Loyer, qui était attaché, comme prêtre habitué, à l'église St-Jacques de Bruxelles. C'est un homme très intelligent et qui s'intéresse beaucoup à nos œuvres. Si vous pouvez le retrouver, il vous mettra de suite au courant de tout, et vous rendra sans doute les meilleurs services. Du reste, les journaux catholiques belges se sont occupés de ces questions, et vous sauriez par leurs rédacteurs, à quoi vous en tenir. A Bruxelles, vous pourrez voir le Secrétaire de l'Association Internationale Africaine et peut-être aussi le Roi qui m'a très bien reçu l'année dernière. Mais veuillez vous abstenir absolument de faire insérer quoi que ce soit dans les journaux.

(...)

156. - Ch. LAVIGERIE à J. CHARMETANT.
P.Bl.R., C, 4, 88, original.

Alger, le 25 mars 1879.

(...)

J'ai reçu hier même, de Mgr Aerts, archidiacre de Malines, une lettre relative à la Mission, au sujet de l'un de ses pénitents qui désire y entrer. Je lui réponds aujourd'hui et je lui parle des zouaves pontificaux Belges et Hollandais. J'écris aussi par ce courrier à M. de Charette pour lui parler d'un capitaine de zouaves qui est un saint et qui aurait l'intention de venir à Zanzibar.

Pour la *British India* (2), on ne peut rien faire à Alger au point de vue du rabais. Il faut aller à Londres traiter avec les Directeurs et obtenir d'eux un rabais de 50 %, dans tous les cas, le plus grand possible, à condition qu'on leur donne la préférence constante et définitive sur les *Messageries nationales*. (...)

P.S. Ne donnez aucune publicité au *Journal des Missionnaires* jusqu'à ce que les *Missions catholiques* aient fini de le publier.

157. - Ch. LAVIGERIE à J. CHARMETANT.
P.Bl.R., C, 4, 90, original autographe.
J. FERRAUDIN, in: *Zaïre*, 1957, t. XI, p. 905-906, texte intégral.

27 mars 1879.

Je vous prie de ne pas retarder votre voyage en Belgique. La question des zouaves est essentielle. [...] Allez passer huit jours à Bruxelles [...]. Voyez à Malines Mgr. Aerts, archidiacre, à qui j'ai écrit.
(...)

158. - J. CHARMETANT à Ch. LAVIGERIE.
P.Bl.R., C, 4, 455, original.

Paris, le 31 mars 1879.

Monseigneur,

Je reçois à l'instant votre lettre du 27 et je m'empresse d'adresser ces quelques lignes à Votre Grandeur pour lui dire que je pense me mettre en route pour la Belgique dans deux ou trois jours.

(...) Je crois, en effet, opportun d'aller s'entendre directement avec la Compagnie *British India* pour avoir la plus grande réduction possible,

(2) Dans sa lettre précédente, Mgr LAVIGERIE avait informé le Père CHARMETANT qu'il avait décidé d'envoyer les nouveaux missionnaires directement à Zanzibar sans qu'ils dussent s'arrêter à Aden. Pour cela il employerait le service de la *British India* qui se rendit à Zanzibar.

pour les passagers et les colis, à bord de leurs navires. Ainsi de Bruxelles je me rendrai à Londres d'après votre conseil pour traiter cette affaire.
(...) J. Charmetant.

159. - A. ESCHBACH à Ign. SCHWINDENHAMMER.
S.E.P., 72, I, 1879, original.

Rome, le 2 avril 1879.

Mon très Révérend Père,

(...)
Mission de Zanzibar. Le Père Baur est très inquiet sur l'avenir de cette mission. (...) Voilà que les missionnaires d'Alger fondent une procure à Zanzibar même. Ici la Propagande *leur est on ne peut plus favorable.* En l'espace de deux ans ou moins, ils auront envoyé en cette partie de l'Afrique plus de 20 missionnaires. Une nouvelle caravane va partir. Et nous? Ces chiffres font une extrême impression ici. Le Cardinal lui-même — je vous l'ai écrit, — m'a dit un soir que les missionnaires doivent multiplier les maisons et avancer, plutôt que de rester stationnaires et s'appliquer au développement des quelques maisons existantes. [...] Pour nous, connaissant les dispositions de la Propagande qui raffole de Mgr Lavigerie, il nous semble que les appréhensions du Père (Baur) ne sont pas sans fondement.
(...)

A. Eschbach.

160. - J. CHARMETANT à Ch. LAVIGERIE.
P.Bl.R., C, 4, 456, original.

Paris, ce 4 avril 1879.

(...)
J'ai reçu vos lettres et dépêches. Je pars pour les journaux indiqués afin de leur remettre une copie à *chacun* (...). Les corrections indiquées ont été faites (...).

Je vais attendre vos nouvelles instructions avant de me mettre en route pour la Belgique (...).

161. - Ch. LAVIGERIE à J. CHARMETANT.
P.Bl.R., C, 4, 94, original.

Alger, 5 avril 1879.

Mon cher enfant,

Je vous ai télégraphié avant-hier pour vous prier de rester à Paris jusqu'à nouvel ordre. Je voulais, en effet, vous donner par le courrier d'aujourd'hui les instructions précises, dont je vous avais parlé, pour la Belgique.

Les voici:

Arrivé à Bruxelles, il faudra voir le Secrétaire général de l'Association Internationale Africaine, qui était, si je ne me trompe, l'année dernière, le baron Greindl, que j'ai eu l'honneur de voir, mais qui peut-être a changé depuis. Il faudra vous présenter à lui comme ayant fait le voyage de Zanzibar, et lui remettre deux exemplaires du *Journal des Missionnaires,* l'un pour lui et l'autre pour le Roi; et vous lui direz que je vous envoie à Bruxelles tout spécialement pour le voir et pour voir Sa Majesté.

Vous lui demanderez en même temps de vous obtenir une audience du Roi, ce qu'il fera certainement.

A l'un et à l'autre vous direz que nous sommes prêts à donner notre concours à tous ses voyageurs et à toutes ses pensées. Vous parlerez de ce qui est fait et de ce que nous voulons faire encore, mais sur ce dernier point, sans entrer dans trop de détails, surtout au sujet des zouaves pontificaux, de crainte qu'on ne mette à leur venue des obstacles politiques.

Le résultat pratique de votre conversation avec le Roi devra être de lui dire que nous ne voulons pas lui demander d'argent, connaissant les charges et l'esprit de sa société; mais qu'il pourrait sans se gêner, nous donner une aide excellente en vous recommandant, vous et un de vos confrères, à NN. SS. les Evêques de Belgique par le moyen de son secrétaire pour l'Association Internationale. Il faudrait se borner à obtenir cette recommandation en principe, sans trop préciser, et ensuite faire vous-même un modèle de lettre que vous proposeriez au Secrétaire, et dans lequel vous demanderiez aux évêques, au nom du Roi, de laisser deux Pères de votre Société quêter dans les diocèses de Belgique pour

les missions de l'Afrique équatoriale. Le secrétaire devrait l'adresser aux Evêques.

On vous enverrait alors d'ici deux bons quêteurs que vous n'auriez plus qu'à mettre en train, après que vous seriez revenu à Paris pour expédier la pacotille à Zanzibar. Il est bien certain que les Evêques de Belgique baisseraient pavillon devant le Roi, mais sans cela, ils ne le feront pas.

Je vous ai parlé, dans une de mes dernières lettres, de Mgr Aerts (...). Voyez ce bon prélat sur cette dernière question (des Zouaves); peut-être vous donnera-t-il des renseignements utiles. Il serait bien avantageux d'avoir quelques hommes déterminés, car la dernière caravane de nos Pères est allée d'une manière *lamentable*. Il ne faut pas recommencer une semblable école: les Pères pourraient y périr. En France, M. de Charette s'oppose au départ des zouaves qui voulaient se rendre dans cette mission: il craint pour la France des bouleversements intérieurs.

(...)

Je crois qu'il faudrait aller à Londres d'abord pour la *British India* et de là à Bruxelles (...).

P.S. Dans votre audience auprès du Roi, prenez votre habit blanc de missionnaire (...)

162. - Ign. SCHWINDENHAMMER à A. ESCHBACH.
S.E.P., 71, I, 1879, original.

Paris, le 5 avril 1879.

Mon cher Père,

(...)

N° 6. *Zanzibar.* (...) Si le P. Baur est si inquiet sur l'avenir de la mission, le P. Horner n'a pas du tout les mêmes inquiétudes; et je vous avoue que je n'ai guère de crainte non plus que les missionnaires d'Alger nous soient jamais substitués; ils ont fort à faire et plus qu'ils ne peuvent et ne pourront faire d'ici longtemps dans tout ce qu'ils entreprennent; il faut attendre la fin de tout cela. Dieu veuille qu'il ne vienne tôt ou tard de grandes déceptions; déjà parfois on commence à voir le revers de la médaille; et si Mgr Lavigerie, en particulier, venait à disparaître, on verrait tout ce que cela deviendrait. Je désire que le Bon Dieu bénisse

ses intentions et les entreprises de tous ses missionnaires; mais on peut craindre pour l'avenir, et, en tout cas, je ne pense pas qu'il y ait lieu pour nous de tant craindre de nous voir évincés un jour de notre mission pour la lui donner. (...)

La Propagande désire qu'on ne reste pas stationnaire, mais qu'on s'étende. Mais n'est-ce pas ce que nous avons fait et sommes en voie de faire, sur plusieurs parties de l'Afrique autant que la chose est faisable en soi et vu nos ressources de personnel.

(...)

Ign. Schwindenhammer
Sup. Gén.

163. - J. CHARMETANT à Ch. LAVIGERIE.
P.Bl.R., C, 4, 457, original.

Paris, le 7 avril 1879.

(...)

Je veux entretenir Votre Grandeur au sujet de ma dépêche d'aujourd'hui.

C'est Monsieur Rabaud, de passage à Paris, qui est venu m'annoncer que M. Mackinnon, le Directeur de la Compagnie *British India,* arrivait aujourd'hui même à Paris pour n'y passer que deux ou trois jours. Je ne pouvais mieux rencontrer pour économiser le temps et l'argent du voyage à Londres, dont m'avait parlé Votre Grandeur. Je suis donc allé le trouver accompagné de M. Rabaud, qui est son ami. Il m'a parfaitement accueilli; et m'a promis de faire écrire dès demain par son secrétaire, à son agent d'Alger, que nos missionnaires, leurs bagages et leur suite s'ils en ont, doivent jouir des mêmes faveurs exceptionnelles que la Compagnie fait aux Clergymen de la *Church Mission* d'Angleterre (...).

Il m'a aussi annoncé qu'il était prié par le Roi des Belges de faire venir des Indes à Zanzibar trois éléphants pour le service de l'expédition internationale (...).

J. Charmetant.

164. - J. CHARMETANT à Ch. LAVIGERIE.
P.Bl.R., C, 4, 460, original.

Ce 11 avril 1879.

Monseigneur,

(...)

Je vais partir pour la Belgique où le Comité exécutif de l'Association Internationale Africaine attend mon voyage avec une certaine impatience, car il envoie par le prochain courrier de Brindisi deux ou trois nouveaux explorateurs à destination de Zanzibar, et on me prie d'aller leur donner quelques détails pratiques sur le pays et la caravane qu'ils auront à organiser. Le Roi est aussi prévenu de mon prochain voyage à Bruxelles. Je pense recevoir demain la le tre à faire écrire aux Evêques belges par M. Strauch, le Secrétaire de l'Association.

(...)

J. Charmetant.

165. - Ch. LAVIGERIE à J. CHARMETANT.
P.Bl.R., C, 4, 95, original.

Alger, le 12 avril 1879.

Mon cher enfant,

Je n'avais rien compris à votre dépêche, ne sachant s'il s'agissait ou d'une lettre à écrire pour vous aux Evêques de Belgique, ou de la lettre dont je vous avais parlé et qui leur serait adressée au nom du Roi soit par le secrétaire de l'Association Internationale Africaine, soit par tout autre. Votre lettre qui m'arrive aujourd'hui samedi heureusement avant le départ du courrier, me montre que c'est de cette dernière qu'il s'agit.

Voici à peu près dans quel sens il me semble qu'elle pourrait être conçue:

Monseigneur,

Vous savez l'intérêt que S.M. le Roi porte aux entreprises qui ont pour but d'ouvrir à la civilisation l'intérieur de l'Afrique. Dans cet ordre

d'idées, S.M. n'a pu voir qu'avec sympathie les efforts tentés par la société des missionnaires d'Alger qui compte déjà dans son sein des prêtres de diverses nations catholiques et qui désirerait s'associer également des membres du clergé Belge.

S.M. verrait donc avec plaisir Votre Excellence favoriser la pensée des Missionnaires d'Alger et leur venir en aide, soit pour les recommander aux Ecclésiastiques de votre Diocèse, soit même pour leur obtenir le concours matériel de vos Diocésains.

Veuillez agréer etc.

Il est bien entendu que c'est là simplement le fond, et que pour la forme, il faudrait laisser celui qui écrirait au nom du Roi libre de la modifier.

Depuis ma dernière lettre, j'ai reçu la réponse de Mgr Aerts, archidiacre de Malines. Elle est excellente pour les zouaves, au moins quant aux dispositions. Je vous l'envoie. Il serait bien bon de voir ce curé d'Anvers et les autres anciens chapelains des zouaves pontificaux: ils pourront vous donner d'excellentes informations. Mais cela presse.

Tenez-moi au courant de ce que vous ferez et tâchez de ne pas m'écrire toujours au moment du départ des courriers.

(...)

Charles archevêque d'Alger.

166. - H. CARRIE à J. SIMEONI.

P.F.R., S.R.C., Africa centrale, vol. VIII, 1871-1880, fol. 923-926, copie.

S.E.P., 472, II, 1879, copie (3).

(Landana, le 15 avril 1879.)

MISSION DU CONGO

1° La Mission du Congo, dans sa première origine, remonte à la fin du 15e siècle. Un évêché fut érigé à San Salvador, capitale de ce royaume, par Bulle du 13 juin 1597. Mais les prêtres du diocèse ne suf-

(3) Nous n'avons pas retrouvé l'original.

fisant pas aux besoins religieux du pays, le St-Siège y érigea, en 1618, une Préfecture apostolique confiée aux Capucins, qui évangélisèrent avec zèle, non seulement les possessions portugaises de Congo et d'Angola, mais encore les contrées environnantes, jusqu'au centre de l'Afrique.

Au siècle dernier, en 1776, comme ils ne suffisaient plus eux-mêmes à l'évangélisation de tout le pays, le St-Siège érigea, sur la demande de missionnaires français, la Préfecture apostolique du Loango. Mais ceux-ci virent en peu de temps leurs efforts échouer contre l'insalubrité du climat; et bientôt cette Mission cessa d'exister.

Quant aux religieux Capucins, ils continuèrent leur œuvre avec dévouement; mais les révolutions politiques survenues en Europe tarissaient de plus en plus la source des vocations; et en 1836, il ne restait plus un seul missionnaire.

La Congrégation du St-Esprit et du St-Cœur de Marie, dévouée principalement à l'évangélisation des noirs, et voyant avec regret cette ruine complète de Missions autrefois si florissantes, offrit au St-Siège de s'y dévouer dans le cas où les R.R. Pères Capucins ne pourraient la continuer. Et sur la réponse négative de ceux-ci, cette Mission fut confiée par le St-Siège, le 10 août 1865 à la Cong. du St-Esprit et du St-Cœur de Marie.

2°. La Préfecture apostolique du Congo ne paraît pas avoir eu de limites bien définies; les Pères Capucins qui la desservaient autrefois se sont étendus assez loin de divers côtés, autant que cela leur était possible.

Cependant on peut dire, en général, qu'elle comprend la Colonie portugaise d'Angola, avec les pays circonvoisins, depuis et y compris le Loango au Nord, jusque la Cimbébasie au Sud. Peut-être serait-il utile de déterminer ses limites d'une manière plus précise. On pourrait alors les fixer comme il suit: du Nord au Sud, depuis environ le 3^{e} degré de latitude Sud, jusqu'au 17^{e} ou jusqu'à la rivière Cunène; et de l'Ouest à l'Est, depuis la côte, jusqu'au 22^{e} degré de longitude Greenwich, vers la rivière Casai ou Kasabi.

3°. La Préfecture apostolique du Congo a pour juridictions limitrophes: au Nord, la Mission des deux Guinées; et au Sud, celle de la Cimbébasie confiées l'une et l'autre à la même Congrégation du Saint-Esprit et du St-Cœur de Marie; à l'intérieur, les nouvelles Missions des Grands Lacs, entreprises par les Missionnaires d'Alger, et celle du Zambèze, commencée par les PP. Jésuites.

4°. Au point de vue des Gouvernements civils, elle a deux parties bien distinctes: La Colonie Portugaise d'Angola, ou du moins les lieux de cette colonie non desservis par des prêtres séculiers du diocèse de St-Paul de Loanda. Mais les Portugais ne nous permettent pas de nous y établir.

Puis les pays environnants, non soumis aux Portugais. Chacun de ces pays est soumis à une multitude de petits rois ou chefs indigènes, à peu près indépendants les uns des autres. Les Portugais ont voulu établir eux-mêmes un roi du Congo à San Salvador; mais son autorité est peu reconnue des indigènes.

5°. La langue Portugaise est parlée ou du moins comprise partout sur les côtes, tant par les indigènes que par les Européens. Le Français est parlé à Landana, Banane, etc. par les blancs, mais fort peu par les noirs.

Quant aux langues du pays, on peut les réduire à deux principales: la langue *Ifiote* et la langue *Bonda*. La première est parlée dans le Loango, le Cacongo, le Ngoio et le Congo. La dernière est parlée dans les possessions portugaises. Ces deux langues sont entre elles comme deux sœurs, mais elles donnent naissance à de nombreux dialectes plus ou moins différents les uns des autres. Cependant avec un des dialectes principaux on peut assez facilement se faire comprendre dans tous les pays, où l'une ou l'autre de ces deux langues se parle.

6°. Dans sa partie Nord, la Mission a à supporter les chaleurs ardentes et les pluies torrentielles de l'équateur. Le climat devient plus tempéré et beaucoup plus salubre sur les côtes du Congo; et au Sud le climat est des plus sains et des plus beaux du monde. Aussi y a-t-il un grand avantage à ce que la Préfecture possède de ce côté une certaine étendue de côtes, où les missionnaires fatigués puissent aller refaire leur santé, tout en travaillant au salut des âmes. Pour cela le territoire compris entre le fleuve Cunène et la Colonie portugaise serait suffisant.

7°. Dans le Nord, et même le centre de la Mission, les Européens sont surtout sujets aux fièvres intermittentes. Elles prennent assez rarement le caractère bilieux pernicieux; mais elles conduisent assez promptement à un état d'anémie qui oblige à quitter le pays. Les indigènes eux-mêmes ne sont pas toujours à l'abri des fièvres ordinaires.

Ils sont, en outre, exposés aux épidémies de petite vérole qui déciment ces populations, environ de dix en dix ans. Comme on l'a déjà dit,

le séjour dans la partie Sud, qui est aussi saine que l'Europe, serait le meilleur moyen de refaire les santés épuisées.

8°. Voici les principaux points des côtes et de l'intérieur fréquentés dans un temps ou dans un autre par les Européens.

Dans le royaume de Loango on peut compter 25 villes: Cama, Ponta-Petra, Nyenga, Ponta de Norte, Mayumba, Membé, Pontabanda, Konkouate, Kilonga, Longo Bonde, Yombo, Kouilo, Loango, Ponta-Negra, Ouinga, Konde, Massabe, Chinchoxo, Landana, Malembe, Foutila, Cabinda, Mouchanda, Banane et Mboma. En outre, tout le pays est couvert de villages à une distance moyenne de deux Kilomètres.

Quant au Congo, nous signalerons comme villes principales et plus connues: San Salvador sa capitale, St-Antoine, capitale du Comté de Sogno, Banga, Pemba, St-Michel d'Ovendo, Incussu, Batta, Zombo, Pango, Sundi, Esseno, Lembo, Conga et Concobello soit 14 villes en tout. Pour les villages, même observation que pour le Loango.

Dans l'Angola, il faut remarquer la cité de St-Paul de Loanda et les trois grandes villes d'Ambriz, de St-Philippe de Benguella et de Mossamédès, les places fortes de Embacca, Mutchima, Massangana, Cambambe, Columbo et Boavista, les villes de Kabasa, Bragance, Caconda et Huila, enfin un grand nombre de villages très populeux.

Les géographes portent à 2 000 000 la population des possessions portugaises du Congo. Les pays voisins peuvent en avoir autant. Ce serait donc pour la Préfecture tout entière un chiffre de 4 à 5 millions d'âmes.

9°. Le caractère de ce peuple est en général mou et insolent; sans grande énergie ni pour le bien ni pour le mal. Tous les mauvais penchants de sa nature sauvage et corrompue sont favorisés par le culte abrutissant du fétichisme. Cependant il comprend facilement l'absurdité de ce culte et s'attache sans difficultés à la religion chrétienne. Mais plus qu'aucun autre il a besoin, à cause de la faiblesse de sa volonté, d'être soutenu par la présence et les exhortations du missionnaire. Avec un clergé indigène, la religion s'établirait sûrement et profondément chez le noir.

10°. La susceptibilité nationale des Portugais vis-à-vis des missionnaires français nous a obligés de quitter leur colonie pour nous établir sur des côtes indépendantes. Ici encore ils ont essayé de tourner les noirs contre nous. Nous avons alors invoqué la protection des vaisseaux français et anglais. Et aujourd'hui la Mission jouit à Landana de la paix la plus parfaite, de l'estime et du respect des populations.

11° et 12°. Il n'y a dans la Mission, en dehors des catholiques, que des protestants et des infidèles. Les protestants sont environ au nombre de 100, blancs et noirs, les infidèles sont innombrables.

Les catholiques, y compris ceux de la colonie d'Angola, peuvent s'élever à 1 million environ, tant Européens qu'indigènes. Tous sont du rite romain et bien attachés à leur religion.

13° et 14°. Deux Sociétés de protestants essayent maintenant de s'établir dans le fleuve. Ils n'ont encore aucun temple; à peine ont-ils pu se construire quelques misérables cases. Ils possèdent trois emplacements sur les bords du Zaïre: un à Mboma, un à Noki et l'autre aux cataractes de Yellala. Ils ont avec eux 4 à 5 enfants noirs.

15° et 16°. Nous ne pouvons avoir, pour les raisons indiquées plus haut, aucun accès auprès des fidèles qui se trouvent dans la colonie d'Angola. Cependant l'évêque de cette colonie n'a qu'un clergé bien inférieur aux besoins, pour le zèle comme pour le nombre.

Quant aux points commerciaux de la côte et du fleuve du Congo, ils sont assez fréquemment desservis soit par des paquebots, soit par les navires des maisons de commerce qui nous accordent toujours le passage gracieusement et sans aucun frais.

17° La Mission a quatre stations: St-Jacques, qui est la principale, St-Antoine, Nemlao et Mboma.

18° Elle est dirigée par le Supérieur général de la Congrégation du St-Esprit et du S. Cœur de Marie, à titre de Préfet apostolique; et il est lui-même représenté sur les lieux par un vice-Préfet nommé par lui, avec l'agrément de la S.C. de la Propagande.

19° et 20°. La Mission possède une église et trois chapelles. L'église de St-Jacques de Landana est assez petite et assez pauvre, il est vrai; mais néanmoins très convenable. Ce n'est encore que dans cette église que se conserve habituellement le S. Sacrement. Depuis deux ans la sécheresse et le manque de ressources nous ont empêchés de poursuivre les travaux d'une plus vaste église déjà en construction. Comme la précédente, elle sera construite en bois, élevée sur des piliers en maçonnerie. Elle mesurera 29 m de long sur 8 m de large.

A Nemlao, près de la mer et près de Banane, sur la rive droite du Zaïre, se trouve une très modeste chapelle avec une maison d'habitation pour les missionnaires et une école. Elle est située en un lieu appelé Pinda, près de l'embouchure du Zaïre et sur la rive droite du fleuve. A une lieue et demie plus loin dans l'intérieur du pays, se trouve la cha-

pelle de St-Antoine, construite par les indigènes sur le plan de l'ancienne église des Capucins. Sa construction est assez solide et ses proportions assez grandes pour le pays. Les missionnaires l'ont restaurée, et l'on y voit aujourd'hui, entre un autel tout neuf, une grande quantité d'objets d'églises, laissés par les Capucins et religieusement conservés jusqu'à nos jours par les noirs. Ces bonnes gens se réunissent souvent dans ce temple pour y prier. Ils ont conservé un tel respect pour cette chapelle et pour les objets qu'elle renferme, qu'il y a, dit-on, peine de mort pour celui qui serait surpris à y voler quelque chose.

A Mboma, sur la rive droite du Congo, à 70 milles de son embouchure, la Mission possède un beau et vaste terrain destiné à servir d'emplacement pour un établissement religieux; mais jusqu'à ce jour il a été impossible d'y faire aucune construction.

21°-25°.- Bien que la Mission ne soit reprise que depuis peu de temps, plusieurs des missionnaires ont déjà succombé par suite de maladie ou ont dû rentrer en Europe.

Le personnel européen actuel n'est encore, par suite de ces épreuves, que de quatre prêtres et de trois frères coadjuteurs, tous membres de la Congrégation du St-Esprit et du S. Coeur de Marie. Mais nous attendons prochainement de nouveaux renforts.

Un élève indigène étudie le latin pour devenir prêtre; plusieurs autres se préparent à commencer bientôt les mêmes études et dans le même but. Nous comptons sur 5 ou 6 catéchistes et instituteurs en voie de formation.

La formation d'un clergé indigène est l'œuvre à laquelle on s'est attaché tout d'abord. En ce moment, quatre de nos élèves paraissent offrir des marques de vocation ecclésiastique. Mais ce sont des plantes qui demandent le plus grand soin.

Nous espérons, si nos ressources nous le permettent, avoir bientôt des religieuses de la Congrégation des Sœurs de St-Joseph pour l'éducation des jeunes filles.

26° et 27°.- Toutes les ressources de la Mission proviennent des Oeuvres de la Propagation de la Foi et de la Ste-Enfance, de l'Oeuvre Apostolique et de la charité des chrétiens d'Europe. On ne peut rien dire encore de certain sur les ressources que l'Oeuvre peut se créer dans le pays par son travail, attendu que jusqu'ici nous avons toujours été éprouvés par de rudes sécheresses; mais il y a tout lieu de croire que l'œuvre des enfants pourra se soutenir elle-même par l'agriculture lors-

qu'il plaira à Dieu de nous donner des pluies régulières. Nous ne recevons aucun subside des gouvernements.

28°-31°. En dehors de la Province d'Angola, il y a deux écoles catholiques dans la Mission: celle de Landana et de San Salvador. La première est dirigée par les Missionnaires et fréquentée par 110 à 115 élèves en moyenne, tous internes et complètement aux frais de la Mission. La plupart de ces enfants ont en outre été rachetés de l'esclavage avec les aumônes des chrétiens d'Europe. Parmi les enfants libres, nous élevons les enfants de six rois ou princes du pays. Leur temps est partagé par parties égales, entre le travail des champs et des jardins et l'étude. On leur enseigne à lire et à écrire, le catéchisme, les cérémonies de culte, la grammaire, l'arithmétique, les principes de civilisation et de politesse, et on leur donne quelques notions d'histoire sainte et de géographie. L'école de San Salvador a été établie dernièrement par un prêtre portugais qui à passé deux mois sur ce point. Mais elle ne paraît guère avoir d'avenir.

Nous nous occupons, en outre, autant que cela nous est possible, du rachat des noirs esclaves, de la visite et du soin des malades etc. Quand nous aurons des religieuses, nous donnerons à cette œuvre plus d'extension.

32°. L'expérience des Missions d'Afrique prouve que leurs progrès et leurs développements reposent presque uniquement sur l'éducation de la jeunesse. Car il faut faire peu de fond sur les vieux noirs qui se convertissent. Le seul moyen, par conséquent, d'implanter ici le christianisme et de l'y implanter solidement, c'est d'agir sur la jeunesse. Aussi voudrions-nous multiplier les stations et les écoles. Mais l'insalubrité du climat et la difficulté de transporter à l'intérieur les choses dont le missionnaire blanc ne saurait se passer, rendent l'évangélisation de l'intérieur par les Européens bien coûteuse et bien difficile. Il faut donc se procurer, autant que possible, des ouvriers évangéliques indigènes. La population semble, du reste, très-bien disposée. Le roi de St-Antoine de Sogno nous a déjà envoyé deux ambassades à Landana pour nous prier d'aller nous établir d'une manière permanente dans son pays. Le roi de Loango nous a également envoyé deux ambassades avec des cadeaux pour nous déterminer à aller faire aussi chez lui une école comme à Landana. Le prince de la Pointe-Noire est venu lui-même à Landana nous solliciter dans le même sens, en nous promettant de nous donner le meilleur terrain de son pays et de nous aider de tout son pouvoir, etc.

33°. Les grands obstacles ici, comme partout, à la conversion des noirs, ce sont les mauvais exemples des Européens, commerçants et autres; et parmi les noirs eux-mêmes la polygamie. Le principal moyen d'arriver à régénérer ces peuples, c'est, comme on l'a déjà dit, l'éducation de l'enfance et de la jeunesse par de bonnes écoles chrétiennes.

Daigne le Vicaire Auguste de Jésus-Christ aider et féconder nos faibles efforts par sa bénédiction apostolique!

Signé: P. Carrie
Vice-Préfet apostolique du Congo.

Landana, le 15 avril 1879.

Pour copie conforme
Barillec. Secrétaire général.

167. - LÉOPOLD II à M. STRAUCH.
M.D.B., Papiers Strauch, Correspondance avec Léopold II, 79/18, original.

15 avril (1879).

(...)
Veuillez informer le Père Charmetant que je le recevrai avec plaisir à Laeken, demain à 3 h.

Votre affectionné
Léopold.

168. - LÉOPOLD II à M. STRAUCH.
M.D.B., Papiers Strauch, Correspondance avec Léopold II, 79/18, original.

16 avril (1879).

Cher Monsieur Strauch,

Je vous remercie de m'avoir averti (4). J'écouterai le Père Charmetant sans rien lui dire.

(4) Nous n'avons pas retrouvé la lettre de STRAUCH dont parle le Roi.

Je comprends très bien que notre clergé soit hostile à son projet.

Il me suffit d'être averti pour le moment, il n'est pas nécessaire que vous preniez la peine de venir maintenant à Laeken.

Je vous suis très obligé de m'avoir mis sur mes gardes.

Votre affectionné

Léopold

169. - LÉOPOLD II à M. STRAUCH.

M.D.B., Papiers Strauch, Correspondance avec Léopold II, 79/19, original.

16 avril 1879.

Cher Monsieur Strauch,

J'ai vu le Père Charmetant et je me suis tenu sur la plus *entière* réserve. Il m'a dit peu de choses de ses rapports avec notre clergé. Il prétend qu'il a été bien reçu à Malines et qu'il espère qu'on lui permettra de recruter quelques sujets et s'assurer des souscripteurs à 50 centimes. Il m'a rapporté que le Grand Vicaire lui avait dit qu'il n'était pas certain que je verrai ses efforts d'un bon oeil à cause de la concurrence.

Il a demandé à pouvoir le détromper. Je lui ai dit si le Vicaire Général vous parle encore ainsi, c'est très aimable de lui et envoyez-le moi pourque je puisse le remercier.

Je serai charmé d'apprendre par Vous ce que M. Charmetant demande à notre clergé et les objections de notre clergé. Si vous préférez venir me voir, vous m'expliquerez cela à Laeken, c'est très bien. Venez alors demain à 4 1/2 h. et télégraphiez à l'officier d'ordonnance.

(...)

Il me paraît très fort de notre intérêt de nous entendre avec le Père Charmetant.

Votre très affectionné

Léopold

170. - J. CHARMETANT à Ch. LAVIGERIE.
P.Bl.R., C, 4, 462, original.
J. PERRAUDIN, in: *Zaïre*, 1957, t. XI, p. 906-907, texte partiel et présentant quelques erreurs de transcription.

Bruxelles, le 16 avril 1879.

Monseigneur,

Ma dernière lettre disait à Votre Grandeur que l'Association Belge, apprenant que j'organisais à Paris le matériel de la seconde caravane de nos missionnaires, avait envoyé M. Sanford, du *Comité exécutif*, pour voir comment je m'y prenais. Sur le rapport qu'il en a fait au Roi, celui-ci me fit prier de venir à Bruxelles pour communiquer mes indications à deux ou trois voyageurs que l'Association Internationale envoie à Zanzibar par le prochain courrier. J'acceptai avec d'autant plus d'empressement que je remplissais les indications de Votre Grandeur. *Je vins donc à Bruxelles où tous ces messieurs m'ont fait le meilleur accueil* (...).

Le Roi, bien que malade d'une bronchite depuis trois jours, ne recevant pas, a cependant tenu à me voir aujourd'hui. Il s'est vivement intéressé aux détails que je lui ai donnés et qu'il me demandait. Il m'a remercié d'être venu à Bruxelles avant le départ pour Londres de ses voyageurs qui s'embarquent aujourd'hui sur la *British India* et ainsi feront route d'Alger jusqu'à Zanzibar avec M^r^ Guyot et le Père Ganachaud, s'ils partent le 26. Ils demanderont probablement de voir Votre Grandeur. C'est le Capitaine Popelin et le D^r^. Van den Heuvel, médecin très catholique et pratiquant, qui, en entendant les services que nous rendaient les Frères Coadjuteurs, me dit, « mais je suis dans le cas de devenir un de vos Frères Missionnaires dans l'Afrique équatoriale ».

D'ailleurs le Roi et le Colonel Strauch, qui a remplacé M^r^ Greindl comme secrétaire général, leur ont fortement recommandé de rendre toujours à nos Missionnaires tous les services qui seraient en leur pouvoir de rendre et de vivre toujours avec eux en bonne fraternité, car nous avons une *œuvre commune* à remplir par des moyens différents.

Le roi a reçu, a lu avec intérêt le *Journal des Missionnaires* (dont j'aurais besoin de quelques exemplaires encore pour des personnes influentes de Paris qui me l'ont demandé). Il m'a dit que, de son côté, il nous ferait adresser toutes les Communications que ferait imprimer l'Association et que lorsque les lettres de leurs voyageurs auraient quelques

choses d'intéressant pour nous, il nous en ferait adresser la copie. Il m'a ensuite demandé de lui dire ce qu'il pourrait faire pour nous. Je lui ai répondu, conformément à vos instructions, que, vu ses charges et le caractère particulier de l'Association, nous ne songions pas à lui demander de l'argent, mais qu'il pourrait nous donner une aide excellente en nous recommandant aux Evêques de Belgique à qui nous avions l'intention de demander pour l'œuvre africaine quelques sujets de leurs grands séminaires qui se destinent aux Missions, et aussi quelques ressources à leur diocésains. Il me répondit qu'il verrait avec plaisir tout ce que nous ferions dans ce sens et le *ferait savoir*; mais qu'il ne pourrait pas faire écrire maintenant aux Evêques au sujet des quêtes, parce que, en ce moment même, le Parlement était occupé à faire la guerre à quelques unes de leurs œuvres, et qu'ils allaient avoir besoin de leurs ressources pour lutter; mais il m'engage à voir les principaux Evêques de Belgique, à leur en parler, et à lui faire savoir s'ils opposent des difficultés à nos vues; il verrait alors s'il y a lieu de s'entendre avec eux à ce sujet.

(Le P. Charmetant compte organiser une tournée de quête) après le départ du matériel de la caravane. Nous verrions en même temps les grands Séminaires pour avoir des vocations, ce qui serait particulièrement agréable au Roi et au Colonel Strauch. Je ne leur ai rien dit des Zouaves Pontificaux; j'ai déjà vu Mgr Aerts qui m'a donné d'excellents renseignements.

(...)

J. Charmetant.

171. - J. CHARMETANT à Ch. LAVIGERIE.
P.Bl.R., C, 4, 465, original.
J. PERRAUDIN, in: *Zaïre*, 1957, t. XI, p. 907-910, reproduction partielle que nous complétons.

Bruxelles, le 20 avril 1879.

Monseigneur,

Je vous écris entre deux trains, car il faut que je retourne à Anvers ce soir pour revoir M. l'abbé Paeps, aumônier des Zouaves pontificaux. J'ai bon espoir que cette affaire réussira. Nous nous décidons cependant

à ne pas organiser *encore* des comités ce qui appellerait l'attention des Gueux et serait inutile pour le quart d'heure.

L'abbé Paeps (...) va faire lui-même une tournée dans les Flandres et en Hollande pour traiter la question de vive voix avec ceux qu'il juge aptes à remplir la mission délicate qu'il s'agit de leur confier.

Dans huit jours il me communiquera le résultat. Il pense que, pour cette première et prochaine expédition, nous pourrons en avoir quatre ou cinq, surtout en Hollande, et choisis parmi ceux qui offrent le plus de garanties morales. Il m'assure que si le Capitaine Joubert était de ce départ, il se chargerait de nous fournir le chiffre que nous désirerions, car il exerce le plus grand ascendant sur tous ses anciens compagnons d'armes. Dans tous les cas, une fois que ceux-ci seront partis, on travaillera à la formation d'un comité belge et hollandais qui recrutera des enrôlements pour les futures expéditions; et ces messieurs pensent que nous trouverons, dans ces excellentes contrées, la quantité de soldats que Votre Grandeur voudra.

J'ai vu aussi le Cardinal Dechamps qui m'a parlé avec admiration de Votre Grandeur. Il verra avec plaisir, et il *autorise pleinement* tout ce que nous voudrions faire en Belgique pour nous procurer et des zouaves et des missionnaires et des ressources. Son avis, et celui de M. Loyer, (dont les renseignements seront très utiles aux quêteurs) est que dans ces pays, on ne réussit qu'en faisant agir les Comités catholiques, par des conférences, et en demandant aux membres influents de ces Comités leur concours dans chaque ville. Celui du clergé nous est assuré. Il faudra donc absolument que les Missionnaires désignés puissent et sachent *intéresser* leur auditoire. Ils devront revêtir leurs costumes pour donner la conférence dans la salle du Cercle; mais ils devront être en *noir* dans les rues sous peine d'être insultés par les gueux et provoquer dans la rue des vraies rixes entre ceux-ci et les catholiques. Les esprits sont très montés en ce moment, à cause d'un projet de loi qui va passer prochainement, et qui tend à séculariser toutes les écoles de ce royaume. Des souscriptions publiques sont déjà organisées dans chaque ville pour que le jour même de la promulgation de la loi, toutes les écoles existantes soient soutenues avec leurs mêmes maîtres et qu'aucune ne soit fermée.

C'est en face des sacrifices considérables qui sont faits par tous les catholiques, en faveur de cette question des écoles, que j'ai pensé que pour ne pas effrayer et les Evêques et les particuliers, il valait mieux porter le taux de notre souscription à un minimum de 0,50 francs, soit

5 francs pour chaque chef de dizaines, à qui notre Bulletin serait régulièrement envoyé à l'avenir; car en Belgique, une œuvre ne provoque l'intérêt que lorsqu'ils la voient pratiquement constituée sur des bases déterminées. J'ai dit à Son Eminence notre projet d'organiser ainsi l'Oeuvre dans tous les Comités catholiques. Il m'a répondu: « Vous prenez le bon moyen. Le chiffre n'effraie pas, et j'estime que vous pouvez avoir une moyenne de 100 chefs de dizaines à 5 francs par Comité. Ce serait donc un chiffre de 50 000 francs que la Belgique verserait annuellement à vos Oeuvres ». Peut-être cette première année n'atteindrons-nous pas cette somme, vu la souscription actuelle pour les écoles; mais j'estime qu'elle serait dépassée de beaucoup dans l'avenir, surtout si nous avons soin de revenir chaque *année* pour ranimer le zèle de nos Associés.

Je remarque que le clergé est d'autant mieux disposé pour nous maintenant qu'il voit le Roi nous être favorable, et que le Comité exécutif, ainsi que le Colonel Strauch, Secrétaire Général, ont été aux petits soins pour moi pendant mon séjour à Bruxelles.

D'un autre côté, je constate que le Roi tient d'autant plus à nous favoriser qu'il sent les catholiques devenir beaucoup plus indifférents à son association internationale depuis que quelques uns de ses voyageurs se sont déclarés libres-penseurs; il a le plus grand désir que les sympathies de *tous* ses sujets se dirigent surtout vers la question africaine, à laquelle il s'intéresse plus vivement, je crois, qu'à son propre gouvernement. Il serait heureux de voir que notre Oeuvre, essentiellement africaine, soit acceptée et soutenue des Catholiques Belges. Il y a là, à mes yeux, une situation dont il faut profiter en faveur de nos chères Missions; et la chose devient aujourd'hui d'autant plus facile que j'ai pu rendre à l'Association de Bruxelles de vrais services par les renseignements pratiques que j'ai pu leur donner, car aucun des membres ne connaît le pays et les difficultés. Le Roi en a été d'autant plus satisfait qu'il verrait, je crois, avec plus de plaisir cette association devenir moins *laïque* qu'elle n'a d'abord affecté de l'être.

Sa Majesté a bien voulu me faire prévenir qu'Elle désirerait me voir, avant mon départ de Bruxelles; je sors du Palais, à l'instant, et voici le résultat pratique de notre longue conférence que le Roi désire voir rester toute *confidentielle* entre Lui, Votre Grandeur et moi.

Il m'a chargé d'adresser à Votre Grandeur les trois questions suivantes:

1°/ Accepterions-nous de fonder une station *entre l'Ougogo et le*

Tanganika, en un point stratégique que lui-même nous indiquerait, soit Kaniénié, soit Mdabourou, soit Kjioué la Singa, soit Maniéra, etc?

2°/ Accepterions-nous de faire desservir cette station par des *Missionnaires Belges* qui s'enrôleraient dans notre Société: et au besoin, il s'entendrait avec les Evêques de ses Etats pour favoriser et diriger les vocations de notre côté; il demanderait, dans ce cas, que les sujets Belges soient employés dans la Mission du Tanganika au Congo (ligne que doivent suivre ses explorateurs) plutôt que dans la Mission entre le Nyanza et le Soudan?

3°/ Quelle somme lui demanderait-on pour qu'une fondation, faite dans les conditions qu'il propose, *soit à sa charge personnelle?* Il la paierait *de ses deniers,* pour que l'Association Internationale n'ait, en aucun cas, l'occasion d'intervenir, désirant avoir là une station Catholique, agissant d'après la direction et l'esprit de l'œuvre que Votre Grandeur a fondée.

En résumé, a-t-il ajouté, mon but est de faire en faveur de Votre Mission, très exactement ce que certaines personnes font en faveur d'un hôpital. On prend à sa charge *un lit* et détermine dans quelles conditions on désire que cette fondation soit faite et acceptée. Pour moi, je prendrai volontiers à ma charge la fondation d'une de vos stations; et c'est pourquoi j'ai stipulé les conditions dans lesquelles je la ferais. C'est à Monseigneur Lavigerie de voir s'il peut accepter et déterminer les conditions *pécuniaires* de son acceptation.

J'ajouterai qu'il a cherché à me pressentir sur la question des fonds. Comme je sais que les revenus de l'Association Internationale sont de 120.000 francs et qu'avec cette somme ils veulent arriver à soutenir et les stations qu'ils vont fonder, et les excursions qu'ils préparent, je n'ai pas voulu trop dépasser ce chiffre, et j'ai répondu que cent à cent cinquante mille francs pourraient peut-être suffire, à mon sens, pour la fondation du poste; que pour son entretien dans l'avenir, nous étions bien sûrs que les Catholiques Belges, entraînés par l'exemple de leur Roi, ne manqueraient pas de le soutenir de leurs charités. Il m'a répondu qu'il avait bien cette pensée, et qu'il la favoriserait de tout son pouvoir; mais que ce chiffre, dont je lui parlais, lui paraissait d'autant plus excessif que la station serait plus rapprochée de la côte, et partant, compterait moins de transport; et d'ailleurs que le matériel pour trois ou quatre missionnaires suffirait. Je lui ai répondu qu'en envoyant nos Missionnaires dans l'intérieur, notre but était de fonder avec eux de vrais

établissements avec le *matériel* nécessaire à la fondation d'écoles, au soin des malades, à l'enseignement de l'agriculture et des métiers professionnels, etc. et que cela causait de plus grands frais que pour une simple exploration.

Puis, afin de réserver cette question qui a besoin d'être plus étudiée, j'ai ajouté que je n'avais pas qualité pour la trancher; que seule Votre Grandeur pouvait répondre aux trois questions du Roi.

Ma pensée est qu'il faut faire en sorte d'aboutir à une solution favorable, pour qu'il ne s'adresse pas au Père Horner, et faire ainsi tourner de son côté les sympathies qui sont en ce moment pour nous. De plus, si nous acceptons, il pèsera de tout son pouvoir sur les évêques, pour que les sujets et les ressources viennent à nous. Or, la Belgique en regorge, je pense qu'il serait bon de lui faire un mémoire étudié, que Votre Grandeur, ou moi, à son défaut, lui porterait. En s'appuyant sur la nécessité de fonder en même temps les établissements d'écoles, d'hospitalisation, d'agriculture qui dépendront de la station (nos Zouaves feraient de bons laboureurs, une fois là) la somme de 80 ou 100.000 francs lui paraîtra acceptable. Mais, pour cette première fondation, il ne faudrait guère dépasser ce chiffre, quitte à l'augmenter plus tard, s'il y a lieu.

(...) Cette station entre l'Ougogo et le Tanganika pourrait devenir, par ses relations plus fréquentes avec la côte, le point de ravitaillement de toutes les stations qui lui enverraient leurs correspondances.

(...)

J. Charmetant.

172. - H. Carrie à Ign. Schwindenhammer.
S.E.F., Bas-Congo (1870-1880), 1879, original.

Landana, le 30 avril 1879.

Mon Très Révérend Père,

(...)

8. — *Grande nouvelle: Expédition au Congo.* A l'heure qu'il est, vous devez savoir, par la voie des journaux, qu'une grande expédition scientifique et industrielle est commencée au Congo. Le roi des Belges est à la tête. La Hollande va le seconder puissamment par la maison de com-

merce qu'elle a à la côte. L'Amérique fournit son grand voyageur, M. Stanley; la France et l'Angleterre, leurs savants et leurs ingénieurs. M. Stanley doit arriver ici au mois de juin ou juillet à bord d'un vapeur de 1 200 tonneaux appartenant à l'expédition et qui sera chargé du matériel nécessaire pour l'établissement de comptoirs sur les rives du Congo. Il amènera avec lui son personnel arabe déjà si connu de lui. Il sera, en outre, secondé par vingt blancs de différentes nations et de différentes conditions. On parle de quatre ingénieurs français dont deux sont déjà arrivés à Banane. La langue employée pour la correspondance et les actes officiels est la langue française.

La société se propose l'exploration du Congo au double point de vue de la science et du commerce. Une expédition de cette importance et purement scientifique serait trop coûteuse; d'un autre côté, une expédition purement commerciale, dans ces proportions, serait un peu lourde, même pour une puissante société comme celle de la maison hollandaise du Congo, et elle ne remplirait pas non plus complètement le but que l'on doit naturellement se proposer dans une semblable exploration.

Il paraît que les capitaux dont l'expédition peut disposer sont très considérables. Elle roule, dit-on, sur des millions.

M. Stanley est naturellement le grand directeur de l'expédition. Il sera aidé pour la partie scientifique par des hommes spéciaux. La maison hollandaise, chargée de fournir tous les objets de commerce dont on pourra avoir besoin, sera représentée par M. Greshoff, jeune homme de 23 ans, fort distingué et qui habite la côte depuis trois ans. Ce Monsieur est un ami intime et dévoué de la mission (...). Il gérait précédemment une factorerie hollandaise située dans l'intérieur à une journée de marche de Landana. Il venait nous voir fréquemment et nous faisait souvent de petits cadeaux. (...) C'est de lui que je tiens tous ces détails, car il arrive de Banane où il avait été appelé par ses chefs dans le but de lui demander s'il consentait à se mettre à la tête de cette affaire pour la partie commerciale. L'expédition lui offre 10.000 francs d'appointement par an pour commencer; avec tout le matériel et le confortable dont il aura besoin.

Il lui en coûte de quitter Landana. Il nous a bien promis de nous tenir au courant de tout ce qui se passera d'intéressant. Il m'a assuré de son entier dévouement pour tout ce qui pourrait être utile à la mission, si plus tard elle allait à la suite de la science et de l'industrie porter la vraie civilisation à ces pauvres peuples.

Ce Monsieur a comme instruction de ne point s'éloigner trop de la côte, de manière à ne plus pouvoir correspondre sûrement avec elle. Ils auront pour la correspondance non seulement leur grand vapeur, les vapeurs de la maison hollandaise et de la maison anglaise, mais encore les packets anglais et, pour le fleuve Congo, deux ou trois chaloupes à vapeur.

L'expédition a acheté une partie du terrain de la maison française Daumas à Banane ainsi que des constructions; elle y élève maintenant une grande et belle maison. M. Greshoff pense pouvoir arriver promptement et sans trop de difficultés jusqu'à *Stanley-Pool,* espèce de grand lac formé par le Congo à 250 lieues dans l'intérieur. Son dessein serait de s'y arrêter, s'il y avait trop de difficultés pour aller plus avant, pour le moment, et de laisser aller plus avant les hommes de science, s'ils veulent, pour assurer d'abord au commerce cette immense contrée.

Tous ces détails m'ont été donnés sous le sceau du secret, pour la côte, où la chose est encore inconnue du public. Je pense que l'intérêt commercial exige cette mesure de prudence. Mais lorsque vous aurez reçu cette lettre, la chose aura été certainement dévoilée, soit ici, soit en Europe.

Mieux que moi, Mon Très Révérend Père, vous comprenez l'importance pour le Congo et la mission, qui va résulter de cette expédition. Si elle réussit, comme tout porte à le croire, nous allons voir arriver en bien peu de temps les commerçants, les industriels, les hommes de science et surtout les ministres protestants. Quelle triste chose si la mission reste seule inerte et sans action aucune devant cet entrain général. Déjà les regards se tournent de notre côté et on se demande ce que nous allons faire pour notre part, afin de promouvoir, autant que nous le devons, le vrai progrès et la civilisation dont nous devons être, dans leur conviction, les premiers propagateurs.

Mais que faire dans la situation où nous sommes? Sans ressources pécuniaires, sans ressources personnelles! Nous n'avons ni le pouvoir créateur ni celui des miracles, il faut donc recourir aux moyens naturels. Mais même ces derniers nous manquent ici. Il me semble donc que la maison mère, devant la position qui nous est faite, pour l'honneur de la religion, de la Congrégation et de la mission, doit tâcher de nous aider à faire quelque chose de notre côté, au moins à prendre notre position à Mboma. Car, il ne faut pas se faire illusion, la propriété que nous avons sur ce point en de pareilles circonstances est loin d'être inviolable, et une fois occupée, qui voudra se charger de nous la faire restituer dans

un pays sans gouvernement, où le droit du premier occupant et du plus fort est toujours le meilleur?

Vous le comprenez, le moment est arrivé pour nous d'occuper Mboma, si nous ne voulons pas abandonner totalement le Congo aux Protestants.

Il nous faut pour cela de l'argent et du personnel. Je pense qu'avec 10.000 ou 12.000 francs de plus et deux Pères, on pourrait bien commencer. C'est à vous, Mon Très Révérend Père, et aux directeurs des Oeuvres de la Propagation de la Foi, de la Sainte-Enfance, etc., à voir si vous voulez que la mission du Congo soutienne ici l'honneur de la Religion et de la France, ou si vous voulez nous condamner à une terrible inaction, lorsque tout s'émeut autour de nous. Si vous ne faites rien pour nous venir en aide nous ne pouvons que nous en tenir à notre statu quo, mais vous saurez le pourquoi et on n'aura pas raison de nous reprocher notre apathie.

(...)

P. Carrie.

P.S. Ci-inclus une lettre à Sa Majesté le Roi des Belges (5) et une autre au Directeur de l'œuvre de la Propagation de la Foi, que je vous prie de faire parvenir, si vous le jugez à propos.

173. - LÉOPOLD II à M. STRAUCH.

M.D.B., Papiers Strauch, Correspondance avec Léopold II, 79/24, original, écrite sur la première feuille d'une lettre de STRAUCH, datée du 29 avril 1879.

1 mai 1879.

(...)

Ci-joint la lettre du Duc de Nemours, me présentant le Père Charmetant et ma réponse pour vos archives (6).

Léopold.

(5) Nous n'avons pas retrouvé cette lettre qui n'a pas été transmise au Roi.
(6) Nous n'avons pas retrouvé ces deux documents.

174. - A. GUELUY.
C.I.M., J, I, A, p. 136-137, original.

Historique de la mission du Congo.

(...)

En 1879, le Roi fit de nouvelles démarches; mais le Supérieur ayant écarté la question, le Souverain lui demande uniquement d'aider le Père Charmetant de la Société des missionnaires d'Alger, qui recrutait alors en Belgique des hommes et cherchait des ressources pour les missions africaines. Ceux qui désiraient se rendre dans ces missions purent à cette époque se présenter à M. Vranckx pour être envoyés à la Maison-Carrée à Alger.

Un certain temps s'écoula, après lequel M. Vranckx ayant été mandé à la Cour, les journaux firent de nouveau force commentaires sur la mission du Congo. Les uns soutenaient que le Roi ne voulait pas de missionnaires, les autres qu'il en fallait et qu'il y en aurait; la chose alla si loin, que M. Devaux, secrétaire du Roi, protesta que l'on voulait des missionnaires. Il faut aussi parler ici d'un bruit répandu dans le public, d'après lequel la franc-maçonnerie se serait emparée de l'entreprise; tous les explorateurs, disait-on, étaient francs-maçons, et, à l'appui de cette assertion, on affirmait qu'un explorateur décédé avait été enrôlé dans cette secte la veille de son départ.

(...)

175. - A. GUELUY.
C.I.M., G. VI, 1, original.

Exposé de la Question.

(...)

En 1879, le P. Charmetant, de la Congrégation de Notre-Dame d'Alger (fondée par Mgr Lavigerie) fait des quêtes en Belgique en faveur des

missions africaines. Notre Supérieur, sur l'invitation du Roi, lui prête son aide (7).

(...)

176. - J. CHARMETANT à Ch. LAVIGERIE.
P.Bl.R., C, 4, 466, original.

Paris, le 2 mai 1879.

Monseigneur,

J'attends aujourd'hui une lettre de l'abbé Loyer qui a dû nous préparer la voie en Belgique et qui doit me dire quand nous pourrons arriver pour commencer immédiatement.

(...) Votre Grandeur a raison de compter sur l'abbé Loyer pour la Belgique. Il peut nous servir beaucoup; et c'est d'autant plus nécessaire que la France ne donne plus grand'chose aux Ecoles d'Orient.

(...) Votre pensée à le faire chanoine d'Alger est excellente à tous les points de vue. Cela vous l'attachera complètement et lui donnerait l'autorité dont il aurait besoin pour parler au nom de nos œuvres. Je vous serais reconnaissant si vous lui faisiez bientôt cet honneur; mais je ne lui en dirai rien avant que Votre Grandeur ait parlé.

(...)

J. Charmetant.

---

(7) Dans la revue de propagande des œuvres missionnaires de Mgr. Lavigerie: *Œuvre de Saint-Augustin et de Sainte Monique,* il ne fut question au début jusqu'au numéro d'octobre 1878 que de « l'œuvre si catholique et si française de la mission d'Afrique »; tous les zélateurs et zélatrices étaient domiciliés en France (*Ibid.* n° 28, octobre 1878, p. 447 et 448). Dès le numéro 29 de janvier 1879, on constate un changement. Il n'y est plus parlé que de « l'œuvre catholique de la mission d'Afrique » (p. 34), et on donne toute une liste de zélateurs et zélatrices en tête de laquelle se trouve l'abbé Ch. LOYER avec le titre de « délégué spécial de l'œuvre pour toute la Belgique ». Y figurent ensuite le Chanoine HENRY (Namur), le chanoine VERSCHEUREN (Gand), l'abbé D'HOOP (Dixmude), l'abbé VAN EYNEN (Hoogstrate), l'abbé DE WANDELEER (Nivelles), l'abbé RAEMDONCK (Saint-Nicolas), Monsieur LOOSVELT, docteur médecin (Tielt), Mademoiselle M. DEFBEAUDT (Courtrai). Il est indiqué que pour le bulletin en langue flamande, il faut s'adresser à l'abbé PAEPS, vicaire à la paroisse de St.-André, à Anvers, aumônier des zouaves pontificaux et correspondant de l'œuvre pour Anvers et les pays flamands. Enfin, à la même page 34 du n° 29 de la revue, on lit l'information suivante: « Les personnes qui désireraient s'attacher d'une manière spéciale à l'œuvre des Missions de l'Afrique, soit comme prêtres-missionnaires, soit comme Frères-coadjuteurs, soit comme Religieuses, sont priées de s'adresser pour connaître les conditions d'admission, au Révérend Père VRANCKX, Supérieur général des Missionnaires de la Mongolie, à Scheutveld-lez-Bruxelles ». Cette information n'est plus reprise au numéro 30 d'avril 1879 de cette même revue.

177. - H. CARRIE aux membres des Conseils centraux de la Propagation de la Foi.
S.E.P., 472, VIII, original (8).
Les Missions Catholiques, 1879, t. XI, n° 527,, 11 juillet, p. 333-335.

Landana, le 2 mai 1879.

Messieurs,

Je croirais manquer à mon devoir, si je ne vous mettais promptement au courant d'une importante nouvelle que je viens d'apprendre, il n'y a que quelques jours, et que peut-être vous ignorez encore, par suite du secret dans lequel la chose a été tenue jusqu'à ce moment. On m'a demandé le secret pour la côte, mais non pour l'Europe. Je profite donc de cette liberté pour vous faire connaître l'arrivée au Congo d'une très importante expédition scientifique, industrielle et commerciale.

(...)

Voilà donc la grande route ouverte. Ceux qui vont s'élancer dans cette carrière sont dignes de leur mission.. A leur tête marche Monsieur Stanley, accoutumé depuis longtemps à triompher des difficultés des voyage en Afrique, c'est assez pour assurer le succès de l'entreprise. Il sera puissamment aidé par une suite de 20 Européens de Nations et de conditions différentes.

(...)

P. Carrie.

178. - Ch. LAVIGERIE à LÉOPOLD II.
P.Bl.R., A, 11, 152, minute.
J. PERRAUDIN, in: *Zaïre*, 1957, t. XI, p. 911, reproduction.

(8) Nous reproduisons ici les deux passages qui ont été remaniés pour la publication. Les autres corrections sont sans importance. H. CARRIE à Ign. SCHWINDENHAMMER, Landana, 2 mai 1879 (*S.E.P., B.G.*, t. XI, 1877-1881, n° 129, juin 1879, p. 500-501) donne substantiellement la même version que cette lettre publiée dans *Les Missions Catholiques*.

Alger, le 7 mai 1879.

Sire,

Le Père Charmetant, procureur de nos missions, s'est empressé de me transmettre les questions que Votre Majesté lui avait fait l'honneur de lui poser relativement à la création d'une station spéciale dans l'intérieur de l'Afrique équatoriale.

Je charge le même Père de remettre à Votre Majesté mes réponses à ses questions. Mais je tiens à y joindre l'expression de ma respectueuse gratitude pour la confiance que Votre Majesté daigne nous témoigner. Il y a deux manières de faire des conquêtes. La première ne fait que coucher les corps et elle est trop souvent suivie de tristes retours. La seconde gagne les cœurs et seule elle est vraiment solide; c'est celle que Votre Majesté a employée vis-à-vis de nous et elle peut compter que quelle que soit l'origine de nos missionnaires ils sont tous vraiment Belges pour l'aimer et la servir.

(...)

Charles, archevêque d'Alger.

179 - Ch. LAVIGERIE à LÉOPOLD II.

P.Bl.R., A, 11, 149, copie.

J. PERRAUDIN, in: *Zaïre*, 1957, t. IX, p. 911-913, donne les passages essentiels.

(7 mai 1879)

Sa Majesté le Roi des Belges a daigné charger confidentiellement le Père Charmetant de me poser quelques questions relativement à la fondation d'une station spéciale à établir entre l'Ougogo et le Tanganika, dans l'Afrique équatoriale.

Après avoir mûrement pesé toutes choses, voici les réponses que je crois pouvoir faire à ces questions:

1°/ J'accepterais de créer une station entre l'Ougogo et le Tanganika, au point que choisirait Sa Majesté, pourvu que cette création fût faite immédiatement. Aujourd'hui, en effet, notre personnel n'est pas encore envoyé sur les points plus avancés de l'intérieur, et il serait possible de disposer pour la station projetée d'un certain nombre de membres de la

Société des Missionnaires. Plus tard, lorsque leurs œuvres sont commencées, il sera plus difficile de les en distraire.

2°/ Il est impossible, pour le moment, de faire desservir la station, que fonderait Sa Majesté, par des Pères belges parce que nous n'avons pas encore de Prêtres belges dans notre Société, sauf un seul qui est en Tunisie où il a commencé des travaux archéologiques d'un tel intérêt pour la science qu'on ne peut le changer de Mission (...).

Ce à quoi nous pourrions nous engager en ce moment, c'est à placer, avec nos Missionnaires dans le poste à fonder, un ou deux des jeunes Belges qui se proposent à nous pour accompagner nos Pères, en qualité d'auxiliaires armés, afin de les défendre et de convoyer leur caravane.

Nous prendrions, du reste, pour l'avenir, et à partir du jour où nous aurions des Missionnaires belges en nombre suffisant, l'engagement de les placer de préference dans ce poste et dans ceux de la ligne du Congo.

3°/ La somme nécessaire pour couvrir les frais de cette fondation particulière est difficile à fixer. Elle dépend naturellement de ce que nous ferions pour l'installation des Pères et des œuvres qu'ils devraient entreprendre (...).

Je compte que chacune des stations du Tanganika et du Nyanza nous reviendra à plus de trois cent mille francs. Mais je comprends dans ce chiffre les dépenses de nos deux caravanes aussi bien que celles de l'installation proprement dite.

Il est évident, néanmoins, qu'une station qui ne serait pas à plus de quatre ou cinq cents kilomètres des côtes, exigera des dépenses bien moins considérables, et, si nous pouvions profiter de la caravane qui va partir, ces dépenses seraient encore réduites dans de fortes proportions.

Dans ce dernier cas, je pense qu'avec une somme de quatre-vingt mille francs, dont moitié pourrait être donnée cette année et moitié l'année prochaine, on arriverait à faire l'essentiel, c'est-à-dire les constructions, l'ameublement intérieur et l'outillage.

Resterait l'entretien du personnel, une fois la station établie. Mais la Société des Missionnaires s'en chargerait.

Ce que je viens de dire montre qu'il serait encore, sous le rapport financier, très avantageux de prendre une décision immédiate. Nos Missionnaires quitteront Alger, du 20 au 25 juin. S'il est possible de confier à leur caravane le soin d'emmener les Pères et les auxiliaires destinés à la station belge, les choses pourront se faire dans les conditions indiquées plus haut. Mais il en serait autrement s'il fallait organiser plus

tard un départ et une caravane spéciale, car nous savons par expérience ce que coûtent les voyages et l'organisation d'un convoi à Zanzibar.

(...)

Charles, archevêque d'Alger.

180. - J. CHARMETANT à Ch. LAVIGERIE.
P.Bl.R., C, 4, 467, original.
J. PERRAUDIN, in: *Zaïre*, 1957, t. XI, p. 908-909, texte partiel.

Bruxelles, le 11 mai 1879.

Monseigneur,

(...)

Les zouaves pontificaux engagés sont tous Belges ou Flamands. Les ecclésiastiques qui s'en sont occupés ont pensé qu'il valait mieux réserver les Hollandais qu'on aurait pu trouver pour une prochaine expédition. D'ailleurs leur amour-propre national en est flatté davantage, et quand le Roi l'apprendra, il en sera plus satisfait. (...)

Le Cardinal (Archevêque de Malines) a été le premier à nous (les Pères d'Alger quêteurs) accueillir avec la plus large cordialité. Il nous a donné une lettre qui nous recommande chaleureusement au clergé, aux communautés religieuses, aux présidents des Cercles Catholiques et aussi aux petits et grands séminaires pour que, si nous trouvons là de sérieuses vocations, nous puissions les diriger sur Alger.

L'influence et la recommandation du Roi m'ont paru là d'une manière évidente. D'ailleurs tous les évêques ont agi de même avec les Missionnaires que je leur ai présentés. Seul l'Evêque de Gand (Mgr. Bracq) (non le Coadjuteur qui nous est très sympathique) m'a dit: « Je sais que le Roi vous patronne, mais il ferait mieux de s'occuper un peu moins des sauvages de l'Afrique et un peu plus des sauvages de Belgique ». Toutefois il a signé pour trois semaines la lettre de recommandation que Votre Grandeur avait remise au Père Lévesque.

(...)

J. Charmetant.

181. - LÉOPOLD II à M. STRAUCH.
M.D.B., Papiers Strauch, Correspondance avec Léopold II, 79/29, original.

Laeken, le 23 mai 1879.

Cher Monsieur Strauch,

(...)

Le projet pour le Père Charmetant est bien. J'ai fait ce projet de note que vous pourriez revoir, compléter, faire copier et lui remettre.

Les affaires africaines sont des entreprises de longue haleine. Il n'est donc pas possible de les encourager par une somme une fois donnée: il faut des subsides se répartissant sur une période respectable.

Votre très affectionné

Léopold.

182. - LÉOPOLD II à Ch. LAVIGERIE.
P.Bl.R., A, 11, 150, original.
J. PERRAUDIN, in: *Zaïre,* 1957, t. IX, p. 913-914, texte.

(28 mai 1879.) (9).

Sa Majesté le Roi des Belges offre un subside de 120 000 francs à la Société des Missionnaires d'Alger pour l'aider à fonder une station hospitalière et perpétuelle dans l'Afrique équatoriale.

Ce subside, si les conditions de Sa Majesté étaient acceptées, serait payé en vingt annuités de six mille francs chacune.

La station serait placée entre l'Ougogo et le lac Tanganika, de préférence à Kanyényé ou dans les environs.

La station et les terrains qui en dépendraient, le mobilier et le matériel d'exploration deviendraient la propriété de Sa Majesté, qui aurait le choix du drapeau à y arborer.

---

(9) Le Père J. PERRAUDIN note qu'une copie de ce document, conservée dans les papiers « Charmetant » indique le 28 mai 1879 comme date de la note. *Zaïre,* 1957, t. XI, p. 913.

La station serait desservie par des missionnaires belges aussitôt que la Société d'Alger posséderait un nombre suffisant d'ecclésiastiques de cette nationalité en état d'être envoyé en Afrique. Jusque là, on adjoindrait au personnel actuel, les jeunes Belges qui se sont offerts pour accompagner en qualité d'auxiliaires la prochaine expédition de la Société d'Alger.

La station comprendrait au moins quatre blancs. Les missionnaires s'engageraient à seconder de tout leur pouvoir les plans du Roi et de l'Association Internationale et les efforts des voyageurs que le Roi ou l'Association pourraient envoyer en Afrique.

Le chef de la station adresserait à Sa Majesté des rapports périodiques sur tout ce qui concerne la science, l'agriculture, et le commerce de la contrée où la mission serait établie, ainsi que sur la situation politique du pays, qui intéresse à un si haut degré la sécurité des voyageurs. Le chef de la station recevrait sur tous ces points les instructions de Sa Majesté.

Enfin Sa Majesté se réserve la faculté de disposer des missionnaires qui auront fondé la station de l'Ougogo pour le cas où Elle désirerait en établir une seconde sur un point qu'Elle indiquerait.

Dans le cas où Sa Majesté ne demanderait pas le déplacement de la station, la Société d'Alger s'engagerait à l'entretenir perpétuellement.

Dans le cas de déplacement à la demande du Roi, l'obligation d'entretien perpétuel serait transférée au nouvel établissement dont les premiers frais seraient à la charge du Roi. On entend par premiers frais tous ceux qui résulteraient de la construction de la nouvelle station et du voyage des Pères depuis la station de l'Ougogo jusqu'à cette nouvelle station.

183. - Ch. LAVIGERIE à LÉOPOLD II.

P.Bl.R., A, 11, 151, copie.

J. PERRAUDIN, in: *Zaïre*, 1957, t. XI, p. 914-915, texte.

10 juin 1879.

En daignant proposer un subside de six mille francs, pendant vingt années, pour la fondation d'une station hospitalière dans l'Afrique équatoriale, Sa Majesté le Roi des Belges acquiert à la reconnaissance des Missionnaires d'Alger des droits impérissables. Toutefois, cette sub-

vention, quelque utile qu'elle soit, ne contribue réellement qu'à l'entretien et non à la *fondation* de cet établissement, et même elle sera loin de suffire au simple entretien de la station.

D'après les intentions du Roi, les Blancs qui devraient être à Kanyényé, devraient, en effet, être au moins au nombre de quatre. Or, pour entretenir quatre Européens dans l'Afrique équatoriale la somme de six mille francs par an ne saurait suffire, surtout si l'on y joint l'obligation d'accueillir et d'hospitaliser les voyageurs.

Il en résulte que Sa Majesté ne contribuerait en rien à la fondation proprement dite, c'est-à-dire à l'acquisition du terrain, aux frais de construction, de l'achat du mobilier, des médicaments, etc.

Dans ces conditions, la Société des Missionnaires, tout en étant heureuse de concourir aux desseins de Sa Majesté, préfère se réserver sa complète liberté en renonçant à toute subvention.

Elle va donc fonder à ses propres frais une station à Kanyényé ou dans toute autre localité jugée plus favorable entre l'Ougogo et le Tanganika.

Elle y placera cinq Européens, dont au moins deux Belges choisis parmi les Auxiliaires de cette nationalité; et plus tard, elle se fera un devoir, si le Roi le désire encore, d'y placer des Missionnaires belges.

Enfin la Société des Missionnaires sera heureuse de fournir au Roi tous les renseignements qu'il pourra désirer sur la science, l'agriculture, le commerce et la situation politique de cette région.

Si Sa Majesté croit pouvoir, dans ces conditions, venir en aide à cette station, en lui faisant, chaque année, une aumône quelle qu'elle soit, celle-ci sera acceptée avec reconnaissance. Mais le Roi daignera comprendre, dans sa justice, qu'il est impossible de Lui attribuer la propriété d'un établissement qui va être exclusivement acquis et fondé par la Société des Missionnaires.

Il n'y aura donc pas de contrat. Mais la Société des Missionnaires réalisera de son mieux les vues qui lui ont été exposées au nom de Sa Majesté et Celle-ci restera maîtresse de l'aider de la manière et dans la mesure où Elle le jugera convenable.

184. - Ign. SCHWINDENHAMMER à J. SIMEONI.
P.F.R., S.R.C., Congo, vol. VIII, 1861-1886, fol. 606-607, original.
S.E.P., 472, II, 1879, minute.

Paris, le 11 juin 1879.

Eminence Révérendissime,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint le rapport que je viens de recevoir sur la Mission du Congo, en réponse aux questions adressées par la S.C. de la Propagande (10). Cette Mission a eu à lutter contre bien des obstacles, depuis que nous avons reçu du St-Siège la tâche de la relever de ses ruines; mais enfin elle paraît maintenant solidement établie; et il est à espérer qu'elle pourra se développer peu-à-peu sans nouvelles entraves.

Les difficultés du passé ont eu d'ailleurs un résultat heureux; car c'est en grande partie par suite de ces circonstances que nous avons été amenés à entreprendre la Mission de la Cimbébasie, rattachée jusque là au Congo.

(...)

de Votre Eminence Révérendissime,
le très humble et très obéissant serviteur,
Schwindenhammer
Sup. Gén.

185. - B. CHOTEK à J. ANDRASSY.
A.E.B., Copie des archives diplomatiques de Vienne. Légation à Bruxelles.

Bruxelles, le 11 juin 1879.

Monsieur le Comte,

Le Roi a décidément voué depuis nombre d'années son intérêt le plus suivi à l'exploration de l'Afrique centrale.

Cette entreprise a causé dernièrement à Sa Majesté de graves soucis. (La faillite de la société de commerce de Rotterdam).

(10) Il s'agit du Rapport du Père A. CARRIE en date du 15 avril 1879.

Quant à un préjudice causé aux intérêts pécuniaires du Roi Léopold II, il paraît avoir été évité en temps utile, par des interventions particulières survenues au moment opportun. Ce cataclisme financier a néanmoins produit une profonde impression à Bruxelles, et l'on n'a pas manqué de s'en prévaloir dans des régions malveillantes pour la Cour, qui font d'ailleurs toujours un reproche au Roi de sa prédilection pour les expéditions en Afrique que Sa Majesté ne cesse d'organiser.

(Le Roi cherche partout de l'aide financière). Malheureusement le résultat des voyages entrepris jusqu'ici par Sa Majesté n'a été que fort médiocre et les pertes sensibles qui ont été essuyées dans le personnel marquant de ces expéditions, n'ont pas contribué à encourager l'opinion publique en faveur de ces entreprises lointaines. (...)

Une des dernières phases des nombreuses tentatives pour augmenter le nombre et l'importance des alliés à conquérir dans le but connu, ont été les conférences tenues récemment avec le Père Charmetant. Cet ecclésiastique français fort distingué est le Directeur en chef de la maison mère de mission à Alger pour la conversion du centre de l'Afrique.

Je ne manquerai pas de tenir au courant Votre Excellence des projets ultérieurs du Roi, en tant qu'ils prendraient des proportions plus vastes, plus importantes et plus générales qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici.

Veuillez agréer (...).

B. Chotek.

186. - J. CHARMETANT à Ch. LAVIGERIE.
P.Bl.R., C. 4, 469, original.
J. PERRAUDIN, in: *Zaïre*, 1957, t. XI, p. 909 et 916, extraits.

Paris, le 16 juin 1879.

Monseigneur,

(S'excuse de ne pas avoir pu porter immédiatement la note du 10 juin au Roi à Bruxelles, demande des instructions plus détaillées pour le cas d'une reprise des négociations sur une nouvelle base de financement.)

« Le mode de paiement de ces 120 000 francs m'a surpris, je l'avoue, car il n'en avait pas été question dans nos précédentes entrevues. J'en ai eu ensuite l'explication (...). En Hollande, une banque (...) a fait faillite il y a trois semaines. On m'a assuré que le Roi y a perdu six millions de Florins. Cet événement l'a probablement obligé à réduire

tout à coup ses dépenses privées. Quant à la propriété de la station qu'il revendiquait, c'est uniquement pour avoir le droit d'y faire flotter son pavillon.

(...)

J. Charmetant.

187. - H. Carrie à Ign. Schwindenhammer.
S.E.F., Bas-Congo (1870-1880), 1879, original.

Landana, 17 juin 1879.

Mon Très Révérend Père,

(...)

8. *Territoire de la Mission.* Vous me dites, M.T.R. Père, que je n'ai pas à me préoccuper du territoire de la mission et qu'il nous en restera toujours assez. Je serai heureux d'être délivré de toute responsabilité à cet égard, mais à en croire le P. Duparquet, je ne sais trop s'il nous en restera toujours assez. Car Mgr Lavigerie convoite tout l'intérieur de l'Afrique jusqu'au Congo inclusivement. S'il l'obtient à Rome, comme il le demande, il ne nous restera plus assez de territoire dans le Congo proprement dit, pour une grande mission. Et qui sait ce qui nous attend au Congo et ce que va devenir ce grand et intéressant pays? Tous vont l'ambitionner. Il nous importe donc sérieusement d'avoir les yeux ouverts sur ceux qui pourraient l'envier. Cette mission peut devenir la plus importante, et la plus intéressante des missions de l'Afrique.

9. *Les Protestants* semblent l'avoir compris (...).

P. Carrie.

188. - Ch. Lavigerie à J. Simeoni.
P.F.R., S.R.C., Africa centrale, vol. VIII, 1871-1880, fol. 940-941, original.
P.Bl.R., A, 17, 245, minute.
J. Perraudin, in: *Zaïre,* 1957, t. XI, p. 916, reproduction partielle.

Alger, le 28 juin 1879.

Eminentissime Seigneur,

Je crois de mon devoir d'annoncer à Votre Eminence et, par son intermédiaire, à Notre Saint-Père le Pape Léon XIII, que les deux troupes de missionnaires que nous avons envoyées, l'année dernière, aux mois de mars et d'avril, dans l'Afrique équatoriale, nous ont enfin appris, par elles-mêmes, leur arrivée à leurs lointaines destinations (...).

Quant au personnel de la Mission, dès que nous avons su les premiers missionnaires arrivés à leurs postes, nous avons pensé à leur envoyer du renfort (...) de dix-huits nouveaux Pères et Auxiliaires (...).

Six de ces nouveaux apôtres sont destinés à renforcer la mission du lac Victoria (...), six autres iront au Tanganika (...). Les cinq autres Pères restants formeront une station indépendante qui reliera entre elles les deux Missions du Victoria et du Tanganika.

J'ai décidé tout cela pour l'intérêt de la propagation de la foi d'après les pouvoirs qui m'ont été donnés l'année dernière par la Propagande d'établir des missionnaires, dans l'intérieur de l'Afrique équatoriale partout où d'autres Congrégations catholiques ne seraient pas encore établies.

La plus rapprochée de ces stations sera encore à cinq cents kilomètres environ du rivage de la mer et, par conséquent, des établissements des Pères du Saint-Esprit.

Enfin, l'ecclésiastique séculier de mon diocèse qui a été autorisé par la Sacrée Congrégation de la Propagande à tenir la Procure de Zanzibar sans y faire d'ailleurs aucun ministère, M. l'abbé Guyot, est également parti avec la deuxième expédition.

J'aurais maintenant un mot à dire à Votre Eminence sur les auxiliaires qui accompagnent nos missionnaires.

Ces Auxiliaires ne sont qu'au nombre de six. Mais beaucoup d'autres demandes nous avaient été adressées de tous les pays catholiques, et nous avons dû les refuser, d'une part, à cause du défaut de ressources, et, de l'autre, pour ne pas nous engager plus avant dans une telle voie sans avoir traité cette question à fond avec le Saint-Siège.

Je me propose d'aller, pour cet effet, à Rome, vers la fin du mois d'août ou le commencement de septembre, si Vous le trouvez à propos, afin d'en entretenir directement Votre Eminence et notre Saint-Père le

Pape. En attendant, je vous envoie également, sous ce pli, le petit Règlement que ces Auxiliaires ont reçu de moi, et qu'ils ont signé de leur main. Il donnera, mieux que toutes mes paroles, à Votre Eminence une idée exacte de ce que nous avons commencé et de ce qu'on pourrait peut-être développer dans le même sens pour nos Missions tout à fait barbares de l'intérieur de l'Afrique, où l'on est exposé aux attaques de sauvages et à celles des bêtes féroces. Je crois que les Pères jésuites ont, pour le Zambèze, un projet à peu près semblable.

Les Auxiliaires reçus par nous sont d'anciens zouaves pontificaux. C'est vous dire que ce sont des hommes tout à fait sûrs. Peut-être y a-t-il là les éléments de la restauration, sous une forme nouvelle, de quelqu'un des anciens ordres militaires de chevaliers qui ont rendu tant de services à l'Eglise dans les temps barbares et dans des circonstances analogues. Mais il faut se garder, je crois, de mettre un tel nom en avant, jusqu'à ce que l'on sache bien ce que l'on veut faire.

Je dois également avertir Votre Eminence, *d'une manière confidentielle* que le Roi des Belges paraît avoir des desseins non plus seulement d'humanité, mais encore de politique sur le centre de l'Afrique. Il a commencé à former sous les ordres de Stanley, le voyageur américain protestant, une sorte de petite armée destinée sans doute à des conquêtes, du reste faciles. Il est malheureux seulement que ce Prince se mette entre les mains des Protestants pour une telle entreprise. Il a voulu traiter avec nous dans une circonstance récente, mais je me suis abstenu de rien engager. Je veux encore avant cela voir Votre Eminence et le Saint-Père.

(...)

† Charles, archevêque d'Alger.

A Son Eminence le Cardinal Préfet de la Propagande.

189. - Ch. LAVIGERIE.

P.F.R., S.R.C., Africa centrale, vol. VIII, 1871-1880, fol. 943-946, original.

Petit Règlement pour les Auxiliaires armés qui accompagnent les Missionnaires d'Alger dans l'Afrique équatoriale

En répondant à l'appel qui leur a été adressé au nom de Dieu et de leur foi, par les Missionnaires d'Alger, les soldats chrétiens qui s'enga-

gent à les suivre dans l'Afrique équatoriale, deviennent auxiliaires, et participants de leur apostolat.

Ils prennent, en conséquence, d'une manière très réelle, par cette seule démarche, l'engagement de pratiquer les vertus apostoliques, et d'en garder l'esprit.

Parmi ces vertus, l'abnégation de soi, le zèle pour l'extension du Règne de Dieu, et l'obéissance, sans laquelle toute œuvre commune est impossible, tiennent le premier rang.

Il n'est pas besoin d'ajouter, que participant à une œuvre dont le but principal est de tirer les pauvres sauvages du Continent africain des ténèbres de leur corruption, ils iraient directement contre ce but, s'ils avaient le malheur de donner eux-mêmes l'exemple d'une vie qui ne serait pas parfaitement chrétienne.

Aucun de ces auxiliaires apostoliques ne peut avoir la pensée de nier ces vérités, et ils les ont certainement tous adoptées par avance, en se présentant à la mission d'Alger, pour devenir ses aides et ses défenseurs.

Toutefois, comme il est bon que, dans une matière aussi grave, les devoirs et les traits de chacun soient clairement déterminés par avance, on a adopté le règlement suivant, qui sera signé au pied de l'autel de Notre-Dame d'Afrique, par chacun des auxiliaires de la mission, la veille de son départ, en signe d'acceptation volontaire et de promesse solennelle faite, sur leur honneur de chrétien, à Notre Seigneur et à Sa Très sainte Mère, de l'observer fidèlement.

Article 1[er]

Des fonctions qu'auront à remplir les auxiliaires de la Mission

Dans un pays encore violent et barbare, comme l'est l'Afrique équatoriale, les Auxiliaires armés de la Mission ont, pour fonction spéciale, d'en protéger les membres contre les dangers qu'ils pourront avoir à courir, et de travailler à leur assurer, dans leurs missions et dans le lieu de leurs stations respectives, la sécurité et la paix.

Dans ce but, les Auxiliaires armés seront chargés, durant le voyage des caravanes, de guider et de maintenir dans le devoir l'escorte nègre qu'il est d'usage de recruter et d'armer sur le littoral.

Parvenus aux lieux des stations, ils devront, en outre, travailler à y établir les missionnaires, dans des conditions matérielles qui leur permettent d'échapper aux dangers d'attaques subites, en construisant de concert avec eux, des habitations à l'abri d'un premier assaut et en veillant ensuite à leur défense, dans le cas où elles seraient attaquées.

Enfin, comme il est souvent aussi difficile que périlleux dans l'intérieur de l'Afrique, de se procurer la nourriture nécessaire, particulièrement la nourriture animale à laquelle sont accoutumés les Européens, et que la chasse des animaux sauvages ou féroces, ne rentre pas dans les habitudes d'un ministre de paix, les Auxiliaires armés auront encore pour fonction de procurer, au moyen de leur chasse, aux membres de la Communauté, ce qui sera nécessaire pour cette portion de leur subsistance.

On n'ajoute rien ici sur les travaux communs pour doter la mission de constructions, de cultures, et de tout le nécessaire. Les Auxiliaires y travailleront avec les Missionnaires, s'ils en ont le goût, mais il n'y seront pas forcés.

Article 2

De la discipline et de l'organisation que les Auxiliaires armés devront observer

Comme il est d'expérience qu'aucune œuvre ne peut se faire sans ordre, et que, particulièrement pour une troupe armée, l'ordre est inséparable de la discipline, les auxiliaires de la Mission devront observer rigoureusement les règles suivantes qui leur sont imposées au nom de Dieu dont ils veulent accomplir l'œuvre, et de l'honneur militaire et chrétien:

1°/ Ils auront un chef ou Capitaine, choisi parmi eux, et auquel ils devront promettre d'obéir en tout, dans l'accomplissement de leurs devoirs de soldat de la Foi.

2°/ Ce chef sera nommé, à la majorité de voix, par les missionnaires qui auront pris préalablement conseil des Auxiliaires armés, mais sans que ceux-ci puissent prétendre leur imposer leurs volontés pour cette élection.

3°/ Une fois le chef nommé, il aura la faculté de se choisir un ou plusieurs lieutenants, parmi les autres auxiliaires, et ceux-ci auront le droit de commander en son absence, selon l'ordre qui leur sera assigné.

4°/ En marche, avec la caravane, ou en cas d'attaque, lorsqu'on sera aux lieux des stations, le Capitaine aura le droit de commander à ses inférieurs selon la rigueur des lois militaires, afin de pouvoir assurer le salut commun par l'obéissance de tous. Il aura également ce droit, vis-à-vis des Askaris ou Nègres armés. Toutefois, si un châtiment très grave et qui pourrait compromettre la vie était nécessaire pour les noirs, il ne

pourrait être appliqué qu'à la majorité des voix, par un conseil militaire, composé au moins de cinq auxiliaires, et après l'avis des Pères.

5°/ En dehors des marches ou des défenses armées, et dans les circonstances ordinaires, les auxiliaires de la mission vivront entre eux comme des Frères, s'entr'aidant mutuellement, en dehors de toute idée de jalousie, pour l'œuvre commune qui leur est confiée.

6°/ En tout temps et en tous lieux, le conseil des missionnaires aura le droit de prononcer, à la majorité des voix, l'exclusion de tout auxiliaire armé qui, par son indiscipline ou par sa conduite scandaleuse, serait considéré comme nuisible pour la mission.

7° / Le même conseil des missionnaires déterminera le règlement spécial et détaillé des journées, que les auxiliaires devront suivre, pour le bien de la mission et le leur propre dans les stations auxquelles ils seront attachés.

Article 3

Engagement des Auxiliaires armés

Les auxiliaires armés se donnent à la Mission, soit pour un temps, soit pour toujours.

Ils expriment leur volonté à cet égard dans la formule de promesse écrite qui est signée par eux avant le départ et dans laquelle ils spécifient d'une manière précise le temps pour lequel ils veulent se consacrer à la mission de l'Afrique Equatoriale. Durant le temps de cet engagement, et à dater du moment où ils l'ont signé, ils sont soumis aux prescriptions et obligations énumérées dans l'article précédent.

Article 4

Des conditions matérielles des auxiliaires armés

Les conditions matérielles des auxiliaires armés sont les mêmes que celles des missionnaires, c'est-à-dire que la mission s'engage à leur donner, comme aux missionnaires eux-mêmes, autant que le permettent les circonstances, (car dans une œuvre comme celle-là, il faut s'attendre à des privations continuelles et de toute sorte,) le vêtement qui sera militaire et uniforme pour tous, la nourriture, les conditions de transport dans les pays où il en existe, les soins fraternels dans la maladie, mais jamais de traitement ou appointement en argent, d'aucune sorte.

Une fois le temps de leur engagement expiré, ou si, pour un des motifs prévus plus haut, on devait les contraindre à quitter la mission. celle-ci leur fournirait les moyens de rentrer dans leur pays, en les

confiant à une caravane sûre qui les ramènerait à la côte, et ensuite en payant leurs frais de route sur les bateaux à vapeur et les chemins de fer, jusqu'à destination. Enfin, s'ils étaient pauvres, ils recevraient une petite mise de fonds de deux cents francs, en arrivant chez eux.

En aucun cas, ils ne pourraient réclamer d'indemnité de quelque sorte qu'elle soit pour accident, blessures, infirmités etc., l'essence d'une œuvre apostolique étant d'affronter ces périls sans autre récompense que celle que les apôtres attendent de la justice et de la bonté de Dieu. Mais dans le cas où ils seraient venus infirmes au service de la mission, ils seraient gardés et entretenus, jusqu'à leur mort, dans une de ses maisons, sur le même pied que les missionnaires.

Tels sont les points principaux qu'il a paru utile de consigner dans ce Petit Règlement. Pour le détail, on s'en remet, comme il a été dit, aux décisions que prendront les supérieurs des missionnaires dans les missions mêmes, et aux ordres des chefs.

On n'ajouterait ici qu'un seul seul mot: c'est que, au-dessus de ce Règlement, pour rendre tout facile, pour entretenir le dévouement, l'ordre et la paix, c'est à la foi des Auxiliaires de la Mission, à leur amour pour Dieu, que l'on doit se fier entièrement. Si cette foi et cet amour remplissent véritablement leurs cœurs, ils seront heureux de souffrir, heureux d'obéir, heureux de se sacrifier, s'il le faut, pour servir Dieu et étendre son royaume dans les régions immenses, encore inconnues, de l'Afrique Equatoriale, au moment même où nos vieux pays chrétiens semblent repousser le Saint Evangile et forcer, pour ainsi dire, la Divine Providence à le transférer à des peuples nouveaux.

C'est dans ces sentiments qu'avant de partir pour les missions ces soldats de Notre Seigneur, comme les chevaliers chrétiens des siècles de foi, feront, aux pieds de Notre-Dame d'Afrique, et signeront de leur main la promesse suivante:

« Je, ..., résolu, avec la grâce de Dieu, à me dévouer pendant le temps de ... à la mission de l'Afrique Equatoriale, dirigée par les missionnaires d'Alger, sous l'autorité de Mgr l'Archevêque-Délégué du St-Siège, promets, sur ma foi de chrétien, d'observer pendant ce temps les articles du Règlement dressé pour les Auxiliaires de la mission, par l'autorité de son Supérieur majeur, et en particulier de garder l'obéissance en toutes choses, tant vis-à-vis des Supérieurs des Missions particulières, où je serai attaché, que vis-à-vis du chef militaire qui me sera choisi par les missionnaires.

En foi de quoi, mettant ici ma personne sous la protection spéciale de Notre-Dame d'Afrique, j'ai signé de ma main et écrit, en double exemplaire, pour que l'un reste déposé aux pieds de la statue miraculeuse placé sur cet autel, et l'autre entre les mains du Supérieur de la mission.

A Notre-Dame d'Afrique, près Alger, le ... »

En retour de leur promesse, le Père Supérieur remettra à chacun des Auxiliaires, une petite croix qu'il portera sur sa poitrine jusqu'à la fin de son engagement.

Approuvé par nous
† C. Archevêque d'Alger

190. - J. SIMEONI à Ch. LAVIGERIE.
P.F.R., Lettere..., vol. n° 375, 1879, fol. 296, copie.
P.Bl.R., A, 17, 246, original.

17 Luglio 1879.

Ho ricevuto la lettera di V.S. del 28 decorso Giugno unitamente agli estratti del P. Livinhac (...).

Il Santo Padre a cui ho partecipato queste notizie ne è estato oltremodo consolato. Riguardo in cui vorrebbe far rivivere un ordine militare antico, non posso nasconderle che è cosa sommamente delicata, la quale potrà incontrare serie difficoltà. Tuttavia, se Ella giudica necessario di recarsi a quest'effetto in Roma, venga pure a suo commodo, dappoichè sarà sempre per me un piacere di rivederla, e di conferire con Lui su quanto vorrà intrattenermi in bene delle nuove missioni. La ringrazio finalmente delle no'izie communicatemi sulla missione Belga delle quale profitterò all'occorrenza. Ed Ella ha fatto benissimo di non ingazzarsi in nulla prima d'interpellare in proposito questa Santa Sede.

Intanto (...).

191. - H. CARRIE à la Propagation de la Foi (Lyon).
S.E.P., 472, VIII, copie.
Les Missions Catholiques, 1880, t. XII, n° 557, 6 fevrier, p. 65.

[*Landana, septembre 1879.*]

Rapport sur la Mission du Congo pour l'année 1879 (11).

192. - H. CARRIE à Ign. SCHWINDENHAMMER.
S.E.F., Bas-Congo (1870-1880), 1879, original.

[*Landana, septembre 1879.*]

Mon Très Révérend Père,

(...)

12. *Expédition du Congo.* M. Stanley est arrivé avec un grand vapeur, l'*Albion,* chargé du matériel et du personnel de l'expédition. Il est parti immédiatement pour le Haut-Congo. Il a à sa disposition cinq petits vapeurs, quatorze blancs, un Arabe, deux charpentiers de Sierra Leone, soixante-et-un noirs de Zanzibar, d'où il attend encore un blanc lui conduisant quantité d'Arabes. M. Greshoff (...) n'a pas suivi l'expédition, parce qu'il n'a pas pu s'entendre avec Stanley pour la question de ses appointements. Il est possible qu'il s'arrangera un peu plus tard, car M. Stanley lui a promis pour plus tard ce qu'il demande: 400 livres sterling par an, c'est-à-dire 10 000 francs. M. Greshoff est présentement à Banane d'où il m'écrit souvent pour me mettre au courant de ce qui se passe.

P. Carrie.

193. - H. CARRIE au Directeur de la Sainte-Enfance.
S.E.P., 472, VII, copie.
S.E.P., B.G., t. XII, octobre 1881-août 1883, p. 71-713.
Les Missions catholiques, 1880, t. XII, n° 559, 20 février, p. 85-87.

Banane, le 13 novembre 1879.

Monsieur le Directeur,

(...)

De retour depuis hier soir à Banane, j'ai parcouru en huit jours toute la partie navigable du Bas-Congo, visité tous les points importants

(11) Le passage relatif à l'expédition de Stanley a été publié dans *Les Missions Catholiques.*

de cet immense fleuve et suis arrivé à une distance d'au moins 120 milles de la côte, en un lieu appelé Vivi. C'est là que M. Stanley vient d'établir la première station de son expédition civilisatrice et scientifique (...).

Il y a tout près de la station de l'expédition un magnifique plateau qui se prêterait parfaitement à l'établissement d'une mission. A une demi-heure de là se trouve le grand village de Vivi (...). Ainsi que me le faisait remarquer M. Van Schendel, ingénieur en chef de l'expédition et vrai gentilhomme, une mission serait le complément parfait de leur expédition et celle-ci par conséquent serait heureuse de pouvoir favoriser les missionnaires (12).

(...)

P. Carrie.
Supérieur de la Mission
du Congo.

194. - H. CARRIE à Ign. SCHWINDENHAMMER.
S.E.F., Bas-Congo (1870-1880), 1879, original.

Banane, 13 novembre 1879.

Mon Très Révérend Père,

(...)

3. — *Mon voyage au Congo.* Je vous écris cette lettre de Banane où je suis de retour depuis hier soir.

Parti de Landana le 2 Novembre, je suis arrivé à Banane le 3, en suis parti le 5 pour le Haut-Congo. Grâce aux vapeurs de la maison hollandaise et à l'obligeance de M. Faro, négociant portugais de Mboma, j'ai eu l'honneur de voir M. Stanley, que nous sommes allés trouver dans sa première station à Vivi. Ce point est à environ 120 milles de la côte. J'ai vu en remontant le Congo les deux points de Msoukou et de Noki, dont j'entendais parler depuis longtemps et que je ne connaissais pas encore. Il y a à Msoukou une factorerie anglo-hollandaise, et à Noki une factorerie luso-hollandaise, c'est-à-dire que les propriétaires de ces établissements sont Anglais et Portugais, mais ne faisant d'affaires que pour la maison hollandaise.

(12) Th. VAN SCHENDEL, *Au Congo avec Stanley en 1879*, p. 70.

(...) Je n'ai fait que passer très rapidement sur chacun de ces points.

4. — *Renseignements.* Cette rapidité de mon passage sur ces lieux et la diversité des versions des Européens lorsqu'il s'agit de faits et de renseignements, font que ceux que je puis vous donner aujourd'hui sont encore peu sûrs.

5. — *Mboma.* Je n'ai rien rencontré de comparable à Landana pour un établissement comme le nôtre. On chercherait en vain sur le fleuve Congo un emplacement spacieux, un terrain fertile, un endroit sûr, comme Landana. A Mboma nous avons la sécurité la plus complète que l'on puisse désirer dans ces contrées, nous avons toutes les facilités pour les communications; mais notre terrain est extrêmement restreint (...).

6. — *Autre terrain.* Nous aurions pu trouver mieux (...). Je n'ai rien voulu tenter avant d'avoir votre avis.

7. — *Importance de Mboma.* A la rigueur notre terrain actuel peut suffire pour un pied à terre à Mboma, seule chose que l'on puisse y faire et qu'il soit nécessaire d'y avoir. Car Mboma sera toujours l'entrepôt nécessaire entre la côte et l'intérieur. J'ai parcouru en effet toute la partie navigable du Bas-Congo, et nulle part il n'est possible de fonder des établissements qui existent aujourd'hui à Mboma. De Mboma à Vivi le fleuve est encaissé dans des montagnes escarpées qui laissent à peine l'espace voulu pour y avoir une toute petite factorerie succursale de Mboma. Au-dessus de Vivi, la navigation est absolument impossible pendant l'espace de 200 milles. Il en est de même ou à peu près d'un voyage par terre le long du fleuve à travers des montagnes abruptes et entassées les unes sur les autres sans laisser entre elles presque aucun passage, aucune vallée de quelque étendue. (...)

8. — *Msoukou.* C'est le seul point où il y aurait peut-être moyen de construire une mission. Mais ce point est d'une importance assez relative pour le commerce: dans les années peu favorables, la seule maison qui y soit établie est fermée, et dès lors on s'y trouve isolé et sans communications. Toutefois on ne parle pas de celles de l'expédition, car je ne sais pas encore jusqu'à quel point on peut compter sur cette expédition pour s'aventurer dans le Haut-Congo. Il y a en face de la factorerie de Msoukou, sur la rive droite du fleuve, une grande île ou presqu'île (...).

9. — *A Noki,* il n'y a qu'une vallée très étroite (...). C'est un endroit inhabitable.

10. — *A Vivi,* il y a un plateau très élevé et très bien situé pour une mission; mais il faudrait pouvoir compter sur la stabilité de la station

de l'expédition de M. Stanley, car le commerce n'a pas encore atteint cette hauteur, et par conséquent, on y serait sans communications, dans le cas où la station se retirerait, ou l'expédition n'aurait pas les résultats que l'on en attend; ce qu'il y a lieu de craindre. La plupart des Européens pensent que cette expédition ne réussira pas. Ce qui est certain, c'est qu'elle aura d'immenses difficultés à vaincre du côté de la nature. Il lui faut escalader des montagnes affreuses et faire monter presque par des rochers tout un matériel de maisons et de vapeurs, et cela sur un espace de 200 milles !!!

Dans le cas où elle réussirait à ouvrir une voie de communication avec l'intérieur de l'Afrique, il faudrait s'assurer de son aide et protection pour la mission. Pour le moment, il ne faut pas y compter. M. Stanley vient de défendre formellement de donner à aucun blanc le passage à bord des vapeurs de l'expédition, pour remonter le Congo jusqu'à leur station. Il ne veut pas que l'on sache ce qui se passe à Vivi. Nous avons été les premiers à éprouver ce refus de passage: ce qui a fort blessé mes compagnons de voyage, MM. Faro et Martins. Mais comme nous tenions beaucoup à voir la première station, nous y sommes allés avec une pirogue du pays. M. Van Schendel, ingénieur de l'expédition, parlant parfaitement français et vrai gentilhomme, m'a avoué que M. Stanley ne voulait pas de visite de blancs à Vivi; que le but de l'expédition n'était pas d'écarter les missions catholiques, bien au contraire, puisqu'elles avaient à peu près le même but que l'expédition, dont elles devaient compléter les travaux; mais que ce n'était pas, pour le moment, le temps d'en parler. On voit que M. Stanley et ses compagnons redoutent un échec et cherchent à le rendre le moins douloureux possible; du moins est-ce là l'impression que j'en ai remportée. Quoi qu'il en soit du résultat final, il est certain que tous ces blancs ont un grand mérite de tenter ce que l'on appellerait facilement l'impossible, en voyant les régions qu'ils se proposent de traverser.

(...)

12. — *Futures missions portugaises.* On prétend que le gouvernement portugais va établir une mission à San Salvador, et une autre à Moanda, un peu au nord de Banane sur le bord de la mer. Ils n'ont pas l'air de douter que ce dernier pays ne soit pas sous la juridiction de l'évêque de Loanda. (...) Ils se figurent que toutes ces côtes leur appartiennent jusqu'au Chiloango.

(...)

En résumé, je suis encore assez indécis sur ce qu'il y a de mieux à faire dans le Congo, et sur le point à choisir de préférence. (...) Je vais, en attendant, faire une petite visite à Saint-Antoine et dans trois ou quatre mois, lorsque les nouveaux Pères seront arrivés, nous nous mettrons à l'œuvre pour commencer quelque chose.

(...)

P. Carrie.

195. - H. CARRIE à Ign. SCHWINDENHAMMER.
S.E.F., Bas-Congo (1870-1880), 1879, original.

Landana, 29 novembre 1879.

Mon Très Révérend Père,

1. — *Retour du Congo.* Je suis de retour de mon voyage au Congo depuis le 23 courant. Ce voyage n'a duré que 21 jours. C'est grâce à plusieurs circonstances exceptionnellement favorables qu'il a pu être si court quoique très complet en résultats. J'ai remonté le Zaïre jusqu'au dernier endroit où ce fleuve soit navigable, à quatre ou cinq milles des premières cataractes; j'ai eu l'honneur de faire visite à M. Stanley et de voir sa première station. Elle se trouve sur le bord du fleuve en un lieu appelé Vivi, sur la rive droite. Une partie des constructions se trouve tout à fait auprès de la rivière, l'autre est située au sommet d'un gracieux coteau. Son élévation peut être de 100 à 150 mètres au-dessus du niveau du fleuve. Par derrière, un précipice affreux qui peut bien avoir 80 à 90 mè res de profondeur; au-delà de ce précipice s'étend un magnifique plateau qui se prê erait parfaitement à l'établissement d'une mission. Il paraît que le terrain est fertile. A l'extrémité du coteau de Stanley s'élève à une hauteur d'environ 300 mètres une montagne presque nue et rocheuse, type général de toutes les autres. Toutes ces montagnes sont extrêmement escarpées et entassées pour ainsi dire les unes sur les autres de manière à ne laisser presque aucun espace, aucune vallée entre elles. C'est pourtant à travers ces pics et ces gorges que M. Stanley prétend conduire sur un espace de 200 milles tout son matériel immense et ses vapeurs. La chose paraît impossible au moins à tout autre qu'à Stanley. La généralité des Européens et même de ceux qui font partie de l'expédition pensent qu'elle ne réussira pas.

(...)

P. Carrie.

196. - H. CARRIE à F. LAVERRIÈRE.
S.E.P., 472, II, 1879, original.
Les Missions catholiques, 1880, t. XII, n° 559, 20 février, p. 85-87.

Landana, 3 décembre 1879. (13)

197. - LÉOPOLD II à M. STRAUCH.
M.D.B., Papiers Strauch, Correspondance avec Léopold II, 79/86, original.

29 décembre 1879.

Cher Monsieur Strauch,

J'ai dit un mot au Ministre de la Guerre de cette affaire des deux jeunes gens à envoyer en Afrique. J'ai annoncé au Ministre que vous lui remettriez une note à ce sujet.

Je trouve que vous deviez dans cette note donner le nom de ces jeunes gens et solliciter pour eux la permission de faire un voyage et de s'établir en Afrique, c'est-à-dire je pense un congé illimité. Le Ministre examinera avec bienveillance, il me l'a promis.

Il ne me semble pas nécessaire d'exposer que c'est la mission d'Alger qui se chargera de les expédier là-bas. Si on vous questionne, il ne faut pas en faire un secret. Vous répondriez dans ce cas qu'il nous serait utile d'avoir ces jeunes prêtres là-bas, qu'ils chercheraient à fonder une station sur notre ligne d'opération et que cet avantage ne nous coûtera rien, puisque ce sont les Pères Algériens qui paieront le voyage et l'établissement de nos compatriotes.

Votre très affectionné
Léopold.

(13) Le Père BARILLEC note en tête de cette lettre: « Expédié copie 12 février 1880, mais plutôt comme extrait de lettre au T.R. Père, pour plus de simplicité et attention de voir au nouveau directeur; corrigé le trop pompeux sur Stanley. Barillec ».

1880

198. - LÉOPOLD II à M. STRAUCH.
A.E.B., Papiers Strauch, document n° 13, original.

5 janvier 1880.

Cher Monsieur Strauch,

(...)

Je veux bien aider l'Archevêque d'Alger et payer 6 ou 8 mille francs annuellement pour subvenir aux dépenses de ses novices. Il faudrait me dire comment cela pourrait être réglé.

(...)

Léopold.

199. - H. CARRIE à Ign. SCHWINDENHAMMER.
S.E.P., 472, I, 1880, original.

Landana, 6 janvier 1880.

Mon Très Révérend Père,

1. — *Récépissé.* Depuis mon n° 12, du 24 décembre 1879, j'ai reçu votre n° 7 du 4 novembre (...).

5. — *Lettre au roi des Belges.* J'ai presque regretté que vous ne l'ayez pas envoyée, car si elle ne produisait pas de bien, il est probable qu'elle n'aurait pas non plus fait grand mal. Je pense que la raison principale pour laquelle vous ne l'avez pas envoyée a été le faux renseignement qu'on vous a donné sur M. Stanley. Vous ferez ce que vous voudrez de cette lettre; mais on ne saurait trop faire pour exciter, par tous les moyens, l'intérêt européen pour la mission du Congo qui devrait y jouer un rôle bien plus important. Les pertes en personnel que vient de faire l'expédition de M. Stanley feraient comprendre la justesse de mes observations sur l'état sanitaire du pays et l'importance du sanatorium.

Quel précieux avantage pour Landana si on y construisait un semblable établissement! Ce point est sans contredit ce qu'ils trouveront de mieux pour une maison semblable. De Banane à Landana, ils ne mettraient que 5 à 6 heures avec leurs vapeurs, et ils seraient loin de ce foyer de pestilence de Banane. Quelle énorme dépense pour eux s'ils sont obligés d'aller se soigner à St-Paul de Loanda, où la vie et les visites de médecin coûtent si chères.

6. — *Expédition.* Des membres de l'Expédition, deux sont morts, trois sont rentrés en Europe pour raison de santé, un a déserté. Ils ont été remplacés par trois Européens de la côte et deux qui sont venus d'Europe. L'un d'eux vient d'arriver par ce packet avec cinq ânes et deux mulets.

(...)

P. Carrie.

200. - Ch. DUPARQUET à Ign. SCHWINDENHAMMER.
S.E.P., 472, I, 1880, original.

Omaruru, 15 janvier 1880.

Mon très Révérend et Bien Aimé Père,

Dans votre dernier courrier, deux points ont été plus particulièrement pour moi le sujet d'une grande consolation, le premier que vous avez obtenu pour limite de la mission de Cimbébasie, la rive occidentale du fleuve Zambèze, le second que la mission du Congo va fonder une station à Boma, dans le but de parvenir ultérieurement à la magnifique vallée du Casaï, à la suite et à l'aide des établissements de commerce qui vont s'y établir. Comme je l'ai souvent répété dans mes précédentes lettres, tout l'avenir de la mission du Congo est dans cette vallée du Casaï. Si la mission du Congo la perd, c'est une mission anéantie; si elle la conserve, elle va devenir la plus belle non seulement de toutes nos missions, mais encore de toutes les missions d'Afrique.

Dans une année d'ici, toute l'attention de l'Europe se détournera des Grands Lacs et se reportera sur cette magnifique vallée du Casaï, à laquelle un grand avenir est réservé.

(...) Cette vallée pourra être pour la Congrégation ce que les Grands Lacs sont pour Mgr Lavigerie: une source abondante de vocations

et de ressources. Il y a, en effet, dans le monde de ces entreprises si grandes, si belles, si fructueuses en résultats féconds qu'elles se concilient le dévouement et l'enthousiasme des âmes grandes et généreuses qui, pour de telles causes, aiment sacrifier leur fortune et leur vie. Telle est la mission des Grands Lacs, telle sera celle du Congo avec son beau fleuve et son incomparable vallée.

(...)

Il est évident que les établissements européens vont se multiplier sur les rives (du fleuve Congo) et les deux points qui vont être les plus importants et les premiers occupés sont Boma et L'Etang Stanley. Boma sera le grand port où tous les produits seront expédiés pour l'Europe et l'Etang Stanley le grand entrepôt entre Boma et l'Afrique centrale. Il importe que la mission catholique occupe ces deux points avant que les protestants ne les aient pour ainsi dire monopolisés à leur profit. (...)

L'unique difficulté qui va se présenter est la traversée de 62 lieues de Boma à Stanley-Pool; mais l'industrie européenne saura bien surmonter cet obstacle. (...)

Il suffit pour rendre facile cette traversée de Stanley-Pool à Boma, de construire quelques établissements intermédiaires, de 15 lieues en 15 lieues par exemple; de cette façon, trois stations seulement établiraient la communication entre ces deux points.

Il importe, M.T.R.P., que la mission du Congo se tienne prête à établir une station dans ce point quand les Européens auront suffisamment préparé les voies.

(...)

Je termine ici ces quelques renseignements que je ne puis étendre davantage, en recommandant de nouveau la question des limites de ce côté, à la sollicitude de la Maison Mère.

Le Père Carrie, dans sa belle lettre à la Propagation de la Foi, a indiqué le 20° degré de longitude est de Paris, comme limite de la mission. Il me semble que c'est là la juste limite. Elle comprend toute la vallée de la Casaï, les deux rives. C'est aussi celle que j'ai toujours indiquée.

(...)

Omaruru, 15 janvier 1880.
Ch. Duparquet.

201. - L. NINA à J. SIMEONI.
P.F.R., S.R.C., Africa centrale, vol. VIII, 1871-1880, fol. 1047, original.

(Roma, 26 Gennaio 1880.)

N° 38791

Eminentissimo e Reverendissimo Signore Mio Ossequiosissimo,

Mgr Nunzio Apostolico nel Belgio mi ha riferito no è guari che Sua Maestà il Re gli ha vivamente raccomandato il progetto della creazione di un Vicariato Apostolico nell'Africa da confidarsi esclusivamente à Missionarii Belgi.

« L'interesse del Re in questo affare, (prosegue Mgr Nunzio), nasce dalla sua antica idea di contribuire alla civilizzazione dell'Africa centrale e di giungere forse per questa via a procurare al Belgio una colonia. Vedendo che le spedizioni di esploratori laici non approdano a nulla, vorrebbe servirsi dell'opera dei missionarii. Egli è dispostissimo ad ajutare con mezzi pecuniari lo stabilimento della missione belga, ma, per motivi facili a comprendere, non ama di apparire pubblicamente come autore e sostenitore del progetto ».

Nel communicare ciò *riservatamente* a Vostra Eminenza, La prego di voler prendere in maturo disamina la cosa, per quindi formolare un progetto che a mezzo dell'enunciato Mgr Nunzio potrebbe poi recarsi a notizia di Sua Maestà.

Ed in attesa di avere a suo tempo un gradito analogo riscontro dell'Eminenza Vostra, con sensi di profondi ossequio Le bacio umilissimamente le mani.

Di Vostra Eminenza, umilissimo devotissimo servitore vero

L. card. Nina.

Roma, 26 gennaio 1880.
Sign. Cardinal Prefetto
della S. Cong. di Propaganda.

202. - Ch. LAVIGERIE à J. SIMEONI.

P.F.R., S.R.C., Africa centrale, vol. VIII, 1871-1880, fol. 997-1006, original, avec carte de l'Afrique (Stieler's Hand Atlas n° 68) f. 995.

P.Bl.R., A. 17. 248, minute.

J.PERRAUDIN, in: *Zaïre,* 1957, t. XI, p. 918-920, reproduction partielle et assez imparfaite.

Alger, le 21 février 1880.

Révérendissime Seigneur,

Il y a déjà longtemps que je désirais entretenir Votre Eminence de la situation de nos Missions de l'Afrique Equatoriale, et Lui en rendre le compte que j'ai coutume de faire à la Sacrée Congrégation de la Propagande. [...] Je viens m'acquitter auprès de Votre Eminence de ce que je considère comme un devoir.

Pour plus de clarté, je traiterai successivement, dans deux articles séparés, les diverses questions qui se rapportent à ces missions.

I. *Etat actuel du personnel et des établissements de nos missions d'Alger dans l'Afrique équatoriale*

Votre Eminence a pu lire, dans les journaux religieux et particulièrement dans les *Missions Catholiques* un certain nombre de détails sur ces Missions. Mais je vais reprendre et résumer ici, du moins, les plus essentiels, en y ajoutant les réflexions et les particularités importantes dont n'ont pu parler les journaux (...).

II. *Situation des expéditions scientifiques, protestantes et politiques de l'Afrique Equatoriale*

Il est de mon devoir de tenir la Sacrée Congrégation de la Propagande au courant de la situation de l'Afrique Equatoriale, non seulement au point de vue de ce que nos Missionnaires cherchent à y faire de bien avec la grâce de Dieu, mais encore de ce qu'y font les explorateurs européens au triple point de vue de la science, de l'hérésie et de la politique.

Je commencerai par l'abbé *Debaize* (...).

Pour remplacer M. Debaize, le Gouvernement français se dispose à envoyer un explorateur choisi par la Société de Géographie de Paris. Avec les idées qui règnent, en ce moment, en France, il est malheureusement à craindre que ce choix ne soit pas heureux pour la religion.

Les explorateurs belges sont aujourd'hui au nombre de 7, dont les uns se trouvent à Tabora et les autres sur les bords du Tanganyika, se disposant à aller plus loin. Ils veulent, en effet, traverser le lac et s'établir à Nyangwé, à peu près à égale distance des deux Océans. Tant sur les bords du Tanganyika qu'à Nyangwé, ils ont manifesté le désir de voir nos Missionnaires s'établir à côté d'eux. Leur conduite vis-à-vis de nous est très convenable. Elle est due aux instructions qu'ils ont reçues du Roi des Belges lui-même après la visite que j'ai faite à ce Prince il y a 18 mois, pour l'entretenir des craintes que m'inspiraient l'esprit de la Société internationale et des publications faites par des journaux qui semblaient s'inspirer de son esprit.

Le Roi des Belges que je viens de voir de nouveau à Bruxelles, il y a un mois et demi, est toujours dans les mêmes dispositions excellentes. Il a, pour la question africaine, une véritable passion et fait, à cet égard, des dépenses énormes sur sa cassette personnelle, qui dépassent un million par année. De pareils sacrifices m'ont fait penser que le Roi des Belges n'a pas seulement, pour l'intérieur de l'Afrique des projets *scientifiques*, mais qu'il a encore des projets *politiques* et l'arrière-pensée de fonder, dans ce pays, quelque grande colonie belge, à l'exemple de ce qu'a fait la Hollande dans les Indes.

Une preuve de ces projets semble être l'expédition mystérieuse que le Roi Léopold a organisée, il y a un an, sous la conduite du célèbre voyageur américain Stanley. Celui-ci a recruté, à Zanzibar et ensuite au Congo, une petite armée de trois cents Nègres fortement armés et d'une trentaine d'Européens, avec lesquels il est parti, des rivages de l'Océan Atlantique, pour remonter le Congo dont il a découvert le cours, il y a quatre ans, et fonder, de loin en loin, sur les bords de ce fleuve, dans les situations les plus favorables, de petits établissements fixes. Il n'y a pas de doute qu'il réussisse dans son entreprise déjà, du reste, assez avancée. Or, tout cela se fait aux frais et sous la direction exclusive du Roi des Belges qui s'occupe personnellement de tous ces détails et qui, dans ce but, a organisé, auprès de lui, une véritable administration. Cela prend même un tel développement, comme dépenses et comme préoccupation, qu'une portion de l'entourage du Roi et particulièrement la Reine, en conçoivent des inquiétudes et font une opposition sourde à ces desseins. Mais le Roi tient bon, et l'on dit autour de lui que quand on lui parle de son propre Royaume, il reste froid; mais qu'il s'enflamme, dès qu'il est question de l'Afrique Equatoriale. J'ai pu constater tout cela de près et d'une manière très certaine, dans le séjour que j'ai fait à

Bruxelles où j'ai passé dix jours. Je dois ajouter que j'ai trouvé le Roi dans des dispositions encore meilleures, au point de vue religieux, que je ne l'avais trouvé à mon premier voyage. Cette fois, ce ne sont plus seulement des paroles, ce sont des actes formels qui m'en ont persuadé. Léopold II *m'a proposé de faire faire une sorte d'alliance entre nos Missionnaires et ses envoyés* pour qu'ils se soutiennent toujours les uns les autres, dans l'intérieur de l'Afrique, au point de vue matériel et à celui de la sécurité. Il m'a témoigné surtout un grand désir de voir ses sujets entrer dans nos Missions, et il a recommandé cette Œuvre des vocations belges aux Evêques mêmes de la Belgique. Il a fait plus: il a mis à ma disposition 20 bourses de 500 francs chacune, pour faire élever à l'Ecole Apostolique des Pères Jésuites de Turnhout, dans le diocèse de Malines, vingt enfan's belges qui auraient la vocation d'entrer dans nos Missions. Il a poussé la bonté et l'intérêt jusqu'à me promettre de racheter à ses frais du service militaire, ceux de ces jeunes gens qui seraient atteints par lui.

J'ai remercié, comme je le devais, ce Prince vraiment bon, de semblables marques de religion et d'intérêt pour les Oeuvres catholiques. Je lui ai promis aussi que, dans l'Afrique Equatoriale, nos Pères auraient tous les soins possibles pour ses explorateurs, en cas de danger ou de maladie. Je serais très heureux que ces détails fussent portés à la connaissance de Sa Sainteté le Pape Léon XIII dont le Roi Léopold parle avec une tendresse et un respect filiaux. Il m'a montré les places de ses salons où il avait reçu, étant enfant, bien des fois la bénédiction de Sa Sainteté. Je pense que si le Souverain Pontife lui faisait témoigner sa satisfaction de ce qu'il a fait pour vos (*sic*) missions d'Afrique Equatoriale, il en serait touché et encouragé.

Les Anglais (...).

III *Mesures nouvelles à prendre pour l'extension des Missions de l'Afrique Equatoriale*

Ce que je viens de dire (...) montre la nécessité, pour les Missionnaires catholiques, de ne pas s'endormir et de prendre, au contraire, tous les moyens possibles pour prévenir l'établissement et l'extension de l'erreur. Ce que nous avons fait auprès du Tanganyika et du Nyanza suffit, en ce moment, pour ces régions; il n'y a qu'à le développer peu à peu, selon la méthode ordinaire de toutes les missions.

Mais entre les lacs Tanganyika et Nyanza, d'une part, et l'Océan Atlantique, de l'autre, il y a des régions immenses qui sont livrées sans défense aucune, aux efforts de l'hérésie. Si Votre Eminence veut bien se reporter au mémoire que j'ai adressé à la Sacrée Congrégation de la Propagande et qui a donné lieu à la création de nos Missions, Elle verra que j'ai indiqué, comme absolument nécessaire, dès le principe, la création de quatre Vicariats distincts; le premier sur les bords du Nyanza; le second, sur ceux du Tanganyika; le troisième, à Kabébé, dans les Etats de Muatayamvo; et le quatrième, dans un point à déterminer entre le Nyanza et l'Océan. Ce dernier point me paraît, aujourd'hui, imposé par les découvertes et les entreprises de Stanley, dont j'ai parlé plus haut; il doit être à l'extrémité nord du cours du Congo.

Pour mieux faire comprendre ma pensée, je joins à cette lettre un plan de cette portion de l'Afrique, en indiquant par deux croix rouges les lieux où il me semble que doivent être établis les deux centres de Vicariats futurs.

Avec ces quatre Vicariats dans le centre, celui des Jésuites sur le Zambèze, et les Vicariats ou Préfectures établis sur le littoral et à qui on pourra demander de s'avancer jusqu'à une distance de quatre cents kilomètres dans l'intérieur, je crois qu'on pourra convenablement tenir tête à l'ennemi et l'empêcher de s'établir nulle part en maître absolu, ce qu'il ne manquerait pas de faire si on lui laissait le terrain libre.

Je viens donc, dès aujourd'hui, proposer à Votre Eminence de charger nos Missionnaires des deux nouveaux Vicariats à fonder à Kabébé et au nord du fleuve Congo. Je la prie seulement de vouloir bien observer que je ne propose pas d'envoyer là des Missionnaires qui dépendraient des Missionnaires établis sur le Nyanza et le Tanganyika, mais bien la création de Missions nouvelles et *indépendantes les unes des autres.*

J'ai pour cela des raisons très graves:

La première est qu'à pareille distance, il serait impossible aux Supérieurs de surveiller suffisamment les personnes et les choses; qu'on pourrait ni demander des instructions ni les transmettre, par la raison que chaque voyage exigerait cinq à six mois; et enfin, que la route des deux Missions nouvelles, que je propose, ne devrait pas être celle de Zanzibar, mais qu'elle devrait partir de l'Océan Atlantique, c'est-à-dire de Saint-Paul de Loanda et des Colonies Portugaises.

La seconde raison est que, si on chargeait malgré les impossibilités que je viens de signaler, les chefs des Missions du Nyanza et du Tanganyka de fonder, aux endroits que j'indique, des établissements qui dépendraient d'eux, les Sociétés de Propagande, comme la Propagation de la Foi et la Sainte-Enfance, ne leur donneraient pas plus de secours qu'elles ne leur en donnent actuellement, tandis qu'avec la création de Missions nouvelles et séparées, établies par un Décret de la Propagande, elles feront pour ces deux Missions, les mêmes sacrifices qu'elles ont déjà faits pour les deux autres.

Pour en venir à une conclusion tout à fait pratique, je demanderai donc à la Sacrée Congrégation de la Propagande, après l'expérience qui vient d'être faite et qui montre bien que les Missionnaires européens peuvent vivre dans l'Afrique équatoriale, que leurs Missions ont une existence assurée:

1° d'ériger, dès maintenant, en deux Pro-vicariats, les deux Missions du Nyanza et du Tanganyka,

2° de charger nos Missionnaires d'établir deux Missions nouvelles et indépendantes l'une de l'autre, à Kabébé et au nord du Congo.

Je resterai, comme Délégué du Saint-Siège, chargé de la direction supérieure de ces quatre Missions, jusqu'au moment où elles auraient acquis leur plein développement et où le Saint-Siège les organiserait sur un autre pied.

Pour terminer cet article, je dois ajouter que nous préparons, en ce moment, pour le mois d'octobre prochain le départ d'une nouvelle caravane (...)

Du reste, je pense pouvoir entretenir de vive voix Votre Eminence de ces différentes questions dans le voyage que je me propose de faire à Rome dans le courant de l'été, selon mon usage. Je n'ai pas, en effet, manqué une seule fois, depuis dix-huit ans que je suis évêque, d'aller demander, tous les ans, la bénédiction du Souverain Pontife.

(...)

de Votre Eminence Révérendissime
le très humble, très obéissant et très dévoué Serviteur
+ Charles, archevêque d'Alger.

A Son Eminence Révérendissime
le Cardinal Simeoni
Préfet de la S.C. de la Propagande.

203. - J. SIMEONI à Ch. LAVIGERIE.
P.F.R., Lettere..., vol. n° 376, 1880, fol. 107, copie.

16 marzio 1880

Ho ricevuto e letto con grandissima soddisfazione il rapporto che la S.V. mi ha inviato in data del 21 decorso Febbraio sull'andamento e progresso delle missioni dell'Africa equatoriale. Da esso rilevo che la divina provvidenza ha in modo speciale assistito i suoi missionari nella eroica entrapresa facendo loro sormontare le difficoltà più ardue nel corso dei loro viaggi e rendendo loro propizi i Re delle diverse tribù dove attualmente si trovano. Ne mi consolo grandamente e mi congratulo colla S.V. la quale dopo di aver divisato l'arduo progetto ha cosi bene saputo trovare gli opportuni mezzi per recarlo in atto e provvedere alle enormi spese ch'erano allo scopo necessarie. Nella prima udienza che avrò dal Santo Padre mi recherò a premura d'informarlo su di quanto V.S. desidera e son certo che Sua Santità nel vivo interesse che nutre per la propagazione della fede nelle regioni africane riceverà grande consolazione nel sentire l'esito felice della spedizione da Lei fatta a quella volta.

Per quanto poi concerne la erezione delle novelle Missioni, io sono dispostissimo a favorirla nel meglior modo possibile. Allorchè poi Ella si recherà in Roma tratterò con Lei per stabilire quanto sarà necessario a redigere l'analoga ponenza da presentare alla Congregazione generale.

Intanto (...).

204. - H. CARRIE à Ign. SCHWINDENHAMMER.
S.E.P., 472, I, 1880, original.

Landana, 25 mars 1880.

Mon Très Révérend Père,

(...)

12 bis. Mboma

(...)

M. Stanley a écrit à M. Faro, mon compagnon de voyage à Vivi, une lettre pour s'excuser de ne l'avoir pas bien reçu parce que, disait-il, j'étais avec lui. Il n'aime pas à recevoir les visites de ceux qui peuvent voir et dire ce qu'il fait à Vivi. De plus il est protestant. Il n'a pas la

sympathie des Européens de la côte. Il paraît que l'on se remue beaucoup en Europe et surtout en Belgique, au sujet du Congo. Nous serions heureux d'être un peu au courant de ce qui se passe et qui peut intéresser la Mission. Les Belges et les Portugais semblent avoir des vues sur le Congo. On prétend que dans une quarantaine d'années ces contrées seront devenues une nouvelle Amérique ou une autre Australie. Le Congo mérite donc toute notre attention. Il faut au moins que nous sachions ce que l'on fait en sa faveur.
13. (...)

P. Carrie

205. - Dr Dutrieux à la Loge *La Liberté.*
Convocation, original imprimé.

Or.˙.de Gand, 26 j.˙. 1er m.˙.5880

(26 mars 1880.)

T.˙.C.˙.F.˙.

J'ai la fav.˙. de vous faire savoir que notre T.˙.C.˙.F.˙. Dutrieux donnera au local de la R.˙. loge .˙. *La Liberté,* le jeudi 1er j.˙. 2 m.˙. 5880 (Jeudi 1er avril) une conférence où il parlera des « Impressions et Souvenirs de son voyage dans l'Afrique centrale ».

206. - H. Carrie à Ign. Schwindenhammer.
S.E.P., 472, I, 1880, original.

Mboma, le 30 mai 1880.

Très Révérend Père,

(...)
8. — *Le Congo.* Un nouvel explorateur vient d'arriver à Mboma. C'est M. McCall, docteur en médecine et chirurgien. Il est patronné par le roi des Belges et recommandé à M. Stanley. Il est lui-même à la tête d'une troupe de missionnaires protestants, bien qu'il ne soit pas lui-même ministre protestant. Ces messieurs sont de la même société que ceux déjà établis à Palabala près de Vivi; mais pour eux, le comité de leur société

est bien plus généreux que pour les premiers, car il ne leur refuse rien. Ils ont des fonds spéciaux fournis, dit-on, par la société géographique de Belgique et par le roi. Ils ont ici un immense matériel. Ils nous ont remplacés à la maison française qui les a reçus avec tout leur personnel et tout leur matériel. Leur but est d'aller immédiatement à Stanley-Pool. Tous ces missionnaires sont recommandés à M. Stanley et sont pour ainsi dire les missionnaires de l'expédition. A cette nouvelle, on se prend à regretter que ma lettre au roi des Belges ne lui soit point parvenue. Car qui sait si nous n'aurions point eu la mission de l'intérieur au lieu de ces protestants! Nous étions les premiers à offrir nos services; pourquoi n'auraient-ils pas été acceptés tout aussi bien que ceux qui sont venus après nous? Il importe aujourd'hui plus que jamais de se remuer si l'on veut faire du bien.

(...)

P. Carrie.

207. - Ch. LAVIGERIE à F. DEGUERRY.
P.Bl.R., C, 5, 96, original.

(Paris,) le 10 juin 1880.

(...)

Sa Majesté le Roi des Belges paraît avoir été grandement impressionné de l'insuccès relatif de notre seconde caravane (...) Les explorateurs belges ont rendu compte à ce prince de la détestable impression causée partout, tant à Zanzibar qu'à Bagamoyo qu'à Tabora, par nos Pères et leurs Auxiliaires. Le Roi en a profité pour demander au Saint-Siège de créer un Vicariat spécial qui serait confié exclusivement à des prêtres belges au détriment de notre Société et dans lequel seraient comprises les stations fondées par lui, et par conséquent les lieux que nous occupons déjà. J'ai eu confidentiellement à Rome communication de ces pièces, et il m'a fallu recourir à la menace d'abandonner immédiatement toute l'Afrique Equatoriale, pour faire renoncer à un tel projet.

Parmi les plaintes formulées par le Roi figure celle de notre manque de parole pour l'établissement d'une station entre l'Ougogo et Tabora. C'était la fondation dont nous avions chargé le Père Ganachaud et qu'il a cru, malgré tant de graves considérations, pouvoir abandonner sous les prétextes que vous connaissez, au lieu de faire rester avec lui un

autre de ses confrères, après la mort du Père Soboul. Le Roi Léopold vient de m'envoyer à Paris, ces jours derniers, son secrétaire, le Colonel Strauch, pour me parler de cette affaire. Il insiste pour que nous tenions notre promesse. Mais il modifie un peu sa première demande et réclame la fondation dans l'Ougogo même et à Mdabourou. (...) Le Roi paraît être animé, d'après le dire des Belges et de M. Guyot, des meilleures intentions.

J'ai promis au Colonel d'examiner cette question avec tout l'intérêt qu'elle comporte, et de tout faire, dans la mesure du possible, pour donner satisfaction au Roi Léopold.

Je pense qu'il y a lieu, pour le Conseil, d'examiner mûrement ce que l'on peut faire pour cette fondation.

(...)

+ Charles, archevêque d'Alger.

208. - Ch. LAVIGERIE à M. STRAUCH.

P.Bl.R., C. 5. 96, minute.

J. PERRAUDIN, in: *Zaïre*, 1957, XI, p. 924-925, texte.

(Paris,) 11 juin 1880.

Je viens, ainsi que nous en sommes convenus dans l'entrevue que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous ces jours derniers à Paris, préciser les points sur lesquels je désire avoir votre pensée et l'agrément de Sa Majesté le Roi des Belges.

1° C'est à Mdabourou, à l'extrémité de l'Ougogo, que sera fondée par nos Pères la mission intermédiaire entre Mpouapoua et Tabora. Nous placerons dans cette station au moins quatre sujets Belges, choisis parmi nos auxiliaires, indépendamment des Pères missionnaires qui seront au nombre de trois ou de quatre.

2° Nous prenons les dispositions et l'engagement nécessaires pour que les sujets belges qui entreront successivement dans notre Société soient groupés, lorsqu'ils auront fini leur noviciat et leurs études, dans des Missions spéciales, placées sur la ligne d'exploration, adoptée par la Société internationale. Ces missions pourraient former plus tard, dans notre Société, comme cela se pratique dans toutes les Sociétés de Missions, un Vicariat particulier.

3° Nous donnerons des ordres à nos Pères pour qu'ils évitent de se placer, soit à Karéma, soit ailleurs sur le terrain des concessions accordées aux explorateurs de la Société, tout en nous tenant néanmoins dans un voisinage suffisant pour que les uns et les autres puissent se porter dans des régions aussi barbares, un mutuel secours contre les attaques des Indigènes.

(...)

209. - M. STRAUCH à LÉOPOLD II.

M.D.B., Papiers Strauch, Correspondance avec Léopold II, n° 80/07, original.

(20 juin 1880.)

Au Roi

Sire,

J'ai l'honneur de placer sous les yeux de V.M. une lettre de l'Archevêque d'Alger. (...)

L'Archevêque d'Alger nous confirme par écrit les engagements qu'il avait pris précédemment.

Le point de Mdabourou où il se propose d'installer la première mission belge est très avantageusement situé pour nous.

L'Archevêque promet de créer par la suite sur notre ligne, de nouvelles missions belges, dont la réunion pourra constituer un vicariat particulier.

On doit considérer cette promesse comme très avantageuse à tous égards et notamment au point de vue des sympathies des catholiques belges en faveur de l'œuvre africaine.

A mon voyage à Paris, j'ai fait part à l'archevêque d'Alger des considérations qui nous faisaient désirer que des Pères ne vinssent point s'établir sous l'emplacement même de notre concession de Karéma. Mgr Lavigerie avait goûté nos raisons, et comme V.M. le verra, il va donner des instructions dans le même sens aux Pères Algériens qui se trouvent en Afrique.

Si V.M. daigne m'y autoriser, je ferai savoir à l'archevêque qu'Elle approuve ses propositions.

J'ai l'honneur d'être (...)

Strauch.

Moustier-sur-Sambre, 20 juin 1880.

210. - LÉOPOLD II à M. STRAUCH.

M.D.B., Papiers Strauch, Correspondance avec Léopold II, 80/70, original, sur première page de la lettre de STRAUCH datée du 20 juin 1880.

(21 juin 1880.)

J'approuve tout à fait votre double proposition d'écrire à Mgr Lavigerie et à M. Mackinnon dans les termes que vous indiquez.

(...)

Ne serait-ce pas le moment de donner quelque chose aux Missionnaires algériens pour l'éducation en Belgique de leurs novices?

Léopold.

21 juin 1880.

211. - M. STRAUCH à Ch. LAVIGERIE.

P.F.R., S.R.C., Africa centrale, vol. VIII, 1871-1880, fol. 1007-1008, original (1).

P.Bl.R., A. 11. 156, copie non signée.

J. PERRAUDIN, in: *Zaïre,* 1957, t. XI, p. 925, reproduction partielle.

Association Internationale Africaine.
Secrétariat Général.

Bruxelles, le 3 juillet 1880.

Monseigneur,

J'ai placé sous les yeux du Roi la lettre que vous avez bien voulu m'adresser sous la date du 11 juin dernier. J'ai la satisfaction de faire savoir à Votre Grandeur que Sa Majesté a donné son entière approbation aux propositions que cette lettre renferme:

1° A choisir Mdabourou à l'extrémité occidentale de l'Ougogo pour siège de la mission que les Pères algériens se proposent de fonder entre Mpwapwa et Tabora.

---

(1) *Dans la marge,* Mgr. LAVIGERIE a écrit: « Lettre originale du Secrétaire de S.M. le Roi des Belges, Colonel Strauch, relative à un vicariat apostolique belge dans l'Afrique équatoriale ».

Cette station comprendra au moins quatre sujets belges choisis parmi vos auxiliaires, indépendamment des Pères missionnaires qui seront au nombre de trois ou de quatre, provisoirement tous Français.

2° *A grouper successivement les sujets belges qui entreront dans votre société, dans des missions spéciales à créer sur la ligne d'exploration de la Société Internationale Africaine.*

Plus tard, ces missions formeraient dans votre société un vicariat particulier.

Le R. Père Charmetant m'a annoncé que votre école apostolique de Turnhout avait actuellement un certain nombre de candidats missionnaires. Sa Majesté a appris cette nouvelle avec grande satisfaction.

J'ai l'honneur de prier Votre Grandeur de vouloir agréer l'hommage de mon profond respect.

A Sa Grandeur
Monseigneur l'Archevêque d'Alger.

Strauch.

212. - J. SIMEONI à D. COMBONI.
P.F.R., Lettere..., vol. n° 376, 1880, fol. 359, copie.

8 Luglio 1880.

Mi è testè giunta una lettera dell'Ab. Planque colla quale mi significa di avere disponibile un buon numero di missionari allorchè verrà a lasciare il Capo di Buona Speranza, e mi chiede quindi una novella missione nell'Africa in luogo di aria salubre, per poterli occupare. Memore di quanto V.S. ebbe a significarmi di viva voce nel suo ultimo soggiorno in Roma sulle prattiche che si proponeva di fare con il prelodato Superiore per invitarlo a fondare una missione nell'Africa centrale, ed inoltre ricordando che Ella sta occupandosi della delimitazione da dare ad un nuovo Vicariato, crederei opportuno che questo si confidasse alla Società di Lione non dovendo servir più pei Belgi. Quindi è che la invito a compire con qualche sollecitudine il disegno del Vicariato stesso per tener proposito alla sua venuta in Roma, e nel tempo stesso di combinarsi con l'ab. Planque sul modo di effettuare il divisato progetto. Per questa guisa V.S. potrebbe più occuparsi del territorio che

verrebbe a restargli nell'Africa, il quale nell'immensa estenzione che attualmente ha, è di troppo superiore alle forze di un solo Vicario.

Intanto (...).

213. - H. CARRIE à Ign. SCHWINDENHAMMER.
S.E.P., 472, I, 1880, original.

Mboma, 18 juillet 1880.

Mon Très Révérend Père,

(...)

3. — *Correspondances arrêtées.* J'ai vu avec beaucoup de peine que vous avez encore arrêté ma lettre à M. Laverrière (...). Vous voyez combien peu de temps et de facilité nous avons pour écrire en Europe sur la mission afin d'y exciter l'intérêt des catholiques en notre faveur, combien toutes les publications qui viennent aujourd'hui du Congo sont goûtées de tous, et enfin, combien la mission a besoin d'être connue et secourue pour répondre aux besoins de l'époque et des circonstances où elle se trouve vis-à-vis le monde politique et religieux. (...) Aucune mission plus que le Congo n'a besoin d'être connue, aucune n'offre aujourd'hui plus d'intérêt et personne n'en parle, et personne ne s'en occupe. Il me semble que c'est un devoir sacré de la Congrégation en même temps qu'un devoir d'honneur de soutenir, d'aider, de faire connaître cette mission qui peut devenir ainsi la plus grande, la plus belle et la plus glorieuse de ses missions d'Afrique. (...)

Ajoutez encore à cela ma lettre au Roi des Belges, également gardée à la maison mère et les inconvénients signalés dans ma lettre n° 5 (du 30 mai 1880), résultant de cette mesure; et vous verrez, Mon Très Révérend Père, combien tout cela doit m'être pénible, dans les circonstances où je me trouve. (...)

5. — *Limites de la Préfecture.* Le P. Duparquet m'en parle beaucoup et me fait craindre également des envahissements de la part tant de Mgr Lavigerie que d'autres sociétés de missionnaires. Il me fait remarquer qu'il vaudrait mieux pour les limites nord de la Préfecture suivre le 2° degré latitude sud jusqu'à la rencontre du Congo et de là suivre le Congo jusqu'au 20° degré longitude orientale du méridien de Paris, et cela pour pouvoir naviguer sur ce fleuve sans sortir de la Préfecture.

Il me semble qu'il a raison et si vous le jugez de même, veuillez prendre ou faire prendre les mesures nécessaires pour que nos limites soient ainsi déterminées (...). C'est à la maison mère à (...) ne pas nous laisser enlever la plus petite partie de cette belle mission. La vallée de la Casaï fixe surtout l'attention du P. Duparquet.

(...)

P. Carrie.

214. - H. CARRIE aux Membres du Conseil de la Propagation de la Foi à Lyon.
S.E.P., 472, VIII, original (2).

Notre Dame de Mboma, 21 juillet 1880.

Messieurs les Directeurs,

Depuis deux mois que je suis dans le Congo occupé à fonder l'établissement de Mboma, je me suis efforcé de connaître le plus exactement possible l'état actuel de ce grand fleuve et du pays si intéressant qu'il arrose, et cela au triple point de vue politique, commercial et religieux. J'ai pensé vous être agréable en vous communiquant les quelques nouveaux détails que j'ai pu recueillir çà et là (...).

I. Je laisse de côté les discussions diplomatiques qui ont dû avoir lieu dernièrement entre les puissances Européennes au sujet des prétentions du Portugal à la possession des côtes du Congo, et dont le journal « *Le Graphique* » nous a dit ici quelques mots. Vous devez être, mieux que nous, au courant de cette question. J'en viens aux expéditions actuellement en marche dans le Congo vers le centre de l'Afrique, car il est bien probable que sous le drapeau de la science et de la civilisation elles cachent des vues politiques plus ou moins accentuées.

Monsieur Stanley poursuit son entreprise et y réussit. Il a parfaitement établi sa première station à Vivi et contourné les premières cataractes. (...)

(2) En tête le P. BARILLEC a écrit: « Non envoyée, les premières pages ne se rapportant qu'à Stanley et ne donnant que des nouvelles déjà connues ou sans intérêt; et les dernières pages engageant trop et étant peu exactes. On verra plus tard à en tirer parti. D'après ordres du T.R. Père et du Père COLLIN. 12 septembre 1880. Barillec ».

Il y a tout lieu de croire que l'expédition de Monsieur Stanley lui réussira parfaitement, grâce à son énergie infatigable et aux moyens puissants dont il dispose.

(...)

Tout ceci, Messieurs, vous prouve évidemment que dans peu de temps, le commerce sera très considérable au Congo, qu'à sa suite viendront la civilisation et l'industrie et enfin qu'un grand avenir est réservé à ces vastes et riches contrées. En effet, que M^r^ Stanley réussisse à nous ouvrir la route de l'intérieur et tous les produits des régions centrales (...) vont affluer au Congo devenu le premier des fleuves d'Afrique pour l'importance commerciale (...).

Les missions protestantes s'installent au Congo et y font de rapides progrès (...).

Pour nous missionnaires catholiques du Congo, (...) c'est avec grand' peine que nous avons pu installer une simple station à St-Antoine (...) Nous construisons, il est vrai, en ce moment, une petite mission à Mboma, où deux ou trois missionnaires au plus pourront résider; mais qu'est-ce que cela auprès du bien immense qu'il y aurait à entreprendre pour répondre aux besoins des circonstances présentes? San Salvador avec son roi et sa population encore en partie catholique deviennent protestants et personne pour aller à leur secours. Stanley-Pool va être envahi par les Protestants et il nous est impossible présentement de songer même à y mettre le pied. Il serait cependant de la dernière importance pour nous d'occuper ce point. C'est là que va se trouver tout naturellement le grand centre, l'entrepôt général de toutes les affaires de l'intérieur de l'Afrique. Ce point est donc destiné à acquérir une population et une importance très considérables. De plus, il se trouve à l'entrée de la magnifique vallée de la Casaï qui appartient tout entière à la Préfecture du Congo, dont elle forme à peu près la limite orientale. Cette belle vallée est parcourue dans son entier par la rivière qui lui donne son nom et qui est navigable à plus de 300 lieues de son embouchure dans le Congo, à Stanley-Pool. Au moyen de cette rivière nous pouvons pénétrer jusque dans le fond de notre mission, l'embrasser dans son entier avec une grande facilité et une grande rapidité. Nous occupons suffisamment, pour le moment du moins, le littoral et le Bas-Congo, il nous faut maintenant chercher à pénétrer à l'intérieur par le Zaïre, et la Casaï, véritables routes vers l'intérieur. Lorsque les Missions de la côte orientale font de si grands sacrifices pour arriver à l'intérieur par une route longue, dif-

ficile et périlleuse, celles de la côte occidentale ne doivent point rester en retard; mais bien au contraire, tâcher de tirer parti des avantages tout particuliers qui leur sont faits. Oui, Messieurs, il faut que nous aussi nous cherchions à arriver le plus tôt possible à Stanley-Pool, et à prendre possession de la plus belle peut-être des vallées d'Afrique (3).

Les missionnaires sont prêts; ils n'attendent que l'ordre et les moyens de partir (4). Les moyens, Messieurs, vous seuls les possédez et vous seuls pouvez nous les fournir. A vous donc aussi la *responsabilité* (5) comme les mérites du salut de ces peuplades nombreuses (...).

Votre très humble et très reconnaissant serviteur

P. Carrie.
Vice-préfet apostolique du Congo.

215. - H. CARRIE à Ign. SCHWINDENHAMMER.
S.E.P., 472, I, 1880, original.

Mboma, le 22 juillet 1880.

Mon Très Révérend Père,

Je vous confirme ma lettre du 18 courant n° 6, qui peut-être vous arrivera après celle-ci. J'ai profité d'un peu de loisir pour adresser la lettre ci-incluse à MM. les Directeurs de la Propagation de la Foi, afin d'attirer de plus en plus leur attention sur cette mission devenue aujourd'hui si importante et qui est complètement dépourvue de moyens de faire face à ce qu'on a lieu d'attendre d'elle.

Je vous prie de vouloir bien faire parvenir cette lettre à sa destination et de l'appuyer de tout le poids de votre autorité auprès de ces Messieurs.

(...)

P. Carrie.

(3) On a marqué au crayon un point d'interrogation à côté de ce passage.
(4) On a souligné ce passage au crayon et placé trois points d'interrogation en marge.
(5) On a souligné ce mot à Paris.

216. - D. COMBONI à J. SIMEONI.
P.F.R., S.R.C., Africa australe, vol. VI, 1875-1885, fol. 797-800, original.

Verona, 27 Luglio 1880.

Eminentissimo et Reverendissimo Principe,

Due solo righe per esprimerle la mia intera soddisfazione pella proposta di assegnare una missione o Prefettura apostolica pel Seminario di Lione.

Non è per niente opportuno quello che io avea tracciato pei Belgi, perchè, saputo da V. Eminenza che si trattava di Belgi, avea segnato come base di operazione il Gran Fiume Congo, ove da due anni lavora la spedizione Belga capitanata da Stanley. Se a M. Planque si affidasse quel territorio, si cadrebbe nel medesimo errore in cui si è caduto nell'affidare a M^r^ Planque il Capo centrale di Buona Speranza troppo fuori di communicazione del suo centro di azione.

(...)

D. Comboni.

217. - H. CARRIE à Ign. SCHWINDENHAMMER.
S.E.P., 472, I, 1880, original.

Banane, le 8 août 1880.

Mon Très Révérend Père,

(...)

7. *M. Stanley* va toujours de l'avant, quoique son personnel soit assez mécontent. L'élément américain n'est pas favorable aux Belges. Hier, pour la seconde fois, ils m'ont refusé le passage à bord de leurs vapeurs. C'est assez.

8. (...)

P. Carrie.

218. - LÉOPOLD II à M. STRAUCH.
A.E.B., Papiers Strauch, n° 39, original.

1 Septembre 1880.

Cher Monsieur Strauch,

(...)

Encore d'après les journaux anglais, la propagation de la foi emploierait des jésuites français dans l'Afrique australe.

Quand vous aurez l'occasion, questionnez à ce sujet le représentant de Mgr Lavigerie.

(...)

Léopold.

219. - DURAND à H. BRICHET.
S.E.P., 658, V, 3, original.

Société de Géographie
Paris.

Paris, le 16 septembre 1880.

Mon cher Père,

J'ai l'honneur de répondre à la demande que vous m'avez adressée au sujet des limites des Missions de votre honorable Congrégation dans l'Afrique occidentale et dans l'Afrique orientale. J'ai examiné avec soin le rapport qui doit être soumis à la S. Congrégation de la Propagande au sujet des quatre Provicariats à ériger dans l'Afrique équatoriale.

Voici mes observations:

1° Il est regrettable que la S.C. de la Propagande n'ait pas à sa disposition un consulteur véritablement géographe indépendant et désintéressé dans toutes les questions qui concernent les limites à assigner pour les différentes Missions. A mon avis, cette question est des plus importantes. La certitude des limites produit la paix entre les missionnaires et la sécurité pour le salut des âmes. L'incertitude de ces limites engendre des conflits sans cesse renaissants qui ont lieu au grand détriment des âmes; car alors les Missionnaires abandonnent certains territoires contestés

entre deux Missions. Quelquefois des établissements utiles pourraient être fondés, mais on les délaisse et les populations appelées au salut par N.S.J.C. continuent de se perdre entre deux Missions qui devraient les évangéliser. L'histoire des Missions nous montre de nombreux faits déplorables de ce genre.

2° Je crains qu'on ne se fasse illusion sur les avantages que les Missions Catholiques pourront retirer de la Société *internationale* africaine. C'est une société maçonnique et protestante. Ce qu'elle fera sera utilisé par les Missions protestantes déjà si nombreuses en Afrique. Ses règlements ordonnent à ses agents de se désintéresser totalement des questions religieuses. L'abbé Debaize n'a-t-il pas été un triste exemple de ce que j'avance?

Or maçonnerie et protestantisme marchent toujours ensemble, ils sont associés.

3° L'Afrique intérieure a été découverte et parcourue par les Portugais au XVI[e] siècle.

(...) Le premier qui a traversé le continent africain est un missionnaire jésuite parti de San Thomé et de Loanda. Il alla à Moçambique et à Goa. C'était en 1652. En 1560 le Père Sylveira de la Compagnie de Jésus était établi dans la Capitale du Monomotapa où il fondait une mission florissante. Jésuites et Dominicains parcoururent à cette époque l'Afrique intérieure entre le Limpopo et l'Abyssinie. Les Portugais de cette époque connaissaient mieux l'intérieur de ce continent, la région des lacs, qu'on ne le connaît aujourd'hui. Sur la côte occidentale tous les ordres religieux concouraient à la fondation de Missions.

Livingstone a donc *retrouvé* seulement ce que les anciens Portugais *avaient découvert* et, encore, *il s'est servi des renseignements portugais, sans avoir la loyauté de le dire.*

4° Les chemins de fer!! C'est avec une surprise à nulle autre pareille que je lis (page 2-12) dans le rapport qu'il existe des chemins de fer américains construits par la mission d'Oxford entre la côte du Zanguebar et le lac Tanganika. De plus ce chemin de fer aurait 300 kilomètres de développement!! *Tout ce paragraphe n'est que du roman.* Voilà la réalité.

Il y a trois *projets* (...)

Les voyageurs anglais ont pénétré dans ces régions. Ils ont fait ouvrir des sentiers, qu'on a appelés du nom fastueux de routes. En avançant dans les forêts, ils faisaient couper les arbres qui gênaient

leur passage. Or, *par derrière eux,* la végétation activée par le climat et les pluies reprenait immédiatement ses droits, et une forêt plus belle a repoussé sur les points où on avait fait pénétrer le soleil et l'air.

En conséquent, de ces sentiers, prétendues routes, il n'en existe plus rien. Il faut recommencer à chaque instant: ce qui est impossible. Donc on ne peut songer encore à établir dans ces régions souvent désertes, montagneuses, inondées pendant une partie de l'année, couvertes de forêts gigantesques, ou bien occupées par des tribus hostiles, des chemins de fer et même des routes permanentes. D'ici longtemps il ne pourra y avoir que les sentiers des caravanes. (...)

Je regrette beaucoup de voir ce paragraphe dans le rapport et je recommande de ne le communiquer à personne, car il ferait du tort à la S.C. de la Propagande, qui endosserait les accusations d'ignorance et de légèreté dirigées contre ses auteurs. Il faut discerner avec une saine critique les *canards géographiques* répandus par les histrions des véritables nouvelles et documents. Les premiers pullulent, les seconds sont peu nombreux. Un savant, un vrai géographe peut seul faire ce triage.

5° *Les frontières portugaises.* Les frontières portugaises s'étendent plus loin qu'on ne le croit vulgairement dans l'intérieur de l'Afrique. L'Angleterre cherche depuis longtemps déjà à s'emparer d'une grande partie de l'Afrique. Or il lui faut des limites rapprochées de la côte, afin d'assurer ses débouchés. Pour en venir à ses fins, les géographes ont de plus en plus rétréci les possessions portugaises, afin de légitimer ses envahissements. Ils ont donc falsifié les cartes, les Allemands et les Français ne les ont copiées que trop servilement (...).

Par conséquent, il ne faut pas s'en rapporter, pour fixer les limites des Missions, aux seuls documents anglais. [...] On s'exposerait à faire naître dans l'avenir, des conflits interminables (...).

Le Gouvernement portugais entre dans une nouvelle voie, il veut favoriser l'établissement de nouvelles missions; mais il se doit de ne pas laisser périmer les droits anciens qu'il a sur certains territoires et de faire respecter les frontières de ses possessions africaines.

6° L'Afrique intérieure est à peine connue. Quelques points principaux seulement ont été déterminés astronomiquement. Il y a des erreurs considérables dans les positions des montagnes, des rivières, des lacs etc. Les cartes actuelles sont très incorrectes. Par conséquent, à moins

d'avoir des points de repère certains, il vaut mieux déterminer les limites des missions par les degrés de latitude et de longitude (...).

I. Limites du côté de Zanzibar (...)

II. Limites du côté du Congo.

Au nord, ces limites seraient le 2° degré 30' de latitude australe. (...)

A l'est, la ligne de partage du versant oriental du Casaï, frontière réelle, historique et indiscutable des possessions portugaises. Elles se prolongeraient jusqu'au lac Dilolo, par le moyen duquel le Casaï communique avec le Liba, tête nord-ouest du Zambèze. (...)

Il faut remarquer, en effet, que le royaume du Congo s'est toujours étendu depuis l'océan jusqu'au Casaï. Au XVI[e] siècle, il allait même plus loin que cette rivière. Mais depuis le XVII[e] siècle, les géographes ont toujours désigné cet affluent du Zaïre comme frontière de ce royaume. Les anciens Portugais et les Portugais de notre époque ont toujours regardé et regardent le Casaï comme le véritable fleuve Zaïre ou Congo. Pour cette raison, il est de toute justice de laisser la vallée entière du Casaï à la préfecture apostolique du Congo.

Il est une autre raison qui démontre la nécessité et la grande utilité de cette mesure. Depuis l'année 1515, le royaume du Congo est vassal du Portugal. Il l'a toujours été depuis cette époque sans interruption aucune. Par conséquent les Portugais ont des droits sur toute cette région qu'ils ont toujours régardée comme faisant partie de leurs possessions. [...]. Distraire de la Mission du Congo le territoire compris entre le Coango et le Casaï, serait exposer les missionnaires à un insuccès certain. En maintenant la frontière du Casaï, on évite tous ces inconvénients et on assure la prospérité de la Mission par la protection du gouvernement portugais.

Veuillez, mon cher père, recevoir l'expression des sentiments les plus distingués

de votre bien dévoué

l'abbé Durand

Professeur des sciences géographiques à l'Université catholique de Paris, Archiviste bibliothécaire de la Société de géographie de Paris, membre de plusieurs sociétés savantes et instituts français et étrangers.

220. - Ch. LAVIGERIE à J. SIMEONI.
P.F.R., S.R.C., Africa centrale, vol. VIII, 1871-1880, fol. 1082-1083, original.

Alger, le 17 septembre 1880.

Révérendissime Seigneur,

(...)

Au Tanganyika, nos Pères Missionnaires, sous la conduite du Père Deniaud, s'établissent solidement dans leur mission. Il y ont gagné la bienveillance, non seulement des nègres, mais, ce qui était encore plus difficile, des marchands d'esclaves, d'origine arabe. Ils développent leur orphelinat de jeunes nègres. Ils entretiennent des rapports fréquents et satisfaisants avec les membres de l'expédition de la Société de Géographie Belge.

(...) † Charles, archevêque d'Alger.

221. - F. MEGLIA à la Congrégation générale de la Propagande.
P.F.R., Acta..., 1880, vol. n° 248, fol. 280-288, imprimé. Le document comprend seulement l'exposé (Ristretto) et non les documents qui illustrent la question (Sommario) (6).
S.E.P., 658, V, 2, document complet imprimé (Ristretto et Sommario).

(21 settembre 1880).

Sacra Congregazione de Propaganda Fide

PONENTE

L'Eminentissimo e Reverendissimo Signor Cardinale PIER FRANCESCO MEGLIA.

RISTRETTO CON SOMMARIO

Sull'erezione di quattro Pro-Vicariati nell'Africa Equatoriale.

21 Settembre 1880

(La Congregazione si tenne in Vaticano)

(6) Le Sommario ne comprend que deux documents: La lettre de Mgr. LAVIGERIE au Préfet de la Propagande datée d'Alger, 21 février 1880 et la lettre du Colonel STRAUCH à l'Archevêque d'Alger datée du 3 juillet 1880.

Eminentissimi e Reverendissimi Signori

1. Sono pochi lustri da che traversata da animosi viaggiatori la già inaccessibile Africa equatoriale, quell'immenso paese cessava di avere l'apparenza di mistero che per tanti secoli aveva conservata, e quasi un nuovo mondo veniva a schiudersi alla conquista del cattolicismo.

2. Questa S. Congragazione che ha per fine essenziale di introdurre e diffondere la luce evangelica per tutta la terra, nell'intendimento di intraprendere l'evangelizzazione di quei popoli prima che venisse guasti dall'eresia, si rivolgeva tre anni or sono a Monsig. Carlo Lavigerie, Arcivescovo di Algeri, perchè le porgesse ragguaglio delle speciali condizioni di quelle parti novamente scoperte e nel tempo stesso, esponesse quali mezzi sarebbero a suo avviso più acconci al buon successo dell'impresa.

3. Corrispondeva Egli a questo invito con prudenza e zelo pari alla sua intelligenza, inviando varii rapporti e proponendo i provvedimenti all'uopo necessarii, parte de'quali già effetuati e parte da recarsi all'effetto.

4. Il sunto di questi rapporti e l'esposizione di quanto Egli reputa ancora da eseguirsi, constituisce il soggetto di questa Ponenza, la quale per maggior chiarezza si presente all'E.E. L.L. distinta in quattro parti.

(...)

Parte Prima

Discoprimento dell'Africa equatoriale

(...)

10. Enrico Stanley in fine, facendo buon conto delle previsioni del celebre Patermann (*sic*) indirizzandosi dal Lago Vittoria verso occidente, guadagnate le sponde del grand fiume Congo, le seguitò e doppo quattro anni nel 1876 (*sic*) giunse al suo sbocco nell'Oceano Atlantico. Occupa questo fiume una grande regione idrografica, sviluppandosi lungo il suo corso in più laghi, dei quali il più grande è il Tanganika di un altezza dal mare di 826 metri et di 37 200 chilometri quadrati di superficie. Per questa guisa l'Africa equatoriale rientrova in comunione dei popoli nella sua immensa estensione di una superficie di dodici millioni di chilometri quadrati, in cui si aggirano più di Cento millioni di negri tutti idolatri.

Parte secunda

Sforzi dei Protestanti per impiantar l'eresia nell'Africa equatoriale. Notizie sull'Associazione Internationale del Belgio.

11. Discoperta l'Africa equatoriale, tutte le speciali società geografiche fondate a Londra, a Parigi, a Berlino, in Italia e nell'America ne fecero oggetto di studi e di esplorazioni. A meglio poi raggiungere il loro scopo si centralizzavano esse quattro anni or sono a Bruxelles in una specie di Comitato generale, che prese nome di Associazione Internationale Africana, la cui presidenza venne affidata al Re dei Belgi.

12. All'ombra di questa instituzione internazionale, che si ramifica pel mondo intero, egli è incredibile quanto si adoperino le differenti Società Bibliche per diffondere il protestantismo in quelle regioni. Basti sol dire, che la Missione di Oxford ha essa sola fatto costruire nella costa una strada ferrata Americana e due altre comuni, delle quali l'una si prolunga verso i grandi laghi del centro per più che trecento chilometri e tutto ciò sotto la direzione del Vescovo Anglicano del Zanzibar. Ma si hanno dagli Inglesi mire ancor più grandi. Pensano già di attivare sul Tanganika un vapore e di costruire una strada ferrata che lo ponga in comunicazione con altro battello a vapore, che dovrà traversare il Nianza Vittoria, per proseguire con altra via ferrata fino al mare. Anche si ha in animo di partire per egual modo dal Tanganika, che è destinato a divenire una delle più importanti stazioni dell'Africa, e traversando con altro Vapore il Nyanza Alberto raggiungere con altra via ferrata quella già esistente a Kartum. Posizioni tutte che hanno già occupate i ministri protestanti.

13. Inoltre tutti i giornali di Londra e di America si agitano per ottenere il concorso più grande per questa propaganda. In seguito di che Monsig. Arcivescovo di Algeri segnalava fino da tre anni or sono a questa S. Congregazione l'organizzazione, lo spirito, il fine della Conferenza di Bruxelles, onde porre in vista ciò che le Missioni Cattoliche dovessero temer da essa e quale vantaggio potessero ritrarne.

14. Il fine di quella Conferenza, osservava egli, si fu di riunire gli sforzi di tutte le nazioni che si dirigono all'esplorazione dell'Africa equatoriale, centralizzando le soscrizioni ed i fondi di ogni maniera destinati a questa ardua impresa. L'organizzazione, aggiungeva, non essere uniforme, ma bensì varia per l'Europa e per l'Africa. In quanto all'Europa essa intende ad accrescere le sue risorse, facendo arrolamenti ad

un franco all'anno per mezzo di comitati nazionali in ciascun paese. Questi comitati delegano loro rappresentanti, i quali formano in Bruxelles una Commissione centrale, che ha forza di potere deliberativo, e sotto la presidenza del Re unisce insieme l'azione dei rispettivi governi, delle Società scientifiche e del pubblico, cui indirizza i suoi appelli. A capo di questa Commissione centrale istituirono un Comitato esecutivo, composto solamente di tre membri eligibili dal seno di essa. Questo Comitato dispone dei fondi dell'associazione, de'quali però le sole rendite vengono impiegate, ponendosi il capitale in consolidato, che si accumula poco a poco. Ora di questi tre membri che costituiscono il Comitato supremo, due sono protestanti ed il solo Re che lo presiede è cattolico. La sua presenza è in fondo destinata ad attirare all'opera quella simpatia e quelle risorse, che altrimenti avrebbero sperato indarno dalla parte cattolica di tutti i paesi e segnatamente dell'Austria e della Francia.

Riguardo poi all'Africa l'amministrazione stessa non è meno avveduta e meno operosa. Essa vi moltiplica le stazioni tanto sulla costa, quanto nell'interno. Le prime sono semplici *entrepôts* destinati a provvedere i viaggiatori di mezzi di sussistenza e di esplorazione, le seconde sono soprattutto scientifiche ed ospitaliere, ma nel tempo stesso basi di operazione, scaglionate in modo, da formare una linea di comunicazione dall'uno all'altro mare.

15. Chiaro adunque emerge, che questa Associazione pigliando sempre maggiore incremento, diverrà ben presto padrona del campo e terrà la chiave dell'Africa interiore per quella influenza, che già vi esercita e che può divenire assoluta, dappoichè sulla domanda del Re dei Belgi, i governi le hanno assicurato la lor protezione, e per mezzo dei rispettivi consoli sulla costa. Se volgesi poi l'attenzione alle sue deliberazioni esse non sono men consoni e corrispondenti al suo carattere, avendo un sigillo puramente laico, e non rappresentando alcuna religione, alcun culto. Nè poteva altrimenti attendersi da una Associazione, in cui i Protestanti e liberi pensatori hanno il dominio col voto della maggioranza e sono quindi quelli che hanno indirizzo agli interessi comuni. Un solo ecclesiastico dopo il Re, forma parte di quell'Assemblea, mentre la sola Svizzera vi è rappresentata da sei Ministri Calvinisti. Da questa tendenza libera pensatrice e dal favore che questa Associazione presta alle Missioni protestanti, come quella che trae la sua origine dalle Società acattoliche di Alemagna, Inghilterra ed America, Monsignor Arcivescovo di Algeri inferiva il pericolo per le missioni cattoliche, e

la necessità quindi di porre un argine, onde non abbia ad avvenire nell'Africa equatoriale, quanto si è verificato in altre parti dell'Africa stessa, ove esistono timori, con gli esempi e della Colonia Americana che fondata sulla costa occidentale con quindici mila negri, vi conta già due cento cinquanta mila protestanti, e con l'esempio dell'Inghilterra la cui missione a Sierra Leone progredisce in proporzione delle grandi risorse onde dispone, ricevendo dalla Società Biblica la sovvenzione annua di cinque milioni di franchi.

16. Passando egli in seguito ad esaminare il vantaggio, che da quella potrebbero trarre le Missioni cattoliche nell'Africa Equatoriale, osservava primieramente, che l'immensa latitudine nella quale possono distendersi le Missioni stesse con poca spesa e pericolo, dappoichè non vi si trova che una popolazione tutta idolatra, dove nè il materialismo, nè l'eresia hanno ancor penetrato seriamente, e dove superate le difficoltà di giungersi, la salubrità del clima che sorpassa di gran lungi quella delle zone più temperate, promette ai Missionari stessi sicura dimora e ottimi risultati per la propagazione dell'Evangelo.

Ciò posto, soggiungeva che il vantaggio che i Missionari potranno ritrarre dalla Conferenza di Bruxelles sarà l'appoggio ospitaliero che essi avranno nelle stazioni da essa fondate, e quindi la maggior facilità di stabilirsi in quelle regioni, essendochè la Conferenza stessa si è obbligata di porgere aiuto a favore a tutti gli Europei che trovansi nell'Africa.

17. Per utilizzare poi i vantaggi suesposti, il prelodato Monsig. confortato dalla esperienza che ha del paese e dagli studi speciali fatti su questa materia, segnalava quanto appresso. Siccome il piano dell'Associazione internazionale è di assicurarsi nell'Africa equatoriale centri d'influenza e di azione, da quali si adopera già trarre il miglior partito l'eresia, cosi fa d'uopo, che il cattolicismo opponga a quelli, centri ancor più potenti, stabilendovi stazioni di Missionari Apostolici. Venendo quindi al modo prattico da realizzare questo concetto, Monsignore proponeva di inviare colà i Missionari della Società da lui fondata in Algieri or sono dieci anni e che già conta più di trecento membri, de'quali cento sono iniziati al Sacerdozio. Sono dessi giovani acclimatizzati e formati nell'Africa stessa animati da zelo fervente, tra quali tre onorarono già la fede colla preziosa morte che in testimonianza di essa sostennero nel Sahara.

18. Siccome, poi egli soggiungeva, degno di imitazione è l'esempio che porge la Conferenza di Bruxelles riunendo sotto una sola direzione

con un sol capo le diverse società, che si occupano dell'Africa, cosi opportuno sarebbe di concentrare sotto una direzione unica gli sforzi parziali fatti dalle missioni cattoliche nell'Africa stessa, per farli convergere verso il fine comune, con unità. (...)

Parte Terza

Esposizione di quanto si è fatto per l'evangelizzazione dell'Africa equatoriale.

(...)

29. Dopo di aver dato notizie sulla situazione dei Missionari, Monsig. Lavigerie passa a dar ragguaglio di quella delle spedizioni scientifiche, protestanti e politiche. Egli dopo di aver narrato come l'Abate Debaize colà inviato dal Governo Francese, finisse miseramente la vita, soggiunge, che sette sono gli Esploratori Belgi, de'quali alcuni trovansi a Tabora, e altri sul bordo del Tanganika disposti a muovere innanzi, e traversando il lago, stabilirsi a Nyangoué. Intanto sul bordo del Tanganika e a Nyangoué hanno essi manifestato il desiderio di vedere stabilirsi i Missionari cattolici, ed hanno mostrato special deferenza per loro dovuta alle istruzioni ricevute dal Re del Belgio, il quale forse all'idea scientifica accoppia l'idea politica di stabilire nell'Africa una colonia Belga. Ciò egli ha dimostrato nella misteriosa spedizione organizzata, egli ormai è un anno, sotto la condotta dell'Americano Stanley, il quale dopo di aver reclutato nel Zanzibar una piccola armata di 300 negri, e 30 Europei, è partito dalle rive dell'Oceano atlantico per risalire il Congo. Del resto le disposizioni del Re verso la religione hanno sempre più migliorato e fan concepire speranza fondata, che le Missioni cattoliche troveranno in lui appoggio e favore. Infatti nell'ultimo abboccamento avuto con Monsig. Lavigerie Egli ha proposto di stabilire quasi un'alleanza tra i Missionari di Algeri e gli Esploratori belgi onde sostenersi a vicenda in quanto concerne la sicurezza della vita. Ha inoltre esternato il desiderio di vedere entrare nella Società delle Missioni dell'Africa giovani Belgi ed a questo effetto ha messo a disposizione di Mons. Arcivescovo di Algeri 20 borse di 500 fr. ciascuna, per far educare alla scuola apostolica dei PP. Gesuiti di Turnhout nella diocesi di Malines, 20 giovani i quali avessero la vocazione di entrare in quella Società; promettendo altresì di riscattare a sue spese dal servigio militare quelli, che saranno colpiti dalla coscrizione. Queste buone disposizioni manifestate a Monsignor Arcivescovo di Algeri venivano confermate da

Monsignor Vannutelli Nunzio di Bruxelles a cui il Re stesso vivamente raccomandava il progetto della creazione di un Vicariato Apostolico da confidarsi esclusivamente ai Missionari Belgi. L'interesse del Re in quest'affare (proseguiva Monsig. Nunzio) nasce dalla sua antica idea di contribuire alla civilizzazione dell'Africa e di giungere forse per questa via a procurare al Belgio una Colonia. Vedendo poi che le spedizioni di esploratori laici non approdano a nulla, vorrebbe servirsi dei Missionari. Egli è dispostissimo ad aiutare con mezzi pecuniari lo stabilimento della Missione Belga, ma per motivi facili a comprendere, non ama di apparire pubblicamente come autore e sostenitore del progetto.

Per trarre profitto da queste benevole disposizioni del Re dei Belgi, Monsig. Arcivescovo di Algeri ha nel decorso Luglio indirizzato al Segretario di S.M. una lettera, con la quale faceva al Re medesimo alcune proposte che sono state favorevolmente accolte. Esse, come l'EE. LL. rileveranno dalla risposta del prelodato Segretario (Somm. N. 2) sono le seguenti: 1° di scegliere Mdabourou, all'estremità occidentale del Ougogo per centro della Missione che i Padri di Algeri si propongono di fondare tra Mpwova e Tabora; 2° di collocare in questa stazione almeno quattro soggetti belgi scelti tra gli ausiliari, oltre tre o quattro Padri provvisoriamente francesi; 3° di riunire successivamente i soggetti belgi che entreranno nella Società de'Missionari di Algeri, in speciali stazioni, che verranno fondate sulla linea di esplorazione della Società Africana, le quali più tardi formerebbero nella Società dei Missionari stessi un Vicariato particolare affidato esclusivamente a Missionari di nazionalità belga.

(...)

Parte Quarta

Provvedimenti a prendere per consolidare e promuovere l'evangelizzazione dell'Africa equatoriale.

(...)

32. Con questi quattro Pro-Vicariati nel centro, con quello affidato ai PP. Gesuiti nel Zambezi e con i Vicariati e Prefetture stabilite già sul littorale ed alle quali si potrà permettere di avanzarsi fino ad una distanza di 400 Kilometri nell'interno, Monsignor Lavigerie si avvisa di poter far fronte agli sforzi dei Protestanti. Chiese quindi che eretti a Pro-Vicariati le due missioni già fondate nel Nyanza e nel Tanganika,

vengano ora incaricati i suoi Missionari di stabilirne due altri nei due punti superiormente indicati cioè nel Kabebe e nel Nord del fiume Congo. Reputa però egli necessario che tutti e quattro si rimangano tra loro indipendenti per le ragioni seguenti.

(...)

33. Perchè poi questi quattro Pro-Vicariati conservino quell'unità di azione e di consiglio tanto necessaria a promuovere il bene delle Missioni, Monsig. Arciv. di Algeri dovrebbe restare come Delegato della S. Sede alla direzione superiore dei medesimi, fino a che non avessero a questa S. Congregazione di prendere su di loro altri provvedimenti.

34. Per quanto concerne il personale necessario all'impresa il prelodato Monsignore prepara già un'altra caravana che partirà da Algeri nel prossimo Ottobre. Essa sarà composta di 18 membri tra cui due ausiliari destinati a corrispondere in parte alla domanda fatta dal Re Mteça.

Dopo ciò l'EE. LL. sono pregate di risolvere il seguente

DUBBIO

Se e come debbano erigersi nell'Africa equatoriale i quattro pro-Vicariati propos i da Monsig. Lavigerie e se debbano approvarsi limiti indicati per i medesimi.

222. - Congrégation générale de la Propagande.
P.F.R., Acta..., 1880, vol. n° 248, fol. 288, original.

(21 settembre 1880)

In Congregatione Generali de Propaganda Fide habita in Aedibus Vaticanis die 21 Septembris anno 1880, cui interfuerunt Emi et Rmi DD. Cardinales Di Pietro, Pitra, Simeoni, Franzelin, Meglia, Sanguigni, Sbarretti ad propositum Dubium Sull'erezione di quattro Pro-Vicariati nell'Africa Equatoriale respondendum censuerunt:

Affirmative et ad mentem. Mens est, che le due prime Missioni di Nyanza e Tanganika siano erette in Pro-Vicariati Apostolici, e che nel Congo settentrionale e meridionale si formino due nuovi centri di Missioni pei quali Mgr. Lavigerie nominerà i rispettivi Superiori. Riguardo poi ai limiti tanto dei Pro-Vicariati come dei due nuovi centri di Missione, per ora restino fermi quelli da lui designati, riservato alla

S. Congregazione il diritto di modificarli e di dividere i territorii dei rimentovati Pro-Vicariati e centri di Missioni secondochè lo giudicherà necessario od opportuno.

Ita est

Petrus Franciscus Card. Meglia, Ponens.

Ex Audientia SS mi diei 26 Septembris 1880.

SSmus Dominus Noster Leo Divina Providentia PP. XIII, referente infrascripto S. Congregationis de Propaganda Fide Secretario, praedictam Eminentissimorum ac Reverendissimorum Patrum resolutionem benigne approbare dignatus est.

I. Masotti Secretarius.

223. - Décret de la Sacrée Congrégation de la Propagande. *P.F.R., Lettere...*, vol. n° 376, 1880, fol. 531-532, copie. *S.E.P.*, 658, V, 3 et 4, copies.

(Romae, 27 septembris 1880.)

Cum R.P.D. Karolus Lavigerie, Archiespiscopus Algeriensis nonnullis abhinc annis missionarios Congregationis a se institutae in Africam Aequatorialem transmiserit, ad sylvestres homines in illis regionibus degentes catholica fide imbuendos, qui divina favente gratia ubere cum fructu ministerium apostolicum in locis quibus nomen Nyanza et Tanganika inchoarunt ac gesserunt, cumque idem Archiepiscopus ad opus tam sanctum magis magisque promovendum atque amplificandum expostulaverit, ut praedicta duo loca in Pro-vicariatus Apostolicos erigerentur, Eminentissimi ac Reverendissimi Patres Christi nominis Propagandi in generalibus Comitiis habitis die 21 septembris 1880 censuerunt supplicandum Sanctissimo pro expetita erectione. Voluerunt insuper Eminentissimi Patres ut limites eorumdem Pro-vicariatuum donec aliter a Sancta Sede disponatur sequentes sint: Quoad Vicariatum Nyantiae ad Boream totus cursus fluminis Bahar el Arab (quod ad Occidentem in Nilum fluit) et cursus fluminis Sobat (quod in Orientem in Nilum fluit) usque ad Kaffae montes. Hoc limite missio Africae Aequatorialis separatur a missione Darfour et Kordofan. Ad Orientem limes incipit a Monte Kaffae, prosequitur versus lacum Baringi, ad orientem lacus

Victoriae Nyantiae ac terminatur montibus Keniae. Ad Austrum limes a montibus Keniae progreditur juxta ripam australem Victoriae ac ripam Alberti Nyantiae usque ad Congum Flumen, aequatorem versus ad Stanley cataractas. Ad Occidentem limes recta linea producitur ab hoc puncto ad fontem fluminis Bahar el Arab quod limitem borealem designat.

Vicariatus Tanganikae ad Boream limitabitur extremitate australi Vicariatus Nyantiae. Ad Orientem finietur linea quae aquas dividit inter regionem lacuum internorum et Oceanum indicum. Haec linea incipiens a monte Keniae progreditur juxta regionem cretaceam a Massaja nuncupatam. Ougogum transjicit ac demum sistit ad Boream Nyassae lacus, qui pergit usque ad regionem Sulae prope 12 gradum latitudinis australis. Haec linea separat missiones Africae Aequatorialis a missione Zanzibariae quae Patribus a Sancto Spiritu appellatis commissa est. Ad Austrum terminabitur catena montium Babisae qui Lokingae quoque nominantur quique vallem majorum lacuum a valle separant Zambesi fluminis. Ad Occidentem limes sequetur ripam occidentalem Bangueli lacus, hinc Laulabam fluvium, hinc Moërum lacum ac denique Congum Superiorem usque ad Stanley cataractas aequatorem versus.

Hanc vero Sacrae Congregationis sententiam cum R.P.G. Ignatius Masotti in Audientia diei 26 ejusdem mensis Sanctissimo Domino Nostro Leoni Papae XIII retulisset, Sanctitas Sua eam in omnibus probavit confirmavitque ac praesens Decretum expediri mandavit.

Datum (...) die 27 Septembris 1880.

224. - J. SIMEONI à Ch. LAVIGERIE.

P.Bl.R., A, 17, 253, original.
P.F.R., Lettere..., vol. n° 376, 1880, fol. 508-509, copie.
S.E.P., 658, V, 2, copie.
J. PERRAUDIN, in: *Zaïre*, 1957, t. XI, p. 927, note 49.

30 Settembre 1880.

Ho il piacere di far conoscere alla S.V. che il Santo Padre nell'udienza del 26 corrente si è degnato di approvare la risoluzione emessa dagli Eminentissimi Signori Cardinali di questa Sacra Congregazione nell'Adunanza Generale del 21 corrente intorno all'erezione nell'Africa Aequatoriale di alcuni Provicariati Apostolici proposti dalla stessa S.V. In

quell'Adunanza al dubbio: "Se e come debbano eriggersi nell'Africa Equatoriale i quattro provicariati proposti da Mgr Lavigerie e se debbano approvarsi i limiti indicati per i medesimi", la Sacra Congregazione rispose: " Affirmative et ad mentem; mens est che le due prime missioni del Nyanza e del Tanganika siano erette in Pro-Vicariati Apostolici, e che nel Congo settentrionale e meridionale si formino due nuovi centri di Missione, pei quali Mgr Lavigerie nominerà i respettivi Superiori. Riguardo poi ai limiti tanto dei Pro-Vicariati come dei due nuovi centri di missione, per ora restino fermi quelli da Lui designati riservato alla Sacra Congregazione il diritto di modificarli e di dividere i territorii dei mentovati Pro-Vicariati e centri di missione, secondochè giudicherà necessario ed opportuno."

Tali limiti pei due Pro-Vicariati sono espressi nel Decreto di erezione unito alla presente lettera, e pei due centri di missione sono i seguenti:

Pel Congo Meridionale. All'Est il limite occidentale del Pro-Vicariato del Tanganika. Al Sud il prolungamento dei Monti Babisa (o Lokinga) che separano il bacino dei grandi laghi da quello del Zambese. Questa linea di divisione dell'acque arriva fino ai monti Mosamba ove prende origine il Coango, uno dei principali affluenti del Congo. All'Ouest il limite segue la riviera del Coango e arriva a Stanley Pool sul Congo inferiore. È il limite che separa le missioni d'Angola e del Congo. Al Nord il limite segue tutto il corso del Congo da Stanley Pool fino alle cascate di Stanley verso l'Equatore.

Pel Congo Settentrionale: Al Sud il limite Nord del Congo Meridionale. All'Est il limite occidentale del Pro-Vicariato del Nyanza. Al Nord il suo limite naturale parte dalle sorgen i del Bahar el Arab, segue il corso del Bahar el Abiod verso occidente, quindi le Montagne d'Adamawa ove il Binué prende origine. All'Ouest il limite sarà costituito dalla divisione delle acque che si riversano nell'Oceano Atlantico. Questo limite parte del Binué e viene a finire al fiume Congo verso il punto sopracitato di Stanley Pool.

Siccome poi in pratica può facilmente nascere dubbio sui limiti che separano le quattro Missioni, atteso che i paesi non sono del tutto bene esplorati e la loro estenzione è assai grande, gli Emin^mi Padri han decretato che i due Pro-Vicarii e i due Superiori delle Missioni stesse si communichino a vicenda le facoltà.

Per la nomina dei due Pro-Vicarii Apostolici del Nyanza e del Tanganika la S.V. si compiacerà d'indicarmi i soggetti che crederà più

idonei pei quali Le rimetterò con la nomina le opportune facoltà. Avrò caro al tempo stesso di conoscere i nomi dei Missionarii ch'Ella crederà bene di eleggere superiori del Congo Settentrionale e del Congo Meridionale.

D.S. Godo di aggiungere che per coteste Missioni dell'Africa Equatoriale sono stati destinati due mila franchi provenienti dalla Pia Opera della S. Infanzia di Vienna. Tal somma trovasi a disposizione della S.V. presso Mgr. Segretario di questa S. Congregazione.

225. - Ign. MASOTTI à Ch. LAVIGERIE.
P.F.R., Lettere..., vol. n° 376, 1880, fol. 526-527, copie.

30 Settembre 1880.

Alla lettera qui unita aggiungo che quantumque dalla S. Congregazione sia stato stabilito che due sole delle quattro missioni equatoriali vengano erette in provicariati e le due altre abbiano ad essere per ora semplicemente centri di nuove missioni, pure nella lettera che si scriverà al Consiglio Centrale della Pia Opera della Propagazione della Fede in Lione si adoprerà per tutte e quattro l'espressione generica di provicariati, affinchè altrimento alle ultime due non abbia a mancare, come la S.V. temeva, il valido sussidio delle elemozine della Pia opera stessa. Aggiungo inoltre una preghiera alla S.V. che cioè si compiaccia indicarmi se nella enumerazione dei limiti dei provicariati contenuta nel Decreto qui accluso sia occorso qualche errore nei nomi proprii di paesi, fiumi ecc., qualora si fosse, Le rimanderei il Decreto rinuovato e corretto.

226. - Ign. SCHWINDENHAMMER à J. SIMEONI.
S.E.P., 658, V, 3, copie.

Paris, le 2 octobre 1880.

Projet de limites entre les missions de l'intérieur et celles des côtes orientale et occidentale d'Afrique

Les missionnaires du Saint-Esprit et du St-Cœur de Marie, ayant appris qu'il était question de fixer des limites entre les missions du centre de

l'Afrique et celles des deux côtes (quoique la chose leur paraisse un peu prématurée) soumettent humblement à la S.C. de la Propagande les observations et le projet suivants.

I. — *Limites du côté de la mission du Zanguebar*

1. Il faut d'abord observer qu'il y a le long de la côte orientale une première zone de terrain qui est basse et par conséquent malsaine et qui de plus est livrée à l'influence musulmane; elle mesure environ 100 à 150 km. Il est donc de la plus grande importance pour les missionnaires de la côte qu'ils puissent s'étendre au-delà de cette zone soit afin d'avoir des endroits salubres et d'épargner la vie des missionnaires, soit pour assurer le succès de leurs travaux qui au milieu de l'élément mahométan demeureraient à peu près stériles.

2. Quelques établissements à la côte étaient nécessaires, comme points de départ pour la communication avec l'intérieur. Les missionnaires du Zanguebar sont arrivés à fonder solidement ces établissemen s à Zanzibar et à Bagamoyo et leur avenir est désormais assuré. Ils portent donc maintenant leurs vues sur l'intérieur et il y a deux ans déjà ils ont fondé une station à 200 km de la côte, à Mhonda dans l'Ussigua. Ils pensent rayonner de là et établir des postes de deux en deux jours de marche. La Providence semble les servir à souhait en envoyant au même moment dans l'intérieur du continent les savants et les commerçants qui feront des routes et faciliteront les communications.

3. La mission de Zanzibar est vaste au Nord et au Sud, il est vrai, mais c'est un vaste champ qui lui est inutile. Plusieurs des peuplades de ces contrées telles que les Masaïs et les Somalis au Nord, les Mafitis au sud sont d'un accès dangereux pour les Européens et de ces côtes du reste les relations sont encore très difficiles et occasionnent par conséquent de fortes dépenses.

Du côté de Tabora, au contraire, ou partant de Bagamoyo ou de Sadani, les peuplades deviennent de plus en plus accessibles et les communications plus faciles.

Pour ces divers motifs, il convient de ne pas trop restreindre vers la côte les missionnaires du Zanguebar, d'autant plus que dans l'intérieur la place ne manque pas d'ici à longtemps, et à cet effet, ils proposent les limites suivantes. Les déliminations exactes du pays, les montagnes et les fleuves étant encore très peu connus, ils ont pensé préférable d'indiquer en général des degrés comme limites.

Limite ouest. Une ligne partant de l'extrémité nord du lac Nyassa marquée par l'embouchure du fleuve Rovoma, passant par le point de jonction du 32° degré longitude (méridien de Paris ou 33 1/2 méridien Greenwich) avec le 5° degré latitude; puis aboutissant à l'intersection de l'équateur et du 34 degré longitude méridien de Paris (ou 36 1/2 méridien Greenwich). — Cette ligne marque à peu près la limite entre les deux grands pays de l'Ugogo et de l'Unyamuenzi, le premier de ces pays resterait ainsi à la mission du Zanguebar et le second appartiendrait aux missions des Pères Algériens.

Limites Sud et Nord. La mission du Zanguebar pourrait avoir pour limite sud le Mozambique et au nord, elle céderait volontiers le pays des Somalis jusqu'à l'Equateur.

II. *Limites du côté du Congo*

La mission du Congo conserverait pour limites:

Au Nord: 2° degré 30' de latitude australe. Elles remonteraient au Nord-Est en suivant la ligne de partage des eaux de l'Ogowé et du Zaïre ou Congo, puis le thalweg de ce fleuve.

A l'Est: Elles descendraient la ligne de partage du versant oriental du Casaï, frontière réelle, historique et indiscutable des possessions portugaises. Elles se prolongeraient jusqu'au lac Dilolo par le moyen duquel le Casaï communique avec le Liba, tête Nord-Ouest du Zambèze et limite Nord de la mission de la Cimbébasie.

On demande à conserver pour les missions du Congo la vallée du Casaï pour deux motifs principaux:

Le premier motif, c'est que le royaume du Congo s'est toujours étendu depuis l'Océan jusqu'à cette rivière.

Le deuxième motif, c'est que les Portugais regardent tout ce pays comme faisant partie de leurs possessions ou comme dépendant.

Distraire de la mission du Congo le territoire compris entre le Coango et le Casaï, serait exposer les missionnaires à un insuccès certain. En maintenant au contraire la frontière du Casaï on assure la prospérité de la mission par la protection du gouvernement portugais.

227. - J. SIMEONI au Président de la Propagation de la Foi à Lyon.
P.F.R., Lettere..., vol. n° 376, 1880, fol. 538-539, copie.

5 ottobre 1880.

Mi do premura di recare a notizie della S.V. alcune risoluzioni emesse dagli Eminentissimi Padri di questa Sacra Congregazione nell'Adunanza Generale del 21 settembre testè decorso ed approvate dal Santo Padre nell'audienza dello stesso mese.

(...)

In oltre la Sacra Congregazione ha esaudito una domanda fatta da Mgr Lavigerie Arcivescovo di Algeri di erigere nell'Africa equatoriale affidata all'Istituto per le missioni Africane da Lui fondato e presieduto in Algeri, i quattro pro-vicariati apostolici: Nyanza, Tanganika, Congo settentrionale e Congo meridionale. Questi quattro pro-vicariati raccomando io caldamente alla S.V. affinchè per mezzo di cotesto consiglio centrale voglia provvederli di valido soccorso con l'elemozine di cotesta Pia Opera, essendo i medesimi assai bisognosi e meritevoli di sussidi e perchè nuove missioni e perchè presentano difficoltà veramente straordinarie. Son sicuro che la S.V. vorrà favorirli procurando che siano inviate abbondanti elemozine a Mgr Lavigerie il quale avrà cura di rimetterle ai rispettivi superiori delle stesse missioni. Ed io prego il Signore a darle ampia mercede per quanto farà Ella per fare in loro vantaggio.

228. - D. BARILLEC à A. ESCHBACH.
S.E.P., 71, B, I, 1880, original.

Paris, le 24 octobre 1880.

Mon bien cher Père,

Je vous envoie de la part du Très Révérend Père:

(...)

3. *Question des Vicariats et limites d'Afrique:* la lettre de l'abbé Durand au P. Brichet.

(...)

Barillec.

229. - A. BRUNETTI à D. BARILLEC.
S.E.P., 658, V, 3, original.

Chevilly, le 2 novembre 1880.

Mon Révérend et bien cher Père,

J'ai reçu du P. Acker, en votre nom, un billet dont le contenu m'a quelque peu étonné. Il me demande si la question de la création et de la délimitation des pro-vicariats de l'Afrique centrale, proposée par Mgr Lavigerie, a été traitée à la dernière congrégation des cardinaux de la Propagande. En vous remettant la *Ponenza,* que je dois rapporter au P. Brichet, je crois vous avoir dit qu'elle ne viendrait qu'en novembre prochain, ou à la fin d'octobre et que d'ici là vous pourriez, tout à votre aise, préparer un travail en notre faveur, si besoin était. C'est du moins ce que m'a assuré le P. Brichet qui devait être au courant. Du reste, d'après ce qui m'a été rapporté à Rome, les limites proposées pour les nouvelles missions nous laisseraient beaucoup *plus d'espace que nous n'en pourrions jamais évangéliser.* Avant mon départ de Rome, j'ai moi-même demandé à M. Zitelli si on s'occuperait bientôt de ce point. Il me répondit négativement et quand vous en avez écrit au R.P. Eschbach, celui-ci a jugé à propos d'attendre avant de rien proposer à la Propagande.

Voilà, tout ce que je puis vous dire à ce sujet. Le R.P. Supérieur de Rome en saurait peut-être plus long sur la lettre que vous lui avez écrite. J'espère que le rapport que vous avez entre les mains sera prêt, quand je me remettrai en route pour l'Italie.

(...)

Ant. Brunetti.

230. - D. BARILLEC à A. ESCHBACH.
S.E.P., 71, B, I, 1880, original.

Paris, le 14 novembre 1880.

Mon bien cher Père,

(...)

Missions dans l'intérieur de l'Afrique: Quid? Vous n'en dites plus rien.

Barillec.

231. - Ch. LAVIGERIE aux Membres des Conseils centraux de la Propagation de la Foi.
Les Missions catholiques, 1880, t. XII, n. 600, 3 décembre, p. 584.

14 novembre 1880.

(...)

La S. Congrégation de la Propagande nous a confié dernièrement deux nouvelles missions établies entre les grands lacs et l'Océan atlantique. Elles porteront les noms de provicariat du Haut-Congo septentrional et de provicariat du Haut-Congo méridional. Le centre de la première sera sur le fleuve même du Congo ou Zaïre, au point le plus avancé vers le nord du cours de cette rivière. La seconde aura pour station centrale Kabébé, dans les Etats de Muatayamuo. Avec les deux provicariats déjà établis au Nyanza et au Tanganika, nos missions occuperont désormais la plus grande partie de l'intérieur de l'Afrique équatoriale. C'est par l'Océan atlantique et en remontant, comme Stanley vient de le faire, le fleuve du Zaïre, que les missionnaires du Haut-Congo septentrional doivent se rendre à leur destination. Ceux du Haut-Congo méridional passeront, au contraire, par le lac Tanganika.

232. - A. ESCHBACH à Ign. SCHWINDENHAMMER.
S.E.P., 72, II, 1880, original.

Rome, 18 novembre 1880.

Très Révérend et Bien aimé Père,

(...)

6. *Limites des missions de l'intérieur de l'Afrique:* Mgr Lavigerie a obtenu *provisoirement* les limites qu'il demanda, mais on se réserve d'y revenir.

(...)

A. Eschbach.

233. - D. BARILLEC à A. ESCHBACH.
S.E.P., 71, B, I, 1880, original

Paris, le 22 novembre 1880.

Mon cher Père,

(...)

Commissions: Je sais que vous devez être très occupé surtout en ce moment. Cependant, des Pères de nos Missions se sont plaints plusieurs fois de ce que les affaires de ces Missions à Rome ne soient pas assez suivies; et je crains bien qu'elles ne se renouvellent pour cette affaire des Missions de l'Afrique centrale.

Je vous ai envoyé à ce sujet une longue lettre de M. Durand, un long rapport préparé avec soin, avec une carte, par le P. Acker, une lettre du P. Baur (à me retourner), et à tout cela vous répondez, après réclamation, en deux lignes, sans même dire si vous avez remis les pièces, et quel a été le résultat.

Que vont dire nos Pères de Zanzibar si on leur envoie simplement vos deux lignes?

(...)

Je sais que tout à Rome ne se fait pas en un jour, que les démarches prennent du temps. Cependant on aimerait du moins savoir si quelques démarches ont été faites, et quel est le résultat attendu.

Ne serait-il pas utile, comme vous l'avez fait plusieurs fois par le passé, de faire écrire par le P. Brunetti des notes sur les diverses démarches faites pour ces affaires lorsque le temps ne vous permettrait pas d'écrire vous-même?

Tout ceci, bien entendu, est simple avis de confrère.

Barillec.

234. - A. ESCHBACH à Ign. SCHWINDENHAMMER.
S.E.P., 72, II, 1880, original.

Rome, le 27 novembre 1880.

Très Révérend et Bien aimé Père,

(...)

7. *Limites d'Afrique:* La question a été décidée en septembre. Mgr Lavigerie avait pressé pour qu'on n'attende pas en novembre. Je n'ai

pas encore pu avoir le relevé exact des décisions. Quant aux papiers que le P. Barillec m'avait remis, on n'a pas voulu les accepter. D'abord parce que la chose était décidée déjà, et puis le rapport de M. Durand commença par une sorte de blâme à la Propagande, en sorte qu'à peine le minutante eut-il commencé à le lire, qu'il me l'a rendu. La chose pourra être reprise en sous-œuvre plus tard.

(...)

A. Eschbach.

235. - J. SCHMITT à H. CARRIE.

S.E.P., 472, I, 1880, original (7).
Les Missions catholiques, 1881, t. XIII.

N.-D. de Mboma, ce 27 novembre 1880.

236. - J. SCHMITT à Ign. SCHWINDENHAMMER.

S.E.P., 472, I, 1880, original (7).
Les Missions catholiques, 1881, t. XIII.

N.-D. de Mboma, ce 30 novembre 1880.

Nouvelles (8).

(7) Le Père BARILLEC note en tête de ces deux lettres: « Copie pour *Missions Catholiques*, 12 février 1881 » (pour lettre du 27 novembre), « Envoyé premières feuilles aux *Missions catholiques*, 12 février 1881 (à rendre). B[arillec] ».

(8) Dans la lettre du Père SCHMITT au Supérieur Général, l'épisode de l'ancien membre évadé de l'expédition de 1874-1877 de Stanley ne se trouve pas relaté. Il est rapporté dans sa lettre au Père CARRIE. L'abbé MOREL, rédacteur de la revue, ayant été mis en possession des deux documents, a repris, dans la version imprimée de la lettre du Père SCHMITT, l'épisode de l'évadé que le supérieur de la mission de Boma relatait dans sa lettre au vice-préfet.

237. - H. CARRIE à Ign. SCHWINDENHAMMER.
S.E.P., 472, I, 1880, original.

(Landana, 30 novembre 1880.) (9)

P.S. M. de Brazza m'a offert de prendre sur lui l'entretien de deux missionnaires à la station qu'il a fondée dans le Haut-Ogooué, où ils seront dans un pays très fertile, au milieu de populations pacifiques, sous la protection du gouvernement français, et sur le territoire de la Préfecture du Congo en supposant que ses limites passent par le 2e degré de latitude sud. Il a ajouté qu'il y a une grande urgence d'établir immédiatement des missionnaires dans ce poste et surtout à Stanley-Pool.

M. McCall [missionnaire protestant] doit être en ce moment à Stanley-Pool. M. Comber fait des efforts inouïs pour y arriver le plus tôt possible. Si la France maintient ce poste français de Stanley-Pool, comme il y a tout lieu de le croire, nous ne pouvons guère refuser de l'y suivre. Nous y arriverons par l'Ogooué avec les bateaux à vapeur de l'état, car il doit y en avoir deux en ce moment faisant le service de la côte au poste français du Haut-Ogooué, les pirogues du poste et les vapeurs de la maison anglaise Hatton et Cookson. Du poste français à Stanley-Pool, il n'y a que 12 à 15 jours de marche dans des pays sains et des populations pacifiques.

Voilà donc des voies faciles ouvertes et praticables et des populations toutes prêtes à nous recevoir. Il est probable que M. de Brazza retournera à Stanley-Pool pour regagner la côte par les hauts plateaux du royaume de Loango afin d'y étudier le tracé d'une voie de communication soit par chemin de fer soit par chariots, dans le genre de ceux du Sud de l'Afrique, car ces plateaux sont complètement plats, et qu'il viendra sortir soit à Landana, soit à Mayombe. Il me semble que nous ne pouvons pas rester indifférents en face de tels événements et que nous devons nous mettre à l'œuvre immédiatement et sérieusement.

Veuillez donc, Mon Très Révérend Père, voir et me faire connaître ce qu'il y a de mieux à faire et disposez comme vous le voudrez de celui qui se dit avec un profond respect votre très humble et très soumis fils en N.S.J.Ch.

P. Carrie.

(9) Le Père CARRIE écrit sur la dernière feuille de la lettre du Père SCHMITT datée du 27 novembre 1880 et adressée à lui. Il transmet la lettre du supérieur de Boma à la maison mère de Paris.

238. - A. BRUNETTI à Ign. SCHWINDENHAMMER.
S.E.P., 658, V, 3, original.

5 décembre 1880.

Séminaire français
de Rome

Note sur l'érection des pro-vicariats
du centre de l'Afrique (Mgr Lavigerie)

1. Depuis quelque temps, Mgr Lavigerie sollicitait de la S Congrégation de la Propagande la fondation de plusieurs juridictions ecclésiastiques dans la région des lacs au centre de l'Afrique. L'année dernière, il fit un rapport dans ce but qui, après diverses modifications, s'arrêtait à la création de quatre vicariats indépendants en principe l'un de l'autre, mais rattachés provisoirement ensemble pour des raisons particulières.

2. Ce rapport, imprimé à la fin de juillet 1880, fut distribué aux consulteurs les premiers jours du mois d'août et un exemplaire put être envoyé à la maison-mère pour qu'elle pût prendre connaissance des propositions de Mgr Lavigerie. A ce moment, on assurait à la Propagande que la question ne serait traitée qu'après les vacances à la réunion des Cardinaux du mois de novembre.

3. Le minutante chargé du rapport assura de plus au P. Brichet que Mgr Lavigerie n'attaquait en rien nos missions, attendu qu'il leur laissait tant à l'est qu'à l'ouest plus de 200 lieues sur la côte.

4. Ces assurances empêchèrent qu'on se mît en mesure de présenter à temps un contre-projet qui aurait peut-être fait modifier la décision des cardinaux.

5. Sur ces entrefaites, Mgr Lavigerie, étant venu à Rome au mois d'août, pressa la conclusion de son affaire, laquelle fut examinée et résolue par les Cardinaux au mois de septembre dernier. Leurs Eminences furent d'avis de demander au Saint-Père la fondation des deux premiers pro-vicariats proposés par l'archevêque d'Alger avec les limites par lui assignées et de renvoyer l'établissement des deux autres à une époque ultérieure tout en permettant aux missionnaires d'Afrique d'évangéliser les contrées comprises dans ces juridictions, sous le nom de Missions et avec la faculté de pouvoir changer les limites au gré de la S. Congrégation. Le S. Père approuva la demande dans les termes indiqués.

6. Les limites étant celles qui sont marquées dans le rapport de Mgr Lavigerie, il est inutile de les reproduire dans cette note. On les comprendra mieux au moyen de la petite carte ci-jointe, calquée sur la carte qui accompagnait le projet de Mgr l'Archevêque d'Alger. Elle indique seulement les divisions principales, les lacs et les lieux qui doivent servir de résidence aux vicaires apostoliques et aux supérieurs des Missions.

Brunetti.

239. - A. ESCHBACH à Ign. SCHWINDENHAMMER.
S.E.P., 72, II, 1880, original.

Rome, le 6 décembre 1880.

Très Révérend et Bien aimé Père,

(...)

2. *Limites des Missions d'Afrique:* J'ai enfin, à force d'instances, obtenu que l'on me donne à la Propagande une note sur la décision de la Congrégation sur cette question. Vous en trouverez le relevé dans la présente, car je dois rendre à la Propagande les papiers qu'on m'a passés. Vous verrez que Mgr Lavigerie s'est fait la part large au détriment de nos Missions. Il faut avouer qu'il a fait valoir à la Propagande des arguments bien capables de faire impression. Il a envoyé depuis trois ou quatre ans 50 missionnaires au centre de l'Afrique et est prêt à en envoyer de nouvelles caravanes. Toutefois la Propagande n'a encore érigé que deux Vicariats avec un pro-vicaire seulement. D'autre part, les frontières n'ont été fixées que provisoirement. Mais il y a trop peu de temps que cela a été fait pour que la Propagande puisse, dès à présent, revenir là-dessus.

On n'a donc pas voulu accepter pour le moment les papiers que j'avais emportés de la maison mère.

Il est à regretter que nos Pères dans les diverses parties de l'Afrique ne puissent pas avancer dans l'intérieur. Je me souviens vous avoir dit, l'année dernière, combien le Cardinal avait insisté là-dessus. La Propagande favorisera donc toujours ceux qui iront de l'avant.

(...)

A. Eschbach.

240. - M. RAMPOLLA à Ign. MASOTTI.
P.F.R., S.R.C., Congo, vol. VIII, 1861-1886, fol. 679, original.

Dalla Segretaria
della S.C. degli Affari Ecclesiastici straordinarii.

10 Decembre 1880.

Il sottoscritto, Segretario della Sacra Congregazione degli Affari Ecclesiastici Straordinarii, avendo avuto l'onore di riferire al Santo Padre il qui unito dispaccio di Monsignor Nunzio Apostolico in Lisbona (10), nel quale si espone un istanza di Monsignor Vescovo di Angola e Congo, ha ricevuto ordine di trasmettere la stessa supplica a cotesta sacra Congregazione di Propaganda Fide, affinchè provveda ad evitare conflitti di Giurisdizione, ed anche a fornire di facoltà i sacerdoti inviati al Congo da quel Prelato qualora ciò ravvisasse opportuno.

Lo scrivente, dopo avere in tal guisa esseguito il Pontificio comando, profitta con piacere dell'opportunità per rassegnare con sensi della più distinta stima di V.S. Illustrissima

Umilissimo devotissimo servitore
M. Rampolla.

Ill^mo^ e R^mo^ Signor
Mgr Ign. Masotti
Segretario della S.C.
di Propaganda Fide.

241. - Ch. LAVIGERIE à Ed. BAUR.
S.E.P., 658, V, 3, copie (11).

Tunis, 12 décembre 1880.

Mon Très Révérend Père,

Je viens de recevoir du R.P. Guillet, supérieur de notre dernière caravane de missionnaires, une dépêche à laquelle je réponds en ce

(10) Il s'agit de la lettre de Mar. G.M. MASELLA au Cardinal L. NINA écrite de Lisbonne, le 15 novembre 1880. *P.F.R., ibid.,* fol. 675, copie.

(11) On a noté à Paris à côté de la date de cette lettre: « Transmis par le P. BAUR avec la lettre du 8 janvier 1881 ».

moment même et qui me fait craindre qu'il ne soit née quelque difficulté entre vous ou que tout au moins vous n'ayez été contristé par les projets que nous avons de nous établir entre la côte et Tabora à l'extrémité de l'Ougogo. C'est le besoin d'assurer nos ravitaillements et nos relations avec le Nyanza et le Tanganika et le désir de rendre les voyages moins périlleux pour nos missionnaires qui nous ont fait choisir ce poste qui est à proprement parler *une station hospitalière.*

Mais vous y avez vu une violation de vos droits et s'il en avait été ainsi, je ne m'en consolerais jamais, car vous avez été si pleins de charité fraternelle et cordiale pour nos Pères, qu'ils seraient inexcusables d'empiéter en quoi que ce soit sur votre terrain.

Vous ignorez sans doute que le Saint-Siège vient de créer deux nouveaux vicariats apostoliques l'un de Nyanza et l'autre du Tanganika. Ce dernier a pour limite occidentale (*sic*) une ligne qui part du mont Kénia, traverse l'Ougogo qu'elle partage en deux et arrive au Nord du lac Nyassa. L'extrémité occidentale de l'Ougogo où nous voulons établir un poste et à plus forte raison Tabora nous appartiennent donc sans conteste.

Je vous envoie sous ce pli le texte même du récent décret de la Propagande qui ne laisse aucun doute à cet égard. Mais, Mon Très Révérend Père, à Dieu ne plaise que nous mettions aucun obstacle à vos projets; si vous voulez vous établir dans les nouveaux vicariats qui nous sont confiés, nous vous en donnons dès maintenant *tout pouvoir sans restriction aucune,* ne désirant qu'une seule chose, vivre avec vous dans la charité de N.S., applaudir à vos succès apostoliques et vous témoigner la reconnaissance profonde avec laquelle je reste tout à vous in X° et M^a^

Ch. Archevêque d'Alger
délégué Apostolique.

1881

242. - Ch. DUPARQUET à Ign. SCHWINDENHAMMER.
S.E.F., Cimbébasie (1878-1881), 1881, original.

Cape Town, 3 janvier 1881.

Mon Très Révérend et Bien Aimé Père,

(...)

Avant d'entreprendre cette mission de l'Ovampo, j'avais cru d'abord obtenir toutes les garanties nécessaires pour nous en assurer la possession. (...). Avant de me rendre dans la mission, il y a trois ans, j'avais cru terminer cette question. Je vous avais représenté que ni la mission du Congo ni celle de la Cimbébasie ne pouvaient subsister sans la double vallée de la Casaï et du Zambèze occidental; la première parce que c'est son unique territoire, la seconde parce que c'est sa seule partie vraiment importante et qui lui donne une raison d'être et d'être acceptée. (...) A la maison mère on m'a répondu que mes observations étaient fort justes et qu'on allait s'en occuper à Rome. Effectivement, quelques mois après, je reçus de la maison mère une lettre qui me disait « *Nous conservons la vallée de la Casaï* qui unira les deux missions du Congo et de la Cimbébasie, chose à laquelle vous tenez tant, comme de juste ».

Voilà les propres termes de votre lettre. Je regardais donc cette question comme finie. Depuis, lorsque Stanley commença les travaux de la route pour aller de Mboma à Stanley-Pool à l'entrée de la vallée, j'écrivis encore un mémoire spécial sur cette grave question à la maison mère [...] (1). Le P. Barillec m'écrivit en votre nom qu'on avait lu mon mémoire et qu'on le gardait, mais qu'il n'y avait pas lieu de faire aucune démarche en ce moment, vu que Mgr Lavigerie ne songeait et ne pouvait venir de ce côté. Quelque temps après, on obtint de Rome le décret du 3 juillet 1879 qui assurait la partie méridionale de la vallée jusqu'à la Casaï à la mission de la Cimbébasie et cela me portait également à croire que la partie nord avait été conservée au Congo. Heureux de cette solution (...), j'étais occupé à fonder l'établissement de Huilla,

(1) Voir la lettre du P. Ch. DUPARQUET, Walwich Bay, 11 janvier 1879.

(...) quand cette nouvelle terrible vient de me frapper tout à coup, que Mgr Lavigerie vient d'obtenir tout ce territoire, où il a déjà établi deux vicariats apostoliques, celui du Congo septentrional et celui du Congo méridional. Le centre du premier est juste en face du Gabon (...), le *centre* du vicariat du Congo méridional est, dit Mgr Lavigerie, la ville de Kabébé, dans les Etats du Matyanvo. Or, il faut remarquer: 1) que ce Kabébé est placé sur *le bord* de la vallée en question qui forme les deux missions du Congo et de la Cimbébasie; 2) que cette ville de Kabébé n'existe plus depuis longtemps, que par conséquent Mgr Lavigerie ne peut avoir réellement aucune intention d'en relever les ruines, mais que ce mot est pour lui un principe, une position, Kabébé est sur le bord de la vallée comme *point central,* ce sont ses expressions, il est évident qu'il s'empare de tout ce qui est autour et de la vallée elle-même. C'est son ancien plan qui consistait, comme il l'a publié, à occuper toute l'Afrique intérieure depuis Zanzibar jusqu'à Angola. Remarquez en outre que dans cette fameuse lettre publiée dans *Les Missions Catholiques* (3 décembre) il ne fait plus mention ni du Congo, ni de la Cimbébasie, ni de la Guinée (...) et dit simplement que ces deux nouveaux vicariats apostoliques du Congo comprennent le territoire entre les Grands Lacs et l'*Océan Atlantique,* et non pas le Congo et la Guinée. Il annonce ensuite que ses missionnaires vont suivre Stanley par Banane et Mboma. Voilà bien la prise de possession de la double vallée qui formait nos deux missions du Congo et du Zambèze occidental.

Je vous dirai d'abord, Mon Très Révérend Père, 1. que cette nouvelle ne m'a pas surpris. Voilà quinze jours, j'avais déjà lu dans un journal anglais que Mgr Lavigerie venait d'occuper la mission du Zanguebar *à la demande du roi des Belges,* en établissant une mission à Ougombo, dans l'Ousagara, à quinze lieues seulement de Bagamoyo et à 3 ou 4 lieues de Mhonda (...).

2. Que personnellement je n'ai absolument rien contre Mgr Lavigerie ni contre sa congrégation, tout au contraire, l'un et l'autre possèdent toutes mes sympathies et toute mon admiration (...);

3. Quoique j'aime et admire l'incomparable société de Mgr Lavigerie, toutefois je n'oublie pas que Dieu m'a placé dans une autre famille religieuse, pour laquelle Il veut que je conserve mes préférences. Comme c'est Dieu qui a créé les nations diverses, Il a établi aussi dans le monde les diverses familles religieuses et les diverses églises. Il a voulu que ces familles religieuses et les diverses églises

eussent entre elles non pas inimitié, mais émulation (...). Je crois donc qu'il est dans les desseins de Dieu que toutes ces diverses congrégations rivalisent entre elles, le bien en résultera (...). Je pense donc qu'il est du devoir de chacune de ces congrégations de lutter pour sa vie (...), au moins aussi longtemps que la lutte peut offrir encore quelque chance d'espérance et d'utilité. Et pour ce qui me regarde, je crois avoir accompli mon devoir sous ce rapport et avoir servi notre congrégation avec dévouement et fidélité (...).

4. Cependant je n'ai prolongé cette lutte et ces efforts qu'en vue d'un succès probable (...). Au lieu de continuer une guerre éternelle qui ne sert qu'à affaiblir les deux parties, le mieux est de livrer une bataille décisive (...).

5. Telle est maintenant notre position avec Mgr Lavigerie relativement à nos quatre missions de la Guinée, du Congo, de la Cimbébasie et du Zanguebar (...). Mgr Lavigerie vient d'annoncer au monde entier dans un document officiel que (...) les missions de la Guinée, du Congo et de la Cimbébasie (...) sont remplacées par les deux vicariats du Congo septentrional et du Congo méridional. (...) Il faut que cette question se décide définitivement.

(...)

Pour nos trois missions la question se résume en un seul point: conserverons-nous ou non la vallée de la Casaï. (...)

8. Cette question (...) doit se terminer le plus promptement possible dans un sens ou dans un autre, pour ne pas retarder plus longtemps l'organisation définitive des missions d'Afrique (...).

9. J'aime à croire que notre Congrégation va tenter un dernier effort pour sauver l'existence de ces trois missions et dans ce but je propose les moyens suivants:

S'adresser immédiatement à la Sacrée Congrégation de la Propagande et lui montrer la dernière lettre officielle de Mgr Lavigerie publiée dans le numéro du 3 décembre des *Missions Catholiques;*

Rapprocher de cette lettre, ses lettres précédentes publiées également dans *Les Missions Catholiques* et où il dit que ses missions s'étendent jusqu'aux possessions portugaises d'Angola.

Faire remarquer que l'affectation que met Mgr Lavigerie à donner comme centre de la mission la ville de Kabébé, qui n'existe plus, n'a évidemment pour but que d'affirmer les prétentions sur la vallée de la Casaï et celle du Zambèze occidental;

Que le territoire ci-dessus indiqué (...) forme nos deux missions de la Cimbébasie et du Congo, sans lequel elles ne peuvent subsister;

Que ce territoire a toujours appartenu à ces deux missions et que la possession nous en a été confirmée plusieurs fois par la Propagande;

Qu'en conséquence, les missionnaires des deux Préfectures du Congo et de la Cimbébasie se trouvent dans une grande perplexité devant les publications réitérées de Mgr Lavigerie;

Qu'il est impossible de laisser ces missionnaires plus longtemps dans un tel état d'incertitude et qu'on demande à Rome de trancher définitivement cette question de la vallée de la Casaï, en assignant des limites naturelles entre la Préfecture du Congo et les deux nouveaux vicariats apostoliques du Haut-Congo;

Demander que la séparation de nos missions d'avec celles de Mgr Lavigerie soit le fleuve Casaï ou Ikelemba, depuis son embouchure jusqu'à la vallée du Zambèze occidental ou la rivière Liba, que sa limite au sud d'avec la mission de la Cimbébasie reste comme elle a été définie dans le décret du 3 juillet 1879 « cursus inferior Casaï » (...).

10. Quand je dis la vallée de la Casaï, je ne parle plus que de la moitié de cette vallée, de la rive occidentale; je vous avais écrit précédemment pour demander les deux côtés de la rivière; vous n'en avez rien fait; c'est malheureux, mais irréparable. (...) D'ailleurs avec Mgr Lavigerie, je crois qu'il est nécessaire d'avoir une limite bien déterminée, telle qu'un fleuve. (...)

11. Quant au fleuve Congo, il faut réclamer les deux rives jusqu'à l'embouchure de la Casaï ou Ikelemba; cela sauvera la mission du Gabon (...). Il serait opportun que Mgr Le Berre s'unît à la maison mère pour cette question. Un évêque à la Propagande a autant de poids que toute une congrégation.

Après cela, la mission du Congo s'arrangera toujours bien avec celle du Gabon pour leurs limites respectives (...).

12. Que si on obtient comme limite la rivière Casaï, mon opinion serait que tout aussitôt après cette décision de Rome, on s'occupât de mettre le Congo à la hauteur de la position qui lui est créée.

Stanley-Pool, aussitôt que la route de Stanley va être achevée, va devenir d'une immense importance et doit être immédiatement occupé par nos Pères (...).

De tous côtés on se prépare à gagner ce point sur lequel peut-être le roi des Belges va réclamer une position privilégiée. Il serait important

que la mission du Congo se mît déjà en relation avec le roi des Belges ainsi que l'a fait Mgr Lavigerie qui en a obtenu des ressources *immenses* pour ses missions.

(...) Nous pourrions obtenir du roi des Belges passage gratuit sur ses vapeurs; ce qu'il ne refusera pas. Il serait bon aussi de lui demander à l'avance l'appui de son influence pour nous aider à établir la mission de Stanley-Pool. J'ai déjà lu que les missions protestantes de M. Mac All ont obtenu grande assistance du roi des Belges. Pourquoi le P. Carrie n'en a-t-il pas fait autant, si le roi des Belges a tant aidé M. Mac All (*sic*), il eût aidé davantage le P. Carrie. Le P. Carrie aurait dû écrire au roi des Belges dès le commencement; Mgr Lavigerie a fait plus, il est allé le voir; le P. Carrie a fait là une grande faute, je ne le reconnais plus, je vais lui en adresser des reproches. Mais comment la maison mère ne s'est-elle pas aperçue de cette faute du P. Carrie et ne l'a-t-elle pas averti?

(...)

Ensuite, mon avis serait que le Stanley-Pool et la vallée de la Casaï, c'est-à-dire du territoire compris entre les deux rivières Casaï et Coango, on formât un pro-vicariat (non une Préfecture) qu'on appellerait le Pro-vicariat apostolique du Congo central (...).

Quant à la Préfecture actuelle du Congo, elle ne tire pas son nom du fleuve, mais bien du royaume de Congo, dans lequel il n'y a ni haut ni bas; je crois donc qu'il faut continuer à l'appeler Congo purement et simplement.

(...)

Cette création du pro-vicariat apostolique du Congo central sera une barrière infranchissable pour Mgr Lavigerie [...]. Ces deux missions du Congo contrebalanceront les deux vicariats du Haut-Congo et maintiendront à notre Congrégation la place qu'elle a droit d'occuper dans le Congo.

Toutefois, je crois qu'il ne faut rien dire de ce projet avant d'avoir la délimitation désirée, vu que si Mgr Lavigerie en ayant connaissance, il redoublera d'efforts pour nous enlever cette vallée et objecterait qu'elle ne nous est pas indispensable puisque nous en faisons une mission séparée.

(...)

Sans doute la chose n'est pas sans difficulté aujourd'hui; nous avons trop attendu. [...] Il est trop tard et il faut faire sinon ce qu'on vou-

drait, au moins ce qu'on pourra.
(...)

Ch. Duparquet.

243. - A. BRUNETTI à D. BARILLEC.
S.E.P., 72, II, 1881, original.

Rome, le 13 janvier 1881.

Mon Bien cher Père,

(...)

2. *Mission du Zanguebar.* Je ne vois pas qu'il y ait quelque chose à faire par rapport à ce que vous me dites. Si les missionnaires d'Alger s'établissent dans un endroit qui rentre dans les limites assignées par la Propagande, il n'est pas possible de s'y opposer, quelque rapprochés qu'ils soient de Mhonda. C'est assurément très regrettable pour nos missions, mais qu'y faire? Je vous ai envoyé sur les limites des Vicariats et pro-vicariats fondés ou à fonder par Mgr Lavigerie une note accompagnée d'une carte, le tout extrait de la décision de la Propagande. Il n'existe aucune pièce d'où vous puissiez tirer des renseignements plus précis. D'ailleurs vous avez encore, malgré les instances pour la rapporter à Rome, la *Ponenza* ou le rapport fait sur la question. Vous y trouverez tout ce qu'il est nécessaire de savoir, puisqu'on a accepté les demandes de l'archevêque d'Alger pour les deux pro-vicariats voisins de notre mission de Zanguebar.

(...)

A. Brunetti.

244. - M. COLLIN à Ch. DUPARQUET.
S.E.F., Cimbébasie (1878-1881), *Correspondance de la maison mère avec le R.P. Duparquet* (1880-1881), original.

Paris, 27 janvier 1881.

Mon bien cher Père,

1. Récépissé: Nous avons reçu (...) votre lettre du 3 janvier.
(...)

7. *Stanley-Pool.* Nous avons reçu du Gabon et de Landana des renseignements sur l'exploration de M. de Brazza par l'Ogooué, elle a parfaitement réussi; il a trouvé une route beaucoup plus facile et plus praticable pour se rendre au Stanley-Pool, où il a établi une station, il en avait établi une autre précédemment entre l'Ogooué et Stanley-Pool. Il est descendu par terre de Stanley-Pool à Vivi où se trouve toujours le pauvre M. Stanley qui se débat contre des difficultés à peu près insurmontables et qui, en mettant les choses pour le mieux, en suivant la marche qu'il a adoptée, n'arrivera pas à Stanley-Pool avant quatre ans. M. de Brazza est convaincu que le commerce ne suivra pas la route tracée par Stanley, qui aura ainsi enfoui inutilement des millions. C'est son avis, mais est-ce bien la vérité? C'est ce que l'avenir démontrera; chacun, comme vous savez, prêche pour son saint.

8. *Le P. Delorme dans l'Ogooué.* (...) M. de Brazza a demandé des missionnaires à Mgr Le Berre. Il a fait la même demande à nos Pères de Landana.

9. *Station probable à Stanley-Pool.* Aussi nous regardons comme probable que notre T.R. Père, lorsqu'il sera rétabli et en état de s'occuper sérieusement des affaires, consentira à autoriser une station plus ou moins importante à Stanley-Pool; ce sera un noyau qui se développera et deviendra une grande mission, comme vous le désirez et nous aussi.

(...)

13. *Succès de Mgr Lavigerie à Rome.* Il n'est pas surprenant que les demandes de Mgr Lavigerie soient reçues favorablement par la Propagande, car elles sont appuyées par des sacrifices énormes de personnel et des ressources matérielles considérables, et que lui seul était à même d'affronter. Il n'a que cette œuvre, il concentre tout, il dirige tout vers cette fin, le bon Dieu bénit ses efforts. Deo gratias. C'est bien ce qu'on nous a répondu à Rome, à la Propagande. — D'ailleurs nous ne pouvons que nous réjouir grandement de ses succès. Pourvu que ces pauvres régions soient évangélisées, n'est-ce pas le principal? Que ce soit par Pierre, Paul ou Jean. C'est accessoire. Pourvu que le Saint Nom de Jésus soit prêché; et comme nous devons nous réjouir et ne pas être jaloux, si c'est par d'autres que nous; que notre part soit plus modeste, nous n'avons pas à nous en plaindre. Il nous restera toujours à faire plus que nous ne pourrons faire. Il y aura moins d'éclat, mais cet éclat est si peu de chose!

(...)

M. Collin.

245. - A. BRUNETTI à D. BARILLEC.
S.E.P., 72, II, 1881, original.

Rome, le 3 février 1881.

Mon Révérend et Cher Père,

(...)

2. *Limites de la Mission du Congo,* du côté de l'Angola. M. Zitelli de la Propagande nous a demandé les limites du Congo afin de pouvoir répondre à une question adressée par l'évêque d'Angola à la S. Congrégation (2). J'ai cherché ces renseignements de divers côtés sans pouvoir les trouver. Seriez-vous assez bon pour me les donner dans le plus bref délai?

(...)

A. Brunetti.

246. - A. DESPREZ au ministre des Affaires étrangères.
A.E.P., Rome (Saint-Siège), vol. 1069, janvier-avril 1881, fol. 80-83, original.

Rome, le 6 février 1881.

(...)

Ce prélat (3) est bien connu à Rome, où il a été pendant plusieurs années auditeur de Rote, et où il a fait depuis de fréquents séjours. On apprécie son esprit d'initiative, sa grande activité, son zèle infatigable. J'ai surtout insisté sur ses œuvres, comme délégué apostolique pour les missions du Sahara et du Soudan et de l'Afrique équatoriale. Le Saint-Siège est aujourd'hui très préoccupé des grands efforts tentés par les explorateurs de toute nationalité en vue de frayer des routes au centre de l'Afrique; il est pressé, de son côté, d'y porter l'évangile, et encourage avec une grande sollicitude tous ceux qui se dévouent à cette tâche. Je compte beaucoup, pour l'intéresser à la candidature de Mgr Lavigerie, sur le succès avec lequel ce prélat a déjà secondé les

(2) G.-A. MASELLA à L. NINA, Lisbona, 15 novembre 1880 (*P.F.R., S.R.C.*, Congo, vol. VIII, 1861-1886, fol. 675, copie); M. RAMPOLLA à Ign. MASOTTI, Roma, 10 décembre 1880 (P.F.R., *ibid.*, fol. 679, original).

(3) Il s'agit de Mgr Ch. LAVIGERIE et de sa candidature au cardinalat.

desseins de la Cour de Rome dans cet ordre d'idées, et sur la perspective des services plus grands qu'il pourrait rendre s'il était revêtu de toute l'autorité que lui donnerait la pourpre romaine.

(...)

A. Desprez.

247. - D. Barillec à A. Brunetti
S.E.P., 71, B, I, 1881, original.

Paris, le 7 février 1881.

Mon bien cher Père,

(...)

Congo: La Préfecture n'a pas de limites précises; elle englobe même le diocèse d'Angola; seulement les missionnaires ne peuvent aller là où il y a déjà des prêtres séculiers, ni exercer dans les limites du diocèse la juridiction *in foro interno,* d'après la concordia du 14 janvier 1726 *(Bulletin,* t. IV, p. 643, 647).

Jusqu'ici l'évêque n'a pas voulu reconnaître les missionnaires. Il serait utile de profiter de l'occasion pour arriver à un arrangement. En ce moment, le Gouvernement portugais, qui se voit débordé par les missionnaires protestants, est mieux disposé.

Limites intérieures Casaï: Ci-joint une lettre du Père Duparquet, qui ne cesse de gémir et de s'exclamer contre les envahissements de Mgr Lavigerie, et voit déjà toutes nos missions perdues. Nous n'entrons nullement dans cette vue normande. Cependant, pour prévenir des difficultés, et en même temps donner quelque satisfaction à ce pauvre Père Duparquet, tâchez d'obtenir *comme limite intérieure le Casaï* entre la mission de Mgr Lavigerie et la nôtre.

Trois raisons pour cela: nos Missionnaires du Congo veulent aussi aller dans l'intérieur; et, s'il n'y avait pas de limites, il y aurait conflit.

Le haut de la rivière Casaï sert déjà de limite à la Préfecture de la Cimbébasie.

Enfin les possessions ou pays sur lesquels le Portugal prétend avoir suzeraineté vont jusque là; or, ces pays sont précisément de la Préfecture

du Congo (Voir la lettre de M. Durand de septembre 1880).
Suis attentivement et presse cette affaire.
(...)

Barillec.

248. - M. COLLIN à Ch. DUPARQUET.
S.E.F., Cimbébasie (1878-1881), *Correspondance de la maison mère avec le P. Duparquet* (1880-1881), original.

Paris, le 9 février 1881.

Mon bien cher Père,

1. Nous avons reçu votre n° 2 du 11 janvier, avec les lettres au P. Eschbach et au P. Barillec.
(...)
4. *Lettre au P. Eschbach.* Elle lui a été expédiée aussitôt en le priant de faire tous ses efforts pour obtenir ce que vous demandez, et en appuyant sur les raisons exposées dans votre lettre, car c'est le désir de la maison mère qu'on obtienne une décision de Rome en ce sens.
(...)

P. Collin, deuxième assistant.

249. - D. BARILLEC à A. ESCHBACH.
S.E.P., 71, B, I, 1881, original.

Paris, le 13 février 1881.

Note.

(...)
Limites de la Mission du Congo etc. La question a avancé depuis l'autre jour. Nos Pères du Gabon et ceux du Congo demandent à aller chacun de leur côté, vers l'intérieur, en profitant de la voie ouverte par M. de Brazza, et le T.R. Père est disposé à faire entreprendre ces deux établissements à l'intérieur. Il faut, pour éviter toute difficulté etc. avec les missionnaires d'Alger, indiquer quelques limites, au moins

provisoirement. Poussez donc à obtenir comme limite la rivière Casaï, qui semble la limite naturelle

de la part du T.R. Père.
Barillec.

250. - A. ESCHBACH à la Propaganda Fide.
P.F.R., S.R.C., Congo, vol. VIII, 1861-1886, fol. 779-782, original.

(février) 1881.

Note concernant la délimitation du territoire de la Préfecture apostolique du Congo du côté de l'évêché d'Angola au Sud et du côté de la mission du haut-Congo méridional à l'Est.

1. *Etat de la question.*

La Préfecture apostolique du Congo (Afrique méridionale) a été confiée à la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie par un décret de la S. Propagande du 9 décembre 1865. D'après ce document les limites de la nouvelle mission seraient les mêmes que celles assignées en 1640 par Urbain VIII aux RR. PP. Capucins qui avaient été chargés de l'évangéliser et qui en eurent le soin jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle. Primitivement, une partie des possessions portugaises qui relèvent de l'Evêché d'Angola appartenait à la Préfecture du Congo. Une instruction de la S. Congrégation de la Propagande du 14 janvier 1726 régla les rapports des deux juridictions.

Cependant il ne paraît pas que le territoire sur lequel elles s'exerçaient ait jamais été déterminé d'une manière précise.

Pour ce qui concerne le Congo, en particulier, une nouvelle difficulté vient de s'élever pour ses limites à l'est, à cause de la création des pro-vicariats de Mgr Lavigerie, celui du haut Congo méridional étant limitrophe de la Préfecture du Congo, et son étendue n'étant pas mathématiquement fixée à l'ouest.

2. *Utilité et nécessité d'une délimitation exacte du Congo au sud et à l'est.*

La Préfecture apostolique du Congo est contiguë à l'évêché d'Angola au sud et à l'ouest, au pro-vicariat ou à la mission du haut-Congo à l'est

et au vicariat des Deux Guinées au nord. Cette dernière mission relevant de la Congrégation du St-Esprit et du S. Cœur de Marie il n'y a aucune raison de toucher aux limites Nord. Il n'en est pas de même des trois autres côtés. Il semble qu'il y ait des motifs graves pour la S. Congrégation de la Propagande de le déterminer avec toute la précision possible. En effet,

1° Sa Grandeur Mgr l'Evêque d'Angola vient d'en faire la demande et désire, pour éviter toute difficulté, connaître les lieux où il peut exercer le sacré ministère par lui ou par ses prêtres.

2° L'établissement des missions de Mgr Lavigerie au centre de l'Afrique et jusqu'à la distance approximative de 100 lieues des côtes exige qu'on leur assigne des frontières exactes, en vue d'écarter toute cause de conflit entre les missionnaires des juridictions limitrophes.

3° Les découvertes récentes des explorateurs et des savants ouvrant de nouvelles routes et appelant les ouvriers évangéliques dans l'intérieur du pays vont nécessairement les mettre les uns en présence des autres, tout en communiquant une grande impulsion à leurs travaux. Il est donc plus indispensable que jamais que l'autorité compétente leur trace les limites à garder.

3. *Limites de l'Evêché d'Angola.*

Cet évêché, autrefois enclavé dans la Préfecture du Congo, semble s'étendre du fleuve Congo au nord au fleuve Cunène au sud; et de l'océan (ouest) aux montagnes qui, à l'est, bornent les possessions portugaises. Le tracé est n'existe pas d'une façon bien précise.

4. *Limites proposées entre la Préfecture du Congo à l'est et la mission du Haut-Congo: la rivière Casaï ou Ikelemba, affluent du fleuve Congo.*

La rivière Casaï ou Ikelemba paraît être la ligne de démarcation la plus convenable et la seule possible entre la Préfecture apostolique du Congo et les nouvelles missions de Mgr. Lavigerie

1. parce que telle a toujours été, depuis l'origine de cette mission, la limite de son territoire à l'est. C'est ce qu'il est facile de prouver par des documents empruntés aux historiens ecclésiastiques et profanes (vg. Cavazzi et Merolla). Ils placent en effet dans cette préfecture trois missions qui se trouvent l'une au nord, l'autre au centre et la troisième au sud de la Vallée de la Casaï: a) la mission de grand Micoco ou Anzico, évangélisée par le Père Joseph (*sic*) de Montesarchio, capucin de

la Préfecture apostolique du Congo et occupant le territoire situé aujourd'hui entre Lundi et Stanley-Pool; b) la mission du royaume de Matamba ou de la fameuse reine Anna Zinga sur la rivière Coango et c) enfin la mission appelée grande Ganguella vers les sources de la rivière Casaï.

2. Parce que la S. Propagande a déjà implicitement fixé cette limite: Lorsque les Pères de la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie envoyés les premiers au Congo après le rétablissement de la Préfecture furent expulsés des possessions portugaises en 1873, il demandèrent à Rome l'autorisation d'aller exercer leur zèle au-delà de la colonie portugaise, c'est-à-dire dans la vallée comprise entre cette colonie et la rivière Casaï et Zambèze à l'est. Leur demande fut favorablement accueillie à cette époque. Ils se mirent aussitôt à l'œuvre qu'ils ont poursuivie avec un certain succès pendant les huit années qui viennent de s'écouler.

3. Parce qu'il y a quasi prescription en faveur de la Préfecture du Congo. Les missionnaires qui lui ont été attachés jusqu'ici ont établi successivement la mission de Landana près du littoral, de St-Antonie à l'entrée du fleuve Congo et ont projeté et s'occupent depuis trois ans de fonder celle de Mboma dans l'intérieur du pays pour arriver au plateau supérieur du fleuve et à la vallée de la Casaï, que personne, du reste, n'a jamais contestée à la Préfecture du Congo jusqu'à l'année dernière.

4. Parce que cette limite est indispensable à l'avenir de la mission du Congo et intéresse aussi le Vicariat des Deux Guinées. Sans la vallée de la Casaï, il ne resterait à la Préfecture du Congo que la rive droite du fleuve de ce nom, de Banane à Mboma. Or ce n'est qu'une bande étroite de terrain qui ne peut évidemment suffire pour constituer une mission. D'ailleurs, au moment où la science, le commerce et la politique s'unissent pour faire des routes et faciliter l'accès des contrées de l'intérieur aux hérauts de l'évangile, au moment où ce pays va acquérir une grande importance et prendre des développements considérables, conviendrait-il, serait-il juste d'en fermer l'entrée précisément aux missionnaires qui ont préparé les voies à l'évangélisation de ces habitants et ont fait d'immenses sacrifices pour y pénétrer? Ajoutons que si ces contrées deviennent, comme probable, une colonie française, il appartiendrait surtout aux membres de la Congrégation du S. Esprit et du S. Cœur de Marie d'y prêcher la foi. Enfin l'existence du Vicariat

des Deux Guinées ou du Gabon est aussi liée à la fixation de la limite indiquée; car si la mission de Mgr Lavigerie s'étendait plus loin que la rivière Casaï à l'ouest, la ligne de démarcation s'étendrait vers le nord et enlèverait au Vicariat des Deux Guinées les anciens territoires qui lui ont toujours été reconnus et dont il a besoin tant pour la santé des missionnaires si éprouvée sur le littoral, que pour le développement de ses œuvres.

En résumé et comme conséquence de ce qui précède on demande que la Rivière Casaï soit confirmée ou donnée comme limite est de la Préfecture du Congo.

La conclusion de tout ce qui précède est que la S. Congrégation de la Propagande daigne fixer le territoire où doit s'exercer la juridiction de l'évêque d'Angola, suivant l'instruction du 14 janvier 1726, et confirmer ou reconnaître la rivière Casaï (entre 19 et 20° de latitude est) comme limite est de la Préfecture du Congo.

A. Eschbach.

Procureur général de la Congrégation
du Saint-Esprit et du S. Cœur de Marie

251. - Ign. MASOTTI à M. RAMPOLLA.
P.F.R., Lettere..., vol. n° 377, 1881, fol. 113, copie.

14 Febbraio 1881.

Il sottoscritto Segretario di Propaganda in riscontro al dispaccio di V.S. Illustrissima e Reverendissima (4) con cui rimetteva a questa Congregazione la domanda fatta da Mgr Netto per fornire di facoltà i sacerdoti inviati dal medesimo in Angola e Congo si dà premura significarle che se le regioni in cui sono stati essi inviati si trovano entro i limiti della diocesi del prelodato Monsignore, non ha egli bisogno di rivolgersi a questa S. Congregazione per conseguire le facoltà richieste. Qualora poi siano fuori della sua diocesi fa d'uopo conoscere con tutta precisione i punti nei quali si trovano, onde evitare conflitti di giurisdizione con i Padri della Congregazione dello Spirito Santo ai quali

(4) M. RAMPOLLA à Ign. MASOTTI, Roma, 10 décembre 1880 (*P.F.R., S.R.C., Congo,* vol. n° XIV, 1861-1886, fol. 679, original).

sono affidate quelle due Prefetture. Nel caso poi che quei luoghi appartenessero a quelle Prefetture, il medesimo Vescovo dovrebbe porsi di accordo con i respettivi Prefetti Apostolici per rimuovere ogni causa di disturbi.

Lo scrivente prega V.S. a scusare il ritardo di questa risposta dovuto alle ricerche fatte in Archivio per conoscere i limiti delle diverse Prefetture Apostoliche costituite in quelle regioni e profitta con piacere (...)

252. - H. CARRIE à Ign. SCHWINDENHAMMER.
S.E.P., 472, I, 1881, original.

Landana, le 15 février 1881.

Mon Très Révérend Père,

(...)

12. *Les Portugais au Congo:* Sur la fin du mois dernier un navire de guerre portugais a remonté le Congo jusqu'à Noki, où il a déposé trois missionnaires portugais qui devaient se rendre à la cour du roi du Congo. Deux officiers de l'armée de terre devaient les y accompagner et le navire de guerre doit rester un mois à Noki. (...) Le gouvernement portugais veut donc sérieusement fonder une mission à San Salvador (...)

13. *Crainte des Portugais.* Il y a tout à craindre qu'il ne tente encore l'établissement d'autres stations sur la côte au nord du Congo, ainsi que la chose a été dite plusieurs fois déjà. Cabinda et Landana sont deux points extrêmement convoités (...)

P. Carrie.

253. - A. BRUNETTI à D. BARILLEC.
S.E.P., 72, II, 1881,, original.

Rome, le 16 février 1881.

Mon Révérend et bien cher Père,

1. *Limites Congo et Gabon.* Je vous ai demandé dernièrement des explications au sujet de ces limites, la lettre du Père Duparquet ne vous

dispense pas de les envoyer. Car ce cher Père si plein et si convaincu de son sujet, pour le côté est du Congo, oublie tout le reste. Or, comme les Portugais sont en instance auprès de la Propagande pour savoir quelle est l'étendue de la juridiction de l'évêque d'Angola, il serait fort à souhaiter que je puisse présenter une note complète indiquant la délimi ation de toute la Préfecture du Congo.

(...) D'un autre côté, l'ambassadeur portugais, craignant que les missions de Mgr Lavigerie ne viennent à empiéter sur les possessions de son gouvernement, sollicite de la Propagande une ligne de démarcation dans l'intérieur. Il suppose donc que l'évêché d'Angola va jusqu'aux limites de la mission du Haut-Congo. S'il en est ainsi, que resterait-il pour la Préfecture du Congo?

(...) Autre difficulté. La prélature de Mozambique à l'est du continent africain veut aussi connaître ses limites, et dispute aux jésuites une partie des territoires que la Propagande leur a accordés. Les jésuites, poussés à l'orient, manifestent le désir de marcher vers l'occident. Les voilà, eux aussi, en mesure de disputer à nos missionnaires le Casaï. La Sacrée Congrégation de la Propagande est fort embarrassée des questions qu'elle vient de recevoir de plusieurs côtés à la fois.

Nous avons fait un petit rapport sur la matière en nous servant de la lettre du Père Duparquet. M. Zitelli, à qui je l'ai remis, et que j'ai vu, m'a assuré que nous n'avions rien à craindre de Mgr Lavigerie, que Sa Grandeur lui avait écrit (et il me remettra la lettre) qu'il avait écrit à un de nos Pères d'Afrique d'aller aussi loin qu'il voudrait vers l'intérieur, que, du reste, les limites tracées l'année dernière n'étaient pas assez précises pour créer de l'embarras et qu'enfin la Sacrée Congrégation de la Propagande s'était formellement réservée le droit de les changer quand elle voudrait. Il a ajouté que le terrain serait au premier occupant. Dunque avanti!

Les prétentions du Portugal paraissent cependant avoir fait impression sur le Cardinal Simeoni. Il a même reproché à M. Zitelli d'être allé trop vite en besogne pour les missions de l'archevêque d'Alger, etc. Que résultera-t-il des sollicitations dont la Propagande est l'objet? Je n'en sais rien! Mais ce que je sais, c'est que si nous fondons des stations ou des missions dans la vallée de la Casaï, nous pourrons les garder.

(A. Brunetti)

254. - P.M. Le Berre à J. Simeoni.

P.F.R., S.R.C., Congo, vol. VIII, 1861-1886, fol. 698-699, original.

S.E.P., 186, III et 658, V, 4, copies.

Ste-Marie du Gabon, le 25 février 1881.

Eminentissime et Illustrissime Seigneur,

Dans les réponses que j'ai données au questionnaire que Votre Eminence m'a envoyé, il y a trois ans, j'ai eu l'honneur de Vous transmettre, le 29 juillet 1879, les renseignements demandés sur les limites qui bornaient le Vicariat Apostolique des deux Guinées jusqu'à cette époque.

Depuis ce temps, la S.C. de la Propagande a eu des motifs pour modifier ces limites, et présentement le Vicariat reste circonscrit ainsi qu'il suit:

Au Nord, il est borné par le Niger, limite méridionale du Vicariat du Dahomey;

Au Sud, il est limité par l'Evêché d'Angola;

A l'Ouest par l'Océan Atlantique;

A l'Est, les limites de cette Mission n'ont jamais encore été fixées.

La S.C. de la Propagande, sur la demande de Mgr Lavigerie, ayant confié dernièrement, à ses missions, le Haut-Congo méridional et le Haut-Congo septentrional, Votre Eminence ne jugerait-elle pas que le moment est venu de déterminer les bornes séparant le Vicariat Apostolique des deux Guinées, de ces deux nouvelles missions ?

C'est dans ce sentiment que je viens soumettre cette question à son examen et à celui de la S.C. de la Propagande, en proposant comme ligne de séparation entre le Vicariat Apostolique des deux Guinées et les nouvelles Missions du Haut-Congo, le 20° degré de longitude orientale (Méridien de Paris).

Par suite de cette délimitation, les deux nouvelles Missions de Mgr Lavigerie auraient tout le Haut-Congo, et le Vicariat des deux Guinées le Bas-Congo. Ce partage ne serait point au désavantage de ces Missions du Haut-Congo, car d'après les cartes géographiques, l'étendue du fleuve Congo depuis sa source jusqu'au 20° degré de longitude orientale, est plus grande que celle qu'il a depuis ce point jusqu'à son embouchure.

Il y a à considérer en outre qu'il s'annonce présentement des circonstances très militantes pour cette démarcation concernant le Vicariat des deux Guinées. Je les expose brièvement.

On poursuit sérieusement en ce moment, le projet et les efforts de Monsieur de Brazza de Savorgnan tendant à relier le fleuve Zaïre ou Congo au Gabon, par une voie de communication à établir entre ces deux rivières par l'intermédiaire de celle de l'Ogowé. Ce projet est reconnu comme très réalisable, aujourd'hui que cet intrépide et infatigable explorateur a parcouru, sans obstacle sérieux, le trajet qui sépare l'Ogowé du Zaïre, au-delà de ses rapides.

Cette grande voie de communication dans l'intérieur de l'Afrique réussissant, la Colonie française du Gabon poussera naturellement ses relations, son commerce, son influence et très probablement même les limites de son territoire, bien au loin, chez les peuples de cette partie équatoriale que parcourt le Zaïre. Dans cette hypothèse, il sera conforme, nous le présumons bien, aux intentions et volontés du S. Siège que la juridiction ecclésiastique de la colonie française de ces contrées d'Afrique, qui est présentement celle du Vicariat des deux Guinées, continue à être la même dans toute l'étendue du territoire de cette Colonie.

C'est dans cette espérance, que le Vicariat crée en ce moment dans l'Ogowé, à 130 milles de son embouchure, une nouvelle mission comme bon point de départ pour arriver jusqu'aux stations qu'établit M. de Brazza entre le Haut-Ogowé et le Zaïre, et dans l'une desquelles les naturels, dans leur désir de posséder prochainement des missionnaires, leur ont déjà préparé une habitation pour les recevoir.

Je crois pouvoir vous représenter encore, Eminentissime Seigneur, que l'établissement central du Vicariat des deux Guinées, fondé au Gabon, est d'autant plus favorable à l'extension de l'Evangile dans ces parties équatoriales de l'Afrique, qu'il est confortablement installé et avantageusement situé, occupant le point qui, d'après l'expérience et le sentiment des hommes compétents, est le moins insalubre de toutes ces contrées.

En outre, nulle autre part, on ne pourra trouver dans toutes ces régions, un centre plus avantagé sous le rapport des communications avec l'Europe, ni une situation meilleure comme dépôt des fournitures nécessaires aux Missionnaires.

Tel est l'état de la question que j'avais à exposer à Votre Eminence et à la S.C. de la Propagande, en Vous priant, si Vous y donnez une solution favorable, de vouloir bien la soumettre à l'approbation de Sa

Sainteté Léon XIII, et déposer à ses pieds vénérés l'hommage de mon respect le plus filial et de ma plus humble soumission.

Daignez agréer, Illustrissime Seigneur,
les plus respectueux hommages avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

de Votre Eminence,
le très humble et très obéissant serviteur,

† P.M. Le Berre
Ev. d'Archis, Vic. Ap. des Deux Guinées.

A Son Eminence le Cardinal Simeoni
Préfet de la S.C. de la Propagande.

255. - A. ESCHBACH à Ign. SCHWINDENHAMMER.
S.E.P., 72, II, 1881, original.

Rome, le 2 mars 1881.

Mon Très Révérend et bien aimé Père,

(...)

5. *Mgr Lavigerie.* Il doit arriver à Rome sous peu. Je verrai alors ce qu'il pense au juste de cette question si embrouillée des limites de ses missions.

(...)

Eschbach.

256. - D. BARILLEC à A. BRUNETTI (5).
S.E.P., 72, II, 1881, original.

Paris, le 4 mars 1881.

Bien cher Père,

Congo. Ci-joint une lettre du P. Duparquet avec une carte faite par lui.

(5) BARILLEC à ESCHBACH, Paris 4 mars 1881, écrit: « Congo, voir note à Brunetti », *S.E.P.*, 71 I, 1881.

Quant aux limites respectives de la Préfecture du Congo et de l'évêché d'Angola, je ne puis vous dire rien de mieux que ce que j'ai fait au *Bulletin* et qui a été approuvé à Rome. (t. IV. p. 167 et 643).

Comme vous le verrez par là, les deux juridictions ont, en réalité, un territoire commun; la Préfecture n'est que pour suppléer au défaut de prêtres diocésains.

Cependant, on peut dire que la Préfecture s'étend plus que le diocèse, celui-ci se bornant aux territoires voisins auxquels s'est *successivement* plus ou moins étendue autrefois la suzeraineté portugaise. Quant à l'évêché d'Angola, on ne peut dire autre chose, sinon qu'il comprend toutes et les seules possessions portugaises. Quant à la Préfecture, de fait les missionnaires sont obligés d'aller au-delà, le gouvernement portugais ne les tolérant pas dans ses possessions. Du côté du Nord, pas de limites nécessaires puisque nous avons les deux missions; cependant on pourrait donner comme limite le 3° degré de latitude sud. Du côté de l'intérieur, par rapport aux missions nouvelles de Mgr Lavigerie, prendre, comme le dit le Père Duparquet, la ligne méridionale passant par le point d'intersection du Congo et de l'équateur, ligne qui serait la limite est de la Guinée [vicariat] et de notre Congo [Préfecture].

Barillec.

257. - A. BRUNETTI à D. BARILLEC.
S.E.P., 72, II, 1881, original.

Rome, le 4 mars 1881.

Mon Révérend et bien cher Père,

(...)

Limites du Congo etc. Voilà une autre affaire très grosse, dont nous ne sommes pas près de sortir, attendu que la Propagande ne tient pas à revenir si tôt sur ses décisions de l'année dernière. Elle est fort embarrassée et voit que ses concessions à Mgr Lavigerie ont lésé des droits acquis. J'ai revu deux fois M. Zitelli à ce sujet; il m'a rappelé ce qu'il m'avait dit d'abord que la délimitation du mois d'août 1880

ne devait pas nous arrêter, qu'elle n'avait rien de précis de ce côté; que Mgr Lavigerie nous autorisait à aller jusqu'où nous voudrions, même sur le territoire qui lui a été accordé etc. (...)

En résumé, il ne semble point que l'on puisse rien obtenir *hic et nunc*. Il faudra bien cependant que l'autorité parle, puisqu'elle est sollicitée par tous les intéressés. Il serait bien utile de préparer un mémoire court, solide, concluant sur ce point avec cartes et documents à l'appui qu'on pourrait présenter au moment opportun plus tôt que plus tard. (...)

A. Brunetti

258. - G.-A. MASELLA à J. SIMEONI.
P.F.R., S.R.C., Congo, vol. VIII, 1861-1886, fol. 702-703, original.

(Lisbona, 10 Marzo 1881.)

n° 137.

Eminenza Reverendissima,

L'Eminentissimo Signore Cardinale Segretario di Stato mi ha testè communicato la risposta di cotesta S. Congregazione di Propaganda ad alcune domande di Monsignor Vescovo d'Angola e Congo sottomesse per mio mezzo alla Santa Sede. Si risponde cioè che ove gli Ecclesiastici che quel Prelato ha inviato come Missionari nel Congo trovansi dentro i limiti della sua diocesi, non ha egli bisogno di speciali facoltà, potendo servirsi di quelle di cui è fornito; ove poi i luoghi in cui essi si recano sono compresi nelle due Prefetture affidate ai Padri della Congregazione dello Spirito Santo, deve il vescovo porsi d'accordo coi respettivi Prefetti.

Prima di far conoscere siffatta risposta a Mgr Netto, mi permetta l'Eminenza Vostra Reverendissima che io implori alcuni schiarimenti riportandomi al mio Rapporto del 15 Novembre 1880 diretto alla Segretaria di Stato e da Essa trasmesso alla Propaganda, come mi venne annunziato con Dispaccio del 9 Decembre dello stesso anno.

In esso, dopo avere indicato quel che il Prelato mi referiva sull'abbandono dei Fedeli del Congo, sui Missionari da lui colà inviati, e sul bisogno di più vasti ed efficaci provvedimenti, io lasciai intendere l'utilità se non forse la necessità d'informare quel Vescovo delle dispozioni già adottate dalla Santa Sede in vantaggio di quei popoli. Questi infatti apparterrebbero alla Diocesi di Angola e Congo; ma siccome il Vescovo non può prendere cura, nè è dato sperare che il Governo Portoghese, non ostante le intenzioni che manifesta e i lavori cui dà mano (del che ho sottomesso particolareggiate relazioni bene note alla Propaganda), offra mezzi più adatti di quelli che ora si hanno, è giustissimo che la Santa Sede provvegga, come fa, in modo più utile a quei poveri Africani. Tuttavia, mi parebbe opportuno che tali provvedimenti fossero indicati a Mgr Netto, il quale potrebbe essere spinto dal suo zelo a mandare qualche missionario in luoghi che furono fino al presente riguardati come dipendenti spiritualemente dal Vescovo di Angola, mentre ora formano parte di una Prefettura o Vicariato Apostolico. Credo poi che quel pio Prelato lungi dal fare qualunque opposizione, si terrebbe contento di occuparsi di quella parte della sua Diocesi che è compresa ne' limiti degli attuali Dominii Portoghesi.

Dopo ciò ben vede l'Eminenza Vostra che la risposta che io dovrei dargli in seguito del Dispaccio a me diretto, mentre gli riuscirebbe inaspettata, lo indurrebbe probabilmente a promuovere altre questioni alle quali non potrei soddisfare. Sarebbe forse più espediente, ove non si giudicasse opportuno di indicare a quel Vescovo più chiaramente le disposizioni adottate dalla Santa Sede pel Congo, di non scrivergli nulla in proposito, tanto più che saranno rarissimi i casi, in cui egli potrà inviare alcun ecclesiastico oltre la frontiera Portoghese.

Quello invece che Mgr Netto chiaramente domandò, e che io minutamente indicai nel citato Rapporto, furono alcune facoltà sia per se stesso e i suoi ecclesiastici, sia per questi solamente, e ciò senza alcun riguardo speciale alle missioni del Congo, dovendo esse servire per tutta la sua Diocesi. Di queste facoltà, che sono straordinarie, non si fa punto menzione nella risposta a me comunicata, la quale eziandio sotto tal rapporto tornerebbe inutile al Vescovo; ond'è che io prego l'Eminenza Vostra a prendere in benigna considerazione le domande di quel buon Prelato, il quale fin dal suo primo giungere in Diocesi, cioè fin dalla metà di Settembre 1880, mi fece le più vive premure a tal fine.

Inchinato al bacio della Sacra Porpora col più profondo ossequio e venerazione, ho l'onore di rassegnarmi

Dell'Eminenza Vostra Reverendissima
Umilissimo, devotissimo, ossequiosissimo servo

† Gaetano, arcivescovo di Neocesarea
Nunzio Apostolico.

Lisbona, 10 marzo 1881

A Sua Eminenza Rev^ma
Il Signor Cardinale G. Simeoni
Prefetto della S.C. di Propaganda. Roma.

259. - Ch. DUPARQUET à Ign. SCHWINDENHAMMER.
S.E.F., Cimbébasie (1878-1881) 1881, original.

Kimberley, 14 mars 1881.

Mon Très Révérend et Bien Aimé Père,

(...)

4. *M. de Brazza.* C'est avec un grand intérêt et en même temps une grande satisfaction que j'ai appris l'arrivée de M. de Brazza à Stanley-Pool et de Stanley-Pool à Mboma. Voilà le chemin ouvert pour pénétrer dans l'intérieur de l'Afrique. (...)

5. *Route.* Quelle est la meilleure route pour y arriver? (...) La route la plus directe et la plus courte restera donc toujours celle de Boma. (...)

6. *Station à Stanley-Pool.* Le Père Collin m'écrit qu'il est probable que la Congrégation fondera une station à Stanley-Pool. Je m'en réjouis et espère que cette fondation sauvera la Mission (...). Cette fondation est une nécessité; si nous n'occupons pas ce point, il est certain que Mgr Lavigerie l'occupera. (...)

7. *Démarche à Rome.* Aussi ai-je été très consolé d'apprendre que la maison mère fait à Rome des démarches actives pour nous conserver la mission du Congo. Quoiqu'on s'y soit pris trop tard, je pense qu'on réussira. (...)

8. *Stanley-Pool appartient au Congo.* Je dois vous faire remarquer ici que Stanley-Pool, qui, à la rigueur, pourrait être attaché au Gabon, a toutefois plus de raisons d'être attaché au Congo auquel ce point est absolument nécessaire pour la vallée de la Casaï; par contre, je crois qu'on peut laisser au Gabon non seulement l'Ogooué, mais aussi tout le bassin de l'Alima, au moins jusqu'aux environs de Stanley-Pool.

Une fois Stanley-Pool bien établi, je crois qu'il conviendrait d'en faire un pro-vicariat apostolique distinct avec la vallée de la Casaï, qu'on pourrait appeler le pro-vicariat du Congo oriental, ou du Congo central.

(...)

Ch. Duparquet.

260. - H. CARRIE à J. SIMEONI.
P.F.R., S.R.C., Congo, vol. VIII, 1861-1886, fol. 783-784, original.
S.E.P., 472, IV, 1881, copie.

Landana, 15 mars 1881.

Eminence Révérendissime,

C'est avec le plus profond respect et une confiance toute filiale que j'ai recours en ce moment à Votre Eminence en faveur de la Préfecture apostolique du Congo.

Lorsqu'en 1879, j'eus l'honneur de répondre aux questions que la S. Congrégation de la Propagande nous avait adressées sur notre mission, je lui ai demandé de vouloir bien déterminer les limites de la Préfecture apostolique, et de les fixer, dans le cas où Elle n'y verrait pas d'inconvénient, comme il suit:

(...)

Depuis cette époque, des observations étrangères et de sérieuses réflexions personnelles m'ont déterminé à demander à Votre Eminence une légère modification dans la limite Nord. Au lieu d'aller du Cap Ste-Catherine, ou de l'Océan en suivant le 2e parallèle jusqu'au 20e degré de longitude orientale, notre limite s'arrêterait au grand fleuve Congo près de l'embouchure de l'affluent Mpaka. De là, elle remonterait le Congo jusqu'à l'Equateur et le suivrait jusqu'à la rencontre du 20e

degré de longitude orientale. Cette démarcation de territoire aurait pour but d'enclaver dans la Préfecture l'embouchure de la Casaï (ou Kassabe) qui est nécessairement la grande et seule voie par laquelle nous pouvons avec facilité pénétrer jusqu'aux extrémités de notre Mission.

Cette détermination des limites de la Préfecture du Congo est aujourd'hui d'autant plus désirable que, plusieurs Vicariats Apostoliques ayant été tout récemment créés sur une partie du territoire qui lui appartenait dans les temps passés, il pourrait résulter, du manque de limites, des difficultés regrettables entre ces diverses missions.

Votre Eminence comprendra mieux les raisons et la justesse de ma demande, si Elle veut bien me permettre ici quelques détails sur la Préfecture du Congo.

1° Votre Eminence sait parfaitement que cette mission est une des plus anciennes et des plus intéressantes du continent africain. Elle date en effet du 15e siècle; elle a eu, dans les temps passés, plusieurs chrétientés où les fidèles se comptaient par centaines de mille. Elle embrasse aujourd'hui un territoire qui attire, par son importance, les regards de toutes les nations civilisées.

2° Cette mission abandonnée en 1838, a été reprise en 1865 par la Congrégation du S.-Esprit et du S. Cœur de Marie. Ses missionnaires ont eu à lutter dans les commencements contre de nombreuses et presque insurmontables difficultés suscitées en grande partie par une politique étrangère, insidieuse et hostile. Ces difficultés ont été vaincues, et la mission se trouve présentement à même de faire face aux besoins du temps et de soutenir l'honneur de la religion au milieu de ces peuples. Sa base d'opération est sérieusement établie sur les côtes dont elle occupe et visite tous les points principaux. Une nombreuse génération d'ouvriers apostoliques se forme en ce moment dans son grand établissement de Landana. Cet établissement a déjà commencé à produire ses premiers fruits par la formation de catéchistes zélés. Il ne manque donc plus à cette mission que les ressources matérielles suffisantes pour envoyer ses sujets dans l'intérieur de son territoire. Je dois même ajouter que depuis plusieurs années, la plus grande souffrance des missionnaires du Congo, c'est de ne pouvoir pas obtenir les allocations qui leur auraient permis d'entreprendre des Missions dans des points très importants des contrées que nous devons évangéliser.

Qu'il me soit permis de citer ici quelques mots d'un long article que publiait dernièrement dans le bulletin de la société de géographie de Lisbonne, un officier de la marine portugaise sur la mission de Landana:

« A Landana se trouve établie une des missions les plus complètes, les plus instruites, et les plus dévouées de toutes celles que le continent africain possède en ce moment » *(Bulletin de la Société,* 2° série n° 1, page 20).

Quels dommages donc pour cette belle et ancienne mission du Congo et quelles peines pour la Congrégation et les missionnaires qui s'y dévouent avec bonheur, si cette Préfecture, venant à perdre une partie essentielle de son territoire, cessait par là d'offrir désormais aucun intérêt sérieux, pour n'être plus qu'une mission sans avenir et sans importance! et si les missionnaires au moment de recueillir la moisson qu'ils ont préparée par tant de travaux et de sacrifices, se la voyaient enlever par d'autres venus bien après eux!

Et cependant tel est le sort qui semble être réservé à la mission du Congo, si Votre Eminence et la S. Congrégation de la Propagande ne la protègent efficacement contre ceux qui désirent aujourd'hui s'en emparer, et qui cherchent à fonder des Vicariats sur son territoire, en feignant d'ignorer son existence ou en l'accusant de stérilité. Sans aucun doute, je le répète, plus que personne nous souffrons de ne pouvoir faire tout ce que nous désirerions pour son développement, mais qu'on nous donne, à nous aussi, les moyens qui sont fournis à ceux dont nous parlons, et ce qu'ils font, nous le ferons, avec l'aide de Dieu: car mieux qu'eux, peut-être, nous sommes préparés pour cela.

Voilà, Eminence Révérendissime, la faveur signalée que je sollicite en ce moment pour notre chère mission du Congo: la conservation d'un territoire suffisant pour que cette mission soit toujours une mission digne d'intérêt et ayant un avenir véritable. Les limites, que je me suis permis d'indiquer, semblent répondre à ces vues. Du reste, rien n'empêcherait que cette mission, avec cette étendue, fût un peu plus tard, ou érigée en Vicariat apostolique du Bas-Congo, ou même divisée en Vicariat et Préfecture apostoliques, afin de conserver cette dernière et de lui donner un évêque dont elle aurait besoin.

Quoi qu'il en soit, c'est avec la plus profonde humilité et soumission que j'ai osé, dans le seul intérêt de cette chère mission, soumettre à Votre Eminence mes pauvres idées à ce sujet. Inutile donc d'ajouter

que tout ce qu'il aura plu à la Sacrée Congrégation de la Propagande d'ordonner sur ce point sera reçu avec le plus profond respect et la plus parfaite obéissance.

C'est dans ces sentiments de très profonde vénération que j'ai l'honneur de me dire

De Votre Eminence Révérendissime
le très humble et très obéissant serviteur

P. Carrie
Vice-Préfet apostolique du Congo.

261. - H. Carrie à F. Levavasseur.
S.E.P., 472, I, 1881, original.

Landana, le 15 mars 1881.

Mon Très Révérend et Bien Aimé Père,

(...)

8° *Terrible nouvelle.*

Le P. Duparquet et Mgr Le Berre m'annoncent que Mgr Lavigerie s'est emparé d'une grande partie de la Préfecture apostolique du Congo par la fondation de deux Vicariats apostoliques, celui du Haut-Congo septentrional et celui du Haut-Congo méridional. Ce dernier embrasse certainement toute la vallée de la Casaï, la plus belle partie de notre mission, la seule et magnifique voie de communication que nous avions pour pénétrer jusqu'aux extrémités de la Préfecture. C'est une perte irréparable et qui enlève à la mission toute son importance et son intérêt. C'est à peine s'il nous reste une lisière de côtes, où la plupart du temps il n'y a pas grande chose à faire à cause de l'influence délétère des négociants. Cette affaire, pour nous d'un intérêt capital, aura sans doute été traitée déjà par la maison mère. Cependant, ce qui nous a fort surpris et inquiétés tous, c'est que la maison mère ne nous en dit pas un seul mot. Ce qui nous fait craindre qu'elle ne soit pas au courant de la chose. Afin donc de réparer ce retard et d'apporter le plus rapidement possible un remède à un si grand mal, si toutefois il en est encore temps, le conseil de la Communauté a été d'avis que je

devais écrire directement à Rome pour réclamer les limites que nous avions demandées en 1879 dans les réponses à la Sacrée Congrégation de la Propagande. C'est ce que j'ai fait par ce courrier, en présumant, pour ce cas urgent, votre autorisation. (...)

Le Père Duparquet ajoute que les missionnaires de Mgr Lavigerie vont arriver incessamment au Congo et qu'il importe extrêmement pour nous, si nous voulons conserver même Stanley-Pool, de nous y installer les premiers, ou, au moins, d'en prendre possession d'une manière quelconque afin de dépister un peu ces missionnaires démesurément hardis! Si nous dormons, en voilà qui sont éveillés! (...)

Le P. Duparquet nous dit de faire immédiatement quelque chose pour occuper Stanley-Pool (...) et tous les Pères d'ici sont aussi du même avis. Cependant pour présumer votre autorisation pour une affaire aussi importante, je ne l'ose pas. (...) Combien il est difficile de prévoir les pensées et les volontés des hommes! Sans la terreur que m'inspirent maintenant les constantes réclamations de la maison mère, je partirais par ce packet-boot même pour le Gabon afin de me rendre de là à Stanley-Pool. Mais c'est à la Maison Mère à entreprendre les œuvres!(...)

9° *Station Stanley-Pool.* Néanmoins, si comme le dit le Père Duparquet, les missionnaires de Mgr Lavigerie arrivaient au Congo, il pourrait se faire que des circonstances que je ne prévois pas encore suffisamment, me déterminassent à hasarder, sur l'avis du Père Duparquet et des Pères de Landana, votre autorisation (...).

Je pense arriver facilement à Stanley-Pool par l'Ogooué. Des vapeurs partent tous les huit jours, dit-on, du Gabon pour remonter ce fleuve à une très grande distance dans l'intérieur. La mission du Gabon a aujourd'hui une station dans l'Ogooué. Il y a, en outre, deux postes français établis l'un sur l'Ogooué et l'autre à Stanley-Pool. Les moyens de transport seront encore favorisés par les communications de M. de Brazza et M. Mizon, qui explorent ces contrées. Ce dernier monsieur vient de recevoir une chaloupe à vapeur (...) Vous voyez, Mon Très Révérend Père, que la voie nous est frayée jusqu'à Stanley-Pool, et notre installation dans cette localité nous sera également favorisée par le poste français qui y réside. Il y a donc tout à espérer que la tentative réussira.

C'est en prévision de cette œuvre que j'écris à Messieurs les Directeurs de l'œuvre de la Propagation de la Foi. (...) J'espère que vous

voudriez bien l'appuyer. (...) Je pense également que vous voudrez bien agir auprès de la Cour Romaine pour sauvegarder nos droits et nous préserver de l'invasion de Mgr Lavigerie. Quel ouragan que cet homme! S'il continue, il aura bientôt toute l'Afrique, et avec elle des allocations proportionnées, et que deviendront les autres missions?

(...)

12. *M Stanley.* Il paraît qu'il va renoncer pour un temps à continuer sa route (qui paraît de plus en plus impossible) pour aller d'abord établir un poste à Stanley-Pool. Tout le monde court, se précipite vers ce point important pour y choisir une place!

13. *Missionnaires.* Les ministres protestants ont quitté San Salvador à l'arrivée des prêtres portugais. Ils sont en route vers Stanley-Pool, sans pouvoir y arriver par le Congo. M. McCall va revenir à Boma. La route de l'Ogooué semble donc beaucoup plus favorable. Tâchons donc d'en profiter, afin de prendre place le plus tôt et le plus favorablement dans cette importante localité.

14. (...)

P. Carrie.

262. - A. Brunetti à D. Barillec.
S.E.P., 72, II, 1881, original.

Rome, le 18 mars 1881.

Mon Révérend et bien cher Père,

(...)

Mission du Congo. J'ai vu deux fois à ce sujet M. d'Andrada, qui m'a dit vous avoir entretenu à Paris de cette question et m'a parlé des plans conçus par le Père Duparquet relativement à une grande maison à fonder dans le Congo ou la Cimbébasie avec l'appui du gouvernement portugais etc. Qu'y a-t-il de vrai dans tous ces projets?

Ici l'affaire des limites est toujours dans le statu quo. M. Zitelli, qui a traité et manipulé la question des Vicariats et pro-vicariats de Mgr Lavigerie, ne voudrait pas se déjuger. Il affirme que nous pouvons nous établir aussi loin que nous voudrons dans l'intérieur. Nous n'avons rien à craindre des missionnaires d'Alger, etc. Il fait tout son possible pour écarter la demande de l'évêque d'Angola et de l'Ambassadeur du

Portugal afin que le congresso n'en soit pas saisi. Un attaché de l'ambassade du Portugal est venu me voir et m'a demandé des renseignements.

Je lui ai fait une petite note. Il désire une action commune auprès de la Propagande. Quid dicis de hoc?

(...)

A. Brunetti.

263. - Ch. LAVIGERIE aux membres du Conseil de sa Société missionnaire.

P.Bl.R., C, 5, 103, original.

J. PERRAUDIN, in: *Zaïre*, 1957, XI, p. 921-922, reproduction partielle.

23 mars 1881.

(...)

Ayant eu l'occasion d'aller à Rome, au mois de mai dernier, six mois après les arrangements conclus avec le Roi des Belges, j'ai été fort surpris d'apprendre du Cardinal Simeoni, Préfet de la Propagande, que ce Prince venait de demander secrètement au Pape de créer une Mission Belge proprement dite dans l'Afrique Equatoriale, Mission qui aurait commencé au Tanganyika et qui se serait terminée aux Possessions Portugaises. Il priait le Pape de confier cette Mission, soit à la Société Belge des Missionnaires de la Mongolie, soit même à des prêtres séculiers, à la tête desquels on aurait placé un Evêque.

J'allais moi-même à Rome, comme vous vous en souviendrez, pour faire ériger en Provicariats nos deux Missions du Tanganyika et du Nyanza et pour obtenir que l'on nous réservât celles de Kabébé et du Haut-Congo. Le Préfet de la Propagande me dit qu'il était impossible de nous accorder ce que nous demandions, en présence de la demande formelle du Roi des Belges. Je témoignai mon étonnement de cette demande, à cause de la bienveillance que m'avait manifestée le Roi, au mois de janvier précédent, et des arrangements précis pris avec lui pour le recrutement de nos sujets. J'insistai pour qu'on ne tînt pas compte de son nouveau projet qui allait désorganiser toutes nos Missions. Mais la Sacrée Congrégation me répondit qu'elle ne pouvait

passer outre avant que je ne me fusse mis, moi-même, d'accord avec le roi Léopold.

C'est alors que, pour vaincre cette difficulté, j'émis l'idée que, si le nombre des Belges qui entreraient dans notre Société devenait assez considérable, rien n'empêcherait que, comme dans toutes les autres Congrégations où l'on sépare ordinairement, pour les Missions, les nationalités différentes, on ne pût former, dans l'Afrique Equatoriale, une Mission de notre Société composée de sujets Belges. Le Cardinal Simeoni agréa cette proposition en ce qui le concernait, mais il me dit qu'il était nécessaire, pour que la Sacrée Congrégation pût passer outre, que le Roi des Belges s'en contentât et donnât son consentement par écrit.

Rentré à Paris, j'envoyai M. Charmetant traiter cette question délicate avec le colonel Strauch, secrétaire du Roi pour l'Association internationale. Quand je fus assuré de l'agrément du Roi, qui venait, du reste, de rompre avec Rome, ce qui le rendait plus coulant, j'écrivis au même Colonel pour lui dire ce que je proposais au Saint-Siège, et j'en reçus immédiatement une réponse écrite satisfaisante. Cette réponse fut envoyée par moi au Cardinal et c'est seulement après l'avoir reçue que celui-ci nous confirma dans la possession de nos Missions et fit rendre le Décret Apostolique que vous avez et qui nous assure les quatre Provicariats qui tiendront tout l'intérieur de l'Afrique Equatoriale.

(...)

(† Charles archevêque d'Alger)

264. - H. Carrie à Léon XIII.

P.F.R., S.R.C., Congo, vol. VIII, 1861-1886, fol. 702-703, original (6).

S.E.P. 472, IV, 1881, copie.

Landana, 25 mars 1881.

A Sa Sainteté le Pape Léon XIII,

C'est le dernier de vos enfants qui vient en ce moment, du lointain Congo, se jeter aux pieds de Votre Sainteté. Deux puissants motifs l'ont

(6) Il est marqué en marge de cette lettre qu'elle fut transmise le 8 juin à la Propagande.

déterminé à cette démarche: le pressant besoin de son âme et celui non moins grand de la Préfecture apostolique dont il est chargé.

A Rome, des milliers de fidèles ont tous les jours le bonheur de contempler la face auguste du Vicaire de Jésus-Christ et de sentir couler sur eux l'abondance de ses bénédictions. Et nous, missionnaires, serons-nous moins favorisés que ces heureux chrétiens pour nous être consacrés à l'apostolat et habiter des pays barbares et vivre au milieu des païens? Non, je ne le pense pas; je suis même bien persuadé que Votre Sainteté aura toujours pour ses missionnaires des bénédictions de choix et une tendresse particulière. Le grand besoin que je ressens, plus que jamais, de ces faveurs précieuses, aussi bien que le désir ardent de me prosterner, au moins en esprit, aux pieds de Votre Sainteté pour les baiser, et vénérer, en votre Personne sacrée, la Personne divine du Christ notre Sauveur, la bonté incomparable avec laquelle vous recevez vos enfants, quels qu'ils soient, m'ont fait espérer que, comme le Divin Maître, vous voudrez bien aussi laisser venir à Vous ce petit enfant. Il Vous demande donc, en ce moment, pour lui personnellement, pour ses missionnaires et pour toute sa Chère Mission, l'abondance de ces bénédictions divines dont vous êtes le suprême dépositaire, et que N.S. Jésus-Christ répandait avec tant d'amour sur ses apôtres.

En retour, Très Saint Père, je vous offre ma volonté pour Vous obéir, mon cœur pour Vous aimer, toute ma personne quelque pauvre qu'elle soit, pour vous servir en tout ce qu'il Vous plaira de commander.

Mais, Très Saint Père, c'est surtout à cause de ma chère mission du Congo que j'ai poussé la hardiesse jusqu'à oser m'adresser directement au chef visible de l'Eglise, notre Mère. J'ai pensé aussi que le zèle apostolique et si admirable que Votre Sainteté a pour les Missions et surtout pour les missions d'Afrique, me méritait d'être un peu entendu. Souffrez-le donc, Très Saint Père.

Confiée, en 1865, par la S.C. de la Propagande à la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie, la mission du Congo était reprise, la même année, par les missionnaires de cette société. Depuis cette époque jusqu'à présent, elle a passé par de rudes épreuves qui ont d'abord ruiné ses trois premiers établissements dans la colonie portugaise d'Angola. Ne pouvant donc plus espérer de réussite avec une nation si ombrageuse et si peu sympathique, nous résolûmes de nous établir sur un territoire où elle ne pût nous empêcher de le faire et d'y préparer l'évangélisation des contrées de l'intérieur par l'acclimatement des

missionnaires, l'étude de la langue indigène, et principalement par la formation d'un personnel apostolique indigène. C'est dans ce but que nous avons, en 1873, fondé sur la côte du Kacongo, par le 5° 13' degré de latitude sud, en un lieu très favorable, le grand établissement de *Landana.* Il renferme aujourd'hui une centaine d'enfants, parmi lesquels une dizaine se destinent à la vie sacerdotale et étudient le latin. Plusieurs aspirent à la vie religieuse, d'autres enfin se proposent de devenir catéchistes et instituteurs, afin de contribuer à la civilisation de leur pays.

Cet établissement principal a fondé, l'an dernier, une mission succursale, dans le fleuve Congo, à 70 milles de la côte. Ce lieu s'appelle *Mboma,* et est un des points les plus importants et les plus avantageux de toute la contrée. C'est, en outre, la porte d'entrée pour l'intérieur du Congo.

Nous avons aussi plusieurs stations tenues par des catéchistes, visitées de temps à autres par les missionnaires et où le bien commence à se faire d'une manière très consolante. Malheureusement, il nous manque un complément essentiel à notre œuvre: celui des religieuses qui se chargent de l'éducation des jeunes personnes. C'est un besoin immense auquel nos ressources trop modiques et tout à fait insuffisantes ne nous ont pas permis de satisfaire, malgré mes plus vifs désirs et les plus sérieux efforts pour y réussir.

Dans les commencements de l'établissement de la Mission à Landana, nous avons eu à lutter contre les trois grands fléaux qui affligent l'humanité: la peste, la famine et la guerre, sans parler des tracasseries sans nombre suscitées par l'Enfer pour entraver l'œuvre de Dieu. Aujourd'hui, nous avons à combattre contre d'autres adversaires. Les Protestants envahissent le Congo et disposent de ressources puissantes qui leur donnent une influence immense sur des populations simples et qui se laissent malheureusement séduire avec la plus grande facilité par ces moyens matériels. Et cependant on retrouve encore presque partout dans les grands centres de population, des restes des anciennes églises et chapelles, des stations et des objets d'église, des noirs sachant encore des prières qu'ils ont apprises de leurs aïeux, faisant la fête de Pâques et plusieurs autres, et tous réclamant des missionnaires pour les instruire et leur montrer le chemin du ciel. C'est ainsi que les rois du vaste royaume de Loango, du comté de Sogno, connu aujourd'hui sous le nom de royaume de St-Antoine, et du Congo lui-même, nous prient d'aller nous établir chez eux, et nous offrent tout ce que l'on peut dési-

rer de plus favorable pour la réussite complète d'une mission. Un grand nombre d'autres princes et chefs de bourgades nous ont fait les mêmes prières, sans que nous ayons pu y répondre. On conçoit, après cela, combien il est facile aux missionnaires de l'erreur, lorsqu'ils arrivent au milieu de ces populations avec leurs cadeaux, leurs belles paroles, leur extérieur trompeur et vêtus de peaux d'agneaux, de réussir à tromper, à séduire ces âmes simples et à les entraîner avec eux dans l'erreur.

Il est impossible, Très Saint Père, de dire ce qu'il en coûte au cœur du missionnaire d'assister à un tel spectacle et de se voir dans l'impossibilité de faire ce qu'il faudrait pour sauver toutes ces âmes.

C'est en vain que j'ai crié jusqu'à présent, que j'ai appelé au secours de ces âmes, que j'ai demandé les modiques ressources qui nous permettraient de subvenir à tant de besoins pressants, de récolter cette moisson abondante. Bien des fois déjà j'ai importuné les sociétés apostoliques de France pour nous venir en aide dans une position aussi critique, afin non seulement de sauver les âmes, mais encore de sauvegarder l'honneur de notre Sainte Religion compromis et bafoué par les Protestants qui nous reprochent ouvertement d'être des ouvriers paresseux et de ne pas faire grand'chose pour la cause de la civilisation et de la religion. Ma faible voix est restée sans écho, et il faut nous résigner à voir les loups entrer dans la bergerie, y dévorer les brebis, à voir les âmes se perdre faute de ressources suffisantes pour leur envoyer des missionnaires, à voir la mission du Congo, aujourd'hui certainement une des plus belles et des plus intéressantes de l'Afrique, rester forcément au-dessous de sa position et de son devoir. Toutes les nations civilisées vont affluer au Congo, des efforts inouïs vont être faits pour apporter à ces peuples barbares un peu de civilisation, il est donc impossible que la religion seule ne fasse rien pour ces contrées.

Il faut nécessairement que d'autres, plus influents que nous, épuisent les ressources de la Propagation de la Foi, pour que cette œuvre si éminemment apostolique ne se rende pas à des motifs si puissants de nous venir en aide. Si un pareil état de chose devait se prolonger, il serait peut-être plus avantageux pour les âmes et la Religion que cette mission fût confiée à une société plus favorisée du côté des ressources matérielles et pouvant faire honneur à sa position. Certes, Très Saint Père, cette pensée me brise le cœur!... N'importe, brisons-le tout entier, si la gloire de Dieu et le salut des âmes le demandent. Mais la gloire de Dieu et le salut des âmes peuvent-ils demander que des missionnaires

brûlant du désir de se consacrer au salut de ces peuples, s'y préparant depuis si longtemps par toutes sortes de privations, connaissant les mœurs et la langue de ces peuples, habitués au climat et pouvant être aussi nombreux que le permettent leurs ressources, soient remplacés par d'autres qui n'auront, d'ici longtemps, les mêmes avantages? Et puisqu'on suppose que ces nouveaux apôtres recevront des œuvres de la Propagation de la Foi et de la Ste-Enfance les secours dont ils auront besoin, ne vaudrait-il pas mieux offrir des secours sembables aux missionnaires actuels du Congo?

Je sais, Très Saint Père, que l'auguste Chef de l'Eglise est plus que jamais dans le besoin, aussi me garderai-je bien d'imiter l'enfant inconscient de la nécessité de son père à qui il demande du pain lorsque celui-ci meurt lui-même de faim. Mais, Très Saint Père, une bénédiction de Votre bouche sacrée attirera sur notre mission l'abondance que Jacob souhaitait à son fils et fera sortir, par torrent, du rocher du monde, les aumônes nécessaires au salut du peuple de Dieu. Oui, Très Saint Père, qu'une seule parole de vos lèvres attire l'attention des œuvres apostoliques et des âmes charitables, sur la mission du Congo, et aussitôt nous verrons couler vers nous les flots de biens spirituels et temporels qui nous permettront enfin de sortir de notre prison actuel, de porter la lumière de la Foi dans les royaumes dont j'ai parlé, de soutenir l'honneur de la Religion et de la civilisation chrétienne, et de nous élancer à la suite des explorateurs et des amateurs passionnés des biens du monde, dans les vastes profondeurs de notre mission, vers le centre de l'Afrique, afin d'y récolter les fruits infiniment précieux de la Rédemption.

Daignez donc, Très Saint Père, je vous en conjure humblement, accorder cette précieuse bénédiction et votre bienveillante protection à notre chère mission du Congo, et en particulier à celui qui en est chargé, quoique très indigne, et qui cependant ose se dire, dans les sentiments de la plus profonde vénération, et prosterné à vos pieds sacrés,

Très Saint Père,

de Votre Sainteté

l'enfant très soumis, très dévoué et très reconnaissant

P. Carrie.

Vice-Préfet apostolique du Congo.

265. - H. CARRIE à Fr. LEVAVASSEUR.
S.E.P., 472, I, 1881, original.

Landana, 15 avril 1881

Mon très Révérend Père,

1. *Récépissé:* J'ai bien reçu votre n° 2 du 14 février.
(...)

5. *Evêque d'Angola:* Vous me conseillez de chercher à relier des relations avec lui. Je vous avoue que pour le moment je crains de le faire et ne vois pas trop comment faire pour que ces relations nous deviennent réellement utiles (...). J'entre néanmoins à ce sujet parfaitement dans vos idées (...).

6. *Gouvernement portugais:* Nous n'avons pas encore éprouvé ici les faveurs du Gouvernement portugais dont vous parlez. (...)

9. *Stanley-Pool:* Vous voyez par ma lettre au président de la Propagation de la Foi les raisons qui nous ont déterminés à aller immédiatement préparer l'établissement de ce poste important (...).

Je vous remercie d'avoir écrit à Rome pour demander la vallée de la Casaï. J'espère qu'elle nous sera accordée.

Ce qui m'étonne, c'est que vous me parliez des missions de Mgr Lavigerie, comme si elles étaient encore à l'état de projet, lorsque depuis longtemps déjà *Les Missions Catholiques* en ont annoncé la création comme un fait accompli et que la nouvelle en soit connue à l'étranger avant de l'être à la Maison Mère.

(...)

P. Carrie

266. - H. CARRIE à Ch. DUPARQUET.
S.E.P., 472, I, 1881, original.

Landana, le 21 avril 1881

Bien Cher Père,

J'ai bien reçu vos trois numéros de 1879, vos deux numéros de 1880 et vos deux numéros de 1881. Il me reste à répondre à ces 4 derniers numéros. Quel retard !

Préfecture du Congo: Avant de répondre à vos bonnes lettres, je commence par les nouvelles plus intéressantes pour vous. Par le dernier courrier, la maison mère m'a écrit que le T.R. Père avait écrit à Rome pour demander la Casaï comme limite orientale de la préfecture. Ils en sont encore à Paris à croire que les missions du Congo de Mgr Lavigerie ne sont encore qu'à l'état de projet !

Par le dernier courrier parti de Landana le 29 mars dernier, j'ai écrit directement au préfet de la Propagande et au Saint-Père à Rome pour réclamer comme limites de la mission celles indiquées dans les réponses de 1879 avec les modifications dont vous m'avez parlé dans une de vos lettres ce qui nous donne l'embouchure de la Casaï.

J'ai fait connaître au Saint-Père l'état actuel de la mission, ses besoins pressants et l'inutilité de mes réclamations aux œuvres apostoliques et à la charité des fidèles. J'espère que le Saint-Père ne restera pas insensible à ma prière.

Par ce packet j'écris:

1° de nouveau aux membres du Conseil de la Propagation de la Foi et j'ai demandé 20 000 F pour commencer Stanley-Pool.

2° aux *Missions Catholiques* (7)

3° au Ministre de la Marine et des Colonies pour nous charger, s'il le veut, de l'établissement de civilisation que le gouvernement veut fonder près de Stanley-Pool, et pour lui demander la protection de la France pour nos établissements de Stanley-Pool et du Congo.

4° au roi des Belges, pour lui offrir nos services soit au Congo, soit à Stanley-Pool, demander sa protection pour nos œuvres et le passage gratuit à bord des embarcations de l'expédition.

5° enfin à la Sainte-Enfance (...)

Nous pourrons dire que, si nous perdons une partie de notre territoire, ce ne sera pas notre faute. (...)

Stanley-Pool: C'est le 5 de ce mois que le P. Augouard a quitté Landana pour se rendre par le Congo au Stanley-Pool, y choisir et acheter un terrain et y faire les premières constructions. (...)

Au reçu de votre lettre, nous avions, suivant vos conseils, résolu de commencer Stanley-Pool; mais seulement dans le cas de l'arrivée des

(7) Lettre du Père CARRIE datée de Landana, 15 avril 1881, in: *Les Missions catholiques* 1881, t. XIII, n° 641, 16 septembre, p. 434-435.

missionnaires d'Alger, lorsque quelques jours plus tard j'apprends par une lettre du P. Schmitt [supérieur de la mission de Boma] que deux ministres protestants viennent de faire le voyage de Stanley-Pool, qu'ils ont mis 21 jours pour s'y rendre en partant de Vivi et seulement 15 pour en revenir, que partout sur leur route ils n'ont rencontré que des populations hospitalières qui ne leur ont fait aucune difficulté. L'heure avait sonné pour nous, il fallait partir. Le lendemain le packet arrive du Nord et le Père part. La maison mère m'annonce que le Très Rév. Père est décidé à fonder deux missions dans l'intérieur l'une par le Gabon et l'autre par le Congo. Quelle heureuse coïncidence! *Spiritus Dei spirat ubi vult !*

Mr. Stanley a renoncé pour le moment à sa route. Il est parti pour l'intérieur. Un beau jour, des officiers belges arrivent d'Europe et vont à la recherche de Mr. Stanley qu'ils pensaient trouver au bout de sa route. Mais personne, pas un chat ! L'oiseau était parti, pense-t-on, pour aller choisir sa place à Stanley-Pool y fonder un poste et aller plus loin. Tout le monde ici critique l'entreprise de Stanley.

C'est une utopie, cette route ne sera probablement par terminée d'ici longtemps. (...)

En ce moment M. de Brazza doit se trouver à Stanley-Pool avec deux autres officiers français MM. Ballay et Mizon, chargés par le gouvernement français d'ouvrir une route du Rhemboé à l'Ogooué et de là au Congo. (...) La France, grâce à M. de Brazza, a devancé toutes les autres nations à Stanley-Pool. Les ministres protestants ont rapporté que ce pays était vraiment français et que le roi Makoko n'a pas voulu les admettre parce qu'ils n'étaient pas français. Pour lui tout ce qui n'est pas français, est ennemi.

Quelle chance pour le P. Augouard s'il peut arriver à temps à Stanley-Pool pour s'y trouver avec Messieurs les officiers français qu'il connaît et qui le connaissent et profiter, pour son établissement, de circonstances si favorables.

(...)

P. Carrie

267. - A. ESCHBACH à F. LEVAVASSEUR.
S.E.P., 72, II, 1881, original.

Rome, 28 avril 1881

(...)

4. *Missions d'Afrique*

J'ai remis la lettre de Mgr Le Berre relative aux limites, mais je doute qu'on y donne suite.

Cette question des limites est extrêmement embrouillée et, à la Propagande, personne n'y voit clair. On attend ici Mgr Lavigerie qui évidemment obtiendra tout ce qu'il voudra, en sa qualité surtout de futur cardinal. Et puis, on est enthousiasmé de ses missions dans le centre de l'Afrique. Une seule réponse nous reste en ce moment: On nous a affirmé à la Propagande que nos Pères pouvaient s'étendre et s'établir aussi loin qu'ils voulaient, qu'on ne les délogerait point. Je vais tâcher d'obtenir cela par écrit et alors le mieux — en attendant — sera de se lancer. Cela conviendra, je pense, au Père Duparquet.

5. (...)

A. Eschbach

268. - Ch. LAVIGERIE à J. SIMEONI.
P.F.R., S.R.C., Africa centrale, t. IX (1881-1885), fol 58-63, original.

Archevêché d'Alger.

Alger, le 10 mai 1881

Eminentissime Seigneur,

Il y a longtemps que je n'ai entretenu Votre Eminence de nos Missions de l'Afrique Equatoriale. Je ne l'ai pas fait parce que j'aurais forcément répété ce qu'en disent le Journal des *Missions Catholiques* qui en donne fréquemment des nouvelles, et je pensais dès lors que la Sacrée Congrégation ne prendrait pas grand intérêt à ces répétitions forcées. Mais aujourd'hui je crois de mon devoir de porter à votre connaissance les nouvelles que nous avons reçues par les derniers courriers arrivés, il y a huit jours, de nos différents centres d'apostolat.

1° Je commencerai par la dernière caravane de Missionnaires qui est partie d'Alger au mois de novembre dernier (...)

La dernière troupe de Missionnaires, partie en novembre, avait reçu l'ordre de s'établir au-delà de l'Ougogo sur un point intermédiaire entre la côte et les deux missions de Nyanza et du Tanganika, selon le désir exprimé par le Roi des Belges. C'est à ce sujet que les Pères du Saint-Esprit avaient fait une réclamation, prétendant que ces territoires leur appartenaient. Ils se trompaient, car ils sont placés bien au-delà des limites tracées par les deux derniers Rescrits de la Sacrée Congrégation. Votre Eminence a su, par Mgr Zitelli, que je me suis empressé d'écrire à ces Pères pour leur dire que, pour rien au monde, nous ne voudrions arrêter leur zèle et que, dès maintenant, nous leur donnions pleine et entière liberté d'établir, sur tous les territoires de nos missions, toutes les œuvres qu'ils voudraient. J'ai écrit, moi-même, officiellement, tout cela au supérieur des ces Missionnaires à Zanzibar; mais je n'en ai pas reçu de réponse.

(...)

J'ai également vu, dans je ne sais quel journal, que le Gouvernement Portugais s'était plaint à la Propagande que nos Missionnaires diminuaient l'influence du Portugal dans l'intérieur de l'Afrique ? Jamais, jusqu'ici, nos missionnaires ne se sont trouvés en contact nulle part avec des Portugais. Je pense donc, que c'est là une fable, comme en publient les journaux.

Quoi qu'il en soit, les calomnies et les mensonges ne réussiront pas plus à nous décourager que les difficultés matérielles du commencement qui paraissaient insurmontables, et que la mort même.

(...)

Ch. Archevêque d'Alger

A son Eminence Révérendissime
le Cardinal Simeoni
Préfet de la S.C. de la Propagande

269. - A. BRUNETTI à D. BARILLEC.
S.E.P., 72, II, 1881,original.

Rome, le 11 mai 1881

Mon Révérend Père,

(...)

Limites des Missions du Congo. Un rapport succinct a été présenté à la Propagande sur ce point (...).

Le rapport a été lu en *congresso,* hier 10 mai. Son Eminence le Cardinal Préfet, averti de l'arrivée prochaine de Mgr Lavigerie, a différé la décision jusqu'à ce que Sa Grandeur soit à Rome, ce qui ne tardera pas (8).

D'autre part, M. de Thomar, ambassadeur du Portugal auprès du Saint-Siège, m'a fait prier de passer aujourd'hui à son hôtel. Il m'a donné communication verbale d'une réponse de son gouvernement à une note qu'il lui avait adressée sur les prétendus droits du Portugal dans l'Afrique occidentale. Sans entrer dans les détails de la note et de la réponse, il vous suffira de savoir que le gouvernement portugais déclare qu'il verra très volontiers des Missionnaires français évangéliser le Congo et la Cimbébasie, qu'il est prêt à leur accorder la protection, à condition toutefois, c'est qu'ils reconnaissent l'autorité des évêques diocésains de nationalité portugaise, en particulier de l'évêque d'Angola et du Congo. Dans sa note ou son rapport M. de Thomar cite notre congrégation et la recommande au Ministre des Affaires étrangères. Je lui ai fait plusieurs observations, celle-ci notamment que notre indépendance ou notre subordination vis-à-vis de l'évêque d'Angola dépendait moins de nous que de la Propagande, qui a érigé le Congo et la Cimbébasie en préfectures et les a aussi placés en dehors de toute autre juridiction (9). Je lui ai dit en outre que nos missionnaires étaient établis en dehors du territoire attribué à Angola et l'Ambassadeur prétend au contraire que le Congo et la Cimbébasie lui appartiennent d'après la bulle de Clément VIII du 20 mai 1696 et autres documents pontificaux.

(...)

Il a surtout en vue Mgr Lavigerie qu'il veut absolument écarter des possessions portugaises anciennes et nouvelles. Comme la Propagande n'a pas accueilli favorablement ses ouvertures, il s'est adressé au Cardinal Secrétaire d'Etat qui est maintenant saisi de la question et qui la traitera avec le Cardinal Simeoni.

Vous voyez que l'affaire se complique.

Du reste, la reconnaissance des droits de l'évêque d'Angola ne me paraît pas avoir pour le moment une sérieuse importance pratique. Mais il ne

(8) Le Père BARILLEC note en marge: « Bien, nous tenir au courant, 24 mai 1881 ».

(9) En marge, le Père BARILLEC note: « Le P. Carrie vient d'écrire directement à la Propagande, nous dit-il, pour solliciter aussi la délimitation de la Préfecture apostolique du Congo et se prémunir contre les envahissements Lavigerie. On le blâme d'avoir ainsi écrit directement. Voir cependant et suivre toujours l'affaire. B. ».

m'appartient pas d'en juger. C'est aux Pères du Congo et de Cimbébasie à donner leur avis (10).

A. Brunetti

270. - F. LEVAVASSEUR à A. ESCHBACH.
S.E.P., 71, B, I, 1881, original.

Paris, 24 mai 1881

Mon cher Père,

1. *Récépissé:* Je réponds quelques mots à votre lettre du 21 mai et à la précédente du 18.

(...)

10. *Limites des Missions du Congo, etc...* Bien... Nous tenir au courant de cette question. Le P. Carrie vient d'écrire directement à la Propagande, nous dit-il, pour solliciter aussi la délimitation de la Préfecture apostolique du Congo et se prémunir contre les envahissements Lavigerie. (...) Voir et suivre toujours l'affaire.

11. (...)

14. *Congo. Evêque d'Angola.* Je reviens ici sur la dernière phrase du Père Brunetti qui dit que la reconnaissance des droits de l'Evêque d'Angola ne lui paraît pas avoir pour le moment une sérieuse importance pratique. Si fait, c'est assez important. Nous reconnaissons parfaitement la juridiction de l'évêque d'Angola *in foro externo* pour toutes les parties faisant partie de son diocèse ou de la Colonie portugaise actuelle. Mais lui ne nous reconnaît pas et ne répond pas aux avances qu'on lui fait. Comme il est question de fonder un établissement vers Huila, au-delà de la Colonie de Mossamédès, comme moyen d'atteindre à la Cimbébasie, il serait bon qu'il fût recommandé à l'Evêque de s'entendre avec les missionnaires. Seulement, il nous faudrait garder une parfaite indépendance pour tous les points soit de la Cimbébasie, soit du Congo qui sont en dehors du territoire *actuel* et *effectif* de la colonie portugaise. Je dis *actuel* et *effectif*, car les Portugais ne mettent pas de limites à leurs possessions prétendues.

(10) Le Père BARILLEC note en marge: « Nous reconnaissons parfaitement la juridiction de l'évêque d'Angola *in foro externo* pour toutes les parties faisant partie de son diocèse ou de la Colonie portugaise actuelle. Mais, lui, ne nous reconnaît pas et ne répond pas aux avances qu'on lui fait. B. ».

Si on ne s'en tenait pas à ces *limites effectives* déterminées d'ailleurs par la Propagande elle-même qui nous confie ces missions, on ne saurait à quoi s'en tenir et ce serait une source perpétuelle de difficultés.

F. Levavasseur

271. - A. Brunetti à D. Barillec.
S.E.P., 658, V, 3, original (11).

Rome, le 28 mai 1881

Mon Révérend et bien cher Père,

Mission. Limites du Congo. La dernière lettre du R.P. Vicaire Général au P. Eschbach renferme sur cette question un passage qui ne me paraît pas clair et ne répond que d'une manière incomplète à ce que j'ai demandé. Il n'y est question que de l'évêque d'Angola contre lequel on voudrait avoir des garanties par le moyen de la Propagande; or dans une note précédente, je parlais de Mgr Lavigerie, de l'ambassadeur du Portugal et de la Secrétairerie d'Etat, tous mêlés à cette affaire, au sujet de laquelle j'exprimais le désir d'avoir de la maison mère un mémoire complet (12). L'Archevêque d'Alger ne tardera pas à venir à Rome, il serait à souhaiter qu'au moment où il arrive nous eussions des instructions bien précises sur tous les points à traiter.

1. Sur les limites est de la préfecture du Congo et du vicariat des Deux Guinées ou du Gabon. Il y a à ce propos quelques différences entre le projet de Mgr Le Berre et celui ou ceux du Père Duparquet (13).

2. Sur la réponse à donner aux communications ou propositions officielles de l'ambassadeur du Portugal. Accepterait-on la protection du Gouvernement portugais ou préfère-t-on garder à son égard une entière indépendance ? (14)

---

(11) Le 28 mai 1881, le Père A. Eschbach annonçait au P. F. Levavasseur la note du Père A. Brunetti. *S.E.P.*, 72, II, 1881, original.

(12) Noté entre les lignes à Paris en guise de réponse: « On a déjà tant fait de rapports inutiles là-dessus que cela n'encourage pas à recommencer. On a dit d'ailleurs tout ce qu'on avait à dire ».

(13) Réponse de Paris écrite entre les lignes: « Peu de variantes. Mgr Le Berre demande jusqu'au 20° longitude Paris. C'est à peu près le point où le fleuve Congo coupe l'équateur. En descendant, limite demandée par le Père Duparquet ».

(14) Réponse de Paris entre les lignes: « Oui pour les pays relevant de lui, non pour les autres pays, du moins pas une protection qui gêne la liberté ».

3. Sur les rapports avec l'évêque d'Angola, lesquels sont à peu près nuls pour le moment, puisque nos Pères sont établis hors des limites effectives de son diocèse, pense-t-on entreprendre bientôt des missions sur son territoire? Huila en fait-il partie? etc. (15).

Il serait regrettable si le P. Carrie eut écrit directement à la Propagande si sa lettre n'était pas entièrement conforme à ce que nous avons déjà demandé, d'après les renseignements du P. Duparquet. Fort heureusement, les géographes de la Propagande ne connaissent pas le pays comme les missionnaires. Du reste, je persiste à croire que la meilleure solution en ce qui concerne les limites serait l'envoi de plusieurs Pères dans l'intérieur pour y fonder provisoirement des stations. Nous aurions alors le droit du premier occupant (16).

Ant. Brunetti

272. - Fern. PEDROZO à J. EIGENMANN.
S.E.P., 71, B, I, 1881, traduction.

Lisbonne, le 28 mai 1881

Mon Révérend Père,

Hier seulement 27, j'ai reçu votre lettre du 24 et je m'empresse d'y répondre parce que son contenu m'a causé une bien pénible impression. Les commentaires que fait en ce moment le R.P. Duparquet et que vous me communiquez sont diamétralement opposés à la proposition qu'il a envoyée de Cap-Town en date du 15 décembre dernier et que j'ai sous les yeux (17).

Dans cette proposition il demandait l'autorisation de fonder à Huila ou dans les environs un centre de mission avec tous les établissements nécessaires, d'où s'étendrait l'action des missionnaires sur tout le territoire soumis et non soumis au vasselage portugais jusqu'au Zambèse et depuis le Kassaï (supérieur) du côté du sud comprenant l'Ovampo (sur la rive gauche du Cunene) toute la vallée du Zambèze occidental jusqu'à

(15) Réponse de Paris écrite entre les lignes: « Oui, comme poste de communication avec l'intérieur ».
(16) Réponse de Paris écrite entre les lignes: « C'est ce qu'on va faire; mais on ne peut aller jusqu'aux dernières limites pour les garder ».
(17) Cette lettre avait trait à la Préfecture de Cimbébasie.

Okavango (Cabengo se rattachant, si je ne me trompe, à la partie de ce fleuve qui va de l'ouest à l'est non loin du 18e degré de latitude sud). Cette région formerait la troisième division de la Cimbébasie à laquelle le P. Duparquet donne le nom de *district du Zambèze occidental.*

Veuillez remarquer que ce district est parfaitement compris dans le territoire en deçà du 18e degré de latitude sud qui est la limite légitime de la domination portugaise. Le Portugal ne consentira pas à détacher de son domaine la région correspondante du fleuve Cunène jusqu'au Zaïre. J'ajoute une circonstance importante. Le Padroado portugais établi dans des bulles non révoquées persiste dans tous les territoires marqués dans ces dernières et auxquels nous n'avons renoncé ni explicitement ni tacitement. Or, les bulles donnent au Portugal le droit du Padroado depuis Angola jusqu'à Mozambique. A l'heure même, la question est traitée à Rome et à Lisbonne. A la Cour romaine, on n'hésite pas à accorder au Portugal tout ce droit auquel il n'a pas renoncé ni tacitement ni explicitement, et, par conséquent, le troisième district sus-dit. A Lisbonne, la Commission des Missions va proposer la création de deux juridictions ecclésiastiques avec le titre de Vicariats généraux ou prélatures, présentés par le Padroado, un avec le titre de vicariat général de Benguella, de Bihé et de Muata Yamvo, un autre avec le titre de vicariat général de Mossamédès, Ovampo et du Haut-Zambèze occidental. Le premier s'étendra depuis le Kassaï jusqu'au 14e degré de latitude sud; le second du 14e au 18e degré de latitude sud, c'est-à-dire jusqu'à notre frontière modifiée par le cours du Cumbengo et du Cuando.

Je vous déclare que j'ai eu une grande part dans cette affaire dans l'idée que la Congrégation du Saint-Esprit dût se charger de ces circonscriptions de missionnaires, établissant celle de Mossamédès, comme le centre choisi par le P. Duparquet, ainsi que celle de Benguella et une autre semblable dans le Bihé aux frais du Padroado portugais. Il n'y aurait aucune difficulté à ce que le P. Duparquet eût une section dans la mission de Mossamédès pour l'évangélisation du second district du Damaraland.

Déjà vous voyez dans quelle situation se trouve l'affaire, et comme elle est contraire à la manière de voir du Père Duparquet, manifestée par vous dans votre dernière lettre, passons en revue les points indiqués.

1° *Il ne veut que ce qui a été strictement demandé.* Cela provient des impressions défavorables éprouvées par le P. Duparquet en 1864. Mais les temps sont autres, et il faut savoir que, grâce à la Société de géographie, les circonstances sont entièrement changées. Nous allons nous

occuper sérieusement des missions, nous voulons les organiser sur une vaste échelle et dès maintenant. Pour arriver à ce résultat, nous emploierons tous les moyens convenables. Nous voulons dans l'affaire en question que la mission de Mossamédès jusqu'au Zambèze constitue une circonscription indépendante avec vie propre, en un mot avec pouvoirs ordinaires. Pourquoi le Père Duparquet refuserait-il cet arrangement ? Si nous donnions à Mossamédès un prélat ou un vicaire général avec d'autres pouvoirs, voudrait-il demeurer avec des pouvoirs égaux dans le territoire? Cela ne peut être. Ce serait multiplier démesurément les circonscriptions. Pourquoi ne pas faire ici ce que nous venons de faire dans le Zambèze où un supérieur jésuite, la réforme de circonscription étant faite et approuvée, sera nommé Vicaire général du prélat du Zambèze. Le P. Duparquet a peur de la délégation. Moi aussi, et pour ce motif nous allons élever à deux les évêchés dans l'Afrique équatoriale et australe et à neuf les Vicariats généraux avec pouvoir ordinaire. Ce sont ceux du Zaïre, du royaume du Congo, jusqu'au Kassaï, Benguella et Mossamédès, comme évêché d'Angola — une espèce de province ecclésiastique rudimentaire — dans le Mosambique: l'évêché de Mosambique et les Vicariats généraux de Cabo Delgado, du Cyasso et de Bongoella, de la Zambésie jusqu'au Kassaï ouest-est, de Sofola et pays de Macalocos, de Lourençô Marquèz. Je puis vous dire que la Compagnie de Jésus a déjà demandé au gouvernement que ses missions renfermées dans les limites du Padroado soient placées sous l'obédience du prélat de Mozambique; ce qui se réalisera de la manière la plus favorable. Cette affaire s'est faite par l'entremise de l'Ambassadeur de Portugal à Rome; la Commission des Missions a été consultée et a donné un vote favorable et déjà une réponse dans ce sens est envoyée de la part du gouvernement à Rome.

La Congrégation du Saint-Esprit voudrait-elle procéder différemment ? Lorsque je le saurai avec certitude, je le ferai savoir au Saint-Père d'une manière spéciale par l'intermédaire de son Excellence le Nonce Apostolique à qui j'ai lu votre lettre et qui, comme moi, ne l'a pas approuvée. Je crois avoir expliqué le motif qui me fait refuser d'accepter la proposition dans le sens strict que lui donne maintenant le P. Duparquet, proposition qui m'a causé une impression telle que je préférerais abandonner toute cette affaire plutôt que de la communiquer ici à des hommes politiques bienveillants mais peu croyants qui tourneraient la bienveillance en méfiance et peut-être en mauvais vouloir.

Mais avant d'aller plus loin, j'ajouterai qu'à cela se vient mêler la question de la *Préfecture apostolique au Zaïre. Celle-ci est manifestement*

contraire aux droits du Padroado et il s'agit de la ramener à ses limites véritables. On propose pour cela la création d'un vicariat général qui embrasse le Loango jusqu'à Serra Comprido, s'étendant au-delà du Zaïre jusqu'au fleuve de l'Ambrizetta. Les nouvelles qui nous viennent de la cour romaine nous donnent tout espoir que le Saint-Siège est disposé à confirmer le Padroado, vu que le Portugal veut être padroado loyal et de fait, non seulement de paroles comme il l'a tant été jusqu'à présent. Je demanderai: La Congrégation du Saint-Esprit refuserait-elle d'accepter les missions indépendantes ? Dans le premier cas, pourquoi met-elle obstacle dans le sud dans des circonstances analogues ?

Le second point est en grande partie résolu. Pour maintenant, le refus de la délégation est en contradiction évidente avec la proposition qui promet obédience à l'évêque d'Angola, et je ne comprends pas comment, avec la même proposition, la préfecture apostolique de la Cimbébasie ne soit pas diminuée puisque l'on demande à l'évêque d'Angola l'autorisation d'évangéliser les tribus vassales du Portugal. Dans ce cas devraient-elles continuer à appartenir à la préfecture apostolique?

Je confesse que je ne comprends point l'idée du P. Duparquet. Je sais seulement que ses paroles causeraient la plus grande surprise et la plus grande défiance, si elles étaient sues; heureusement elles ne sont connues que de personnes sûres.

(...)

C'est l'excellente impression produite par la proposition du P. Duparquet qui lui a valu de suite un entier et favorable accueil, accueil qu'il n'obtiendrait pas si la troisième partie de la Cimbébasie (le Haut-Zambèze occidental) devait continuer, comme cela paraît maintenant dans l'esprit du P. Duparquet, à faire partie de la préfecture apostolique de la Cimbébasie, alors que celle-ci pour avoir son centre en territoire anglais, ne saurait être admise dans le territoire du Padroado, pas même ou *moins encore* dans une région qui lui fût subalterne.

(Les hommes politiques accepteraient plus facilement une mission ayant un centre en territoire étranger anglais, dans la colonie proprement dite où il n'y a point danger de perdre leur autorité coloniale par les missionnaires étrangers, que dans un territoire qui est en dehors de leur action administrative, mais qu'ils prétendent leur appartenir et où ils voudraient par la Mission établir de fait leur influence et la dépendance politique.)

(...)

Je conjure donc la Congrégation à ne point nous placer, nous, promoteurs de cette heureuse réforme des missions, dans la dure nécessité d'avoir à la blâmer en face d'hommes d'un esprit hostile, qui jusqu'ici se sont tus ou même nous appuyaient pour les motifs que je vous ai expliqués. La Congrégation doit nous aider, pour que nous puissions la soutenir, elles et toutes les autres. Qu'elle ne soit donc pas moins accommodante ni plus exigeante que la Compagnie de Jésus, qui va soumettre les missions du Haut-Zambèze au prélat portugais.

(...)

Fernando Pedrozo

P.S. Je veux encore raviver quelques idées. Ce que nous prétendons, nous qui travaillons dans cette affaire des missions, les uns, esprits incroyants et politiques, qui veulent des ordres religieux comme le meilleur instrument pour la domination temporelle de l'Afrique; les autres, croyants, qui les veulent principalement pour leur établissement et celui des ordres religieux en Portugal, en leur offrant l'occasion de conquérir ce rétablissement par les conquêtes qu'ils feraient en Afrique. Quel est le moyen? Créer des circonscriptions autonomes, les confier à des prêtres portugais de ces congrégations, lesquels prêtres *dans le for intime de leur conscience* feront ce que les supérieurs commanderont. Ces prélats ou vicaires généraux auront dans la métropole des maisons de leurs missions spéciales et de cette manière les ordres religieux, sans le dire, font la conquête du pays, en se multipliant comme missionnaires et comme maisons de recrutement. Ce plan ne vous paraît-il pas le meilleur? A moi, il me paraît être l'unique. Surtout qu'on ne dise et qu'on ne fasse rien qui paraisse ambigu, les ordres religieux *serviront le Padroado portugais* et seront l'auxiliaire du Portugal dans sa mission providentielle. De cette manière, nous pourrons multiplier les missions, centupler les missionnaires défendus par l'intérêt du pays.

(...)

F.P.

273. - Ch. DUPARQUET à F. LEVAVASSEUR.
S.E.F., Cimbébasie (1878-1881), 1881, original.

A bord du Garth Castle, 29 mai 1881.

Révérend et bien cher Père,

(...)

11. *Questions des limites pour le Congo.* Pour ce qui est de la Préfecture apostolique du Congo, je crois, qu'il n'y a rien, absolument rien à changer à la concordia de 1726 imposée à la Préfecture par le Saint-Siège et acceptée par le gouvernement portugais. Il faut s'en tenir à cette concordia; (...) ne pas céder à l'évêque d'Angola le Loango (...); reconnaître sa juridiction sur la rive sud du Zaïre (...); ne faire aucune concession à l'évêque d'Angola sur la rive nord (...).

17. *Respecter les droits de chaque nation.* De même que nous devons respecter les droits que la France a acquis (...), de même nous devons respecter les droits légitimes de la Belgique qui dépense ses trésors, et les droits, anciens, du Portugal sur le royaume du Congo. Quant aux endroits qui sont réellement vassaux de la couronne portugaise, nulle difficulté, nous devons être les premiers à rendre à César ce qui est de César et à donner aux populations l'exemple du respect et de la soumission. Mais quant à nous mêler dans les intrigues politiques (...), c'est là une chose indigne d'un missionnaire (...).

Il est difficile de contenter tout le monde et notre position au milieu de tant d'intérêts en conflit est loin d'être facile; mais nous devons agir selon l'honneur, la justice et notre conscience et abandonner le reste à la disposition de la Providence. Ce que nous devons chercher uniquement et avant tout c'est le règne de Dieu (...);

18. *Réserver la question du Congo pour plus tard.* Je le répète, le mieux est pour le Congo de nous en tenir à la Concordia de 1726 et attendre que les événements qui se préparent dans cette contrée aient reçu leur achèvement et permettent de régler les choses en accord avec l'état des choses tel qu'il va bientôt se trouver définitivement établi. (...)

19. *Divers intérêts européens engagés dans le Congo.* Le meilleur moyen de se tirer d'affaires avec le Portugal avec la rive nord du Zaïre et Stanley-Pool, c'est de dire que ce territoire appartient canoniquement à Mgr Le Berre (Vicaire apostolique des Deux Guinées) et non à la

Préfecture Apostolique du Congo. Faire remarquer en outre que les deux seules puissances européennes qui s'occupent en ce moment de ce territoire sont la France qui a fondé des stations par M. de Brazza et la Belgique avec Stanley. Que tout le commerce de la contrée est entre les mains presque exclusivement de la maison hollandaise, que la langue française a été adoptée soit par la Belgique, soit par la Hollande pour l'exploitation commerciale du Congo. Vu cet état de choses dans les circonstances présentes, nous ne pouvons supprimer la langue française au nord du Zaïre. Que si toutefois le Portugal venait à faire reconnaître ses droits exclusifs sur cette côte nord du Zaïre par les puissances européennes et les indigènes, nous accepterions la position sans résistance et adopterions nécessairement l'usage de la langue portugaise sur un territoire devenu portugais.

(...)

Ch. Duparquet.

274. - F. LEVAVASSEUR à A. ESCHBACH.
S.E.P., 71, B, I, 1881, original.

Paris, 31 mai 1881.

Mon Bien Cher Père,

1. *Récépissé:* Je réponds quelques mots à votre lettre du 28 mai. (...)

2. *Limites du Congo:* Je vous retourne ci-jointe la note du P. Brunetti au P. Barillec avec la réponse interlinéaire (18). Prière de nous renvoyer plus tard cette feuille qui pourra nous servir.

F. Levavasseur.
Vic. gén.

(18) Voir la note du 28 mai 1881.

275. - F. LEVAVASSEUR à A. ESCHBACH.
S.E.P., 71, B, I, 1881, original.

Paris, le 9 juin 1881.

Mon Bien Cher Père,

(...)

Portugais: Je ne sais encore comment vont tourner les affaires de nos missions du Congo et de la Cimbébasie avec le Portugal. (...) Le Père Duparquet doit être maintenant au Portugal.

Le P. Eigenmann avait reçu de M. Pedrozo de Lisbonne une lettre lui annonçant que le Portugal prétendait à son droit de patronat royal sur toute l'Afrique méridionale, de l'Angola au Mozambique et du Luango au Cunène; qu'il allait demander à Rome ou plutôt qu'il avait déjà demandé et croyait obtenir la reconnaissance de ce droit, et la création de juridictions diverses, avec pouvoirs ordinaires, évêchés, vicariats généraux, ou prélatures etc. se partageant tout le pays; juridiction dont les chefs seraient retribués par les Portugais, mais aussi nommés par eux, qu'on ferait appel pour cela aux Congrégations, que les jésuites avaient déjà accepté ainsi pour le Zambèze etc. Qu'en est-il et qu'en sera-t-il à Rome? Pour notre part, nous n'avons nulle objection à élever contre les droits réels du Portugal, et nous reconnaîtrons tout ce que reconnaîtra le Saint-Siège. Mais cependant, les prétentions du Portugal semblent un peu excessives et dépassent de beaucoup le territoire qui leur est *effectivement soumis* aujourd'hui. Je tâcherai, du reste, de vous envoyer copie de cette lettre. Suivez cette affaire et tenez-nous au courant de tout.

(...)

F. Levavasseur.

276. - LÉON XIII à H. CARRIE.
Documents relatifs à la Préfecture apostolique du Congo, Paris 1881, p. 34-35, reproduction du texte.
Les Missions catholiques, 1881, t. XIII, n° 641, 16 septembre, p. 435-436, traduction.

(Romae, 11 junii 1881.)

Léo P.P. XIII.

Dilecte Fili, salutem et apostolicam benedictionem. Tuis litteris legendis quae die 25 elapsi Martii ad nos dedisti ita affecti fuimus, ut Apostolici

nostri ministerii ratio, et tua filialis erga nos pietas ac observantia postulabat. Universo enim Dominico gregi regendo, ejusque incolumitati et incrementis curandi prepositi, peculiarem caritatis affectum experimur erga illos, qui remotis gentibus et civilis cultus exsortibus verae fidei luce lustrandis se devoverunt, ac inter magnos versantur labores, ut errantes in tenebris in viam salutis valeant deducere. Ac eo magis videmus parem esse eximio eorum zelo reverentiam illam et obsequium quo Beati Petri Cathedram et supremum ejus magisterium prosequantur. Quapropter cum hoc egregio animo et voluntate Te esse, Dilecte Fili, ex tuis litteris perspeximus, Teque plenum pietatis et fidei ad nos accedere, optimos sensus quos nobis declarasti perlibenter excepimus, et oculos ad misericordiarum Patrem extollentes ab Ipso imploravimus, ut te, cooperatores tuos, omnes quos Christi lucri fecisti, suo praesidio adjuvet, ac opus vestrum sua gratia fecundet. Quod autem pertinet ad ea quae ad nos de tuae missionis statu retulisti, persuasum Tibi esse volumus, Dilecte Fili, maximae nobis curae esse ut omni qua possimus ratione, Christi regno late in terris propagando consulamus. Litteras propterea quae a Te datae sunt ad nostram Congregationem fidei propagandae praepositam remisimus, ut quae nobis exposuisti, eidem pro ratione procurationis ejus innotescant. Cœterum, Dilecte Fili, confortare in Domino...

Datum Romae apud Sanctum Petrum, die 11 junii anno 1881, Pontificatus nostri anno quarto.

277. - A. BRUNETTI à F. LEVAVASSEUR.
S.E.P., 472, IV, 1881, original.

Rome, le 13 juin 1881.

Note sur les limites des missions d'Afrique

On vient de recevoir à la Propagande, par l'intermédiaire de la secrétairerie d'Etat, le mémoire que l'Ambassadeur du Portugal a adressé à son gouvernement sur les missions de l'Afrique australe, notamment celles du Congo et de la Cimbébasie.

Le cardinal J.B. Simeoni en a fait rendre compte par Mgr Zitelli dans une réunion de minutanti. Il y a été décidé que pour le moment, vu la gravité et les difficultés de la question, on ne ferait qu'une réponse dilatoire et qu'on demanderait du temps pour faire un examen sérieux de

l'affaire. Il a été résolu, en outre, qu'on donnerait communication du susdit mémoire aux principaux intéressés, c'est-à-dire à Mgr Lavigerie, aux Pères jésuites et à notre congrégation, et qu'on leur demanderait des renseignements pour rédiger, en toute connaissance de cause, une note exacte et complète.

Jusqu'à ce que l'autorité compétente a rendu la sentence, la Propagande désire que l'on reste dans le *statu quo* vis-à-vis du gouvernement de Lisbonne, et qu'on ne fasse aucune démarche pouvant préjuger la décision.

Du reste, le document ne tardera pas à vous être transmis avec les instructions du cardinal préfet de la Propagande. La Sacrée Congrégation de la Propagande semble disposée à appeler Mgr Lavigerie à Rome, s'il ne devait pas y venir de lui-même, pour l'interroger sur ce point et sur d'autres. Il pourrait se faire aussi qu'elle demandât à voir au moins un de nos pères d'Afrique méridionale. La chose n'est cependant que probable.

A. Brunetti.

278. - A. ESCHBACH à F. LEVAVASSEUR.
S.E.P., 72, II, 1881, original.

Rome, le 13 juin 1881.

Mon Très Révérend Père,

(...)

2. *Limites en Afrique*. Ci-joint une note du Père Brunetti. A la Propagande on est bien embarrassé. Le pire est que personne n'y connaît la géographie de l'Afrique. On vous demandera une nouvelle note. Nous avons répondu qu'on n'avait qu'à se référer à celles que déjà nous avons remises plusieurs fois; mais on demande du papier nouveau. Je vois bien que les précédentes pièces n'ont guère été lues.

3. (...)

A. Eschbach.

279. - Ign. MASOTTI à M. RAMPOLLA.
P.F.R., Lettere..., vol. n° 377, 1881, fol. 347, copie.

14 Giugno 1881.

Il sottoscritto, Segretario di Propaganda, si fa un dovere di accusare alla S.V. recevimento del suo dispaccio in dato del 6 corrente coll'aggiun-

to officio del Signor Ambasciatore di Portogallo riguardo ai limiti delle missioni del Congo e della Cimbebasia (19). Essendo però necessario per fornire alla S.V. gli opportuni schiarimenti in proposito, sono stati communicati tanto a Mgr Lavigerie quanto al Superiore della Congregazione dello Spirito Santo i rilievi contenuti nell'anzidetto officio. Il scrivente prega V.S. a volere attendere che giungano le opportune informazioni dei medesimi per rispondere al prelodato Signor Ambasciatore.

280. - J. SIMEONI à Ch. LAVIGERIE et F. LEVAVASSEUR.
P.F.R., Lettere..., vol. n° 377, 1881, fol. 319-320, copie.
S.E.P., 472, IV, traduction.

17 Giugno 1881.

Con officio del giorno 10 decorso Maggio il Signor Ambasciatore del Portogallo presso la Santo Sede chiamava in special modo l'attenzione del Cardinale Segretario di Stato sullo stabilimento del centro di Missione del Congo e della Cimbebasia affermando che desso siccome offende i limiti e giurisdizione della Diocesi di Angola e Congo e della sovranità e patronato del Portogallo in tutto o in parte dei territorii che formano la stessa Diocesi, così può dar luogo a conflitti poco decorosi per la Chiesa, dannosi per l'evangelizzazione di quei pagani ed utili soltanto alle missioni dei Protestanti stabilite in quelle regioni.

Passando quindi il prelodato Ambasciatore ad esibire ragioni in appoggio dei menzionati diritti fa osservare che la Bolla di Clemente VIII del 23 Maggio 1596 colla quale si eresse il vescovato di Congo ed Angola, dice espressamente che la diocesi comprende *tutto il vastissimo ed amplissimo regno di Congo ed Angola.* Osserva che questa Bolla e quella di Gregorio XIII del 15 ottobre 1577, le Bolle del 31 Gennaio 1533, del 4 Febbraio 1600, del 7 Gennaio 1606, e molti altri documenti di diversa natura che si dispense dal citare, provano ad evidenza che quelle missioni non potevano venir stabilite senza intendimento e previo accordo col Governo Portoghese, attesochè le

(19) DI THOMAR à L. JACOBINI, Roma, 10 Maggio 1881 (P.F.R., S.R.C., Congo, vol. VIII, 1861-1886, fol. 711-712, traduction italienne); M. RAMPOLLA à Ign. MASOTTI, Roma, 6 Giugno 1881 (P.F.R., *ibid.*, fol. 788-789, original).

stesse invadono i limiti geografici attuali della diocesi di Angola e Congo che sono i paralleli del Capo di S. Caterina e Capo Frio e i territorii soggetti alla sovranità ed al patronato secolare del Portogallo soggiunge inoltre che i limiti determinati e riconosciuti dal Dominion Portoghese dal lato occidentale di Africa sono i paralleli 5° 12' e 18° di Latitudine sud, che dalla parte del deserto non vi hanno limiti determinati e solamente può fissarli il Governo stesso di accordo coi differenti piccoli sovrani indigeni o coll'imporli ad essi.

Finalmente conchiude che per tutte le nazioni civilizzate e amiche del Portogallo i limiti sono i paralleli che sono ancora almeno quelle della diocesi di Angola e Congo senza pregiudizio del diritto di patronato in tutta l'Africa Equatoriale dall'una all'altra costa.

Ora dovendosi rispondere alla suddetta nota io invito la S.V. fornirmi con qualche sollecitudine quei schiarimenti per la parte che la riguarda, che Ella crederà opportuni ad opporre ai diritti posti in campo dall'Ambasciatore stesso.

In tanto (...)

281. - F. LEVAVASSEUR à A. ESCHBACH.
S.E.P., 71, B, I, 1881, original.

Paris, le 19 juin 1881.

Mon cher Père,

1. *Récépissé:* J'ai reçu vos différentes lettres et note, y compris le pli du 13 juin.

(...)

7. *Limites des Missions d'Afrique:* Bien, nous attendons le document annoncé. De notre côté, nous vous avons envoyé la lettre du Portugal y relative (20).

(...)

10. *Missions:* Le P. Duparquet vient d'arriver à Braga dans l'intention d'aller dans l'intérieur de Mossamédès, colonie portugaise, pour communiquer avec la Cimbébasie. P. Augouard est parti du Congo pour

(20) Il s'agit de la lettre de F. PEDROZO de Lisbonne le 28 mai 1881.

remonter jusqu'à Stanley-Pool. Vous voyez donc que nous allons en avant pour nos missions de l'intérieur, raison de plus pour maintenir les limites demandées par nous pour ces missions. Les projets du P. Duparquet dans la colonie portugaise de Mossamédès donnent plus d'importance à la question des limites des missions portugaises pendante à Rome.

F. Levavasseur.

282, - H. BRICHET à Ch. DUPARQUET.
S.E.P., 658, V, 4, original.

Rome, le 27 juin 1881.

Bien aimé Père,

Je vous remercie mille fois de votre gracieuse et aimable lettre. Je me suis empressé, aussitôt sa réception, de faire des démarches auprès de la Sacrée Congrégation de la Propagande dans le sens que vous m'avez indiqué. Nos demandes ont été parfaitement accueillies et on en a reconnu la justesse. Seulement on n'a rien voulu décider avant l'arrivée de Mgr Lavigerie qui, du reste, a déclaré carrément au Cardinal Simeoni qu'il n'avait nullement l'intention d'empiéter sur le terrain que nous avions cultivé. C'est également l'avis de la Propagande que l'on ne vous retirera jamais les pays que vous aurez déjà évangélisés. Ainsi vous pouvez donc fonder sans inquiétude les postes que vous avez en vue.

Je suppose que malgré la distance la grande nouvelle de la future élévation de Mgr Lavigerie au cardinalat a dû parvenir jusqu'à vous. En effet, il en est grandement question et si l'affaire du traitement à donner au cardinal peut s'arranger avec le gouvernement, il recevra en novembre prochain le chapeau rouge. Ah! Si la pourpre avait pour effet de calmer son effervescence, et son activité fébrile qui voudrait embrasser l'Afrique tout entière entre ses bras, cela serait une excellente chose, non seulement pour vous, mais encore pour les autres missions qui avoisinent les Grands Lacs du centre de l'Afrique.

Enfin, mon très cher Père, soyez tranquille relativement à vos missions du Congo et du Zambèze. Le Père Brunetti et moi surveillerons et défendrons vos intérêts comme s'ils étaient les nôtres.

(...)

H. Brichet, procureur.

283. - Ch. DUPARQUET à F. LEVAVASSEUR.
S.E.F., Cimbébasie (1878-1881), 1881, original.

Lisbonne, 7 juillet 1881.

Mon Révérend et Bien Cher Père,

Que le Bon Dieu soit loué; nos négociations avec le gouvernement portugais viennent enfin d'arriver à un heureux résultat, l'établissement de Huilla est accepté par le gouvernement absolument dans les conditions que j'avais proposées, rien n'y a été modifié et le ministre y a donnée sa sanction définitive. [...]

Une fois établie, cette œuvre, je crois, pourra vivre par elle-même. Puis comme conséquence il résulte de là:

1.) la reconnaissance indirecte et implicite de la Congrégation en Portugal, ce qui n'est pas un petit avantage pour Braga;

2.) Que cela va nous faciliter les négociations relatives au droit de Patronage, question qui, j'en suis sûr, arrivera à une solution satisfaisante. Cet établissement nous assure déjà le Zambèze occidental.

3.) Cela assure aussi l'existence d'Omaruru, que nous pourrons ravitailler par l'Ovampo;

4.) Cela cimente l'union entre notre congrégation et le gouvernement portugais et, je crois, va nous attirer bien des vocations.

(...)

Ch. Duparquet.

284. - Ch. LAVIGERIE à J. SIMEONI.
P.F.R., S.R.C., Congo, vol. VIII, 1861-1886, fol. 790-797, original.
S.E.P., 658, V, 4, copie.
P.Bl.R., A, 17, 260, minute.
J. PERRAUDIN, in: *Zaïre,* 1957, t. XI, p. 927.

Rome, le 23 juillet 1881.

Eminentissime Seigneur,

Je viens de prendre connaissance des réclamations adressées à la Sacrée Congrégation de la Propagande relativement aux limites des

deux Missions du Haut-Congo septentrional et du Haut-Congo méridional, dans l'Afrique équatoriale, récemment confiées aux Missionnaires d'Alger.

Ces réclamations viennent, les unes de M. l'Ambassadeur de Portugal, les autres de la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie. Je diviserai, en conséquence, ma réponse en deux parties distinctes; la première répondra aux objections portugaises, la seconde à celles des Missionnaires du Saint-Esprit.

I

Réclamations de M. l'Ambassadeur de Portugal à Rome au sujet des Missions récemment confiées, dans l'Afrique équatoriale, aux Missionnaires d'Alger.

Les objections de M. l'Ambassadeur de Portugal portent sur les limites attribuées par la Sacrée Congrégation de la Propagande aux deux Missions du Haut-Congo septentrional et du Haut-Congo méridional, limites qui violeraient, suivant lui, les droits de sa nation.

Pour bien comprendre la valeur de ces réclamations, il est d'abord nécessaire de connaître exactement les limites données à ces deux missions nouvelles par le Saint-Siège.

Dans sa lettre du 30 septembre 1880, adressée à l'Archevêque d'Alger, Son Eminence le Cardinal Préfet de la Propagande détermine ainsi qu'il suit les limites de ces deux Missions:
(...) (21).

Après avoir ainsi rappelé les limites précises des Missions du Haut et du Bas-Congo, il faut reprendre les objections de Monsieur l'Ambassadeur de Portugal.

Cet honorable diplomate semble d'abord être préoccupé de l'honneur de la Sainte Eglise et des succès de l'apostolat catholique qui pourraient être gravement compromis par des conflits entre les missionnaires d'Alger et les représentants de l'Evêque d'Angola, et aussi de l'avantage qu'en retireraient exclusivement les Missions Protestantes déjà établies sur plusieurs points de ces régions.

On ne peut assurément que féliciter le Gouvernement Portugais de sentiments aussi catholiques. On peut seulement s'étonner qu'il n'ait

(21) Voir le texte de ce décret.

pas trouvé contraire à ses droits et à ceux de l'Evêque d'Angola l'établissement de Missions Protestantes contre lesquelles il n'a jamais réclamé. Y aurait-il en Portugal deux poids et deux mesures? Les Missions Anglaises seraient-elles moins contraires au haut domaine qu'il réclame que les Missions Catholiques?

Mais venons au fait précis que formule M. l'Ambassadeur. Il se plaint que les nouvelles Missions fondées par le Saint-Siège ne respectent pas les limites des domaines du Portugal et de l'Evêché d'Angola et Congo, dans l'Afrique équatoriale; il prétend que dès lors, ces missions ne pouvaient être établies sans une entente et un accord préalables avec le Gouvernement Portugais.

Pour mieux établir ses droits, il indique les limites reconnues par tous, suivant lui, des Domaines Portugais sur la côte occidentale de l'Afrique. Il dit que ces domaines s'étendent d'une part du 5ème au 12ème degré de latitude soit du Cap Ste-Catharine au Cap Frio, et, d'autre part, de l'océan au 18ème degré de longitude. Il ajoute enfin que le diocèse d'Angola et Congo comprend tout ce territoire, et il en donne pour preuve une citation empruntée à la Bulle du Pape Clément VIII du 23 mai 1596.

Il n'appartient pas aux Missionnaires d'Alger de répondre à ces objections, en ce qui concerne la Préfecture de Cimbébasie et celle du Congo, confiées toutes deux à la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie; ils ignorent ce qu'il peut y avoir de fondé, à cet égard, dans les réclamations de M. l'Ambassadeur. Mais quant à ce qui les concerne, et ils sont seuls directement mis en cause par M. le Marquis di Thomar, ils peuvent répondre à toutes les craintes qu'il exprime. Les limites tracées à leurs Missions par la Sacrée Congrégation de la Propagande ne touchent d'aucune façon aux limites des possessions portugaises. Il suffit pour le prouver de confronter sur une carte les limites des Missions du Haut-Congo et du Bas-Congo telles que les a tracées la Sacrée Congrégation avec celles que M. l'Ambassadeur assigne lui-même aux Possessions Portugaises.

Les limites tracées par la Propagande n'ont rien à faire au nord, au sud, à l'est avec le Domaine Portugais. A l'ouest, où elles l'avoisinent davantage, elles ne s'étendent pas jusqu'au 18ème degré de longitude, point extrême où M. le marquis di Thomar place les limites des Possessions du Portugal.

Si M. l'Ambassadeur s'était rendu compte, avant d'écrire, de ces données géographiques, il se serait évité la peine de mettre en cause les Missionnaires d'Alger.

C'est sans doute le nom de Congo qui aura excité ses appréhensions. Mais il ne saurait ignorer qu'il y a en Afrique, à côté du royaume du Congo, qui appartient au Portugal, un fleuve qui porte le même nom et qui s'étend jusqu'au lac Tanganika, c'est-à-dire à quatorze degrés ou plus de quatre mille kilomètres des limites des Possessions Portugaises. Or, c'est du cours supérieur du fleuve Congo, sur lequel elles sont situées et nullement du royaume de Congo, que les missions nouvelles tirent leur nom. Elles n'ont donc, on le répète une fois encore, rien à faire avec les Possessions Portugaises, et M. l'Ambassadeur de Portugal peut être assuré que tant que les choses resteront en l'état, il ne verra jamais un missionnaire d'Alger exercer son apostolat sur le territoire de sa nation.

II

Réclamations des Pères du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie relativement aux Missions nouvelles du Haut-Congo septentrional et méridional, récemment confiées, dans l'Afrique Equatoriale, aux missionnaires d'Alger.

Avant de répondre aux difficultés géographiques que soulève la réclamation des Pères du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie, qu'il me soit permis de soumettre quelques réflexions générales à Votre Eminence.

Les réclamations contre la fondation de Missions d'Alger dans l'Afrique Equatoriale prennent, depuis quelques mois, une sorte de caractère épidémique. Mgr Comboni a commencé le premier à protester contre la distraction de leur territoire de celui du Vicariat de l'Afrique centrale. C'est ensuite l'Evêché du Congo et Angola, au sujet duquel l'Ambassadeur de Portugal porte des protestations au Saint-Siège. Enfin voici les Missionnaires du Saint-Esprit.

C'est une chose remarquable que depuis tant d'années que les missionnaires du Vicariat de l'Afrique centrale, de l'Evêché d'Angola et du Congo existent, personne n'ait réclamé pour eux, jusqu'à ces derniers temps, l'honneur et le droit d'étendre la prédication de l'Evangile dans l'intérieur de l'Afrique Equatoriale. Et au contraire, les Ministres

Protestants, les savants libres-penseurs, partis du littoral, les ont précédés dans l'intérieur du pays.

La Sacrée Congrégation de la Propagande s'est si gravement émue des périls qu'offrait pour l'avenir une telle situation, qu'elle a demandé quelques mois avant la mort de Pie IX, à tous les chefs des Missions d'Afrique leur avis sur ce qu'il conviendrait de faire afin de ne pas se laisser plus long emps devancer par l'erreur et par l'hérésie.

Il était bien facile alors à ceux qui réclament aujourd'hui de se proposer pour aller porter l'Evangile dans les régions du centre de l'Equateur. Aucun d'eux ne l'a fait, et les missionnaires d'Alger ont été choisis, à défaut d'autres.

Mais si la Sacrée Congrégation de la Propagande veut se reporter à ses souvenirs et aux pièces écrites qu'elle a entre les mains, elle verra les motifs de cette abstention universelle. Ceux qui réclament aujourd'hui, proclamaient alors que l'entreprise des Missionnaires d'Alger était une folie, ils déclaraient que ceux-ci mourraient tous à la peine, parce que des Européens ne pouvaient vivre sous le soleil de l'Equateur.

Il est vrai que les Missionnaires d'Alger ont eu beaucoup à souffrir pour établir leurs missions; plusieurs d'entre eux sont morts ou ont été tués. Mais enfin le plus grand nombre est arrivé à bon terme. Ils ont trouvé que, sur les plateaux de l'intérieur, réputés mortels jusqu'alors, le climat était plus salubre que sur les côtes, ils vivent parfaitement, ils agissent, ils fondent des chrétientés.

Et voilà que ceux qui avaient traité de folie l'entreprise de l'Archevêque d'Alger, changent de langage. En lisant, en particulier, la lettre du Préfet Apostolique du Congo, en date de Landana 15 mars 1881, on y voit éclater à plusieurs reprises un sentiment nouveau qu'il me serait trop pénible de qualifier et auquel je pardonne, d'ailleurs, de grand cœur.

Voilà, Eminentissime Seigneur, les réflexions générales qui me paraissent nécessaires avant de répondre aux réclamations des Pères du Saint-Esprit.

Venons maintenant à ces réclamations.

Ces Pères prétendent d'abord que la Sacrée Congrégation de la Propagande n'a fait que tracer d'une manière vague en les fixant à environ cent lieues des côtes, les limites des Missions algériennes, du côté du littoral.

C'est là une erreur absolue, comme la Sacrée Congrégation de la Propagande peut le constater dans la note ci-dessus, relative aux prétentions de M. l'Ambassadeur de Portugal. La Sacrée Congrégation a, au contraire, eu le soin de déterminer très exactement, non seulement par les degrés de latitude et de longitude, mais par des fleuves, des montagnes, des limites naturelles, en un mot, les bornes des quatre nouvelles missions et particulièrement celle du Haut-Congo méridional et du Haut-Congo septentrional, qui touchent aux Préfectures du Congo et de la Cimbébasie.

Si les Pères du Saint-Esprit étudient ces limites, ils verront qu'elles diffèrent très sensiblement de celles qu'ils réclament eux-mêmes aujourd'hui. La Sacrée Congrégation leur a, en effet, laissé le cours du Congo jusqu'à Stanley-Pool, et la vallée qui se trouve sur la rive gauche du Casaï. Cela donne à leurs Missions, d'après leurs propres indications, une longueur de plus de huit degrés sur une largeur moyenne à peu près semblable, ce qui fait environ six cent mille kilomètres carrés.

Certes, le champ qui leur est ouvert, n'est pas près de manquer à leur zèle.

Du reste, les Missionnaires d'Alger ne peuvent que répéter, une fois de plus, ce que j'ai déjà écrit, en leur nom, au Supérieur des Pères du Saint-Esprit à Zanzibar, à savoir que le territoire de toutes les Missions qui leur ont été ou qui leur seront attribuées par la Sacrée Congrégation de la Propagande est ouvert au zèle des autres missionnaires. Ils savent qu'ils sont les derniers venus dans la famille apostolique africaine. Ils seraient désolés d'être un obstacle à la prédication et à l'extension de l'Evangile. Ils déclarent donc permettre à toutes les Congrégations autorisées par la Propagande de s'établir dans les territoires de l'Afrique Equatoriale, qui leur ont été récemment assignés. Ils s'engagent à y respecter leurs immunités et leur indépendance. Ils ne se réservent que d'applaudir à leur succès pour lesquels sont tous leurs vœux les plus chers.

Si donc les Missionnaires du Congo et de la Cimbébasie désirent se fixer sur quelqu'un des affluents du Congo, comme ils paraissent le dire, rien ne les en empêche; ils y seront les bienvenus.

Les Missionnaires d'Alger demandent seulement à la Sacrée Congrégation de la Propagande de ne pas revenir si tôt sur les résolutions officielles prises par Elle, en changeant les limites de leurs missions. Ils craindraient, si ce changement avait lieu, qu'on ne l'interprétât

d'une manière fâcheuse, et tout le bruit qui se fait, en ce moment, autour d'eux, n'est pas de nature à diminuer leurs appréhensions à cet égard.

Telles sont, Eminentissime Seigneur, les observations que je crois devoir soumettre à Votre Eminence Révérendissime au sujet des réclamations adressées par les Pères du Saint-Esprit. Elles sont dictées par l'esprit de charité et de paix, qui doit avant tout exister dans les Missions, et aussi par l'estime et la reconnaissance que j'ai pour ces Missionnaires à cause de leurs vertus, des services de toutes sortes, qu'ils nous ont rendus à Zanzibar.

Veuillez agréer, Eminentissime Seigneur, l'expression de mes sentiments de haute et respectueuse considération.

† Ch. Archevêque d'Alger.

285. - Note du Père Ch. DUPARQUET.
S.E.P., 658, V, 4, original.

(Paris, le 7 août 1881.)

Visite de Mgr l'archevêque d'Alger, ce vendredi 5 août 1881.

Avant-hier, vendredi 5 août 1881, je me suis rendu chez Mgr Lavigerie, archevêque d'Alger, à son hôtel de la villa Dupont (...). Dès que je fus annoncé, on me fit entrer immédiatement dans le salon. Mgr ne tarda pas à arriver. (...)

Je dis alors à Mgr que j'étais son voisin et lui exprimai le désir d'établir une bonne entente entre ses missionnaires et les nôtres sur la question des limites respectives de chaque mission. Mgr me demanda si j'avais une carte géographique et sur ma réponse affirmative, me fit approcher d'une table au milieu du salon, sur laquelle je déployai la carte d'Afrique de Philipin. J'avais marqué au crayon rouge les limites de la mission des Deux Guinées, de la Préfecture apostolique du Congo, de l'évêché d'Angola et de la Préfecture de la Cimbébasie. Je fis remarquer à Sa Grandeur que la Préfecture apostolique du Congo n'avait sur le littoral au nord du fleuve qu'une langue très étroite de terrain concédée par le Vicaire Apostolique des Deux Guinées et que lui retirer la vallée de la Casaï, comme Mgr l'avait demandé à Rome, c'était en réalité anéantir cette Préfecture.

Je fis remarquer que ce territoire du Haut-Congo avait toujours appartenu à la Préfecture et l'avait évangélisé autrefois (*sic*). J'ajoutai que la mission du Congo venait de recommencer cette mission en établissant une station à Stanley-Pool et une autre dans la vallée de la Casaï.

Mgr me dit qu'il n'ignorait pas les démarches que nous avions faites à Rome tant moi, que le Père Carrie et le Père Eschbach. Il avait lu tous les rapports que nous avions écrits et me dit que nous ne l'avions pas ménagé, surtout le Père Carrie. Il s'empressa d'ajouter qu'il nous laissait libre champ pour nos missions et que nous pouvions nous établir aussi loin que nous voudrions dans ses vicariats avec *indépendance complète* de ses vicaires apostoliques.

Mgr répéta plusieurs fois cette expression d'indépendance complète. Il me dit qu'il nous donnait juridiction et en particulier pour Stanley-Pool. Sur quoi je lui fis remarquer que le Père Carrie en s'établissant à Stanley-Pool ne croyait pas avoir besoin de sa juridiction. Mgr me dit qu'il y avait déjà 18 mois que le Saint-Siège avait fixé ses limites jusqu'au Stanley-Pool, assertion toutefois qui n'est pas complètement exacte vu que le décret de la Propagande constitue les deux vicariats du Haut-Congo, mais en réservant la question de délimitation, mais je ne voulus par entrer en contestation avec Mgr sur ce point.

Je dis alors à Mgr que je le remerciai et que les choses étant ainsi, il ne pouvait y avoir de difficulté entre nous. J'ajoutai que Mgr nous donnait beaucoup trop, que je ne voulais pas accepter autant, mais que le 1er Concile de Trente désirait que les limites des diocèses soient bien marquées. Je désirais avoir moins, mais qu'en même temps les missionnaires du Congo eussent à eux seuls ce qu'ils occuperaient sans être mêlés aux missionnaires d'Alger, ce qui pourrait amener des difficultés. Mgr accéda de suite à ce désir et me demanda quelle était la limite que je demandais. Je répondis que c'était le fleuve Casaï tel qu'il était marqué sur ma carte, depuis son embouchure jusqu'au Lac Dilolo, de manière que nous ayons toute la vallée occidentale de la Casaï, mais exclusivement aux missionnaires d'Alger. Mgr accéda de suite à cette demande, et il fut décidé entre nous que la rivière Casaï, depuis son embouchure dans le Zaïre jusqu'au Lac Dilolo séparerait la Préfecture apostolique du Congo du Pro-vicariat apostolique du Haut-Congo méridional. Mgr me répéta ensuite qu'il me donnerait cette concession et déclaration par écrit afin qu'après sa mort ses successeurs

ne puissent revenir sur cette convention. Il était bien entendu que le dit arrangement devait être approuvé par la Sacrée Congrégation de la Propagande. Mgr, à plusieurs reprises, m'exprima le désir de voir beaucoup de nos missionnaires se rendre dans cette mission et Sa Grandeur m'a paru en tout n'avoir en vue que la gloire de Dieu et le salut des âmes. Son désir suprême était de voir toute l'Afrique évangélisée et Sa Grandeur me fit cette remarque très juste qu'avant qu'il n'eût entrepris la mission des Grands Lacs, personne ne s'en occupait, mais que depuis tout le monde voulait y aller. Sa Grandeur se réjouissait d'avoir donné par là impulsion aux missions d'Afrique.

Nous nous sommes également entretenus des réclamations du Portugal; Mgr me dit que les Portugais voulaient surtout nous atteindre par ces déclarations et que Rome en avait paru effrayé. Je dis alors Mgr que l'affaire était moins terrible qu'elle ne le paraissait et qu'il y avait évidemment prescription contre toutes ces antiques bulles pontificales, qu'autrement, il faudrait détruire toutes les préfectures et vicariats d'Afrique pour les remettre en vigueur. Mgr me dit que c'était parfaitement exact et qu'il avait fait remarquer à la Sacrée Congrégation de la Propagande que si l'on remontait au XVI[e] siècle pour revendiquer les faveurs stipulées en ces Bulles, il n'y avait pas de raison pour ne pas remonter au déluge. Sa Grandeur ajouta que l'affaire était terminée à Rome et que les réclamations du Portugal n'étaient pas admises par la Curie romaine.

Je dis à Mgr que pour ce qui nous concernait nous avions fait un arrangement avec le Portugal et je tirai de mon portefeuille la lettre de M. Fernando Pedrozo que Sa Grandeur lut en entier et avec attention. Mgr en parut satisfait et me dit que pour lui il arriverait dans ses missions sans mettre le pied sur le territoire portugais. Sa Grandeur me dit que déjà ses missionnaires étaient en route pour le Matu-Yamvo par la route du Tanganika et que ceux du Haut-Zambèze septentrional remonteraient par le fleuve Congo.

Je dis à Sa Grandeur que nos missionnaires du Congo donneraient à ses missionnaires toute l'assistance qui leur serait possible et que nous avions déjà à Boma un bon établissement où nous pourrions leur donner hospitalité. Sa Grandeur me demanda mon adresse et me dit qu'Elle viendrait me visiter et m'apporter l'écrit relatif à la délimitation des deux missions. Je dis à Sa Grandeur que j'étais encore à Paris jusqu'à la mi-septembre. Comme M. Récamier et le R. Père Ledoré attendaient dans l'antichambre, je ne voulus pas prolonger davantage la visite.

Tel est le procès-verbal des choses principales qui ont été dites et traitées dans cette entrevue et dont j'atteste ici l'exactitude.

Paris au Séminaire du Saint-Esprit, 7 août 1881.

Ch. Duparquet.
Vice-préfet apostolique de la Cimbébasie

Mgr m'a dit et affirmé d'une manière positive que ses missionnaires ne s'établiraient pas sur le territoire de la Préfecture du Congo tel qu'il a été déterminé entre nous, c'est-à-dire à l'ouest de la rivière Casaï.

Ch. Duparquet.

286. - A. BRUNETTI à D. BARILLEC.
S.E.P., 658, V, 4, original (22).

Rome, Séminaire français, 8 août 1881.

Mon Révérend et Bien Cher Père,

Voici la lettre que Mgr Lavigerie a écrite au Cardinal Simeoni en réponse à nos observations au sujet des Missions d'Afrique (23). Je n'ai pas eu le temps d'en prendre copie pour moi. Celle que je vous envoie vient de la Propagande. En me la faisant remettre pour la maison Mère ou la Procure, le Cardinal a chargé Mr. Zitelli de solliciter la note demandée par la Propagande en réponse à celle de l'Ambassadeur du Portugal. Mgr Lavigerie a fait la sienne pendant son séjour à Rome. Veuillez donc vous hâter, je vous en prie. En même temps répondez à l'archevêque d'Alger qui me semble avoir abusé d'une figure de rhétorique, touché de près au sophisme et passé complètement à côté de la question. Mais n'importe. Cela fait impression ici. Les géographes distingués de la Sacrée Congrégation trouvent qu'il a traité supérieurement le sujet. Il ne faut pas que nous restions longtemps sous le coup des insinuations que cette pièce contient, comme vous devez avoir maintenant à Paris des pères expérimentés, ne perdez pas un moment pour arriver au résultat attendu. Que ce ne soit pas long surtout. Je

(22) Le Père BARILLEC note en marge de cette lettre: « Répondu le 16 août 1881: on prépare réponse — arrangé avec Mgr Lavigerie et Portugal. B. ».
(23) Il s'agit de la lettre datée de Rome, le 23 juillet 1881.

redoute les amplifications du R. Père Duparquet. Des chiffres, des faits, du positif, et avec cela de la clarté.

Je n'ai pas autre chose à vous communiquer

A. Brunetti.

287. - Ch. LAVIGERIE.
S.E.P., 658, V, 4, original et copie.
P.F.R., S.R.C., Congo, vol. VIII, 1861-1886, fol. 1061, copie.
P.Bl.R., A, 17, 179, copie.
J. PERRAUDIN, in: *Zaïre,* 1958, t. XII, p. 60.

(Paris, le 8 août 1881.)

CHARLES, MARTIAL, ALLEMAND LAVIGERIE

Par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège Apostolique Archevêque d'Alger, Assistant au Trône Pontifical etc. etc. etc.

Vu la demande qui Nous a été adressée par les Pères de la Congrégation du Saint-Esprit, en particulier par les Très Révérends Pères Supérieurs des Missions de la Cimbébasie et du Congo,

Considérant que notre seul but, en fondant des Missions dans l'Afrique équatoriale, d'après le mandat que Nous en avons reçu du Saint-Siège, a été de procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes dans ces régions jusque-là complètement abandonnées;

Considérant que ce double but sera d'autant mieux atteint qu'un plus grand nombre d'ouvriers évangéliques, vraiment dignes de ce nom, y seront employés;

Considérant que les immenses régions qui forment les quatre Pro-Vicariats du Tanganika, du Nyanza, du Haut-Congo méridional et du Haut-Congo septentrional, confiés, sous notre autorité, aux Missionnaires d'Alger, peuvent recevoir sans inconvénients de nouveaux ouvriers apostoliques,

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Art. 1. Nous autorisons, tant en notre nom qu'au nom de nos successeurs, les Missionnaires du Saint-Esprit à s'établir sur les points limitrophes de leurs Vicariats où ils croiront pouvoir faire le bien, et leur

communiquons à l'avance toutes les facultés opportunes et nécessaires pour les Missions qu'ils voudront y établir à la seule condition qu'ils ne se placeront pas à une distance de moins de vingt lieues des centres de missions déjà établis en ce moment par les Missionnaires d'Alger afin d'éviter les contestations possibles.

Art. 2. Nous accordons, en particulier, aux Pères du Saint-Esprit de la Mission du Congo le droit de s'établir sur le cours du Congo jusqu'au delà de Stanley-Pool et d'occuper la vallée qui se trouve sur la rive gauche du Kasaï dans la Mission du Haut-Congo méridional.

Art. 3. Reconnaissons d'avance qu'en vertu des dispositions ci-dessus les Missions ainsi fondées par les Pères du Saint-Esprit jouiront d'une pleine et entière indépendance et ne relèveront point des Missionnaires d'Alger.

Fait à Paris, sous notre sceau, le sceau de nos armes et le contre-seing de notre Vicaire Général, le 8 du mois d'août de l'an de grâce 1881.

† Charles, Archevêque d'Alger.

A. Grussenmeyer
Vic. Gén.

288. - D. Barillec à A. Brunetti.
S.E.P., 71, B, I, 1881, original.

Paris, le 16 août 1881.

Mon bien cher Père,

(...)

2. — Reçu la note de la Propagande. On y répondra un de ces jours. Tout est arrangé avec Mgr Lavigerie qu'on a vu ici.

3. — *Portugal.* Arrangé avec lui, comme vous avez dû voir par le *Bulletin.* Quant à la grosse question du Patronat et des juridictions, on prépare un travail à ce sujet, ce sera envoyé d'ici quelque temps.

(...)

Barillec.

289. - Note du Père Ch. DUPARQUET.
S.E.P., 658, V, 4, original.

(Paris, 17 août 1881.)

Visite de Mgr Lavigerie.

Hier [16 août] vers cinq heures et demie de l'après-midi Mgr Lavigerie, archevêque d'Alger, s'est rendu au séminaire pour rendre à Mgr Le Berre et à moi-même les différentes visites que nous lui avions faites les jours précédents à son hôtel de la villa Dupont. Sa Grandeur fut reçu au salon des évêques et Mgr Le Berre ainsi que le Père Barillec et moi, nous nous y transportâmes aussitôt.

Mgr l'archevêque fut extrêmement aimable et nous entretint de choses et d'autres, entre autres de Stanley et de Sa Majesté le roi des Belges. Sa Grandeur nous renouvela l'expression de sa reconnaissance pour les services que nos Pères avaient rendus à ses missionnaires à Zanzibar et nous dit qu'à la Congrégation du Saint-Esprit il ne pourrait rien refuser. Pour ce qui regarde nos délimitations Sa Grandeur renouvela ce qu'Elle avait déterminé les jours précédents et Mgr Le Berre lui ayant demandé à ce qu'il accordât au Vicariat des Deux Guinées pour limite le même degré de longitude que pour la Préfecture apostolique du Congo, et en particulier la rivière Bongala, comme limite orientale de sa mission, Mgr Lavigerie accéda sans difficulté à sa demande.

Mgr l'archevêque put ensuite visiter le très Révérend Père Vicaire Général et tous ensemble nous le reconduisions jusqu'à la porte de la maison.

En foi de quoi je signe le présent procès-verbal.

Ch. Duparquet.

Paris, le 17 août 1881.

290. - LÉOPOLD II à M. STRAUCH.
M.D.B., Papiers Strauch, Correspondance avec Léopold II, 81/16, original, document incomplet.

17 août 1881.

Cher Monsieur Strauch,

A titre d'information pour vos archives, je vous envoie les deux nouvelles relatées ci-dessous:

1. Les Pères du Saint-Esprit se sont entendus avec le Portugal pour fonder une mission à San Salvador; les missionnaires protestants ont quitté San Salvador.

2. Le Gouvernement Portugais va établir une station près de Vivi, il y enverra quelques officiers et a fait construire deux vapeurs en Angleterre en vue de cette station.

J'ignore l'emplacement de la station et si c'est sur la rive droite ou gauche. Probablement sur la rive gauche. Une pointe poussée des Colonies portugaises par San Salvador vers le Congo en évitant le rivage de la mer.

Nous devons ordonner à Vivi de faire parvenir nos lettres et ne pas nous lasser de donner à notre expédition par chaque courrier l'ordre formel d'aller en avant.

(...)

291. - P. AUGOUARD à M. STRAUCH.

A.G.R.B., Papiers E. Banning, dossier n° 122, copie traduction.

Vivi, the 23 August 1881.

To Colonel Strauch, Président of the Comité d'Etudes du Haut-Congo.

Sir,

I will not leave the last station of the Belgian expedition, without fulfilling a duty very agreeable to me. I am a stranger to you, but you are not one to me and many times have I heard of the zeal as enlightened as disinterested of the President of the eminently civilizing work of the "Comité d'Etudes du Haut-Congo".

Sent to the interior in order to establish a catholic mission on the Stanley-Pool, I passed through the different stations of the expedition and received at Vivi, at Issanghila and at Manyanga the most extensive and the most generous hospitality. In the same manner as the missionaries of Algiers were received at Karema on the Eastern Coast with the greatest cordiality, I was received by the Belgian officers with that tact and that kindness which characterize our two nations. At Stanley-

Pool I received from Mr Stanley and from MM. Valcke and Braconnier non equivocal testimonies of the most hearty disinterestedness.

These are remembrances which I will never forget, Sir, and through you, I think it my duty to thank all who helped me in my difficult enterprise and who showed themselves too worthy of the civilizing mission which you entrusted to them.

The Congo which you have just opened to civilization, under the High patronage of His Majesty, will honour Your name, and in a future which I deem not to be very far off your work will obtain the success which it deserves for too many reasons.

And more, Sir, a thousand thanks for all that has been done for me. Be persuaded that my thankfulness will be as durable as it is sincere.

Please accept, Sir, the expression of the gratitude with which I have the honour to remain,

Your most devoted servant,
P. Augouard, miss. apost.

292. - *Chapitre général de la congrégation belge des Trappistes. C.R.W., Congregatio Belgica. Acta capituli generalis* 1881.

(1/2 septembris 1881.) (24)

De recusatione novae fundationis.

R.D. Van Weddingen, Canonicus et doctor, quibusdam abhinc mensibus, sese, nomine Leopoldi secundi hujus nominis regis Belgii, ad Reverendissimum Dominum Benedictum, Abbatem Westmallensem et Vicarium generalem congregationis Belgicae, contulit, ipsum deprecaturus, ut dignetur aliquos ex fratribus mittere in Africam centralem qui fundationem novi monasterii Ordinis nostri ibi jacerent, ac deinde terram istam fructificarent. Reverendissimus Dominus Benedictus abbas haesitans, responsum distulit, questionem hanc propositurus suffraganeis suis tempore capituli generalis; quo facto, Patres capitulares, attenta

(24) Le chapitre en question se tint dans l'abbaye de Westmalle les 1 et 2 septembre 1881.

subjectorum penuritate, unanimiter responderunt: impossibile esse Majestatis Suae Regis nostri desiderio annuere, et ideo negative respondendum.

293. - F. LEVAVASSEUR à J. SIMEONI.

P.F.R., S.R.C., Congo, vol. VIII, 1861-1886, fol. 1060-1064, original.

S.E.P., 658, V, 4, copie, minute et avant-projet du P. DUPARQUET.

Paris, le 8 septembre 1881.

Eminence Révérendissime,

Vous avez bien voulu me communiquer une note de Mgr l'Archevêque d'Alger au sujet de la délimitation de nos Missions d'Afrique d'avec celles qu'a fondées ou se propose de fonder cet Illustre Prélat dans l'intérieur de ce continent.

Il y aurait, je crois, différentes observations à faire sur la première partie de cette note. Tout le monde est certainement d'accord pour rendre un juste hommage au zèle ardent de Mgr Lavigerie et de ses dévoués missionnaires, et plus que tout autre nous sommes heureux de voir ce qu'ils ont fait pour le salut de ces pauvres noirs auxquels nous sommes nous-mêmes spécialement dévoués. Aussi nous nous sommes fait un devoir de les aider autant qu'il a été en nous à leur passage à Zanzibar; et nous désirons vivement voir réussir leurs courageuses entreprises au centre de l'Afrique.

Cependant on a généralement trouvé que le territoire réclamé par Mgr Lavigerie pour ses nouvelles missions d'Afrique était bien étendu, et que les limites indiquées par lui tendaient à restreindre un peu trop les anciennes missions du côté de l'intérieur. Vers le Congo, en particulier, ce Prélat prétendait avancer les limites des deux missions projetées par lui dans le haut de ce fleuve jusqu'à Stanley-Pool, ce qui n'était fixé, croyons-nous, par aucun acte pontifical, et ce qui aurait réduit à un territoire relativement bien étroit la Préfecture apostolique du Congo, déjà resserrée d'autre part entre le Vicariat des Deux Guinées et le diocèse d'Angola.

Quoi qu'il en soit, je suis heureux d'avoir à annoncer à Votre Eminence Révérendissime que toute difficulté à ce sujet est levée aujour-

d'hui, et que nous nous sommes mis pleinement d'accord avec Mgr l'Archevêque d'Alger pour les limites de nos Missions de l'Afrique occidentale.

Ce Prélat étant venu à Paris, au mois de juillet dernier, Mgr Le Berre, Vicaire Apostolique des Deux Guinées, et le Révérend Père Duparquet, ancien vice-préfet apostolique du Congo, maintenant chargé de la mission de Cimbébasie, sont allés conférer avec lui de cette question et Sa Grandeur à daigné ensuite venir également elle-même me voir à ce sujet.

Or, ne désirant les uns et les autres que le salut des âmes on est aussitôt tombé facilement d'accord sur les limites suivantes:

1) Limite entre la Préfecture Apostolique du Congo et les missions nouvelles de Mgr Lavigerie, la rivière Ikelemba et la rivière Casaï ou Kasabi, confluents du fleuve Congo vers le 20ème de longitude Greenwich;

2) Limite entre le Vicariat Apostolique des Deux Guinées et les mêmes missions des Pères Algériens, le même degré environ, c'est-à-dire une ligne allant du confluent du Congo et de la rivière Bongala jusque vers la rivière Shory, qui se décharge dans le Chad.

J'ai l'honneur d'adresser ci-joint à Votre Eminence la copie exacte d'un acte rédigé et signé à cet effet par Mgr l'Archevêque d'Alger. Mais Votre Eminence jugera sans doute comme nous qu'il convient que ces limites soient établies ou confirmées par la Sacrée Congrégation de la Propagande, les Missions n'ayant pas elles-mêmes d'autorité à cet égard.

A cette occasion, Mgr Le Berre, Vicaire Apostolique des Deux Guinées, ainsi que nos Pères du Congo, ont aussi exprimé le désir de voir fixer la limite respective de ces deux Missions afin de prévenir tout malentendu à ce sujet. La chose, en effet, nous a paru utile, quoique jusqu'ici Mgr Le Berre ait accordé, au besoin, toute juridiction aux missionnaires du Congo pour les endroits pouvant relever de sa mission.

Il nous a semblé qu'on pourrait établir comme limite environ le 3ème degré de latitude sud ou une ligne droite partant de l'embouchure de la rivière Nyanga et allant jusqu'à la rivière Lawson ou Lefini, confluent du Congo. Le fleuve servirait lui-même ensuite de limite, la partie nord appartenant au Vicariat des Deux Guinées et le côté sud à la Préfecture du Congo. On verrait d'ailleurs plus tard s'il y aurait lieu de modifier ces limites dans le cas, par exemple, où la colonie française du Gabon viendrait à s'étendre du côté du Congo.

A cette lettre est jointe une petite carte dressée d'après les explorations les plus récentes et portant en couleur les diverses limites ci-dessus indiquées d'une part entre les missions nouvelles de Mgr l'Archevêque d'Alger et les nôtres et d'autre part entre le Vicariat des Deux Guinées et la Préfecture Apostolique du Congo. Mgr Le Berre qui se chargera de remettre ce pli à Votre Eminence pourra, s'il y a lieu, y ajouter des explications verbales.

Daignez (...)

F. Levavasseur.
Supérieur Général.

294. - H. CARRIE à Ch. DUPARQUET.
S.E.P., 472, I, 1881, original.

Landana, 11 septembre 1881.

Mon Révérend et bien cher Père Duparquet,

(...)

Le voyage à Stanley-Pool a assez bien réussi. Il aurait complètement réussi sans la malencontreuse politique de M. de Brazza qui a fermé le pays à tout autre qu'à lui-même. Encore pourra-t-il récolter, à son retour, la tempête qu'il a semée. En attendant que les circonstances soient plus favorables, ce qui ne peut pas tarder à arriver, nous allons reprendre sérieusement St-Antoine (...).

P. Carrie.

295. - F. LEVAVASSEUR à H. BRICHET.
S.E.P., 71, B, I, 1881, original.

Paris, le 20 septembre 1881.

Mon cher Père,

(...)

3. *Lettres à la Propagande.* [...] Quant à l'autre question, *limites de nos missions,* aidez Mgr Le Berre à avoir une réponse favorable. La chose, du reste, ne peut souffrir de difficultés.

(...)

F. Levavasseur.

296. - H. BRICHET à D. BARILLEC.
S.E.P., 72, II, 1881, original.

Rome, le 24 septembre 1881.

Mon Très Révérend Père,

(...)

Lettres à la Propagande. Mgr Masotti doit présenter au St-Père demain toutes les pièces (25) que j'avais eu l'honneur de remettre au Cardinal Simeoni en compagnie de Mgr Le Berre. Maintenant je suis obligé de vous prévenir qu'il me sera impossible de me présenter devant le Cardinal Préfet avant que vous lui ayez envoyé la réponse qu'il attend de votre Révérence au sujet des réclamations du gouvernement portugais.

(...)

Mgr Masotti a eu son audience. Il a remis au St-Père l'adresse du chapitre.

H. Brichet.

297. - F. LEVAVASSEUR à J. SIMEONI.
P.F.R., S.R.C., Congo, vol. VIII, 1861-1886, fol. 798-803, original.
S.E.P., 472, III, 1881, copie.

Paris, le 29 septembre 1881.

Eminence Révérendissime,

Dans une lettre du 17 juin dernier, vous avez daigné me communiquer le résumé d'un mémoire de M l'Ambassadeur de Portugal au secrétaire d'Etat de Sa Sainteté (...). Je prie Votre Eminence de vouloir bien excuser le retard de cette réponse (...)

En commençant, je dois dire que nous ne voudrions en aucune manière aller contre les droits légitimes du Gouvernement portugais, d'autant plus qu'il se montre en ce moment favorable à la cause des Missions catholiques d'Afrique. Cependant, il nous semble que les objections du mémoire en question ne sont pas véritablement fondées.

(...)

---

(25) Il s'agit de documents qui se rapportent au chapitre général qui a eu lieu à Paris en 1881 et qui choisit le Père F. LEVAVASSEUR comme successeur du Père Ign. SCHWINDENHAMMER, décédé.

I. *De l'évêché d'Angola et de la préfecture du Congo*

En Afrique comme partout ailleurs, les juridictions spirituelles ont été successivement multipliées et délimitées au fur et à mesure que les différentes parties de ce vaste continent s'ouvraient à la civilisation et à l'Evangile.

(...)

Du diocèse de San Thomé, on détacha en 1597 l'évêché de San Salvador du Congo, érigé à la demande du roi Philippe II d'Espagne et du roi Alvare, Souverain du Congo (...).

Le territoire de cet évêché ne s'étendait qu'aux deux seuls royaumes du Congo et d'Angola, comme on peut le voir par la Bulle d'érection *Super specula* du 20 mai 1596. (...)

D'après cette Bulle (...) ses limites précises devaient être déterminées par le Cardinal Albert d'Autriche, alors vice-roi de Portugal, d'accord avec le Nonce de Lisbonne. Mais la démarcation n'a jamais été faite, le Cardinal Albert d'Autriche ayant quitté peu après le Portugal sans s'être occupé de cette affaire, de sorte que le territoire de l'évêché de San Salvador a été et est toujours resté limité au royaume proprement dit du Congo et à la colonie portugaise d'Angola.

C'est donc par erreur que l'auteur du mémoire présenté naguère à la S.C. de la Propagande affirme que la juridiction de l'évêque d'Angola comprenait tous les pays situés entre le Cap Sainte-Cathérine et le 18ème degré de latitude Sud (...).

Plus tard cependant la nécessité de pourvoir aux besoins religieux de ces pays abandonnés porta les Souverains Pontifes à y établir de nouvelles Missions. (...) Le Pape Urbain VIII érigea, en 1640, la préfecture apostolique du Congo (...)

Dans ces derniers temps (...) le Gouvernement du Portugal pria lui-même le St-Siège en 1855 d'y envoyer des missionnaires (...); la S.C. de la Propagande par un décret du 9 septembre 1865, la transféra à la Congrégation du St-Esprit et du St-Cœur de Marie, mais d'ailleurs dans les mêmes conditions que l'avaient eue auparavant les religieux capucins. (...)

Cette préfecture du Congo comprend, comme par le passé, deux parties distinctes et soumises au point de vue spirituel à un régime différent (...).

Pour ce qui est de la partie située en dehors de la Colonie (portugaise) et du diocèse d'Angola, comme l'ancienne Préfecture du Congo et la

partie nord au-dessus du Zaïre, il va de soi que les droits de cet évêché ne sont nullement atteints, puisque ces pays n'ont jamais été soumis à sa juridiction.

Quant à la partie de la préfecture comprise dans la colonie et l'évêché d'Angola, les rapports du Préfet et de ses missionnaires avec l'évêque de St-Paul de Loanda sont réglés par l'instruction de la Propagande du 16 janvier 1723 (...)

Quand cette préfecture nous fut confiée en 1865, le Gouvernement de Lisbonne fit d'abord quelques objections; mais ensuite, d'après les explications de Son Em. le Cardinal Ferrier, alors nonce à Lisbonne, explications données dans le sens ci-dessus, le Gouvernement se déclara pleinement satisfait.

II. *Du patronat portugais*

C'est un fait historique hors de doute et de discussion que le patronat portugais s'étendait, il y a quatre siècles, sur la presque totalité du continent africain (...).

Ce droit subsiste encore sur les évêchés existant dans les colonies portugaises (...).

Mais subsiste-il également sur tout le vaste continent africain de la rive orientale à la rive occidentale (...)? Une telle prétention serait véritablement excessive et bien difficile à justifier.

1° L'auteur du mémoire en question cite d'anciennes Bulles (...). Mais le Saint-Siège ne s'était pas évidemment enlevé le droit de les modifier dans le cours des âges (...). Or, ces anciennes Bulles ont, en effet, été modifiées par un grand nombre d'actes pontificaux subséquents (...).

2° (...) Ce droit de Patronat n'était accordé (...) qu'en raison des dotations allouées par le Gouvernement portugais aux nouveaux évêchés érigés à sa demande (...). Or le Gouvernement portugais voudrait-il et pourrait-il s'engager à doter les nombreuses missions fondées partout dans les diverses contrées de l'Afrique?

3° Pour ces missions (...), il faut surtout des ouvriers apostoliques (...). C'est à peine si l'on trouve en Portugal quelques prêtres qui veuillent s'expatrier pour aller travailler dans ces missions (...). Après cela, le Portugal pourrait-il vouloir se réserver l'évangélisation du reste de l'Afrique lorsqu'il ne peut même pas avoir des prêtres pour les œuvres de ses colonies?

4° Le Patronat portugais s'appliquait (...) à tout ce vaste continent de l'est à l'ouest et du nord au sud. Si donc la prétention, que nous discutons, était vraiment fondée, elle s'appliquerait (...) à toutes les missions érigées en Afrique dans le cours de ce siècle (...).

Or, quels que soient les sentiments patriotiques de l'auteur du mémoire, (...) nous doutons qu'il puisse sérieusement les soutenir à ce point. Et, du reste, les autres puissances européennes ne permettraient certainement pas à ce patronat de s'exercer sur des pays qui leur sont aujourd'hui soumis.

III. *De la souveraineté temporelle du Portugal en Afrique*

D'après l'auteur du mémoire en question, le domaine portugais s'étendrait du Cap Ste-Catherine au Cap Frio d'où il conclut que les deux Préfectures du Congo et de la Cimbébasie empiéteraient sur ce domaine.

A cela, on peut faire observer d'abord que la conclusion ne semble pas légitime; car on ne voit pas comment l'établissement d'une mission, uniquement destinée à la prédication de la foi parmi des populations infidèles, pourrait porter préjudice à la souveraineté temporelle du Portugal. Pour ce qui est de nos missionnaires en particulier, nous pouvons assurer qu'ils sont tout disposés à reconnaître l'autorité du gouvernement portugais. Nous n'avons qu'un seul but, le salut des âmes, et cela sans aucune arrière-pensée politique. (...)

Le territoire portugais a été autrefois assez étendu (...). Mais aujourd'hui s'étend-il au-dessus du Zaïre, et même jusqu'à ce fleuve ? C'est au moins très contesté.

(...)

Vers 1838, les Portugais s'étant emparés de la rivière Loge, située bien au-dessous du Zaïre par 7° 58' de latitude, il y eut une protestation énergique de l'Angleterre et des Etats-Unis; et ces puissances déclarèrent qu'elles s'opposeraient même par les armes à toute autre occupation du littoral.

Depuis cette époque et tout récemment encore, le Portugal s'est efforcé, soit auprès de la France, soit auprès de l'Angleterre, de faire valoir ses revendications, mais sans aucun résultat; et aujourd'hui la Belgique et la Hollande, qui ont de très graves intérêts commerciaux dans cette contrée, n'y sont pas moins opposées.

(...)

Toutes les cartes et tous les ouvrages géographiques publiés en

France, en Allemagne et en Angleterre font descendre les limites des possessions portugaises jusqu'à la rivière Loge (...).

Quant à la délimitation des possessions portugaises du côté du Sud, elles sont, il est vrai, indiquées sur les cartes portugaises au 18ème degré; mais sur les cartes allemandes et françaises elles se terminent au Cap Negro, vers le 16ème degré. (...)

Pour ce qui est enfin de l'intérieur, et notamment de la vallée de la Casaï, de la vallée du Zambèse occidental, et de l'Ovampo, c'est un fait incontesté que ces contrées sont tout à fait indépendantes du Portugal, et même encore en partie inconnues des Européens.

En achevant cet exposé, nous déclarons de nouveau que nous n'avons eu nullement en vue d'amoindrir ou d'infirmer en quoi que ce soit les droits légitimes du Portugal sur ces contrées de l'Afrique (...).

Nous nous efforçons même de recruter et de former en Portugal des missionnaires de ce pays pour le Congo, la colonie d'Angola et les pays circonvoisins. Les missions du Congo et de la Cimbébasie, que le St-Siège a daigné nous confier, pourront ainsi devenir, si la Providence permet que ces desseins se réalisent, de véritables missions portugaises. selon les désirs du Gouvernement de Lisbonne

Dans l'espoir (...)

de Votre Eminence Révérendissime
le très humble et très obéissant serviteur
F. Levavasseur
Sup. Gén.

298. - F. LEVAVASSEUR à A. ESCHBACH.
S.E.P., 71, B, I, 1881, original.

Paris, le 30 septembre 1881.

Mon très cher Père,

Ce midi vient de nous arriver (de Rome) Mgr Le Berre (...).

Portugal: Je vous envoie ci-joint, pour la Propagande, notre réponse au Mémoire de l'Ambassadeur du Portugal. (...) J'espère que l'Ambassadeur de Portugal ne reviendra plus, après cette réponse, à ses réclamations surannées. Nous ne voudrions pas cependant mécontenter le

gouvernement de Lisbonne qui se montre en ce moment assez bien disposé. (...)

Comme nous sommes maintenant en affaire avec le Portugal, je désirerais que la Propagande, tout en se servant de ma réponse, ne nous nomme pas directement, pour ne pas exciter de mécontentement contre nous. Je laisse du reste la chose à la discrétion et à la prudence de Son Eminence le cardinal Simeoni.

(...)

16. *Lavigerie:* Mgr Le Berre me dit que l'arrêté de Mgr Lavigerie, disposant par articles de l'Afrique comme s'il en était le maître, n'a pas fait très bon effet. Je ne m'en étonne pas; ça nous a paru, en effet, à nous-mêmes, un peu insolite. Quoi qu'il en soit, je crois cependant qu'il a eu très bonne intention. Je vous en envoie une copie, sur l'avis de Mgr Le Berre.

Levavasseur.

P.S. Le Père Barillec prie le cher Père Brichet de tâcher d'avoir, si c'est possible, le decretum ou la lettre de la Propagande à Mgr Lavigerie sur les missions du *Haut-Congo méridional et du Haut-Congo septentrional.*

Nous avons bien le décret relatif aux deux missions du Tanganika et du Nyanza, mais il n'y est malheureusement question, du moins dans la copie que nous avons, du Congo. Et cependant Mgr Lavigerie prétend qu'on lui a accordé jusqu'à Stanley-Pool.

F. Lavavasseur.

299. - Ch. DUPARQUET à D. BARILLEC.
S.E.F., Cimbébasie (1878-1881), 1881, original.

Lisbonne, 4 octobre 1881.

Bien cher Père,

(...)

Pour la question de Mgr Lavigerie et limites: obtenez de Rome un document écrit, c'est ce que le Nonce m'a encore recommandé hier. S'il

n'y a rien d'écrit, il n'y a rien de fait. Les paroles ne signifient rien, vous en avez eu déjà l'expérience.

(...)

Ch. Duparquet.

300. - J. CHARMETANT à Ch. LAVIGERIE.
P.Bl.R., C, 4, 516, original.
J. PERRAUDIN, in: *Zaïre*,1957, t. XI, p. 927.

18 octobre 1881.

Monseigneur,

(...)

J'adresse en même temps à Votre Grandeur une lettre de M. Loyer. Il paraît que l'Association Internationale et le Roi Léopold s'émeuvent des agissements Portugais dans l'Afrique Equatoriale et voudraient s'appuyer sur vous dans la question religieuse. Que faut-il répondre à ces ouvertures semi-officieuses?

(...)

J. Charmetant.

301. - F. LEVAVASSEUR à A. ESCHBACH.
S.E.P., 71, B, I, 1881, original.

Paris, le 20 octobre 1881.

Mon cher Père,

(...)

4. — *Mémoire Portugal Congo:* Je vous envoie la réponse à un long mémoire, envoyé le 30 septembre en réfutation des prétentions de l'Ambassadeur portugais.

Mais tâchez qu'à la Propagande on ne réponde rien au Portugal qui indispose à notre égard, car le gouvernement de Lisbonne a été réellement très bienveillant dans cette affaire de Huilla. Je serais bien content qu'on lui exprime de Rome un mot de félicitation à ce sujet.

(...)

6. — *Limites Lavigerie:* Je mentionne aussi cette question pour vous la rappeler et faire avoir une décision de la Propagande.

(...)

F. Levavasseur.

302. - F. LEVAVASSEUR à J. SIMEONI.
P.F.R., S.R.C., Congo, vol. VIII, 1861-1886, fol. 717-718, original.

Paris, le 20 octobre 1881.

Eminence Révérendissime,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-jointe, selon le désir que vous avez bien voulu exprimer à Mgr Le Berre, à son dernier voyage à Rome, la copie des documents relatifs à l'établissement que nous fondons en ce moment du côté de Mossamédès, au Sud de la colonie portugaise d'Angola.

(...)

En ce moment, les dispositions du Portugal sont tout autres. On y sent le besoin et la nécessité de missionnaires dévoués pour relever les anciennes colonies et résister à l'envahissement des ministres protestants. Aussi a-t-on accepté avec empressement les propositions du P. Duparquet, en se bornant à demander que le Supérieur en titre de l'établissement fût un sujet portugais, et à la seule condition que l'on reconnût la juridiction de l'évêque de St-Paul. Cette condition ne pouvait souffrir des difficultés, puisque l'établissement en question doit être fondé sur le territoire de la Colonie et par conséquent du diocèse de St-Paul.

Il a été d'ailleurs bien entendu que pour tout le territoire au-delà du fleuve Cunène et en dehors par conséquent de la colonie et du diocèse d'Angola, on s'en tiendrait aux décisions du Saint-Siège.

(...)

Je ne doute pas que Votre Eminence ne soit, comme nous, très satisfaite de ces heureux résultats.

(...)

de Votre Eminence Révérendissime
le très humble et très obéissant serviteur
J. Levavasseur.

P.S. J'ai l'honneur d'adresser en même temps à Votre Eminence deux exemplaires des *Documents relatifs à la Mission du Congo,* que nous avons cru devoir faire imprimer récemment, avec une brochure sur ce pays, faite par un voyageur, membre de la Société de géographie de Paris, et qui traite des limites de la colonie portugaise de ce côté. Cette dernière brochure se rapporte au mémoire adressé dernièrement par moi à Votre Eminence, en réponse à la note de l'ambassadeur du Portugal.

303. - H. BRICHET à D. BARILLEC.
S.E.P., 72, II, 1881, original.

Rome, le 24 octobre 1881.

Mon Très Révérend Père,

(...)

Portugal. S.E. le Cardinal Préfet a été enchanté d'apprendre les bonnes dispositions du Gouvernement portugais à l'égard de nos missionnaires.

(...)

H. Brichet.

304. - Eug. JANSSEN à F. LEVAVASSEUR.
S.E.P., 472, III, original (26).

Association Internationale Africaine — Issangila (Afrique Congo). le 1 novembre 1881.

Monsieur le Directeur de la Maison centrale des Missionnaires du Sacré Cœur de Jésus, Paris.

Monsieur,

Ayant appris que le R.P. Augouard de la mission apostolique du Congo venait de publier une brochure sur son récent voyage à Stanley-

(26) En tête, le Père BARILLEC a noté le résumé de la réponse: « 16 janvier 1882. Le voyage du P. Augouard paraîtra pratiquement dans les *Missions catholiques* seulement. Lui en envoyer les numéros. B[arillec] ».

Pool et ayant eu l'honneur de recevoir le Révérend Père à son passage à Issangila, je me permets, Monsieur le Directeur, de vous prier de bien vouloir m'envoyer un exemplaire du travail de votre voyageur en Afrique.

Agréez, Monsieur le Directeur, en même temps que mes remerciements anticipés, l'assurance de mon profond respect.

Eugène Janssen
sous-lieutenant d'infanterie
membre de l'expédition de M. Stanley
commandant la station d'Issangila.

P.S. Prière d'adresser la brochure à mon nom: Bruxelles, Rue de Namur, 10, au bureau de l'Association qui me la fera parvenir.

305. - A. ESCHBACH à F. LEVAVASSEUR.
S.E.P., 72, II, 1881, original.

Rome, le 4 novembre 1881.

Mon très Révérend et Bien aimé Père,

(...)

3. *Huilla.* J'ai remis au Cardinal toutes les pièces que vous m'avez envoyées et Lui ai parlé dans le sens que vous m'avez dit. Il a été très heureux de voir que le Portugal nous est favorable grâce à nos sujets portugais et je crois bien qu'on lui en tiendra compte dans les lettres que la Propagande échangera avec le Gouvernement.

Pour la réponse, il faudra attendre car les bureaux ne sont pas encore ouverts.

4. *Limites de Mgr Lavigerie.* J'espère que cela s'arrangera selon nos vœux une fois les rouages en train. J'en dois dire autant des autres affaires en cours.

(...)

A. Eschbach.

306. - Ch. LAVIGERIE à J. SIMEONI.
P.F.R., S.R.C., Africa centrale, vol. IX, 1881-1885, fol. 207-210, original.

Tunis, le 19 novembre 1881.

Eminentissime Seigneur,

Je n'ai pas voulu entretenir Votre Eminence de la nouvelle relative au massacre de trois de nos Missionnaires de la Mission du Tanganika, dans l'Afrique Equatoriale, avant d'avoir reçu, sur cet événement douloureux, des renseignements précis et officiels.

Votre Eminence aura déjà lu sans doute dans les journaux catholiques que trois des membres de cette Mission, le R.P. Deniaud, Supérieur provisoire depuis la mort du Père Pascal, le R.P. Augier, et M. d'Hoop, ancien zouave pontifical, ont été tués par les Noirs qui ont assiégé et pillé leur demeure le 4 du mois de mai dernier.

Les nouvelles officielles que je viens de recevoir confirment malheureusement ces bruits qui avaient d'abord été démentis. C'est dans la station de l'Ouroundi que les trois membres de notre Mission ont été massacrés.

Ils n'ont toutefois pas été tués par la tribu au milieu de laquelle ils s'étaient établis et qu'ils commençaient à évangéliser. C'est une tribu voisine et plus forte, celle des Wabikazis qui s'est rendue coupable de ce triple meurtre.

(...)

Depuis que la Société Belge, les envoyés des Missions Protestantes et nos propres Missionnaires ont pénétré et se sont établis dans l'Afrique Equatoriale, les Arabes esclavagistes ont craint de voir peu à peu leur proie leur échapper et le commerce des esclaves interdit dans l'intérieur comme il l'est déjà sur toutes les côtes. Plusieurs indices très graves semblent révéler un complot général formé par eux en conséquence, et qui aurait pour but de détruire les Européens dans l'intérieur de l'Afrique. C'est à ces préoccupations que l'on doit attribuer plusieurs attaques à main armée qui ont eu lieu en ces derniers temps, dans l'Afrique équatoriale, contre les Belges et les Anglais aussi bien que contre nos Missionnaires.

Il serait bien important que les Puissances Européennes s'inquiétassent de cette situation. J'en ai écrit au Roi des Belges, en le priant d'inter-

venir auprès de l'Angleterre pour que cette puissance agisse efficacement sur le Sultan de Zanzibar, Saïd Bargash, qui est son tributaire. Les marchands d'esclaves Arabes de l'intérieur sont tous en effet les sujets de ce Prince, au moins ceux qui sont au Tanganika, à Tabora, dans l'Ounianiembé et dans l'Ouganda. Il pourrait donc, s'il le voulait, sinon arrêter complètement la traite des Noirs, ce qu'il ne faut pas espérer de si tôt, du moins, punir rigoureusement les assassins de façon à empêcher le retour de semblables meurtres.

Je pense que si Notre Saint-Père le Pape Léon XIII daignait faire dire par Son Eminence le Cardinal Secrétaire d'Etat, un mot d'une affaire si importante et si intéressante pour l'humanité et pour la civilisation aux ambassadeurs officiels ou officieux auprès du Saint-Siège, particulièrement à ceux de l'Angleterre et de la France, une si puissante intervention pourrait contribuer singulièrement à hâter une solution favorable.

Les journaux protestants et libres-penseurs ont, du reste, complètement dénaturé le massacre de nos trois Missionnaires et ils en ont surtout tiré des conséquences absolument fausses pour la situation actuelle de nos Missions.

Ils ont prétendu que c'était pour avoir excité par des prédications imprudentes le fanatisme des Noirs et celui des Musulmans que nos Pères ont été mis à mort. Cela est absolument faux. En dehors des causes secrètes, que j'ai énumérées plus haut, deux motifs ont excité contre nos Pères de l'Ouroundi la haine des Wabikazis.

Le premier a été que les membres de notre Mission ont refusé de s'établir malgré les instances chez les Wabikazis qui désiraient beaucoup les avoir à cause des avantages matériels qu'ils espéraient en retirer et principalement des cadeaux que les Chefs nègres exigent des Européens, comme droit de résidence.

Le second motif a été que plusieurs enfants Nègres, rachetés de l'esclavage par nos Pères, ont été détournés par les Wabikazis, et retenus par eux, et que les Pères, pour se les faire rendre, ont fait confisquer, à leur tour, une partie des bestiaux de cette tribu.

(...)

Aussitôt après la réception de ces tristes nouvelles, nous avons ordonné à sept des Missionnaires ou Auxiliaires qui se trouvent dans l'Ounianiembé de se rendre au Tanganika, afin d'y renforcer cette Mission.

A Alger, loin d'être découragés par cette terrible épreuve, les Missionnaires se sont sentis enflammés d'un nouveau zèle. Ils se sont souvenus

de la promesse qu'ils ont faite de se sacrifier tous jusqu'au dernier, pour le rachat des pauvres Noirs, et un nouveau départ a été immédiatement décidé, sous la conduite de l'un des Assistants du Supérieur de la Société.

Cela répond mieux que tout le reste aux mensonges des Protestants et des Libres-penseurs de Bruxelles, qui ont prétendu que la Mission d'Alger dans l'Afrique Equatoriale *était complètement perdue.*

C'est tout le contraire qui est vrai.

Nous venons de fonder deux nouveaux établissements, l'un à Mdabourou et l'autre à Tabora où sera notre orphelinat principal des jeunes Noirs rachetés de la servitude. La Mission du Tanganika que l'on dit détruite, ne compte pas moins de dix-neuf membres c'est-à-dire quatre fois plus que les Missionnaires Protestants établis dans les mêmes lieux et six fois plus que les envoyés Belges.

Sans doute nous avons subi de grandes pertes. (...) Mais en prenant cette Mission, nous savions bien que c'était celle du monde entier qui demanderait le plus de sacrifices (...).

Daignez agréer, Eminentissime Seigneur, l'hommage des sentiments les plus respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être de Votre Eminence Révérendissime,

le très humble et très obéissant serviteur

† Charles, archevêque d'Alger.

Tunis, le 19 octobre 1881 (*sic*)

A Son Eminence le Cardinal
Préfet de la S.C. de la Propagande.

307. - Ign. MASOTTI à M. RAMPOLLA.
P.F.R., Lettere..., vol. n° 377, 1881, fol. 567-568, copie.

6 decembre 1881.

Il sottoscritto Segretario di Propaganda si dà premura di rimettere in copia alla S.V. la risposta data dal Padre Levavasseur della Congregazione dello Spirito Santo vice-Prefetto Apostolico della Cimbebasia alle osservazioni fatte dal Signor Ambasciatore di Portogallo nella nota del decorso Maggio sui limiti delle nuove missioni stabilite nell'Africa.

308. - A. DE LABOULAYE au Ministre des Affaires étrangères. *A.E.P., Cor. pol., Portugal,* vol. n° 211, 1881, fol. 515-518, original.

Lisbonne, 14 décembre 1881.

Monsieur le Ministre,

(...)

Le bruit, venu de Rome, que dans les pourparlers ouverts par M. Mington avec le Vatican, l'Angleterre a émis le désir de voir supprimer le patronat, qui appartient à l'archevêque de Goa sur les catholiques de l'Inde, excite dans le même ordre d'idées une préoccupation qui est beaucoup plus vive. L'opinion, toujours susceptible quand un reste du glorieux passé du Portugal se trouve en jeu, s'agite à la pensée que la perfide Albion médite de nouveau quelque noir projet. Elle ne voit pas, du reste, d'un meilleur œil les efforts de l'Archevêque d'Alger tendant à instituer partout en Afrique des Vicariats Apostoliques et des Missions indépendantes les uns comme les autres de la juridiction portugaise et empiétant sur les diocèses nationaux ainsi que sur le patronat africain. Le Département se rappelle qu'un memorandum rédigé par M. Luciano Cordeiro, secrétaire de la Commission des Missions, a été remis à ce sujet au Saint-Siège pour exposer dans le plus grand détail les droits du Portugal. On se plaint aujourd'hui de la Propagande qui fait la sourde oreille à propos de cette réclamation et qui laisse chaque jour, du côté de la France comme du côté de l'Angleterre, porter de nouvelles atteintes au patronat portugais. Aussi, la Commission des Missions précipite-t-elle ses travaux pour créer une organisation qui ne laisse plus de prise aux envahissements étrangers. Le projet élaboré renferme, assure-t-on, les dispositions suivantes: la prélature du Mozambique serait élevée au rang d'évêché et comprendrait dans sa circonscription les missions de Cabo Delgado, de Nyassa, de la Zambesie, du Haut-Zambèse oriental, de Sofola et Macalacas de Lourenzo Marquès; démembrée de l'Evêché du Cap vert, la Guinée formerait une circonscription diocésaine; enfin sur la côte occidentale d'Afrique les missions du Loango et du Bas-Zaïre, de Congo et de Kassai, de Benguele et Bihé, de Mossamédès, Vampo, Quango et du Haut-Zambèse occidental, relèveraient de l'Evêché d'Angola. On le voit, le Portugal ne peut renoncer à ses traditions et surtout à la pensée que l'Afrique entre Angola et Mozambique lui appartient d'une mer à l'autre. Cette prétention,

très justifiée quant au passé, s'est affirmée, il faut le dire, d'une manière éclatante par le voyage du Major Serpa Pinto que la mort en ce moment menace de ravir à la science; mais il faudrait la faire valoir dans le siècle actuel par des affirmations moins isolées que le Portugal ne serait pas en état de produire. L'activité et le dévouement des citoyens lui font encore plus défaut que la puissance des capitaux.

Les personnes qui sont obligées d'approfondir la question n'ont pu faire autrement que de le reconnaître et il est curieux de voir dans un pays, d'où les congrégations religieuses ont été expulsées à la suite de la guerre civile à laquelle celles-ci avaient eu le tort de se mêler, les esprits les plus libres constater, non sans quelques regrets, leur impuissance à défendre dans les colonies le prestige du Portugal, s'ils ne se hâtent de reconstituer des collèges de missionnaires. La légation a déjà signalé plusieurs fois ce qui avait été fait dans ce sens. Le dernier bateau d'Afrique a encore emmené six missionnaires, deux pour St-Thomas, deux pour la Guinée et deux pour Angola.

(...)

Laboulaye.

309. - F. LEVAVASSEUR à A. ESCHBACH.
S.E.P., 71, B, I, 1881, original.

Paris, le 17 décembre 1881.

Mon bien cher Père,

(...)

5. *Commissions à la Propagande.* Où en sont les différentes affaires entamées? (...) Question des limites Guinées-Congo-Lavigerie. Nos Pères des missions me demandent où cela en est. (...)

F. Levavasseur.

310. - F. LEVAVASSEUR à A. ESCHBACH.
S.E.P., 71, B, I, 1881, original.

Paris, le 19 décembre 1881.

Mon bien cher Père,

(...)

3. *Zanguebar.* Le P. Baur m'écrit sérieusement que le consul français lui a dit que les Pères Algériens ou Mgr Lavigerie veulent faire

établir un des leurs Vicaire apostolique de la mission du Zanguebar, dont ils chercheraient à s'emparer, et me dit d'y aviser. C'est un bruit absurde, et je vais lui écrire que je ne comprends pas qu'il fasse attention à de tels contes. (...)

4. *Congo.* Le *Bulletin* vous a appris l'heureux voyage dans l'intérieur du P. Augouard. Parlez-en à la Propagande pour faire voir que nous ne restons pas stationnaires.

(...) F. Levavasseur.

311. - H. Carrie à D. Barillec.
S.E.P., 472, I, 1881, original.

Landana, le 22 décembre 1881.

Mon cher Père,

J'ai bien regretté et regrette encore vivement que vous ayez retenu ma lettre au *roi des Belges*. Cette lettre avait un à propos particulier et dont vous ne vous faites pas une idée exacte. Elle aurait pu nous faire un très grand bien. Avec nos ressources nous ne pouvons pas aller, il faut donc nous en ménager d'autres et par tous les moyens possibles. Nous aurions pu être puissamment aidés par l'expédition. Cette lettre leur faisait comprendre l'utilité qu'ils pouvaient trouver dans la mission. Ils vont réaliser en partie ce que je leur indiquais alors relativement à l'établissement d'un sanatorium à Landana. Il paraît qu'un monsieur est envoyé pour cela. Or, les données que je leur envoyais à ce sujet, leur auraient fait plaisir comme venant de la mission etc. etc.

Le malheur est qu'à la maison mère on arrête purement et simplement ces lettres sans rien faire pour arriver par ailleurs aux résultats que se proposaient leurs auteurs. (...)

P. Carrie.

312. - A. Eschbach à F. Levavasseur.
S.E.P., 72, II, 1881, original.

Rome, le 28 décembre 1881.

Mon Très Révérend et bien aimé Père,

(...)

3. *Limites Afrique:* On était décidé à laisser la chose in *statu quo*, c'est-à-dire telle que Mgr Lavigerie était convenu avec le Père Duparquet. Sur

mes instances réitérées d'avoir un acte officiel, on a fini par me dire: Eh bien, que votre Père Général fasse une nouvelle demande à la Sacrée Congrégation, en exprimant ce que l'on désire et ce que Mgr. Lavigerie nous a concédé — quoique indûment, car dit-on, il n'en avait pas le droit, mais on ferme les yeux là-dessus.

J'ai bien insinué que cette démarche a déjà été faite etc., mais le bon minutante aurait dû fouiller ses papiers, et cela l'aurait plus ou moins indisposé. Donc le mieux sera de refaire une nouvelle supplique.
4. (...)

A. Eschbach.

1882

313. - F. LEVAVASSEUR à A. ESCHBACH.
S.E.P., 71, B, I, 1882, original.

Paris, le 2 janvier 1882.

Mon bien cher Père,

(...)

7. *Propagande.* C'est vraiment un peu ennuyeux que cette abstention de réponse. Je vais envoyer un *duplicata* de ma lettre précédente (1).

F. Levavasseur.

314. - LÉOPOLD II à M. STRAUCH.
M.D.B., Papiers Strauch, Correspondance avec Léopold II, 82/03, original.

3 janvier 1882.

Je voudrais relire votre dernière lettre à Ramaeckers. Les Allemands sont, je crois, entre Karéma et Tabora, et les Pères Algériens à Tabora.

Si Ramaeckers succombe ou quitte Karéma, ne pourrait-on y maintenir Mohamed Biri sous les Allemands ou les Algériens, jusqu'à ce que nous arrivions par le Congo?

Avons-nous encore les mêmes objections à empêcher Ramaeckers de voir Mirambo ? Malgré le massacre de Carter et Cadenhead, je remarque que les missionnaires Anglais restent les amis de Mirambo.

(...)

Léopold.

(1) Il s'agit de sa lettre datée de Paris, le 8 septembre 1881.

315. - D. BARILLEC à A. ESCHBACH.
S.E.P., 71, B, I, 1882, original.

Paris, le 9 janvier 1882.

Mon bien cher Père,

(...)

2. *Affaires à la Propagande.* Bien. Tâchez de pousser celles qui sont en train, notamment celle des limites de nos missions d'Afrique, d'une part de la Guinée et du Congo avec celles de Mgr Lavigerie et d'autre part de la Guinée et du Congo entre elles, ce qui est aussi bien important. Ci-joint le duplicata de la lettre écrite à ce sujet par le Très Révérend Père le 8 septembre 1881.

(...)

Barillec.

316. - M. STRAUCH à D. BARILLEC.
S.E.P., 472, III, 1882, original.

Bruxelles, le 27 janvier 1882.

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai bien reçu votre lettre du 16 de ce mois. Nous sommes en effet abandonnés au Bulletin des *Missions Catholiques* de Lyon. J'aurai soin de faire savoir à M. Janssen que vous m'avez communiqué sa demande et je lui ferai parvenir un exemplaire des numéros du Bulletin des *Missions Catholiques* de Lyon qui contiendra le récit du voyage du Révérend Père Augouard.

En vous remerciant (...)

Strauch.

317. - M. DESPREZ à DE FREYCINET.

A.E.P., Rome (Saint-Siège), vol. 1072, janvier-avril 1882, fol. 103-106, original.

M.F.O.M., Afrique, VI, 33, copie.

Rome, le 6 février 1882.

Monsieur le Ministre,

Le département a bien voulu me communiquer une dépêche du Ministre de France à Lisbonne relative aux difficultés survenues entre la Propagande et le Gouvernement portugais à propos des préfectures apostoliques et Vicariats établis récemment en Afrique.

J'ai eu connaissance des observations présentées à ce sujet à la Cour de Rome par M. l'Ambassadeur de Portugal. Elles sont parfaitement conformes aux indications des rapports de M. Laboulaye. Le Marquis di Thomar ne revendiquait rien moins que le patronat traditionnel du Portugal sur toute l'Afrique équatoriale, d'une mer à l'autre, en s'appuyant sur une série de bulles rendues par plusieurs papes dans le courant du XVI[e] siècle et dans le commencement du XVII[e]. Comme sanction il demandait que des mesures fussent prises pour mettre un terme aux agissements de la Propagande et des missionnaires d'Alger qui envahissent peu à peu ces vastes territoires primitivement réservés à l'influence du Portugal. Je ne pense pas que la Propagande fût disposée à acquiescer à ces revendications, s'il lui fallait se prononcer sur le principe, car le Cabinet de Lisbonne ne pourrait mettre en avant pour les justifier ni l'organisation ni les lumières, ni la force expansive du clergé portugais; mais si les renseignements que j'ai receuillis sont exacts, le Cardinal Secrétaire d'Etat, chargé de répondre à la communication de M. l'Ambassadeur de Portugal aurait évité d'aborder de front la question des droits historiques invoqués par son Gouvernement et aurait insisté principalement sur des arguments de fait. Dans l'acte du Saint-Siège qui crée les missions du Haut et du Bas-Congo sous la délégation de l'Archevêque d'Alger, on n'a point entendu désigner le Royaume du Congo qui fait partie d'un des évêchés primitivement institués; mais les pays situés *de l'autre côté du fleuve* et non inclus dans les limites de l'ancien patronat portugais.

Mais, en supposant que l'on échappe ainsi à la discussion du point de droit, on n'empêchera point la difficulté de renaître sous quelque

autre forme. Le Portugal, privé du concours de congrégations religieuses, ne dispose point de moyens suffisants pour former la milice ecclésiastique qui serait nécessaire dans ces vastes régions où les Européens commencent à pénétrer. La Propagande se trouvera tôt ou tard obligée d'y entretenir des missions à l'aide des éléments français que peuvent lui fournir les missionnaires d'Alger et les Pères du Saint-Esprit, et il faudra bien un jour ou l'autre que la question de principe soit vidée.

Au reste la réponse de la Cour de Rome au Marquis di Thomar est assez récente et la Secrétairerie d'Etat ignore encore si le Cabinet de Lisbonne s'en montrera ou non satisfait.

Veuillez (...)

M. Desprez,
Ambassadeur de France près le Saint-Siège.

318. - A. ESCHBACH à F. LEVAVASSEUR.
S.E.P., 72, II, 1882, original.

Rome, le 15 février 1882.

Très Révérend et bien aimé Père,

(...)

Réponse de la Propagande. Il convient que sous ce rapport nous ne soyons pas trop exigeants. D'abord, les minutants sont fort peu nombreux pour l'immense besogne qui leur pèse sur les bras. Ils se restreignent à l'absolument nécessaire, et disent que d'ailleurs ce sont là les habitudes de la Propagande. On n'a pas répondu à la lettre du Très Révérend Père défunt que sur nos instances réitérées et parce que nous disions que cela lui serait une consolation dans sa douloureuse maladie. On nous prie de bien comprendre cela. En conséquence, on ne songe nullement à répondre à la lettre du Révérend Père Collin. On se refuse de même de Vous écrire pour vous dire que nous sommes déchargés du Cap où nous ne sommes jamais allés.

On ne saurait en vouloir à la Propagande de cette manière de faire. Les employés y sont réellement surchargés et nous avons bien du bonheur de voir nos affaires s'expédier encore assez vite.

A. Eschbach.

319. - H. CARRIE à F. LEVAVASSEUR.
S.E.P., 472, II, 1882, original.

Landana, le 20 février 1882.

Très Révérend Père,

(...)

11. *Evêque d'Angola.* J'écris dernièrement à l'évêque d'Angola et Congo, Mgr José Sebastien Netto, pour renouer de bonnes relations avec cet évêque et pour lui annoncer la reprise de la mission de Saint-Antoine, qui se trouve sous sa juridiction, et lui faire acte de soumission, de respect et d'obéissance comme au supérieur ecclésiastique pour tout ce territoire et ceux de sa dépendance et lui demander communication des statuts, ordonnances du diocèse, etc. Mgr m'a répondu par une charmante lettre qu'il m'a envoyée par un de ses prêtres, la fleur certainement de son clergé. Ce prêtre qui s'appelle Custodio Faro a demandé à accompagner le Père Duparquet, mais Mgr Netto n'a pas pu le lui permettre. Le Père Custodio m'a dit qu'il allait rentrer au Portugal pour se faire religieux et que, dès son arrivée, il se rendra à notre maison de Braga. Je vous le recommande.

Mais revenons à la lettre de l'Evêque d'Angola. Voici ce qu'il m'écrit (je traduis:)

« J'ai reçu avec une extrême satisfaction la précieuse missive de votre révérendissime Seigneurie du 30 décembre dernier. Je remercie beaucoup V.R.S. des expressions délicates de respect et de soumission qu'elle a daigné m'adresser en son nom et au nom de tous les dignes missionnaires de la mission de Landana. »

A la demande que je lui avais faite de ses conseils, il répond: « Les missionnaires de la mission de Landana n'ont pas besoin d'instructions particulières du prélat d'Angola pour le bon succès des missions qu'ils auraient à entreprendre sur le territoire dépendant de notre juridiction. Ils peuvent, dans ces missions, se conduire suivant la sagesse et la prudence reconnues avec lesquelles ils ont été jusqu'à ce jour dirigés par V.S.R. dans l'accomplissement des missions confiées à sa juridiction. »
Suit la concession de juridiction. Puis l'évêque poursuit:

« Les missionnaires de la mission de Landana sont et restent autorisés à exercer leur juridiction dans le comté de Sogno. Quant aux privilèges,

facultés et faveurs spirituelles quelconques, j'espère que V.R.S. daignera me faire connaître ce qui leur manque ».

« Il n'est pas nécessaire d'envoyer les lettres apostoliques qui leur confèrent juridiction spirituelle dans le Congo, cependant, il est convenable que je leur mette le *visa* à la première occasion qui s'offrira à un missionnaire de venir dans cette ville, ainsi je pourrai satisfaire à un devoir de conscience ».

Avec le Père Custodio, Mgr Netto m'a envoyé la liste de tous ses pouvoirs en me priant de vouloir bien marquer ceux que je désirerais. Je n'ai eu à lui demander que quelques indulgences plénières et la dispense *in foro externo* pour quelques cas de mariage, que nous n'avions pas dans nos privilèges.

« Je conclus, aujoute Sa Grandeur, cette lettre en demandant à S.V.R. si je pourrai compter sur deux pères de sa mission dans le cas où plus tard j'en aurais besoin pour la direction du petit séminaire de Loanda et pour celle des sœurs de Saint-Joseph de Cluny qui s'occupent de s'établir au Portugal avec la destination dans les missions africaines ».

« De plus, si V.R.S. pourra recevoir les missionnaires qui descendraient malades de San-Salvador du Congo avec destination à cette ville, jusqu'à ce qu'un vapeur puisse nous les amener? »

« Ce n'est pas le désir qui me manque d'aller vous embrasser ainsi que tous les missionnaires de votre florissante mission. Je le fais, en attendant, en esprit et envoie à tous mes bénédictions. Daigne l'Esprit Saint Vous combler de toutes les grâces ».

Puis il se recommande aux prières de tous les missionnaires ainsi que son diocèse.

Je lui ai promis d'écrire au sujet de sa demande de deux prêtres pour le séminaire de Loanda et lui ai offert entière hospitalité pour les missionnaires de San Salvador, soit à Boma, soit à Saint-Antoine, soit même à Landana.

Veuillez donc être assez bon pour répondre quelques mots à une demande qui peut avoir les résultats les plus favorables, non seulement pour le diocèse d'Angola, mais encore pour la Préfecture Apostolique du Congo.

(...)

P. Carrie.

320. - A. EMONET à A. ESCHBACH.
S.E.P., 71. B I, 1882, original.

Paris, le 11 mars 1882.

Mon bien cher Père,

(...)

7. *Limites missions.* Je me borne à vous rappeler cette question. Tâchez de nous envoyer le sommario qui sera sans doute imprimé à ce sujet.

8. *Portugal.* Quid également des réclamations du Portugal, au sujet desquelles on nous avait demandé un rapport avec instance.

(...)

A. Emonet.

321. - A. ESCHBACH à A. EMONET.
S.E.P., 72, II, 1882, original.

Rome, le 18 mars 1882.

Mon Très Révérend et bien aimé Père,

(...)

5. *Portugal.* Cette affaire est de même entre les mains du cardinal. Elle marche et on espère que le Portugal acceptera les conclusions de notre rapport qu'on a trouvé très bien fait.

7. *Mission d'Afrique. Limites.* Le Cardinal Simeoni a décidé que la question sera soumise à la Congrégation générale. Il faudra donc patienter. Le Sommario n'est pas encore imprimé.

(...)

A. Eschbach.

322. - JAURÉGUIBERY à DE FREYCINET.
M.F.O.M., Afrique, VI, 37, minute (2).

Paris, mars 1882.

Je suis peu disposé à croire aux résultats de ces prédications parmi les populations fétichistes de l'Afrique équatoriale et les agissements des missionnaires anglais me semblent bien plus à redouter au point de vue de notre influence que ceux du clergé portugais qui serait obligé de recourir aux Français pour assurer les besoins de la propagande.

Toutefois, je crois qu'il y a intérêt à profiter de l'attitude de la Cour de Rome qui se montre disposée à limiter les droits du Portugal et notre Ambassadeur pourrait partir de là pour encourager les dispositions du Cardinal Secrétaire d'Etat qui semble avoir adopté cette ligne de conduite.

Le Ministre de la Marine

323. - Ch. DUPARQUET à A. EMONET.
S.E.F., Cimbébasie (1882-1888), 1882, original.

Huilla, 20 mars 1882.

Très Révérend et Bien Aimé Père,

1. *Récépissé.* Enfin hier pour la première fois depuis notre départ d'Europe, nous avons eu la consolation de recevoir les lettres de la maison mère (...).

15. *Limites de nos missions.* C'est avec une grande douleur que j'ai appris par la lettre du P. Barillec que le P. Eschbach à Rome a laissé

(2) Sur une note de service du ministère de la Marine, datée de Paris février 1882, et qui donne le résumé de la dépêche de l'Ambassadeur de France au Portugal et près du Saint-Siège, l'Amiral JAURÉGUIBERY, ministre de la Marine, note: « Comme je ne crois pas du tout au succès de la propagande catholique au milieu des populations fétichistes ou musulmanes du Congo, la question soulevée ne nous intéresse que médiocrement. Les agissements des missionnaires anglais sont bien plus à redouter, au point de vue de notre influence, que les prétentions de la Cour du Portugal. Me présenter un projet de réponse. J. » Le sous-secrétaire des Colonies y ajouta: « Oui. Mais il n'en faut pas moins profiter de l'attitude de la Cour de Rome, le Cardinal Secrétaire d'Etat limitant les droits du Portugal. » *M.F.O.M., Afrique,* VI, 33.

perdre tout le fruit des démarches de Mgr Le Berre à Rome et des miennes pour arriver à une délimitation avec Mgr Lavigerie. C'était une affaire à peu près terminée à mon départ de France. Mgr Lavigerie écrivait de Rome que l'affaire était terminée. Et voilà que cinq mois après, le R.P. Barillec m'écrit qu'il n'y a rien de fait, qu'après notre départ on ne s'est plus occupé de rien et que même le dossier tout entier de l'affaire a été perdu dans les bureaux de la Propagande. Voilà donc nos pauvres missions du Gabon et du Congo replongées dans le triste chaos d'autrefois (...).

P. Duparquet.

324. - H. Carrie à A. Emonet.
S.E.P., 472, I, 1882, original.

Landana, le 9 avril 1882.

P.S. Landana, 22 avril 1882.

M. de Brazza nous est arrivé à Landana le 17 courant. Il était accompagné de M. Michaud, élève mécanicien, de 14 noirs du Sénégal et du Gabon et de 35 Bassoundi. Il est parti dans les premiers jours de janvier de la station du Haut-Ogoué, a traversé toute la région entre Stanley-Pool et la côte du Loango. Il a découvert deux routes nouvelles pour arriver facilement par terre à Stanley-Pool. L'une de ces routes partira de la côte de Loango et l'autre du fleuve Congo lui-même, en faisant un détour dans le nord. La région parcourue se compose d'immenses plateaux couverts d'une population dense et très nombreuse. Nécessité d'occuper le Loango avant que son importance soit connue!

M. de Brazza a bien voulu se charger de vous porter lui-même, en allant vous faire visite, les écrits et objets du P. Schmitt. Inutile de vous recommander un tel *voyageur africain.*

P. Carrie.

325. - J.B. Simeoni à Ch. Lavigerie.
P.F.R., Lettere..., n° 378, 1882, fol. 210, copie.

25 Aprile 1882.

Se non mi sono congratulato coll'Eminenza Vostra per la sua promozione al cardinalato appena ne ebbi la notizia, non differisco ulterior-

mente di farlo ora che l'Eminenza Vostra mi fa sapere col suo foglio del 4 corrente di avere avuto la officiale partecipazione per mezzo della Guardia nobile di Sua Santità il Signore Cavaliere Cecchini. Assicuro l'Eminenza Vostra di avermi arrecato molto piacere che la Santità di Nostro Signore apprezzando i suoi meriti l'abbia elevato alla dignità cardinalizia. Così il Santo Padre, mentre si è degnato di premiarli per le fatiche dall'Eminenza Vostra sostenute nel promuovere la causa cattolica specialmente nell'Africa per tanti anni, ha fatto ancora onore e vantaggio al Sacro Collegio ascrivendovi l'Eminenza Vostra che coi suoi lumi e colla sua energia saprà alla opportunità farne valere i diritti. Me ne congratulo quindi ben di cuore coll'Eminenza Vostra e per la stima ed attacamento che sempre Le ho professato godo di averla a collega. Tanto ora per iscritto e meglio di persona farò di esprimerle i miei sentimenti quando l'Eminenza Vostra verrà in Roma. Allora potremo ancora trattare gli affari di cotesta missione come l'Eminenza Vostra desidera.

326. - H. CARRIE à A. EMONET.
S.E.P., 472, I, 1882, original.

Landana, le 10 mai 1882.

Très Révérend Père,

(...)

6. *Evêque de Loanda.* Il nous a écrit dernièrement une lettre charmante dans laquelle il nous accorde tous les privilèges et pouvoirs que je lui avais demandés pour le Sogno. Il réclame toujours des pères de la Congrégation pour la direction de son séminaire. Voici le passage de sa lettre y relatif, traduit du Portugais:

« Je prie instamment V.R.S. de ne pas se départir un instant de ma demande relative aux pères destinés au séminaire de Loanda. Il serait très convenable que quelqu'un d'entre eux fût Portugais ou au moins sût la langue portugaise et connût la musique ».

J'ai promis à Sa Grandeur de communiquer sa demande en lui disant que dès que vous le pourriez vous seriez heureux de répondre à ses désirs. Veuillez s.v.p. et si vous le jugez à propos répondre à cette demande.

P. Carrie.

327. - A. VAN WEDDINGEN à J. SIMEONI.
P.F.R., S.R.C., Congo, vol. VIII, 1861-1886, fol. 723-725, original (3).

(20 mai 1882.)

La somme de quatre mille francs a été remise à Son Eminence Mgr le Cardinal Simeoni, Préfet de la Propagande, pour le besoin des missions catholiques du Congo.

Cette somme avait été léguée à la Sacrée Congrégation de la Propagande par la Soeur Théodosie, dans le monde Mlle Victoire Verneert, de la Congrégation de Notre-Dame.

C'est à la demande de Monsieur l'abbé Maricq, directeur des Soeurs de Notre-Dame à Bruxelles, que la dite somme a été remise à Son Eminence le Cardinal Simeoni par le chanoine Dr A. Van Weddingen, aumônier de la Cour de Bruxelles, le 20 mai 1882.

328 - LÉOPOLD II à M. STRAUCH.
M.D.B., Papiers Strauch, Correspondance avec Léopold II, n° 82/47, original.

30 mai 1882.

Le Père Charmetant m'a dit que la juridiction de Mgr Lavigerie s'étendait jusqu'à Vivi. Mgr Lavigerie ne toléra pas les Jésuites sur sa province. Mgr Lavigerie, dans ses établissements d'instruction en Afrique, élève des noirs pour le sacerdoce et pour la médecine. Nous pourrions sans doute envoyer quelques jeunes gens du Congo à ces établissements.

Veuillez s'il vous plaît y penser. Je ne sais ce que cela coûterait.

(...)

Léopold.

(3) La carte de visite du Chanoine ABBELOOS, Dr en Théologie et curé de Duffel, accompagne cette note. Il y est ajouté au crayon: « Dr A. Van Weddingen, aumônier de la Cour à Bruxelles ».

329. - A. EMONET à A. ESCHBACH.
S.E.P., 71, B, I, 1882, original.

Paris, le 12 juin 1882.

Mon bien cher Père,

(...)

5. *M. de Brazza.* Comme vous l'avez vu par les journaux, il vient de rentrer en France. Dès les premiers jours, il est venu nous voir, nous portant les papiers et souvenirs du regretté Père Schmitt. Je n'étais pas alors à la maison. Mais le lendemain, je suis allé le visiter moi-même avec le Père Barillec. Nous avons vu la Comtesse de Brazza et toute la famille. M. de Brazza (...) a beaucoup regretté de ne pas s'être trouvé à Stanley-Pool quand le Père Augouard y est allé. Mais nous allons y retourner dans ce poste.

6. (...)

7. *Le Cardinal Lavigerie,* que j'avais été voir sans le trouver, est venu me rendre visite et s'est montré très aimable.

Il est surpris, comme nous, de ce que la question des limites des diverses juridictions Congo, Guinée, Vicariats Algériens etc. n'ait pas encore été décidée.

8. (...)

A. Emonet.
Vic. Gén.

330. - A. ESCHBACH à A. EMONET.
S.E.P., 72, II, 1882, original.

Rome, le 12 juin 1882.

Mon Très Révérend et bien aimé Père,

(...)

2. *Don pour le Congo.* Son Eminence le Cardinal Préfet de la Propagande m'a remis l'autre jour un don de 4.000 F pour notre mission du Congo, provenant d'un legs fait à cette intention par une religieuse belge, la Sr Théodosia (Mlle Victoire Verneert) de la Congrégation des Sœurs de Notre-Dame, de Bruxelles. La Providence supplée à la dîme que le bon Père Carrie aurait voulu prélever sur ses pauvres chrétiens.

A. Eschbach.

331. - J. SIMEONI à A. VAN WEDDINGEN.
P.F.R., Lettere..., vol. n° 378, 1882, fol. 310-311, copie.

16 Guigno 1882.

Mgr A. VAN WEDDINGEN.

Mi reco a premura di significare alla S.V. che ho già rimesso alla missione del Congo, affidata ai RR.PP. della Congregazione dello Spirito Santo, la somma du 4000 franchi che Ella mi rimetteva a quest'effetto nel suo soggiorno in Roma, e le rimetto qui acclusa l'analoga ricevuta che mi ha rilasciato il R^mo^ P. Eschbach, superiore del Seminario francese. Prego poi V.S. di volere offrire a S.M. il Re l'ommagio del mio profondo ossequio.

332. - A. VAN WEDDINGEN à J. SIMEONI.
P.F.R., S.R.C., Congo, vol. VIII, 1861-1886, fol. 728-729, original.

Laeken, 24 juin 1882.

Eminence,

Je m'empresse de mander à Votre Eminence que j'ai parfaitement reçu la quittance de la somme léguée par la Soeur Théodosie, des Soeurs de Notre-Dame, aux missions du Congo, et le reçu correspondant du Très Révérend Père A. Eschbach, supérieur du Séminaire français.

J'ai eu l'honneur, Eminence, d'être auprès de Sa Majesté le Roi l'interprète des hommages de Votre Seigneurie. Le Roi s'est montré particulièrement sensible à ce bon souvenir de Votre Eminence. Il m'a prié de signaler à nouveau à la haute bienveillance de Votre Seigneurie l'affaire du Patronat portugais. Il offre, ainsi que Sa Majesté la Reine, l'hommage de ses meilleurs sentiments de vénération à Votre Eminence et demande pour Lui-même et toute la Maison Royale le secours de vos précieuses prières.

Je suis, Eminence, avec une gratitude profonde pour l'accueil si hautement bienveillant de Votre Seigneurie Révérendissime.

de Votre Eminence,
le très humble et respectueux serviteur,
Chanoine Dr A. Van Weddingen, aumônier de la Cour.

333. - *Journal de la Mission de Boma.*
S.E.P., 693, *Boma* 1880-1887, p. 98-100, original.

9 juillet 1882.

A 9 h 1/2 les Pères Augouard et Levadoux se réunirent sous la présidence du R.P. Préfet pour traiter plusieurs questions. Tout d'abord, le R.P. Préfet nous avise que Mgr Sebastien Netto, évêque de Loanda, lui écrit pour lui demander l'hospitalité dans nos maisons pour les Padres portugais de San Salvador à leur aller ou à leur retour dans le Congo.

Le Père Préfet répond affirmativement en leur ouvrant largement nos deux missions de Mboma et de Saint-Antoine.

En second lieu, le Père Préfet nous fait savoir que l'évêque de Loanda demande que la mission de Saint-Antoine prenne un caractère portugais sous le titre de « Royal patronage de Portugal ». Cette demande a été formulée à la suite de l'envoi de nos lettres de missionnaire apostolique que la Propagande demande être visées par l'évêque de Loanda. Mgr Netto *benigne annuit* aux pouvoirs à nous accordés par le Saint-Siège, mais, en retour, il nous demande de devenir portugais.

Le P. Augouard, supérieur de Saint-Antoine, répond que pour la juridiction et l'administration des sacrements nous sommes tenus d'obtempérer aux désirs de l'ordinaire, mais qu'au point de vue séculier, cela est complètement indifférent, car si l'évêque de Loanda a juridiction jusqu'au fleuve Zaïre, il n'en est pas de même pour le pouvoir temporel portugais qui ne s'étend que jusqu'à la rivière Loge à Ambriz. D'abord nous n'avons pas le personnel nécessaire pour établir la mission portugaise, mais surtout nous devons prendre garde de ne point blesser la nationalité des Européens du Congo, qui nous verraient d'un très mauvais oeil jeter l'influence portugaise parmi les indigènes, car, en effet, le gouvernement portugais ne tarderait guère à s'en prévaloir.

Le R. Père Préfet ne trouve pas ces raisons suffisantes et il décide qu'il écrira à Loanda pour savoir si le gouvernement portugais veut payer tous les frais d'installation ainsi que l'entretien des missionnaires, et des écoles: car, c'est à cette seule condition que la mission prendra le caractère portugais.

Heureusement que le gouvernement portugais n'acceptera pas ces conditions; car il aime beaucoup les établissements qui ne lui coûtent rien et qui lui rapportent beaucoup.

L'Evêque de Loanda demande en outre s'il peut établir une mission à Cabinda, tout en restant dans sa juridiction (Il devrait bien savoir que non!)? Dans la négative, il dit qu'il espère bien que le R.P. Préfet ne fera aucune difficulté pour lui accorder les pouvoirs nécessaires. Nous opinons tous pour la négative et pour ne pas lui répondre par un refus, on le renvoie à l'Evêque du Gabon, qui ne pourra pas établir ces padres portugais sans le consentement du Préfet apostolique du Congo. Certes, les Portugais ont un grand territoire et fort peu de prêtres. Ils feraient donc bien mieux de rester chez eux sans chercher à empiéter sur les voisins.

334. - A. ESCHBACH à A. EMONET.
S.E.P., 72, II, 1882, original.

Rome, le 14 juillet 1882.

Mon Très Révérend et bien aimé Père,

(...)

2. *Le Cardinal Lavigerie:* est venu me voir. Il s'est montré très affable. Sa santé ne lui a pas permis d'accepter à dîner. Pour la question des limites, je vous en parlerai de vive voix.

(...)

A. Eschbach.

335. - A. EMONET à A. ESCHBACH.
S.E.P., 71, B, I, 1882, original.

Paris, le 14 juillet 1882.

Mon bien cher Père,

(...)

6. *Missions. Limites.* Où en est donc cette question à la Propagande? Mgr Le Berre, le P. Duparquet et le P. Carrie me le demandent toujours.

(...)

A. Emonet. Vic. Gén.

336. - Ch. DUPARQUET à A. EMONET.
S.E.F., Cimbébasie (1882-1888), 1882, original.

Huilla, 27 juillet 1882.

Révérend et Bien Aimé Père,

1. *Récépissé.* J'ai reçu pendant mon retour de Huilla votre nº 5 du 31 mai. (...)

3. *Affaires des limites.* C'est avec une grande satisfaction que j'ai appris que tant la Sacrée Congrégation de la Propagande que Mgr Lavigerie continuaient d'approuver la délimitation déterminée avec Mgr Lavigerie. Mais qui donc peut tant retarder la conclusion définitive de cette affaire à Rome? Après l'acte que Mgr Lavigerie a signé, il est impossible, pour un Cardinal surtout, de revenir sur la parole. Mais il est important que le P. Carrie occupe Stanley-Pool le plus tôt possible.

M. Stanley doit en ce moment achever la route de Manianga à Stanley-Pool et il est probable que maintenant les vapeurs sillonnent déjà les eaux du Haut-Congo. Les missionnaires d'Alger ne se font pas attendre, la route une fois ouverte. Il est important que nous soyons arrivés les premiers.

4. *Appel du P. Carrie au chapitre général.* (...) Je pense bien que la maison mère n'appellera pas le P. Carrie en Europe. Cet appel, selon moi, était très inopportun dans les circonstances actuelles où le P. Carrie a à s'occuper de la fondation de Stanley-Pool, la plus grande œuvre de la mission. Si la maison mère désire conférer avec lui sur les affaires de la mission, mieux vaut attendre que la mission de Stanley-Pool soit fondée et que les Européens y soient installés. Alors l'avenir politique du Congo va se décider pour toujours et toute la question de la mission se traiterait alors dans des conditions bien préférables.

4 (bis). *Création d'un vicariat apostolique à Stanley-Pool.* Une fois Stanley-Pool fondé, je serai d'avis qu'on fît ériger Stanley-Pool en vicariat apostolique distinct de la Préfecture du Congo auquel nous devons maintenant donner un caractère portugais. Stanley-Pool serait alors une mission française, mais alors on donnerait à toute la partie sud du fleuve relevant de l'évêque d'Angola un caractère portugais. Mais pour cela, il faut attendre que toutes les questions politiques relatives au Congo soient traitées entre les nations européennes et une fois que tout le commerce du centre de l'Afrique va descendre de Stanley-Pool

à Banane, cette question débattue entre le Portugal et les autres nations européennes va nécessairement arriver à un dénouement final et décisif.

Mon opinion est que le fleuve restera fleuve libre pour toutes les nations européennes. La Hollande, l'Angleterre, la Belgique et la France auront l'influence prépondérante sur la rive nord, mais aussi le Portugal conservera sa part d'influence, surtout sur la rive sud.

(...)

P. Duparquet.

337. - *La République française* (Journal libéral de Paris).

Lundi, 2 octobre 1882.

(...) Les 400 kilomètres du Congo (à travers les Monts de Cristal) ne sont pas navigables (...), mais à partir de Brazzaville le fleuve subit une métamorphose complète. C'est le Nil austral dans toute sa splendeur (...).

Comment éviter les cataractes du Bas-Congo pour atteindre Brazzaville? (...) La belle route de la vallée de l'Ogooué, continué par la rivière navigable de l'Alima. C'est la voie que M. Savorgnan de Brazza a reconnue (...). C'est elle seule qui peut conduire le commerce français, d'une manière sûre et commode, au magnifique débouché où Brazzaville a été fondée sur le Stanley-Pool et qui est la clé de tout le cours moyen et supérieur du Congo (...).

(...) La vallée du Congo ne le cède en rien à la vallée du Nil. Et, en outre, fait capital, que M. Savorgnan de Brazza ne se lasse pas de faire ressortir avec beaucoup de justesse, l'élément musulman ne s'est pas propagé plus avant que le Sénégal et le Haut-Niger, il n'a pas pénétré jusqu'au Congo. On sait que ce n'est point peu de chose que d'être dispensé de compter, dans une œuvre de colonisation, avec le fanatisme de l'Islam.

Nous devons dire quelques mots des missions qui se sont d'ores et déjà établies sur le Congo. Encore très peu nombreuses, ce qui n'a rien de fort étonnant, elles n'ont rendu jusqu'à présent que des services et à continuer dans la voie où elles sont entrées, elles en rendront chaque jour de plus importants. Enseigner la langue française avec quelques rudiments d'éducation primaire aux indigènes qui viennent volontiers

à eux; puis leur apprendre les métiers de cultivateur et de forgeron, tel a été le but très simple, très pratique et très élevé à la fois des missionnaires. Ils n'ont pas cherché à convertir, et ils ont bien fait. Chercher à gagner les noirs à l'influence française leur a suffi. Plusieurs ministres, qui ne partageaient pas les idées baroques de M. de Freycinet sur la laïcisation de l'influence française en Orient, ont accordé à quelques unes de ces missions des subventions de quelques milliers de francs. M. de Brazza voudrait que des subventions fussent accordées à toutes, et l'heureux rival de Stanley nous semble, sur ce point comme sur tant d'autres, être tout à fait dans le vrai.

Et maintenant, pour revenir aux traités que M. de Brazza a conclus avec les grands chefs feudataires du Congo, nous ne saurions trop insister sur l'utilité d'une prompte ratification de ces accords préliminaires (...).

La victoire pour les idées de M. de Brazza a été remportée presque sans combat dans l'esprit des membres de toutes les sociétés savantes et industrielles. La presse tout entière lui a été favorable. Nous avons la conviction que le ministère des Affaires étrangères ne voudra pas faire exception, et nous l'en félicitons à l'avance.

338. - Note de D. BARILLEC.
S.E.P., 472, VI, original.

15 octobre 1882.

Mission du Congo.
Allocation du Ministère des Affaires étrangères.

Mardi, 3 octobre 1882. Visite de M. de Brazza, venant prier le T. R. Père d'aller avec lui le lendemain, dans la matinée voir M. Decrais, Directeur de la politique au Ministère des affaires étrangères, qui lui a fait espérer une allocation pour notre mission du Congo. Le T. R. Père n'étant pas [présent], le P. Barillec le reçoit.

Mercredi, 4 octobre 1882. Le T. R. Père va en effet chez M. de Brazza à son hôtel, et tous deux au Ministère. Le T. R. Père donne à M. Decrais sur notre mission, et surtout sur nos projets d'établissement à Stanley-Pool, divers renseignements qui l'intéressent beaucoup. M. de Brazza en appuie l'importance au point de vue de l'influence française, et comme conséquence du traité fait par lui avec le roi Makoko, traité que ce gouverne-

ment se propose de soumettre à la ratification du Parlement. M. Decrais se montre tout disposé à nous aider, et à la demande du T. R. Père, nous promet pour cette année 10.000 F. dont 5.000 à toucher prochainement et le reste en janvier. Il va, dit-il, en parler aussitôt au Ministre.

Jeudi 5 octobre 1882. Le matin arrive un billet de M. Decrais, pour prier le T. R. Père de passer à son cabinet dans la journée. C'était pour lui dire qu'il avait parlé au Ministre de l'affaire, et que M. Duclerc nous accordait 11.000 F. Il ajoute que le T. R. Père ferait bien de voir le Président du Conseil, qui s'intéresse beaucoup à cette œuvre.

Vendredi 6 octobre 1882. Demande d'audience dans ce but (4).

Jeudi 12 octobre 1882. Audience accordée aujourd'hui à 3 h. Grande bienveillance du Ministre, qui reçoit le T. R. Père à l'heure précise, écoute avec intérêt ce que celui-ci lui dit de nos œuvres, de la Guyane, où il a été compagnon de M. Crevaux, mais surtout du Congo. M. Duclerc promet tout son appui, *s'il est encore là,* dit-il, regrette de ne pouvoir plus pour le moment.

N.B. M. de Brazza avait eu soin quelques jours auparavant d'intéresser à l'affaire divers journaux républicains, et même le journal de Gambetta, *La République française,* qui avait fait un article en faveur des missionnaires, au point de vue de l'extension de l'influence de la France, et porté le Gouvernement à les favoriser (5).

Paris 15 octobre 1882
Barillec

339. - J. GUYOT à Ch. LAVIGERIE.
P.Bl.R., C, 13, original.
J. PERRAUDIN, in: *Zaïre,* 1957, t. XI, p. 928, résumé.

Paris, 15 octobre 1882.

(L'abbé Guyot et le Père J. Charmetant, à l'invitation de Mgr. Lavigerie, ont rendu visite à de Brazza le 14 décembre. Ils reçurent de lui un accueil sympathique, le voyageur leur fournit les renseignements deman-

(4) A. EMONET à DUCLERC, Ministre des Affaires étrangères, Paris le 9 octobre 1882. *S.E.P.,* 472, VI, copie.
(5) *La République française,* du 2 octobre 1882.

dés, leur promit son concours à la fondation d'une mission dans le bassin du Congo. L'explorateur les engageait à voir Stanley dont l'appui était indispensable à qui voulait se risquer sur le Haut-Congo).

340. - J. GUYOT à Ch. LAVIGERIE.
P.Bl.R., C, 13, original.
J. PERRAUDIN, in: *Zaïre*, 1957, t. XI, p. 928-929, résumé et larges extraits.

25 octobre 1882.

(Mr H. SANFORD, membre du comité exécutif de l'Association Internationale Africaine, a ménagé une entrevue entre Stanley et les deux délégués du cardinal Lavigerie, l'abbé Guyot et le Père Charmetant).

« Il (Stanley) nous a dit qu'il ne trouvait aucun inconvénient et ne mettrait aucune opposition à mon voyage au Stanley-Pool, à me voir aller au-delà, explorant le pays, afin d'y amener plus tard nos missionnaires. Nous ne lui en demandions pas plus, M. Sanford nous ayant prévenus que le Colonel Strauch n'oserait peut-être rien en ma faveur si préalablement nous n'avons pas quelque assurance de Stanley.

Aussi grande fut ma joie quand ce dernier nous engagea à voir M. Strauch, ajoutant qu'il ne ferait, lui, aucune opposition à ce qui serait fait pour faciliter mon voyage.

Notre départ pour Bruxelles fut donc aussitôt décidé et notre première visite pour le Colonel Strauch, qui accueillit le Révérend Père Charmetant comme un vieil ami et nous reçut avec la plus aimable cordialité. Il nous promit de faire officieusement tout ce qui serait possible pour me faire arriver de la mer à Stanley-Pool et réussir mon exploration au-delà et sur le Haut-Congo. J'ai dit officieusement, car officiellement et en apparence, l'Association Internationale n'aura pas l'air de faire pour moi plus qu'elle ne fait pour les ministres anglicans déjà fixés à Stanley-Pool et à qui on interdit encore d'aller au-delà.

Votre Eminence comprend assez (...) que tout cela se fera pour lui être agréable et entrer pleinement dans ses vues. M. Strauch parla du but de notre voyage à Bruxelles au Roi Léopold qui, le lendemain nous confirma, à Laeken, les paroles du Colonel Strauch. Mais le P. Charmetant vous écrit plus au long au sujet de cette entrevue.

(...)

Guyot.

341. - J. CHARMETANT à Ch. LAVIGERIE.
P.Bl.R., C, 4, 549, original.
J. PERRAUDIN, in: *Zaïre*, 1957, t. XI, p. 929-931, larges extraits.

25 octobre 1882.

Monseigneur,

(...)

L'abbé Guyot me dit avoir renseigné Votre Eminence sur ce que nous avons fait ensemble pour la Mission du Congo. Il vous aura dit l'empressement de toutes les personnes que nous avons eu à voir et comment M. de Brazza nous a envoyés à Stanley, celui-ci à M. Strauch et ce dernier au Roi Léopold. Tous se sont montrés extrêmement sympathiques à l'entreprise de Votre Eminence sur le Congo et m'ont chargé de lui assurer que l'on ferait tout ce qui serait nécessaire pour favoriser l'œuvre que vous confiez à vos missionnaires.

Le roi a été plus explicite: il m'a dit ces paroles, en résumé: « Il est impossible à qui que ce soit de pouvoir pénétrer, par le Congo, dans l'Afrique Equatoriale sans notre concours, car toutes les voies de communications, les vapeurs, les guides, et pagazs, sont entre nos seules mains. Nous pouvons fermer la porte à qui bon nous semblera, pendant plusieurs années au moins. Nous le ferons pour certaines personnes; mais veuillez dire à Son Eminence que toute notre protection est assurée, d'avance, à ses Missionnaires, pour aller là où ils voudront, derrière nous, car nous irons vite dès que nos vapeurs seront lancés sur le fleuve, au-dessus des cataractes. Nous espérons être, avant deux ans, au Nyangoué du Manyéma, qui n'est qu'à vingt jours du Tanganika, où sont déjà vos autres Missionnaires. Des instructions confidentielles seront données aux agents des cinq stations déjà échelonnées sur le Congo pour favoriser le voyage de l'abbé Guyot, car nous ne voudrions pas exciter la jalousie des missionnaires protestants qui nous obsèdent.

Mais en échange de notre protection, je demande, a-t-il ajouté, une faveur à Son Eminence, c'est qu'après avoir échelonné la route jusqu'au Tanganika et avoir fondé une station au nord du lac, il en établisse une vers le sud, le plus près possible de notre station de Karéma, où nous avons des ressources en provisions et munitions de toutes sortes, où Mirambo nous couvre de sa protection et où nous possédons déjà une petite

colonie agricole dépassant soixante familles de Nègres que nous avons établies sur nos terres à nous (...).

J'ai promis de transmettre toutes ces choses à Votre Eminence, et dans le cas où cette proposition vous agréerait, le Colonel Strauch prie Votre Eminence de vouloir bien prendre l'initiative de lui écrire Elle-même, comme pour prendre l'initiative de cette demande, afin qu'il soit plus facile de faire passer la décision du Roi auprès du Comité International. Il a ajouté que le Roi y tenait beaucoup afin de prouver aux catholiques de Belgique qu'il prépare, le cas échéant, les voies aux Missionnaires.

(...)

J. Charmetant.

342. - Ch. LAVIGERIE à M. STRAUCH.

P.Bl.R., A, 11, 158, minute.

J. PERRAUDIN, in: *Zaïre*, 1957, t. XI, p. 930-931, larges extraits.

3 novembre 1882.

Monsieur le Colonel,

Le père Charmetant vous a appris récemment que je prépare en ce moment l'envoi de deux Missionnaires sur le Congo dans le but d'explorer le cours de ce fleuve et d'y choisir les points les plus favorables pour l'établissement de stations futures.

Je vous serais très reconnaissant, Monsieur le Colonel, si vous vouliez bien obtenir de Sa Majesté le Roi Léopold qu'il daigne, avec sa bonté ordinaire, se montrer favorable à cette entreprise. Il sait dans quel but et avec quel esprit nous accomplissons nos œuvres de l'Afrique Equatoriale qui marchent parallèlement avec les siennes sans pouvoir ni les contrarier ni leur nuire.

Je désirerais donc vivement que M. l'abbé Guyot et son compagnon de route puissent être recommandés aux représentants de l'Association Internationale Africaine, et en particulier à M. Stanley, afin d'en recevoir, à l'occasion, l'appui qui leur sera nécessaire pour accomplir leur voyage.

Pendant que M. Guyot se rendra dans l'intérieur de l'Afrique Equatoriale par le Congo, une autre caravane de nos Missionnaires se préparera à partir de Zanzibar dans la direction du Tanganika. Un prêtre belge,

M. l'abbé Vyncke, se trouve pour la première fois dans nos rangs. Il sera suivi à courte échéance de deux autres. Nous réalisons ainsi, dans la mesure du possible, la promesse que j'ai faite, dès l'origine, à Sa Majesté.

J'ose vous demander, en terminant, de vous faire, auprès d'Elle, l'interprète de mes sentiments de profond respect, et j'ose ajouter, de l'attachement le plus dévoué.

(...)

343. - J. GREINDL à W. FRÈRE-ORBAN.
A.E.B., Afrique, A.I.C., t. I, 1878-1882, n° 62, original.

Lisbonne, 18 novembre 1882.

Monsieur le Ministre,

(Rappelle sa lettre du 3 août 1881 sur la difficulté surgie entre le Portugal et le Saint-Siège à propos de l'évangélisation du Congo) (6).

La commission des missions s'est réunie hier pour cette affaire sous la Présidence de l'évêque de Bragance. L'assemblée a examiné diverses propositions relatives aux missions du Congo et a écouté la lecture d'un mémoire défendant les réclamations du gouvernement portugais au sujet du patronat de l'Afrique, dont ne tiennent pas compte les circonscriptions ecclésiastiques créées par la Propagande à la suggestion de l'archevêque d'Alger. Le mémoire réfute la thèse soutenue par la Propagande et examine les raisons juridiques et historiques sur lesquelles se fondent les prétentions du Portugal à la suzeraineté et au patronat des deux rives du Zaïre et de l'intérieur des pays du Congo.

(...)

Greindl.

344. - A. PLANQUE à J. SIMEONI.
S.M.A.R., 2, B, I, fol. 192-213, copie.

Lyon, le 18 novembre 1882.

Eminence,

J'étais à Rome au mois de mai (7) 1876. Le Cardinal Franchi, Préfet de la S. C. de la Propagande, jugea bon de réunir un congresso au sujet

(6) Nous n'avons pas retrouvé cette lettre.
(7) Ce fut au mois de mars 1876 que cette réunion eut lieu. Voir A. PLANQUE à A. FRANCHI, Lyon, 20 mars 1876.

d'une mission qu'il était question de nous donner au sud de Tripoli. Sous la présidence du Cardinal Franchi se trouvaient réunis Mgr Agnozzi, secrétaire, Mgr Toroni, minutante, le R. P. Augusto de Santa Agata, Préfet apostolique de Tripoli, et votre serviteur.

Après que la question du Fezzan eut été traitée, Mgr Agnozzi m'interpella: Mr. Planque, vous cherchez des missions nouvelles pour votre séminaire, pourquoi n'iriez-vous pas en Egypte où l'on meurt de besoin de missionnaires? — Que la S. Congrégation nous y envoie et nous irons, car nous sommes à ses ordres; mais, en ce cas, je demande qu'on règle les choses de façon que nous n'ayons pas de conflit avec les RR. PP. Franciscains. — On les arrangera, me fut-il répondu. On examina cette question sous ses divers aspects et l'on s'arrêta à la pensée de faire deux paroisses à Alexandrie et au Caire et de nous en confier une. J'avais peu de chose à dire, car je ne connaissais pas la question. Ce n'est qu'à partir de ce moment là que je me mis à l'étudier et à recueillir tout ce que je pouvais apprendre sur l'Egypte. (...)

A. Planque.

345. - *France* (Journal parisien).

18 novembre 1882.

Dernières nouvelles,

Voici des renseignements précis sur l'histoire des 50.000 francs de Mgr de Lavigerie qui ont donné lieu, hier, à l'incident de séance que l'on sait.

Lorsque M. de Lavigerie fut nommé vicaire apostolique de la Tunisie, sous le ministère Ferry, il entreprit avec l'assentiment du gouvernement, de remplacer les moines italiens ou maltais par des prêtres français.

Cette substitution avait pour but de favoriser dans la Régence le développement de l'influence française. M. de Lavigerie engagea de ce chef des dépenses qui continuèrent sous le ministère Gambetta et plus tard sous le ministère Freycinet.

Le 3 avril 1882 et non le 22 avril, comme on l'a dit à tort hier à la tribune, M. de Lavigerie alla trouver M. de Freycinet et lui exposa la situation.

Il lui fit remarquer que l'œuvre qu'il avait entreprise en Tunisie était essentiellement patriotique, qu'il ne l'avait entreprise, du reste, que sur les

conseils des ministères précédents, que MM. Barthélemy Saint-Hilaire, et plus tard M. Gambetta, l'avaient exhorté à persévérer, qu'ils lui avaient promis que l'Etat le dédommagerait de ses déboursés, et que, dans ces conditions, il ne lui semblait pas possible que le ministère Freycinet refusât de tenir les engagements des cabinets précédents.

M. de Freycinet répondit à M. de Lavigerie que, depuis la publication des décrets de rattachement des services tunisiens aux services correspondants de la métropole, les questions intéressant le clergé de la Régence, faisaient partie des attributions du garde des sceaux, ministre des cultes etc...

346. - A. THYS à J. CHARMETANT.
S.E.P., 658, V, 5, original.

Bruxelles, le 28 novembre 1882.

Mon Très Révérend,

Le Colonel Strauch est en ce moment absent de Bruxelles. Son départ ayant été assez précipité, il n'a pas eu le temps d'écrire à Mgr Lavigerie, mais il m'a prié de vous prévenir que le Roi fera recommander le Père Guyot (8) à toutes nos stations.

Vous pouvez donc prendre toutes vos dispositions pour faire partir le Père Guyot (8) par la prochaine malle.

A son retour, le Colonel écrira à Monseigneur.

Veuillez (...)

A. Thys.

347. - D. BARILLEC à A. ESCHBACH.
S.E.P., 71, B, I, 1882, original.

Paris, le 2 décembre 1882.

Mon cher Père,

(...)

4. *Les Portugais* se préoccupent beaucoup de la question de M. de Brazza et du Congo. M. Pedrozo m'écrit lettres sur lettres pour faire

(8) A. THYS avait deux fois écrit d'abord AUGOUARD au lieu de GUYOT.

« *portugaiser* » Landana et je lui réponds, comme par le passé, que nous ne pouvons rien en de pareilles questions. Le Gouvernement de Lisbonne va, me dit-il, adresser un nouveau mémoire à Rome pour faire valoir sur tous ces pays le droit du patronat royal. Ayez donc la bonté de demander ou de faire demander à la Propagande la réponse faite à leur premier mémoire, sur lequel on nous avait demandé un rapport à nous-mêmes.

(...)

Barillec,
secrétaire et 2e assistant.

348. - M. STRAUCH à D. BARILLEC.
S.E.P., 472, III, 1882, original.

Association Internationale Africaine.
Secrétariat Général.

Bruxelles, le 2 décembre 1882.

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai bien reçu votre lettre du 15 courant et je me fais un véritable plaisir de vous adresser sous bande deux numéros de la brochure « *L'Association Internationale Africaine et le Comité d'Etudes du Haut-Congo* » par un de leurs coopérateurs.

Je regrette de ne pouvoir vous faire parvenir un nombre d'exemplaires plus considérable de cette brochure, dont l'édition est presque épuisée et qui offrirait d'ailleurs, je crois, peu d'intérêt pour vos missionnaires.

Je vous prie d'agréer (...).

Strauch.

349. - H. CARRIE à A. EMONET.
S.E.P., 472, II, 1882, original.

Loango, le 28 décembre 1882.

Mon Très Révérend Père,

J'ai reçu votre n° 13 du 6 novembre dernier.

(...)

7. *La préfecture du Congo perdue.* Vous savez sans doute que les

missionnaires de Mgr Lavigerie seront au Congo quand cette lettre vous arrivera. Qui les empêchera de prendre place à Stanley-Pool? Sera-ce Mgr Le Berre? Je ne le pense pas. Il veut bien le faire pour nous, mais je ne pense pas qu'il entre en lutte avec le cardinal.

Vous savez aussi que les Portugais sont en instances à Rome pour faire ériger un vicariat apostolique à San Salvador. Et alors, que deviendra la Préfecture Apostolique du Congo? Elle n'aura plus de raison d'être.

Vous savez aussi que Mgr Le Berre veut de son côté enlever à la Préfecture tout le territoire compris entre le Congo, l'Ogooué et Stanley-Pool inclusivement. (...) Et après cela, où trouvera-t-on la Préfecture Apostolique du Congo ? Dans la vallée de la Casaï ? Mais la question y relative n'est pas encore terminée à Rome. Et en supposant que nous (ne) perdions (pas) cette vallée, comment y arriverons-nous? Que deviendront nos travaux, nos établissements de la côte? Nous aurons travaillé pour l'Evêque du Gabon et pour celui de Saint-Paul. Il faut désormais rayer la Préfecture du Congo du nombre des missions (...).

On vient de m'apprendre que le Supérieur de la mission Portugaise de San Salvador est parti pour Loanda afin de s'entendre avec l'Evêque pour aller lui aussi fonder une mission à Stanley-Pool. La mission du Congo, à qui appartiennent certainement ces territoires, n'est donc plus rien ni pour Mgr Le Berre, ni pour les Portugais, ni pour Mgr Lavigerie. C'est à qui s'emparera de ce qui lui appartient, sans même qu'on ait l'air de songer à elle, comme si de fait elle n'existait pas.

Je pense bien que la maison mère ne laissera pas détruire et disparaître sans la défendre l'une de ses plus belles, de ses plus vastes et plus intéressantes missions de l'Afrique. C'est en de telles circonstances que l'on sent l'inconvénient qu'il y a pour une mission de n'avoir rien à sa tête, sinon un supérieur. Quelle dignité recommandable, imposante pour défendre ses intérêts (...) de balancer l'autorité et l'ascendant de deux évêques et d'un cardinal! (...)

Il est triste que depuis trois ans la question des limites de cette mission n'ait pas pu être terminée à Rome (...).

8. *Avis des Missionnaires du Congo pour sauver cette mission.* Ils pensent que pour répondre aux besoins de la mission et la soustraire aux convoitises et aux envahissements de ses puissants voisins, il faudrait la faire ériger en vicariat apostolique. Sans cela, elle sera presque sûrement éclipsée et perdue.

(...)

P. Carrie.

1883

350. - Ch. LAVIGERIE à J. GUYOT.
S.E.P., 658, V, original autographe.

1883.

Instructions données à M Guyot
pour son voyage au Congo.

1. Se rendre à Bruxelles afin d'y voir le Colonel Strauch et savoir le résultat définitif de ma recommandation.

2. M'écrire immédiatement de Bruxelles même pour me faire connaître les dispositions soit favorables soit défavorables du Roi auquel M. Guyot aura fait remettre ma lettre par le Colonel Strauch.

3. Rentrer à Paris, afin de se rendre un compte exact des dispositions du Ministère des Affaires étrangères et du Ministère de la Marine soit vis-à-vis de M. de Brazza, soit vis-à-vis de M. Stanley, et de m'en informer immédiatement.

4. Avertir M. Baudonnet que le départ est fixé pour le 5 février mais seulement dans le cas où les dispositions de Bruxelles et celles de Paris ne seraient pas un obstacle.

5. Se rendre directement auprès de Stanley si le roi des Belges a bien voulu donner une recommandation.

6. Obtenir la facilité de remonter le Congo et s'établir sur le point le plus favorable, c'est-à-dire à l'embouchure d'une rivière latérale où se trouverait fixée une population bienveillante et assez nombreuse (quand on dit s'établir, c'est-à-dire préparer un établissement par un séjour d'un peu de durée).

7. Faire la même opération pour une station dans des conditions semblables, mais de l'autre côté du fleuve, le Congo divisant les deux provicariats et chacune des stations étant destinée à servir de point de départ à l'un d'entre eux.

8. Ces deux stations devront être aussi rapprochées l'une de l'autre que possible afin qu'elles puissent se soutenir mutuellement. Pourvu qu'elles soient à 100 Km au-delà du Stanley-Pool, c'est tout à fait suffisant. Elles seraient même à 80 Km ou à 60, que je l'accepterais volontiers.

9. Ne s'établir en aucun cas, à moins de 25 Km de distance de toute station protestante ou même catholique, s'il y en avait déjà d'établi.

10. Tenir régulièrement le journal de voyage et me l'envoyer par chaque courrier, en se rappelant qu'il est destiné à l'impression.

11. Veiller sur les dépenses parce que nous sommes gênés en ce moment par toutes les dépenses de la Tunisie et l'insuccès de la loterie.

12. Dès que M. Guyot aura rempli l'objet de sa mission qui est de trouver les deux stations indiquées plus haut, il devra m'écrire et je laisse à sa volonté de rester dans le pays pour y attendre les missionnaires ou de revenir immédiatement à Alger pour leur y donner les renseignements convenables.

En attendant les missionnaires, s'il prend ce parti, il peut faire les excursions qu'il jugera utiles, mais avec défense expresse de s'exposer à un danger certain.

351. - J. GUYOT à Ch. LAVIGERIE.

P.Bl.R., C, 13, original.

J. PERRAUDIN, in: *Zaïre*, 1957, t. XI, p. 931, résumé.

Bruxelles, 6 janvier 1883.

(Lors d'un second voyage à Bruxelles, il reçut la confirmation de la protection du Roi pour son expédition. Le Colonel Strauch avait déjà écrit ses ordres aux agents du Congo ainsi qu'à Stanley qui était sur le point de repartir pour l'Afrique.)

Je quitte Bruxelles enchanté de ces Messieurs de l'Association et heureux de leurs promesses.

(...)

Guyot.

352. - J. GREINDL à W. FRÈRE-ORBAN.

A.E.B., Afrique, A.I.C., t. II, 1883, n° 5, original.

Lisbonne, le 17 janvier 1883.

Monsieur le Ministre,

Les négociations entre le Portugal et l'Angleterre ont subi un temps d'arrêt.

(...)

Les bases de l'arrangement ont été proposées par l'Angleterre. (...)

Sur tout cela il n'y a aucune difficulté; mais le gouvernement de la Reine demande aussi qu'un maximum de droits de douane soit fixé (...). Quant à la tolérance religieuse, le gouvernement britannique l'entend en ce sens que les missionnaires anglais auront toute liberté d'action et désire une stipulation formelle à ce sujet.

M. de Serpa (Ministre des Affaires étrangères de Lisbonne) a répondu par une dépêche à M. d'Antes (Ambassadeur de Portugal à Londres) indiquant les amendements à introduire dans les propositions de l'Angleterre.

(...)

Le Portugal ne permet pas dans l'Inde aux missionnaires de la Propagande romaine d'exercer leur ministère dans les territoires soumis au patronat du Roi. Vous savez qu'il y a aussi une difficulté entre Lisbonne et Rome à propos de l'attribution, aux prêtres catholiques d'Alger, de territoires du royaume du Congo, que le Portugal considère comme dépendant du diocèse de Loanda. Il est bien difficile que la Cour de Lisbonne concède explicitement à des étrangers dissidents ce qu'elle refuse à d'autres étrangers, professant la religion de l'Etat. C'est pourquoi, M. de Serpa ne voudrait s'engager qu'à accorder la tolérance religieuse sans la définir d'une manière plus précise.

(...)

Greindl.

353. - M. STRAUCH à Ch. LAVIGERIE.
S.E.P., 658, V, 5, original.

Bruxelles, le 19 janvier 1883.

Monseigneur,

Le R.P. Charmetant et l'abbé Guyot ont rendu compte à Votre Eminence du résultat de l'audience que le Roi leur a accordée, ainsi que de la promesse que je leur ai faite avec l'autorisation de Sa Majesté, de recommander l'abbé Guyot et son compagnon de voyage à tous nos agents du Congo en les invitant à leur accorder l'hospitalité dans nos

stations, et, au besoin, à leur venir en aide dans la plus large mesure possible.

J'ai l'honneur de confirmer à Votre Eminence les assurances que j'ai données de vive voix au R.P. Charmetant.

Je prie (...)

Strauch.

A Son Eminence
le Cardinal Lavigerie.

354. - Ch. LAVIGERIE à J. GUYOT.
S.E.P., 658, V, 5, original.

Tunis, le 27 janvier 1883.

Mon cher enfant,

Je vous envoie la lettre ci-incluse de M. Strauch qui peut vous être utile. Je vous envoie aussi mes bénédictions paternelles avant le départ et tous mes vœux d'heureux voyage.

Je vous recommande, une dernière fois, de ne pas aller plus loin que 200 kilomètres au-delà de Stanley-Pool, et sous aucun prétexte de ne pas dépasser les 15.000 francs que je vous ai alloués. En trois semaines, je viens de payer 9.800 francs de traites du Tanganika, de l'Uganda, de Tabora et de Zanzibar. C'est un seul trimestre. Impossible de faire face à des dépenses nouvelles, si les allocations du Congo n'y passent pas tout entières.

Adieu, mon cher enfant, je suis vraiment dévoré d'amertume, point pour moi, et croyez-moi tout à vous en N.S.

Ch. Cardinal Lavigerie.

N'oubliez pas votre obligation du journal et d'une lettre au moins tous les quinze jours.

355. - Ch. DUPARQUET à H. CARRIE.
S.E.F., Cimbébasie (1882-1888), 1883, original.

Huilla, 29 janvier 1883.

Bien Cher Père,

(...)

J'ai appris avec bonheur par les journaux que toute l'Europe s'occupe de Stanley-Pool. Le gouvernement français a approuvé avec l'unanimité des Chambres le traité de Brazza-Makoko. La France va évidemment faire quelque chose à Stanley-Pool et les autres puissances européennes vont suivre ses traces. D'ici un an, Stanley-Pool va être une véritable colonie. C'est là le vrai moment pour la mission d'y aller prendre sa place. [...]

N'oubliez pas que Stanley-Pool *avait été donné à Mgr Lavigerie avec la vallée de la Casaï* (1) et que le Cardinal vous a rétrocédé le tout par un acte authentique conservé à la maison mère. Il vous donne pleine et entière juridiction sur cette contrée jusqu'à ce que Rome ait approuvé canoniquement cette rétrocession. Pour Stanley-Pool et la vallée de la Casaï occidentale, vous ne tenez donc votre juridiction ni de Mgr Le Berre ni de l'évêque d'Angola, mais de Mgr Lavigerie et Rome a approuvé cette rétrocession. Je vous dis cela, car je sais que les Pères du Gabon avaient des vues de ce côté.

(...)

Ch. Duparquet.

356. - P. AUGOUARD à A. EMONET.
S.E.P., 472, IV, 1883, original.

Communauté de Landana, 1 mars 1883.

Très Révérend et Bien Aimé Père,

Vous avez pu constater que depuis quelque temps le Congo occupe vivement l'attention de l'Europe et que chaque jour cette partie de

(1) Une main étrangère a souligné le passage mis en italiques, et elle a marqué dans la marge: « Inexact ».

l'Afrique prend une importance plus considérable. Placés sur ce vaste théâtre où affluent continuellement des Européens de toutes les nations, nous pouvons constater nous-mêmes sur place que le Congo ne manquera pas d'obtenir parmi les colonies africaines, dans un avenir peu éloigné, une place prépondérante.

Les Protestants sont au premier rang avec leurs colossales subventions; les expéditions scientifiques se multiplient, les commerçants arrivent nombreux et n'attendent que l'occasion favorable pour se lancer au centre du noir continent! La mission catholique seule paraît-elle rester en arrière? Non! Nous sommes allés de l'avant. Mais voilà que prêts à entreprendre définitivement l'œuvre de Stanley-Pool, nous nous trouvons paralysés par une compétition de juridiction incompréhensible, compétition qui non seulement nous arrête sur le chemin du grand fleuve, mais qui menace même la mission du Congo tout entière. D'un autre côté, les Portugais font l'impossible pour arrondir leur colonie d'Angola (...). Ils empêchent les autres à s'implanter sur des territoires où, du reste, ils n'ont eux-mêmes absolument aucun droit.

En cette occurrence, la Préfecture du Congo ne peut donc rester dans l'état actuel et il est excessivement important pour le bien des âmes qu'elle sorte au plus tôt de cette impasse, où elle ne tarderait pas à succomber. Déjà bien des fois, en considérant l'importance du territoire, le nombre des Blancs et la multitude des noirs, les Européens nous ont demandé pourquoi il n'y avait pas d'Evêque au Congo. Là est, en effet, toute la question et l'érection de la Préfecture en Vicariat apostolique donnerait un coup terrible au protestantisme et assurerait l'avenir de la mission. Si nous ne pouvons pas frapper les yeux par un luxe inouï et des vapeurs splendidement construits, du moins touchons les cœurs par les imposantes cérémonies du culte catholique où l'Evêque intercède pour son peuple et demande à Dieu des grâces qui ne sauraient être refusées.

Je n'insiste pas davantage, car les rapports fortement motivés de tous les missionnaires ainsi que les explications verbales du Révérend Père Carrie vous montreront combien nous nous intéressons à cette question d'où dépend, en résumé, la vie et la mort de la mission.

(...)

P. Augouard.

357. - J. DE HEMPTINNE à LÉOPOLD II.

P.R.B., Règne de Léopold II, Cabinet du Roi, III, B, h, 9. *Correspondance avec le comte J. de Hemptinne,* original.

(Gand, le 4 mars 1883.)

Sire,

Il y a quelques jours, Monsieur l'abbé Loyer est venu, au Cercle catholique, nous entretenir des missions africaines placées sous la protection de Son Eminence le Cardinal de Lavigerie. Au cours de son discours, Monsieur l'Abbé a été amené à nous parler de l'œuvre entreprise par Votre Majesté pour faciliter la propagation du Saint Evangile parmi les malheureux nègres habitant l'Afrique centrale.

L'orateur nous a exposé le bien qui a déjà été réalisé par l'œuvre de Votre Majesté en des termes tels qu'il a provoqué en moi la tentation de vous demander, Sire, de bien vouloir céder une petite partie des mérites de l'entreprise en acceptant une petite obole. La somme que j'ai l'honneur d'offrir à Votre Majesté est petite, mais j'espère que le bon cœur dont j'accompagne le don en augmentera aux yeux de Votre Majesté quelque peu la valeur.

J'ai la confiance que le bon Dieu continuera à bénir les généreux efforts de Votre Majesté et qu'un jour votre nom, Sire, sera connu et aimé des populations nègres auxquelles Votre Majesté aura procuré le plus grand des biens: la connaissance de la Rédemption.

J'ai l'honneur d'être
de Votre Majesté
le très humble et très dévoué sujet en J. Chr.
Cte de Hemptinne.

Gand, le 4 mars 1883.

358. - LÉOPOLD II à J. DE HEMPTINNE.

P.R.B., Règne de Léopold II, Cabinet du Roi, III, B, h, 9. *Correspondance avec le Comte J. de Hemptinne,* minute.

11 mars 1883.

Monsieur le Comte (de Hemptinne),

Permettez-moi de vous remercier très cordialement de la généreuse offrande que vous avez eu la bonté de m'envoyer pour l'œuvre africaine

à laquelle je m'intéresse. Je suis très sensible au sentiment qui vous y a porté. Ce n'est pas la première fois que vous marquez par des actes de largesse votre adhésion aux efforts que je fais pour porter la civilisation là où elle a tant besoin de pénétrer.

Recevez, je vous prie, l'expression de ma reconnaissance avec celle de ma parfaite estime et considération.

L[éopold].

359. - P. AUGOUARD à H. CARRIE.
S.E.F., Congo Français, Congo-Linzolo (1883-1887), 1883, original.

Au bord du Sagittaire, *30 mars 1883.*

Mon Révérend et bien cher Père Carrie,

(...)

Sagittaire. Le *Sagittaire* est arrivé trois jours après votre départ de Landana et le Commandant Cordier, Lieutenant de vaisseau, parut fort contrarié de votre absence, à laquelle il ne s'attendait pas. C'est qu'en effet il avait des instructions importantes à remplir sur la côte et il comptait sur votre précieux concours pour les mener à bonne fin.

(...) Le Commandant descendit à terre, fit une courte pause à la maison française et se rendit à la mission, où il manifesta immédiatement le désir de m'entretenir en particulier. Il m'annonça alors sous le secret qu'il était bien le *Sagittaire,* mais qu'il voulait le laisser ignorer le plus longtemps possible, car il avait l'ordre de s'opposer de toutes manières à l'expédition belge et d'acquérir des terrains au Loango et à Pointe-Noire. Je lui fis ressortir immédiatement l'importance prépondérante du Loango et la nécessité d'agir vigoureusement. Le Commandant me demanda des interprètes (ce qui m'embarrassa un peu); je lui donnai alors François (...).

Loango. Dès le lendemain le Commandant partit pour le Quillou (...). Là ils furent reçus par M. Van de Velde qui venait d'arracher un pavillon hollandais sur un terrain qu'il disait lui appartenir (...). Le lendemain, le Commandant vit un pavillon belge et un pavillon américain sur le terrain en question et, comme il était entré en négociation, il envoya à M. Gillard qui les avait plantés, l'ordre de retirer ces

pavillons. Ce qui fut fait immédiatement. (...) Le Commandant alla chez le roi (...). Le roi lui vendit toute la pointe, mais encore il se mit sous la suzeraineté de la France et reçut pour cela un cadeau d'un millier de francs.

Pointe-Noire. Après l'heureuse issue de cette affaire, le *Sagittaire* se rendit à Pointe-Noire et entama la question de l'achat de la pointe Indienne (sud). (...) Le palabre fut difficile. A la fin, les noirs consentirent bien à céder un petit terrain, mais à condition de toucher les coutumes annuelles; ce à quoi le Commandant ne voulut pas consentir. Il voulait payer largement, mais une fois pour toutes. Les noirs refusèrent carrément. Alors le Commandant leur déclara que s'ils ne voulaient pas vendre, il allait s'emparer du terrain; ce qui fut fait le lendemain par un officier et des matelots en armes qui commencèrent immédiatement la construction d'une maison (...), mais les noirs défendirent à qui que ce fût de vendre vivres ou matériaux au poste français.

Sur ces entrefaites, le Commandant écrivit à Landana en me disant qu'il avait pris possession et établi deux postes, un au Loango et un à Pointe-Noire; mais il ne me fit point connaître sa manière de procéder dans ce dernier point. Il concluait en me demandant deux interprètes pour ses deux postes. (...) Je revins du Congo pendant la nuit et je décidai de n'envoyer qu'un seul (pour ne point refuser tout à fait).

(...)

Le Samedi-Saint, le *Sagittaire* arriva à Landana pendant l'office et le Commandant arriva à la mission, comme nous sortions de la chapelle. Il m'apprit alors tout ce qui s'était passé pendant ces douze jours d'absence et il me dit qu'il venait uniquement pour me chercher avec l'intention de se rendre le soir même à Pointe-Noire. Ceci me contraria vivement, car, pour passer la Semaine-Sainte à Landana, j'étais retourné du Congo par terre et je me voyais ainsi privé des offices de la belle fête de Pâques. J'essayai de faire valoir ces raisons auprès du Commandant; mais ce que je ne lui disais pas, c'est que j'étais très contrarié de me voir ainsi jeté dans ces questions politiques qui pourraient être pour nous très nuisibles. Déjà la première fois, il voulait m'emmener à Loango pour régler la question des bornes arrachées, mais j'avais préféré attendre pour ne point paraître agir avec la force. J'étais donc fort embarrassé, d'autant plus que plusieurs fois le Commandant m'avait donné à entendre que nous devions rendre service au gouvernement qui m'avait donné 11.000 francs. Enfin, il insista tellement que je dûs enfin

céder: je pensais aussi profiter de cette occasion pour voir moi-même notre terrain du Loango et m'occuper du terrain Maïa que vous m'aviez dit d'acheter. Le Commandant ne cacha pas la joie que lui causait ma détermination et il me remercia vivement. Nous nous rendîmes donc à bord immédiatement et après trois heures de mouillage, le *Sagittaire* retourna au nord (...).

Nous allâmes mouiller à Pointe-Noire le samedi. Le lendemain (...), aussitôt après la messe, on leva l'ancre pour se rendre au Loango et le Commandant vint me conduire à terre (...). Le *Sagittaire* retourna le lundi à Pointe-Noire et je restai à Loango pour traiter l'affaire Maïa. Je devais retourner à Pointe-Noire par terre pour ne pas éveiller les susceptibilités d'André Loemba, que l'on disait très opposé aux Français; le prétexte était de lui parler de nos porteurs pour Stanley-Pool, afin qu'ils fussent prêts dans trois ou quatre mois. Je me rendis donc chez lui à son village. Il avait, par peur, abandonné la plage. En voyant arriver un blanc, il alla se cacher dans les broussailles, mais apprenant que c'était moi, il revint aussitôt. Il me promit quinze hommes de ses propres gens et s'engagea à m'en procurer quarante autres lorsque le moment serait venu. Puis il m'expliqua lui-même le palabre avec le Commandant, en me disant que les noirs tenaient à leurs coutumes annuelles et que le Commandant aurait dû accepter la première année, quitte à envoyer promener les noirs la seconde, quand l'établissement serait bien fondé. Il m'assura qu'il n'était pas opposé aux Français, mais qu'il ne pouvait rien faire sans les autres chefs. Le Commandant vint me trouver dès qu'il me vit à la plage et il recommença les pourparlers par où il aurait dû commencer la première fois. Ne pouvant se faire comprendre des indigènes ni envoyer d'ambassadeurs aux chefs, il est enchanté de m'avoir à son bord pour lui servir d'interprète auprès des linguisters que M. Saboga a envoyés du Loango et il me gâte véritablement; mais je serais bien plus enchanté de vivre avec mes confrères de Landana. Nous sommes toujours en rade de Pointe-Noire et nous attendons le retour des linguisters qui sont allés chez les chefs. On a construit un poste français avec un officier et des matelots à Loango et à Pointe-Noire. La France veut absolument occuper cette côte et M. de Brazza va arriver avec des hommes et un matériel considérable.

Landana. Le Commandant m'affirme que M. Nassou ne sait absolument rien au sujet de l'occupation portugaise que la France veut entraver. Elle veut occuper le territoire *au moins jusqu'à Cabinda.* Le Com-

mandant veut faire des cadeaux aux chefs de Landana (...) et je suis loin de l'en dissuader.

(...)

Expédition belge. M. Van de Velde a acheté d'immenses terrains sur les deux rives du Quillou, mais il n'a pu rien acheter à Pointe-Noire. L'expédition qui est partie d'Issanghila a atteint le Niari (Quillou), mais là, elle a été attaquée par les noirs qui *ont tué* un blanc, blessé un autre et tué cinq Zanzibarites. C'est probablement à l'endroit où de Brazza a été attaqué lui-même. M. Van de Velde est parti à la rencontre de cette expédition.

M. Harou a acheté des terrains aux princes du Chiloango, mais une reine quelconque a protesté et a prétendu fermer le chemin à M. Harou qui lui a répondu qu'il paierait des cadeaux, mais qu'il résisterait à la force par la force. La reine a levé la séance en le menaçant de ses noirs armés. La chose en est là.

Rien de l'expédition dans le Haut-Congo.

(...)

P. Augouard.

360. - P. AUGOUARD à H. CARRIE.

S.E.F., Congo Français, Congo-Linzolo (1883-1887), 1883, original.

Landana, le 6 avril 1883.

Mon bien cher Père Carrie,

(...)

Navires de guerre. Nous avons ici une véritable avalanche de navires de guerre. *Lundi* le *Sagittaire* partait pour Banane. *Mardi* un navire de guerre anglais arrive sur rade. Le Commandant et un officier nous fait visite. *Mercredi* arrive la corvette portugaise avec le *Julia Viema,* petite canonnière. (...) A trois heures les deux navires partent brusquement pour le nord. Sans doute on avait reçu quelque nouvelle du *Sagittaire* qui avait dû passer pendant la nuit. (...) *Jeudi* arrive du sud un autre navire anglais ayant à bord le Consul anglais de Loanda qui vint aussitôt nous rendre visite avec le Commandant. En voyant partir de Loanda la corvette et son satellite, le Consul avait pensé qu'ils venaient à Landana et immédiatement il s'était mis à leur poursuite. Le Consul m'a dit clairement qu'il allait trouver le Commandant du *Sagittaire* afin de

s'entendre avec lui pour s'opposer à toute occupation portugaise jusqu'à 5° 12'. De ce point jusqu'au Gabon, le Consul dit que les Français font très bien de s'implanter dans le pays, s'ils peuvent faire des traités avec les noirs. Quant aux rives du Congo jusqu'à 5° 12', il demande la neutralité jusqu'à entente diplomatique. Nous voilà donc à peu près en paix (...).

Congo. Je n'ai rien reçu de Mboma et de St-Antoine depuis mon voyage dans le Congo (...).

P. Augouard.

P.S. (...)

Le M. Chanoine Guyot, annoncé par la Maison Mère, n'a pas encore paru. M. Gillis a l'ordre de lui fournir vivres et marchandises pour l'intérieur.

361. - M. STRAUCH à LÉOPOLD II.

A.E.B., Papiers Strauch, n° 182, original.

(11 avril 1883.)

Au Roi.

Sire,

(...)

D'après ce même journal (2) le Portugal a échoué à Rome au sujet des revendications en faveur des diocèses du Congo et d'Angola, comme il a échoué à Londres pour les revendications politiques.

(...)

Strauch.

362. - D. BARILLEC à A. ESCHBACH.

S.E.P., 71, B, I, 1883, original.

Paris, le 20 avril 1883.

Mon très cher Père,

(...)

Limites Congo-Guinée: Le Très Révérend Père désirerait beaucoup que cette question soit décidée sans retard dans le sens demandé par la

(2) Il s'agit de *L'Echo du Parlement* ou du *Daily Telegraph.*

lettre du 8 septembre 1881, dont duplicata a été envoyée le 9 janvier 1882.

(...)

D. Barillec.

363. - A. ESCHBACH à A. EMONET.
S.E.P., 72, II, 1883, original.

Rome, le 23 avril 1883.

Très Révérend et Bien Aimé Père,

(...)

4. *Mgr Lavigerie est donc ici.* A la Propagande on nous rassure. On dit qu'on ne nous délogera pas de là où nous sommes établis. Mais il faut se rappeler que le Saint-Père est bien favorable à ce Prélat et que la Propagande sait que dans quelques années seulement, il a déjà envoyé plus de 50 missionnaires en Afrique.

(...)

A. Eschbach.

364. - J. GUYOT à Ch. LAVIGERIE.
P.Bl.R., C, 13, original.
J. PERRAUDIN, in: *Zaïre*, 1957, t. XI, p. 931-932, large extrait.

Vivi, le 24 avril 1883.

Eminence Révérendissime,

(...)

Nous recevons dans les différentes stations échelonnées sur le Congo l'hospitalité promise à Bruxelles, l'assistance nécessaire dans un pays où manquent encore les vivres et les porteurs. (...)

Je ne saurais trop remercier le Colonel Strauch de ses lettres qui sont regardées ici comme des ordres et qui me facilitent grandement ma mission que je jugerais, presque impossible, sans elles.

J'espère que M. Stanley qui retient depuis plus d'un an, à Stanley-Pool, les missionnaires protestants, pourvus de tout et possesseurs même d'un joli petit vapeur (...), et qui n'aime guère la présence d'étrangers vers le Haut-Congo, prendra aussi en bonne considération la lettre qui lui a été adressée personnellement.

Guyot.

365. - D. BARILLEC à A. ESCHBACH.
S.E.P., 71, B, I, 1883, original.

Paris, le 24 avril 1883.

Très Cher Père,

(...)

Je vous ai envoyé le *Bulletin* n° 162. Vous y aurez vu le retour du cher Père Carrie, qui tiendrait beaucoup à avoir une décision *sur les limites de sa préfecture*. Voyez. J'attends votre réponse, avant de faire d'autres démarches.

Barillec.

366. - Ch. DUPARQUET à A. EMONET.
S.E.F., Cimbébasie (1882-1888), 1883, original.

Huilla, 27 avril 1883.

Très Révérend et Bien Aimé Père,

(...)

4. *Affaires politiques au Congo.* Tous les journaux et revues européennes sont remplis de notions relatives au conflit des puissances européennes au sujet du Congo.

(...)Il y a trop d'intérêts européens qui y sont engagés. C'est une question qui en ce moment doit déjà être tranchée. Les événements se précipitent avec une telle rapidité en ce moment dans le Congo sous la double impulsion de M. Stanley et de Brazza, que toutes les grandes questions concernant notre beau fleuve vont enfin recevoir une solution.

(...)

P. Duparquet.

367. - P. AUGOUARD à H. CARRIE.
S.E.F., Congo Français, Congo-Linzolo (1883-1887), 1883, original.

Landana, 28 avril 1883.

Mon Révérend et bien cher Père,

(...)

Missionnaires d'Alger. Ils sont enfin arrivés au Congo par le paquebot portugais. Voici ce que le P. Gaëtan m'écrit à leur sujet:

« MM. Guyot et Baudonnet sont deux prêtres séculiers qui vont choisir l'emplacement d'une mission à Brazzaville. M. Guyot est charmant et s'exprime avec une grande facilité; l'autre, au contraire, est timide et ce voyage ne semble pas lui sourire. Ils n'ont ni porteurs, ni vivres; ils comptent sur l'expédition belge, mais je crois le moment mal choisi. Ces deux prêtres sont en laïques et ils n'ont pas dit une seule fois la Ste Messe à la mission. M. Guyot ne m'a pas parlé de juridiction ni de Stanley-Pool. Le ministère de la marine leur a donné deux fusils Gras et 2.000 cartouches ».

Puisque ces Messieurs ne parlaient pas de juridiction, je crois que le P. Gaëtan aurait dû leur en parler, comme je l'y avais invité formellement lors de mon dernier voyage à Mboma, afin d'éviter les difficultés postérieures. (...)

Toutefois, je crois que ces Messieurs ne pourront guère sortir de Vivi où ils sont actuellement, car l'expédition belge a de nombreux transports à effectuer et bon nombre de Zanzibarites se sont enfuis. Puis, s'ils arrivent à Léopoldville avec l'expédition, les indigènes ne les laisseront certainement pas s'établir à Brazzaville. Les membres de l'expédition, qui ont vu ces deux Messieurs à Vivi, disent qu'ils ne parlent que de chasse et qu'ils vont là en amateurs. Ils ont dit, en effet, qu'ils voulaient s'établir à Stanley-Pool. Que penser alors de la prétendue cession de Mgr Lavigerie à la Mission du Congo, par acte en forme déposé à la Maison Mère, au dire du P. Duparquet? Je vous envoie sa dernière lettre où il vous dit que désormais vous aurez l'avantage de relever d'une troisième juridiction épiscopale (3).

Expédition belge. L'expédition belge dit toujours aller de l'avant; elle serait déjà à 200 milles au-dessus du Pool: mais il paraît que Stanley est

(3) Ch. DUPARQUET à H. CARRIE, Huilla, 29 janvier 1883.

à Léopoldville où, sans doute, il attend Brazza. On a fait courir le bruit que Makoko aurait été chassé de son trône! M. Orban vient de m'écrire de Bolobo (100 milles au-dessus du lac), où il se plaint beaucoup des indigènes qui sont pillards et d'une férocité extraordinaire, avec plus faibles qu'eux. M. Boulanger achetait là de l'ivoire, mais très cher. Les cotons criards n'ont pas de valeur: il faut seulement de beaux tissus et du laiton. Enfin M. Orban se plaignait beaucoup de ce qu'on les laissait sans vivres ni secours.

(...)

Contrairement à ce qu'on avait annoncé, l'expédition partie d'Issanghila pour rejoindre le Niari n'a point eu de morts à déplorer ni d'attaques à soutenir. Par suite des fatigues, deux blancs sont seulement arrivés très malades. Ils disent que d'Issanghila au Quillou, le pays a le même aspect que de Vivi à Stanley-Pool, qu'il est très montagneux et qu'ils n'ont point vu les plateaux et les faciles vallons annoncés par M. de Brazza. Ils trouvent la voie du Congo plus facile.

(...)

P. Augouard.

368. - P. AUGOUARD à A. EMONET.
S.E.F., Congo Français, Congo-Linzolo (1883-1887), 1883, original.

Communauté de Landana, 30 avril 1883.

Mon Très Révérend Père,

(...)

Préfecture du Congo. Je ne crois point la Préfecture du Congo perdue, mais il faut avouer qu'elle est sérieusement menacée de toutes parts et que nous sommes poussés en avant par la force des circonstances. Sans doute, nous ne devons pas aller à l'aventure et marcher inconsidérément, mais il faut bien avouer que, depuis quelque temps, nous ne pouvons plus rester en arrière, sous peine de voir la plus belle partie de notre Mission nous échapper. L'arrivée des Missionnaires de Mgr Lavigerie ne le prouve que trop. De plus, après avoir loué nos efforts et nos succès, on trouve partout ici qu'aujourd'hui nous restons trop en arrière et on ne comprend pas notre inaction.

Vicariat apostolique. Aussi, nous qui sommes sur les lieux et qui nous rendons parfaitement compte de la gravité des circonstances, nous sommes tous d'avis qu'un Vicaire Apostolique devient de plus en plus indispensable. Si vous étiez ici, Mon Très Révérend Père, je crois que vous penseriez comme nous et que vous approuveriez notre manière de voir. Que penser, en effet, de cette juridiction de la Préfecture qui relève aujourd'hui de trois Evêques et quelle administration sérieuse peut-il y avoir? Pouvons-nous entreprendre quelque chose dans un état si précaire? et ne serait-ce pas alors aller à l'aventure?

Quant aux limites de la Préfecture, nous ne connaissons absolument rien, si ce n'est la partie qui regarde l'océan Atlantique; et en entreprenant une œuvre quelconque, nous serions exposés à nous la voir enlever, un autre Ordinaire trouvant qu'elle est sous sa juridiction.

Le Père Duparquet (!) affirme que le Cardinal Lavigerie a cédé Stanley-Pool et la Casaï à la mission du Congo et que l'acte, en bonne et due forme, a été déposé à la Maison Mère, après avoir été approuvé par Rome. Or, aujourd'hui les deux missionnaires d'Alger disent qu'ils vont à Stanley-Pool pour préparer les voies à un établissement à *Brazzaville* même. Que penser de tout cela?

Voilà donc la Mission du Congo relevant

1. de Mgr Lavigerie, qui nous cède Stanley-Pool et qui y envoie cependant ses missionnaires;

2. de Mgr Le Berre, qui nous donne tous ses pouvoirs et qui cependant se réserve la juridiction dans tous les pays à conquérir par les Français. Or, aujourd'hui que la France a pris possession du Loango, devons-nous abandonner ce point où nous avons déjà acquis un superbe terrain et commencé un établissement?

3. enfin de Mgr Netto, qui nous accorde aussi tous ses pouvoirs, mais qui laisse à entendre que c'est à la condition de le laisser s'établir lui-même à Cabinda.

Franchement, comment pouvoir se tirer d'affaires dans ce conflit des juridictions diverses, dont les chefs sont si éloignés de nous, particulièrement Mgr Lavigerie? Je me garderai bien d'incriminer personne, car, au contraire, j'aime à voir ces véritables Evêques étendre leur empire spirituel et manifester leur zèle pour le salut des âmes, mais cela ne me doit point faire perdre de vue la Mission qui nous est confiée et qui se trouve dans une position bien critique, comme vous pouvez le constater vous-même.

Il nous semble donc que le meilleur moyen de sortir de cet état extrêmement fâcheux pour le bien des âmes, et d'enlever toute difficulté pour l'avenir, c'est l'érection de la Préfecture en Vicariat Apostolique. Les Evêques entr'eux s'entendront parfaitement; étant égaux, ils traiteront bien plus facilement les questions, ce qui n'aurait pas lieu avec un simple Préfet Apostolique. Du reste, les faits sont là pour démontrer la vérité de ce que j'avance.

En outre, l'importance de la Mission, sa position au milieu des Européens qui affluent de toutes parts, son séminaire indigène, la pompe extérieure qu'elle doit manifester pour s'opposer aux efforts du Protestantisme, les grâces attachées à la présence d'un Evêque, le nombre toujours croissant de missionnaires et de fidèles, tout en un mot milite en faveur de l'érection de la Préfecture en Vicariat Apostolique. Si l'année dernière le moment ne semblait pas venu, vous avouerez vous-même que les circonstances ont bien changé et que la situation tend à devenir chaque jour plus difficile.

Limites de la Préfecture. Si le P. Carrie a demandé comme limite le Cap Lopez (qui englobe en effet l'Ogooué), ce doit être un lapsus calami, car il ne nous a jamais parlé que du second degré: c'est le même dont Mgr Le Berre avait parlé lorsque j'étais au Gabon. Aujourd'hui Sa Grandeur demande le 3° degré; il n'y a pas grand inconvénient à cela, car le pays entre le 2° et le 3° degré est fort peu intéressant pour l'un ou pour l'autre. Il paraît juste, en effet, que Mgr Le Berre garde l'Ogooué et nous le Stanley-Pool.

(...)

Missionnaires d'Alger. MM. Guyot et Baudonnet sont arrivés le 28 mars dernier à Banane par la voie portugaise, de sorte que je n'ai pu les voir à Landana. Ils sont allés voir nos Pères de Mboma, mais sans parler de leurs projets. (...) A Vivi, ils ont été plus expansifs et ils ont dit aux membres de l'Expédition belge (chez qui ils logent) qu'ils allaient simplement à Stanley-Pool pour choisir l'endroit de leur futur établissement. S'ils s'y établissent, que deviennent alors nos projets? Car il ne s'agit pas de les y devancer, mais de savoir quels sont ceux qui ont la juridiction. Ce n'est point le spectacle du Steeple-chasse des deux sectes protestantes qu'il faut donner, mais il faut savoir de quelle juridiction relève Stanley-Pool. Si ces Messieurs y vont, c'est donc qu'ils croient avoir juridiction. Mais alors que deviennent les assertions du Père Duparquet qui affirme que le Cardinal Lavigerie nous a cédé ce territoire? Et puis, dans ce cas, à quel degré de longitude s'arrête cette juridiction ? Vient-elle

jusqu'à la côte? Si, au contraire, ces Messieurs n'ont pas juridiction, que penser de leur manière d'agir? (J'avais bien donné des instructions précises au Père Gaëtan à Mboma, mais il n'a su rien leur demander). (...)

Voilà pour la question de principe. Quant à la question d'exécution du voyage de ces Messieurs, ils seront assez bien embarrassés. Ils n'ont absolument rien que deux fusils et des cartouches pour M. Guyot qui ne parle en effet que de chasse (selon les rapports des officiers belges qui m'en ont déjà parlé). Ils comptent sur les vivres, les marchandises et les porteurs de l'expédition belge, qui est elle-même fort embarrassée en ce moment; aussi, ces Messieurs ne seront pas de sitôt à Stanley-Pool, si jamais ils y vont.

(...)

P. Augouard.

369. - D. Barillec à P. Augouard.
S.E.P., 472, IV, 1883, minute résumée sur lettre du 1 mars 1883.

Paris, 4 mai 1883.

Répondre qu'on ne sait ce que réserve l'avenir, mais que pas d'avis pour le moment. Le Père Carrie, venu en France spécialement pour cette question, traitée le 22 avril 1883 (Très Révérend Père, les Pères Collin, Barillec, Delaplace et Carrie). Tous: pas d'avis pour le moment, difficultés avec le Portugal etc. — à Rome on ne veut même pas entendre parler des limites.

A. Barillec.

370. - A. Eschbach à A. Emonet.
S.E.P., 72, II, 1883, original.

Rome, le 7 mai 1883.

Mon Très Révérend et Bien Aimé Père,

(...)

4. *Cardinal Lavigerie.* J'ai dîné avec lui le jour de l'ascension chez M. Captier. Placé à côté de lui, j'ai pu lui causer longuement des missions.

En somme, il paraît très accommodant, mais peut-on se fier à ces bonnes paroles? Il demandera au Saint-Siège un évêque pour les missions de l'intérieur de l'Afrique, mais la question des limites restera en suspens. Je l'ai invité à venir présider notre fête de Pentecôte. Il a accepté, s'il est encore à Rome, ce qui n'est pas sûr.

A. Eschbach.

4 bis. Pour la question des limites, je vais en recauser plus sérieusement encore avec Mgr Lavigerie à la prochaine rencontre pour connaître au moins le fond de ses intentions.

371. - A. EMONET à A. ESCHBACH.
S.E.P., 71, B, I, 1883, original.

Paris, le 15 mai 1883.

Mon très cher Père,

(...)

10. *Congo.* Les deux missions du Congo et de la Guinée nous appartenant, il me semble qu'il n'y a aucune difficulté à régler leurs délimitations respectives dans le sens que nous demandons.

Du côté de Mgr Lavigerie, je ne crois pas que nous ayons aucune difficulté. Tenez-nous cependant bien au courant de tout.

(...)

A. Emonet.

372. - A. ESCHBACH à A. EMONET.
S.E.P., 72, II, 1883, original.

Albano, 21 mai 1883.

Mon Très Révérend et Bien Aimé Père,

(...)

8. *Congo.* Je comprends qu'il serait désirable que la question des limites fût résolue, mais il n'y a pas *periculum in mora,* et d'autre part, il y a danger à trop insister à la Propagande, qui a peur de s'occuper de cette question. Et puis, un point en réveillerait un autre. Le mieux à tous égards,

c'est de garder le silence le plus absolu tant que le Cardinal Lavigerie sera là. Son Eminence fait l'administration de Rome et un mot de sa part serait accepté comme un oracle. Or, quoi qu'il paraisse, ce mot pourrait nous être contraire. Le Cardinal n'a pas pu digérer encore que l'on ait présenté, à la Propagande, le papier qu'il a signé à Paris sur la demande du Père Duparquet. J'ose vous prier, Mon Très Révérend Père, de ne pas insister sur cette question des limites. Les Pères Brichet et Brunetti sont absolument du même avis. Le mieux pour le Congo c'est d'avancer le plus possible dans l'intérieur.

A. Eschbach.

373. - J. GUYOT à Ch. LAVIGERIE.
P.Bl.R., C, 13, original.
S.E.P., 658, V, 5, minute autographe.
J. PERRAUDIN, in: *Zaïre*, 1957, t. XI, p. 932, résumé sommaire et partiel.

Manyanga, le 26 mai 1883.

Eminence Révérendissime,

Pour n'avoir pas à me reprocher le retard forcé que j'ai dû subir à présent, j'ai voulu gagner ce temps perdu, par mille et mille renseignements pris sur place, aux bonnes sources et contrôlés de mon mieux. Ces renseignements, je vais les écrire tels quels, pensant qu'ils intéresseront un peu Votre Eminence.

L'Association Internationale Africaine et le Comité d'Etudes du Haut-Congo, formé, dit-on, de négociants et banquiers, ne sont bien qu'une seule et même chose, quoiqu'on ait tenu à les séparer quand a été lancée dans la presse l'accusation de société commerciale, portée contre l'Association à la tête de laquelle se trouve le Roi des Belges. C'est bien le Roi qui fournit seul, au dire de tous ses officiers chefs de stations, les millions qui se dépensent et se gaspillent en partie, pour une œuvre à la vie de laquelle quelques uns ne croient pas. Devant le travail fait jusqu'à ce jour, le Portugal s'agite à revendiquer des droits acquis antérieurement. A Bruxelles, on s'est ému, plus que de mesure, devant cette revendication et pour s'y opposer, on a été jusqu'à envoyer, sous le secret, connu de toute la presse anglaise, 6 canons de montagne que j'ai vus à Vivi et destinés à Manyanga, qui se fortifie.

L'on rit ici d'une telle précaution, si inutile que coûteuse. Les millions déjà si légèrement sacrifiés à la parole de Stanley, n'ont pas fait la route actuelle du Congo, si aisée aux lourds transports de Stanley-Pool, la clef reconnue du Haut-Congo, d'un bien facile accès. Aussi, depuis bientôt un an, et toujours sous le sceau du plus grand secret, croit-on, Bruxelles a détaché des stations du Congo, différents officiers Belges et étrangers, pour entreprendre diverses explorations sur le Niari, rivière suivie par de Brazza à son retour et qu'il a indiquée comme une ligne plus directe et plus facile vers Stanley-Pool.

A son embouchure, au-dessus de Loango, au nord de Landana, le Niari prend le nom de Quillou. Quand le *Sagittaire* s'est présenté, au nom du gouvernement français, pour prendre possession d'un point important de la côte, point de départ pour des stations françaises futures, il a trouvé la chose faite par l'Association dont les explorateurs ont fondé de ci de là, en remontant le Quillou-Niari, plusieurs postes ou stations qui s'appellent jusqu'à ce jour Stephanieville, Philippeville, etc.

Le Quillou-Niari est navigable en grande partie; là où il ne l'est pas, sa vallée donnera en bien des endroits assez de facilités pour y trouver un chemin de fer dont une branche pourrait aboutir à Manyanga d'abord. Chose désirée à Bruxelles.

Le Haut-Niari n'est pas encore exploré. Ce sera l'objet de la deuxième mission du Capitaine Hanssens de qui je tiens une partie de ces détails.

Si je me plais à donner tous ces renseignements si précis à Votre Eminence, c'est pour l'assurer que le Roi veut coûte que coûte, — et ce serait encore bien des millions à dépenser, — que son œuvre vive. Il y croit son honneur engagé.

C'est aussi pour qu'Elle soit au courant des faits quand la politique s'en mêlera, si de Brazza croit à son tour avoir des droits à revendiquer.

Cette nouvelle route par le Niari se cherche malgré Stanley et en dehors de lui, qui tient naturellement à sa route du Congo. Pendant ce temps, avec trois petits vapeurs, il poursuit l'installation de nouvelles stations sur le Haut-Congo. Mais avant de quitter Stanley-Pool, prenant en réelle considération la lettre du Roi à mon sujet et à celui de ma mission, il a donné aux chefs des stations l'ordre de bien m'accueillir, de me faciliter ma marche en avant et de m'aider dans la mesure de leurs moyens.

Il s'est vengé des ennuis que lui ont occasionnés les missionnaires protestants établis en plusieurs points le long du Congo et à Stanley-Pool

et de certains d'entre eux, M. Comber, leur chef, qui est venu me serrer la main sitôt qu'il a appris mon arrivée à Manyanga. Il s'est vengé d'eux, dis-je, en allant en hâte leur dire que cette fois allaient venir enfin de vrais missionnaires qui s'occupent sérieusement de civiliser les nègres et de se livrer à l'agriculture. Deux choses qu'on ne fait dans aucune de ces missions protestantes où il se dépense cependant tant d'argent. Depuis ces dispositions de Stanley, M. Comber est dans l'inquiétude.

Deux sociétés protestantes se partagent le Congo et ses dépendances. La Livingstonia, qui a ses premières stations un peu dans l'intérieur des terres et la dernière à Stanley-Pool, et la Mission Baptiste anglaise, la plus importante, qui s'est établie en différents points le long et sur la rive gauche du Congo depuis Banane où elle a loué un pied à terre à une factorerie française, jusqu'à Stanley-Pool, où un terrain lui a été concédé en face de la Livingstonia, sur la proposition de l'Association.

Elle possède actuellement entre ces points extrêmes une première mission à Wango-Wango, dont elle a fait son dépôt principal de ravitaillement, un peu au-dessous de Vivi, à 200 km de la mer. Une deuxième à Palaballa, dans les terres et en face de Vivi, une troisième à San Salvador, en territoire portugais et sur la route des caravanes d'ivoire qui partent des contrées en amont de Stanley-Pool pour se rendre aux factoreries d'Ambriz. Une quatrième fondée d'abord à Issanghila, en terrain belge, a été transférée plus haut à Baynes-ville, ainsi nommée du Monsieur qui fait les frais de cette station, qui possède un joli canot en tôle d'acier, monté par 8 rameurs et qui lui permet de communiquer par eau avec la cinquième mission fondée à Manyanga. Cette station actuellement sur la rive droite, en territoire belge, va être transférée prochainement sur la rive gauche en face, mais toujours sur le terrain de l'Association, qui devient, tant soit peu, sur le Congo et au-delà, le marquis de Carabas. Baynes-ville est à 340 Km de la mer, Manyanga en est à 447. La sixième station enfin est à Stanley-Pool que Stanley, malgré leurs vives instances, ne permet pas aux Anglais de dépasser. Mais elle aura bientôt, elle aussi, son petit bateau à vapeur qu'elle attend de jour en jour, et rien ne l'empêchera de prendre pied, *où elle pourra,* sur les rives du Haut-Congo. D'après les chiffres que j'ai sous les yeux et qui seraient plus vrais que tous ceux que l'on a donnés jusqu'à ce jour, Stanley-Pool serait à 559 Km environ de la côte.

La première station de l'Association sur le Haut-Congo est à M'suata, à un jour du confluent de l'Ibari-Nkoutou et du Congo, à 180 Km de

Stanley-Pool, distance que l'on franchit en cinq jours sur le canot à rameurs ou en voile des Belges. La deuxième station est Bolobo, à 220 Km de M'suata.

Les deux rives du Congo sont habitées par la puissante nation des Batéké, mais sur une partie de la rive gauche, ils en ont été refoulés un peu vers l'intérieur par les Bayanzi, qui ont pris leur place le long du Congo sur une profondeur d'une ou deux lieues.

Ce serait donc à ces deux nations, les Bayanzi sur la rive gauche et les Batéké sur la rive droite que vos premiers missionnaires auraient à faire. Les officiers qui connaissent ces tribus les disent assez bienveillantes, mais malheureusement plus livrées au commerce de l'ivoire qu'à l'agriculture et me conseillent de ne choisir pour les missions futures que des points à portée de la protection des stations de l'Association.

C'est aussi le désir de Stanley.

Je vais donc, une fois arrivé à Stanley-Pool, prendre mes dispositions pour aller directement à M'suata et étudier les tribus voisines de cette station. Votre Eminence trouverait cette première distance de 180 Km trop grande, si je n'avais l'intention de revenir ensuite sur mes pas pour étudier entre Stanley-Pool et M'suata un point de la rive droite chez les Batéké à 80 Km environ de l'une de l'autre station, ce qui mettrait vos deux missions à deux jours en canot l'une de l'autre et la première à deux jours de Stanley-Pool et comme sous sa protection.

Je verrai d'ailleurs Stanley à son retour de l'exploration qu'il dirige en ce moment et lui retiendrai, dans la crainte d'être gêné un jour par les protestants, un terrain à Bolobo et dans les autres stations qu'il aura fondées.

Ces stations si éloignées qu'elles paraissent maintenant, ne seront, grâce aux vapeurs qui sillonneront le Haut-Congo, qu'en quelques heures, un jour ou deux au plus, l'une de l'autre; et Votre Eminence sait très bien que sur les bateaux du roi des Belges ses Missionnaires seront comme chez eux.

J'attends de Votre Eminence l'approbation de ces résolutions prises d'ailleurs dans les instructions qu'Elle m'a données, en l'assurant que je mettrai toute la prudence nécessaire et le courage voulu pour mener à bien la mission qu'Elle m'a confiée.

Veuillez (...).

[Guyot]

374. - D. BARILLEC à A. ESCHBACH.
S.E.P., 71, B, I, 1883, original.

Paris, le 29 mai 1883.

Mon Bien Cher Père,

(...)

Limites Congo Guinée. En répondant à ce sujet, vous n'aviez pas sans doute nos lettres sous les yeux; car vous avez répondu un peu à côté.

Il y a deux questions: celle des limites de nos Missions Congo et Guinée à l'intérieur, vis-à-vis de celles de Mgr Lavigerie; et celle des limites respectives de nos deux missions Congo-Guinée entre elles.

Pour la première question, pas de *periculum in mora*, c'est vrai, puisque nous avons un acte positif du Cardinal Lavigerie; je vous disais simplement de suivre la chose avec soin.

Pour la deuxième question, c'est l'actuelle et la principale, et celle dont je vous parlais spécialement à cause du malentendu existant entre Mgr Le Berre et le Père Carrie. Et les deux missions étant à nous, il semble qu'il ne peut y avoir aucune difficulté à fixer leurs limites respectives, en prenant, comme c'est proposé, comme limite le 3° degré de latitude sud.

Tâchez donc, je vous en prie, d'arranger cela au plus tôt.

D. Barillec.

375. - A. ESCHBACH à A. EMONET.
S.E.P., 72, II, 1883, original.

Rome, le 4 juin 1883.

Mon Très Révérend et Bien Aimé Père,

(...)

3. *Limites du Congo.* J'avais votre lettre du 15 mai sous les yeux en vous écrivant le 21 et c'est de la délimitation de nos deux Missions entre elles, que je disais: *non est periculum in mora.* Comme, malgré ma réponse et la prière y jointe, le R. Père Barillec insiste une nouvelle fois, je me suis

fait un devoir de proposer une fois de plus la question, *au point de vue restreint.*

La réponse du Cardinal fut ce que je prévoyais. J'ai cependant insisté en plaidant en faveur d'une délimitation précise. Son Eminence n'a pas cédé. Elle a ajouté, au contraire, que, si cela est nécessaire, les supérieurs ecclésiastiques des deux missions doivent se donner mutuellement juridiction sur les parties douteuses.

La Propagande ne veut absolument pas faire de décret en ce moment relatif au Congo. On attend la fin des démêlés politiques.

(...)

A. Eschbach.

376. - A. GAËTAN dans le *Journal de la mission de Mboma. S.E.P.*, 693, *Boma,* p. 131, original.

10 juin 1883.

Le Capitaine Hanssens et Gillis et M. Nillis viennent nous inviter.

12 juin 1883.

Le Capitaine Hanssens et Nillis reviennent nous voir. Le Capitaine me charge de dire au R. Père Carrie qu'il ne doit pas compter sur les promesses de Stanley pour ravitailler les caravanes pour Stanley-Pool, parce que Stanley a donné des ordres contraires.

377. - M. LE BERRE à J. SIMEONI.
*P.F.R., S.R.C., Congo, v*ol. VIII, 1861-1886, fol. 740-741, original.

Sainte Marie du Gabon, le 6 juillet 1883.

Eminentissime et Illustrissime Seigneur,

Veuillez m'excuser de n'avoir pas écrit à Votre Eminence, depuis que j'ai eu l'honorable faveur de vous voir en votre palais de la Propagande au mois de septembre 1881.

Ce qui se passe de plus remarquable dans le Vicariat des Deux Guinées, depuis avril dernier, c'est l'expédition de M. de Brazza Savorgnan. Il est arrivé au Gabon le 21 avril sur le vapeur le *Précurseur* avec un nombreux personnel composé d'Européens et de noirs Africains, son Etat-Major comprend une trentaine d'Européens.

Parmi les Européens qui suivent ou composent l'expédition, se trouvent deux Italiens, M. Jacques de Brazza, frère du chef de l'expédition, et M. Peccite.

La colonie française, dont le centre est au Gabon, seconde l'expédition, en mettant à sa disposition une partie de ses logements, ses navires etc.

La mission, dont le principal établissement est au Gabon, s'est empressée elle-même d'accueillir une partie du matériel de M. de Brazza, qui est fort considérable.

C'est le Gabon qui est le principal dépôt de l'expédition, et le point de départ pour les contrées où elle va se diriger.

C'est le premier juin que M. de Brazza a quitté le Gabon, sur le vapeur de guerre français « *Le Sagittaire* » pour se rendre à l'entrée du fleuve l'Ogooué. Là, il a pris un autre « *Le Basilic* » qui l'a conduit jusqu'à l'îlot de ce fleuve, nommé Lambaréné, centre principal du commerce de cette rivière. En cette île est fondée depuis deux ans passés, notre nouvelle mission dédiée à St-François-Xavier.

Notre mission a été une véritable providence pour M. de Brazza: on venait d'y terminer une jolie chapelle en plancher: on allait la bénir, lorsqu'est arrivé le nombreux personnel de l'expédition. Il n'avait là ni cases ni logements. Qu'avons-nous fait? Nous avons mis cette chapelle à la disposition de M. de Brazza et de ses Européens, pour les loger ainsi qu'une de nos cases. Ils en ont été heureux, et nous en sont bien reconnaissants.

A Lambaréné étaient descendus du haut du fleuve 7 à 800 noirs avec 56 pirogues, pour le service de M. de Brazza. A son arrivée, il a été reçu comme en triomphe, tous ces noirs le proclamant leur bon père, et le portant dans leurs bras.

Il a quitté Lambaréné le 9 juin et est arrivé à l'îlot « Ndoylé » le 12. C'est en cet îlot que M. de Brazza veut installer un des principaux de ses postes de l'Ogooué.

Votre Eminence doit se demander: et les missionnaires ne suivent-ils pas l'expédition?

Deux, Eminence, vont l'accompagner, au moins jusqu'à la source de l'Ogooué, les Pères Davezac et Bichet. Ils sont partis de Lambaréné le 9 juin, avec M. de Brazza, à la grande satisfaction de toute l'expédition. M. de Brazza les a pris sous sa protection et leur fournira tout ce qui leur sera nécessaire. Il leur a donné à chacun sa pirogue armée de 12 à 15 noirs vigoureux.

Au moment où l'Expédition arrivait au Gabon, un traité se concluait entre les chefs du Loango et un capitaine de la marine française. M. de Brazza vient d'y envoyer un détachement de son expédition pour y établir un poste militaire.

La mission du Congo y fonde elle-même un établissement en ce moment.

C'est avec bonheur que je transmets ces documents à Votre Eminence.
(...)

de Votre Eminence
le très humble et très obéissant serviteur
+ M. Le Berre
Ev. d'Archis, Vic. ap.

A Son Eminence
le Cardinal Simeoni
Préfet de la S.C. de la Propagande.

378. - J. GREINDL à W. FRÈRE-ORBAN.
A.E.B., Afrique, A.I.C., t. II, 1883, n° 66, original.

Lisbonne, le 18 juillet 1883.

Monsieur le Ministre,

Vous m'avez invité à vous tenir au courant du différend qui existe entre le Portugal et le Saint-Siège au sujet des missions d'Afrique.

Le Gouvernement de S.M.T.F. a fait rédiger par la Commission portugaise d'outre-mer deux memoranda pour établir le bien fondé de sa protestation contre la création par la Sacrée Congrégation de la Propagande du centre de mission du Congo et de la Préfecture Apostolique de Cimbébasie, sans accord préalable avec le Portugal et au mépris du droit de patronat de ce pays en Afrique. Le ministère de la Marine vient de

publier ces deux memoranda en une brochure que j'ai l'honneur de vous envoyer sous bande.

Les memoranda citent les diplomes pontificaux qui confèrent le droit de patronat au Roi du Portugal et le lui confirment à diverses reprises et entre autres la bulle de Clément VIII qui, à la demande du gouvernement portugais et du Roi du Congo, détache ce dernier pays du diocèse de St-Thomé et érige un évêché d'Angola et du Congo. Comme ces documents déterminent les limites du patronat à la côte et ne lui assignent aucune à l'intérieur, l'auteur des mémoires en conclut que le patronat s'étend sur tout le centre du continent entre Angola et Mozambique. Du reste, il n'est pas même nécessaire de recourir à cette manière de raisonner pour établir le droit du Portugal sur le royaume du Congo, puisque le chef de cet Etat reconnaît depuis des siècles la suzeraineté de S.M.T.F.

Il est fâcheux que la brochure n'ait pas publié en même temps les documents émanés de la Sacrée Congrégation de la Propagande, afin de mettre le lecteur en mesure de juger du mérite des prétentions des deux parties litigeantes. Nous ne connaissons les arguments de la Cour de Rome que par les réponses qu'y fait l'auteur des memoranda. Cela suffit cependant pour nous faire connaître que la Propagande cite une bulle de 1640 créant une préfecture apostolique au Congo, rappelle que suivant le concile de Trente la dotation est un des titres d'où dérive le patronat et fait observer que le Portugal n'a pas le personnel nécessaire pour évangéliser l'Afrique.

L'auteur des memoranda répond que la bulle de 1640 ne forme pas un précédent, puisque le Portugal a protesté contre cette violation de ses droits. Il prétend prouver que l'absence de dotation n'est pas de nature à entraîner la déchéance du patronat et dit, enfin, que le gouvernement ne s'oppose pas, au contraire, à ce que des missionnaires étrangers évangélisent l'Afrique, pourvu qu'ils se soumettent à la juridiction de l'ordinaire portugais.

Les citations historiques des memoranda peuvent être fort exactes, mais ne semblent pas avoir grande valeur aujourd'hui. Tout est changé depuis le temps où les documents pontificaux ont été rédigés. Le Saint-Siège, en délimitant, il y a des siècles, le patronat portugais, n'a pas pu vouloir lui attribuer des pays qui étaient alors en grande partie inconnus et dans tous les cas inaccessibles. Il y a bien longtemps que le royaume du Congo n'existe plus. Le descendant des rois de ce pays est toujours

vassal du Portugal; mais il n'est plus que le chef d'un petit village. Enfin il est notoire que le Portugal n'a plus les ressources en hommes et en argent nécessaires pour l'œuvre dont il revendique le monopole.

(...)

Greindl.

379. - A. VAN WEDDINGEN à J. SIMEONI.
P.F.R., S.R.C., Congo, vol. VIII, 1861-1886, fol. 755-756, original.

Laeken, prope Bruxelles
die 12 Novembris 1883.

Eminentissime Princeps,

Paucis hisce lineis Eminentiam Vestram tot laboribus usque distentam, venia mihi detur distrahere, cum, suasu Majorum, negotium Illi sit exponendum, ex quo summa emolumenta sacris missionibus, apud Afros, forte exspectanda sint.

Videlicet, Princeps Eminentissime, hoc in votis jam dudum erat religionis Moderatoribus, ut Belgica sacerdotum missio in Africa institueretur, qui Exploratorum nostrorum vestigiis inhaerentes, Fidei catholicae beneficium rudibus hisce populis afferrent, arreptis stabilitae jam Federationis facilitate commodisque.

Age, spectatissimus quidam sacerdos Belga (4), inspecta unice Dei gloriâ, decrevit vitam suam fortunasque huic incaepto vovere, sociumque nactus est, olim missionibus Americae deditum. Et ita res modo processit, ut quinquaginta millia francorum operi certo valeant addici.

Porro, mens est hisce missionum fautoribus ut a Rege nostro Leopoldo II subsidia ac protectionem ultro obtineant: quâ in re confidere fas, eorum spem non futuram esse dilusam.

Domus Missionis Belgicae, apud Afros, cunctarum regionum clericis patens, Bruxellis conderetur, quae sive his quae in additâ schedulâ proponuntur Regulis regeretur, sive aliis legibus, a Sacra Fidei Propagandae Congregatione pro summo Reverendissimae Vestrae Eminentiae arbitrio praescribendis.

(4) Il s'agit d'un certain abbé SCHMITT ou SCHMITZ.

Mihi verum, Princeps Eminentissime, Regiae Aulae Eleemosynario, a sacerdotibus illis, munus demandatum fuit ut Eminentiae Vestrae ea de re mentem humillime praesentirem: quod facere vix fuissem ausus, nisi tum Archidiocesis Mechliniensis Generalis Vicarii (sede vacante), tum Illustrissimi *Rinaldini* consiliis et auctoritate me impulsum magis quam fretum vidissem. Nec profecto ulla ex mea parte opera desideraba:ur, quominus sacerdotum illorum propositum felici donetur exitu.

At, prae cœteris, ipsa Eminentiae Vestrae sententia venerabunde a nobis expostulanda fuisse videbatur, ut robur magis ac Numinis favor adsint conantibus.

Haec interea, dum gratissimam recolo diem, quâ Regis Serenissimi vota Eminentiae Vestrae, anno proxime elapso, coram deferrem, laetor iterum me ad vitam profiteri,

Princeps Eminentissime,
Amplitudinis Tuae servum humillimum

Aloysium van Weddingen
S.S. Camerarium, Aulae Regiae Eleemosynarium.

Eminentissimo Principi Cardinali S.E.R. Simeoni
Sacrae Congregationis de Propagande Fide Praefecto
Romam.

380. - [SCHMITZ] à J. SIMEONI.
P.F.R., S.R.C., Congo, vol. VIII, 1861-1886, fol. 753-754, original (5).

(novembre 1883.)

Propositio regularum seu statutorum ad erigendam in Regno Belgico Congregationem sacerdotum saecularium,qui, sub invocatione ac nomine B.M.V. de Lourdes, cum consensu Congregationis de Propaganda Fide, infra jurisdictionem Archiepiscopi Mechliniensis, sese ad Gentes Africae centralis evangelizandas devovunt.

(5) Ce document n'est pas écrit par Mgr A. VAN WEDDINGEN.

Art. I.

§ 1. — Associatio sacerdotum saecularium ad gentes Africae centralis evangelizandas, in Regno Belgico instituitur.

§ 2. — Quae gentes evangelizandae in regionibus Africae per flumen vulgo dicto Congo irrigatis, inter 5° latitudinis septentrionalis, 8° latitudinis meridionalis, Oceanum Atlanticum ad occidentem et Oceanum Indicum ad Orientem inhabitant.

§ 3. — Associatio protectionem assensumque Congregationis de Propaganda Fide humiliter expostulat, quam libentissime, nunc et in posterum, omnes modificationes, divisiones et extensiones, a supradicta Congregatione impositas vel imponendas acceptat.

Art. II.

§ 1. — Sedes seu domus Associationis in Regno Belgico ac insuper in territorio archidiocesis Mechliniensis in perpetuo fixa manebit, quo jam — sub patrocinio Illustrissimi Regis Leopoldi II — associatio internationalis africana instituta est.

§ 2. — Consensu supradictae Congregationis obtento, associatio protectionem Illustrissimi Regis Belgii expostulat, sperans sese accepturam esse in diversas stationes ab exploratoribus belgicis nuper in Africa erectas.

Art. III.

§ 1. — Associatio a Superiore, domicilium in domo principali habente, dirigitur, qui superior prima vice a Propagatione designabitur.

§ 2. — Idem superior loco suo Rectorem et vice-rectorem ad administrandas Africae provincias, saltem annuente Propaganda, indicabit.

§ 3. — Ipse quoque tum spirituali, tum temporali bono missionis curabit.

§ 4. — Quo defuncto, soli sacerdotes associationis ejus successorem eligent.

Art. IV.

§ 1. — Admittuntur in Associatione sacerdotes et juvenes omnium nationum ad instar associationis internationalis africanae.

§ 2. — Annuentibus superioribus, sectio Religiosarum ad associationem adjungi potest, quae aegrotis inservire, mulieresque, puellas et pueros Africae docere cupiant.

§ 3. — Pecunia sufficiente, associatio ad domum suam belgicam duas scolas industriales (6) et agricolas ad utrumque sexum adjungere potest, ut juvenes in illis rite formati, civilisationi christianae et auxilio missonariorum et exploratorum inservire possint.

§ 4. — Eadem sub conditione pueri africani utriusque sexus vel ad sedem principalem vel ad diversas stationes civilisationis causa, admitti possunt.

Art. V.

§ 1. — In patria belgica, sodales associationis habitum ecclesiasticum Romanum adhibebunt; in Africa vero habitus ille secundum necessitates climatis modificari potest.

§ 2. — Sacerdotes juvenesque aspirantes ubicumque barbam integram habent, servato usu apud missionarios vigente.

Art. VI.

§ 1. — In die professionis sodales omnes obedientiam ad superiorem vovent.

§ 2. — Quam accuratissime omnia statuta ac decreta a Superioribus legitimis promulgata servabunt.

Art. VII.

§ Unicus. — Ceterae Regulae ex his statutis deducendae ad assensum et approbationem auctoritate Congregationis de Propaganda Fide submittentur.

Omnia ad majorem Dei gloriam et honorem beatae Mariae Virginis.

381. - J. SIMEONI à A. VAN WEDDINGEN.

P.F.R., Lettere..., vol. n° 379, 1883, fol. 647-648, copie.

4 decembris 1883.

Ex tuis litteris die 12 elapsi novembris exaratis libenter accepi consilium istinc initum erigendi collegium missionis pro regionibus Africae. Opus sane optimum atque utile istud est his praesertim temporibus quibus multi ex Belgica etiam natione viri, non minori successu quam ausu interiores aequatorialis Africae regiones explorarunt. Exinde enim Evangelii praeconibus immensa vastitas aperta est quae dili-

(6) Il est écrit « industrias ».

genter exculta uberrimos fructus promittit animarum. Dum igitur tuum aliorumque zelum meritis prosequor laudibus vehementer te hortor ut omnem operam ad opus istud perficiendum conferre pergas.

Perlegi etiam schema statutorum fundamentalium iisdem tuis litteris insertum quod quamvis in genere proposito fini respondeat, tamen adhuc in multis complendum est; siquidem in ipso nec de legibus disciplinae nec de studiorum cursu nec de aetate ad alumnos admittendos praefixa nec de juramento ab alumnis praestando sermo est. Hoc tamen complementum eidem addere difficile haud erit, praesertim si in eo exigendo prae oculis habeatur schema aliquod Regularum alicujus jam existentis Collegii Missionis.

Coeterum cum praedicta erectio ad finem perducta fuerit et sufficienti missionariorum numero Collegium polleat ut missionem aliquam administrandam suscipere queat, Sacrae huic Congregationi rescribe, quae nihil vehementius exoptat quam agrestes illos homines ad catholicae religionis veritatem perducere.

382. - H. CARRIE à A. EMONET.
S.E.P., 472, I, 1883, original.

Loango, le 17 décembre 1883.

Très Révérend Père,

1° *Récépissé:* J'ai bien reçu votre n° 9, du 15 octobre 1883.

(...)

6° *Haut-Congo.* Pas de nouvelles récentes et sûres. Les 300 Haoussas dont vous parlez, sont, en effet, arrivés. Ils ont même été suivis de beaucoup d'autres, ainsi que de nombreux Krouboys. Mais on ne connaît pas bien dans quel but on réunit un aussi nombreux personnel au Congo. Il n'y a pas apparence que les bruits de collision entre Brazza et Stanley soient fondés. Mais on dit tant de choses contradictoires! qu'on ne sait plus à qui ajouter foi. Il paraît presque certain que l'expédition internationale va passer entre les mains des Anglais. C'est tout naturel pour quiconque connaît bien cette nation et sa manière d'agir. On dit même que le roi des Belges serait content de retrouver par là quelques uns des nombreux millions qu'il a dépensés au Congo.

(...)

P. Carrie.

1884

383. - H. Carrie à A. Emonet.
S.E.P., 472, I, 1884, original.

Loango, le 7 janvier 1884.

Mon Très Révérend Père,

1° *Récépissé:* J'ai reçu votre n° 10 du 12 novembre.

(...)

7° *De Brazza-Linzolo.* M. Dolisie nous assure qu'il était, à son départ de Linzolo, sérieusement question d'un blanc arrivé de l'intérieur à Bolobo, station de l'expédition internationale située à 150 milles, dit-on, en amont de Stanley-Pool. Tout le monde par ici pense que ce ne peut être que M. de Brazza. [...]

Ce qu'il y a de certain, c'est que M. de Brazza d'après son propre calcul, devait être arrivé à Stanley-Pool vers la fin d'août. On prétend qu'il a rencontré de grandes hostilités dans l'intérieur, qu'il y a tiré de nombreux coups de fusil; mais qui le sait? qui a entendu ces coups de fusils? Personne, au moins de ceux qui en parlent.

L'expédition internationale n'est pas hostile à M. de Brazza, comme on l'a prétendu. Les fameuses escarmouches inventées à plaisir ne sont pas probables ni de sa part ni de celle de M. Stanley. Je tiens de plusieurs membres sérieux de l'expédition internationale qu'ils ont ordre de chercher à s'entendre avec M. de Brazza.

P. Carrie.

384. - Ch. LAVIGERIE à J. CHARMETANT.
P.Bl.R., C, 4, 227, original.
J. PERRAUDIN, in: *Zaïre,* 1958, t, XII, p. 37, large extrait.

23 février 1884.

Voici une lettre (1) tellement grave qu'il faut faire absolument le voyage de Bruxelles pour la tirer au clair avec le Roi. J'écris à Rome de mon côté. Je ne veux, ni ne puis, ni ne dois céder le Congo, mais si cet abbé veut se mettre sous ma juridiction, je pourrai voir.

Partez de suite et écrivez-moi ou télégraphiez-moi et grondez fort M. Loyer de ne pas vous avoir averti et de m'avoir écrit à Alger où je n'étais pas, de façon à perdre dix jours.

385. - J. CHARMETANT à Ch. LAVIGERIE.
P.Bl.R., C, 4, 595, original.
J. PERRAUDIN, in: *Zaïre,* 1958, t. XII, p. 37-39, large extrait.

Bruxelles, le 2 mars 1884.

Eminence,

J'ai vu le Roi Léopold au sujet de l'affaire du Congo. Son accueil a été parfait.

Dès le début de l'entretien, je me suis placé sur le terrain le plus favorable à notre cause, en affirmant le vif intérêt que Votre Eminence prend à tout ce que fait Sa Majesté pour la civilisation de l'Afrique et notre désir de la seconder dans la mesure du possible.

Je lui ai alors dit votre inquiétude, en lisant dans les journaux ce qui concerne l'abbé Schmitz et son désir d'organiser une œuvre pour le Congo. J'ai expliqué que Votre Eminence ne pouvait ni ne voulait abandonner, quelque difficile qu'elle puisse être, cette Mission confiée à ses soins, mais en ajoutant qu'Elle était disposée à s'entendre avec Sa Majesté

(1) Il s'agit d'une lettre écrite par le chanoine Ch. LOYER au cardinal LAVIGERIE à propos du projet de l'abbé SCHMITZ. La lettre doit dater du 10 février environ. On doit regretter que le Père J. PERRAUDIN n'ait pas jugé utile de la faire figurer dans sa collection de documents.

pour aider, si faire se peut, ses projets religieux concernant le Congo, où vous avez seul juridiction depuis le Stanley-Pool, ce qui obligera quiconque ayant des vues de ce côté à s'entendre au préalable avec Votre Eminence avant d'entreprendre leur réalisation.

La Roi me remercia d'être venu lui donner ces explications qui empêcheront certainement d'aller de l'avant dans cette affaire sans s'entendre d'abord avec Votre Eminence. Il m'a demandé alors qui avait la juridiction entre la côte et le Stanley-Pool. Apprenant que c'était la Congrégation du Saint-Esprit, il m'a dit tout son regret de voir cette Société épouser, dans cette région encore neutre, la querelle de M. de Brazza qui affectait maintenant de donner un caractère français à sa Mission qui avait commencé par être internationale. Il ajouta:

« Cette attitude prise par les Pères du Saint-Esprit rendra bien difficile l'accord entre eux et nous en ce qui concerne les intérêts religieux de ce pays où nous avons cependant des stations déjà nombreuses.

« Le conflit Brazza-Stanley a donné un vigoureux coup de fouet à ce dernier. Il a fait dix fois plus en un an, que pendant les cinq années précédentes. Mais les sacrifices en hommes et en argent ont été extrêmement considérables. Aussi, suis-je désolé, moi catholique, de voir que ma religion n'est pas représentée là où j'envoie des Belges qui meurent sans secours, lorsque les Protestants Anglais, Allemands et Américains ont presque partout des ministres pour les assister. Je désire vivement l'envoi de prêtres dans cette région, et surtout des missionnaires Belges, puisque, après les Anglais et les Américains, ce sont mes sujets qui sont les plus nombreux dans ces parages. Or, depuis la mort de ce pauvre abbé Guyot, qui a été regretté de tous là-bas, il n'y a personne auprès d'eux ».

Je profitai de l'occasion pour dire à Sa Majesté votre dessein de créer en Belgique, au mois d'octobre, une maison Belge pour recruter des Missionnaires Belges. Cette nouvelle lui fit plaisir; mais il me donna à entendre que lui-même avait eu des difficultés imprévues pour la fondation des Missionnaires Belges qu'il avait en vue (...).

Il me dit (...) combien il était reconnaissant à Votre Eminence de m'avoir envoyé auprès de lui pour arranger cette affaire au mieux des intérêts religieux du Congo. « Cette question me préoccupe beaucoup, ajouta-t-il très nettement. Ce n'est pas seulement la civilisation matérielle de ce pays que je cherche. C'est aussi son bien religieux, car je n'ignore pas que c'est cela seulement dont Dieu me tiendra compte là-

haut, et je veux m'être utile à moi-même en faisant du bien aux autres ». Ce sont ses paroles textuelles.

Il ajouta que l'abbé Schmitz était venu s'offrir à lui pour le Congo, qu'il n'avait pas cru pouvoir le repousser, car il croyait à son dévouement religieux, mais que toute réflexion faite, et connaissant mieux la question, il le croyait trop jeune, trop inexpérimenté pour fonder quoi que ce soit.

Sa Majesté me rappela ensuite que l'année dernière Elle m'avait prié de demander à Votre Eminence si elle acceptait d'envoyer des Missionnaires à Karéma (...). Je répondis que Votre Eminence avait dû charger ses Missionnaires du Tanganika de lui faire un rapport sur l'opportunité, pour la Mission, d'avoir un poste à Karéma et que si la réponse était arrivée, vous lui feriez connaître votre décision.

Le Roi me chargea ensuite, 1) de dire à Votre Eminence, au nom de son frère, le Comte de Flandres, et en son nom propre, combien toute la famille royale avait été touchée de l'accueil fait l'an dernier par Votre Eminence, 2) de lui renouveler l'assurance que Sa Majesté avait le plus grand désir de marcher en toutes choses de concert avec Son Eminence, et qu'il la priait de le considérer comme un auxiliaire de l'œuvre que vous poursuivez en Afrique. Je pris alors congé du Roi, notre entretien avait duré 50 minutes. (...)

J. Charmetant.

386. - A. VAN WEDDINGEN à J. SIMEONI.

P.F.R., S.R.C., Congo, vol. VIII, 1861-1886, fol. 868-869, original.

Laeken, prope Bruxelles,
die 5ª Martii 1884.

Eminentissime et Illustrissime Princeps!

Postquam datae nobis fuere, anno superiore, Litterae Tuae quibus Eminentia Vestra significabat gratum Sibi ac peropportunum videri Belgarum Regis propositum, de instaurando apud nos Seminario, in quo Pastores seu Eleemosymarii efformarentur stationibus Africae Australis postea praeficiendi, diu ac sedulo de ea re promovendâ cogitatum et disceptatum est. Et contigit, Princeps Eminentissime, licet per menses plures vacaret sedes metropolitana, ut Archiepiscopus Mechliniensis designatus, Illustrissimus Dominus *Goossens* animum suum viresque hùc etiam applicaret diligentissime. Verum hisce diebus Eminentissimus

Cardinalis de Lavigerie unum ex suis missionariis ad Regem mittendum censuit, qui Archiepiscopi Algeriensis nomine expostularet ut Seminarium *sub Pontificis illius auctoritate* in Belgio collocaretur.

Noverit profecto Rex, Princeps Eminentissime, summa Em. Cardinalis merita, quae talia sunt ut fere injuria fuerit ea laudare. Praeterea tanti Praesulis, Regi nostro amicissimi, jura in omnibus quae Ditionis Suae sunt relligiosissime (*sic*) servanda Rex ipse percupit. Secum tamen reputavit labilem mortalium conditionem, et fieri procul dubio posse ut Sancti Pontificis successio postmodum vicibus pateret quae nemo hominum, per infausta haec quibus vivimus tempora, satis prospectari animo valeat. Quin vel ipsa temporalia praesidia tot parta laboribus, fortassis, — quod Deus avertat! — minus tuta reddi in posterum possent! Tandem, successus vix ullus sit missionariorum Domui, inter Belgas, Batavas, Germanosque, quae Gallo regeretur Antistite, cum tamen plures ex hisce regionibus operarii sacri stationibus Africae nomina daturi jamjam videantur.

Quare optaret Rex, Princeps Eminentissime, Seminarium sub stabili Sacrae Propagandae nomine *directe stare*. Atque illud quoque votum sit totius Belgii Episcopalis Collegii, cuius ea de re sententiam die hesterna Illustrissimus Archiepiscopus mihi oretenus propalavit, Eminentiae Vestrae communicandam.

In mandatis igitur accepi ego Eminentissime! hisce litteris Eminentiae Tuae Reverendissimae, qui Sacrae Congregationi de Fide propaganda moderaris, sententiam humillime exquirere, ut adeo Rex resciat *num Tibi non praeplaceret condendum seminarium directe, sub Sacrae Propagandae auctoritate et Belgii Episcoporum regimine, recipere, propter causas modo expositas*. Videtur enim praesens temporis momentum optime favens incoepto, nec morae sine incommodo, forte irreparabili, proposito adderentur. Instaurandi verum seminarii sumptus et caeterae expensae ultro solverentur.

Dum igitur Filialis Belgarum Regis in Sacram Sedem et Eminentiam Vestram observantiae obsequia Tibi, Princeps Eminentissime, defero venerabundus, responsum de re proposita laetanter exspectare ausi fuerimus, ac rursum me liceat profiteri ex imo cordis

Eminentiae Vestrae
servum ac clientem humillimum
Al. van Weddingen
Sanctitatis Suae Camerarium et
Aulae Belgicae Eleemosynarium.

387. - D. JACOBINI.

P.F.R., S.R.C., Congo, vol. VIII, 1861-1886, fol. 869, in dorso, original, écrit sur la deuxième feuille de la lettre de Mgr A. VAN WEDDINGEN du 5 mars 1884.

In Congregatione generali, die 17 martii 1884.

Praesentibus E.E.D.D. L. Oreglia, J. Simeoni, E. Howard, L. Jacobini, E. Sbarretti, responsum est:

probari erectionem Seminarii sub dependentia S.C.; tradendas esse regulas seminarii Episcopis pro norma regularum quae novo collegio dari debent.

Internam disciplinam dependere debere ab Archiepiscopo Mechliniensi una cum consilio episcoporum Belgii, praesertim quoad delectum alumnorum; item alumnos, antequam in missionem mittentur, emittere debere juramentem consuetum.

Missos vero in Vicariatum sacerdotes a S.C. debere dependere immediate quoad negotia missionis; alumnos Seminarii perpetuo conjunctos esse debere seminario ita ut speciem congregationis exhibeat Seminarium.

† D. Archiep. Tyr. Secretarius.

388. - J. SIMEONI à A. VAN WEDDINGEN.

P.R.B., Règne de Léopold II, Cabinet du Roi. Affaires politico-religieuses, original avec traduction faite par Mgr A. VAN WEDDINGEN.

P.F.R., Lettere..., vol. n° 380, 1884, fol. 180, copie datée du 7 avril 1884.

Roma, li 31 marzo 1884.

Redditae mihi sunt litterae Dominationis tuae die 5 labentis Martii exaratae, ex quibus intellexi quae circa erectionem novi seminarii pro missionibus Africae isthic faciendam, ulterius statuta sunt, simulque quae Rex iste, de iisdem missionibus optime meritus, in primis excupiat ut ad optatum finem erectio ipsa perducatur.

Profecto mihi gratissimum est tibi significare Sacram hanc Congregationem libentissime ejusdem Regis optatis obsequi acceptando ut Semi-

narium ipsum sub ipsius Sacri Consilii dependentia erigatur. Quoad vero internam disciplinam dependere omnino debebit ab Archiepiscopo Mechliniensi, cuius erit una simul cum Episcoporum consilio ea statuere, quae ad disciplinam ipsam magis magisque perficiendam utilia reputentur, ac praesertim opportuna ratione providere admissioni ac delectui alumnorum. Alumni vero antequam in missionem digrediantur, praestare juramentum consuetum debent, quo spondeant se missioni, cui destinati sunt, in perpetuum operam impensuros fore. Cum autem ipsi in Vicariatu erunt, quoad missionis negotia, ab hac Sacra Congregatione immediatam dependentiam habebunt.

Ceterum ut novum seminarium praestituto fini plane respondeat, ejusque alumni uberes ac diuturnos fructus ex eorum apostolico ministerio referant, necessarium in primis est ut aptis regulis ad pietatem ac disciplinam rite informentur, atque excolantur. Ad harum regularum concinnationem facilius conficiendam, tibi transmitto exemplar regularum Seminarii Parisiensis pro missionibus quas longa experientia aptissimas ad missionarios efformandos probavit, ad quarum normam confici illae potuerint pro Seminario isto conscribendae.

Antequam autem his litteris finem imponam, aliud commendare tibi maxime debeo, idque pertinet ad removendum incommodum quo fit ut alumni qui sive propter infirmam valetudinem sive ob alias rationabiles causas missiones dimittere ac regredi in patriam debeant, nullam fixam sedem habentes, vagari huc illuc cogantur quin alicui diocesi incardinati sint ac titulum ordinationis habeant. Necessarium medium huic incommodo praecavendo illud erit, quod ipsi perpetuo conjuncti manere debent seminario, ita ut hoc specimen cuiusdam Congregationis exhibeat, eosque hospitare atque alere a missione reversos debeat quosque aliter provisi non sint mediis sustentationis.

Interim Deum precor ut te quam diutissime sospitem servet.

Dominationis tuae
addictus

Joannes Cardinalis Simeoni, Praefectus.
D. Archep. Tyr. Secretarius.

389. - A. EMONET à A. ESCHBACH.
S.E.P., 71, B, I, 1884, original.

Paris, le 14 avril 1884.

Mon cher Père,

(...)

8. *Brochure portugaise.* Nous l'avons reçue, en effet. N'ayant personne à Paris connaissant le portugais, le travail a tardé. Il est achevé cependant. On va le mettre au net et l'envoyer d'ici peu avec la brochure.

A. Emonet.

390. - P. AUGOUARD à A. EMONET.
S.E.P., 472, I, 1884, original.

17/18 avril 1884.

Note sur mon séjour à Lisbonne.

Le 17 avril, je débarquai à Lisbonne, venant du Congo. Sur le conseil du consul de France, je me rendis chez M. Laboulaye, notre ambassadeur. Il me demanda quantité de détails sur le Congo et me conseilla d'aller voir M. Jules Ferry à Paris. Comme je lui manifestais ma répugnance de m'adresser à un tel homme, l'ambassadeur me répondit: « Soyez sans crainte, ces gens-là savent bien que les missionnaires sont les meilleurs Français et les plus hardis travailleurs ! J'ai des raisons de savoir que vous serez bien reçu. Profitez de la circonstance pour demander une forte subvention, car vous autres, vous savez employer l'argent ».

Au moment de mon départ, M. Laboulaye me remit une lettre pour M. Nisard, sous-directeur aux affaires politiques au Ministère des Affaires étrangères à Paris.

Après le souper, l'ambassadeur m'amena à la réception du cardinal Netto, patriarche de Lisbonne. A cette réception officielle, je ne pus dire que quelques mots à Son Eminence, mais j'eus la bonne fortune de rencontrer dans les salons Mgr Castro, nouvel évêque d'Angola et ancien prélat du Mozambique où du reste il n'a jamais résidé. Sa Grandeur s'ouvre à moi de ses difficultés avec son gouvernement et Rome. Le

Portugal prétend que ses colonies sont injustement envahies par les missionnaires du Gabon, du Congo, du Cimbébasie, d'Alger, et il refuse absolument de reconnaître les quatre vicariats de Mgr Lavigerie! [...]

Enfin le Portugal prétend que toute l'Afrique lui appartient, moitié par Angola, moitié par Mozambique. Mgr Castro me déclare ensuite que son gouvernement venait de lui enjoindre d'envoyer des prêtres à Landana et à Stanley-Pool et il me demande mon avis. Je saisis l'occasion de lui affirmer nos droits et je lui réponds: « Vous savez Mgr que la juridiction est indépendante des possessions ou prétentions politiques. Or, il est certain que le Préfet du Congo a juridiction à Landana et à Stanley-Pool; donc l'évêque d'Angola ne peut y envoyer ses prêtres puisqu'il n'a pas la juridiction requise ». Sa Grandeur me remercia de lui avoir enlevé ses doutes et elle me déclara qu'elle allait faire régler cette question avant son départ pour l'Angola.

Je fis part de ma conversation à M. Laboulaye qui déjà m'avait demandé pourquoi nous n'avions pas d'évêque au Congo. Il me fit espérer que Landana ne serait pas portugais, et il insista sur la nécessité urgente d'un vicariat apostolique, qui fermerait ainsi la porte aux tracasseries portugaises.

Le lendemain, M. l'Ambassadeur me donna une lettre d'introduction pour le Nonce. Mgr V. Vannutelli me reçut immédiatement.

Mgr Vannutelli me parla de ses difficultés diplomatiques avec le Portugal [...]. Il m'affirma qu'il défendrait toujours notre mission du Congo. Comme M. Laboulaye, il pensait que Landana ne serait pas portugais et il me conseilla vivement d'aller moi-même à Rome pour parler à la Propagande qui est trompée par les rapports portugais; enfin, il désirait vivement que notre mission fût érigée en vicariat apostolique, pour la soustraire définitivement aux prétentions portugaises. Enfin il me remit les *mémoranda* présentés aux Chambres portugaises et il me fit promettre de lui en envoyer la réfutation, et en même temps de lui donner tous les renseignements propres à élucider ces questions épineuses. Avant de partir, il me donna sa bénédiction.

En retournant à l'hôtel, je trouvais M. Pedrozo, secrétaire du comité des Missions et membre de la Société de géographie. Les journaux lui avaient annoncé mon arrivée et il venait me demander des nouvelles du Congo. Il voulut me faire dire que nous étions enchantés d'être devenus portugais, que nous n'aurions qu'un petit serment à faire au roi moyennant quoi on nous aiderait largement dans nos missions, etc,

etc. Je lui répondis: « Vous êtes bien aimable, Monsieur, et je suis désolé de ne pouvoir m'entretenir plus longtemps avec vous, mais le paquebot est en rade et je dois partir à l'instant. A Paris, je me tiendrai à votre disposition pour tous les renseignements que vous voudrez bien me demander. Au Revoir, Monsieur ».

Votre tout dévoué

P. Augouard.

391. - P. AUGOUARD à NISARD.

A.E.P., Documents et Mémoires, Afrique, vol. 89, *Congo-Gabon,* V, 1884, fol. 359-361, original.

Paris, 9 mai 1884.

Monsieur,

Selon votre désir, je vous soumets quelques notes au sujet des affaires du Congo et je réponds aux questions que vous m'avez fait l'honneur de me poser.

I

Il est aujourd'hui hors de doute que le Congo ne soit appelé à tenir une place importante parmi les colonies africaines et la France a tout intérêt à relier sa colonie du Gabon au Haut-Congo par le Haut-Ogooué. Mais pour obtenir ce but, il importe d'agir au plus vite, car il est évident que bien des puissances jettent des yeux de convoitise sur cette partie intéressante d'Afrique.

Le Zaïre, en effet, arrose la plus grande partie du vaste continent africain qui renferme des richesses inconnues jusqu'à ce jour. De nombreux cours d'eau activent la végétation des deux rives et déversent leurs immenses richesses par cette voie naturelle. Malheureusement, une série de 32 cataractes vient rendre impossible la navigation du fleuve jusqu'à Stanley-Pool sur les bords duquel se trouve Brazzaville. Toutefois, cet obstacle de la nature serait plutôt favorable que nuisible aux intérêts français. En effet, il me semble que toutes les nations ont des intérêts trop grands dans le Bas-Congo pour que ces intérêts puissent être concentrés entre les mains d'une seule puissance; et, d'après les notes échangées dernièrement au sujet du traité anglo-portugais, le Congo semblerait

devoir rester neutre. Si donc la France pouvait aller jusqu'à la rive droite du fleuve, elle pourrait en faire assez facilement des concessions, eu égard aux débouchés qu'elle peut créer dans le Congo Supérieur.

Par suite des 32 cataractes, Stanley-Pool devient véritablement la clef de l'intérieur. Si de ce point on ouvre une route directe sur le Loango qui est également par 4° de latitude sud, on enlève la plus grande partie du commerce au Bas-Congo qui perdrait ainsi presque son importance.

Cette combinaison serait d'autant plus avantageuse pour la France que Loango est un poste français, le port y est excellent et qu'il n'y existe point de barres terribles qui empêchent tout débarquement sur la plus grande partie de la côte.

II

Pour mettre à profit la situation avantageuse que nous avons en ces contrées à l'heure actuelle, il est important de mettre la surveillance et les opérations de la côte entre les mains d'hommes énergiques et aptes à une sérieuse administration. Monsieur de Brazza, que je connais particulièrement, est un explorateur sérieux et travailleur infatigable; mais il n'est pas secondé comme il le faudrait et des sommes relativement considérables ont été dépensées et gaspillées sans profit pour personne. M. de Brazza ne peut faire ses opérations dans l'intérieur et en même temps surveiller l'administration de la côte. Je crois donc que ce serait le seconder habilement que de confier le commandement du littoral à un marin résolu qui posséderait seul l'autorité nécessaire pour donner des ordres aux chefs des différents postes et qui devrait surveiller le matériel et les marchandises devant être expédiés pour les stations de l'intérieur, dont Monsieur de Brazza est le chef immédiat.

III

Loango et Pointe-Noire, sur le littoral, ont été occupés par le « *Sagittaire* » au nom de la France et pour le compte de Monsieur de Brazza; c'est un excellent résultat, auquel je dois avouer n'avoir pas été étranger, en agissant auprès des indigènes et en servant d'interprète au Commandant Cordier à un moment où les négociants portugais lui avaient par leurs intrigues fermé tout accès dans le pays. Si, à ce moment, on avait également occupé Landana, le Portugal aurait fait sans doute une protestation platonique, mais il se serait incliné, comme à Loango, devant le fait accompli. On ne comprend pas, en effet, que Landana devienne portugais avec l'influence française qui y domine. Le vaste et florissant éta-

blissement de la mission, centre de la Préfecture apostolique du Congo, est dirigé par huit missionnaires qui élèvent là plus de cent enfants libres ou libérés de l'esclavage et les forment à l'agriculture ainsi qu'à toute espèce de métiers. Dans un établissement contigu, quatre Sœurs agissent de même pour les filles et les ménages d'indigènes qui sortent de ces établissements n'ont eu à entendre parler que de la France.

Landana possède en outre deux autres maisons françaises qui augmentent aussi le prestige de notre pavillon dans cette contrée. La France pourrait-elle se désintéresser de ce point important?

En outre, les Portugais ont toujours borné leurs prétentions au 5° 12'. Pourquoi donc ont-ils dépassé cette limite et se sont-ils emparés de Massabe qui est par 4° 56'? Il peut se faire qu'après les conventions à l'amiable faites avec l'Angleterre, l'orgueil national portugais ne consente pas à rétrograder jusqu'à la rive sud du Congo, surtout si la France a quelques ménagements à garder vis-à-vis du Portugal; mais dans tous les cas, on devrait toujours leur retirer Landana, que, du reste, la Chambre de commerce de Manchester a voulu dès le principe soustraire à la domination portugaise. Mais au point de vue des limites, l'arête des collines de Malembe serait une bien meilleure séparation que la rivière Chiloango, visée par les Portugais.

IV

L'année dernière, le gouvernement avait bien voulu m'allouer un subside de 10 000 francs, plus 1 000 francs pour les cadeaux aux chefs afin d'aider la mission catholique dans sa fondation à Stanley-Pool. La fondation a été faite et Monsieur de Brazza n'ayant pas encore paru sur les bords du grand lac, c'est donc nous qui avons les premiers l'honneur d'arborer le pavillon de la France. Pour commencer cette œuvre difficile, nous avons dépensé près de 40 000 francs depuis le mois d'août 1883. Cette somme paraîtra bien minime si l'on songe que la première caravane se composait de plus de 100 hommes, de quatre Européens (trois missionnaires et un membre de l'Expédition de Brazza, Monsieur Dolisie, qui resta avec nous pendant quatre mois), que deux autres caravanes se sont succédées depuis et qu'il a fallu transporter un matériel assez considérable à plus de 400 milles dans l'intérieur, au milieu des montagnes escarpées du Congo.

A l'intérieur comme sur les côtes, nous secondons nos chers compatriotes et dans la Mission que j'ai fondée, les indigènes viennent apprendre à respecter et à aimer le nom de la France. J'ose donc espérer que le

Gouvernement voudra bien cette année coopérer, dans une plus large mesure, à une œuvre si noble et si française.

Je joins à ce rapport la carte que j'ai dressée en 1881 après mon premier voyage d'exploration, pendant lequel je ravitaillai à mes frais le poste du sergent Malamine, laissé par M. de Brazza. Le succès de ce voyage parut tel à Monsieur le Commandant du « La Bourdonnais » qu'il me proposa pour la Croix de la Légion d'honneur.

V

En terminant, je dois attirer l'attention sur l'Expédition belge du Haut-Congo. D'après les remarques que j'ai faites, il me semble que cette expédition deviendra anglaise sous peu, car l'élément belge est aujourd'hui successivement éliminé pour faire place à l'élément anglais. De plus, le Général Gordon devait remplacer Stanley au mois de mars dernier: il en a été empêché par les événements d'Egypte.

Quels sont les desseins de cette Expédition? Est-elle civilisatrice, commerciale ou politique? Je crois qu'elle est tout cela à la fois sans pouvoir cependant déterminer son but final. En tous les cas, il est urgent d'ouvrir les yeux sur ses opérations dans la rivière Kuilou près Loango, car les nombreuses stations coupent en plusieurs endroits la ligne projetée par M. de Brazza pour rejoindre Stanley-Pool à la baie de Loango. Tant que l'Association Internationale ne sera pas reconnue comme puissance, il n'y aura pas grand danger, mais sa reconnaissance porterait un rude coup à notre expédition française au Congo.

Telles sont, Monsieur, les observations qui m'ont été suggérées par une expérience de sept années de séjour en ces contrées. Je vous les soumets avec le plus grand esprit d'impartialité et d'amour le plus profond de ma patrie dont je suis fier de déployer le pavillon dans ces lointains pays. Puissent ces renseignements vous être utiles et contribuer à l'extension de nos possessions coloniales au Congo.

Daignez agréer, Monsieur, l'expression de mon plus entier dévouement avec lequel j'ai l'honneur d'être

Votre tout dévoué serviteur

P. Augouard
Supérieur
de la Mission catholique à Stanley-Pool.

A Monsieur Nisard,
sous-directeur de la politique,
Ministère des Affaires étrangères, Paris.

392. - LÉOPOLD II à M. STRAUCH.
M.D.B., Papiers Strauch, Correspondance avec Léopold II, 84/14, original.

15 mai (1884).

Je recevrai le Père Augouard demain au Palais de Bruxelles, à 5 h.

393. - P. AUGOUARD à A. EMONET.
S.E.F., Congo Français, Congo-Linzolo (1883-1887), 1884, original.

Bruxelles, le 16 mai 1884.

Mon Très Révérend Père,

Ce soir j'ai eu l'honneur d'être reçu par Sa Majesté le Roi des Belges qui m'a entretenu pendant vingt minutes des affaires du Congo et qui m'a appris que le gouvernement français venait à son tour de reconnaître comme puissance l'Association internationale du Congo. Le Roi m'a dit qu'il était très désireux de voir l'entente et l'union exister entre les deux pays et qu'il ne pouvait pas entendre de nouvelles plus agréables que celles de savoir que j'avais été bien reçu dans les stations de l'Expédition et qu'enfin il espérait bien qu'il en serait toujours ainsi à l'avenir.

Le Roi est enthousiaste de son expédition, mais je crois qu'il se fait beaucoup d'illusions sur l'importance de ses traités avec les noirs et sur l'avenir de cette partie de l'Afrique. On ne pourra la coloniser sérieusement qu'avec des Européens pour lesquels le climat est beaucoup trop meurtrier, lorsqu'il s'agit d'entreprendre une exploitation agricole.

Avant d'aller chez le Roi, j'avais vu notre ministre plénipotentiaire ici, M. le Comte de Montebello, qui m'avait déjà appris la ratification des droits de l'Association et le refus fait par l'Allemagne de reconnaître cette nouvelle puissance.

En somme, je crois que cette acceptation faite par la France est une grande faute, car on ne doit pas ignorer que les stations du Quillou sont créées uniquement pour faire échec à M. de Brazza. Puissé-je me tromper dans mes prévisions.

Ce matin, j'ai de nouveau vu M. le Colonel Strauch qui est très bien disposé, mais qui a peur de le trop paraître et qui n'ose donner des ordres formels que j'avais désirés.

Du reste, en ce moment, l'Association, paraît-il, a peine à faire face à toutes les dépenses qui deviennent énormes. Elle a supprimé la maison commerciale de Mboma qui à elle seule a absorbé 500.000 francs sans aucun profit. C'est une perte sèche. Elle a encore refusé de faire parvenir la correspondance et les bagages personnels de ses agents au Congo, ce qu'elle avait fait jusqu'ici. Enfin, elle économise autant qu'elle le peut et elle m'a même fait payer une somme de 1.000 francs que je comptais qu'elle ne me ferait pas payer. Je comprends que le Colonel soit très embarrassé: c'est pourquoi j'avais toujours dit au P. Carrie de chercher à nous tirer d'affaires sans demander des secours qui deviennent pour nous une véritable servitude.

Toutefois, le Colonel va écrire au Congo pour qu'on nous aide dans toute la mesure du possible et pour ordonner de nous donner passage dans les vapeurs lorsque nous voudrions aller de Stanley-Pool à la Kasaï, limite de notre Mission.

Enfin, il adviendra ce que le bon Dieu voudra.

Agréez Mon Très Révérend Père, l'expression de la plus profonde affection de

votre très obéissant enfant

P. Augouard

Je retournerai à Paris au commencement de la semaine prochaine. La société de mes confrères me va mieux que celle des rois et des princes.

394. - LEFEVRE DE BEHAINE à J. FERRY.

A.E.P., Rome (Saint-Siège), vol. 1078, 1884, (janvier-mai), fol. 416-421, original.

Rome, le 19 mai 1884.

Monsieur le Président du Conseil,

En vous signalant dans ses rapports des 4 et 18 avril dernier, joints à la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sous le n° 36, l'esprit de défiance dont on est animé, à Lisbonne, envers la Propagande, à l'occasion des affaires du Congo, M. de Laboulaye a projeté une nouvel-

le lumière sur un état de choses qui, à diverses reprises, depuis plus de deux siècles, a donné lieu aux plus pénibles controverses entre le Saint-Siège et le Gouvernement de Sa Majesté Très Fidèle.

D'après ce que le Cardinal Jacobini a bien voulu me dire, le marquis de Thomar n'a encore fait aucune démarche au sujet de la juridiction ecclésiastique sur les territoires que le Portugal se prépare à occuper. Mais les entretiens de M. Barboza du Bocage avec le Nonce, de même que l'incident soulevé par M. de Serpa, indiquent suffisamment qu'on continue à Lisbonne, de voir d'un mauvais oeil les vicariats apostoliques établis dans des régions qu'on voudrait voir soumises à la juridiction des Evêques des côtes d'Afrique et d'Asie, sur lesquels le Gouvernement de Sa Majesté Très Fidèle exerce un droit de patronage.

Le conflit qui pourra s'élever au sujet de la juridiction de l'évêque d'Angola ne serait qu'un nouvel incident dans la longue querelle touchant les droits de l'archevêque de Goa dans l'Indoustan.

Des renseignements très précis qui me sont fournis, à ce sujet, par le consulteur canoniste de l'Ambassade, M. l'abbé Guthlin, il résulte que, dès le commencement du XVI[e] siècle, à la suite de l'occupation, par les Portugais, d'une partie des côtes d'Afrique et d'Asie, le Saint-Siège y établit plusieurs évêchés, avec droit de patronage et de nomination aux Rois du Portugal, en leur qualité de Grands Maîtres de l'Ordre du Christ.

En 1534 fut érigé le siège de Goa, avec une juridiction embrassant toutes les côtes de l'Afrique orientale et de l'Asie entière, du Cap de Bonne Espérance jusqu'aux confins septentrionaux de la Chine. C'est à cette époque que Saint-François-Xavier et les Jésuites évangélisèrent avec tant de succès l'Extrême-Orient.

Peu à peu cependant, et au fur et à mesure que le Portugal perdait toutes ses possessions asiatiques, le clergé Indo-Portugais tomba dans la décadence; la suppression des Jésuites, à la fin du siècle dernier, vint lui porter un coup décisif.

D'autre part, la Propagande, fondée à Rome en 1622, avait imprimé une grande activité à l'œuvre des missions. Toutefois, le Portugal essaya de résister, arguant des privilèges qui lui avaient été concédés cent ans auparavant par Léon X et Clément VII, il exigea que tous les missionnaires, se rendant en Orient, vinsent s'embarquer à Lisbonne, d'où on les dirigeait sur Goa, en leur suscitant beaucoup de difficultés et en leur donnant par dérision, le nom de *Propagandistes*.

Alexandre VII et Innocent XII, vers la fin du XVII[e] siècle, de même que leurs successeurs, pendant le XVIII[e] siècle, furent constamment en querelle avec le clergé Indo-portugais, qui opposait une résistance acharnée à toutes les décisions du Saint-Siège.

Grégoire XVI, qui avant de devenir Pape, avait été Préfet de la Propagande, déploya une grande énergie pour combattre ces rébellions et publia, le 24 août 1838, le bref *Multa praeclara* déterminant les attributions des Vicaires apostoliques aux Indes et restreignant la juridiction des archevêques de Goa et de Macao aux territoires appartenant au Portugal.

Il s'en suivit, pendant quelques années, une rupture des relations diplomatiques entre le Saint-Siège et le Gouvernement de Sa Majesté Très Fidèle. Cet état de choses subsista même après la nomination, à Goa, en 1842, d'un nouvel archevêque, Silva y Torrès, qui, après avoir pris l'engagement de respecter les dispositions du Bref de 1838, ne craignit pas de braver Rome. Il ordonna, en quelques jours, 800 prêtres recrutés, à la hâte, dans la lie de la population, parmi des cordonniers, des matelots, et autres artisans sans travail, et les dissémina dans les principales résidences des Vicariats apostoliques. Il en résulta un état de choses peu édifiant, qui durait encore à l'avènement de Pie IX. Ce ne fut guère que vers 1853, que la Cour de Rome put obtenir la nomination, au siège de Goa, d'un archevêque acceptant plus ou moins les décisions de la chancellerie pontificale relatives aux vicariats apostoliques.

En somme, le Saint-Siège a toujours entendu ne pas reconnaître de juridiction aux prélats portugais, en Asie, en dehors des pays occupés par les Portugais. Il en sera de même vis-à-vis des Evêques portugais de l'Afrique occidentale.

Selon toute vraisemblance, le Vicariat apostolique du Congo, fondé en 1865, et confié, comme celui du Gabon, aux Pères du Saint-Esprit, de même que les deux missions du Haut-Congo septentrional et méridional érigées, en 1878, en faveur des missionnaires d'Alger, conserveront leur autonomie. Ce n'est que dans le cas d'une occupation d'une partie de ces pays par le Portugal qu'on pourrait consentir, ici, à examiner les demandes de la Cour de Lisbonne tendant à étendre la juridiction de l'Evêque d'Angola.

(...)

Lefevre de Behaine.

395. - J. SIMEONI à E. EMONET et à Ch. LAVIGERIE.
P.F.R., Lettere..., vol. n° 380, 1884, fol. 262, copie.

21 maggio 1884.

L'Eminenza Cardinale Segretario di Stato mi ha testè communicato che Mgr Nunzio di Lisbona has esposto essere intendimento del Governo Portoghese, che il novello vescovo di Angola nella sua qualifica di vescovo con sede in Loanda eserciti la sua giurisdizione in tutta la parte della vasta diocesi di Angola e Congo e specialmente nella parte di nuovo occupata dal Portogallo (Landana e Massabi) ed in quella che andrà a poco a poco occupando in forza del trattato non ancora ratificato coll'Inghilterra, le quali regioni appartengono alla Prefettura Apostolica del Congo. Mi soggiunge poi essere desiderio dello stesso governo che quel Prelato abbia ad inviare qualche missionario in quelle località della diocesi, ove si sono introdotti (come il Governo dice *abusivamente*) i missionarii francesi, sotto la dipendenza di altro vescovo. Il prelodato Eminentissimo, nel portare ciò a mia notizia mi prega di voler fornire tutti quei schiarimenti che valgono a porre la Santa Sede in grado di prendere un analogo provvedimento. Ora a quest'effetto ho ordinato che si facciano ricerche in quest'Archivio, però bramerei che Vostra Paternità altresi mi rimettesse quelle notizie che può avere in proposito.

396. - A. EMONET à J. SIMEONI.
P.F.R., S.R.C., Congo, vol. VIII, 1861-1886, fol. 808-811, copie (2).
S.E.P., 472, I et IV, 1884, copies.

Paris, 22 mai 1884.

Eminence Révérendissime,

Votre Eminence a daigné m'envoyer en communication un mémoire du Gouvernement portugais, réclamant contre les nouvelles missions d'Afri-

(2) L'original a été transmis à la Secrétairerie d'Etat, comme il est noté au dos du document.

que, spécialement contre les Préfectures du Congo et de la Cimbébasie, comme établies contrairement aux droits du patronage royal du Portugal, et Elle me faisait l'honneur de me demander en même temps de lui en présenter le résumé ainsi que les observations que je pourrais avoir à faire.

Je demande pardon à Votre Eminence d'avoir tardé à répondre à cette bienveillante communication; mais n'ayant à cette époque personne à la Maison Mère qui connût le portugais, il ne m'a pas été possible de satisfaire à ses désirs aussi tôt que je l'eusse souhaité.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le résumé fidèle des deux mémoires renfermés dans cette brochure portugaise.

Quant à la réponse à faire à ces Mémoires, il serait superflu, ce me semble, de discuter en détail tous les points qu'ils contiennent; je me bornerai aux observations suivantes:

1° Le principe fondamental, tel qu'il est énoncé, est évidemment contraire aux prérogatives suprêmes du Saint-Siège, car le droit de patronat ne peut provenir que d'une concession de sa part; les auteurs des mémoires l'appuyent eux-mêmes sur les bulles des Papes. Mais en faisant ces concessions, les Souverains Pontifes n'ont certainement ni voulu ni pu se retirer à eux-mêmes et à leurs successeurs la faculté de prendre par la suite des dispositions nouvelles qui seraient demandées par le bien des âmes. C'est ce que disait très bien le Pape Grégoire XVI dans son bref: *Multa praeclara,* du 24 avril 1838, relatif aux Vicariats de l'Inde: *Omnibus obviam est, Apostolicam Sedem in patronatu illo fidelissimis Lusitaniae regibus concedendo, numquam voluisse impedimentum sibi ipsi induere quo minus religioni in regionibus illis provideret, et non posse ea statuere quae pro temporum necessitate populi Christiani salus esset postulatura*».

2° Le mémoire expose que, d'après leurs bulles d'érection les deux diocèses d'Angola et de Mozambique comprendraient l'un toute la côte occidentale d'Afrique depuis le Cap de Bonne Espérance jusqu'à la rivière St-André, et l'autre toute la côte orientale depuis le Cap de Bonne Espérance jusqu'au Cap Guardafui, sans limites dans l'intérieur.

Personne ne conteste les limites attribuées autrefois à ces deux évêchés. Mais tout le monde sait aussi qu'à cette époque certaines parties de l'Afrique étaient à peine connues, tandis qu'aujourd'hui elle est explorée en tous sens par les voyageurs et les missionnaires, et colonisée sur plusieurs points par diverses puissances de l'Europe. Les progrès de la Géographie et ceux de la foi, la formation et le développement des

nombreuses colonies européennes qui se partagent ce vaste territoire, exigent évidemment la création de nouvelles missions, comme cela s'est fait dans les autres contrées; et plaise à Dieu que leur nombre puisse s'accroître de plus en plus pour le salut de tant de milliers d'âmes depuis si longtemps abandonnées.

3° Du reste les auteurs du mémoire, comprenant sans doute que ce serait vraiment une prétention excessive de vouloir conserver presque toute l'Afrique sous le patronat portugais et la juridiction des deux prélats de Mozambique et d'Angola, réduisent finalement les limites de leurs possessions sur la côte occidentale et par suite celles du diocèse d'Angola aux parallèles 5.12' et 18 latitude.

Il y a là une question politique dans laquelle nous n'avons pas à entrer, et nous ne voulons d'ailleurs contester en aucune façon les droits que croit avoir le Portugal. Cependant, on peut remarquer que les juridictions ecclésiastiques ne suivent pas toujours et nécessairement les circonscriptions politiques.

Quoi qu'il en soit et bien qu'il serait à désirer que les limites du diocèse d'Angola et des Missions circonvoisines fussent fixées autant que possible d'une manière précise, il est certain que la création de ces Missions n'a nullement fait atteinte aux droits légitimes de l'évêché d'Angola que le Saint-Siège a expressément réservés en les établissant.

Pour ce qui est de la Préfecture Apostolique du Congo, en particulier, elle a été fondée depuis plus de deux siècles pour venir en aide à l'évêché d'Angola, dans l'évangélisation des nombreuses populations indigènes de ce diocèse et des pays voisins absolument privés de prêtres. Or, les instructions données par la S.C. de la Propagande aux missionnaires sauvegardent entièrement les droits de l'évêque de St-Paul de Loanda, pour les pays soumis à sa juridiction, et le dernier évêque de cette ville, récemment élevé à la dignité de Patriarche de Lisbonne, peut attester que nos missionnaires ont été fidèles à ces instructions.

Quant à la Préfecture de la Cimbébasie, elle s'étend bien au-delà de la colonie portugaise, puisqu'elle va jusqu'au fleuve Orange. Mais pour la partie du territoire qu'elle peut avoir de commun avec le diocèse d'Angola, du côté du fleuve Cunène, nos missionnaires se sont également entendus avec le digne Mgr Netto, lorsqu'il était encore à Angola; et cet illustre prélat peut aussi témoigner qu'ils n'ont rien fait que d'accord avec lui.

Le Mémoire ajoute d'ailleurs que le gouvernement portugais est tout disposé à accepter dans le vaste pays qui lui est soumis la coopération de missionnaires étrangers, pourvu qu'ils reconnaissent ses droits. Notre unique désir, c'est de travailler au salut des âmes. Nous serons heureux même de contribuer par nos faibles efforts à seconder l'influence civilisatrice du Portugal comme royaume catholique et nous ne faisons par conséquent aucune difficulté à reconnaître tous ses droits.

Telles sont les réflexions qu'il m'a semblé utile de soumettre à Votre Eminence au sujet de ces mémoires du Gouvernement portugais; Elle verra dans sa sagesse et sa haute prudence le cas et l'usage qu'il pourra y avoir lieu d'en faire.

Daignez agréer l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être

de Votre Eminence Révérendissime
le très humble et très obéissant serviteur,
A. Emonet.

A Son Eminence Révérendissime
le Cardinal Simeoni
Préfet de la S.C. de la Propagande.

397. - A. EMONET à A. ESCHBACH.
S.E.P., 71, B, I, 1884, original.

Paris, le 23 mai 1884.

Mon cher Père,

1. Je vous écris dès aujourd'hui pour vous envoyer pour la Propagande: le mémoire portugais, son résumé, une lettre d'observations, une réponse à la dernière lettre de Son Eminence.

2. *Portugal:* Seulement, priez Son Eminence de ne nous mettre aucunement en avant, à cause de notre maison de Braga et de nos missions du Congo etc. Les Portugais sont si extraordinairement susceptibles.

A. Emonet.

398. - A. GAËTAN à H. CARRIE.
S.E.P., 472, I, 1884, original.

Boma, le 24 mai 1884.

(...)

Palabre générale. M. Greshoff a réuni en grande palabre tous les négociants de Boma contre l'expédition internationale. Il voulait que la mission catholique y fût représentée. J'ai refusé d'accéder à la demande de ce petit monsieur en lui faisant comprendre que nous devions rester neutres dans les questions politiques (...).

M. de Brazza est enfin arrivé à Stanley-Pool très pacifiquement; je vous envoie la lettre du P. Krafft qui vous montrera que vous êtes à la veille de voir tous ses vastes projets se réaliser. Le P. Paris est allé chez Makoko, et pourra arriver peut-être jusqu'à la Casaï. Demandez donc, Mon Révérend Père, un *pressant renfort* au Très Révérend Père. Le moment est venu, semble-t-il, pour que la mission du Congo se développe (...).

Tout le monde ignore encore à Boma l'arrivée de M. de Brazza [...].

Comme je vous le disais dans ma dernière lettre, les Belges ont non seulement acheté des terrains considérables à Boma, et aux environs, mais ils cherchent encore à s'emparer de la souveraineté du pays. Au nom de l'expédition internationale, M. Delcommune a fait des traités avec les sept rois de Boma, dans lesquels il est stipulé que tous les chefs et leurs descendants renoncent à leurs droits de souveraineté en faveur de l'expédition internationale. A cette occasion, chaque roi a reçu de M. Delcommune un cadeau. J'ai lu et vu quelques uns de ces traités que les chefs ont signés. C'est pourquoi M. Greshoff avait convoqué le 16 du courant sa grande palabre pour protester contre les soi-disants traités de l'expédition. Je suis content d'être resté neutre dans cette question. La mission a tout à gagner; et pour le moment nos confrères de l'intérieur ont besoin de l'expédition.

(...)

Gaëtan.

398. - A. EMONET à J. SIMEONI.

P.F.R., S.R.C., Congo, vol. VIII, 1861-1886, fol. 806-807, copie (3).
S.E.P., 472, III, 1884, copie (4).

(Paris, 26 mai 1884.)

Résumé des mémoires du Portugal sur ses droits de Patronage en Afrique

1° Mémoire daté du 11 mai 1881.

1/4: Le Gouvernement portugais réclame contre la création de certaines juridictions, préfectures, vicariats et autres centres de mission, établis en Afrique par la S.C. de la Propagande, et notamment contre les missions du Congo et de la Cimbébasie, comme portant atteinte aux droits du diocèse d'Angola, à la souveraineté du Portugal, et à son droit de Patronage en Afrique.

5/11: On rappelle que ce droit de patronage, mérité au Portugal par son zèle et ses efforts pour la Propagation de la foi, a été reconnu par plusieurs bulles des Papes, et, que d'après ces mêmes bulles, il ne peut y être dérogé d'aucune façon sans l'accord ou la sanction du Portugal, indépendamment même de toute condition soit de dotation, soit d'occupation de territoire ou de domination effective.

12/19: Cela posé, le mémoire passe aux diocèses portugais de Funchal, d'Angola et Congo et de Mozambique et d'après les bulles d'érection, comme d'après les témoignages de divers géographes, il montre que le diocèse ou la Prélature de Mozambique s'étend du Cap de Bonne Espérance au Cap Guardafui et celui d'Angola et Congo du même Cap à la rivière de Saint-André, près du Cap des Palmes sans limites pour l'un et l'autre du côté de l'intérieur. Cependant, en terminant, on a ajouté que les limites actuellement déterminées par le Portugal pour ses possessions d'Afrique sont les parallèles 5.12' et 18 de latitude sud, sans

(3) L'original a probablement été transmis à la Secrétairerie d'Etat. La copie est faite par un Italien, à voir les fautes de transcription du français telles que: *sul* au lieu de *sur, nè* au lieu de *ni,* omissions d'accents, etc. Nous n'avons pas repris ces fautes de transcription.

(4) Le Père D. BARILLEC, secrétaire général de la Congrégation du Saint-Esprit nota sur la copie de Paris: « transmis à la Propagande avec la lettre du 26.5.1884. Barillec ».

limites du côté de l'intérieur, d'où l'on conclut que les nouvelles juridictions empiètent au nord et au sud comme à l'intérieur sur les droits de patronage et de souveraineté du Portugal.

2° Mémoire, daté du 1er mars 1883

1/2: Ce mémoire est une réplique à la réponse faite par la S.C. de la Propagande au 1er mémoire; on y commence par déclarer que le gouvernement Portugais n'a fait et ne fera jamais dépendre ses droits de l'appréciation ou de la sanction de la S.C. de la Propagande.

3/7: Rappel et développement de ce qui a été dit au 1er mémoire sur l'étendue des diocèses de Funchal, du Cap vert, d'Angola et Congo.

8/12: La S.C. ayant parlé dans sa réponse des deux Préfectures du Congo et du Loango établis par le Saint-Siège au 17e et 18e siècle, le mémoire déclare à ce sujet que le Portugal n'a jamais reconnu ces Préfectures, qu'elles ont été établies d'une manière irrégulière et illégitime, comme créées dans un territoire soumis au Gouvernement portugais et sans son assentiment, et que le Gouvernement a réclamé et protesté dès le commencement.

13/17: Passant ensuite aux temps modernes, on déclare que l'envoi au Congo des missionnaires du Saint-Esprit et du S. Cœur de Marie en 1865 a été fait d'une manière irrégulière et même blessante pour le Portugal, qui n'en avait pas été prévenu; que cependant le Saint-Siège ayant déclaré que les droits du prélat d'Angola étaient maintenus selon les instructions données aux Pères Capucins en 1726 et appliquées aux nouveaux missionnaires, le Gouvernement portugais s'était montré satisfait. Ce Gouvernement ne s'oppose d'ailleurs nullement, ajoute à ce sujet le mémoire, à la coopération des missionnaires étrangers, mais pourvu toutefois que ce soit avec son consentement et sans méconnaître ni ses services ni ses droits.

18/22: Le reste du mémoire est la réponse aux observations de la S.C. de la Propagande au sujet du patronage portugais. On déclare que le patronage royal n'est pas une faveur du Saint-Siège, mais un droit; qu'il ne dérive pas de l'érection des évêchés, mais leur est antérieur; qu'il subsiste, même toute dotation cessant; et qu'il ne peut être abrogé en aucun temps par le Saint-Siège, sans l'assentiment du Portugal, ce que l'on confirme par des extraits de diverses bulles. Et l'on conclut que ces droits du patronage portugais ne sauraient être infirmés par aucune des raisons apportées par la S.C. de la Propagande, ni par

le défaut de missionnaires ou de dotation, ni même par ce motif que le territoire de ces missions ne serait pas sous la domination portugaise.

23: Le mémoire se termine en posant comme indiscutables les parallèles 5.12' et 18 de latitude sud comme limites des possessions portugaises, et en réclamant de nouveau contre la création de juridictions nouvelles établies dans cette partie de l'Afrique contrairement à ses droits.

399. - A. EMONET à J. SIMEONI.

P.F.R., S.R.C., Congo, vol. VIII, 1861-1886, fol. 812.-813, original.

S.E.P., 472, I, 1884, copie.

Paris, le 26 mai 1884.

Eminence Révérendissime,

Je m'empresse de répondre à la lettre que Votre Eminence m'a fait l'honneur de m'écrire sous la date du 21 de ce mois au sujet des difficultés suscitées par le Gouvernement portugais relativement à la mission du Congo. Des difficultés de même nature avaient déjà été élevées dès le commencement; et le Gouvernement de Lisbonne se déclara satisfait à la suite des explications fournies par le Saint-Siège. J'espère qu'il en sera de même cette fois.

La Préfecture Apostolique du Congo, établie en 1640, nous a été confiée en 1865, dans les mêmes conditions qu'elle l'avait été aux missionnaires capucins, et suivant les instructions données à ceux-ci par la Sacrée Congrégation de la Propagande le 14 janvier 1726.

Or, d'après l'article 1er de ces instructions, les missionnaires sont envoyés « non per disturbare la giurisdizione dei vescovi ma bensi per aiutarli, a cooperar seco alla salute delle anime », et en conséquence, ils doivent se montrer soumis aux évêques pour le territoire dépendant de ceux-ci et agir d'accord avec eux. C'est ce qu'ont fait nos missionnaires, comme peut l'attester l'illustre patriarche de Lisbonne, précédemment Evêque d'Angola; et c'est la ligne de conduite qu'ils se feront toujours un devoir de suivre.

Mais, d'un autre côté, d'après l'article 10ème des mêmes instructions, quand les missionnaires sont une fois établis dans un endroit, il n'est pas juste de vouloir les en éloigner pour y placer d'autres prêtres. Et cela doit s'appliquer spécialement à *Landana* où nos missionnaires ont

fondé à grands frais, depuis plus de dix ans, leur établissement principal, et où jusqu'ici, de mémoire d'homme, il n'y avait eu aucun prêtre.

Il est d'ailleurs complètement inexact que nos missionnaires de Landana dépendent d'un évêque étranger. Le vicariat des Deux-Guinées et la Préfecture Apostolique du Congo n'ayant pas entre eux de limites fixes et précises, Mgr Le Berre, chargé de ce vicariat, a bien voulu communiquer ses pouvoirs autant qu'il en serait besoin, aux missionnaires du Congo, ainsi que cela se fait habituellement entre les circonscriptions ecclésiastiques voisines. Mais ils n'en sont pas moins entièrement indépendants du Vicaire Apostolique des Deux-Guinées, soit à Landana, soit dans leurs autres stations.

Dans son dernier memorandum, du 1er mars 1883, le Gouvernement portugais déclare de nouveau, comme il l'avait déjà déclaré en 1865, être tout disposé, dans son désir de favoriser la propagation de la foi, à accueillir des missionnaires étrangers, pourvu qu'ils reconnaissent la suprématie du prélat portugais. Cette suprématie, nos missionnaires ne l'ont jamais méconnue. Ils ont donc la confiance que le Gouvernement portugais voudra bien les protéger dans l'œuvre de civilisation chrétienne à laquelle ils se dévouent, à l'exclusion de toute question de nationalité. Ils se feront un devoir en retour de seconder l'influence portugaise dans les pays soumis au Portugal.

Si, contre cette attente, on venait à leur susciter des difficultés préjudiciables au bien des œuvres importantes entreprises par eux, ils se verraient à regret forcés de transférer le centre de ces œuvres sur un des points du territoire voisin, le Loango, récemment occupé par la France. Et le Gouvernement portugais aurait peut-être à regretter le premier de les avoir contraints à cette extrémité, car leur influence tournerait alors tout naturellement au profit de la France.

Dans l'espoir que ces observations, jointes à celles déjà transmises l'autre jour à Votre Eminence, pourront satisfaire à ses désirs, je la prie d'agréer l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être

Eminence,
de Votre Eminence Révérendissime,
le très humble et très obéissant serviteur
A. Emonet.

A Son Eminence Révérendissime
le Cardinal Préfet de la
Sacrée Congrégation de la Propagande.

400. - A. EMONET à A. ESCHBACH.
S.E.P., 71, B, I, 1884. original.

Paris, le 26 mai 1884.

Mon Bien cher Père,

Congo. Bien que la lettre et la note que je vous ai adressées l'autre jour pour la Propagande, répondent déjà en partie à la nouvelle communication de son Eminence, cependant je m'empresse de répondre à sa dernière lettre. En la lui remettant, je vous prie de lui soumettre les observations suivantes, que je n'ai pas cru devoir y joindre par prudence.

a) *Limites du diocèse d'Angola et du patronat portugais:* D'après les Portugais, il n'y en a pas en droit; cependant, en fait, ils sont bien obligés de les limiter aux territoires qui leur sont actuellement et effectivement soumis. Quant à la rive droite du Congo, où se trouve Landana, jusqu'ici tout ce pays était en fait indépendant, et c'est pourquoi, à la reprise de la mission du Congo, en 1872, nous y avons transféré le centre de la mission, pour avoir toute liberté.

b) *Traité du Portugal et de l'Angleterre* n'est pas encore ratifié ni à Londres ni même à Lisbonne où la discussion en a été remise en octobre. Et il est assez probable qu'il ne le sera pas, la France et l'Allemagne surtout ne le voyant pas de bon œil. Il y a donc lieu de ne pas se presser dans la réponse à donner, vu surtout le traité intervenu entre la France et l'Association Internationale Belge qui revendique sur ce même pays, où elle a de nombreuses stations, des droits de souveraineté.

c) *Rapports avec l'évêque d'Angola.* Nous reconnaissons volontiers sa suprématie sur les pays pouvant être de sa juridiction, selon l'instruction de 1726 mais à condition qu'il nous laisse toute liberté suivant la même instruction, comme n'en restant pas moins *sub immediata Sacrae Congregationis de Propaganda Fide jurisdictione.*

d) Du reste, *le Portugal n'a pas de prêtres à envoyer surtout de bons prêtres.* Quels prêtres et combien pourra-t-il envoyer? Et que feront-ils? [...]

e) La meilleure preuve que l'évêque d'Angola n'a pas eu à se plaindre de notre Congrégation, c'est qu'il nous a confié et tout à fait spontanément, avec l'approbation du gouvernement, son petit et grand séminaire, transféré par lui a Huilla.

Vous pouvez lire ces observations à Son Eminence, en les lui laissant par écrit, si elle le désire. J'espère que d'après tout cela, Son Eminence fera une réponse propre à sauvegarder les œuvres établies par nous au prix de tant de peines et de sacrifices.

Tenez-moi au courant de l'affaire autant que possible.

(...)

A. Emonet.

401. - A. ESCHBACH à A. EMONET.
S.E.P., 72, II, 1884, original.

Rome, le 3 juin 1884.

Mon Très Révérend et Bien Aimé Père,

1. J'ai reçu le courrier du 26 mai [...]

(...)

5. *Cardinal Simeoni:* Je lui ai fait remettre par le secrétaire Mgr Jacobini toutes vos pièces. Pour le Congo, je lui ai laissé la copie de vos observations confidentielles (5).

(...)

A. Eschbach.

402. - Note de Mgr. A. VAN WEDDINGEN.
P.R.B., Règne de Léopold II, Cabinet du Roi, Affaires politico-religieuses, original autographe non daté ni signé.

(Juin 1884.) (6)

Dans l'audience que Son Eminence le Cardinal Simeoni a accordée à Mgr l'Archevêque de Malines, on a échangé les vues suivantes:

(5) Note (mai 1884). *P.F.R., S.R.C., Congo,* vol. VIII, 1861-1886, fol. 814-815, original non signé. Ce document renferme le texte des cinq observations confidentielles de la lettre du Père A. EMONET à A. ESCHBACH du 26 mai 1884.

(6) Mgr P.L. GOOSSENS revint de Rome en Belgique le 3 juillet 1884 (*Précis historiques,* 1884, t. XXXIII, p. 380). Mgr A. VAN WEDDINGEN fait allusion à l'audience en question accordée par le Cardinal SIMEONI à Mgr GOOSSENS dans sa lettre au Préfet de la Propagande, datée du 8 juillet 1884.

1. Le système de la Propagande, pour les chrétientés qui relèvent de son autorité immédiate, est de créer une Préfecture ou un Vicariat Apostolique, dont les titulaires exercent, au nom de la Sacrée Congrégation, l'autorité spirituelle sur les Prêtres de leur ciconscription.

2. Le Cardinal Simeoni donne son entière approbation au Projet qui Lui a été soumis en ce qui concerne l'établissement d'Aumôniers ou Desservants à poste fixe des stations de l'Etat Belge du Congo.

3. Ces Aumôniers s'acquitteraient des fonctions paroissiales de leur station respective.

4. Ils seraient indépendants de la Mission d'Alger, et se trouveraient sous la juridiction immédiate de la Propagande. En un mot, on les soumettrait au régime adopté pour la Mission belge en Mongolie. (Le Supérieur est Mgr Vranckx).

5. En même temps, la Propagande souhaite sauvegarder tous les droits de Mgr le Cardinal Lavigerie et ceux des Vicaires Apostoliques qui ont déjà des districts soumis à leur juridiction, dans le Haut-Congo. La Propagande voudrait aussi éviter de froisser le Gouvernement portugais dans ses revendications, plus ou moins justes, sur certains points du territoire africain. A cet effet, le Cardinal Simeoni se permet de souhaiter qu'on Lui fasse parvenir, le plus tôt qu'il serait possible, une carte indiquant, d'une manière exacte, les limites « de l'Etat belge » dans les terres du Haut-Congo.

6. La Propagande verra avec la plus profonde reconnaissance l'érection d'un Séminaire destiné à former pour l'Etat susdit des aumôniers affectés au service des stations. L'Etablissement serait, d'après les intentions du Roi, placé sous l'autorité de l'Archevêque de Malines. Le concours des Evêques suffragants et celui des Evêques qui s'intéresseraient, dans l'Europe entière, à cette grande œuvre de civilisation et d'apostolat, serait assuré à la nouvelle fondation. Il serait pourvu à l'entretien et aux besoins de la maison.

7. Le Cardinal a demandé à l'Archevêque de Lui faire parvenir les statuts organiques du nouvel institut. Il l'a chargé de nommer un supérieur du Séminaire et de s'occuper du règlement intérieur qui y serait mis en vigueur.

8. Le Pape a manifesté à l'Archevêque sa gratitude très grande pour l'œuvre d'évangélisation et de civilisation que Sa Majesté a daigné inaugurer dans l'Afrique centrale.

403. - LÉOPOLD II à P. DE BORCHGRAVE D'ALTENA.
P.R.B., Règne de Léopold II, Congo, 112/3, original, autographe non signé.

« *A Mgr Van Weddingen, le 2 juillet* » *(1884).*(7).

Ci-joint une lettre de M. Strauch (8). Il paraît au roi qu'il est difficile de ne plus rien dire au délégué du Cardinal Lavigerie de notre projet.

Le roi voudrait savoir si le mieux ne serait pas qu'il réponde au Père Merlon ce qu'il a répondu au Père Charmetant: Si Mgr Lavigerie s'entend avec nos évêques, avec l'archevêque de Malines pour fonder un noviciat en Belgique, le roi y sera favorable à la condition que les missionnaires belges seront établis de préférence dans les contrées ouvertes par l'Association I [nternationale] et ne seront pas séparés ni seront pas éparpillés.

Le roi pourrait-il ajouter: La fondation dont Mgr Lavigerie a entendu parler est une œuvre spéciale, a pour but de procurer des *Aumôniers* aux stations de l'Association.

Le roi vous prie de lui envoyer votre avis et celui de l'Archevêque de Malines que S.M. vous prie de consulter de sa part sur cette réponse à faire par le roi au Père Merlon, que le roi ne reverra qu'après avoir eu de vos nouvelles.

Il faudrait tâcher, semble-t-il, que l'Archevêque de Malines ne se montre disposé à laisser faire le Père Merlon que si Mgr de Lavigerie promet formellement de ne contrarier en rien l'œuvre des *aumôniers* qui nous occupe et qu'il importe tant de faire réussir.

404. - Ch. LAVIGERIE à J. CHARMETANT.
P.R.B., Règne de Léopold II, Congo, 112/3, copie du télégramme annexée à la lettre de Mgr VAN WEDDINGEN, datée du 4 juillet 1884.

(Rome, 3 juillet 1884?)

J'ai maintenant sous les yeux les lettres aumônier de la Cour. Il a fait ici démarches pour l'établissement d'un Séminaire de Mission pour

(7) Noté en tête par le Comte P. DE BORCHGRAVE.
(8) Cette lettre n'est pas conservée.

l'Afrique équatoriale. C'est lui seul qui a agi en tout cela par ordre du Roi. Ce que j'ai besoin de savoir immédiatement c'est si Sa Majesté, qui avait accueilli notre projet avec tant de bienveillance, accepte et approuve la création à Woluwé d'un établissement belge de Missionnaires d'Alger sous la direction de Pères Belges, quelles que soient d'ailleurs ses intentions pour une autre maison. Dans ce cas, il faudrait prier l'aumônier du Roi qui seul, je le répète, a paru jusqu'ici, de télégraphier immédiatement au Cardinal Simeoni ou à moi pour dire simplement ceci:

« Le Roi Léopold sera heureux de voir le Cardinal Lavigerie établir en Belgique une maison Belge de sa Société des Missionnaires ».

Inutile d'ajouter d'autres détails. Seulement cette réponse est très urgente parce que je suis pressé de rentrer en Tunisie à cause du choléra qui y menace.

Ne perdez pas un instant et télégraphiez-moi résultat définitif. J'attends votre réponse pour quitter Rome.

Cardinal Lavigerie.

405. - A. VAN WEDDINGEN à P. DE BORCHGRAVE D'ALTENA. *P.R.B., Règne de Léopold II, Congo,* 112,/3, original.

Laeken, le 4 juillet (1884).

Monsieur le Comte,

Comme suite à ma lettre d'hier (9), j'ai l'honneur de Vous faire parvenir ces quelques informations.

L'Archevêque de Malines croit que Sa Majesté peut parfaitement, si tel est son bon plaisir, indiquer aux délégués du Cardinal Lavigerie le but de la fondation que Sa Majesté a le projet d'établir. Le Préfet de la Propagande a, du reste, communiqué les lettres, que j'ai dû Lui écrire à ce sujet, au Cardinal Lavigerie, comme en fait foi le télégramme envoyé de Rome par ce Prélat au P. Charmetant, et dont la copie est ci-incluse.

L'Archevêque m'a ordonné de dire au Père Merlon, supérieur de la maison des Missionnaires d'Alger établie à Woluwé-S.-Lambert, que Sa Grandeur ne verrait cette fondation d'un œil favorable qu'au cas où le Cardinal Lavigerie promettrait de nouveau d'envoyer les mission-

(9) Cette lettre n'est pas conservée.

naires belges de préférence au Congo et les réunirait là en plus grand nombre possible. En outre, le Cardinal devrait formellement s'engager à ne contrarier en rien l'œuvre des Aumôniers belges sur lesquels, d'ailleurs, ne s'étend pas la juridiction de l'Archevêque d'Alger.

J'ai transmis ces ordres de l'Archevêque de Malines aux PP. Charmetant et Merlon. Ceux-ci m'ont donné sur l'honneur l'assurance que les intentions du Cardinal de Lavigerie s'accordaient de tout point avec les vues de Mgr Goossens.

Le P. Charmetant m'a alors prié de faire connaître à Sa Majesté le vœu du Cardinal Lavigerie contenu dans le télégramme ci-joint (10).

Sa Majesté jugera dans sa sagesse de ce qu'il conviendra de faire.

Après en avoir conféré à Malines, nous nous permettons de penser, Monsieur le Comte, que le télégramme que le Cardinal demande d'urgence devrait contenir la clause: « que l'établissement de Missionnaires ne pourrait préjudicier en rien aux intérêts de l'œuvre des aumôniers de nos s'ations de l'Etat belge du Congo qui va être créé ».

Le P. Charmetant assure que le Cardinal, son maître, ne sera d'aucune façon contraire à la fondation projetée par Sa Majesté, et qu'Il garde à cette entreprise ses meilleures sympathies, maintenant qu'il en connaît mieux le but véritable.

Je vous prierai donc très respectueusement, Monsieur le Comte, de me faire connaître les volontés du Roi, quand Sa Majesté le trouvera opportun et je suis heureux de vous renouveler à cette occassion l'hommage de tous mes meilleurs sentiments.

Mgr A. Van Weddingen.

406. - P. DE BORCHGRAVE D'ALTENA à A. VAN WEDDINGEN.
P.R.B., Règne de Léopold II, Congo, 112/4, minute.
P.Bl.R., A. 11.164, copie autographe.
J. PERRAUDIN, in: *Zaïre,* 1958, t. XII, p. 42, note 64, texte.

4 juillet (1884).

A Mgr Van Weddingen.

Prière de bien vouloir télégraphier au cardinal Simeoni:

« D'après le désir du Cardinal Lavigerie, j'ai l'honneur d'informer Votre Eminence que nous ne pourrions voir qu'avec plaisir un noviciat

(10) Voir document précédent.

belge établi ici par l'Archevêque d'Alger, s'il est bien entendu, comme nous le pensons, que S.E. de son côté enverra de préférence les prêtres belges dans les contrées ouvertes par l'Association Internationale du Congo et ne gênera en rien le noviciat que nous voulons fonder nous-mêmes pour pourvoir d'aumôniers les stations du nouvel Etat » (11).

Je suis chargé par le Roi de vous prier de vouloir bien signer ce télégramme et de l'expédier ainsi dans toute sa longueur (12).

Vous aurez la bonté de me restituer cette pièce.

Le Père Charmetant est ici. Le Roi compte le voir un instant demain à 11 1/2. Ceci pour votre gouverne.

407. - A. EMONET à A. ESCHBACH.
S.E.P., 71, B, I, 1884, original.

Paris, le 7 juillet 1884.

Mon Bien cher Père,

(...)

8. *Propagande.* Quand vous aurez l'occasion d'y aller, veuillez voir où en est la question du Portugal et du Congo.

(...)

A. Emonet.

408. - Ch. DUPARQUET à A. EMONET.
S.E.F., Cimbébasie (1882-1888), 1884, original.

Notre-Dame de Huilla, 7 juillet 1884.

Très Révérend et Bien Aimé Père,

(...)

8. *Affaires du Congo.* Le traité anglo-portugais n'aurait, ce me semble, eu aucun danger sérieux pour la Préfecture apostolique du Congo, vu que l'indépendance la plus absolue y était accordée à tous

(11) Nous n'avons pas retrouvé le télégramme dans les archives de la Propagande à Rome.

(12) La copie conservée dans les archives des Pères Blancs à Rome s'arrête ici.

les missionnaires et à leurs œuvres. Donc aucun danger sérieux de ce côté et encore moins, maintenant que dans l'Europe entière on s'oppose à la ratification du dit traité, lequel sera revisé dans un sens encore plus large et plus libéral. Toutefois, il me semble indispensable que l'on fasse de la Préfecture apostolique du Congo deux organisations et deux missions distinctes. Il faut, en effet, de toute nécessité qu'il y ait un vicaire apostolique dans le Haut-Congo, quand ce ne serait que pour ordonner le clergé indigène. Je serais donc d'avis qu'une fois les affaires politiques du Congo réglées entre les puissances européennes, l'on divisât la mission du Congo en deux. On laisserait subsister l'antique Préfecture apostolique du Congo qui comprendrait le Congo soumis à l'évêché d'Angola et le littoral jusqu'à Landana qui pourrait être cédé au Portugal; on pourrait même y ajouter le Loango qui resterait indépendant de l'évêque d'Angola. Dans cette partie on mettrait un Préfet Apostolique, vu que l'existence d'un vicaire apostolique est incompatible avec l'évêché d'Angola. Un vicaire apostolique ne peut exister conjointement avec un évêque titulaire, ce qui peut se faire avec un Préfet Apostolique. Puis on érigerait Stanley-Pool en vicariat apostolique, comprenant tout le Haut-Congo indépendant du Portugal et de l'évêque d'Angola (...). Ce vicariat s'appellerait le vicariat du Haut-Congo et aurait son centre à Stanley-Pool.

(...)

Ch. Duparquet.

409. - A. VAN WEDDINGEN à J. SIMEONI.
P.F.R., S.R.C., Congo, vol. VIII, 1861-1886, fol. 848-849, original.

Laeken, 8 juillet 1884.

Eminence Révérendissime,

L'archevêque de Malines, Mgr Goossens, me transmet un télégramme de Votre Eminence demandant l'explication du télégramme de Sa Grandeur, « par lettre ».

Eminence, *moi seul,* j'ai été chargé *par le Roi* de transmettre à Votre Seigneurie un télégramme qui portait ceci en substance:

« Le Roi Léopold ne pourra voir qu'avec plaisir le Cardinal Lavigerie établir en Belgique un établissement de *missionnaires* pour le Congo.

Seulement il reste bien entendu que l'Archevêque d'Alger voudra bien de préférence envoyer des missionnaires belges dans les terres ouvertes par l'Association africaine, à la tête de laquelle se trouve comme Protecteur et chef le Roi des Belges. En outre, le Cardinal Lavigerie ne contrariera en rien l'œuvre spéciale du noviciat des *Aumôniers* destinés à desservir les *stations de l'Etat belge du Congo.*

Telle était, Eminence, la teneur du télégramme qui a été envoyé et signé par moi. Il affirme donc d'une part les dispositions favorables de notre Roi pour le nouveau noviciat de *missionnaires* africains établi tout récemment à Woluwé (lez-Bruxelles) par les soins de S.E. le Cardinal Lavigerie, et la condition que met Sa Majesté à cette faveur: savoir, que l'Eminentissime Archevêque daigne préférer pour les pays qu'a ouverts déjà et qu'ouvrira à l'avenir la Société africaine présidée par le Roi les missionnaires *belges;* et que, en outre, le Cardinal ne contrariera jamais le noviciat qu'avec l'approbation et sous l'autorité immédiate de la Propagande le Roi ouvrira sous peu à Bruxelles pour y former des *aumôniers* destinés à desservir les *stations* de l'Etat belge et à donner des soins aux blancs de ces stations ainsi qu'aux indigènes convertis.

C'est de cette dernière œuvre que l'Archevêque de Malines a entretenu Votre Eminence, à son récent voyage à Rome. Il vous a plu d'y donner votre approbation, et tous les évêques belges y voient une entreprise pleine d'avenir pour l'Eglise.

J'ai l'honneur de me nommer, Eminence,
Votre très humble et respectueux serviteur,

Mgr A. Van Weddingen.
Aumônier de la Cour.

410. - H. CARRIE à A. EMONET.
S.E.P., 472, I, 1884, original.

Landana, le 12 juillet 1884.

Mon Très Révérend Père,

(...)

Vallée de la Casaï: (...) Je crois surtout urgent d'occuper la vallée de la Casaï, si nous ne voulons pas la perdre. Aussi ai-je écrit au Père

Paris d'aller acheter un terrain en face du poste français de Gandchou et un autre près de l'embouchure du fleuve Ikelemba (nom de la Casaï près de son embouchure). Je pense que vous ne désapprouverez pas cette mesure qui ne compromet rien pour le présent et nous assure l'avenir. Mais vous le voyez, il nous importe extrêmement d'y avoir réellement et bientôt une station effective. Veuillez donc s.v.pl. aviser avec le Père Augouard à ce qu'il faut pour fonder cette mission. Le P. Augouard est, je crois, bien l'homme qu'il faut pour cela. Le P. Paris peut parfaitement rester à Linzolo.

Mais si nous voulons donner à nos missions du Congo l'essor qu'elles demandent aujourd'hui, il me semble qu'il est tout à fait indispensable de leur donner des vicaires apostoliques. A mon avis, il faudrait élever le Loango et le bassin ouest de la Casaï jusqu'aux limites de la Préfecture du Congo à l'état de vicariats apostoliques. Vous auriez dans les Pères Jauny et Augouard des sujets capables d'être vicaires apostoliques et de bien diriger leurs missions. Peu importe que le gouvernement portugais occupe ou non la côte de Kacongo. Comme sa juridiction doit se borner à la côte, nous pourrions facilement lui laisser cette parcelle de territoire. Du reste, d'après le traité Anglo-Portugais, nous aurions sous ces administrations tous les avantages possibles, peut-être même plus qu'avec le gouvernement de la République. Pour la limite du nord du Vicariat du Loango, il faudrait, autant que possible avoir l'Ogooué. Enfin, vous ferez de tout cela ce que vous voudrez. Je m'en repose sur vous complètement et surtout sur l'intérêt tout particulier que vous portez au Congo.

P. Carrie.

411. - J. SIMEONI à Ch. LAVIGERIE.
P.Bl.R., A, 67, 268, original.
P.F.R., Lettere..., vol. n° 380, 1884, fol. 366, copie.
J. PERRAUDIN, in: *Zaïre*, 1958, t. XII, p. 42, note 65 (13).

14 Luglio 1884.

Ho ricevuto la lettera di Vostra Eminenza del giorno 5 corrente con laquale viene ad espormi l'intenzione di fondare nella diocesi di

(13) L'auteur date cette lettre du 10 juillet 1884.

Malines un piccolo noviciato della Società dei missionarii d'Algeri, e nel tempo stesso mi prega dell'assenso di questa Sacra Congregazione. Ora quantunque il potere realizzare l'opera stessa dipenda del beneplacito dell'Ordinario locale, che Vostra Eminenza mi dice di avere già conseguito, pur tuttavia mi è grato di notificarle, che per parte di questa Sacra Congregazione no avvi difficoltà alcuna che si opponga all'effettuazione del progetto di Vostra Eminenza, purchè questa novella istituzione non rechi svantaggio al seminario che va a fondarsi in Belgio per le stesse missioni dell'Africa.

In tanto (...).

412. - J. SIMEONI à Ch. LAVIGERIE.
P.F.R., Lettere..., vol. n° 380, 1884, fol. 367, copie.

14 Luglio 1884.

Dal suo Segretario avrà conosciuto l'Eminenza Vostra quanto mi è stato scritto da Mgr Van Weddingen, Cappellano del Re del Belgio, circa il noviziato che Vostra Eminenza si propone di fondare nella diocesi di Malines. Ciò non ostante, credo conveniente di rimetterle qui acclusa una copia della sudetta lettera perchè Vostra Eminenza prenda esatta notizia delle condizioni colle quali si consente che Vostra Eminenza rechi ad effetto il suo progetto.

413. - A. VAN WEDDINGEN à P. DE BORCHGRAVE D'ALTENA.
P.R.B., Règne de Léopold II, Congo, 112/1, original.

Laeken, vendredi (juillet 1884).

Monsieur le Comte,

Je viens de recevoir la visite du R.P. Merlon, supérieur de Woluwé. Il m'a montré un télégramme que lui avait adressé le Cardinal Lavigerie, après son départ de Rome.

Le Cardinal exprime, dans cette dépêche, sa profonde gratitude envers S.M. le Roi, pour le télégramme que S.M. lui a fait parvenir: il promet de faire tout ce qui est en son pouvoir pour être utile à l'œuvre des *Aumôniers,* et pour seconder les projets si féconds et si élevés de notre

Souverain, dont il a compris maintenant le véritable caractère. Ces termes sont à peu près textuels.

Le Cardinal enverra de préférence ses missionnaires belges dans les contrées de notre Etat du Congo.

J'ai cru de mon devoir, Monsieur le Comte, de vous faire tenir ce détail.

Je compte aller passer quelques jours à Louvain la semaine prochaine, et je me rendrai de là à la campagne d'un parent, près de Huy. J'ai demandé que les lettres qui me seraient destinées, soient envoyées là, et je n'ai pas besoin de vous dire, Monsieur le Comte, que je reste en tout à vos ordres.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Comte, l'hommage de mes meilleurs sentiments.

Mgr A. Van Weddingen.

414. - Ch. LAVIGERIE à L. BRIDOUX.
P.Bl.R., C. 5. 116, original.
J. PERRAUDIN, in: *Zaïre*, 1958, t. XII, p. 40-42, texte.

20 juillet 1884.

(...)

Je vous ai parlé de tout cela en détail, mon cher Père, dans nos derniers entretiens à Tunis et vous avez été d'accord avec moi pour reconnaître que nous devrions forcément créer une maison en Belgique, autant que possible avec des Pères Belges. (...)

J'étais dans ces pensées lorsque je suis parti pour Rome. Mais bientôt j'ai appris un dessous des cartes qui m'a grandement fait douter du succès possible de notre projet. S.E. le Cardinal Simeoni m'a dit, dès notre première entrevue, qu'il avait reçu du roi des Belges une demande formelle pour la fondation d'une maison de prêtres pour le Congo, maison qui doit être placée sous le patronage commun des Evêques de Belgique et sous celui du Roi.

La Cardinal ajoutait que Mgr Goossens, le nouvel Archevêque de Malines, était venu l'entretenir de vive voix au sujet de ce projet, sur lequel le Roi Léopold avait d'abord écrit. Enfin, il terminait en me disant que toutes ces demandes avaient été soumises à la Sacrée Con-

grégation des Cardinaux qui composent la Propagande, que ces Cardinaux les avaient approuvées, que la réponse officielle avait été envoyée au Roi et à l'Archevêque de Malines, et que tout semblait ainsi terminé.

Vous jugez si je tombais de mon haut à de semblables nouvelles, si parfaitement contradictoires avec ce que m'avait écrit le Père Charmetant. J'écrivis donc et je télégraphiai sans retard au Père Merlon qui est en Belgique et que j'avais chargé de voir s'il pourrait trouver une maison convenable à louer pour notre établissement. Le Père Charmetant se rendit en Belgique. Il vit le Roi. De tout cela il résulta qu'en effet, tout ce que m'avait dit le Cardinal Simeoni était la vérité pure.

Seulement le Roi déclarait qu'il ne voulait former que des aumôniers séculiers pour ses stations du Congo, et il consentait à nous laisser établir un petit postulat à la condition qu'il avait déjà exprimée autrefois, et que nous avions acceptée, d'envoyer de préférence des Missionnaires belges, lorsque nous en aurions, dans les régions occupées par ses représentants.

La Sacrée Congrégation de la Propagande, qui se trouvait engagée par ses décisions, demanda que le Roi fît connaître par écrit son consentement à notre établissement, dans les conditions précitées. Cette formalité fut remplie dans une lettre de l'Aumônier de la Cour.

Immédiatement après avoir reçu cette lettre, le Cardinal Simeoni m'écrivit de son côté pour me faire connaître l'acquiescement de la Propagande.

Pendant que se débrouillait tout cet amas d'intrigues, le Père Merlon continuait ses recherches pour une maison convenable. (...). Quelques jours après et grâce à M. Loyer, il trouvait une autre maison, dans des conditions beaucoup meilleures et vraiment inespérées. C'est un château assez considérable et dans les environs de Bruxelles, à Woluwé-Saint-Lambert (...).

J'ai pensé, surtout en présence des tripotages mystérieux qui se poursuivaient, devoir hâter la solution afin de placer nos adversaires inconnus en présence d'un fait accompli. J'ai donc télégraphié au Père Merlon pour le prier de louer immédiatement à M. le Marquis de la Boëssière, c'est le nom du propriétaire, dans les conditions indiquées (...).

Il est bien entendu que la fondation ne serait faite qu'au mois d'octobre, et que la première année les Pères ne feraient guère autre chose que se faire connaître et quêter.

415. - J. CHARMETANT à Ch. LAVIGERIE.
P.Bl.R., C, 4, 604, original.
J. PERRAUDIN, in: *Zaïre*, 1958, t. XII, p. 41, note 63, extrait.

23 juillet 1884.

Eminence,

L'entretien (14) n'a cessé d'être, de la part du Roi, très bienveillant. Il m'a assuré que son but n'était que d'avoir des prêtres séculiers pour les quinze stations qui s'étendent entre l'embouchure du Congo, l'Equateur et l'Atlantique, « car cette partie, a-t-il ajouté, n'est sous la juridiction de personne, quoi qu'en dise le Père Augouard qui est venu me demander de l'argent et qui affirme que la Propagande leur a donné juridiction dans toute la région du Congo, partout où ils arrivent les premiers. Mais je ne veux pas de Spiritains, car ils se sont trop compromis avec M. de Brazza. Je préfère avoir une sorte de clergé séculier pour les colonies que nos Evêques enverront dans cette contrée du Bas-Congo. Quant au Haut-Congo, je serai bien heureux de le voir desservi par les missionnaires de Son Eminence; je lui fais seulement la prière (...) de mettre ensemble les missionnaires Belges dans les stations où nos nationaux sont spécialement établis. Je fais donc des vœux pour que son noviciat de Woluwé devienne très prospère, bien que ce soit une concurrence redoutable pour la petite œuvre que nous songeons à établir.

(...)

J. Charmetant.

416. - H. BRICHET à A. EMONET.
S.E.P., 72, II, 1884, original.

Rome, le 23 juillet 1884.

Mon Très Révérend et Bien Aimé Père,

(...)

Portugal et Congo: Mgr Zitelli m'a dit qu'il n'y avait encore rien de nouveau pour les affaires concernant le Portugal et le Congo.

---

(14) Il ne ressort pas de cet extrait qu'il s'agit de l'audience que le Roi lui accorda le 5 juillet 1884, dont le secrétaire du Roi parle dans sa note du 4 juillet à Mgr VAN WEDDINGEN, ou qu'il s'agit d'un entretien postérieur.

(...)

Le Cardinal Lavigerie s'est fait donner par le ministre une lettre pour notre Ambassadeur auquel il donne l'ordre d'accorder au Cardinal tout ce que ce dernier lui demandera.

(...)

Il est facile de prévoir l'époque où St-Louis des Français appartiendra tout entier à ses religieux et où Mgr Lavigerie (...) fera la pluie et le beau temps à Rome. Heureusement qu'il n'est pas immortel, car sans cela il deviendrait patriarche de toute l'Afrique en sa qualité d'évêque de Carthage, dont il revendique le titre.

(...)

Brichet.

417. - J. DE HEMPTINNE à LÉOPOLD II.

P.R.B., Règne de Léopold II, Cabinet du Roi, III, B, h, 9. *Correspondance avec le comte J. de Hemptinne,* original.

(Gand, le 28 juillet 1884.)

Loué soit Jésus Christ!

Sire,

L'année dernière Votre Majesté a daigné agréer avec la plus grande bonté un don en faveur de l'œuvre de l'Afrique centrale.

De plus en plus convaincu de l'utilité de l'œuvre, je viens prier Votre Majesté d'accepter encore une fois ma petite obole.

J'espère que les efforts faits par Votre Majesté pour évangéliser les nègres seront couronnés du succès qu'ils méritent.

J'ai l'honneur d'être
de Votre Majesté
le très humble et très dévoué serviteur en J. Chr.

Cte de Hemptinne.

Gand, le 28 juillet 1884.

418. - LÉOPOLD II à J. DE HEMPTINNE.
P.R.B., Règne de Léopold II, Cabinet du Roi, III, B, h, 9. *Correspondance ave le comte J. de Hemptinne,* minute.

(Ostende, 5 août 1884.)

Monsieur le Comte, (de Hemptinne)

J'ai reçu avec beaucoup de reconnaissance la nouvelle offrande que vous m'avez généreusement envoyée pour l'œuvre que l'Association Internationale poursuit en Afrique. Je suis extrêmement touché des sentiments bienveillants que vous m'exprimez à son égard et de votre intérêt constant pour ses efforts.

Permettez-moi, Monsieur le Comte, de vous adresser mes plus sincères remerciements et veuillez accepter en même temps l'assurance de ma parfaite estime et considération.

L(éopold.)

Ostende, 5 août 1884.

419. - P. AUGOUARD à A. EMONET.
S.E.P., 176, A, II, original.

(Paris, le 4 septembre 1884.)

Rapport
concernant l'érection de la Préfecture Apostolique du Congo en Vicariat Apostolique

Mon Très Révérend Père,

L'année dernière, le Père Carrie, de concert avec tous les Pères de la mission, demanda l'érection de la Préfecture du Congo en Vicariat Apostolique. Les raisons alléguées à cette époque deviennent plus pressantes que jamais et l'année qui vient de s'écouler nous a montré la nécessité absolue où nous sommes d'avoir un Evêque qui puisse prendre en main les intérêts de la mission, sérieusement menacés. Aussi, selon le désir du Révérend Père Carrie, daignez me permettre d'insister encore sur ce point et de vous exposer brièvement les raisons pour lesquelles nous demandons cette érection absolument indispensable aujourd'hui.

I

1° Nous avons un séminaire indigène (...) d'où la nécessité d'avoir un évêque pour faire les ordinations.

2° La mission du Congo se trouve dans une situation anormale vis-à-vis des missions voisines qui sont toutes pourvues d'Evêques, qui par leur titre même ont une bien plus grande influence soit à Rome, soit auprès des Associations pieuses qui nous viennent en aide, soit enfin auprès des pouvoirs publics. Témoin le Cardinal Lavigerie qui nous a fait sortir de notre torpeur en Afrique. Ne pouvant plus avoir Zanzibar, il tourne ses vues sur le Congo afin d'avoir un chemin à lui pour arriver à ses quatre vicariats centraux (...).

3° Les Protestants font grand apparat de luxe et par leurs richesses frappent l'esprit des indigènes. Nous ne pouvons et ne devons pas lutter sur ce point, mais ce que nous pouvons faire c'est de déployer toute la pompe de nos belles cérémonies catholiques pour attirer les pauvres païens. C'est une raison pour avoir un évêque (...).

4° Au Gabon, la présence d'un évêque a aplani bien des difficultés et évité des désagréments vis-à-vis des Européens. Il en sera ainsi pour le Congo où un simple prêtre ne pourra jamais avoir l'autorité pourtant indispensable à un chef de mission. Plusieurs officiers se sont montrés étonnés de ne pas voir un Evêque à la tête d'une mission aussi importante.

5° L'importance de la mission du Congo n'est plus contestable [...]; elle ne le cède ni à Zanzibar ni surtout aux missions des Grands Lacs.

6° Il ne faut pas oublier que des grâces innombrables sont attachées à la présence d'un Evêque (...).

7° A Lisbonne, Mgr V. Vannutelli s'est montré très favorable à cette création et m'a fortement conseillé d'aller à Rome pour entretenir la Propagande de ces questions qui l'intéressent vivement. Le Révérend Père Carrie croit qu'il serait nécessaire de suivre cet avis, d'entente toutefois avec la maison mère. Il serait donc raisonnable que la maison mère voulût bien seconder les vues des missionnaires qui n'ont rien tant à cœur que de voir prospérer l'œuvre qui leur est confiée et dont ils voient les besoins mieux que personne.

II

1° On objectera peut-être que les Portugais seront hostiles à cette création. C'est possible; mais doit-on pour cela cesser de faire le bien

et laisser périr une œuvre? Du reste, leurs protestations traditionnelles et platoniques n'auront pas plus de succès que le traité anglo-portugais attaqué et repoussé par toutes les puissances. On leur nie une autorité quelconque sur le Congo, précisément dans la partie que nous occupons. Il n'y a donc rien à craindre de ce côté.

Notre Ambassadeur, M. Laboulaye, qui nous est très favorable, se chargerait volontiers d'arranger les choses à l'amiable, selon qu'il me l'a dit à Lisbonne.

Enfin, pour ne pas effrayer les susceptibilités portugaises, on pourrait donner à cette mission le titre de Vicariat Apostolique du Loango.

2° On m'a dit qu'on s'occupait déjà du Vicariat de Sierra-Leone. Mais qui empêcherait qu'on ne s'occupât en même temps du Vicariat du Congo?

III

Je dois, en terminant, aborder une question secondaire qui a cependant son importance: celle du titulaire. (...) Je ne vois personne autre que le Révérend Père Carrie pour occuper ce poste important.

Telles sont, Mon Très Révérend Père, les réflexions que j'ai cru devoir vous soumettre au sujet de la mission que je désire si vivement voir prospérer. Si le Vicariat Apostolique avait été créé il y a cinq ans, il y aurait eu beaucoup moins de difficultés qu'aujourd'hui. Il importe donc de profiter de la situation pendant qu'il en est temps encore.

(...)

Daignez agréer (...)

P. Augouard
Missionnaire apostolique.

Paris, le 4 septembre 1884.

420. - J. GREINDL à DE CARAMAN-CHIMAY.
A.E.B., Afrique, C.A.B., vol. II, 1884-1885, n° 80, original.

Lisbonne, le 3 novembre 1884.

Mon Prince,

Le nouvel évêque de Loanda, qui était auparavant vicaire général de Goa, part pour Rome avant de se rendre dans son diocèse. Il est chargé

d'une mission du Gouvernement portugais, relative au règlement du patronat de l'Inde dont j'ai eu l'honneur d'entretenir M. le Chevalier de Moreau, par mon rapport du 9 octobre dernier.

L'évêque a aussi pour instructions de réclamer pour lui-même, c'est-à-dire pour son diocèse d'Angola et du Congo, la juridiction sur la rive *droite* du Zaïre qui, comme vous le savez, a été donnée par le Saint-Père à la Propagande, et confiée par cette Congrégation aux missionnaires français du Saint-Esprit.

Il est assez significatif que le Portugal ait choisi le moment actuel pour soulever de nouveau cette dernière question qu'il avait laissé dormir depuis plusieurs mois. Il soutient, à la vérité, que le patronat devrait lui rester quand même la souveraineté de la rive droite du Zaïre lui serait enlevée.

Je suis, avec le (...)

J. Greindl.

421. - H. Carrie à A. Emonet.
S.E.P., 472, I, 1884, original.

Landana, le 6 novembre 1884.

Mon Très Révérend Père,

1° *Récépissé:* J'ai reçu votre n° 15 du 21 novembre ainsi que la lettre du Père Augouard.

2° *Nouvelles stations:* Je comprends parfaitement vos recommandations à ce sujet. Je ferai mon possible pour m'y conformer. Mais, Mon Très Révérend Père, il y a des circonstances où l'on se trouve entraîné malgré soi, par la force des choses et des événements. Celles du Congo ressemblent aujourd'hui à un torrent impétueux au milieu duquel nous nous trouvons et auquel nous ne pouvons résister. S'abstenir à ne pas avancer c'est s'exposer à périr, telle une nacelle qui veut lutter contre les vents et les flots. Il faut donc que nous nous laissions encore emporter un peu et puis nous nous arrêterons pour respirer et consolider les entreprises. Je veux dire que les circonstances présentes me semblent exiger de nous que nous établissions encore deux stations, tant pour répondre aux besoins du temps que pour nous assurer le territoire de notre mission. Mais que ces deux fondations ne vous surprennent pas

trop. Je les crois possibles sans beaucoup de difficultés pour la maison mère. Le gros de la besogne sera pour nous. La maison mère n'aura qu'à nous envoyer deux pères et tout sera dit pour elle. Le Père Augouard ira dans la Casaï avec le Père Sand et le nouveau père qu'ils amènent. Avec les deux autres nous fonderons Loudima.

En effet, Mon Très Révérend Père, je m'en voudrais d'ensevelir l'activité et les talents du Père Augouard dans la trop modeste fondation de Saint-Joseph de Linzolo. Du reste, cette mission est, je crois, bien partagée pour le personnel et elle n'a aucun besoin du Père Augouard. Ce père est, je n'en doute pas, destiné de Dieu pour porter bien plus avant l'étendard de la foi. La mission qui semble lui être destinée est belle et vaste, c'est l'immense vallée de la Casaï comprise entre ce fleuve et le Quango, territoire plus que suffisant pour former plus tard un vaste vicariat apostolique. Ce plan est trop naturel et trop beau pour que vous ne l'approuviez pas dès maintenant. J'ai eu hier à Landana la visite de M. Comber, chef de la principale mission anglaise du Haut-Congo. Ce ministre assez distingué m'a dit qu'ils fondaient maintenant une station aux Stanley-Falls, qu'il avait remonté le Quango à près de quarante lieues de son embouchure, et que là encore il a trouvé au fleuve trois brasses et demie de profondeur et 200 mètres environ de largeur; il a rencontré un endroit où d'un bord on n'aperçoit pas l'autre. Il a également exploré l'embouchure de la Casaï qui a de 300 à 400 mètres de large et une grande profondeur. Il a fait toutes ces explorations avec son vapeur. L'autre société a également un vapeur; de sorte qu'ils vont et viennent à volonté sur le cours du Congo et de ses nombreux affluents et choisissent naturellement les meilleurs endroits. Il ne faut pas que nous arrivions pour n'avoir que ce que les autres n'auront pas voulu. De son côté, l'Association Internationale achète partout des terrains, s'empare des meilleures positions, et ne laisse pas grand choix à ceux qui viendront en retard. A la fin de septembre, le Père Paris n'avait pas encore pu trouver le moyen de remonter le Congo pour y faire des achats de terrains dont je vous ai parlé. J'attends avec impatience le Père Augouard pour conduire cette affaire. Avec le Père Sand dont il a l'air d'être très content, je ne doute pas qu'il réussisse. Les fonds ne lui manqueront pas. La station de Stanley-Pool est de beaucoup la plus riche. Avec l'allocation du gouvernement, ils disposeront de 44 à 45 000 francs. C'est plus qu'il n'en faut pour Linzolo et la communauté du Saint-Esprit de la Casaï. C'est le patron de la nouvelle station que je propose à votre approbation.

Pour la Loudima, nous avons une réserve de 10.000 francs qui suffira pour les premiers frais de voyage et d'installation. Et si le gouvernement accordait quelques fonds pour la station demandée par M. de Brazza entre Issanghila et Manyanga, nous pourrions aller hardiment et par de beaux débuts. Il ne manque, comme vous le voyez, que deux missionnaires pour cette fondation. Je pense bien que vous les trouverez encore en y regardant d'un peu près et d'un œil favorable à la mission du Congo qui vous est chère à plusieurs titres.

Il n'y a pas à songer à faire une station entre Issanghila et Manyanga, comme le désire M. de Brazza, parce que c'est un territoire sans grande importance, parce que aujourd'hui cette voie n'est plus suivie par personne, toutes les caravanes et les voyageurs suivent la rive sud du Congo pour se rendre de Vivi au Pool. Il s'agit, paraît-il, sérieusement d'établir une voie ferrée, système Décauville, allant de Vivi (rive gauche) au Pool. La chose serait même facile.

Pour nous, la véritable route sera sûrement par le Loango. M. le Docteur Gros qui revient de Stanley-Pool, m'a assuré qu'on peut y aller en 21 jours (en partant) de Loango et en suivant toujours le même parallèle. A 8 ou 10 jours de marche de Loango, il a fondé une station près du confluent de la Loudima et du Quillou. L'expédition belge y a aussi une station, mais sur la rive gauche de la Loudima. Le climat y est sain, le pays abondant en vivres et en porteurs, les populations nombreuses et douces. M. le Docteur Gros a ramené 90 porteurs chargés de vivres pour le poste de Loango. Ils en rapartiront en emportant les marchandises destinées à Brazzaville. On ne rencontre sur toute la route que quelques rares ruisseaux et constamment des plateaux très étendus et très fertiles. Il est évident d'après ces renseignements, que ce sera là la meilleure route pour l'intérieur. Il nous importe donc de chercher à y avoir une station intermédiaire et pour n'y pas arriver trop tard, je me propose d'y aller faire prochainement un voyage, d'y choisir et d'y acheter un terrain, que nous occuperons dès que nous aurons reçu le personnel voulu. C'est sans doute pour ignorer tous ces détails que M. de Brazza propose une station entre Issanghila et Manyanga. Il est évident que la Loudima est de beaucoup préférable et que c'est aller selon les intentions de M. de Brazza et du gouvernement de préférer la Loudima aux rives du Congo, et d'employer sur le premier point l'argent qui pourrait nous être alloué pour le second.

3° *Vicariats:* Pour relever la mission du Congo au niveau où elle devrait se trouver depuis longtemps déjà et pour en augmenter l'impor-

tance, il faudrait lui donner deux évêques à la fois. Il n'y a qu'à le vouloir, car il y a tout ce qu'il faut pour cela: importance de la mission et de ses œuvres fondées, personnel apte à ces hautes fonctions, et exemple de Mgr Lavigerie qui fait ériger ses missions en vicariats apostoliques, même avant que ses missionnaires y aient mis les pieds. Rome ne nous refusera pas ce qu'elle accorde avec beaucoup moins de raisons que n'en a la mission du Congo. D'où il faut conclure que si la chose ne se fait pas, c'est la maison mère qui ne le veut pas et l'empêche positivement ou négativement, mais efficacement. Dans ce cas, il est du devoir des missionnaires de réclamer à Rome ce qu'exige le bien de leur mission. Ne croyez pas, Mon Très Révérend Père, qu'en vous tenant ce langage hardi, je pense à ma personne, ce serait évidemment folie et j'ai déjà donné mon avis sur le choix à faire des sujets de la mission parfaitement capables d'être élevés à la dignité épiscopale: ce sont les Pères Jauny et Augouard. Le premier pour le Loango, le second pour l'intérieur. Et ainsi le soliveau de Landana pourra s'en aller chez les Mossorongos en conservant, si vous le voulez, son titre de vice-préfet apostolique du Congo, la Préfecture se limitant alors au nord par le Congo, à l'est par le Quango et au sud par le Cunéne. Par ces créations vous aurez procuré un bien immense à la mission du Congo. Vous aurez relevé le prestige de la congrégation et vous n'aurez pris sur vous aucune charge, aucun embarras nouveau. Il me semble que devant Dieu, devant l'Eglise, devant la Société et les âmes à sauver, vous ne pouvez pas vous refuser à ce que la mission vous demande aujourd'hui. Et qu'on n'objecte pas qu'à Rome: on attendra la fin de la question politique relative à ces côtes, car cette question peut se faire attendre encore de longues années; ce qu'il y a de plus probable c'est que la partie de côte entre le 5° 12' et 6° 6' restera neutre, et en supposant même qu'elle soit donnée au Portugal, ce territoire sera toujours si peu de chose qu'il ne doit pas arrêter la création du Vicariat apostolique de Loango dont on pourra, le cas échéant, le séparer sans aucun inconvénient. Le vicariat de Loango pourrait même être érigé avec condition, de sorte que si la chose arrivait, elle se trouverait réglée par le fait même. Quant au vicariat de la Casaï, rien ne s'y oppose *in se*. Et puisque Rome a créé dans le Haut-Congo plusieurs vicariats sans qu'il y eût aucun missionnaire à les évangéliser, il est bien évident qu'elle ne pourra pas refuser la même faveur à vous qui y avez des missionnaires. Si ces raisons ne vous convainquent pas, je vous prie, Mon Très Révérend Père, de ne pas trouver mauvais que j'en écrive à Rome, par votre intermédiaire, et qu'ainsi j'ai la conscience nette d'une affaire de cette importance.

4° *Sœurs de Saint-Joseph:* Leur œuvre à Landana va bien et se développe. Nous leur avons acheté un magnifique terrain à Loango (...).
Le Père Giron vient de m'écrire qu'à Vivi il est question de demander des sœurs de Saint-Joseph pour l'hôpital ou Sanatorium de Mboma. Nous serions très heureux si la chose pût se réaliser. Je vais en écrire dans le Congo. En deux ans, ce seraient trois établissements de sœurs. Ce ne serait pas mal!

P. Carrie.

422. - Ch. LAVIGERIE à P.L. GOOSSENS.

A.M., Goossens, X, *Séminaire africain,* original.
M. STORME, *Evangelisatiepogingen...* (Bruxelles, 1951), p. 621-622, extraits.

Tunis, le 7 novembre 1884.

Monseigneur,

Veuillez me permettre de recommander d'une manière toute particulière à la charité de Votre Grandeur les Pères de la Société des Missionnaires d'Alger qui, avec votre autorisation et celle de la S.C. de la Propaganda Fide, vont établir un petit Postulat de leur Ordre à Woluwé près de Bruxelles.

Ce petit Postulat est destiné sous le nom d'*Ecole Apostolique* à recevoir les jeunes enfants qui auraient la vocation au sacerdoce et celle des Missions lointaines de l'Afrique, et aussi les jeunes gens plus avancés en âge, mais sans instruction qui voudraient entrer comme Frères lais dans les Missions.

L'école Apostolique de Woluwé ne serait tant pour les uns que pour les autres qu'une maison de probation. Dès qu'on les connaîtrait assez pour juger de leurs aptitudes et des probabilités de leur vocation, c'est-à-dire après une ou deux années au plus, on les enverrait dans une des maisons d'études établies dans l'Afrique du Nord, afin de les former au climat en même temps qu'à la science et à la vertu.

J'ose espérer, Monseigneur, que non seulement cette petite maison ne causera aucun embarras à Votre Grandeur, mais encore qu'elle sera un sujet d'édification pour votre Diocèse qui possède déjà tant d'œuvres admirables.

Pour satisfaire à un désir de Sa Majesté le Roi des Belges, la Société des Missionnaires d'Alger a décidé que le personnel de la maison de

Woluwé serait composé de missionnaires appartenant autant que possible à la nationalité belge. Elle a désigné comme supérieur définitif de cette petite maison le R.P. Vyncke, du diocèse de Bruges. Mais ce Père se trouvant actuellement dans l'Afrique Equatoriale, au-delà du lac Tanganika, et le temps nécessaire pour le faire revenir devant être fort long, on a désigné pour le remplacer temporairement le Procureur Général de la Société, le R.P. Bresson qui se chargera de tous les détails de la première installation. C'est lui qui aura l'honneur de remettre la présente lettre à Votre Grandeur: il Lui présentera aussi les Pères belges qui doivent commencer l'œuvre sous sa direction toute provisoire.

Ces Pères sont: le P. Vanderstraeten, du diocèse de Gand, qui a été employé déjà dans plusieurs maisons de la Société des Missionnaires d'Alger et qu'on rappelle de Jérusalem pour l'envoyer à Woluwé: il y arrivera aux premiers jours. Le P. Roelens appartient au diocèse de Bruges: il sort actuellement du Scolasticat. Enfin le P. Merlon, qui est destiné aux Missions de l'Afrique Equatoriale et qui a déjà eu l'honneur d'être reçu par Votre Grandeur, restera quelques semaines avec ses Confrères pour leur donner les indications précieuses qu'il possède déjà sur la Belgique. Un Frère hollandais sera adjoint à ces Pères.

Nous désirons commencer très humblement, très modestement, très lentement, comme il convient aux œuvres sérieuses et plus particulièrement aux œuvres de Dieu. Nous nous contentons donc de ce petit personnel, en lui donnant pour instruction de faire le moins de bruit possible, et d'édifier surtout par sa foi et par sa piété les bons Catholiques avec lesquels il se trouvera en contact.

Quant à l'œuvre des Missions Africaines en général, aux questions qui s'y rattachent, comme celle de la création d'Aumôniers séculiers ou autres, dans l'Afrique Equatoriale, Votre Grandeur et ses vénérés Collègues les Evêques de la Belgique me trouveront toujours désireux de leur être agréable et de faciliter leur tâche, puisque la juridiction ecclésiastique m'appartient en ce moment dans les pays où ces Prêtres doivent être envoyés.

J'en écrirai du reste à Sa Majesté et je me mettrai complètement à sa disposition pour l'accomplissement des desseins qu'elle a conçus et que je trouve très heureux au point de vue de la propagation de la Foi, étant donnés les sentiments religieux du Roi et ceux des Catholiques Belges.

Je demande pardon à Votre Grandeur si je ne Lui écris pas de ma main, mais je viens de faire une grave maladie, et je suis encore alité; je dois donc dicter ma lettre. Cela n'enlève rien néanmoins aux sentiments

de profond respect et de fraternel attachement avec lesquels j'ai l'honneur de me dire de Votre Grandeur le très humble et très dévoué serviteur et Frère

† Ch. Cardinal Lavigerie.

P.S. — Je n'ai pas besoin de donner à Votre Grandeur sur les sujets que nous envoyons à Woluwé, d'attestation spéciale. Nous ne les avons choisis que parce qu'ils réunissent toutes les qualités sacerdotales qui peuvent mériter la confiance et l'estime de Votre Grandeur.

423. - *La Réforme* (Journal libéral progressiste de Bruxelles).

Le 18 novembre 1884.

CONGO.

(...)

La politique coloniale est aussi l'objet des préoccupations du *Moniteur de Rome*. L'article de l'organe du Vatican montre bien les relations qu'il y a entre les entreprises coloniales et les entreprises cléricales. C'est un fait qu'en Belgique surtout il est bon de mettre en lumière.

« Les républicains français ne font aucune difficulté de reconnaître l'appui que la France peut retirer de l'Eglise dans sa politique coloniale; mais (...) ils continuent à persécuter le clergé en France.

Mais il y a plus. Nous croyons que ceux-là se trompent qui s'imaginent qu'on peut séparer la politique religieuse de la politique coloniale. Les deux sont solidaires.

Une bonne politique coloniale est inséparable d'une politique religieuse équitable. Si un gouvernement veut s'appuyer sur l'influence religieuse, il ne doit pas travailler à en tarir la source.

Si le gouvernement veut réussir dans ses entreprises commerciales, et pour y réussir, il doit nécessairement s'appuyer sur l'œuvre des missions et l'influence du clergé, — son intérêt exige qu'il modifie sa politique religieuse, et traite désormais l'Eglise avec plus de bienveillance et d'équité ».

424. - Ch. DUPARQUET à A. EMONET.
S.E.F., Cimbébasie (1882-1888), 1884, original.

Saint-Michel d'Oukwanyama 23 novembre 1884.

Très Révérend et Bien Aimé Père,

(...)

16. *Erection de deux vicariats apostoliques dans le Congo.* Le P. Carrie m'écrit que le développement immense de sa mission l'a porté à vous demander qu'on sépare de la Préfecture du Congo le Loango et la Casaï, pour en faire deux vicariats apostoliques. C'est là une excellente idée, qui sera parfaitement accueillie de Rome, qui procure deux évêques au Congo et triplera les allocations de la Propagation de la Foi et de la Sainte-Enfance. Je ne puis qu'appuyer cette demande du P. Carrie, mais en y ajoutant que le P. Carrie devra naturellement être le vicaire apostolique du Loango. Il est tout à fait digne de l'épiscopat (...).

Ch. Duparquet.

425. - MONBEL à J. FERRY.
A.E.P., Rome (Saint-Siège), vol. n° 1079, juin-décembre 1884, fol. 323, texte d'une dépêche télégraphique chiffrée.

Rome, le 24 novembre 1884.

J'apprends de bonne source que le Saint-Siège a fait connaître au Nonce de Vienne sa manière de voir sur la liberté religieuse des missions en Afrique, très probablement dans l'intention de s'assurer des chances de succès qu'une proposition à ce sujet pourrait rencontrer au sein de la Conférence de Berlin.

Monbel.

426. - DE JONGHE D'ARDOY à DE CARAMAN-CHIMAY.
A.E.B., Afrique, C.A.B., vol. II, n° 36, original.

Vienne, le 28 novembre 1884.

Mon Prince,

Le Nonce du Pape, Monseigneur S. Vannutelli, a communiqué ces jours derniers à Monsieur le Ministre Impérial et Royal des Affaires étrangères

une dépêche du cardinal Jacobini, dans laquelle Son Eminence Monseigneur le Secrétaire d'Etat charge le représentant du Saint-Siège de demander au Cabinet de Vienne de faire intervenir le représentant Austro-Hongrois à la Conférence réunie en ce moment à Berlin en faveur d'une décision qui garantirait la liberté d'action des missions religieuses de toutes les confessions au Congo et dans les territoires africains dont s'occupe cette conférence.

Monsieur le Comte Kalnoky a très favorablement accueilli la communication du représentant du Saint-Siège à Vienne. Il l'a remercié d'avoir attiré son attention sur cette question et lui a promis d'adresser au Comte Szechenyi à Berlin des instructions conformes aux désirs du Saint-Siège.

Son Excellence a en même temps exprimé à Mgr Vannutelli la conviction que la Conférence n'hésiterait pas à faire inscrire dans les arrangements à prendre une clause aussi favorable au développement de la civilisation chrétienne dans ces contrées.

Veuillez agréer (...)

Comte de Jonghe d'Ardoy.

427. - MONBEL à J. FERRY.

A.E.P., Rome (Saint-Siège), vol. n° 1079, juin-décembre 1884, fol. 332-333, original.

Rome, le 29 novembre 1884.

Monsieur le Président du Conseil,

L'évêque d'Angola vient d'arriver à Rome. En dehors des rapports que son voyage peut avoir avec le Patronat de la Couronne de Portugal et la juridiction de Goa, on prête à ce prélat l'intention de provoquer, de la part du Saint-Siège, une nouvelle délimitation du diocèse d'Angola et du Congo et de réclamer l'érection, en archevêché, de l'un des sièges épiscopaux de la côte occidentale d'Afrique. Cette tentative aurait pour but de contrebalancer l'influence grandissante de l'Archevêque de Carthage et d'arrêter les progrès des missionnaires d'Alger dans l'Afrique centrale. Jusqu'à présent, Monseigneur de Castro n'a pas encore entamé ses négociations, mais il a réussi, dès le début, à froisser les susceptibilités de l'Ambassadeur de Portugal, en descendant dans un hôtel qui est le rendez-vous habituel des députés du Royaume d'Italie, au lieu

d'accepter l'hospitalité qui lui avait été offerte par le Représentant de Sa Majesté Très Fidèle dans un établissement portugais.

D'un autre côté, j'apprends que le Cardinal Lavigerie n'a pas obtenu la somme des satisfactions qu'il attendait de l'érection de son nouvel Archevêché. (...) Le cardinal Lavigerie est en instance auprès de la Congrégation consistoriale.

Monbel.

428. - E. GIRON dans *Journal de la mission de Boma. S.E.P., 693, Boma,* p. 184-186, original.

24 novembre 1884.

Je vais au sanatorium traiter avec le Docteur Allart la question des sœurs infirmières.

1 décembre 1884.

Monsieur le major Parminter m'ayant invité à monter à Vivi pour parler au Colonel de Winton de la question des sœurs infirmières pour le sanatorium de M'Boma, je me rends à son invitation. Parfait et gracieux accueil de la part de Monsieur le Colonel de Winton qui m'invite à dîner le soir avec lui. Il veut absolument des sœurs pour M'Boma et Vivi. Je lui pose des conditions et après les avoir discutées, on convient d'écrire à Bruxelles et de prier le Comité de négocier avec la maison mère des sœurs de Saint-Joseph de Cluny à Paris pour demander des sœurs pour le sanatorium de M'Boma.

Un plan de construction proposé par le supérieur de M'Boma serait également envoyé à Bruxelles avec prière au Comité de commencer immédiatement les constructions.

2 décembre 1884.

Retour à M'Boma.

3 décembre 1884.

Je vais au sanatorium arrêter avec le Docteur Allart un plan de constructions à faire pour les sœurs.

5 décembre 1884.

J'envoie le dit plan accompagné d'une lettre au Colonel de Winton.

8 décembre 1884.

La Belgique arrive de Vivi et m'amène de la part du colonel de Winton le maître charpentier Martin, pour examiner le terrain destiné à recevoir les constructions destinées aux sœurs et à faire un nouveau plan.

9 décembre 1884.

Le Colonel de Winton m'écrit qu'il enverra ma lettre et mon plan à Bruxelles, mais qu'il ne croit pas que le Comité soit disposé à faire les frais pour les constructions demandées.

429. - *La Réforme* (Journal libéral progressiste de Bruxelles).

Le 5 décembre 1884.

Les missions religieuses

Le Moniteur de Rome publie un long article pour démontrer qu'au moment où toutes les nations cherchent à conquérir des colonies, les missions religieuses doivent être considérées par les gouvernements comme les plus précieux auxiliaires de civilisation (15).

(...)

Aussi combattons-nous de la façon la plus absolue l'opinion du *Moniteur de Rome*. Si les gouvernements entreprennent l'éducation des peuplades sauvages, ils doivent le faire, s'ils veulent réussir, en dehors de toute idée de propagande religieuse.

Les tentatives de conversion au christianisme sont, du reste, condamnées d'avance à un insuccès complet.

(...)

La seule religion qui gagne constamment de nombreux adeptes dans ces régions est le mahométanisme, plus conforme à l'esprit et aux tendances générales des habitants (...).

(15) Voir *La Réforme* du 18 novembre 1884.

Si l'Europe avait à enseigner aux barbares une religion quelconque pour en faire un instrument de civilisation, elle devrait choisir celle qui aurait le plus de chances de succès, c'est-à-dire la religion mahométane (...).

En vérité, il n'y a pas à choisir telle ou telle religion; toutes doivent être repoussées (...).

Si nous voulons civiliser les nègres, faisons-le sincèrement et scientifiquement et n'allons pas introduire au Congo des superstitions dont nous ne voulons plus nous-mêmes.

Quand nous aurons réussi à implanter le catholicisme en Afrique, la puissance de l'Eglise sera accrue (...) et ce sera le seul résultat, le seul bénéfice, que nous retirerons de tous les sacrifices que nous aurons faits pour la civilisation des nègres.

430. - Ch. DUPARQUET à D. BARILLEC.
S.E.F., Cimbébasie (1882-1888), 1884, original.

Saint-Michel d'Oukouangama,

2 décembre 1884.

Bien cher Père,

Il y a déjà bien longtemps que je ne vous ai écrit (...).

La position du P. Carrie vis-à-vis du Portugal va devenir tout à fait bien déterminée et ce cher Père m'écrit qu'il croit que le moment est arrivé de donner à la Préfecture apostolique du Congo son organisation définitive. Son plan me paraît parfait et je tiens à l'appuyer de tout mon pouvoir auprès de la maison mère.

Il consiste à détacher de la Préfecture apostolique du Congo toute la rive nord du Congo jusqu'au 3° degré de latitude pour en faire le vicariat apostolique du Loango qui comprendrait les quatre stations: Loango, Landana, Boma et Stanley-Pool, et toute la vallée du Casaï entre le Casaï et le Couango pour en former le vicariat apostolique du Casaï ou de la Casaï. Le P. Carrie y fonde en ce moment deux stations, l'une en face de la station française de Nganchou et l'autre vers l'embouchure de la Casaï, stations qui vont être placées sous la direction du P. Augouard. Il est impossible de procurer à ces stations

les ressources nécessaires à moins d'ériger cet immense territoire en vicariat apostolique distinct.

La Préfecture apostolique du Congo restera avec tout le territoire compris entre le Zaïre et le Couango, s'étendant à tout le diocèse d'Angola, et quand bien même le Préfet apostolique ne pourrait facilement exercer sa juridiction qu'en dehors des possessions portugaises, il lui resterait encore un immense territoire depuis St-Antoine jusqu'au Couango. Dans cette partie, on ne peut mettre de vicaire apostolique à cause de l'évêque d'Angola qui a juridiction sur le Congo, mais dont la juridiction me paraît nulle sur la rive sud de Stanley-Pool et les contrées environnantes, ainsi qu'il résulte des limites données au vicariat du Haut-Congo méridional, qui avait là un vaste triangle indépendant de l'évêque d'Angola.

Si l'on ne fait pas cette division, il est impossible au P. Carrie de continuer le développement de sa mission avec la faible allocation de 40 à 50 000 francs qui n'est que suffisante pour les cinq grandes stations qu'il a à entretenir outre l'établissement des Sœurs à Landana.

A Rome, on désire beaucoup l'érection de ces deux vicariats apostoliques et la Congrégation possède dans les Pères Carrie et Augouard les deux premiers vicaires apostoliques.

Cette division des missions entre tout à fait dans l'esprit de la Sacrée Congrégation de la Propagande et est indispensable pour obtenir les ressources nécessaires et aussi pour pourvoir aux besoins spirituels de ces vastes contrées, car un seul homme ne peut suffire à visiter une si vaste étendue de territoire.

(...)

Ch. Duparquet.

431. - H. CARRIE à E. GIRON.
S.E.P., 472, I, 1884, copie incluse dans la lettre du P. CARRIE au P. A. EMONET du 10 décembre 1884.

Landana, décembre 1884.

Mon cher Père,

(...)

Les offres de l'Association sont très engageantes, mais comment y répondre? Cela dépend du Très Révérend Père, s'il peut nous fournir le personnel, très bien. Il ne faudrait pas établir la station à Vivi, car

c'est trop près de Mboma, mais du côté de Issanghila ou de Manyanga. Si cette station pouvait ainsi remplacer celle que nous voudrions établir entre Vivi et Linzolo, ce serait un grand avantage pour nous.

Quant aux Sœurs pour Mboma, les avantages seraient encore plus appréciables. Nous ne pourrions agir que sur des engagements bien clairs, précis et parfaitement en bonne forme. Car peut-on compter sur des hommes qui changent si souvent (de position), qui sont ou protestants, ou francs-maçons, ou athées! L'Association devrait fournir et entretenir la maison, le mobilier, les sœurs et leur payer 2.000 francs par an et par sœur, pour leurs frais de nourriture, habillement, éclairage, etc. Elle devrait en outre payer les frais de voyage pour chaque sœur qui viendrait dans la mission, au service de l'hôpital bien entendu. Les frais de retour seraient au compte des sœurs. Ces dernières devraient être au moins quatre; mais elles pourraient être plus nombreuses que le Comité le voudrait.

L'Association devrait leur recevoir leurs colis à Banane et les leur transporter gratuitement à Mboma. A moins de raisons de santé les sœurs resteraient au moins cinq ans dans la mission. Elles auraient toute liberté de vivre selon leurs règles tout en se dévouant de toutes leurs forces au service des malades du sanatorium. Elles auraient la faculté d'établir et de diriger à leurs frais une école de filles sans toutefois négliger le soin de leur hôpital. L'Association leur donnerait pour cela, généreusement et pour toujours, les terrains nécessaires à cette œuvre. Les sœurs auraient une chapelle où l'on pourrait dire la Sainte Messe tous les jours.

Quant aux missionnaires de Vivi ou ailleurs à la charge de l'Association, il nous faudrait liberté pleine et entière de diriger l'œuvre comme toutes les autres de la mission. L'enseignement serait chrétien et exempt de toutes les vexations auxquelles il est soumis actuellement en Europe. Les missionnaires seraient au moins quatre et recevraient chacun 2.000 francs par an pour leurs frais de nourriture, blanchissage etc. L'association construirait également les bâtiments nécessaires à l'œuvre, fournirait le mobilier et entretiendrait le tout. Elle serait aussi chargée de recevoir à Banane les colis des missionnaires et de les transporter gratuitement jusqu'à leur station.

Mais comme vous comprenez, Cher Père, ce sont là des questions qui ne peuvent être réglées définitivement que par le Très Révérend Père.

(...) P. Carrie.

432. - H. CARRIE à A. EMONET.
S.E.P., 472, I, 1884, original.

Landana le 10 décembre 1884.

Mon Très Révérend père,

1. *Récépissé:* J'ai reçu votre n° 16 du 29 septembre ainsi que la lettre du Père Peureux.

(...)

3. *Renfort:* Nous attendons dans une huitaine les nouveaux missionnaires. Je vous remercie pour ce précieux renfort. Mais, Mon Très Révérend Père, qu'il est faible à côté de nos besoins actuels. Je vous disais dans ma dernière lettre que nous sommes emportés comme par un torrent et forcés, pour ainsi dire, à nous développer. En voici encore une preuve.

4. *Nouvelles fondations au Congo.* D'après la dernière lettre du P. Giron, il paraît que l'association internationale est très mécontente des missionnaires protestants qu'elle avait appelés pour civiliser les noirs. Ils trouvent leurs systèmes défectueux et leurs résultats nuls, et disent que partout où les missionnaires catholiques sont établis, ils font merveille et forment très bien les enfants. L'Association voudrait donc que nous nous établissions à Vivi pour y tenir une grande école et nous recevrions tous les enfants du pays depuis Noki jusqu'à Issanghila. Elle se chargerait de tous les frais d'installation et d'entretien. Elle fournirait tous les terrains nécessaires à l'œuvre, car elle désire que les enfants reçoivent dans cet établissement la même formation pratique que nous donnons dans nos autres maisons, c'est-à-dire qu'on les habitue au travail, qu'on leur apprenne des métiers tels que maçons, charpentiers, cordonniers, etc.; qu'on les instruise et qu'on les moralise. Elle nous laisserait liberté complète et entière chez nous. Le Père Giron a dû se rendre à Vivi pour parler de cette affaire avec le colonel de Winton, chef actuel de l'Association. Il n'a pu résister à toutes les instances que ces messieurs lui ont faites de toute part pour qu'il allât voir les terrains que l'Association voudrait nous céder pour cette œuvre. A son retour, il m'écrira ce qui se sera passé à ce sujet.

Une autre œuvre que l'Association veut encore nous confier dans le Congo, c'est la desserte de l'hôpital de Mboma par des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny. Tous, négociants, missionnaires catholiques et mem-

bres de l'Association le désirent et le demandent. « Je crois, dit le Père Giron, qu'on peut regarder comme chose certaine l'installation des sœurs à Mboma ».

Sur sa demande, j'ai envoyé au Père un exposé résumé des conditions à faire ou plutôt à proposer à Monsieur le colonel de Winton au sujet de ces deux œuvres, projet qui devrait être approuvé en dernier ressort par vous, Mon Très Révérend Père, et par le Comité de Bruxelles. Voici ce que j'ai écrit au Père Giron (15 bis).

(...)

Je ne doute pas, Mon Très Révérend Père, que du premier coup d'œil vous n'ayez aperçu toute l'importance de ces ouvertures et demandes de l'Association, pour l'évangélisation de notre vaste mission. Je ne crois pas que nous puissions espérer rien de plus avantageux pour nous. Car une fois admis par cette association comme ses *propagateurs* de la civilisation, notre action pourra sans difficultés et sans frais s'étendre aussi loin que la sienne. Or, l'Association a aujourd'hui des stations sur tout le cours du Congo jusqu'aux chutes de Stanley. Qui nous empêchera de la suivre au moins jusqu'à l'équateur et cela dans peu de temps, et de là de remonter la Casaï ?

Il me semble que ne pas accepter des propositions aussi favorables serait aller contre les vues de la Providence qui se sert de tous les moyens pour arriver à son but, ce serait laisser à d'autres tous les avantages que nous offre aujourd'hui notre mission, car elle ne manquera certainement pas, dans ces conditions, d'attirer l'attention de Mgr Lavigerie et bien d'autres. Nous sommes les premiers, nous sommes établis dans la contrée, on nous connaît, on aime notre manière de faire, on nous accepte donc de préférence aux inconnus. Mais si nous refusons, on en prendra d'autres, il n'en manquera pas. Je crois donc, qu'en conscience, nous devons faire tout ce que nous pourrons pour répondre aux vues de l'Association et accepter ses offres. C'est une question de vie ou de mort pour l'avenir de la mission dans l'intérieur, et c'est à vous, Mon Très Révérend Père, à porter la sentence. Je ne pense pas que vous nous condamniez à la mort! Vous avez entre les mains la seule chose qui manque: le personnel. Car vous saurez le trouver, quitte, au besoin, à avancer la profession de ceux que vous nous destineriez. Il me semble que la chose en vaut la peine. Du reste,

(15 bis) Voir le document précédent.

cette avance de profession ne serait pas grande, car en attendant que les négociations soient terminées et les premières constructions prêtes à recevoir les missionnaires, nous serons bien à peu près arrivés à la profession.

Mais il importe que vous me donniez promptement un remplaçant et que je sois rendu aux seules occupations qui me conviennent, les installations matérielles de ces nouvelles fondations ou les constructions, ou tout au moins que vous nous envoyiez un bon frère charpentier-constructeur, car dans les missions nous n'avons pas ce qu'il faut pour diriger nos constructions.

(...)

Veuillez s.v.pl. faire demander à la supérieure des sœurs de Saint-Joseph si elles consentiraient à donner quatre sœurs pour l'hôpital de Mboma, dans le cas où l'on s'entendrait avec l'expédition Belge pour en avoir à Mboma. Le Père Giron pense qu'une œuvre de filles réussirait parfaitement à Mboma et mieux même qu'à Landana.

Il n'y a pas pour longtemps à attendre pour voir le bon Père Giron enthousiasmé de sa mission de Mboma. Je crois qu'il se retient pour ne pas le dire déjà tout haut. Mais ça lui échappe parfois. Tant mieux. Je suis heureux de voir qu'il est content et satisfait.

(...)

P. Carrie.

433. - *Le Patriote* (Journal catholique indépendant de Bruxelles).

Le 10 décembre 1884.

LA CIVILISATION DE L'AFRIQUE CENTRALE

Quand, en 1877 (*sic*), le Roi convoqua en son palais de Bruxelles un congrès international de géographie, chacun crut qu'en organisant une Association internationale africaine, on visait surtout à civiliser l'Afrique. L'intérêt commercial, bien que considérable, était accessoire; il se rattachait à l'intérêt moral, à la fois comme moyen et comme conséquence. Toutes les nations étaient représentées au congrès. C'était fort beau; un vif mouvement de générosité et d'admiration se manifesta dans l'opinion publique. On souscrivit: individus, corps constitués, etc.

Puis, sans que le grand public en fût averti, l'association internationale africaine disparut pour faire place au *Comité d'Etudes du Haut-Congo.* Jolie firme d'une vaste entreprise commerciale.

* * *

Dieu sait combien de malveillances, combien de rancunes se sont données aux dépens du Comité d'études du Haut-Congo; il lui eût été bien facile cependant d'y couper court, ne fût-ce qu'en publiant: 1° à la suite de quelles circonstances l'Association internationale et son comité belge se sont dissous et comment le comité belge a été amené à laisser absorber, dans le Comité d'Etudes du Haut-Congo, le point de vue philanthropique par le point de vue commercial; 2° l'emploi des fonds, souscriptions et contributions diverses faites à titre philanthropique. Mais non, fort de son honorabilité incontestée, on a paru dédaigner de rendre compte au public, dont on avait d'abord sollicité le concours et les sympathies, de ce qu'on avait fait et de ce qui se passait. Combien cruellement l'a-t-on vu reprocher en Belgique et à l'étranger!

* * *

On se surprend à sourire quand on voit M. de Bismarck conviant autour de son tapis vert tous ceux qui, à un point de vue quelconque, ont des intérêts, des relations ou des attaches avec les régions du Congo. (...) Menacé par la France et par le Portugal, le Comité d'études du Haut-Congo, se drapant dans le programme de feu l'œuvre de la civilisation de l'Afrique centrale, mais dépourvu de toute existence juridique, s'est successivement tourné, pour en obtenir appui, vers l'Angleterre et vers la France. En ces derniers temps, il s'est réfugié dans les bras du Chancelier de fer. (...) En toute hypothèse, que le Comité cède ses affaires à une société ou à une puissance étrangère, que la conférence reconnaisse comme Etat souverain les possessions qu'il s'est acquises, — nous n'avons pas (...) à nous occuper de ces événements. Mais nous avons le devoir et le très sincère regret de constater que les intentions des promoteurs de l'œuvre de la civilisation de l'Afrique centrale ont lamentablement échoué!

* * *

Au point de vue des découvertes, des explorations, au point de vue scientifique, le résultat est mince. (...)

Quant au bénéfice commercial et industriel, nous n'en disons rien. (...) Toutefois, il paraît à peu près démontré que ces terres sont inhabitables aux Européens, et, à cet égard, il serait extrêmement instructif de connaître le chiffre exact de Belges (...) qui (...) en sont revenus intacts. (...)

L'autre jour, à Berlin, devant une société de diplomates, de savants, géographes, ethnographes, et de dames du monde, Stanley s'écriait: « En avant! Il faut faire triompher la croix en Afrique! » Ce beau cri de croisade avait été poussé aussi en 1877, au congrès international de géographie, par des hommes de guerre et par des voyageurs, presque tous protestants. Mais qu'a fait, pour réaliser cette partie de son programme, d'abord le comité belge de l'Association internationale africaine, puis le Comité d'Etudes du Haut-Congo? Premièrement, il s'est interdit tout prosélytisme religieux; secondement, il s'est borné à acheter des terres et à opérer des échanges. Le missionnaire procède ainsi: il conquiert la confiance des barbares par la charité, puis, son cœur gagné, il éclaire son esprit en lui annonçant l'Evangile. Peu à peu, il réunit autour de lui les enfants, il les instruit, les dresse au travail, crée une communauté, un village. C'est ainsi que leurs devanciers ont civilisé l'Europe et spécialement notre pays. Relisez l'histoire des neufs premiers siècles de la Belgique. C'est toujours la même méthode qui est employée.

On dira que les agents de l'Association aident les missionnaires. En quoi? Par des procédés courtois, d'homme à homme, de caravane à caravane? Mais c'est réciproque. De ce côté, on ne doit rien. J'invoque à cet égard le témoignage de tous les missionnaires. Le concours de l'Association ne va pas au-delà! Les Anglais ont plus de générosité ou, si l'on veut, une autre intelligence de leurs intérêts. Dans le personnel de l'Association, la libre-pensée domine; elle règne. Il est même tel personnage qui voyage là-bas sous le pavillon maçonnique. Dans les ballots de journaux belges qu'on expédie de Bruxelles au Congo, pour l'agrément et l'édification des agents, se glisse-t-il jamais un journal catholique? On nous a affirmé que non.

Quelques jours avant son départ inattendu et précipité pour le Soudan, Gordon pacha négociait ici, à Bruxelles, avec le roi Léopold qui voulait lui confier — heureuse pensée! — la direction suprême des affaires de l'Association. Cet homme merveilleux connaît le mieux la race africaine et exerce sur elle un empire à nul autre comparable. Il

posa, comme de juste, ses conditions. L'une d'elles était celle-ci: « Vous me donnerez des missionnaires, beaucoup de missionnaires ». « Des protestants », dit son interlocuteur. — « Oui, reprit vivement Gordon, mais surtout des catholiques romains, beaucoup de catholiques romains! » — Quelle leçon!

Et Jules Ferry lui-même ne seconde-t-il pas de toutes ses forces le cardinal Lavigerie? La III[e] République, persécutrice à l'intérieur, sait ce que l'entreprise de coloniser l'Algérie par l'occupation militaire, mais sans missionnaires protégés activement, a coûté de déboires et de millions à la France. Et il ne lui plaît pas de recommencer l'expérience en Tunisie.

La neutralité! On ne fait rien avec ça, rien de durable, rien de fécond. En Europe, cela met les budgets en déficit. En Afrique, cela coûte cher aussi, sans assurer le placement des verroteries européennes. *Nisi Dominus aedificaverit domum, in vanum laboraverunt qui aedificant eam.*

Martin.

434. - A. MERLON au *Patriote* (Journal catholique indépendant de Bruxelles).
Le Patriote, 12 décembre 1884.

LA CIVILISATION DE L'AFRIQUE CENTRALE.

Woluwé, le 10 décembre 1884.

Monsieur le Rédacteur,

La conférence de Berlin et les questions importantes qui s'y traitent ont suggéré à votre estimable journal, dans un article intitulé: *La civilisation de l'Afrique centrale,* des pensées éminemment justes et profondes, qui méritent la réflexion de tous les hommes sérieux.

Le principe dominant qui vous les a inspirées, et qui les éclaire toutes, est certain et irréfutable: il n'y a pas de véritable civilisation sans la croix.

On peut très bien admettre cette thèse sans porter la soutane; on peut même la soutenir sans être catholique: on n'a besoin pour cela que d'un peu de sens et d'un regard impartial sur ce qui s'est fait de tout temps et se fait encore aujourd'hui.

C'est avec ces deux éléments que Stanley vient de dire publiquement à Berlin, comme conclusion pratique de toutes ses études au Congo et aux Grands Lacs: « *Il faut faire triompher la croix en Afrique* »; que Gordon, le connaisseur admirable des races africaines réclamait, l'année dernière, à Bruxelles, des missionnaires, beaucoup de missionnaires; que le lieutenant Becker, notre compatriote, qui, pour être un vaillant cœur, n'est pas cependant un dévot, écrivait récemment:

« *Quand on songe aux difficultés de toute nature, aux obstacles, aux dangers même, opposés par Arabes et indigènes à l'œuvre des hardis missionnaires, on reste stupéfait devant les prodigieux résultats obtenus par eux en moins d'un quart de siècle. Quelles que fussent les idées que j'avais avant de fouler le sol africain, je suis convaincu aujourd'hui que le dévouement et l'abnégation du prêtre, fidèle à son mandat, constituent les plus puissants leviers du progrès moderne en pays sauvage et barbare* » (16).

Et cela n'est pas vrai seulement pour la civilisation au point de vue des idées, ce l'est aussi pour la civilisation au point de vue du commerce.

Après tout, il faut en convenir, le commerce n'est qu'un moyen de s'enrichir par l'échange des produits livrés. Cet échange s'appuie sur la confiance, et la confiance sur l'honnêteté. Par conséquent, pas de débouchés sûrs pour vous en Afrique, si vos contractants indigènes ne sont pas d'honnêtes gens. Mais ils ne le sont pas!...

Faites-les donc tels!!

Je me reproche un peu de vous écrire ces choses-là: ne semble-t-il pas que je prêche ici *pro domo?* Vous savez bien que non. D'ailleurs cela fût-il, que je ne m'en défendrais point. Car je ne chercherais par là, en vue des missionnaires, qu'une place un peu plus grande dans le camp du sacrifice et de la souffrance, et l'honneur d'apporter notre modeste appoint aux efforts civilisateurs en Afrique dont notre chère patrie doit l'initiative à son Roi.

(16) BECKER, *La vie en Afrique,* in: *Revue générale,* août 1884, p. 222.

Mais, à vrai dire, ce qui m'inspire de vous écrire, c'est la lecture de deux passages de votre article cité plus haut, passages dont l'exactitude ne paraît pas complète, et sur lesquels mon expérience personnelle, et surtout celle de mes confrères qui ont habité les régions dont vous parlez, pourra peut-être jeter quelque lumière.

Il s'agit tout d'abord du climat. Vous pensez que la statistique des décès des explorateurs belges au Congo renverserait radicalement la thèse de l'acclimatation possible de l'Européen dans ces parages.

Permettez-moi, avec la sincérité dont la conviction de mes idées et l'esprit de charité dont vous êtes animé m'autorisent à user, permettez-moi de vous dire que je le nie absolument.

Depuis 1879, c'est-à-dire, depuis cinq années, 29 de mes confrères sont allés aux Grands Lacs. Depuis leur arrivée à destination, un seul, jusqu'à ce jour, y est mort des suites d'une maladie. (...)

Au reste, comme je me dispose, sur les désirs du cardinal Lavigerie, à me rendre moi-même dans quelques mois au Congo, je compte bien, s'il plaît à Dieu, vous ramener un jour en ma personne une objection vivante contre l'inhabitabilité de ce pays.

L'autre point, sur lequel j'aurais un mot à dire (un seul, car la question est assez délicate), concerne la neutralité de l'Association africaine en matière religieuse.

Cette neutralité existe: c'est incontestable. Elle est la conséquence des statuts essentiels de l'Association, qui s'engage par eux à donner une égale protection aux missionnaires de tous les cultes. Est-ce à dire que ce soit là l'idéal? Certes, non. Il est incontestable que la religion catholique, la seule véritable, a aussi, elle seule, un droit complet à la protection de l'Etat. Mais il est non moins vrai qu'une protection courtoise pour tout et pour tous, sans esprit de secte, sans parti pris, sans opposition quand même, n'est pas un si mince avantage qu'on ne doive en tenir compte.

Je connais plus d'un pays d'Europe qui s'en trouverait bien.

On pourrait, on doit même désirer davantage, mais on eût pu craindre moins.

En tout cas, cette protection, telle qu'elle est, n'est pas diminuée par celle qu'on donne à d'autres. De notre part, la reconnaissance doit-elle diminuer parce qu'elle doit nous être commune avec d'autres?

Je ne le pense pas, et j'estime que, mieux au courant de la situation, vous partagerez notre avis. D'autant plus que les chefs de l'Association internationale, je le sais personnellement, nous sont, à nous, missionnaires belges, entièrement favorables. Et je puis ajouter, sans sortir de la discrétion, que la fondation récente de notre institut Apostolique belge à Woluwé, pour la formation de jeunes missionnaires en destination de l'Afrique, m'eût été bien plus ardue sans l'assurance d'une protection qui nous est particulièrement précieuse.

Telles sont, Monsieur le Rédacteur, les quelques réflexions que l'amour de la vérité m'a engagé à vous soumettre, sollicitant pour elles, avec l'hospitalité dans votre estimable journal, le bénéfice des circonstances atténuantes en faveur de leur sincérité.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, avec l'expression de ma considération respectueuse, l'assurance de mon dévouement le plus cordial.

A. Merlon.
Missionnaire belge de la Congrégation du
Card. Lavigerie, Woluwé-Saint-Lambert

435. - E. Giron à A. Emonet.
S.E.P., 427, I, 1884, original.

Mboma, 14 décembre 1884.

Mon Très Révérend et Bien Aimé Père,

(...)

Sœurs et sanatorium. Vous savez sans doute, Mon Très Révérend Père, que nous avons à Mboma, à 1/4 d'heure de chez nous, un sanatorium où tous les Blancs, mais surtout les membres de l'Expédition Internationale Africaine viennent chercher des soins (...). Le grand malheur c'est que le personnel infirmier et domestique fait complètement défaut. Plusieurs fois le Dr Allart qui l'a fondé et qui en a la direction, m'a demandé de lui céder mes grands jeunes gens; mais chaque fois j'ai dû lui répondre que cela n'était pas possible (...).

Les choses étant ainsi, (...), il me vint un jour à l'idée de faire un coup de force ... qui consistait à profiter de la pénurie d'infirmiers (...) pour faire venir dans ma mission, pour le compte et l'usage du

sanatorium, des Sœurs de St-Joseph, dont je profiterais pour ouvrir une école pour les filles du pays.

Après quelques renseignements pris auprès de la Supérieure de Landana, je me rendis au sanatorium, où je développais de mon mieux devant ces Messieurs les intérêts qu'aurait leur établissement et tout son personnel dirigeant d'avoir des Sœurs infirmières. Malgré toutes mes paroles et promesses, je ne réussis pas du tout.

Or, ces jours derniers, le P. Carrie m'ayant écrit que le Dr Allart ferait bien de prendre des Sœurs infirmières, je me rendis de nouveau auprès du Docteur et lui soumis encore cette question. Il me répondit que tout cela était bien beau, mais peu pratique à Mboma. Je lui prouvai le contraire et m'offris de nouveau pour lui procurer ces Sœurs infirmières.

Bref, deux jours après arrivait à Mboma le petit vapeur *Ville d'Anvers* se rendant à Banane et ayant à son bord le Major Parminter, le chef de la station de Vivi et second de l'Expédition, qui me fit dire qu'ayant appris que je devais descendre à Banane dans quelques jours, me proposait son vapeur et désirait que je l'accompagnasse. J'acceptai avec plaisir. Deux heures après nous étions en route. Chemin faisant, le bon Major (...) vint à parler de Mboma et du sanatorium (...), du peu de soins qu'on y recevait comme malade. Sur ma réponse (...) que j'avais proposé un personnel d'infirmières sérieux, économique et parfaitement entendu, « Je sais, répliqua-t-il, mais, mon Père, croyez-vous vraiment que des Religieuses consentiraient à venir comme infirmières ici? Nous ne demanderions pas mieux que d'en avoir quelques unes. Le Colonel de Winton et le Docteur Leslie, qui ont été soignés par des Sœurs de la Charité à Constantinople et connaissent leur héroïque dévouement, désirent beaucoup que l'Expédition ait des Sœurs infirmières dans ses hôpitaux de Mboma et de Vivi ». J'assurai le Major que si vraiment ils voulaient des Sœurs catholiques comme infirmières, ils en trouveraient certainement et que moi-même, je me faisais fort de leur en procurer. « C'est très bien, me dit-il, j'accepte avec le plus grand empressement et la plus grande reconnaissance la proposition que vous me faites et cela au nom du Colonel de Winton, qui remplace M. Stanley ».

« Maintenant, Mon Père, comme il s'agit d'une chose aussi pressante qu'importante, je vous prie de monter avec moi à Vivi, à notre retour de Banane, et nous traiterons avec le Colonel de Winton cette question

des Sœurs infirmières; nous l'étudierons et nous conclurons, afin que, si la conclusion est en faveur des Religieuses, nous puissions les demander par la malle portugaise de ce mois, ainsi que les constructions qui leur sont nécessaires ». La promesse qu'une fois la question terminée, un vapeur me ramènerait à Mboma, sans plus de retard, je promis au Major de l'accompagner; ce que je fis, en effet.

Chez le Colonel. Le bon Colonel de Winton me fit l'accueil le plus cordial (...). Informé du but de mon voyage, le Colonel demanda aussitôt à me voir et ce avant même de prendre connaissance du volumineux courrier d'Europe que nous lui apportions (...).

C'est pendant le dîner auquel j'étais invité, chez le Colonel, que fut examinée la question des Sœurs infirmières. (...) J'ai envoyé au Père Carrie le détail de tout cet entretien.

En résumé, tous ces Messieurs vénèrent les Sœurs catholiques (...). Ils m'ont demandé quatre Sœurs pour Mboma, quatre pour Vivi. J'ai répondu que pour Vivi, la chose n'était pas possible, puisqu'il n'y avait pas de missionnaires catholiques. Cependant, ils en veulent. Une fois les stations bien installées, ils s'occuperont de nous. Ils veulent que tout en maintenant Mboma, j'aie une station à Vivi. Ils s'en chargeront eux-mêmes. Ils m'ont montré dans le plan de Vivi l'emplacement de notre mission avec les terrains accordés pour les cultures. D'après leurs projets, ils feront tous les frais d'installation et nous fourniront les vivres voulus. Quant au reste, ce sera comme nous l'entendrons, indépendance et liberté complètes. Le but de leur projet c'est d'avoir des missionnaires catholiques. La plupart de ces messieurs ont vu nos missions du Gabon, d'Huilla et de Mboma, dont ils sont émerveillés, aussi conviennent-ils tous que s'ils veulent faire quelque chose de bon et de solide pour l'expédition, il leur faut nécessairement des missionnaires catholiques français. Pour eux, la religion n'est rien, c'est notre système, notre mode de formation et de civilisation qu'ils admirent et dont ils constatent les résultats.

J'ai dit à ces Messieurs que d'ici longtemps, il nous serait peut-être impossible de les satisfaire faute de personnel; que dans tous les cas, il ne fallait rien faire avant de nous avoir parlé.

Etant arrêté que pour le moment, on se contenterait de demander quatre Sœurs infirmières seulement pour Mboma, je fus prié de vouloir bien choisir un terrain auprès du sanatorium et de faire un plan de l'établissement des Sœurs (...).

De concert avec le Dr Allart, j'ai choisi un bel emplacement à 170 mètres du sanatorium, sur la côte gauche de la Montagne, à 12 minutes de la Mission catholique. Quant aux constructions, elles seront très bien, quoique tout en bois (...).

Interrogé sur les conditions, j'ai répondu 1500 à 1600 francs par Sœur, comme on l'avait dit: voyage payé par l'Association.

Pour le reste, je n'ai fait que travailler à exiger un règlement qui assure aux Sœurs le respect de leur bonne réputation, la tranquillité, la sécurité et le libre accomplissement de leurs devoirs religieux.

Mais pour que tout se passe selon les règles, j'ai dit qu'il valait mieux que le Comité de Bruxelles négocie avec la maison mère des Sœurs de St-Joseph à Paris.

Les choses sont allées si vite et ces Messieurs sont si pressés que je n'ai pas eu le temps de consulter Landana. Maintenant, je sais que Bruxelles est en grandes dépenses pour l'Association et si la Supérieure Générale des Sœurs pose des conditions trop onéreuses, je crains fort que cette question ne tombe à l'eau. (...)

Je puis vous assurer de la part du P. Carrie et de la mienne que les Sœurs seront très bien ici [...]. Ils est probable qu'on demandera ces Sœurs immédiatement. Si cela est, dites de les procurer immédiatement, sinon c'est fini, ou bien on frappera ailleurs.

(...)

Le Colonel de Winton, par le courrier d'aujourd'hui, demande au Comité quatre Sœurs infirmières de St-Joseph, avec prière de les envoyer le plus tôt possible. Il commande aussi leur construction.

(...)

E. Giron.

436. - *La Chronique* (Journal libéral progressiste de Bruxelles).

Le 17 décembre 1884.

LA CHRISTIANISATION DU CONGO

Un « missionnaire belge de la congrégation du cardinal Lavigerie », qui civilise en ce moment le Woluwé central de Saint-Lambert, envoie

à l'*Iscariode* une édifiante épitre relative à la civilisation de l'Afrique centrale.

Cette lettre, qui n'est qu'un plaidoyer *pro domo* (le désintéressé missionnaire ne se prive pas de l'avouer d'ailleurs), affirme, entre autres choses stupéfiantes, qu'il n'y a de *véritable civilisation sans la croix.* (...)

Précisément quand on jette un « regard impartial », on reste convaincu de l'inutilité de remplacer les préjugés et les superstitions des noirs par les superstitions des blancs.

Les idoles des « sauvages » (...) ne sont-elles pas taillées dans le même bois que les saints et les vierges qui « décorent » nos pagodes à nous? Au moins n'y fait-on pas la quête pendant les offices. Cela ennuie notre fantaisis'e missionnaire, qui continue en prétendant que sans la croix, il n'y a pas de véritable commerce (...).

437. - *La Gazette* (Journal libéral populaire de Bruxelles).

Les 26/27 décembre 1884.

L'ASSOCIATION APOSTOLIQUE AFRICAINE

Voici bien un nouvel aspect de la question africaine!

On parlait de civiliser l'Afrique; c'est de la christianiser, mieux encore, de la « catholiciser », — si l'on peut s'exprimer ainsi, — qu'il s'agit maintenant.

Stanley a dit à Berlin: « Il faut faire triompher la croix en Afrique ».

Gordon a réclamé l'année dernière, à Bruxelles, « des missionnaires, beaucoup de missionnaires... ». L'on cite d'autres témoignages de gens enthousiasmés par le travail des religieux en Afrique.

Nous lisons même l'autre jour là-dessus une thèse utilitaire et cléricale qu'on pourrait intituler: « De l'utilité de la religion dans le commerce des dents d'éléphants », et qui établit qu'il n'y a pas d'affaires sans honnêteté, pas d'honnêteté sans religion, pas de bons nègres sans catéchisme, pas de catéchisme sans missionnaires. Vous voyez l'enchaînement.

L'Association africaine se dit neutre en matière religieuse et s'engage par ses statuts à donner une égale protection aux missionnaires de tous les cultes. Seulement, « il est incontestable », voyons-nous dans la thèse

en question, « que la religion catholique, *la seule véritable,* a aussi, elle seule, un droit complet à la protection de l'Etat ». Bien plus, cette thèse affirme que « les chefs de l'*Association Internationale* sont entièrement favorables aux missionnaires belges », et l'on ajoute que la fondation, pour la formation de jeunes missionnaires en destination de l'Afrique, a été facilitée « par l'assurance d'une protection qui lui est particulièrement précieuse » !

Car, c'est un point à noter, nous sommes dotés depuis quelque temps d'un institut de missionnaires, à Woluwé-Saint-Lambert. L'endroit est bien choisi (...).

Nous n'inventons rien. Toutes ces révélations sont consignées dans une lettre écrite à un journal par un membre de cet institut. Qu'on songe maintenant à l'intervention singulièrement active du gouvernement dans la question et au parti qu'il a pris pour l'*Association africaine* « entièrement favorable aux missionnaires belges », et l'on comprendra que les missions, si bien appuyées, vont jouer dorénavant un grand rôle dans l'œuvre africaine.

D'ici peu de temps, elles vont recommencer leurs miracles et provoquer la sensibilité et l'enthousiasme de toutes les âmes simples. Bientôt les missionnaires vont s'aventurer dans le continent noir et, comme des météores de la Foi, tout convertir sur leur passage. *Les Annales de la Propagation* nous feront connaître leurs merveilleuses opérations religieuses. Des missions vont s'établir partout. Grâce à elles, des sauvages qui ne savent pas compter leurs doigts ou se rendre compte de la durée d'une année, vont comprendre les abstractions du culte catholique et le génie du christianisme.

Il est bien entendu que les missions n'en tireront aucun bénéfice et qu'elles se ruineront pour acheter des nègres et les émanciper après en avoir fait des chrétiens. On leur apprendra le nom des péchés capitaux et des sacrements, on les baptisera et ce seront d'honnêtes gens. Ils ne conserveront plus aucune de leurs superstitions, plus aucun de leurs défauts. Vu la douceur dont les missionnaires feront preuve à leur égard, — on sait comme les missionnaires ont toujours été bons pour les sauvages, — ces nègres se convertiront spontanément sans y mettre la moindre hypocrisie. Dans quelques années, il n'y aura plus de sauvages en Afrique !

Vous nous direz que l'histoire des missions nous montre tout autre chose que ces beaux résultats, qu'elles ont été presque partout une

source de troubles et de querelles, qu'elles n'ont pu s'établir nulle part sans être appuyées par des colonies militaires puissantes, qu'elles n'ont jamais tenu bon que là où elles ne s'occupaient point de religion, et se contentaient d'être des maisons de commerce, succursales de l'Eglise (...), et que les missionnaires isolés n'ont jamais converti personne et avaient bien d'autres préoccupations dans leurs voyages que le soin de sauver les âmes d'individus jaunes ou noirs.

Mais vous pouvez être certains que les historiens qui ont parlé dans ce sens n'étaient que des imposteurs inspirés par le démon. C'est dans les *Annales de la Propagation de la Foi* que vous trouverez la vérité.

438. - Ch. LAVIGERIE à LÉOPOLD II.
P.Bl.R., A, 11, 161, minute.

Carthage, le 27 décembre 1884.

Sire,

(...)

Les décisions récemment prises par la Conférence internationale de Berlin ouvrent une voie nouvelle à l'apostolat chrétien dans des contrées désormais placées sous l'autorité de l'Association africaine dont Votre Majesté est l'Auguste chef.

N'ayant aucune arrière-pensée politique et ne cherchant que les intérêts supérieurs de la vérité, de l'humanité, de la civilisation, permettez-moi de vous dire que nous serons heureux, Sire, de concourir dans la mesure de nos forces à l'accomplissement des vues généreuses de Votre Majesté. Les Missionnaires Belges formés par nos soins s'y consacreront donc avec zèle.

J'aurais même la pensée de vous faire connaître un projet nouveau à cet égard, mais je ne puis entrer dans de longs détails sur ce projet avant de savoir s'il aurait chance d'être agréé par Vous. En voici donc simplement la pensée-mère.

Ce qui me paraît le plus difficile dans l'immense entreprise que vient de consacrer l'approbation de l'Europe, c'est la formation d'une force armée qui donne dans ces pays lointains les garanties, également nécessaires et également difficiles à réunir, d'une haute moralité, d'une concorde toujours assurée et d'un bon marché suffisant pour ne pas créer aux bailleurs de fonds des charges trop lourdes. Je crois, Sire, que ce

problème ne peut être résolu, pour le moment du moins, que par une association militaire ayant un caractère religieux. D'après les éléments, que j'ai en mains, d'une première expérience déjà faite dans d'autres conditions, cette association pourrait être exclusivement composée de Belges et de Hollandais, anciens soldats qui par esprit de dévouement voudraient consacrer leur vie à une si grande œuvre, en acceptant une règle commune et des serments librement prononcés.

La maison de Woluwé-Saint-Lambert pourrait servir de lieu de ralliement et de premier noviciat. Les sujets reconnus aptes à cette vie d'action militaire et de dévouement religieux, seraient ensuite envoyés, pour faciliter leur acclimatation, dans une maison de nos missions du Nord de l'Afrique. Et enfin, une fois la formation complétée, ce qui demanderait au moins un an, ils seraient dirigés sur les points de l'Afrique Equatoriale, désignés par l'Association Africaine et là ils fonderaient des stations militaires, destinées à tenir en respect et à influencer par l'exemple les peuplades qui les environneraient.

(...)

On pourrait par un petit nombre de stations militaires, établies de distance à distance, sur des points fortifiés, garder suffisamment tout le cours du Congo pour deux ou trois cent mille francs par an. Un ou deux missionnaires seraient attachés comme aumôniers à chacun de ces postes et ne demanderaient non plus que leur vêtement et leur nourriture, non compris naturellement les frais de première installation.

(...) Je me tiens sur ce point à la disposition de Votre Majesté et Elle daignera, je l'espère, voir en tout ceci une marque nouvelle de mon vif désir de lui témoigner en toute occasion ma déférence et mon dévouement.

(...)

439. - HILDEBRAND DE HEMPTINNE à J. DE HEMPTINNE. *O.S.B.M., Papiers Dom Hildebrand, Correspondance avec sa famille,* cahier II, copie.

Rome le 29 décembre 1884.

Mon cher Père,

(...)

P.S. Le secrétaire de la Propagande, en parlant de l'œuvre du roi en Afrique, m'a dit qu'il convenait de l'encourager.

Dom Hildebrand.

1885

440. - E. GIRON dans le *Journal de la mission de Boma.*
S.E.P., 693, *Boma,* p. 188, original.

3 janvier 1885.

Je reçois une lettre du major Parminter au nom du colonel (de Winton) m'assurant de sa recommandation pour obtenir des sœurs pour le sanatorium de M'Boma.

441, - LÉOPOLD II à Ch. LAVIGERIE.
P.Bl.R., A, 11, 170, copie.
J. PERRAUDIN, in: *Zaïre,* 1958, t. XII, p. 46, extrait.

24 janvier 1885.

(...)

Selon les décisions déjà prises à Berlin, le commerce du Congo et de ses tributaires est déclaré libre et une Commission Internationale y veillera à la fidèle exécution de la volonté exprimée par les puissances. Mais cette Commission n'aura pas de territoire soumis à son autorité; elle n'entretiendra donc aucune force armée.

(...)

Léopold.

442. - J. HEMPTINNE à HILDEBRAND DE HEMPTINNE.
J.D.H., Correspondance avec Dom Hildebrand, 1870-1890, original.

Gand, fête de St-Amand.
6, II, 1885.

Loué soit N.S. Jésus Christ!
Très cher Fils,

(...)

Vous m'avez dit que le secrétaire de la Propagande est d'avis que le Roi doit être encouragé dans son entreprise de l'Afrique Centrale.

L'opinion du secrétaire a confirmé chez moi la tentation que j'éprouve de faire quelque chose.

Ma première pensée avait été de fonder un poste missionnaire. C'est un capital de fr 25 000. Il m'est venu une autre idée. Je veux proposer au Roi de lui acheter pour 25 000 fr de terrain au Congo, endroit à fixer. J'abandonnerai une partie de ce terrain à la Propagande pour y fonder une station de missionnaires ou une abbaye de Bénédictins ou de Trappistes sur le modèle de la Nouvelle Nuricé (Australie). Un orphelinat se grefferait sur l'abbaye. J'enverrai là-bas un homme chargé de mettre les terres en produit et de fonder une factorerie appelée à vendre nos produits. Il me semble que cette dernière idée est plus pratique que la première. Je vais la soumettre au Roi. Si vous aviez occasion de revoir le secrétaire de la Propagande, faites-lui part de mes projets et demandez-lui s'il pourrait trouver des religieux pour ces régions.

(...)

Votre dévoué papa
Joseph.

443. - A. BRESSON à P.L. GOOSSENS.
A.M., Goossens, X, *Séminaire africain,* original.

Château de Crainhem,
le 7 février 1885.

Monseigneur,

J'ai l'honneur d'envoyer, sous ce pli, à Votre Grandeur le prospectus de la petite Ecole Apostolique établie à Woluwé avec votre bienveillante autorisation (...).

Nos travaux d'aménagement et d'installation sont à peu près terminés et nous serons en mesure de recevoir, à Pâques, dix ou douze élèves. Deux jeunes apostoliques et deux novices frères ont déjà été admis depuis quelques jours et commencent à former le petit noyau que nous espérons voir se développer et porter des fruits abondants pour la gloire de Notre Seigneur.

(...)

Daignez agréer (...)

Aug. Bresson,
Supérieur des Pères Blancs.

444. - Ch. LAVIGERIE.

A.M., Goossens, X, *Séminaire africain,* imprimé.

(Février 1885.)

Institut Apostolique Belge
pour les Missions D'Afrique (Afrique équatoriale, Sahara, Congo)

Château de Crainhem, par Auderghem (Brabant)

Les missionnaires de Notre-Dame d'Afrique, chargés par le Saint-Siège de l'évangélisation des contrées de l'Afrique Equatoriale, du Congo et du Nord de l'Afrique, ont, avec l'approbation de la S.C. de la Propagande, de Son Eminence le cardinal Lavigerie, leur fondateur, et l'autorisation de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Malines, ouvert un institut apostolique Belge de leurs missions à Woluwé-Saint-Lambert, près Bruxelles.

Cette école apostolique, établie spécialement pour la Belgique, est destinée à recevoir les enfants qui auraient le désir de se consacrer aux missions d'Afrique. Ils y éprouveront leur vocation et commenceront à se former aux vertus et aux connaissances nécessaires pour devenir de bons missionnaires.

Les frais de leur entretien s'élèvent à 500 francs par année; mais les familles ou les protecteurs des élèves ne paieront que dans la mesure où leurs ressources le leur permettront, et l'Institut recevrait même gratuitement les sujets fournissant des renseignements excellents à tous égards, mais peu favorisés sous le rapport de la fortune.

Les enfants, pour être reçus à l'école apostolique, ne devront avoir ni moins de douze ans, ni plus de seize, et ils devront connaître suffisamment l'écriture, l'orthographe, et la grammaire, pour pouvoir étudier le français et les premiers éléments du latin.

On les gardera à Woluwé-Saint-Lambert, tout le temps nécessaire pour se rendre compte de leurs aptitudes intellectuelles et surtout de leur piété et de leur vocation. Ce temps sera au moins d'une année, pour les plus avancés.

Ensuite, s'ils présentent des garanties suffisantes, ils seront envoyés à l'école apostolique de Saint-Eugène, établie à l'ombre du sanctuaire

vénéré de Notre-Dame d'Afrique, près Alger, et dirigée par les missionnaires.

C'est là que, tout en s'habituant au climat, ils achèveront leur éducation comme on le fait dans les petits séminaires. Leurs études classiques terminées, ils seront admis au grand noviciat des missionnaires établi à Maison-Carrée, près Alger, et, s'ils persévèrent dans leur vocation, le temps du noviciat écoulé, ils s'engageront définitivement dans la Société de la Mission.

Les enfants ne seront reçus à l'institut apostolique belge de Woluwé, que sur la demande et les attestations favorables des ecclésiastiques, leurs directeurs.

Ces demandes devront être adressées au R. Père supérieur des Missionnaires d'Afrique, à Woluwé-Saint-Lambert (Brabant).

On recevra aussi des Frères coadjuteurs, destinés à accompagner et à assister les missionnaires prêtres dans les travaux d'évangélisation des infidèles de l'Afrique.

Vu et approuvé:
† Charles, Cardinal Lavigerie
archevêque de Carthage.

445. - A. RENIER à A. LAMBERMONT.
A.E.B., L.O.S., vol. V, section 11, original.

Rome, hôtel de la Minerva
ce 10 février 1885.

Monsieur le Baron,

Le principal but de ma lettre est de vous faire savoir, le baron de Pitteurs étant aujourd'hui à son poste, que le Portugal, toujours très préoccupé de la question du Congo, a envoyé ici une mission ecclésiastique composée de D. Antoine Thomas de Castro Leitas, évêque d'Angola, D. Arthur Henriquès Bessa, doyen de la cathédrale de Loanda, et un abbé secrétaire, à l'effet d'obtenir le haut patronage du Saint-Siège et l'intervention du Saint-Père.

L'Evêque d'Angola passe pour un homme de grande valeur, et très savant. C'est lui qui a présidé, l'autre jour, les funérailles de la marquise

de Thomar. Il est très bien vu au Vatican, ou du moins, on l'entoure de mille attentions spéciales.

(...)

A. Renier.

446. - Ch. LAVIGERIE à A. BRESSON.

P.Bl.R., D, 2, 21, original.

J. PERRAUDIN, in: *Zaïre*, 1958, t. XII, p. 47.

Alger, le 13 février 1885.

Mon cher Enfant,

(...)

Aujourd'hui m'arrive la réponse du Roi. (...) Vous verrez que le Roi se tient, avec des formes bienveillantes, sur la plus grande réserve et, au fond, repousse l'offre qui lui a été faite d'auxiliaires armés.

Cette circonstance et celle des mauvaises dispositions que fait naître en Belgique l'attitude du Gouvernement français me portent à vous engager de plus en plus, à cause de votre qualité de Français, à la plus entière réserve.

(...) Ce qui manque au P. Merlon pour de telles circonstances (1) c'est d'avoir été lui-même missionnaire dans l'Afrique Equatoriale. Il faudra forcément, pour lui donner plus d'autorité, qu'il y soit envoyé pendant quelque temps. Nous pensons pour ce motif, le faire aller au Congo en passant par Stanley-Pool avec la prochaine caravane. On y va et on en revient en beaucoup moins de temps et le voyage n'offre maintenant aucun danger, puisque tout ou à peu près se fait par eau.

M. l'abbé Schmitz qui a passé ici un mois ne savait pas trop au fond, je crois, ce qu'il voulait. Le résultat le plus clair est qu'il retourne à Bruxelles pour y étudier, dit-il, sa vocation et voir s'il devra entrer un jour au noviciat de la maison Mère. Nous avons eu pour lui toutes sortes d'attentions, et il s'est lui-même montré très convenable.

C'est un sujet évidemment distingué sous le rapport de l'intelligence. Mais pour le reste, nous ne pouvons le juger en si peu de temps. Je vous engage à vous tenir avec lui sur le pied d'une réserve bienveillante.

(...)

(1) Il s'agit d'un sermon sur les missions du Congo que le Père A. MERLON avait prêché à Bruxelles.

447. - A. RENIER à A. LAMBERMONT.
A.E.B., L.O.S., vol. V, section 11, original.

Rome, Home de la Minerve,
ce 14 février 1885.

Privée.

Monsieur le Baron,

Un des buts canoniques, si je puis m'exprimer ainsi, mais qui ne manquerait pas d'avoir des conséquences multiples, de la mission portugaise, dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir dans ma précédente et récente lettre, est d'obtenir, entr'autres faveurs, du Saint-Siège, le maintien du « Droit de présentation ».

Il paraît, en effet, que c'est le Portugal qui a le droit de présenter les candidats pour les évêchés, etc. etc. dans les régions du Congo, même lorsque cet évêché se trouve sur un territoire appartenant à une autre Puissance.

« C'est nous, dit le Portugal, qui avons été la première Puissance coloniale, c'est nous qui avons, les premiers, ouvert les Indes et l'Afrique aux missionnaires catholiques, nous avons lutté et luttons encore contre les Protestants. Ne nous dépossédez pas, vous qui savez ce qu'il y a d'amertume dans la dépossession.

« D'ailleurs, dans l'affaire du Congo, on se trouve, avant tout, devant des protestants ou des Puissances n'offrant aucune garantie.

« Le Portugal a comme religion d'Etat le Catholicisme, il respecte et saura défendre les droits du Saint-Siège. Peut-on dire la même chose des Puissances intéressées à la Conférence de Berlin?

« Il est urgent de remanier les circonscriptions des diocèses, de créer des évêchés nouveaux à raison de l'augmentation des catholiques, d'opposer une digue à l'envahissement du protestantisme, de créer, enfin, *le fait accompli* ».

Je crois savoir, Monsieur le Baron, que le Saint-Père, avec sa sagesse habituelle, n'entend rien précipiter.

L'Evêque de Macao est arrivé ici, ces derniers jours, venant de Lisbonne, porteur de dépêches importantes. Il a eu une longue audience particulière du Pape. D'un autre côté, il a de nombreuses conférences

avec Mgr d'Angola. Le prétexte du voyage: visite aux tombeaux des Apôtres.

L'évêque de Macao repart demain, ou ce soir.

Veuillez agréer (...)

A. Renier.

448. - P. AUGOUARD à A. EMONET.
S.E.F., Congo Français, Congo-Linzolo (1883-1887), 1885, original.

St-Joseph de Linzolo (Stanley-Pool)

15 février 1885.

Mon Très Révérend Père,

Enfin me voilà de nouveau revenu dans ma chère mission (...).

Trois jours après mon arrivée à Banane, comme j'attendais avec impatience le départ d'un petit vapeur qui devait transporter ma caravane à Vivi, je vois arriver en rade de Banane la *Mésange,* navire de guerre français attaché à la station du Gabon (...). Aussitôt mouillé, le Commandant du navire français demanda si j'étais encore à Banane et il me fit prier de me rendre immédiatement à son bord. Je me rendis à son invitation; il me fit entrer dans son salon, et sans rien dire referme la porte sur moi. A ce moment, je vois quelqu'un qui se dresse devant moi, amaigri et le teint brûlé par le soleil: j'étais en présence de M. de Brazza.

(...)

Il me dit qu'il était heureux de nous voir installés dans un pays nouveau où déjà nous avions acquis une grande influence sur les indigènes et qu'il était tout disposé à nous seconder dans notre œuvre éminemment civilisatrice et chrétienne.

Pour première preuve de ses assertions, il voulut bien accéder à la demande que je lui fis de faire transporter à Vivi toute la caravane par la *Mésange,* bien qu'il dût payer pour cela un pilotage de 1.000 francs.

(...)

Les deux journées que nous passâmes à bord furent employées à faire les derniers préparatifs, à régulariser les charges et à donner les rations

de nourriture pour les premières journées de marche. M. de Brazza me fit don de 600 kg de riz, de 200 kg de lard salé qui furent partagés entre tous les hommes qui reçurent en outre chacun un cadeau de 25 mètres de tissus, toujours de la même provenance. Enfin M. de Brazza me donna pour le chemin trois ballots de tissus pour l'achat des vivres de la caravane, deux fusils Gras et différents autres objets fort utiles en voyage.

De mon côté, je lui emportai quarante charges par cette caravane et 50 par la suivante, afin de ravitailler le poste de Brazzaville, fort dépourvu de marchandises. M. de Brazza nous dédommagera amplement de ces frais et, du reste, il nous donne absolument tout ce que nous demandons. (Il ne serait peut-être pas expédient de publier tous ces détails à cause de l'expédition belge).

(...)

A Vivi, je trouvai le Colonel de Winton, Directeur de l'Expédition à la place de Stanley et il me reçut avec la plus grande amabilité, mettant à ma disposition toutes les embarcations dont j'avais besoin; je dois aussi une mention toute spéciale à M. le Major Parminter, chef de Vivi qui, quoique protestant, nous a rendu bien des fois les plus signalés services.

(...)

Le 7 janvier, la plus nombreuse caravane que j'aie jamais conduite prenait le chemin de l'intérieur (...).

Au-dessus d'Issanghila, à l'endroit dont je vous avais parlé à Paris (à moitié chemin de Linzolo), le chef [indigène], mon ami, accueillit avec transport mes ouvertures. Il me dit que je prendrais tout le terrain que je voudrais et il insista longtemps pourque je lui donnasse la mesure d'une grande case qu'il voulait construire à ses frais en attendant mon arrivée. Je lui dis de patienter un peu, car j'avais d'autres ordres du P. Carrie, mais que plus tard nous nous établirions certainement chez lui. (...)

Je vous ai parlé d'une station intermédiaire entre Stanley-Pool et la côté: c'était notre avis et celui de M. de Brazza. Le R. Père Carrie juge plus opportun de nous établir à la vallée de l'Ikelemba (la fameuse Kasaï du P. Duparquet!!!) et il m'a donné l'ordre d'aller y faire un voyage et d'y acheter un terrain sur lequel nous nous établirons immédiatement. Sans doute, je trouve ses raisons excellentes, mais je crois toujours que nous faisons trop de sauts (sans calembour), car notez que Linzolo

n'est pas à moitié chemin de la Kasaï. Enfin, puisque le Père le désire, mon devoir est d'obéir le plus promptement possible.

Je suppose toujours, Mon Très Révérend Père, que vous pensez au Vicariat Apostolique du Congo où tous les Pères attendent un changement dans la situation qui deviendra de plus en plus critique sans une autorité réelle et *visible*. A mon passage à Mboma, le P. Giron m'a longuement parlé de cette question, dont il croyait que j'apportais la solution. Je lui ai expliqué vos raisons; mais il espère, comme moi, qu'après le Congrès de Berlin, on ne tardera pas à s'occuper de cette question qui nous intéresse si vivement.

(...)

P. Augouard.

449. - Ch. LAVIGERIE à P.L. GOOSSENS.

A.M., Goossens, X, *Séminaire africain,* original.

P.Bl.R., A, 11, 171, minute.

M. STORME, Evangelisatiepogingen in de Binnenlanden van Afrika gedurende de XIX[e] eeuw (Bruxelles, 1951), p. 619-623.

J. PERRAUDIN, in: *Zaïre,* 1958, t. XII, p. 48.

25 février 1885.

Monseigneur,

Les Pères Missionnaires de notre Société d'Alger, déjà installés dans Votre Diocèse, m'ont rendu compte de la bienveillance avec laquelle Votre Grandeur a daigné les accueillir. Je voulais depuis longtemps Lui en exprimer toute ma gratitude, mais une grave maladie et ensuite, des occupations sans nombre m'ont empêché jusqu'ici de m'acquitter de ce devoir.

Je m'en félicite presque, parce que j'ai eu, dans ces derniers jours, l'occasion de voir à Alger, M. l'abbé Schmitz qui avait eu le dessein, abandonné aujourd'hui, de travailler en Belgique à la fondation d'un établissement destiné au Congo.

J'ai su par lui, Monseigneur, tout le juste intérêt que Votre Grandeur porte à cette œuvre. Il est naturel, en effet, que l'Episcopat Belge se préoccupe de seconder au point de vue catholique, les œuvres qu'en-

treprennent, dans l'Afrique Equatoriale, Sa Majesté le Roi et ses courageux auxiliaires.

Je ne puis que m'y intéresser moi-même grandement, puisque la juridiction spirituelle m'a été confiée dès l'origine sur ces régions par le Saint-Siège, et que la Société de nos missionnaires est essentiellement catholique, c'est-à-dire, composée de membres appartenant à toutes les nationalités.

C'est à ce sujet, Monseigneur, et à cause de l'expérience que j'ai de ces Missions si difficiles, si dangereuses pour la vertu du prêtre, de telle sorte que celui-ci peut être regardé comme perdu au point de vue moral lorsqu'il est isolé, que je crois devoir soumettre quelques réflexions à Votre Grandeur.

La pensée de Sa Majesté le Roi des Belges de donner des Aumôniers aux stations fondées par Lui est excellente en soi. Rien n'est plus digne d'un prince catholique qu'une telle sollicitude.

Mais si ces Aumôniers sont abandonnés à eux-mêmes, sans être rattachés entre eux par des liens assez forts et soutenus contre leur propre faiblesse par des moyens spéciaux et extraordinaires, ils ne tarderont pas à se perdre absolument, et ils deviendront, comme l'ont été autrefois les prêtres portugais dans des conditions semblables, les occasions d'une démoralisation irrémédiable, tant parmi leurs compatriotes que parmi les noirs.

Les chaleurs de l'Afrique Equatoriale brûlent le sang, particulièrement dans la jeunesse. La lourdeur de l'atmosphère abat toute vigueur même intérieure et enfin, la vue constante d'hommes et de femmes entièrement nus ou à peu près, et la prédisposition des Africains infidèles à une impudicité constante et honteuse, produisent en peu de temps, dans les consciences les mieux trempées, des tentations déplorables. Je le répète, dans ces conditions, tout prêtre isolé est perdu, surtout si l'on considère qu'il est impossible d'envoyer dans l'Afrique Equatoriale d'autres prêtres que des prêtres jeunes, parce que tout Européen arrivé là au-dessus d'un certain âge ne peut s'acclimater et est, par conséquent, voué à la mort.

Ce sont ces considérations, Monseigneur, qui, dans le principe, m'ont fait adopter pour la Société des Missionnaires d'Alger, la règle absolue, dont elle ne peut se départir pour aucune raison, si grave qu'elle soit, dans nos Missions d'Afrique, de n'envoyer jamais moins de trois missionnaires ensemble dans aucune de ses stations. C'est à cette précaution que nous devons la persévérance et le salut de nos Pères.

Je pourrais entrer ici dans d'autres détails, mais ce que je viens de faire suffit à montrer à Votre Grandeur combien la formation des prêtres belges que l'on voudrait envoyer dans les stations de l'Afrique Equatoriale demande de soins, de vigilance et de connaissance pratique du pays; combien surtout il est important de placer les prêtres séculiers, si on en envoie, dans une sorte de cadre formé par des missionnaires religieux vivant en communauté, et où les Aumôniers puissent venir se retremper, se fortifier et se relever au besoin.

C'est ainsi que l'expérience a fait composer les Clergés de nos Colonies. A côté des prêtres séculiers, nous avons partout une communauté religieuse ayant un certain nombre d'établissements et c'est la communauté à laquelle est confiée le Séminaire Colonial de Paris qui a formé ces prêtres, presque dès leur enfance.

Voilà, Monseigneur, ce que je me permettrais, si j'étais consulté, de conseiller aussi pour la Belgique. Un Séminaire d'Aumôniers prêtres dirigé par des prêtres séculiers ne connaissant point l'Afrique ne vous donnera que des résultats imparfaits, pour ne pas dire lamentables. Il Vous faut, si Vous voulez bien la recevoir, pour diriger ce séminaire, une Congrégation Africaine qui aurait elle-même des établissements dans l'Afrique Equatoriale et qui continuerait ainsi à donner son appui, plus tard, à l'inexpérience et, peut-être, aux défaillances de ces Aumôniers.

Je m'intéresse tellement à ces pensées, et je suis si convaincu de la nécessité de leur mise en pratique pour le salut de l'œuvre de Votre Roi, que je n'hésite pas, Monseigneur, à Vous en parler à coeur ouvert.

Maintenant, et au point de vue pratique, je comprends les préjugés qui peuvent exister contre une Congrégation française en Belgique; aussi, si nous n'avions point de Pères de toutes les nations et, par conséquent, des Pères Belges dans la nôtre, ne Vous offrirais-je pas son concours. Mais je pense que tout pourrait être concilié à ce point de vue, si on donnait au séminaire en projet pour les Aumôniers, sinon des Professeurs, au moins des Directeurs Belges de notre Société.

Voilà, Monseigneur, ce que le désir du bien et la charité fraternelle m'ont engagé, après mûre réflexion, à écrire à Votre Grandeur. C'est à Elle maintenant de juger ce qui sera possible et utile: « Liberavi ego animam meam ».

Veuillez agréer (...)

+ Ch. Cardinal Lavigerie
Archevêque de Carthage et d'Alger.

450. - Alb. THYS à J. CHARMETANT.
P.Bl.R., A, 11, 174, original.
J. PERRAUDIN, in: *Zaïre,* 1958, t. XII, p. 47, résumé.

25 février 1885.

(Il prie l'abbé J. Charmetant de demander au Cardinal Lavigerie des missionnaires pour occuper le poste de Karéma, à titre provisoire, ainsi que le poste de Mpala).

451. - J. SIMEONI à A. VAN WEDDINGEN.
P.F.R., Lettere..., vol. n° 381, 1885, fol. 108, copie.

28 Februarii 1885.

Litteris datis die 7 Aprilis anni elapsi tibi notificavi Sacram hanc Congregationem Belgarum Regis optatis obsecutam fuisse acceptando ut Seminarium pro missionibus Africae isthic erigeretur sub ipsius Sacrae Congregationis dependentia; normas insuper quasdam tibi transmisi pro ejusdem Seminarii regimine et disciplina; aliaque subdidi alumnorum ordinationem respicientia. Cum de hujusmodi negotii exitu numquam certioratus fuerim, D.T. rogo ut, in quo statu res sint, mihi renunciet, et, si nihil adhuc actum sit, quae perficere ipse princeps velit, mihi significet.

452. - Ch. LAVIGERIE à A. BRESSON.
P.Bl.R., D, 2, 22, original, télégramme.
J. PERRAUDIN, in: *Zaïre,* 1958, t. XII, p. 47, texte.

1 mars 1885.

(A propos des stations de Karéma et de Mpala).

Quoique cela nous gêne à cause du petit nombre de sujets qui sont dans ces parages, nous n'avons rien à refuser à Sa Majesté le Roi des Belges. Avertissez-en immédiatement secrétaire Association Internationale et demandez instructions précises.

453. - A. EMONET à A. ESCHBACH.
S.E.P., 71, B, I, 1885, original.

Paris, le 2 mars 1885.

Mon cher Père,

(...)

7. *Congo.* Vous avez pu voir par les journaux le résultat de la conférence de Berlin. L'établissement central de notre mission de Landana, devient définitivement portugais. Que va-t-il sortir de là? Le Gouvernement portugais ne va-t-il pas faire des difficultés, par rapport à nos missionnaires, et faire établir là un curé par l'Evêque de Loanda? Cet évêque est allé à Rome, avec mission du Gouvernement de traiter ces questions du Patronat portugais. Voyez donc s.v.p. à la Propagande et à la Secrétairerie d'Etat ce qu'il en est.

Vous pouvez dire d'ailleurs que nous sommes parfaitement disposés à reconnaître tous les droits légitimes du Portugal, nous enseignons même la langue. Nous ne faisons non plus nulle difficulté à reconnaître la juridiction de l'Evêque de Saint-Paul partout où elle s'étend ou s'étendra, d'après les décisions du Saint-Siège, conformément à l'accord de 1726, mais aussi à condition que cet accord signé par la S. Congrégation de la Propagande, soit reconnu et observé par l'Evêque.

(...)

A. Emonet.

454. - J. DE HEMPTINNE à HILDEBRAND DE HEMPTINNE.
J.D.H., Correspondance avec Dom Hildebrand, 1870-1890, original.

Gand, fête de Ste. Colette
6. 3. 1885.

Loué soit Jésus Christ.

Très Cher Fils,

(...)

Voici une nouvelle qui vous fera plaisir. S.M. le Roi m'a fait appeler à Laeken *in petto.* J'ai été accueilli comme un ami. La promenade a duré

1 1/2 heure. J'ai dit au Roi ce que vous m'avez écrit et je lui ai fait connaître mes intentions et lui ai demandé ses préférences. S.M. m'a dit: « Donnez ce que vous voulez; donnez à la fondation d'un séminaire à Louvain. Cette œuvre est en voie d'organisation, on y formera des curés pour les stations fondées par le Roi ». Le Roi a jugé que pour le moment c'était le meilleur emploi à faire de mon aumône. C'est donc décidé et je compte écrire à l'archevêque, chargé de l'organisation du séminaire.

Pendant la promenade, le Roi n'a pas cessé de me remercier et au moment de partir, Il me dit: « Je tiens à vous faire plaisir, la porte étant ouverte ». J'ai dit: « Sire le moyen de me faire plaisir, c'est de régulariser une position fâcheuse ». « Oui, a répondu le Roi. Cela doit être arrangé et je m'en occuperai ». Sur ce, j'ai remercié le Roi et suis parti. Je peux dire que c'est une affaire arrangée à la satisfaction de tous les enfants. Mais silence en tout cela. Vous pouvez dire toutefois au cardinal Simeoni ce qui se passe. S. M. a parlé du *B(ien) P(ublic)*. Il a demandé d'user de mon influence pour amener le journal à se montrer favorable au Congo. J'ai été voir Guillaume (Verspeyen), qui a été très ému de ce que j'ai cru pouvoir lui dire de vos lettres.

(...)

Votre tout dévoué papa
Joseph.

455. - J. DE HEMPTINNE.

J.d.H., (Gand).

A. SIMON, *L'hypothèse libérale en Belgique* (Wetteren, 1956, p. 146-147) texte.

Notes autobiographiques

(...)

Lisant un jour les *Annales de la Propagation de la Foi,* je lus la description de la malheureuse condition des nègres et des négresses. Après avoir lu, une voix intérieure me demanda ce que j'avais fait pour ne pas être nègre? Je répondis intérieurement: « Rien. » — « Est-ce une grande grâce de Dieu de n'être pas né nègre? » — Je répondis: « Oui ». — « Qu'avez-vous fait jusqu'à présent pour témoigner votre reconnaissance? » — Je répondis: « Rien ». — « Allez-vous continuer d'être ingrat? » — Je répondis: « Non ».

Et instantanément, je pris la résolution de fonder un séminaire. A cet effet, je me proposai d'écrire au Cardinal de la Vigerie (*sic*); quand de nouveau la voix intérieure me demanda: « Pourquoi allez-vous vous adresser au cardinal, alors que votre Roi a entrepris une grande et belle œuvre, pourquoi ne pas l'encourager et aller à lui? »

Je trouvai que cette voix intérieure avait raison; j'écrivis à l'aumônier du Roi pour obtenir une audience de Sa Majesté. On me répondit que j'étais un homme un peu embarrassant. Néanmoins le lendemain, je reçus une invitation d'aller à Laeken.

Le Roi se promenait en m'attendant. Sa Majesté dit immédiatement: « Vous voulez faire quelque chose pour le Congo? » — « Oui, Sire ». — « Que voulez-vous faire? » — « J'y établirai des Trappistes pour recueillir les petits négrillons et mettre en valeur les terres ». — Le Roi répondit: « Ne faites pas cela; travaillez à fonder à Louvain un séminaire pour y former des prêtres pour le Congo: car sans prêtres, je ne puis rien faire ». — Je répondis: « Ce que vous désirez, Sire, sera fait ».

Après cela, nous continuions à nous promener et à causer du Congo, et je lui disais: « Sire, on vous fait un reproche ». — « Oui, dit-il, quoi donc? » — « On vous reproche de choisir pour évangéliser (2) les nègres, un tas de vauriens ». — « C'est vrai, dit le Roi, vous avez des fils? » — « Oui, Sire, de braves garçons ». — « Que diriez-vous si je venais sonner chez vous et vous demander vos fils? » — « Sire, je m'estimerais très flatté de votre préférence, mais je répondrais que vous vous êtes trompé de sonnette ». — « Eh bien, c'est la réponse de tout le monde ».

Voulant tenir ma promesse, je me mis en campagne pour obtenir le concours des évêques. Ceux-ci effrayés de l'importance de l'entreprise, hésitèrent quelque temps, mais finirent par céder au désir du Roi. Ils désignèrent M. l'Abbé Forget comme président de l'œuvre.

(...)

456. - *Le Bien Public* (Journal catholique de Gand).

Le 11 mars 1885.

LE CONGO

La Chambre a salué hier par d'unanimes applaudissements le traité de Berlin qui constitue le nouvel Etat du Congo.

(2) Il faut lire d'après le contexte: « civiliser ».

Elle a, également à l'unanimité des voix, décidé d'envoyer une adresse de félicitations à S. M. le Roi (...).

Ce double vote atteste que la question du Congo a été posée, comprise et résolue à la Chambre, comme elle devait l'être, c'est-à-dire en dehors de toute préoccupation de parti (...).

C'est dans le même esprit que nous voulons, nous-mêmes, apprécier la reconnaissance du nouvel Etat du Congo par le gouvernement belge.

Au point de vue des intérêts industriels et commerciaux de notre pays, nous devons nous féliciter de voir l'initiative royale convier nos compatriotes à chercher des débouchés dans la vaste, riche et populeuse région qui vient d'entrer dans la famille des Etats.

Nous souffrons d'un excès de production, d'une stagnation prolongée des affaires et, comme dirait M. Pirmez, (...) « d'une crise d'abondance ».

Voici une occasion propice de placer nos produits et de disputer le marché de l'Afrique centrale au commerce anglais, allemand, français, portugais, etc. Sans doute, il convient de ne s'engager qu'avec prudence sur un terrain encore inexploré, mais il importe aussi de ne pas laisser passer l'heure opportune et de ne point permettre à nos concurrents de prendre une avance trop forte, et, par là même, difficile à regagner. (...)

Au point de vue plus élevé des intérêts religieux, nous ne pouvons pas oublier que l'œuvre civilisatrice, conçue et, en grande partie, exécutée par Léopold II, ouvre des voies à la civilisation chrétienne et facilite les paisibles conquêtes de l'Evangile. Nous ne savons si nos industriels et nos commerçants belges auront assez de hardiesse et d'énergie pour aborder l'immense champ d'activité qui s'ouvre devant eux au Congo. Ce que nous savons, c'est que l'apostolat catholique saura profiter des facilités attachées à l'organisation plus régulière et plus solide du nouvel Etat. Son ambition ne connaît pas d'obstacles et la grandeur de l'œuvre à accomplir ne fait que stimuler davantage le zèle des vaillants ouvriers de la vérité. Voilà une immense région, peuplée de plus de quarante millions d'âmes et toute couverte encore des ténèbres de l'idolâtrie! L'Eglise, fondée pour presser entre ses bras tous les peuples de l'univers, ne peut demeurer indifférente à un tel spectacle. Ses missionnaires précèdent et accompagnent partout les plus hardis explorateurs. On peut être assuré que dans l'œuvre de la régénération chrétienne du Congo, elle ne

se laissera devancer par personne et il nous semble qu'en ce moment même, elle redit avec un accent maternel, aux cœurs apostoliques de notre patrie la célèbre parole de Saint-François-Xavier: « *Da mihi Belgas!* » Donnez-moi des Belges!

N'est-ce rien aussi que la guerre, si noblement déclarée par le nouvel Etat à l'institution antichrétienne et antisociale de l'esclavage? Tous les cœurs généreux applaudiront à cette œuvre d'affranchissement, première conquête de la civilisation sur la barbarie.

Nous applaudissons donc avec la Chambre et avec le pays à l'œuvre entreprise sous les auspices du Roi Léopold II et nous en souhaitons de tout coeur la consolidation et le progrès.

457. - *La Gazette* (Journal libéral populaire de Bruxelles).

Le 12 mars 1885.

Que fera le gouvernement dans la question du Congo?

(...) M. Beernaert a clairement laissé entendre que le cabinet hésite encore.

Qu'il soit disposé à subir le désir de la Conférence de Berlin et à proposer la reconnaissance de la souveraineté africaine de Léopold II, — cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Mais il n'est pas encore sûr de l'assentiment des Chambres (...).

Le Cabinet hésite, comme on comprend, à exposer le Roi à un refus des Chambres et il cherche à s'assurer d'avance, le cas échéant, la majorité nécessaire.

La Gauche, — si ce qui se raconte dans les couloirs est exact, — ou du moins une grande partie de la Gauche, envoyée à la Chambre par les arrondissements industriels, serait disposée à voter tout ce qu'on lui demanderait. Les résistances viendraient de la Droite (...). Quoi qu'il en soit, on négocie en ce moment avec activité.

La réunion de la Droite n'a pas été unanime à cet égard. Plusieurs parmi les membres les plus éminents ont formulé des objections. (...)

Du côté du clergé, — et il ne faut pas oublier que c'est le clergé qui mène la Droite, — le projet de réunion sous le même sceptre de la Belgique et du Congo ne paraît pas mal vu. Il éveille des espérances de propagande et de commerce... religieux, que le *Bien Public* indique très franchement: (...).

458. - L'*Echo du Parlement* (Journal libéral doctrinaire de Bruxelles.

Le 12 mars 1885.

Notre correspondant de Berlin (3) nous écrit:

« Le bruit court que le Pape a l'intention d'accomplir des réformes dans la délimitation de l'organisation ecclésiastique des pays du Congo. Il aurait mandé au Vatican Mgr Castro y Leita, qui porte le titre d'évêque pour le domaine du Congo et qui réside dans la colonie portugaise d'Angola, pour s'entendre avec lui au sujet des changements projetés.

On croit que Léon XIII détachera du diocèse de Mgr Castro y Leita tout l'Etat de l'Association et qu'à côté de la Mission des Capucins italiens, il établira, dans cet Etat, un nouveau Vicariat ».

459. - Ch. LAVIGERIE à LÉOPOLD II.
P.Bl.R., A, 11, 175, minute.
J. PERRAUDIN, in: *Zaïre*, 1958, t. XII, p. 47, résumé sommaire.

14 mars 1885.

(Les missionnaires d'Alger recevront les instructions nécessaires pour la prise en charge de Karéma et de Mpala.

Le cardinal sollicite du Roi une recommandation spéciale pour le Père Merlon en partance pour le Congo.)

460. - E. GIRON à A. EMONET.
S.E.P., 473, B, II, original.

Mboma, le 15 mars 1885.

Mon Très Révérend Père,

(...)

Sœurs de Saint-Joseph. Tout ne dépend pas de la Supérieure Générale, mais bien et surtout du Comité de Bruxelles. Et puis, pourquoi ne le

(3) Ce correspondant est V. GANTIER, qui est au service du Roi.

dirai-je pas, je crains qu'aujourd'hui les dispositions de ces messieurs de l'Expédition, à notre égard, soient changées par suite de quelques imprudences du Père Augouard. Comme je vous l'ai écrit, le *Mésange* qui a conduit le Père Augouard au Congo n'a pu monter que jusqu'à Noki. M. de Brazza était à bord, mais comme il croyait que le Colonel de Winton était absent de Vivi, il n'y monta pas le soir avec le Père Augouard qui s'y rendait par la *Belgique* pour demander au Major Parminter la permission de profiter d'un de ses vapeurs pour transborder sa caravane à N'Kongolo. Or, précisément le Colonel arrivait du Pool juste au moment où le Père Augouard arrivait à Vivi. Dans la conversation, notre voyageur, qui voulait cacher que M. de Brazza était à bord de la *Mésange* demanda au Colonel s'il ne l'avait pas vu au Pool et s'il ne pouvait pas lui donner des nouvelles. Le Colonel lui répondit négativement.

Le lendemain, M. de Brazza apprenant l'arrivée du Colonel de Winton, voulut monter à Vivi. Le Père Augouard s'y opposa et en donna les raisons. M. de Brazza s'entêta et monta quand même. Jugez un peu de la surprise de ces messieurs de Vivi. Quoique cela, l'accueil fut parfait et la parole du Père Augouard expliquée, Monsieur le Colonel et Monsieur Parminter firent les complaisants et acceptèrent l'explication; mais ils sont trop malins pour n'avoir cru là-dessous une rouerie qu'on voulait cacher. Quelques Messieurs dévoués à la Mission m'ont dit que dans tous les cas, c'était une farce qui avait fait beaucoup parler et qui sûrement ne nous fera pas de bien.

Pour comble de malheur, on sait dans l'Association que M. de Brazza s'est servi du Père Augouard pour faire transporter par les vapeurs de la dite Association et emmagasiner dans ses stations au moins 75 charges pour Brazzaville. Bien que tous les colis étaient adressés au Père Augouard, on sait néanmoins qu'ils n'étaient pas pour lui. On le sait, mais on ne dit rien, quoique cela, c'est une manœuvre qui ne nous attirera pas la confiance de ces messieurs.

Je tiendrais, Mon Très Révérend Père, que vous ne disiez rien de tout cela au Père Augouard. En confrère, j'ai prévenu le Père Augouard de tout ce qui se dit.

E. Giron.

461. - [A. MERLON].
A.M., Goossens, X, *Séminaire africain,* original.

(Bruxelles, le 15 mars 1885.)

Statuts du Comité catholique des Dames chrétiennes de Belgique en faveur de la Mission catholique belge au Congo

Art. 1. Un comité catholique de Dames est institué en Belgique pour patronner et soutenir la mission catholique belge dans les régions de l'Afrique équatoriale constituant l'Etat libre du Congo.

Art. 2. Ce comité a son centre à Bruxelles. Des comités locaux dépendant du comité central, seront établis dans les principales villes du Royaume, avec l'approbation des Ordinaires.

Art. 3. La Présidence de ce Comité est confiée à Monseigneur Van den Berghe, protonotaire apostolique. Celui-ci est assisté dans la direction générale de l'œuvre par un missionnaire belge connaissant les régions du Congo, le Supérieur de l'Institut Apostolique de Belgique établi à Woluwé-Saint-Lambert. Celui-ci aura le titre de Directeur Général du Comité des missions belges dans l'Etat libre du Congo, comité dont il aura la direction et présidera les réunions, de concert avec le Président du Comité. A la mort de ce dernier, toutes les charges et fonctions du Président reviennent de droit au Directeur Général du Comité, tandis que le titre de Président du Comité, personnel à Mgr Van den Berghe, disparaît avec lui.

Art. 4. Ces deux dignitaires nomment et révoquent de concert les Présidentes et les Directeurs Particuliers de l'œuvre, dont il sera parlé dans les articles 5 à 8. Le Comité n'a d'autre recours contre leurs décisions qu'entre les mains de Monseigneur l'Archevêque de Malines, président d'honneur du Comité. Mais pour que cette démarche soit légitime, elle doit être approuvée par la majorité des membres du comité local que la décision incriminée concerne, et autorisée en même temps par la Présidente du Comité central de Bruxelles.

Art. 5. Le Comité central établi à Bruxelles est constitué comme suit: Une Présidente d'honneur, une Présidente effective, deux vice-présidentes, ayant nom d'Assistantes de la Présidente effective, une secrétaire, une trésorière; ces deux dernières avec les titres et charges de secrétaire ou trésorière Générales du Comité belge.

Art. 6. Les comités locaux ont à leur tête une Présidente, deux vice-présidentes avec titre d'assistantes, une secrétaire et une trésorière.

Art. 7. Une réunion générale et plénière de tous les comités locaux, représentés par leurs bureaux respectifs, se tient à Bruxelles une fois tous les ans dans la première quinzaine du mois de Mars sous la haute présidence de Mgr le Président d'honneur, le Président Général ou le Directeur Général. Cette réunion peut être avancée ou retardée par le Directeur Général de l'œuvre. On y arrête les comptes généraux de l'année expirée, en comptant de Mars en Mars; ceux-ci doivent être revêtus de l'approbation de Mgr le Président et du Révérend Père Directeur Général. La Trésorière et la Secrétaire Générales de l'œuvre y sont soumises à réélection à l'expiration de leurs mandats, c'est-à-dire après trois années d'exercice. On y discute enfin les mesures nouvelles à prendre pour le progrès de l'œuvre, quand ces mesures devront être imposées à tous les comités locaux du pays.

Art. 8. Les différents comités locaux tiennent réunion tous les mois. Elle est présidée par un Directeur Particulier, prêtre, choisi par le Directeur Général et approuvé par l'Ordinaire. La Secrétaire et la Trésorière locales y sont soumises à réélection à l'expiration de leurs mandats, c'est-à-dire après trois ans. La Secrétaire y lit le compte rendu de la réunion précédente, la Trésorière y demande l'approbation des comptes du mois écoulé. Chacun des membres y rend compte de ses efforts, et expose les mesures estimées de nature à développer les progrès de son Comité local. Le Président de l'œuvre, ou, à son défaut, le Directeur Général y a toujours la Présidence.

Art. 9. Les moyens d'action dont l'œuvre dispose pour secourir et favoriser l'évangélisation des missionnaires catholiques de Belgique dans l'Etat libre du Congo sont les suivants:

a) *L'adoption* des jeunes missionnaires belges qui se préparent à ces missions dans l'Institut apostolique de Woluwé-Saint-Lambert.

b) *Le rachat* des esclaves par les missionnaires de ces mêmes régions, en vue de leur conversion et de leur instruction chrétienne.

c) *L'œuvre du Franc,* la plus importante du Comité et consistant en souscriptions annuelles d'au moins un franc, selon les indications exposées à l'article 11.

Art. 11. Les trois moyens d'action ci-dessus sont mis en œuvre de la manière suivante:

1. L'adoption des jeunes missionnaires belges est proposée par les Dames membres du Comité *elles-mêmes* aux personnes de leurs villes respectives qui pourraient disposer pour ce d'une somme de 500 francs par année pendant six ans, ou d'une somme de 3.000 francs une fois donnée.

2. Le rachat des esclaves en vue de leur conversion est également proposé par les Dames des divers comités *elles-mêmes* aux familles pouvant disposer d'une somme de 100 francs pour procurer le rachat pur et simple, ou d'une somme de 500 francs pour le rachat et l'éducation avec tous les frais que celle-ci entraîne, ou d'une somme de 1.200 francs pour le rachat, l'éducation et l'établissement des malheureux esclaves de l'Afrique équatoriale.

3. Le troisième principal objet de l'œuvre étant de recueillir des souscriptions annuelles d'au moins un franc chez le plus grand nombre possible de catholiques, de quelque condition qu'ils soient, et afin de donner à cette œuvre le cachet d'universalité qui convient à son caractère national, les Dames des divers comités se partageront leurs villes respectives en sections égales. Elles s'entoureront ensuite chacune d'un certain nombre d'auxiliaires dévouées, qui auront le nom d'*Associées* et dont l'office sera de recueillir ces souscriptions, et leur montant à chaque fin d'année. Elles remettent ces aumônes à chacune des Dames du Comité local dont elles sont les auxiliaires, celles-là à la Trésorière de ce même Comité, celle-ci enfin à la Trésorière Générale du Comité central de Bruxelles.

Art. 12. Ces *associées* participent à toutes les faveurs spirituelles de l'œuvre. Elles n'assistent pas aux réunions du Comité, leur nombre n'est limité que par le besoin qu'en auront les Dames membres des divers Comités locaux.

Art. 13. Un bulletin spécial pourra être rédigé dans l'année par les soins du Directeur Général de l'œuvre et adressé à chacune des Dames des Comités de Belgique. En ce cas, celles-ci en donneraient connaissance aux associées dont elles se seraient entourées.

Art. 14. Ces statuts seront humblement soumis à l'examen et à la bienveillante approbation de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Malines, pour être ensuite contresignés par Son Eminence le Cardinal Lavigerie, Primat d'Afrique.

Bruxelles, le 15 mars 1885.

462. - P.L. GOOSSENS à Ch. LAVIGERIE.
P.Bl.R., A, 11, 177, original.
A.M., Goossens, X, *Séminaire africain*, minute.
J. PERRAUDIN, in: *Zaïre*, 1958, t. XII, p. 48, note 87 (4)
M. STORME, *Evangelisatiepogingen...* (Bruxelles, 1951), p. 624, extrait.

Malines, le 16 mars 1885.

Eminence Révérendissime,

J'ai lu avec le plus grand intérêt la lettre si pleine d'utiles enseignements que Votre Eminence m'a fait l'honneur de m'adresser sous la date du 25 février. J'en tirerai bon profit, et m'appuierai de l'autorité et de l'expérience de Votre Eminence pour provoquer la mise en pratique des mesures préconisées par Elle.

Que Votre Eminence me permette de Lui offrir l'expression de ma plus vive gratitude.

En présence de la reconnaissance de l'Etat libre du Congo par les gouvernements, le Roi se montre empressé de fonder l'œuvre de la mission africaine. Il en supportera tous les frais.

Puisse le Ciel bénir ses généreux et persévérants efforts.

Je prie Votre Eminence, d'agréer l'hommage des sentiments de profonde vénération de celui qui est

de Votre Eminence
l'humble serviteur
P.L. Goossens.

463. - P.L. GOOSSENS et Evêques de Belgique à LÉOPOLD II.
A.M., Goosssens, X, *Séminaire africain*, minute.
M. STORME, *Evangelisatiepogingen...* (Bruxelles, 1951), p. 624-625, résumé et extrait.

Malines, le 16 mars 1885.

Sire,

Un événement d'une importance unique dans nos annales vient de couronner les longs efforts et le généreux dévouement de Votre Majesté pour la vaste entreprise conçue par elle, et dont la réalisation, tout en étant l'objet des vœux universels, semblait parfois dépasser les plus fières espérances.

(4) L'auteur date cette lettre du 14 mars.

L'Etat indépendant du Congo, reconnu par les Gouvernements de l'Europe, est la sanction donnée à la grande conquête que va enregistrer l'histoire: conquête pacifique, également profitable et aux peuples sur lesquels elle s'étend, et à ceux que représente le drapeau désormais souverain de l'Association internationale africaine. Aux premiers elle prépare, avec la civilisation chrétienne, les bienfaits de l'ordre matériel et moral, dont celle-ci est la source; aux autres elle ouvre des contrées immenses qui sollicitent l'emploi de leur énergie et de leur vitalité exubérante.

En répondant avec tant de fidélité aux vues miséricordieuses de la Providence, Votre Majesté n'a eu d'autre dessein que de suivre la vocation royale, dont le propre est, au témoignage de Bossuet, de faire du bien au reste des hommes.

Puisse l'Oeuvre à laquelle Votre Majesté a attaché son nom et le nom de la Belgique, recevoir toutes les bénédictions d'en haut! Puissent en particulier ces bénédictions s'étendre sur les missionnaires que Votre Majesté va conduire là-bas avec l'évangile de paix de Jésus-Christ, en dehors duquel il n'y a point de salut.

Tels sont, Sire, nos vœux ardents; telles sont aussi nos ferventes prières; que Votre Majesté daigne en agréer l'assurance, en même temps que l'hommage des sentiments de profond respect et de loyal attachement avec lesquels nous sommes, de Votre Majesté, les très humbles, très obéissants et très fidèles serviteurs.

P.L. Goossens
(de même que la signature des autres évêques).

464. - P.L. GOOSSENS à J. SIMEONI.
P.F.R., S.R.C., Congo, vol. VIII, 1861-1886, fol. 890-891, original.
A.M., Goossens, X, *Séminaire africain,* minute.
M. STORME, *Evangelisatiepogingen...* (Bruxelles, 1951), p. 625-626.

Archevêché de Malines.

Malines, le 16 mars 1885.

Eminence,

Votre Eminence voudra bien se rappeler qu'il y a quelques mois, lors de mon voyage à Rome, j'ai eu l'honneur de l'entretenir du projet du Roi des Belges de fonder une œuvre de mission pour le Congo (Afri-

que centrale). L'Etat Indépendant du Congo est aujourd'hui reconnu par les Gouvernements, et en présence de cet important événement, Sa Majesté n'a d'autre désir que de voir se réaliser le plus promptement possible des espérances qu'il avait conçues depuis longtemps déjà. C'est à cette fin qu'il a fait appel au dévouement d'un des prêtres les plus instruits et les plus distingués de mon diocèse, Mgr Gautier, docteur en théologie, chanoine honoraire de l'église métropolitaine, camérier secret de Sa Sainteté.

Mgr Gautier, porteur de cette lettre, est chargé par le Roi de faire connaître ses dispositions à Votre Eminence relativement à la fondation d'un séminaire africain, à Louvain, siège de l'Université catholique, et dont le but serait de former des missionnaires pour le nouvel Etat du Congo.

Connaissant tout l'intérêt que Votre Eminence porte à cette œuvre, j'ai la confiance qu'Elle daignera réserver bon accueil à Mgr Gautier et je Lui en exprime d'avance toute ma gratitude.

Je prie Votre Eminence, dont je baise les mains, d'agréer l'hommage de mes sentiments de profonde vénération de celui qui est

de Votre Eminence Révérendissime
le très humble, très obéissant et très dévoué serviteur
† Pierre Lambert, arch. Mechl.

Malines, 16 mars 1885.
A Son Eminence Révérendissime le Cardinal Simeoni
Préfet de la Congrégation de la Propagande. Rome.

465. - O. VAN DEN BERGHE à P.L. GOOSSENS.
A.M., Goossens, X, *Vicariat Apostolique du Congo,* original.

Anvers, le 17 mars 1885.

Monseigneur,

Le Père Merlon aura l'honneur de rendre visite à Votre Grandeur ces jours-ci et il m'a prié d'envoyer au Vénérable chef du diocèse le document ci-joint (5).

Cette œuvre existe déjà à Anvers où je l'ai établie, il y a plus d'un an. Il ne s'agit que de la perfectionner, de l'étendre, de lui donner sa dernière forme; ce qui ne pourra se faire que peu à peu, prudemment et lentement.

(5) Voir le document précédent daté du 15 mars.

On peut faire beaucoup d'objections à une telle œuvre; mais, à mon sens, ces objections tombent devant cette pensée: Notre Roi a ouvert à la civilisation et au Christianisme un pays de quarante millions d'hommes. Il est donc impossible que les Belges ne s'intéressent à l'œuvre grandiose de leur porter, à ces quarante millions d'âmes encore payennes, la vérité, et que, si des missionnaires sortent d'entre nous pour conquérir ces âmes, les fidèles de notre pays les laissent partir sans les aider. Le Congo devenant forcément une œuvre belge, il paraît évident que les Belges seront disposés à s'intéresser à cette œuvre au point de vue religieux.

Ceci dit, j'ajoute un mot sur ma personne. Naturellement, Monseigneur, on doit penser qu'un homme chargé d'une paroisse comme Saint-Joseph d'Anvers, ne peut plus penser à autre chose. Mais, sans me vanter, je suis très actif, et ne perds jamais mon temps. Deuxièmement, Votre Grandeur apercevra que la besogne de détail sera faite par le directeur supérieur de l'Ecole Apostolique de Woluwé-Saint-Lambert. Il s'agit donc pour moi, non pas d'un travail assidu, mais de l'exercice d'une influence longuement acquise dans la haute société belge et de relations avec les classes élevées de la société que, hors de l'Episcopat, aucun prélat belge ne possède autant que moi.

Enfin, Monseigneur, un mot: il s'agit du salut éternel de tant de millions d'âmes, auquel peut-être cette œuvre contribuera.

De Votre Grandeur, Monseigneur, avec le plus profond respect le très humble et très obéissant serviteur.

O.M. Van den Berghe

466. - Ch. LAVIGERIE à Z. ZITELLI.
P.F.R., S.R.C., Congo, voi. VIII, 1861-1886, fol. 850-851, original.

Alger, le 17 mars 1885.

Archevêché d'Alger.

Monsignore carissimo (6),

Sono a pregarla di voler farmi sapere *confidenzialmente* se la nomina del M.R. Padre Charbonnier, antico superiore generale del Istituto di

(6) Il s'agit de Mgr. Z. ZITELLI, minutante, comme il ressort de la lettre du Père A. ESCHBACH au Père A. EMONET, datée de Rome, 16 avril 1885. Voir à cette date.

missionari d'Algeri, a Vicario Apostolico (prete e non vescovo) del Tanganika sia ancora decisa. Quella nomina preme un poco perchè la stagione è buona in questo momento nell'Africa equatoriale e più tardi il viaggio diventa pericoloso.

Il Re del Belgio mi ha domandato di consegnare le due stazioni dei suoi esploratori al Tanganika ai nostri missionari. Abbiamo accettato, ma insieme ne abbiamo dedotto che il Belgio abbandona definitivamente tutto l'oriente dell'Africa Equatoriale ad altri, cioè a Bismarck ed ai Tedeschi. Sarà una grande disgrazia per le missioni cattoliche di quelli paesi.

Quanto al nuovo regno del Congo, ci mandiamo in questo momento due di nostri missionari (Belgi però di nazionalità) aspe tando le decisioni della Santa Sede per l'avvenire.

Ho proposto al Re del Belgio ed all'arcivescovo di Malines di dare di nostri missionari (Belgi pure di nazione), per fondare un seminario coloniale. Loro hanno l'idea di tutto affidar a preti secolari, ma temo molto, anzi son certo che se le cose si fanno così, il loro clero africano sarà *detestabile*. Impossibile a preti *isolati* di conservare la castità, sotto un tal sole ed in mezzo a donne ignude ed impudentissime. E poi, i loro cosi detti *esploratori* sono quasi tutti *liberissimi* pensatori, ed il Stanley peggio.

Spero di poter andare fra un meso e mezzo fare il mio pelegrinaggio annuo *ad limina*. Allora potrò parlar ancora più chiaro.

Mi creda, intanto, Monsignore carissimo, umilissimo e devotissime servitore

+ C. Card. Lavigerie.

467. - *La Réforme* (Journal libéral progressiste de Bruxelles).

Le 18 mars 1885.

LA POLITIQUE COLONIALE

IV

La christianisation du Congo.

Avant d'aborder l'étude des données statistiques et historiques, d'après lesquelles nous tâcherons d'établir le bilan préventif de la politique coloniale, en ce qui concerne la Belgique, il faut examiner, en passant,

deux points importants de la question: le côté confessionnel et le côté humanitaire, la christianisation des nègres et la traite des esclaves.

C'est une des premières prétentions des fauteurs de la politique coloniale que d'apporter dans les pays qu'ils conquièrent la civilisation chrétienne. (...)

Mais de tous les bienfaits que la civilisation chrétienne a répandus sur le monde, il n'en est pas de comparable aux missionnaires, catéchiseurs et convertisseurs catholiques et protestants. (...)

Dès que les Européens abordèrent sur les terres nouvelles, les missionnaires (entrèrent en action...).

Mais partout aussi le prosélytisme religieux fut la cause de la ruine des tentatives coloniales. C'est aux missionnaires catholiques que le Portugal et l'Espagne doivent leur décadence et la chute de leur prodigieux empire colonial (...).

* * *

Ainsi, au Congo, que notre clergé se prépare à prendre d'assaut, il existait, en effet, au temps des Portugais, il y a trois siècles, des chrétientés florissantes, même des évêques noirs, et, ce qui valut mieux, des cités, des routes, un commerce très actif. Grâce au fanatisme et à l'intolérance des missionnaires, il n'y a plus rien.

Ils vont donc recommencer. Ç'a été une grande joie dans le monde clérical que l'entreprise du Congo. Dès le lendemain de la clôture de la Conférence de Berlin, le pape a été le premier à profiter de la création nouvelle, en nommant un évêque et en préparant les cadres de l'armée cléricale africaine. Déjà des missionnaires sont là-bas. Nous avons publié une lettre d'un compatriote qui les montrait choyés, protégés, ne manquant de rien, se faisant même construire un yacht de plaisance, tandis que les employés belges peinaient et suaient, mangeant des aliments avariés. La Conférence, qui intitulait son acte général « Au nom de Dieu tout-puissant », a eu, d'ailleurs, soin de stipuler que les missionnaires chrétiens seraient *protégés*.

Déjà un institut spécial a été fondé en Belgique pour l'évangélisation des Congolais (7); nul doute qu'il ne jouisse des faveurs royales; les Cours ne vivent que pour l'armée et le clergé! Elles ne peuvent donc

(7) Il s'agit de l'école apostolique des Pères Blancs d'Alger, ouverte à Woluwé-Saint-Lambert.

concevoir la civilisation que fondée par des prêtres et des soldats; le roi n'a envoyé au Congo que des militaires, la Cour se chargera des moines et des curés.

C'est donc à la christianisation des malheureux nègres que l'Etat scientifique accouché par M. de Bismarck va employer une grande partie de son activité! Les journaux cléricaux de Belgique sont donc tout prêts à célébrer les hauts faits des missionnaires de la croix. Il est tout naturel qu'en s'associant à l'entreprise du roi, notre gouvernement confessionnel s'empresse d'assurer aux habitants du nouvel Etat les bienfaits du cléricalisme qu'il implante ici sur la ruine des écoles. Et, pour la majorité actuelle de nos Chambres, ce sera là une raison puissante de voter tout ce que demandera la Cour: autorisation du cumul des trônes, marine de guerre, armée coloniale, garantie de l'emprunt destiné à couvrir les frais de la construction du chemin de fer de Vivi, budget colonial, tout cela sera aisément digéré par la Chambre du 10 juin (1884), puisque ce sera le moyen d'apporter à quarante millions de nègres les bienfaits de la civilisation chrétienne.

G.L.

468. - *La Patrie* (Journal catholique de Bruges).

18 mars 1885.

Il se confirme que le Roi a demandé à l'autorité religieuse des missionnaires pour le Congo. Pouvait-il en être autrement? On ne bâtit à chaux et à sable que sur le granit religieux: aveugles, ignorants, ou sectaires ceux qui ne le savent pas. Les clefs des portes du monde nègre sont dans le froc du missionnaire et non dans le fourgon des artilleurs. L'épée, certes, peut et doit venir en aide à l'évangélisateur et le protéger; mais c'est à l'ombre de la Croix seule que viendront affluer les torrents de grâce divine qui amolliront les âmes barbares et dégradées des peuplades africaines.

Rien n'égale, dit-on, la satisfaction que le Roi Léopold éprouve d'avoir conduit au point où ils en sont ses plans de civilisation de la race nègre. Il y a longtemps qu'il les étudiait et le voyage qu'il fit en Egypte et dans la Basse-Nubie en 1863-1864 est un des premiers jalons des gigantesques projets aujourd'hui en voie d'execution.

469. - *Le Bien Public* (Journal catholique de Gand).

Le 18 mars 1885.

Le Congo et les importantes questions qui s'y rattachent continuent à être à l'ordre du jour et à préoccuper notre monde politique. Après la phase diplomatique, la phase apostolique, après les diplomates, les missionnaires.

Il n'est bruit (8), en effet, depuis hier, que du prochain établissement d'un séminaire africain qui serait annexé à l'université catholique de Louvain où il formerait le pendant du séminaire américain, cette admirable institution créée à l'ombre de l'*Alma Mater* par l'épiscopat du Nouveau-Monde.

A ce que l'on assure, les bases et le plan du futur séminaire africain ont été arrêtés de commun accord par S.M. Léopold II et le vénérable archevêque de Malines, Mgr Goossens. Un des membres du clergé de l'archidiocèse, Mgr Gautier, camérier secret de Sa Sainteté Léon XIII, est chargé de se rendre à Rome en vue des dernières mesures à prendre avant de mettre la main à l'œuvre.

Comme on le sait, il existe déjà aux portes de Bruxelles, à Woluwé-Saint-Lambert, depuis un an à peine, une pépinière de missionnaires pour le Congo, due à l'initiative de Son Eminence le Cardinal Lavigerie l'illustre prélat africain; elle trouvera dans le Séminaire de Louvain un auxiliaire puissant et dont la venue sera saluée avec bonheur par tous ceux qui savent combien sont grandes les difficultés à vaincre pour évangéliser le continent noir.

Chose triste à dire, de toutes les races qui couvrent cette terre, la race nègre est celle qui résiste le plus aux efforts de la foi chrétienne. Ces infortunés (...) semblent rivés au culte barbare et abrutissant de leurs pères; quand ils le quittent, c'est la plupart du temps, pour embrasser l'islamisme ou s'assurer la prime que, dans l'Afrique Centrale même, la *Société biblique* met à la disposition de ses agents. Le R.P. Depelchin, dans ses lettres si émouvantes, a mis en un relief saisissant ce qu'il y a d'ingrat et de dur dans la vie du missionnaire catholique en Afrique.

(8) *L'Echo du Parlement,* journal libéral doctrinaire de Bruxelles, note à ce propos: « Ce dont nous ne nous sommes pas aperçu jusqu'ici ».

(...). Mais l'Eglise et ses ministres ne se rebutent jamais, et plus la moisson est lente à mûrir, plus leur courage croît et s'élève.

Ainsi en sera-t-il au Congo; une fois organisé, le séminaire africain ne négligera rien pour conquérir des âmes et faire luire dans ces contrées lointaines les radieuses lumières de l'Evangile.

Le séjour de Mgr Gautier à Rome sera court et l'on compte qu'avant trois mois le nouveau séminaire pourra être installé.

On s'attend à des déclarations et à des encouragements fort sympathiques de la part du Saint-Père. Grâce à Mgr Massaia, Sa Sainteté est très exactement renseignée sur la situation des missions africaines et le développement, qu'à l'aide d'une action large et énergique, on pourrait leur donner.

Ajoutons que Mgr Gautier est un des membres les plus distingués du clergé métropolitain; il joint à une profonde science, une grande modestie et un zèle infatigable. Il a eu l'honneur d'être au premier rang parmi les amis de feu le Cardinal-Archevêque Mgr Dechamps.

Il appartient à l'une des meilleures familles de Louvain. Son beau-frère feu M. Landeloos, a longtemps représenté cet arrondissement à la Chambre.

470. - LÉOPOLD II à P.L. GOOSSENS.
A.M., Goossens, II, original.

Laeken, le 19 mars 1885.

Monseigneur,

J'ai été extrêmement touché de la lettre du 16 mars au sujet de la création de l'Etat de l'Afrique Equatoriale et de sa reconnaissance par les Puissances. J'en remercie sincèrement Votre Grandeur en la priant de faire agréer tous mes remerciements à nos Seigneurs les Evêques qui ont bien voulu se joindre au Primat de Belgique et signer avec Lui cette lettre si encourageante et si flatteuse pour moi.

Les fondateurs du nouvel Etat Africain ont été inspiré par le désir de faire le bien, ils ont voulu tout particulièrement améliorer la situation

matérielle et morale des populations africaines, ils espèrent accomplir leur tâche avec l'aide de Dieu, indispensable au succès de toute entreprise.

Je serais profondément reconnaissant aux Evêques d'effuser sur nos efforts les bénédictions divines.

En recommandant l'œuvre africaine aux prières de Votre Grandeur et à celles des Evêques de Belgique, et en le leur demandant pour moi-même, je leur offre etc...

Léopold.

471. - *La Gazette* (Journal libéral populaire de Bruxelles).

Le 19 mars 1885.

Nous avons déjà à Bruxelles le conservatoire africain (...). Louvain va avoir un séminaire africain (...). La belle commune de Woluwé possède déjà, comme on sait, une école spéciale de missionnaires pour le Congo.

Ça va bien, et si les nouveaux sujets de Léopold II ne deviennent pas de fervents catholiques, ce ne sera pas la faute de notre clergé, — qui du moins ne méritera pas le reproche qu'on fait d'avance aux Belges en général, de ne pas savoir mettre à profit pour leurs intérêts les débouchés ouverts au Congo.

Voilà, en tous cas, plus qu'il n'en faut pour gagner à l'« union personnelle » toutes les sympathies de la Droite.

472. - A. BRESSON à Ch. LAVIGERIE.
P.Bl.R., D, 2, 68, original.
J. PERRAUDIN, in: *Zaïre*, 1958, t. XII, p. 48, résumé.

20 mars 1885.

(Le Père Bresson, ayant appris par le *Bien Public* du 18 mars la prochaine ouverture du Séminaire africain de Louvain, se rendit sans retard auprès de Mgr P.L. Goossens, Archevêque de Malines. Celui-ci lui confirma la nouvelle; il exprima en même temps l'espoir que le Séminaire et la maison de Woluwé-St.-Lambert ne se gêneraient nullement et que chaque établissement réaliserait son programme particulier.)

473. - Ch. LOYER à Ch. LAVIGERIE.
P.Bl.R., D, 2, ?
J. PERRAUDIN, in: *Zaïre*, 1958, t. XII, p. 48.

mars 1885.

(Le Père J. PERRAUDIN se contente d'écrire: « Le chanoine Loyer, à son tour, communiquait au Cardinal Lavigerie le résultat de ses démarches auprès du Colonel Strauch et de l'Archevêque de Malines ». Le Cardinal y répondit le 21 mars 1885.)

474. - *La Réforme* (Journal libéral progressiste de Bruxelles).

20 mars 1885.

Le Séminaire noir.

L'affaire du Congo est surtout une affaire cléricale. Tandis que le commerce et l'industrie ne peuvent en retirer que des profits fort problématiques, le clergé en tirera des bénéfices certains et immédiats. Nous n'enverrons certes pas des colons cultivateurs (pas même des condamnés) joncher de leurs cadavres les marais du Congo, mais on y enverra des missionnaires. Les maisons de commerce belges, évincées d'avance par la concurrence anglaise et allemande, n'établiront peut-être pas de succursales à Vivi et à Léopoldville, mais les églises catholiques se fonderont en grand nombre sous la protection de l'Association.

Tout ce que nous avons dit sur la christianisation du Congo est confirmé par un article paru hier dans le *Bien public* et qui mérite d'être reproduit: (...).

L'enthousiasme causé par l'entreprise royale dans le monde clérical est indescriptible. Voici, pour en donner une idée, un autre extrait, celui de la *Patrie* de Bruges: (...).

Si ce sont là les plans de civilisation que Léopold II a conçus pour les nègres, on peut dire d'avance qu'ils en auront autant de reconnaissance que lui en vouent les Belges pour cet autre plan de civilisation, *ejusdem farinae*, qu'il a permis à M. Jacobs d'expérimenter sur nous.

Le Bien public (9) l'a dit, les nègres (...) ont une profonde répugnance pour le christianisme. Cela prouve pour eux. La seule religion mono-

(9) Il s'agit du journal catholique de Gand du 18 mars 1885.

théiste qui leur convienne, c'est l'islamisme. De quel droit veut-on forcer ces malheureux à adorer le pape plutôt que Mahomet, surtout lorsqu'il est établi que le moyen de les civiliser, c'est de les laisser devenir mahométans?

Les libéraux voudront-ils bien comprendre que l'entreprise du Congo est tombée entre les mains des cléricaux? Il n'en pouvait être autrement, puisque le roi devait acheter l'appui du ministère clérical et de la droite, c'est-à-dire des évêques. En 1884, il leur a livré la Belgique; en 1885, il leur livre l'Afrique centrale.

Les conseils communaux libéraux et la presse libérale feraient bien d'ouvrir les yeux, au lieu d'aller tous, comme les moutons de Panurge, « s'emballer » pour cette entreprise cléricale.

Le séminaire noir devrait servir à leur instruction à cet égard, ce serait la première fois qu'un séminaire aurait servi à apprendre quelque chose d'utile.

475. - Ch. LOYER à P.L. GOOSSENS.
A.E.B., Papiers Strauch, n° 396, original.

20 mars 1885.

Monseigneur (10),

Je ne retranche rien de ce que j'ai eu l'honneur d'exposer à V. Gr., le 24 Novembre dernier, au sujet de la création d'un clergé *séculier* pour le Congo. Je suis convaincu et l'avenir ne me donnera que trop de raison, que le Roi se prépare de cruels déboires. Vous savez, Mgr, combien je suis dévoué à tout ce qui intéresse Sa Majesté, et le zèle avec lequel je me suis toujours occupé, en Belgique, de ce grand Oeuvre de l'Afrique Centrale. Je n'ai, ni la mission ni l'occasion d'exposer au Roi l'inutilité, je dirai plus, *les dangers,* du moins quant à présent, d'un séminaire africain, et à Louvain encore !

Je comprends le *Séminaire américain.* Il s'agit là de former des prêtres pour des diocèses constitués, dans un pays civilisé, où les choses marchent régulièrement sous l'impulsion d'une autorité *locale* et vigilante, où les ecclésiastiques en fonction se sentent coude à coude et se prêtent

(10) Une main étrangère a écrit en marge: Mgr l'Archevêque de Malines.

un mutuel appui; et cependant les misères n'y manquent pas! Mgr Peucher ne m'a rien laissé ignorer à cet égard.

Pour les pays de Missions, l'Amérique a des Missionnaires.

Au Congo, pays complètement neuf et, pour la plus grande partie, encore ignoré, pays de Missions par excellence, tout est à faire et à créer: les Missionnaires seuls, avec leur organisation, leur vocation spéciales, peuvent travailler efficacement à défricher ce vaste territoire. Que des prêtres séculiers viennent ensuite continuer, parfaire l'œuvre, soit; mais les Missionnaires, à mon humble avis, offrent seuls les garanties nécessaires pour la commencer.

Les prêtres qu'on enverra là-bas ne seront pas des Missionnaires, mais des sortes d'aumôniers ou des curés avec juridiction sur les stations auxquelles ils seront attachés? Soit. — Ces jeunes gens, certains des jeunes gens, arriveront à destination avec toutes les ardeurs du séminaire, mais aussi avec toutes les inexpériences des hommes et des choses de la vie. A quel personnel vont-ils se heurter dans les stations? Je veux bien qu'on n'y vive pas tout-à-fait comme à Corinthe, mais je suis persuadé qu'on n'y mène pas non plus l'existence des solitaires de la Thébaïde! Comprenez, Monseigneur, les effarouchements, les déceptions, disons, les indignations suivies du découragement qui attendent ces jeunes zélés qui n'ont jamais été mêlés aux misères humaines et qui ne les connaissent que par leurs *diacanales!* Il n'y a pas à s'en défendre, ces misères, il faudra qu'ils les voient, constamment ils seront en contact avec elles: *la station les tient,* et ils y seront seuls!!! Le voisin sera peut-être à vingt lieues de distance; les vigoureusement tempérés résisteront, les indignés faibles vous écriront des lettres désespérées et vous demanderont leur rappel, ceux qui s'humaniseront, feront la culbute.

Je ne puis pas faire de cette lettre un volume, je l'écris au galop, car il y a urgence, mais Votre Grandeur, avec sa haute intelligence, suppléera facilement à tout ce que je n'ai pas le temps de dire. Je comprendrais que tout en ne faisant pas de ces jeunes gens des Missionnaires, on confiât néanmoins leur éducation sacerdotale à de religieux Missionnaires capables de les initier et de les former à la rude vie qui les attend. Ainsi les pères du Saint-Esprit élèvent les prêtres destinés aux colonies Françaises. Les pères de Woluwé me semblent tout désignés pour cette tâche; mais le séjour des candidats à Woluwé ne devrait être, à mon sens, qu'un temps d'épreuve assez court, car dans l'intérêt même de ces jeunes gens, je voudrais les voir passer par Alger, y continuer leur

éducation au moins pendant *un an,* s'initier à l'existence qu'on y mène, au contact journalier avec des hommes qui ont fait leurs preuves, y apprendre un peu de médicine *pratique,* en un mot, s'acclimater de toute façon à la vie et au sol auxquels ils se destinent.

Quel danger, Monseigneur, d'expédier *directement* de Louvain ces jeunes gens qui ont toujours vécu sous le ciel tempéré de la Belgique, quel danger de les transplanter brutalement, sans préparation, sans transition, sans avoir subi une sorte d'entraînement, sous le ciel embrasé du Congo! Que de malades, que de morts peut-être, que de familles en deuil, et aussi que d'argent dépensé en pure perte!

Donc, je voudrais un temps d'épreuve à Woluwé, puis la vie continuée dans un établissement en Algérie, la vie dirigée par les Missionnaires de Son Eminence le Cardinal Lavigerie; en un mot, que le titre donné à la future création *devînt une vérité.*

Ceci est une simple esquisse, mais elle suffit à un esprit clairvoyant et pratique comme le vôtre, Monseigneur; je l'ai tirée de mon coeur encore plus que de ma tête. Je serais désolé de voir le Roi et vous, Monseigneur, qui daignez m'honorer tous deux d'une insigne bienveillance, faire fausse route et vous engager dans une entreprise dont l'échec, au point de vue où je me place, me paraît certain.

Veuillez me faire l'honneur (...)
L'abbé Ch. Loyer.

476. - Ch. LAVIGERIE à Ch. LOYER.
P.Bl.R., D, 2, 42, minute.
J. PERRAUDIN, in: *Zaïre*, 1958, t. XII, p. 49, extraits.

Le 21 mars 1885.

Je vous remercie des intéressants détails que vous me donnez, mais je dois vous dire confidentiellement que je reçois en même temps de Malines et de Rome des sons de cloche tout différents.

Ce que je voudrais, maintenant, c'est une explication bien nette sur les intentions du Roi à l'égard de nos missionnaires. Il est bien inutile qu'ils aillent au Congo belge si Sa Majesté ne doit pas les y voir avec plaisir et y soutenir leur établissement.

C'est là le vrai service que vous pouvez leur rendre, en ce moment, en obtenant de M. le Colonel Strauch des explications catégoriques et en me les transmettant.

Le Père Merlon est porteur d'une lettre au Roi au sujet de son prochain voyage dans ces régions. Il faut à cette occasion savoir clairement ce que l'on veut. Je vous serais bien reconnaissant, mon cher abbé, si vous voulez bien me transmettre à cet égard toute votre pensée et surtout celle des chefs de l'Association Internationale pour que je puisse désormais me diriger en conséquence.

J'aurais été très heureux de seconder en tout les projets du Roi Léopold pour lequel j'ai un respect et un attachement véritables et qui mérite d'ailleurs la reconnaissance du monde civilisé pour la grande œuvre qu'il a accomplie avec tant de persévérance et au prix de tant de sacrifices, je lui aurais réservé pour le Congo nos sujets belges; mais cela lui convient-il? telle est la question à laquelle je vous prie de me répondre sans retard lorsque vous aurez les éléments nécessaires.

Je compte aller à Paris dans quelques semaines; peut-être irai-je présenter mes hommages au Roi, mais auparavant je désire bien savoir à quoi m'en tenir sur ses intentions.

(...)

477. - Ch. LOYER à Ch. LAVIGERIE.

P.Bl.R., D, 2, 44, original.

J. PERRAUDIN, in: *Zaïre*, 1958, t. XII, p. 49-50, extrait.

24 mars 1885.

(...)

Au reçu de la lettre que Votre Eminence m'a fait l'honneur de m'écrire (11), je me suis rendu chez le Colonel Strauch et, comme à lui je puis tout dire, je lui en ai carrément donné lecture. Sa réponse a été pleine de protestations et des affirmations les plus vives en faveur des Missionnaires, assurances de bon accueil, désir de les posséder enfin, etc... En cela il exprime non seulement sa propre pensée, mais aussi celle du Roi. Ce sont ses propres expressions (...).

(11) Il s'agit de la lettre du 21 mars 1885.

Il ne faut pas songer à écarter le Séminaire d'Afrique de Louvain. Il y a là deux choses à ménager sur lesquelles le Roi et Mgr de Malines ne transigeront pas: le prestige de l'Université, le cachet chrétien que Louvain imprime à l'œuvre. Je crois que l'idée que j'ai émise du séjour des jeunes prêtres à Alger a des chances d'être adoptée.

Le Colonel a *particulièrement insisté* sur la nécessité et l'importance d'un voyage de Votre Eminence en Belgique (...).

Pour conclure (...) rien n'est changé, les sympathies sont toujours les mêmes et chez le Roi et chez M. le Colonel pour vous, Monseigneur, et pour vos Missionnaires: « Ah! si le Cardinal était venu il y a seulement un an, s'est écrié le Colonel, que de choses auraient pu s'arranger! » (...) On ne veut à aucun prix des Pères du Saint-Esprit, et voilà pourquoi, aussi promptement que possible, on veut établir des prêtres séculiers dans le Bas-Congo où Votre Eminence n'a pas juridiction.

(...)

478. - M. STRAUCH à LÉOPOLD II.

M.D.B., Papiers Strauch, Correspondance avec Léopold II, n° 85/09, original.

(24 mars 1885.) (12).

Sire,

Le conseiller de l'Ambassade turque à Berlin m'a adressé aujourd'hui le télégramme ci-inclu.

M. Ohan Bagdalian est arrivé à Bruxelles cette après-midi. Il y est venu pour arrêter le texte de la convention à conclure entre l'Association et le gouvernement impérial de Turquie. Il demande que le traité contienne une mention spéciale au sujet de la protection à accorder au culte musulman. C'est très embarrassant. Je chercherai ce soir une formule. Je désirais la soumettre à Votre Majesté demain quand Elle viendra au Palais; Bagdalian Efendi est obligé de repartir pour Berlin demain soir ou après-demain par le train de 6 heures du matin.

M. Cambier (...).

Strauch.

(12) La lettre de STRAUCH ne porte pas de date. La réponse du Roi date du 25 mars 1885.

479. - LÉOPOLD II à M. STRAUCH.
M.D.B., Papiers Strauch, Correspondance avec Léopold II, n° 85/09, original, sur la lettre de Strauch n° 85/09.

25 mars 1885.

Soyez très prudent. Je ne pense pas que nous puissions accorder autre chose que la liberté de conscience en termes généraux. Vous savez que ce que nous accordons aux uns, nous devons l'accorder aux autres, la liberté de conscience me paraît donner et résumer toute garantie. Tout le monde s'en contente. Si le Turc veut plus, je serai d'avis de ne pas traiter, de ne pas rompre, de traîner. On prétendra chercher un texte de conciliation qu'on ne trouvera pas.

Je serai tantôt, à une heure vingt minutes, au Palais à votre disposition. Ma journée est fort remplie (...).

Léopold.

480. - LÉOPOLD II à M. STRAUCH.
M.D.B., Papiers Strauch, Correspondance avec Léopold II, 85/10, original.

28 mars 1885.

Le Père Merlon demande une lettre de recommandation pour le Congo. Veuillez-la lui donner. Il part mardi.

Il faut être aussi bien pour lui que possible.

Léopold.

481. - *L'Univers* (Journal catholique de Paris).

Le 30 mars 1885.

La presse catholique annonce le prochain établissement d'un séminaire africain qui serait annexé à l'université catholique de Louvain, où il existe déjà un séminaire américain créé par l'épiscopat du nouveau monde. Les bases et le plan du futur séminaire africain auraient été arrêtés d'un commun accord par le roi et l'archevêque de Malines. Un des membres du clergé de ce diocèse, M. Gautier, camérier secret de Léon XIII, serait chargé de se rendre à Rome en vue de prendre les dernières mesures.

482. - A. EMONET à A. ESCHBACH.
S.E.P., 71, B, I, 1885, original.

Paris, 31 mars 1885.

Mon Révérend Père,

(...)

6. *Congo.* Je désirerais que vous prissiez à la Propagande des renseignements précis sur les négociations avec le Portugal et les projets de missions nouvelles. On m'écrit de Lisbonne que l'évêque de Saint-Paul de Loanda est toujours à Rome, avec mission de son Gouvernement. D'autre part, *L'Univers* d'hier annonçait la fondation en Belgique d'un séminaire pour le nouvel état du Congo.

Ce pays est vaste sans doute et offre de la place à bien des ouvriers. Cependant nous devons sauvegarder les droits de nos missions. Je pense d'ailleurs demander prochainement l'érection de notre mission du Congo en vicariat. Ce qui nous a fait différer jusqu'ici, c'est spécialement le manque de délimitation précise relativement à l'évêché d'Angola.

Je vous recommande tout particulièrement cette affaire.

Il est bon qu'à la Propagande on connaisse nos intentions sous ce rapport, intentions que nous ne tarderons pas à réaliser.

(...)

A. Emonet.

483. - R. ∴ loge ∴ *Des vrais Amis de l'Union et du Progrès réunis, Section d'Economie Politique.*
Bruxelles, Typographie-Lithographie de P.-A. Parys, 1885, 19 pages.

(Avril 1885.)

LA QUESTION DU CONGO

(p. 5) La Commission d'Economie Politique a cru qu'il était de son devoir de porter son attention sur l'œuvre de l'Association internationale africaine qui vient d'entrer dans une voie nouvelle par suite de l'Acte sorti de la Conférence de Berlin.

Cette œuvre, qui avait revêtu à ses débuts un caractère privé et semblait être, en quelque sorte, une entreprise personnelle du premier ci-

toyen de notre pays, aboutit aujourd'hui à la création d'un vaste Etat, reconnu par la plupart des puissances de l'Europe et par les Etats-Unis de l'Amérique du Nord.

La plupart de nos grandes villes, les Chambres syndicales et bon nombre d'autres institutions ont envoyé des adresses de félicitations au fondateur de cet Etat.

Constatons toutefois que, dans le public et dans la presse, les avis sont partagés et que la discussion est vive sur le point de savoir si notre pays est appelé à retirer des avantages de l'œuvre constituée sous le patronage du Roi.

(p. 6) La Maçonnerie a le devoir de ne pas rester indifférente dans cette question, car elle proclame que rien de ce qui intéresse le bien-être de l'humanité ne peut être étranger à notre Ordre. Mieux que toute autre institution, elle est à même, par les nombreux éléments qu'elle possède dans son sein, d'étudier mûrement la valeur de l'œuvre qui nous occupe et ses conséquences au point de vue de l'humanité en général et de notre pays en particulier.

Il n'est pas inutile de rappeler ici qu'aux débuts de l'œuvre de l'Afrique centrale, la Maçonnerie s'est livrée à l'examen de la question de savoir s'il convenait qu'elle lui accordât l'appui de son influence et de ses souscriptions. Après de longs et sérieux débats, la réponse a été affirmative dans toutes ou presque toutes les Loges. Plusieurs de nos FFFr .·. ont apporté à cette œuvre le concours de leur courage, de leur intelligence et lui ont sacrifié leur vie.

On apprendra avec intérêt quel était le programme de l'œuvre, en 1877, à sa fondation. Nous en trouvons l'indication dans une pl .·. adressée par les Fr .·. COUVREUR, GOBLET et ANSPACH à notre sœur la R .·. loge .·. *des Amis Philanthropes* et communiquée par celle-ci à la R .·. loge .·. *Le Travail,* à Verviers, planche dont nous résumons quelques passages: (13)

(...)

(p. 8) Vous voyez, mes FFF .·. avec quel soin la question a été étudiée à son début par la Maçonnerie.

Depuis 1877, les documents relatifs à l'histoire de l'Association africaine ne sont pas abondants; nous n'avons été tenus qu'imparfaite-

(13) Voir plus haut en 1877 le texte de ces extraits (p. 66-68).

ment au courant de ses travaux. Ce que nous en savons, se borne à peu près à ce que nous en ont appris des publications officieuses.

Il faut bien l'avouer: le mystère dont s'entourait l'Association africaine a mis l'opinion publique en défiance. Aujourd'hui, cependant, on admet que ce mystère avait sa raison d'être et se justifiait, jusqu'à un certain point, du moment où les travaux de cette Association devaient aboutir à une solution pratique et (p. 9) mettre les vastes territoires de l'Afrique centrale à l'abri des complications coloniales des grandes puissances européennes, en les groupant sous la forme d'un Etat neutre.

Ce résultat se trouve aujourd'hui atteint, mais ce n'a pas été sans peine et sans que de sérieuses amputations aient dû être opérées au profit de certains pays, la France notamment.

Tel qu'il est sorti des négociations entamées avec les puissances intéressées, l'Etat fondé par l'Association africaine, avec sa magnifique voie fluviale et les innombrables affluents de celle-ci, presque tous navigables sur des parcours très étendus, cet Etat dont le territoire mesure plus de deux millions et demi de kilomètres carrés, constitue certes l'une des plus belles et des plus grandioses conceptions géographiques que l'on puisse imaginer.

L'Etat libre du Congo est reconnu par toutes les puissances; la Conférence de Berlin lui a, pour ainsi dire, tracé sa constitution dans l'Acte général du 26 février 1885, dont voici les principales stipulations:

« Liberté de navigation sur le Congo et ses affluents;

« Liberté du commerce sur les rives et dans les bouches du Congo et dans les pays environnants;

« Neutralité du Congo;

« Interdiction de l'esclavage ».

L'Etat du Congo se trouve placé sous la protection de toutes les puissances qui ont participé à la Conférence de Berlin; sa neutralité est garantie.

Sur tout le territoire de cet Etat, la traite des esclaves est interdite. Les citoyens de tous les pays jouissent de la même liberté et de l'égalité la plus absolue au point de vue de leur (p. 10) établissement et du commerce. Les droits d'entrée n'existeront pas au Congo et la navigation sur le fleuve de ce nom et sur ses affluents ne pourra être soumise à aucune entrave.

En outre, l'Acte du 26 février 1885 contient des dispositions relatives à la médiation en cas de dissentiments entre Etats riverains (...).

Les conventions entre l'Association internationale et les puissances adhérentes prévoient l'organisation du service de Justice dans les Etats du Congo (...).

Nous croyons que la proclamation des principes qui précèdent et l'essai d'appeler à la civilisation de nombreuses populations sauvages, sont dignes de l'approbation de la Franc-Maçonnerie, ils intéressent directement le bien-être de l'humanité.

Il a été soulevé une question dont l'importance ne nous a pas échappé et qu'il convient de signaler ici:

« De quel droit, a-t-on demandé, allez-vous envahir des territoires habités par des peuplades sauvages et voulez-vous contraindre celle-ci à se laisser civiliser? De quel droit aussi allez-vous leur enlever la terre qu'elles possèdent? »

Nulle part, nous n'avons vu que l'on employait la force pour amener les nègres à la civilisation. La force est, du reste, un mauvais moyen de civilisation et si elle devait être employée au Congo autrement que pour la défense du droit, nous n'hésiterions pas à condamner sans appel toute l'œuvre africaine.

Il en serait de même si l'on voulait déposséder de force les populations des terres ou d'une partie des terres qu'elles détiennent. Mais cela peut d'autant moins entrer dans les intentions (p. 11) de l'Association africaine, qu'elle n'a pas inscrit dans son programme l'idée d'amener une immigration au Congo. Nous croyons donc que l'objection qui nous est faite peut-être écartée et nous avons la conviction que les populations du Congo accepteront volontiers la protection de l'Etat nouveau, qui les mettra à l'abri des compétitions dont elles deviendraient certainement les victimes si cette contrée n'était point placée sous le régime de la neutralité. L'intérêt de l'Etat libre sera précisément de s'attacher les indigènes par la douceur, par les bons traitements. C'est à ce prix seulement qu'il pourra espérer réaliser et affermir son œuvre et qu'il aura le droit de compter sur la bienveillance des puissances protectrices.

Examinons maintenant la question au point de vue des intérêts matériels de notre pays.

Le Belge, nous devons bien le reconnaître, n'est pas l'homme des grandes initiatives. En possession d'un sol dont les richesses naturelles sont immenses, ayant à sa disposition une population ouvrière admirable, il a pu, sans trop grandes peines, donner à son industrie un essor grandiose. Il n'est pas de pays qui, sur une étendue aussi restreinte, puisse montrer un tel ensemble d'industries de toute nature (...).

Favorisé par cette situation unique, possédant pour ses transports maritimes un des plus beaux ports du monde, notre pays put longtemps se croire invincible. Aussi s'endormait-il dans la plus grande sécurité, ne voyant pas, ou s'il les voyait, n'appréciant pas à leur juste valeur, les efforts incessants qui se faisaient (p. 12) dans tous les pays pour se créer une industrie nationale. Il ne s'est réveillé qu'au milieu d'une crise intense, constatant avec stupeur que d'autres peuples plus entreprenants et plus résolus, lui avaient suscité partout, et jusque sur notre propre territoire, une concurrence redoutable.

Aujourd'hui l'on comprend qu'il faut se mettre à l'œuvre sans désemparer et trouver à tout prix des débouchés nouveaux. Mais là réside précisément la difficulté. Un courant protectionniste a envahi le monde entier; partout se dressent des barrières qu'il nous est impossible de franchir.

Le promoteur de l'œuvre de l'Afrique centrale, dans sa réponse à l'adresse du Conseil communal d'Anvers, le constate et dit que nos regards doivent se diriger vers des horizons nouveaux. C'est l'Etat libre et libre échangiste du Congo qui doit nous offrir les débouchés que nous cherchons, à condition que nous fassions preuve d'énergie et d'initiative.

(...) Il nous manque des éléments positifs d'appréciation en ce qui concerne les avantages immédiats que nos industries pourraient retirer de la vaste contrée du Congo. La lumière doit donc se faire à cet égard et la Franc-Maçonnerie a le droit de chercher à provoquer de larges et complètes explications sur les travaux et les découvertes des courageux explorateurs qui se sont mis au service de l'Association internationale. Elle en a d'autant plus (p. 13) le droit qu'elle a coopéré à la fondation de cette Association et que plusieurs de nos frères ont payé de leur vie leur dévouement à l'œuvre de l'Afrique centrale.

Il importe au plus haut degré que des données précises, dignes de foi, soient fournies, notamment sur les conditions climatériques du Congo, sur les relations commerciales qu'il est possible de nouer, sur les mar-

chandises que la Belgique pourra y exporter, sur celles qu'elle pourra en importer. (...)

Les documents doivent abonder dans les cartons de l'Association africaine. Qu'on les mette au jour, il ne doit plus rien y avoir de caché. C'est à ces conditions que notre pays pourra tirer parti de l'œuvre du Roi et y applaudir. (...)

(p. 14) Un sujet de grande préoccupation pour l'opinion publique est la crainte de voir le pays entraîné dans des complications politiques et financières s'il autorise le Roi à accepter la souveraineté de l'Etat du Congo.

En ce qui concerne le premier point, nous ne voyons pas qu'il ait été dit comment et dans quelles circonstances des complications politiques pourraient se produire (...).

Au point de vue financier, les intérêts de notre pays n'auront rien à voir avec ceux de l'Etat africain; ils ne peuvent avoir rien de commun avec ces derniers.

Le Roi n'a d'ailleurs pas manqué de faire remarquer que le Congo ne doit rien coûter à la Belgique.

Mais de ce que la Belgique doive se garder soigneusement de compromettre ses finances au profit de l'Etat africain, s'en suit-il qu'elle n'ait rien à faire? Nous croyons que le rôle de notre gouvernement devra être d'aider à l'initiative privée. Tandis que l'Association africaine continuera à faire appel aux explorateurs et leur offrira les positions officielles qui sont la conséquence de l'organisation de tout Etat, la Belgique (p. 15) peut faire de l'exploration commerciale à un point de vue exclusivement belge. (...)

Les considérations qui précèdent (...) justifient, croyons-nous, suffisamment l'intervention de la Franc-Maçonnerie.

La question doit être évoquée au Gr.·. Or.·. et nous pensons qu'il convient que le R.·. loge.·. *des Vrais Amis de l'Union et du Progrès réunis* donne mandat à ses députés de préconiser l'envoi d'une adresse au Roi, attestant l'intérêt que la Maç.·. a porté et continue à porter à l'œuvre civilisatrice du Congo, à condition qu'elle s'affirme par des moyens pacifiques, abstraction faite de tout prosélytisme religieux, c'est-à-dire en respectant d'une manière absolue la liberté de conscience.

Dans cette adresse, considérant l'importance capitale qu'il y a pour l'industrie et le commerce de notre pays, d'être édifiés sur tous les

points acquis jusqu'à ce jour, le Gr .·. Or .·. exprimerait l'espoir que bientôt la lumière se fera, complète, sur les travaux accomplis jusqu'à ce jour et que la législation étudiera sans tarder les moyens de tirer parti, au point de vue des intérêts belges, de la constitution de l'Etat libre du Congo.

Cette adresse, rappelant que le Roi est fils de maçon et contenant un hommage aux frères morts au service de l'Association africaine, devrait être conçue de manière à provoquer une réponse sur la question des travaux faits jusqu'à ce jour et des résultats à atteindre, dans l'avenir. Remise au Roi par une députation du Gr .·. Or .·. et publiée par la voie de la presse, elle ne pourrait manquer d'apporter des éclaircissements et elle aurait dans le pays un grand retentissement (14).

Il est de nos frères qui répugnent à envoyer une adresse au Roi qui a apposé sa signature au bas de la *Loi maudite* (15).

Nous croyons que, quelque douloureux que soit cet acte pour tout maçon, nous devons l'écarter du débat actuel dans l'intérêt de l'élucidation d'une question qui peut avoir des conséquences si considérables pour le bien-être matériel de notre pays. La situation économique, en Belgique, est tellement grave que nous devons savoir faire abstraction momentanée de nos griefs les plus légitimes pour apporter notre concours dans le travail du relèvement des intérêts matériels du pays.

La Maçonnerie n'en sera que plus forte, après cela, pour reprendre en mains la question de l'instruction publique, à laquelle elle ne cessera jamais de consacrer toute sa sollicitude.

(p. 17-19) Annexes

n° 1: Réponse du Roi au Conseil communal de Gand (12 mars);

n° 2 : Réponse du Roi au Sénat (27 mars);

n° 3: Résumé de la réponse du Roi au Conseil communal d'Anvers (31 mars).

484. - *Le Bien Public* (Journal catholique de Gand).

Le 2 avril 1885.

On nous écrit de Bruxelles, le 1er avril:

Le R.P. Merlon, supérieur du Séminaire de Woluwé-Saint-Lambert, nommé récemment procureur général des missions du Haut-Congo, a

(14) Nous n'avons pas trouvé un indice indiquant que le Grand-Orient de Belgique a suivi cette suggestion.

(15) Nouvelle loi scolaire qui remplaçait celle du gouvernement libéral de 1879.

quitté ce matin Bruxelles, se rendant à Stanley-Pool (Léopoldville), un des points les plus importants de l'Afrique équatoriale.

Voici au sujet de ce départ et des projets que ce missionnaire est chargé d'exécuter quelques détails qui, je le pense, intéresseront vos lecteurs.

Après avoir séjourné une huitaine de jours à Alger et à la Maison Carrée, le séminaire des Pères missionnaires d'Alger, et réglé avec S.E. le cardinal Lavigerie, « le grand archevêque africain », comme l'appelle Sa Sainteté Léon XIII, quelques points relatifs à son voyage, le Père Merlon s'embarquera à Lisbonne ou à Liverpool en destination de Banane, petit port de l'Atlantique placé à l'embouchure du Congo. Il compte y arriver après une traversée de 45 à 50 jours.

Désigné pour fonder la *Mission catholique belge* du Haut-Congo, le Père Merlon, une fois sa petite caravane organisée (elle se compose de quelques missionnaires, de porteurs nègres et d'une demi-douzaine de noirs de confiance, qu'il espère enrôler en faisant échelle au Gabon, comme charpentiers et menuisiers) se hâtera de remonter le Congo afin d'arriver le plus tôt possible au terminus de la première partie de son odyssée, à Léopoldville.

C'est de là qu'il partira ensuite pour s'enfoncer dans les contrées riveraines du fleuve, jusqu'à présent presqu'entièrement inexplorées. Ici nul itinéraire, nulle indication: à la garde de Dieu et de sa divine Mère. Au dire des rares voyageurs qui ont pu jusqu'à présent pénétrer dans ces régions, le pays est fertile (...) une population parfois très dense, (...) une faune terrible. (...) Comme religion, le fétichisme (...), absence complète de civilisation (...), une langue d'une simplicité étonnante (...). De même que tout missionnaire, le fondateur de la mission catholique belge voyage avant tout armé du crucifix, du chapelet et du bréviaire. Un merveilleux autel portatif, don d'une personne charitable de Bruxelles, lui permettra de célébrer les saints mystères. Jusqu'ici le nom de N.S. Jésus-Christ n'a jamais été prononcé dans ce mystérieux pays. (...)

Ce sera donc un missionnaire belge, ce sera une mission à base belge, fondée, composée et alimentée surtout par des Belges, qui auront les premiers l'insigne honneur de faire luire le signe consolant de la Rédemption sur cette terre (...).

Puisse Jésus, le roi des âmes, (...) féconder les efforts de nos compatriotes et les aider à transformer « en enfants d'Abraham » les nègres

du Congo! Tel est notre vœu le plus ardent et, nous n'en doutons, le vœu de tout vrai catholique belge.

Comme les missions des Montagnes-Rocheuses sanctifiées par notre glorieux Père De Smet; comme celles de Mongolie, fondées par le généreux abbé Verbist, et dirigée avec tant de dévouement par Mgr Vranckx (...), le supérieur de Scheut, la mission que va établir le R.P. Merlon fera désormais partie de nos œuvres de prédilection.

Bénie par le Père commun des fidèles (...), la nouvelle mission a reçu les encouragements les plus précieux.

Les prières et le concours de la Belgique catholique ne lui feront pas défaut, et notre généreux pays en suivra avec un filial et patriotique intérêt les phases et les épreuves, heureux de pouvoir saluer un jour les jeunes chrétientés qu'il plaira à la Providence de faire naître au sein de ces races courbées aujourd'hui à l'ombre de la mort.

* * *

Le R.P. Merlon emporte — comme marchandise d'échange — des cotonnades et des mouchoirs (...). Ces tissus seront donnés en paiement de bananes, de riz, de maïs, de moutons et de chèvres. Toutes ces étoffes se distinguent par leurs tons criards et leurs dessins tapageurs. Ce sont les seules qui trouvent grâce devant l'esthétique noire.

Aux cotonnades se joignent les couteaux. Des couteaux en fer, l'acier se brisant trop facilement: [...] de grosses lames emmanchées au bout de manches en corne ou en bois. Quant à la verroterie, peu, très peu (...).

* * *

La route de Banane à Stanley-Pool et Léopoldville (quelques huttes) se fera entièrement a pied, sous la tente. Courtes escales aux stations de l'Association internationale africaine, la propriétaire du territoire.

(...)

La mission du P. Merlon n'est que temporaire et elle ne doit durer qu'un an et demi au plus. Une fois les deux ou trois premières stations catholiques fondées, ce missionnaire rentrera en Belgique pour y reprendre la direction du séminaire de Woluwé-Saint-Lambert qu'il laisse dans une situation prospère. En même temps, il continuerait le cours de ses prédications en faveur des missions du Congo qu'il a inaugurées avec

un si remarquable talent et une émotion communicative à Bruxelles et dans différentes villes de Belgique.

Il est à peine nécessaire de le dire, c'est sur l'*école* que les missionnaires belgo-africains basent leur espoir d'arriver à des résultats sérieux et durables. Le nègre adulte ou parvenu à l'âge mûr, comme l'indien, l'hindou et l'arabe, est revêche aux tentatives de conversion. (...)

Tout autre est l'enfance. Aussi, le P. Merlon est-il décidé à faire de la pièce principale de la hutte que les ouvriers gabonais lui construiront, — Dieu sait où — la salle d'école nègre. Londres lui fournira les petits livres nécessaires à l'instruction de ces futurs miliciens de l'avenir... noir.

Ce que l'on peut certifier, dès maintenant, c'est que si tout marche selon ses désirs, c'est-à-dire s'il parvient à pouvoir « faire trouée apostolique » dans le colossal pays qui lui est assigné, son budget scolaire ne ressemblera en rien à celui des maîtres d'école de M. Van Humbeeck. Quel dommage que nos bêtes d'encre libérales qui hier encore se moquaient, en style de rotiers avinés, « du décrassage et de la réhabilitation morale des négrillons du Congo », ne se décident pas à aller visiter, dans huit ou dix mois, le *presbytère* du P. Merlon, ainsi que ses écoles et sa chapelle.

Mais le Congo, le Haut-Congo est un peu loin!

(...)

485. - LÉOPOLD II à Ch. LAVIGERIE.

P.Bl.R., A, 11, 178, original.

J. PERRAUDIN, in: *Zaïre*, 1958, t. XII, p. 50, texte.

2 avril 1885.

(...)

Je ferai recommander le Père Merlon aux autorités du Congo, comme le désire Votre Eminence, et je me réjouis de ce que les missionnaires qui lui seront adjoints dans nos territoires, soient aussi des Belges.

Je remercie Votre Eminence des sentiments qu'Elle m'exprime dans sa lettre du 14 mars. Elle sait tout le prix que j'y attache. La grande confiance que j'ai dans les vues si sages du Cardinal m'a porté à lui demander de se charger temporairement de la garde de nos stations de

Karéma et Mpala. Je ne pouvais les remettre en de plus dignes mains et je remercie beaucoup Votre Eminence d'avoir voulu accéder à mon désir.

(...)

486. - Ch. LAVIGERIE à M. STRAUCH.
P.Bl.R., A, 11, 179, original.
J. PERRAUDIN, in: *Zaïre*, 1958, t. XII, p. 50, résumé et extrait.

4 avril 1885.

(Le Cardinal exprime la satisfaction que lui a procurée l'accueil que le Roi a réservé au Père Merlon. Il demande au Colonel de pouvoir arborer le drapeau belge sur les stations missionnaires que ses pères iront fonder au Congo.)

La tradition de l'Eglise et de toutes les Sociétés religieuses est de respecter partout où elles s'établissent les pouvoirs légitimes et de n'obéir qu'à eux en ce qui concerne la vie civile et politique.

487. - A. ESCHBACH à A. EMONET.
S.E.P., 72, II, 1885, original.

Rome, le 6 avril 1885.

Mon Très Révérend et Bien Aimé Père,

(...)

2. *Congo.* Il n'y a pas à espérer de solution d'ici longtemps peut-être. J'en ai causé avec Mgr de Castro, le nouvel évêque d'Angola. Sa Grandeur restera à Rome tant que la question ne sera pas résolue entre son Gouvernement et le Saint-Siège. La Propagande maintient les Préfets Apostoliques envoyés par elle et refuse de traiter avec le pouvoir civil. C'est la Secrétairerie d'Etat qui est chargée de ces dernières négociations, et, en ce moment, elle ne s'occupe nullement de l'affaire. Le Saint-Siège attend que les divers gouvernements soient tombés d'accord et que celui de Lisbonne lui fasse ensuite des propositions. J'ai dit à Mgr de Castro

quelles étaient nos dispositions vis-à-vis de lui. Il m'a répondu: « C'est bien, mais alors vos Pères cesseraient d'être des missionnaires apostoliques. C'est de moi qu'ils recevraient la juridiction tout comme tous les autres prêtres séculiers ». Ici la patience est indispensable. Vous pourriez faire la demande de l'érection d'un Vicariat sauf à ne pas trop d'attendre.

(...)

A. Eschbach.

488. - A. VAN WEDDINGEN à J. SIMEONI.
P.F.R., S.R.C., Congo, vol. VIII, 1861-1886, fol. 870-871, original.

Laeken, die 7 Aprilis 1885.

Eminentissime Princeps (16),

Eminentiae Vestrae Litteris, quibus me de Regis consiliis in Equatorialis Africae regionibus interrogare dignata est, quam primum respondeo.

Videlicet, anno superiore, cum Eminentia Vestra Regis probasset votum de condendo seminario in quo muneri suo formarentur *saeculares sacerdotes deserviendis stationibus Belgici statûs africani destinati,* exortae sunt difficultates variae quae incœptis jam rebus moras imposuerunt.

At cum Numini tandem placuerit in nupera Berolini Conferentiâ Regis tentamina, immensis jam impensis curisque suffulta, publico gentium jure ultro firmare, negotium rursus, ipsis hisce diebus, reassumptum fuit.

Illud porro, Princeps Eminentissime, pium Regis consilium est Seminarium Internationale isthic condere, quod Sacrae Congregationis de Fide propagandâ auctoritati immediate subjiciatur, ac Episcoporum Belgii gaudeat favore ac tutelâ. Hoc porro Seminarium ut Illustrissimus Archiepiscopus Mechliniensis Vestrae Eminentiae exposuit, iis tantum sacerdotibus saecularibus pateret, ex Regis voto, qui ceu *stabiles ministri sive Parochi* stationibus novi statûs Africae Federationis vitam suam dicare velint. Futuri nempe isti Parochi ad normas Seminarii Parisiensis

(16) Une main étrangère a écrit à côté du titre: « Si vegga se il regolamento è conforme alle istruzioni date dalla Propaganda ».

« Missionum » praevie excolerentur, juxta regulas ab Eminentiâ Vestrâ anno nuper elapso ad me benignissime transmissas. Ac praeterea notitiâ idiomatum ipsis utilium, ac elementaris medicinae ac chirurgiae imbuerentur, pro more consueto. Unde visum est Illustrissimo Archiepiscopo Mechliniensi sedem Seminarii in antiquâ civitate *Lovaniensi* ponere, quae cum caeli amoenitate tum quoque scientiae sacrae ac profanarum artium, praesertim medecinae, copiâ inter omnes eminet. Statuta verum Domûs, quam cito Eminentiae Vestrae subjicientur arbitrio, quae ad formam Seminarii Parisiensis transumpta fuere.

Regis autem munificentiâ ac nonnullorum hujus regionis optimatum, Collegium ditabitur, ut in eâ re nihil periculi tanti operis stabilitati sit extimescendum.

Illud prae primis curandum etiam Rex decrevit ne ullâ ex parte Domus *Missionariorum* quam in pago *Woluwe,* Bruxellae suburbano, instituit Eminentia de Lavigerie quidquam detrimenti accipiat ex seminarii sacerdotum regularium (17) erectione, quorum opera, ut jam dixi, non in evangelizandis ac peragrandis Africae Equatorialis populis reponenda est, verum in deserviendis *stabili ministerio* novi statûs dicti: *du Congo,* stationibus Parochiarum modo.

Distincta quippe munera, distinctâ jurisdictione peragerentur, cum Seminarii alumni, jam inter Federati statûs homines profecti, immediatae et soli Sacrae Congregationis de Propagandâ Fide auctoritati forent mancipandi, uti Eminentia Vestra ad hoc rescribendum antea censuit. Imo, domui presbyterorum Eminentiae de Lavigerie ipse Rex favet, illique opes elargitus est haud mediocres.

Confidit vero Rex, si consiliis suis favere dignetur Sacra Sedes, unâ cum Eminentiâ Vestrâ ac Belgii Episcopis se Christi Domini gregi, Sanctae Ecclesiae Romanae, *quinquaginta milliones* fidelium ovium esse proxime additurum, pro Federati Statûs amplitudine maximâ, cum ipsi Protestantes catholicos sacerdotes stationibus praeficiendos jam a Rege expostularunt saepius.

Coeterum Archiepiscopus Mechliniensis, Illustrissimus Goossens, ex Regis voto designavit Reverendissimum Cubicularium Suae Sanctitatis, Dr Gautier, qui unâ mecum initia operis, sub Ejusmodi Antistitis imperio, pro tempore curaret. Nihil quippe actum in ea re fuit nisi Eminentiae Vestrae et Ordinarii arbitrio. Episcoporum porro Belgarum ac Vici-

(17) Distraction de Mgr A. VAN WEDDINGEN, qui normalement aurait dû écrire: « sœcularium ».

norum Antistitum favore erigenda quamprimum domus augebitur. Ipsique Praeses praeficietur curâ Archiepiscopi, tanto munere per omnia dignus. Ac *mox* Delegatus ille coram, in ipsâ Urbe, Te, Princeps Eminentissime, omnia ipse referret.

Haec Litteris Eminentiae Vestrae rescribenda pro tempore habui. Atque iterum me profundissimâ veneratione profiteor

Eminentiae Vestrae servum ac clientem,

A. Van Weddingen

S.S. Camerarium Regis Belgarum.

489. - E. GAUTIER à J. SIMEONI.
P.F.R., S.R.C., Congo, vol. VIII, 1861-1886, fol. 853-858, original (18).

(Rome, avril 1885.)

(Note I)

Projet de statuts provisoire concernant l'érection d'un séminaire à établir à Louvain, avec l'approbation de Sa Grandeur l'Archevêque de Malines et de ses Suffragants, en vue de former des aumôniers, destinés à desservir les stations actuelles et futures de l'Etat du Congo, dont l'autonomie a été reconnue par la Conférence de Berlin.

Art. I.

Sous la juridiction immédiate de la S. Congrégation de la Propagande et avec l'assentiment préalable de l'Eminent Préfet de cette Congrégation, il est établi en Belgique une Association de prêtres séculiers, ayant pour but de desservir en qualité d'aumôniers les stations actuelles et futures de l'Etat libre du Congo. Le siège de cette association est fixé à Louvain. L'Association aura la forme d'un séminaire et sera régie par des règles conformes à celles du séminaire des Missions étrangères de Paris, selon le vœu de son Eminence le Préfet de la Propagande.

En attendant la confection du règlement et son approbation par la S. Congrégation de la Propagande, les élèves suivront les statuts du séminaire de Malines.

(18) Le document est anonyme et ne porte pas de date. Il n'y a cependant pas de doute possible ni sur l'auteur ni si sur la date. L'écriture n'est pas celle de Mgr A. VAN WEDDINGEN, mais bien celle de Mgr. E. GAUTIER.

Le Séminaire sera placé sous la protection de Sa Majesté le Roi des Belges et relèvera au spirituel de Sa Grandeur l'Archevêque de Malines et de ses Suffragants.

Art. II.

Le dit Séminaire sera dirigé par un supérieur nommé par Sa Grandeur l'Archevêque de Malines, et reconnu par ses évêques suffragants et agréé par la Propagande.

Le Supérieur pourra, de concert avec l'Archevêque, désigner un Préfet des études, un économe chargé des intérêts matériels et les autres maîtres de la maison.

Art. III.

Au moins dans la période initiale de l'œuvre, Sa Grandeur l'Archevêque nommera un dignitaire ecclésiastique qui sera son délégué et celui de ses suffragants en même temps que le délégué de Sa Majesté le Roi des Belges auprès de la Propagande et des évêques (19). Ce délégué formera avec le Supérieur, le maître des études et l'économe, le conseil central de l'œuvre. L'Archevêque pourra adjoindre à ce conseil un ou deux membres.

Art. IV.

Pour faire partie de l'association et être admis au séminaire, il faudra au moins avoir terminé ses humanités. On recevra également les jeunes prêtres et les clercs de tout rang.

On examinera, ultérieurement, s'il y a lieu d'admettre des adolescents qui sembleraient présenter des signes de vocation à l'apostolat.

Art. V.

Les membres de l'association et les élèves du Séminaire devront pouvoir justifier d'un « titre canonique », comme cela a lieu pour les clercs ordinaires, sauf les exemptions qu'il conviendrait à la Propagande d'admettre en cette matière (20).

Art. VI.

Chaque prêtre de l'association s'engagera par une promesse écrite à se vouer au service des stations, sauf les cas d'infirmité et d'empêche-

(19) Une main étrangère a marqué ce paragraphe d'une ligne au crayon dans la marge. Il s'agit du consulteur de la Propagande chargé d'examiner ce projet.
(20) *Idem.*

ment qui pourraient survenir. En cas d'infirmité, ils seraient toujours accueillis, à titre de malades, dans la maison du Séminaire, ou ailleurs, jusqu'à leur rétablissement. Il appartiendrait au conseil central de juger de ces conjonctures, sauf appel à l'Archevêque ou à la S. Congrégation de la Propagande.

La S. Congrégation de la Propagande jugera des cas de dispense dans la promesse susdite (21).

Art. VII.

Les élèves du Séminaire étudieront spécialement les éléments de la Philosophie, des sciences naturelles, de l'histoire, la Théologie, l'apologétique, les Saintes Ecritures, la Liturgie, les langues qui leur seront utiles à leur apostolat.

Ils devront acquérir des notions de médecine et chirurgie usuelle, d'hygiène, de pharmacie. A cet effet, ils suivront les cours de l'Université catholique.

Art. VIII.

Ces statuts et les règlements qui y seront annexés par la suite, seront en tous points soumis à l'approbation de la Sacrée Congrégation de la Propagande.

Appendice

Comme il est reconnu par les autorités les plus compétentes que les missions en Afrique sont difficiles et périlleuses pour les jeunes missionnaires, il importe de les former avec soin à une solide vertu et de prendre des précautions efficaces pour les conserver dans l'esprit de leur vocation.

Voici quelques unes de ces précautions dont l'expérience a démontré la nécessité et qui seront fidèlement gardées.

1. On confiera la formation (spirituelle) des séminaristes à un homme expérimenté qui a la connaissance du pays et des besoins de la mission d'Afrique.

2. Aucun prêtre ne sera envoyé comme aumônier, en Afrique, qu'après deux années au moins de séjour au séminaire de Louvain, à moins d'une dispense de la Sacrée Congrégation de la Propagande.

(21) *Idem.*

3. On n'enverra jamais moins de deux ou trois prêtres pour prendre possession d'une station. Ceux-ci vivront ensemble et se sépareront le moins possible.

4. On établira, dans l'une ou l'autre station belge, une maison principale dans laquelle viendront se retremper dans le bien les aumôniers des différentes stations. Le supérieur de cette maison exercera une surveillance active sur toutes les autres stations.

5. Plus tard, quand les stations desservies par des aumôniers seront assez nombreuses, on établira plusieurs maisons principales par ex. une maison principale sur 4 ou 5 maisons.

6. Il serait à désirer de voir la maison principale dirigée par des religieux Belges d'un ordre ancien et bien constitué.

490. - E. GAUTIER à J. SIMEONI.
P.F.R., S.R.C., Congo, vol. VIII, 1861-1886, fol. 859-867, original (22).

(Rome, avril 1885.)

(Note II)

Demande adressée à la Congrégation de la Propagande concernant les affaires religieuses du Congo

La *Direction* du nouvel Etat du Congo demande que les aumôniers Belges au Congo et le territoire des stations qu'ils desserviront dépende(nt) de l'autorité immédiate de la Sacrée Congrégation de la Propagande, sans l'intermédiaire d'aucune autorité religieuse *étrangère.*

La Sacrée Congrégation comprendra facilement le motif de cette demande.

L'Association internationale du Congo étant un Etat souverain et indépendant, la *Direction* n'aimerait pas de voir l'étranger prendre une influence trop grande au moyen de l'action religieuse. On sait que souvent la politique étrangère, sous prétexte de protéger les nationaux, s'immisce dans les affaires intérieures des pays lointains.

Ce n'est pas qu'il entre le moins du monde dans la pensée de la *Direction* d'empêcher des prêtres étrangers, des religieux ou des reli-

(22) Même remarque que pour le document précédent.

gieuses de s'établir dans les stations belges et d'y exercer leur salutaire influence. Non. Du reste, les actes de la Conférence de Berlin assurent la pleine liberté et promettent la protection à toutes les institutions religieuses. La demande de la *Direction* n'est donc pas une défiance à l'égard des institutions religieuses étrangères. La *Direction* a déjà prouvé le contraire en favorisant les œuvres de Mgr de Lavigerie (*sic*), et la protection de la *Direction* est assurée à toutes les institutions catholiques qui porteront la lumière de la foi et de la civilisation en Afrique.

Mais la *Direction* pense que le seul moyen d'éviter les inconvénients mentionnés plus haut, est de réserver à la Sacrée Congrégation de la Propagande la direction du gouvernement religieux des stations belges en Afrique, sans l'intermédiaire d'autorités ecclésiastiques étrangères. Cette demande est une preuve manifeste de la confiance de la *Direction* dans la justice et l'impartialité de la Sacrée Congrégation. Sous son autorité tutélaire on n'a pas à craindre les conflits et les rivalités. Nous croyons que la demande de la *Direction* est conforme aux précédents. Les changements survenus dans l'un ou l'autre territoire amènent ordinairement des changements dans les relations avec l'autorité religieuse (23). L'exemption que la *Direction* demande n'est pas sans exemple et ne dépasse guère le privilège accordé à l'aumônerie militaire de terre et de mer dans certains pays. Et si cela était nécessaire, pour éviter les difficultés et ménager les transitions, on pourrait donner cette forme à l'association des prêtres belges qui iront desservir les stations du Congo. Par exemple: 1° Il y aurait des aumôniers qui desserviraient une station, 2° Plusieurs stations réunies auraient une maison principale (voir appendice du règlement du séminaire n° 4) qui servirait de centre et le supérieur de cette maison exercerait la surveillance sur toutes les maisons de son ressort. La station principale sera confiée de préférence à un ordre religieux existant en Belgique (Voir appendice du réglement n° 5).

L'aumônier général résidera au Congo et recevra toute son autorité spirituelle directement de la Sacrée Congrégation de la Propagande.

La *Direction* désire vivement qu'il y ait un délégué en Belgique, désigné par l'Archevêque de Malines et agréé par le Roi, reconnu par la Sacrée Congrégation de la Propagande (Voir art. III du réglement du séminaire). Ce délégué sera chargé de défendre auprès de l'Administra-

(23) Le consulteur, qui a étudié cette note, a placé un point d'interrogation à côté de ce passage.

tion du Congo (en Belgique) les intérêts religieux de la Mission. Il servira d'intermédiaire entre l'autorité laïque et la Sacrée Congrégation de la Propagande, car il entre dans la pensée du fondateur du nouvel Etat, de marcher d'accord avec l'autorité spirituelle pour le bien commun. Nous avons sous ce rapport les assurances les plus formelles et nous espérons que le Saint-Siège daignera favoriser cette heureuse tendance. D'ailleurs la *Direction* se confie dans la prudence de Son Eminence le Préfet pour la mise en pratique de la faveur sollicitée du Saint-Siège.

C'est là le voeu le plus pressant que la *Direction* expose en toute confiance et en toute liberté à la Sacrée Congrégation en faveur de cet Etat naissant qui offrira un vaste champ à l'apostolat catholique.

Cependant, ce serait un grand bonheur de voir, *maintenant* ou dans un avenir prochain, le Saint-Siège prendre pour le Congo la décision que Notre Saint-Père le Pape Pie IX a prise autrefois en faveur de la mission de Calcutta, à savoir, de confier l'évangélisation du Congo à des religieux appartenant à la province belge de l'un ou l'autre ordre important, les Récollets par exemple, qui se sont déjà illustrés en Afrique dès les temps les plus anciens.

Les prêtres séculiers, formés au séminaire de Louvain et destinés à remplir les fonctions d'aumôniers dans les diverses stations, pourraient adopter la règle de Saint-François d'Assise (tertiaires) et seraient en union étroite avec les religieux du grand ordre.

Cette union étroite des aumôniers avec les missionnaires religieux d'un autre ordre bien constitué a été fortement recommandée à Mgr l'Archevêque de Malines dans une lettre de Son Eminence Lavigerie, qui porte à l'œuvre du Congo un intérêt particulier. Cette union assurerait, selon l'Eminent Prince de l'Eglise, le succès de l'œuvre en Afrique.

Si cet idéal n'était pas immédiatement possible, ne pourrait-on pas au moins appliquer cette organisation à une partie du vaste territoire du Congo qui renfermerait nécessairement les stations belges actuelles et futures?

Dans tout état de choses, il y aurait en Belgique un délégué auprès de l'administration du Congo, ayant les attributions désignées plus haut (Voir aussi art. III du réglement du séminaire). Dans la pensée de la *Direction,* ce représentant n'entraverait en rien l'ordre hiérarchique spirituel tel qu'il existe dans les autres pays de mission, mais il serait une garantie de la bonne entente de l'Eglise et de l'Etat dans ces lointaines colonies.

Ce délégué serait au moins nécessaire dans la période initiale de l'œuvre; il serait l'intermédiaire entre les diverses autorités et la Sacrée Congrégation de la Propagande (Voir règlement du séminaire, Art. III).

N.B. Nous croyons cependant qu'il serait nécessaire de conserver toujours en fonction ce délégué. Il ne serait pas une entrave à l'action de l'autorité spirituelle supérieure et aiderait puissamment au bien de la mission et à l'entente des deux autorités. C'est à cette fin que la *Direction* y tient beaucoup.

491. - Votum d'un consulteur de la Propagande.
P.F.S., S.R.C., Congo, vol. VIII, 1861-1886, fol. 852 original.

(Rome, avril 1885.)

In questi fogli (24) non si trova il regolamento del Collegio ma solo il progetto generale e le basi quali si desidera che il Collegio sia fondato.

I punti del fascicolo n. I (25) marcati con lapis contengono nuove proposte o non sono conformi alle istruzioni date dalla Propaganda.

Nel fascicolo n. II (26) oscuramente si domanda che questa parte dell'Affrica affidata ai missionari del Collegio formi un Vicariato od una Prefettura immediatamente dipendente dalla Propaganda.

È difficile conciliare ciò che si domanda nella seconda parte del n. II con l'indipendanza del Collegio che si vuol di preti secolari; mentre la nuova missione si vorrebbe affidata a qualche Ordine religioso belga.

492. - A. EMONET à A. ESCHBACH.
S.E.P., 71, B. I., 1885, original.

Paris, le 13 avril 1885.

Mon Révérend Père;

(...)

3. *Congo.* Ci-joint un extrait d'une revue belge (27). Voyez donc à la Propagande ce qu'il en est.

---

(24) Il s'agit des deux notes présentées par Mgr. GAUTIER à la Propagande en avril 1885.

(25) Il s'agit de la première note de Mgr. GAUTIER.

(26) Il est question ici de la seconde note de Mgr. GAUTIER.

(27) Il s'agit du *Mouvement géographique,* du 3 avril 1885, où l'on lit: « Le R.P. Merlon, supérieur du Séminaire de Woluwé a quitté Bruxelles le

Rome attend, dites-vous, que les divers gouvernements se soient mis d'accord sur les limites de leurs possessions. Mais, c'est fait, comme vous avez pu le voir dans les journaux.

Ne pensez-vous pas qu'il serait utile de demander l'érection de notre mission du Congo en Vicariat pour mettre le Saint-Siège en mesure d'en déterminer les limites et d'obvier ainsi aux difficultés de compétition des juridictions mal définies, en même temps que pour assurer l'avenir et le développement de la mission?

(...)

A. Emonet.

493. - A. Eschbach à A. Emonet.
S.E.P., 72, II, 1885, original.

Rome, le 16 avril 1885.

Très Révérend et Bien Aimé Père,

(...)

5. *Congo.* J'en ai parlé longuement dimanche dernier avec le Cardinal (J. Simeoni). Il ignore ce que les Gouvernements ont réglé à Berlin, et j'avoue que nous ne sommes pas plus avancés que lui. Ce que nous ont dit les journaux est inintelligible pour tous ceux qui n'ont pas sous les yeux une carte suffisamment détaillée et exacte. Or, je n'ai pas cette carte. En second lieu, les décisions des Gouvernements n'ont rien à voir dans la juridiction ecclésiastique. La Propagande maintient une Préfecture jusqu'à nouvel ordre et elle n'entend pas que les missionnaires qu'elle envoie dépendent d'un ordinaire quelconque. Le Cardinal a dit cela à Mgr l'évêque d'Angola. D'ailleurs, m'a-t-il ajouté, d'après les documents trouvés dans les archives, les missionnaires dépendant de la Propagande ont le droit, même dans les régions commises au Portugal, de s'établir à trois lieues des paroisses constituées et dépendant de l'ordinaire.

Pour le projet de l'érection du Vicariat, le Cardinal n'y paraît nullement opposé, mais comme je prévoyais, il voudrait que nous réglions

---

1er avril pour le Congo. Le Missionnaire se rend d'abord à Alger. Il s'embarquera de là pour Lisbonne et Banane. Le Père Merlon va fonder une mission sur les bords du Stanley-Pool où sont déjà installées une mission française des Pères du Saint-Esprit et deux missions protestantes anglaises ». *S.E.P.*, 71, B, I, 1885.

un peu par nous-mêmes la question des limites. Il dit que le Cardinal Lavigerie a de la juridiction dans le voisinage et que la Propagande *a peur de lui* (ceci tout confidentiellement). Il faudrait donc une entente préalable avec ce grand personnage pour les limites à donner au nouveau vicariat. Telle a été la réponse du Cardinal. Dans les bureaux, où l'on est parfois plus au courant, j'ai appris de Mgr Zitelli ce qui suit:

a) Le Cardinal Lavigerie a écrit à ce dernier qu'il va arriver sous peu à Rome, qu'il est très inquiet pour les missions d'Afrique, que les Puissances paraissent disposées à céder à l'Allemagne la partie orientale, c'est-à-dire de Bagamoyo aux lacs, que pour le Congo, le Gouvernement belge lui a déjà demandé des missionnaires (27 bis).

b) Le Portugal se montre très difficile envers le Saint-Siège et il en est qui craignent une rupture. Une grande Congrégation de Cardinaux doit se réunir dans quelque temps pour examiner la question de l'Inde et celle du Congo. La Propagande se réglera sur ses décisions.

c) Mgr Zitelli ne pense pas qu'en ce moment il soit prudent de soulever la question des limites, ni dès lors de songer efficacement à l'érection d'un Vicariat.

d) A la Propagande, on ne sait rien du départ des missionnaires belges. Seulement, on est en rapport avec la Belgique pour l'érection d'un séminaire colonial dont les sujets iraient par conséquent dans la partie du Congo attribuée au Roi des Belges.

Comme vous voyez, Mon Très Révérend Père, toute cette situation est assez embrouillée. Bon gré, mal gré, il faut s'en remettre à la Providence pour la solution.

(...)

A. Eschbach.

494. - *Le Courrier de Bruxelles* (Journal catholique de tendance extrémiste).

Le 17 avril 1885.

On écrit de Rome:

Le Souverain Pontife ayant notifié au Roi des Belges, par une lettre autographe, la nomination du nouveau nonce, Sa Majesté à répondu en

(27 bis) Voir la lettre du cardinal, datée du 17 mars 1885.

exprimant la plus vive satisfaction pour le rétablissement des rapports diplomatiques et pour le choix si heureusement inspiré qu'a fait le Saint-Père dans la personne de Mgr Ferrata. Dans sa lettre, le roi Léopold demande aussi l'appui du Saint-Siège en faveur de l'évangélisation au Congo, et il dit que ce nouveau champ ouvert à la civilisation chrétienne sous les auspices de la Belgique rend plus précieuse encore la présence du représentant du Saint-Siège à Bruxelles.

495. - *La Gazette* (Journal libéral populaire de Bruxelles).

Le 18 avril 1885.

LA GAUCHE ET LE CONGO

La réunion d'hier.

Commençons par le plus important: le projet de loi autorisant le Roi à accepter la souveraineté du Congo sera déposé dans la séance de mardi prochain.

Il l'eût été plus tôt. Mais avant de le présenter le gouvernement tenait à être assuré de l'assentiment de la majorité de la Gauche, et c'est hier seulement que cet assentiment lui a été donné.

Revenons maintenant sur nos pas.

On se rappelle l'adresse au Roi qui fut votée, en mars dernier (...). Au sein de la Commission d'adresse, composée de MM. Malou, Simons, Thibaut, Frère-Orban, Bara et Pirmez, le gouvernement fut amené à donner quelques explications sur la question du Congo et sur ses dispositions personnelles au sujet des éventualités dont la presse et l'opinion publique commençaient à se préoccuper.

Ces explications furent à ce qu'il paraît, empreintes d'une réserve extrême. Le gouvernement dissimulait à peine ses appréhensions. L'union personnelle, la seule dont il pût être question, ne laissait pas que de lui inspirer certaines inquiétudes pour l'avenir. Néanmoins, disait-il, les choses lui paraissaient trop avancées, en l'état actuel, pour décliner les avances de la Conférence de Berlin, dont le plus vif désir était de voir le Roi des Belges accepter la souveraineté du Congo.

Bref, après plusieurs réunions, dans lesquelles on finit par se mettre d'accord, il fut résolu que les trois membres de la Commission appar-

tenant à la Gauche convoqueraient leurs amis politiques et leur demanderaient de s'expliquer franchement sur l'accueil qu'ils seraient disposés à faire à une proposition qui aurait pour objet d'autoriser le Roi à accepter la couronne du Congo.

C'est à la suite de cette convocation qu'une vingtaine de membres de la Gauche se sont trouvés réunis hier, à la Chambre, une heure avant l'ouverture de la séance.

Dans l'exposé qu'il a fait de la question, M. Pirmez a surtout insisté sur les avantages qu'au point de vue du développement de son industrie et de son commerce, la Belgique était appelée à retirer de son union avec le Congo, insistant avec force sur cette considération qu'en aucun cas, cette union ne pouvait engager la responsabilité du pays et que la Conférence de Berlin verrait de mauvais oeil notre refus de répondre à ses offres bienveillantes.

M. Bara, qui a pris la parole après M. Pirmez, s'est également prononcé en faveur de la proposition. Il s'est attaché principalement à cette idée qu'au point où les choses en sont venues, il est absolument impossible au Roi de refuser la couronne du Congo. Qu'à supposer même que le Roi pût la refuser, il n'en resterait pas moins le chef de l'Association Africaine, ce qui équivaudrait, en fait, à une véritable souveraineté.

M. Neujean n'a point partagé cette opinion. Pour lui, cette affaire du Congo reste enveloppée d'obscurités suspectes. On parle des avantages que la Belgique retirera de cette union personnelle. Quels sont ces avantages? On n'en sait rien. Le gouvernement ne donne sur ce point important que des indications vagues et se dérobe aux éclaircissements précis qu'on lui réclame. Il semble que, dans cette affaire, le gouvernement cherche à n'attirer sur lui que le moins de responsabilité possible.

On met en avant les engagements personnels que le Roi a pu prendre. Cela n'est pas régulier. Il faut que le gouvernement accepte franchement et publiquement la responsabilité entière du projet qu'il se propose de soumettre à la Chambre, et qu'il mette celle-ci en position de s'éclairer complètement sur ce projet, en lui fournissant tous les éléments de nature à lui permettre de se former une opinion consciencieuse et raisonnée. M. Neujean déclare, en conséquence, qu'il votera contre le projet.

Pour M. d'Elhougne, qui reprend la thèse de M. Bara, il n'est pas possible que la Gauche refuse son appui au projet. En désignant le roi Léopold pour régner sur le Congo, les gouvernements européens ont

donné à la Belgique une marque de confiance et d'estime que celle-ci ne peut pas repousser sans les désobliger gravement. Et le Roi lui-même, dans quelle position fâcheuse ne le placerait-on pas si on l'obligeait à refuser une couronne qui lui revient de droit pour le noble dévouement qu'il a mis au service de la civilisation africaine! Ne serait-ce pas pour lui comme une sorte d'abdication anticipée!

Bref, après cet échange d'opinions contraires et comme il fallait en finir, on est allé aux voix et quinze voix ont promis leur appui au projet d'union personnelle, tandis que les cinq autres se réservaient, soit pour l'opposition, soit pour une simple abstention.

D'après ce qui nous est revenu, le gouvernement considère que ce vote lui permet de présenter son projet en toute sécurité, ce qui nous autorise, de notre côté, à supposer qu'en ce qui concerne la Droite, il ne redoute aucune opposition.

Ce projet sera donc présenté, comme nous le disions en commençant, dès l'ouverture de la séance de mardi prochain.

496. - LÉOPOLD II à M. STRAUCH.

M.D.B., Papiers Strauch. Correspondance avec Léopold II, n° 85/18, original, note du Roi écrite sur la lettre de Strauch datée du 17 avril 1885.

(18 avril 1885.)

(...)

Le Pape nous accorde de créer en Belgique un séminaire pour le Congo et un clergé Belge. Je pense que le mieux serait de commencer par créer une ou deux stations cléricales, comme Bagamoyo. Cela nous dispenserait d'avoir en ces points des laïques et ce serait pour le moment préférable à placer un aumônier dans les principales stations. Quelles stations pourrions-nous dans l'avenir remettre aux aumôniers?

(...)

Léopold.

Bruxelles, 18 avril 1885.

497. - HILDEBRAND DE HEMPTINNE à J. DE HEMPTINNE.
O.S.B.M., Papiers Dom Hildebrand, Correspondance avec sa famille, cahier n° II, copie.

Rome, le 18 avril 1885.

Mon cher Père,

(...)

J'ai vu hier Mgr Jacobini, secrétaire de la Propagande; je lui ai parlé de votre projet de fonder une bourse. Il a beaucoup approuvé et a ajouté: « Il faut aider le Roi ». Donc vous voyez que vous avez bien fait.

(...)

Dom Hildebrand.

498. - A. BRESSON à Ch. LAVIGERIE.
P.Bl.R., D, 2, 71, original.
J. PERRAUDIN, in: *Zaïre,* 1958, t. XII, p. 51, résumé.

Bruxelles, le 20 avril 1885.

(Mgr E. Gautier est revenu de Rome. Les résultats de sa démarche auraient été modestes. L'Archevêque de Malines n'aurait pas reçu de juridiction sur le Congo, même pas sur le Bas-Congo. On ne renonce pas au Séminaire africain de Louvain, mais cet établissement ne prendrait pas un grand développement. La propagande faite autour de l'œuvre religieuse du Congo a profité à la maison de Woluwé. Elle a orienté des vocations vers elle et lui a gagné la sympathie de quelques personnalités ecclésiastiques notables).

499. - A. EMONET à A. ESCHBACH.
S.E.P., 71, B. I., 1885, original.

Paris, le 20 avril 1885.

Mon cher Père,

(...)

N° 4. *Congo.* Je vous ai fait adresser hier une carte donnant les délimitations arrêtées à la conférence de Berlin pour les territoires français,

portugais, et de l'Association Internationale. Vous y remarquerez que Landana, établissement principal de la mission, se trouve dans l'enclave portugaise. Reste à déterminer maintenant l'étendue et les limites du diocèse d'Angola et celle de la mission du Congo, Préfecture Apostolique ou Vicariat. Cette enclave devrait rester entièrement à la mission, mais le Portugal le souffrira-t-il? En ce moment cependant nous sommes bien avec le Gouvernement portugais.

Vous pourrez offrir cette carte de ma part à Son Eminence, si on ne l'a pas à la Propagande.

(...)

A. Emonet.

500. - J. DE HEMPTINNE à HILDEBRAND DE HEMPTINNE.
J.D.H., Correspondance avec Dom Hildebrand 1870-1890, original.

Gand, St. Fidèle de Sigmaringue, (24 avril 1885) (28).

Loué soit N.S. Jésus Christ.

Très cher fils,

(...)

André veut s'occuper et il cherche à s'engager au service du Roi du Congo.

Le mot du Roi doit exciter votre curiosité. Rien n'est encore fait, mais j'ai tout lieu de croire que cela ne tardera pas. Il paraît que l'on est accablé de demandes. Si la chose est accordée, elle le sera à tous les fils (29).

(...)

Les chambres vont autoriser le Roi à prendre le titre de Souverain. A ce propos, je compte féliciter S.M. et lui dirai ce que Son Eminence le Cardinal Jacobini vous a chargé de me dire.

---

(28) L'année 1885 ne fait pas de doute. Le contenu de la lettre, spécialement la mention de la prochaine autorisation des Chambres à l'union personnelle de la Belgique et du Congo, permet de compléter avec certitude la date incomplète de la lettre.

(29) Il s'agit de son titre comtal.

Les Belges sont très défiants et le Roi ne rencontre pas chez eux de grands encouragements. Je suis le seul ou à peu près qui ait soutenu le Roi.

Est-ce que S.M. réussira? Dieu le sait, mais on n'est pas dispensé de rendre justice à son bon vouloir.

(...)

Votre tout dévoué papa
Joseph.

501. - *Courrier de Bruxelles* (Journal catholique de tendance extrémiste).

26 avril 1885.

EVANGELISATION ET CONGO

Le roi des Belges sera, dans peu de jours, proclamé Souverain du Congo. Encore que, d'après la déclaration royale, cet Etat doive suffire à ses besoins et disposer des ressources nécessaires en sorte qu'il n'y aurait entre la Belgique et l'Etat nouveau qu'un lien personnel, il nous semble néanmoins que la Belgique catholique aura à cœur de former avec le Congo une union plus étroite: elle cherchera à conquérir le Congo et à assujettir ses populations au joug si doux de l'Evangile.

Quand nous parlons de conquêtes, nous n'entendons pas qu'il faille ravager les provinces africaines, comme Alexandre l'a fait des provinces asiatiques, ni les exploiter avidement, comme l'ont fait parfois pour les provinces du nouveau-monde d'avides marchands portugais, espagnols et hollandais. Il n'est pas question pour le catholique de se demander d'abord s'il imposera un tribut à ces peuplades sauvages, ni ce qu'il emportera du Congo; non. Si la Belgique catholique veut être un conquérant magnanime, qu'elle se demande d'ores et déjà: quel cadeau allons-nous faire aux populations africaines dont notre roi devient le souverain?

Faut-il porter à ces peuplades la civilisation sans Dieu, et l'enseignement sans Dieu? Faut-il transporter sur les rives du Congo nos salles de danse, nos journaux orduriers, nos romans scandaleux, nos arts pornographiques? Faut-il songer à bâtir aussitôt que faire se pourra, aux bords africains, des universités rationalistes pour former là-bas des philosophes panthéistes, nihilistes?

Si la Belgique n'avait en vue que de porter de semblables présents aux infortunés fils de Cham, mieux vaudrait cent fois les laisser à leur sauvagerie nue et leur permettre d'observer encore ce qu'ils ont conservé de la loi naturelle sur les bords de leurs lacs et dans les profondeurs de leurs déserts.

Ce qu'il importe avant tout de faire connaître à ces peuples encore privés de la civilisation, c'est la bonne nouvelle, l'Evangile, l'Eglise catholique. Avec la religion catholique, tous les bienfaits de la civilisation véritable se répandront sur les immenses territoires dont Léopold II devient le Souverain. Que la religion de Jésus-Christ pénètre dans ces régions, et l'on verra disparaître l'idolâtrie, le sauvage s'humaniser, ses mœurs s'adoucir, la justice pratiquée, la femme respectée, la pudeur en honneur, l'enfant traité avec respect, l'esclavage aboli, la traite des nègres abominée et bientôt proscrite plus encore par les mœurs que par les lois. Que le christianisme pénètre au Congo, et bientôt toutes les misères morales et physiques seront soulagées, le pauvre recevra du pain, le vieillard des respects et des soins, l'enfant une éducation vraiment sérieuse, la sainteté et l'unité du mariage feront régner la paix, la joie et l'amour conjugal au foyer domestique; insensiblement le sauvage apprendra quelle est sa dignité d'homme, de fils, de père, de chrétien.

Mais qui peut porter tous ces trésors à ces sauvages, auxquels nous devons, semble-t-il, nous intéresser plus vivement puisqu'ils auront le même souverain que nous? Ce ne sont pas les marchands, les industriels, les adorateurs du lucre, les touristes. Non, le missionnaire et la vierge consacrée à Jésus-Christ peuvent seuls doter de tant de bienfaits les infortunés Africains. Les conquérants pourraient leur imposer un roi, et, par la force des armes, le leur faire accepter. L'homme de Dieu, le missionnaire fera plus: il ira et donnera à ces sauvages non un roi terrestre, mais un « Père qui est au Ciel », une mère immaculée qu'on appelle Marie, un Roi immortel qui a nom Jésus et qui apprend aux peuples à respecter sur terre les souverains temporels qui sont ses lieutenants.

Qu'est-ce que le missionnaire fera encore pour ces pauvres sauvages? Il leur apprendra qu'ils ont une patrie, où eux-mêmes sont appelés à régner pendant toute l'éternité, conjointement avec le Roi Jésus. (...).

Et tous ces biens à qui en seront-ils redevables? Est-ce à un héros, à un demi-dieu, à un conquérant, à un homme puissant par le génie ou par l'or? Non: ce sera à un pauvre missionnaire qui quittera tout ce qu'il

a de cher dans sa patrie, pour aller vivre, ou plutôt pour aller souffrir et mourir au milieu de ces sauvages qu'il n'a jamais vus.

Qu'est-ce donc qu'un missionnaire. Qu'est-ce que cet homme qui quittera bientôt la Belgique, sa chère patrie, pour aller faire du Congo sa patrie nouvelle et le théâtre de ses labeurs ou plutôt de son martyre? Qu'un homme, répétons-nous après un grand écrivain de ce siècle, à la vue de tout un peuple, sous les yeux de ses parents et de ses amis, s'expose à la mort pour sa patrie, il échange quelques jours de vie pour des siècles de gloire; il illustre sa famille et l'élève aux richesses et aux honneurs. Mais le missionnaire dont la vie se consume au fond des bois, qui meurt d'une mort affreuse, sans spectateurs, sans applaudissements, sans avantages pour les siens, obscur, méprisé, traité de fou, d'absurde, de fanatique et tout cela pour donner le salut éternel à un sauvage inconnu... de quel nom faut-il appeler cette mort, ce sacrifice, cette grandeur? Et cet homme se rencontrera, et plusieurs fois, dans chacune de nos provinces, et il ira, armé d'une croix de bois, conquérir le Congo, et il donnera le Congo à l'Eglise, à la civilisation, et il ouvrira à ses sauvages habitants les portes d'une patrie céleste, où le bonheur est éternel.

502. - A.M. ANDERLEDY à J. VAN REETH.
S.J.B., Liber responsorum, vol. VIII, p. 267, copie.

(Fesulis, die 29 Aprilis 1885.)

Reverende in Christo Pater Provincialis,

P.C.

De re valde gravi mihi scribendum est. Novit fortasse Reverentia Vestra Augustissimum Belgarum Regem missionem velle stabilire in regno Congensi (Congo). Ea de causa missionarios petiit a S. Congregatione de Propaganda Fide Belgas, simulque desiderare se significavit, ut ea missio Patribus nostris committeretur. Videtur Ipse procurare velle ea subsidia, quae ad sustentandos missionarios necessaria sunt. Eminentissimus Cardinalis Simeoni, S. Congregationis de Propaganda Fide Praefectus, ideo me rogavit, ut eam missionem acciperemus, significavitque se etiam prae ceteris desiderare Patres nostrae Societatis. Initio tribus tantum vel quatuor Patribus opus esset.

Velit Reverentia Vestra coram Deo et cum suis Consultoribus hoc negotium considerare et mecum quam primum quid Vobis videatur communicare.

Commendo me,

Reverentiae Vestrae
infimus in Christo servus
A.M. Anderledy, s.J.

Fesulis, die 29 Aprilis 1885.

503. - J. GREINDL à DE CARAMAN-CHIMAY.
A.E.B., Afrique, E.I.C., vol. I (1885-1886), n° 8, original.

Lisbonne, le 29 aprilis 1885.

Mon prince,

Je vous remercie du télégramme d'hier par lequel vous avez bien voulu m'annoncer que la Chambre des Représentants a voté à l'unanimité moins une voix la résolution autorisant le Roi à être souverain de l'état du Congo. Je suis très heureux de la sympathie qu'a témoignée la Chambre pour l'entreprise dirigée par Sa Majesté.

J'ai écrit, il y a quelques mois, à votre département que le Portugal était d'avis que même s'il devait renoncer à une partie du territoire qu'il réclamait au Zaïre, il n'en conserverait pas moins le droit de patronage sur les chrétientés établies ou à établir dans cette contrée. Il semble que l'article 6 de l'acte général de la conférence de Berlin devrait être interprété comme une renonciation à cette prétention. On ne concevrait pas, en effet, que tous les cultes fussent libres au Zaïre, sauf la religion catholique qui resterait seule soumise à la puissance séculière. Il paraît cependant que le Portugal ne l'entend pas ainsi. Le Ministre de la Marine a dit récemment au Nonce à Lisbonne qu'il faudrait prochainement une entente entre le Saint-Siège et le Portugal pour l'organisation du patronat au Congo. Toutefois aucune ouverture formelle n'a encore été faite ni à Rome ni ici.

Si je suis bien informé, la cour du Vatican comprend d'une tout autre manière le traité de Berlin et considère le patronat comme aboli dans

tout le territoire libre, non seulement dans la partie à laquelle le Portugal a renoncé, mais même dans celle qui lui est échue.

(...)

Le Ministre des Affaires Etrangères doit expédier aujourd'hui ou demain au chargé d'affaires de Portugal à Bruxelles l'ordre de proposer à M. le Colonel Strauch la prolongation du délai stipulé pour l'échange des ratifications du traité du 12 Février. La chambre des députés est encore occupée à discuter la réforme de la constitution. Il est donc absolument impossible d'obtenir des Cortès l'approbation du traité de Berlin pendant les quelques jours qui nous séparent encore du 12 mai.

Je suis, avec la haute considération,
Mon Prince,
votre très humble et très obéissant serviteur
Greindl.

504. - M. STRAUCH au Supérieur Général des Pères Blancs.
P.Bl.R., A, 11, 181, original.
J. PERRAUDIN, in: *Zaïre*, 1958, t. XII, p. 51, résumé.

Bruxelles, le 1er mai 1885.

(Le Roi a tenu de manifester son intérêt et sa bienveillance à l'Ecole Apostolique de Woluwé-Saint-Lambert en lui allouant six bourses de cinq cents francs chacune).

505. - H. CARRIE à A. EMONET.
S.E.P., 472, I, 1885, original.

Landana, 3 mai 1885.

Mon Très Révérend Père,

(...)

3. *Avenir de la mission* (....) Après la clôture de la Conférence de Berlin, tout n'était pas aussi bien fini que vous l'avez pensé (...).

L'enclave portugaise (de Cabinda) est réellement si peu de chose qu'il ne vaut guère la peine de la soumettre à une autre juridiction ecclésiastique. N'y aurait-il pas moyen d'obtenir le maintien du statu quo ecclé-

siastique? et même la création du vicariat apostolique du Loango? avec le Père Jauny pour vicaire apostolique?

L'Association a grande envie de la côte de Cabinda et de Landana; il y a lieu de croire qu'elle l'achètera des Portugais.

D'un autre côté, cette Association désirerait beaucoup nous voir fonder des missions auprès de leurs principales stations; bien des fois déjà, ils nous ont demandé si nous ne voulions pas le faire. Nous ne pouvions que leur répondre: nous le désirons, mais nous ne le pouvons pas par suite du manque de personnel. Je crois que pour les ressources matérielles, l'Association aiderait. A vous, Très Révérend Père, de voir si vous voulez que la mission catholique se développe au Congo, et que la religion chrétienne soit la religion des Etats libres du Congo. Pour cela, il vous faut faire quelques efforts héroïques, et nous donner le personnel nécessaire pour que nous puissions répondre aux besoins des temps et aux bonnes dispositions des membres de l'Association.

Dans toutes nos œuvres, je ne vois rien de plus important pour le moment: puisqu'il s'agit de l'établissement de la religion catholique dans les Etats neufs et immenses. Je vous remets la question entre les mains et vous prie de l'examiner sérieusement. C'est vous qu'elle regarde en tout premier lieu, comme premier Supérieur de la Mission et comme ayant seul les moyens de la faire réussir.

Stanley-Pool. D'après les dernières lettres qui viennent de m'arriver, tout va pour le mieux à Linzolo. Le P. Augouard en est très content. Il n'a pas encore pu trouver l'occasion de remonter le Congo, l'expédition Brazza s'étant bien gardée de lui faire connaître le départ de ses pirogues. Et cependant, nous leur avons rendu de véritables services. Le P. Augouard vient encore, pour leur être utile, de se compromettre beaucoup vis-à-vis de l'Association belge. Il a accepté, sans en rien dire, un grand nombre de colis qu'il a fait passer sous son nom, mais qui étaient pour M. de Brazza. Jugez de l'impression produite dans l'Association lorsqu'on a su que ses allèges avaient transporté les colis de M. de Brazza! Aussi lui a-t-on signifié que désormais on ne lui transporterait plus rien. Informé de ce qui s'était passé, j'en ai écrit aussitôt à Vivi; et on est revenu sur la décision prise; mais l'impression n'est pas effacée. Le Père est trop pour une société qui ne lui cause que des embarras et des dépenses et pas assez pour celle qui ne lui rend que des services. Pour moi, je crois que nous avons plus à espérer de l'expédition belge que de l'expédition française. (...)

P. Carrie.

506. - H. Carrie à Léopold II.
S.E.P., 472, III, 1885, copie (La lettre a été envoyée de Paris le 3 juillet 1885).

(Landana, 3 mai 1885.)

Sire,

En apprenant l'heureux résultat de la Conférence de Berlin et les succès qui ont couronné vos généreux efforts dans la création des Etats libres du Congo, je ne puis m'empêcher d'en bénir le Ciel et d'en féliciter Votre Majesté.

Depuis de longues années déjà nous gémissions ici sous le joug de la barbarie. Mais ces temps sont passés, et voici que l'ère de la liberté et de la civilisation va commencer pour nous.

C'est à vous, Sire, que nous le devons, cet inappréciable bienfait. Soyez-en mille et mille fois béni! C'est à vous aussi que nous sommes heureux d'offrir aujourd'hui l'hommage de notre entière soumission. Nous avons en effet, dans les Etats du Congo, à Mboma, une mission importante et prospère. C'est en son nom, Sire, que je viens vous promettre respect et obéissance. Puissé-je avoir bientôt à le faire pour plusieurs autres établissements analogues à fonder dans les nouveaux Etats.

Tout, en effet, est encore à faire au Congo pour la civilisation et l'évangélisation de ces contrées. Il importe donc de ne pas perdre de temps et de se mettre à l'œuvre de l'instruction et de la moralisation de ces races sauvages, dès que les premières installations matérielles seront à peu près terminées. Or, les nombreuses stations déjà fondées, les vapeurs qui remontent le Congo et traversent le centre de l'Afrique, nous disent assez qu'il est temps de songer à l'établissement des missionnaires.

Je le sais, Votre Majesté si chrétienne le comprend et les membres de l'Association en parlent depuis longtemps. C'est pourquoi j'ai cru de mon devoir de Vous offrir, Sire, nos faibles services et de mettre à votre disposition le dévouement de nos missionnaires pour coopérer à une œuvre aussi grande et aussi méritoire.

Si donc, comme je l'espère, j'ai le bonheur d'être favorablement accueilli de Votre Majesté, je Lui exposerai respectueusement le plan qu'il me semble opportun d'adopter pour le but que nous nous proposons.

La longue expérience que nous avons des missions d'Afrique nous a prouvé que ce n'est guère que par la jeunesse que l'on parvient à faire

un bien sérieux et durable parmi ces peuples. Il faut donc commencer par les écoles et en fonder le plus possible. Nous avons à Landana bon nombre de jeunes gens qui sont ou seront bientôt aptes à tenir ces écoles sous la surveillance et la direction des missionnaires européens. J'espère que ces derniers ne nous feront pas défaut et que nous en aurons à mesure que les établissements se fonderont. L'éducation sera sérieusement pratique.

Pour plus d'ensemble et de suite dans l'instruction et la civilisation de ces peuples et aussi pour répondre plus dignement à l'importance de cette Mission, il serait bon que l'administration religieuse fût concentrée entre les mains d'un Vicaire apostolique, que Votre Majesté obtiendrait facilement si Elle veut bien en faire la demande.

Le Vicariat pourrait avoir pour titre: Vicariat apostolique du Congo occidental, et embrasser tous les territoires compris entre l'Océan et la rivière Casaï et appartenant aux Etats du Congo. Les contrées qui s'étendent à l'est de la Casaï relevant de Mgr Lavigerie, tous les Etats libres du Congo se trouveraient ainsi pourvus de la juridiction religieuse désirable, leur fondation serait complétée et leur évangélisation assurée.

Tel est, Sire, le plan abrégé que j'ai osé présenter à Votre Majesté qui le jugera, et, comme je l'espère, voudra bien l'accueillir favorablement.

Daignez agréer les hommages profondément respectueux avec lesquels, j'ai l'honneur d'être,

Sire,
de Votre Majesté
le très humble et très obéissant serviteur
P. Carrie.
vice-préfet du Congo

Landana, le 3 mai 1885.

507. - H. Carrie à D. Barillec.
S.E.F., Congo Français, Congo-Linzolo (1883-1887), 1885, original.

Landana, le 3 mai 1885.

Mon bien cher Père Barillec,

(...)

Une chose bien plus importante à vous demander, c'est de vous prier de vous occuper de la Mission au point de vue ecclésiastique. Il faudrait

savoir ce que le Roi des Belges pense faire dans les Etats du Congo au point de vue de la religion; lui offrir nos services, en fait de personnel. Il n'aura pas, je pense, un clergé séculier à envoyer. Il serait donc tout naturel qu'on adoptât les missionnaires déjà établis dans le pays. Je sais du reste qu'on y a pensé. Il faut appuyer cette idée et tâcher de la faire réussir.

Que va faire Rome au point de vue de la juridiction de ces contrées? Mgr Lavigerie en a une grande partie; mais l'autre? Qu'en pense le Nonce de Belgique? En a-t-il parlé au roi Léopold?

Presque toute la vallée de la Casaï appartient aux Etats du Congo. Si ces Etats ont une juridiction ecclésiastique autre que la nôtre, nous perdons là une belle mission, et si, avec cela, ils achètent l'enclave portugaise, Landana et Mboma leur appartiendront encore. Et que restera-t-il de la mission du Congo? Rien, ou à peu près.

Au nord, il faut faire ériger le Vicariat Apostolique du Loango, et au sud de Loango, le Vicariat Apostolique du Congo occidental, comprenant tous les territoires appartenant aux Etats du Congo, compris entre l'océan et la Casaï, sinon, adieu la Mission. Il est temps, Cher Père, de vous y mettre sérieusement. Je compte sur vous.

H. Carrie.

508. - J. VAN REETH à A.-M. ANDERLEDY.
S.J.R., Mission Kwango, 1.I.1., original.
S.J.B., Liber responsorum, vol. VIII, p. 368-274, copie.

(5 mai 1885.)

Très Révérend Père,

Pax Christi.

La mission du Congo nous a été offerte une première fois il y a six ans. Sa Majesté le Roi des Belges, qui commença alors ses explorations en Afrique centrale, avait exprimé le désir de voir les Jésuites Belges lui venir en aide dans son œuvre de civilisation. Après mûr examen, le R.P. Janssens, Provincial, rendit compte de l'affaire au T.R.P. Beckx, dans une lettre où il se résumait ainsi: « Les Pères Consulteurs ont peur de

cette nouvelle charge et d'une mission aussi incertaine; mais ils redoutent de voir le Roi adresser ses plaintes à Rome » (30).

A quoi le T.R. Père Beckx répondit le 8 mars 1879: « Omnino cum Reverentia Vestra ejusdem sum sententiae; propositionem (nomine Regis factam), propter rationes a te expositas accipi non posse. Neque me multum movebit si res Romam deferatur ».

Aujourd'hui la même question se représente pour nous, mais dans des circonstances un peu différentes. La Mission du Congo n'est plus aussi incertaine; la position qui y est faite à la Belgique, les offertes du Roi, la grandeur de l'œuvre, tout cela paraît d'abord fort beau et est même de nature à exciter quelque enthousiasme. Aussi, les Consulteurs étaient-ils d'abord assez favorables à l'acceptation. Mais la réflexion et certains renseignements, pris à bonne source, sont venus bientôt modifier nos idées.

Il nous a paru, Mon Très Révérend Père, que nous devions bien examiner ces deux questions:

1°/ Avons-nous les ressources suffisantes pour la nouvelle mission qui nous est offerte?

2°/ Est-ce que cette nouvelle mission se présente dans des conditions telles que notre action puisse y être efficace, et produire dans les âmes des fruits considérables? Il faut, en effet, qu'il y ait une certaine proportion entre les sacrifices qu'on s'impose et les résultats qu'on en attend.

I. *Question des ressources.* On ne doit pas se le dissimuler, la mission du Congo réclamera des ressources considérables. Il s'agit d'un pays immense, où l'on établira promptement de nombreuses stations européennes. A mesure que de nouvelles nécessités se manifesteront, le Roi fera de nouveaux appels à notre dévouement, et pour l'honneur de la Compagnie elle-même, nous devrons faire face à toutes les situations les plus difficiles. Aurons-nous pour cela les ressources nécessaires d'hommes et d'argent?

a) *Ressources d'argent.* On laisse entrevoir que le Roi y pourvoira. J'ai eu l'occasion, ces jours-ci, de causer confidentiellement avec un des chefs du parti catholique, homme bien au courant de la question du Congo et fréquemment en rapport avec le Roi. Celui-ci me disait que le Congo inspire peu de confiance, et qu'on aurait tort de compter beaucoup sur le Roi pour des secours pécuniaires. Quoi qu'il en soit, nous pensons qu'il

(30) Voir J. JANSSENS à P. BECKX, Bruxelles, le 20 février 1879.

vaudrait mieux s'appuyer sur le Roi le moins possible, afin de mieux garder toute sa liberté d'action. Mais aussi nous sommes dans cette persuasion, que si nous voulons faire un appel aux catholiques Belges en faveur de la nouvelle mission africaine, l'argent ne nous ferait pas défaut. La difficulté n'est donc pas là.

b) *Ressources d'hommes.* Ici se trouve pour nous le nœud de la question. La Province Belge se trouve déjà surchargée d'œuvres de toute espèce, auxquelles notre personnel suffit à peine. Impossible pour nous d'accepter une nouvelle mission tant soit peu importante sans compromettre la formation des nôtres ou sacrifier les œuvres déjà entreprises.

Votre Paternité sait que déjà nous avons l'importante mission de Calcutta. Là se trouvent 18 millions d'hommes à convertir: 18 millions d'hommes confiés exclusivement aux Jésuites Belges. Pour juger du bien qu'on y fait et qu'on peut espérer d'y faire dans la suite, il suffit de jeter un coup d'oeil sur la statistique des conversions d'adultes pendant les quatre dernières années. Il n'y a que peu d'années qu'on travaille sérieusement à la conversion des indigènes, et voici les résultats obtenus:

Année 1880-1881: 307 conversions d'adultes.
Année 1881-1882: 592 conversions d'adultes.
Année 1882-1883: 785 conversions d'adultes.
Année 1883-1884: 1033 conversions d'adultes.

D'après les lettres de missionnaires et du supérieur de la mission, cette année 1884-1885 le nombre des conversions ira toujours croissant, si nous le voulions. Car il y a dans cette mission un magnifique élan; la moisson y est mûre et réclame de nombreux ouvriers. Jusqu'ici nous avons envoyé annuellement quatre ou cinq Pères ou Scholastiques: c'est tout ce qu'il nous est possible de donner; mais si nous pouvions envoyer aux Indes deux fois plus de missionnaires, nous aurions le double de conversions.

Evidemment, ce que nous donnerions au Congo, nous devrions le soustraire aux Indes. Pouvons-nous ainsi abandonner le certain pour l'incertain? Cette réflexion, si je ne me trompe, est de nature à faire impression sur l'Eminence, Cardinal Simeoni; car, sans aucun doute, la Sacrée Congrégation de la Propagande s'intéresse à la conversion des Indiens autant qu'à celle des Africains.

Je le sais, Mon Très Révérend Père, la mission du Congo a quelque chance de devenir populaire en Belgique, et, si nous l'acceptions, elle

nous vaudrait probablement beaucoup de vocations. Mais les nouvelles recrues doivent être formées, et ce n'est qu'après sept ans qu'elles commencent à apporter à la Province un secours utile. En attendant, nous devrions pour fournir des hommes au Congo, ou laisser languir notre belle mission de Calcutta ou compromettre la formation des nôtres. A peine commençons-nous à être à flot pour les études ordinaires de philosophie et de théologie, nous songeons maintenant à former de bons professeurs et des prédicateurs en accordant largement le *biennium* de préparation; mais nous devrions y renoncer si nous étions chargés de la mission du Congo. Et que serait-ce si, avec tout cela, le secours des Pères français venait à nous faire défaut, comme nous devons nous y attendre d'une année à l'autre. Et s'il nous fallait cinq années d'études théologiques? Notre embarras alors serait extrême. Je n'ai pas besoin d'insister là-dessus auprès de Votre Paternité qui se montre si pleine de sollicitude pour la formation des nôtres.

II. *Question des fruits à attendre.* Nous ne savons pas d'une manière bien précise quelle serait la situation de nos Pères au Congo. Notre position serait-elle bien avantageuse dans cette mission à laquelle le Roi nous convie? L'expérience faite par la Province belge il y a quarante ans, dans une autre mission entreprise aussi à la demande du Roi, et sous le patronage du Roi, doit nous donner beaucoup à réfléchir. Je joins à cette lettre la triste histoire de la *mission de Guatemala* extraite de nos lettres annuelles de 1843-1844. N'est-il pas à craindre que ce qui a fait échouer la mission de Guatemala en moins de deux ans, n'entrave du moins le bien dans la mission du Congo?

a) *Quelle population trouverons-nous au Congo?* Dans le Congo, comme à Guatemala, nos Pères se trouvent en présence de beaucoup d'Européens, aventuriers de toute espèce, gens sans ressources, sans mœurs et sans foi, n'ayant nullement le respect du prêtre et neutralisant notre influence sur les indigènes par leurs paroles et leurs exemples. Combien notre position est plus belle aux Indes où la religion catholique n'a aucune peine à se faire respecter!

b) *Sous quel gouvernement serons-nous au Congo?* Malgré les bonnes intentions de notre Roi, il est probable que les libéraux et même les francs-maçons auront une large part dans le gouvernement et toute l'administration temporelle. De là, pour notre ministère bien des entraves à craindre. Dans les Indes, le gouvernement anglais nous laisse pleine liberté d'action.

c) *Quelle sera la situation de la Compagnie vis-à-vis des autres ordres religieux, et surtout vis-à-vis du clergé séculier?* Car les Jésuites ne seront pas seuls au Congo. Nos Pères seraient-ils chargés d'organiser la mission tout entière, leur assignerait-on un district confié exclusivement à leurs soins, seront-ils mêlés au clergé séculier et sous les ordres d'un Préfet ou Vicaire Apostolique pris dans le clergé séculier. La question m'a paru importante et j'ai cherché à l'éclaircir, sans y résussir tout à fait. Comme je savais que Monseigneur Gautier, vicaire général de Malines, a été chargé par Nosseigneurs les Evêques de traiter la question religieuse du Congo avec le Roi et la Propagande, je suis allé trouver ce prélat récemment rentré de son voyage à Rome, et voici ce que j'ai appris de lui:

Le Roi désire avant tout qu'il n'y ait au Congo que des missionnaires Belges. Les Français et les Portugais, dit-il, sont trop absorbants, et mêlent trop facilement la politique à la religion. Mgr Lavigerie avait établi déjà une station dans un petit coin à l'extrémité du nouvel Etat du Congo; il a obtenu temporairement d'y rester; mais cela est peu de chose et n'entame en rien la question du Congo. D'ailleurs, Mgr Lavigerie n'a aucune promesse pour l'avenir. Le Roi a demandé des prêtres du clergé séculier belge pour accompagner les Belges qui iront s'établir au Congo et y fonder des stations. Cette demande du Roi a été favorablement accueillie par Nosseigneurs les Evêques, et il est décidé qu'on établira à Louvain un Séminaire africain pour des séminaristes se destinant au Congo. Monseigneur Gautier a demandé au Roi s'il excluait les Jésuites et autres religieux? Le Roi a répondu qu'il désirait beaucoup le concours des Jésuites, et il a chargé Mgr Gautier de lui obtenir ce concours, en agissant auprès du Cardinal Simeoni: ce que Mgr Gautier a fait. Voici d'après Mgr Gautier, l'idée du Cardinal Simeoni: On établirait d'abord sur différents points, des stations indépendantes les unes des autres. Chaque station recevrait d'abord directement de la Propagande tous les pouvoirs nécessaires. Quant une station serait suffisamment importante, on lui donnerait un préfet apostolique avec pouvoirs plus étendus; plus tard, un vicaire apostolique. Monseigneur Gautier n'a pas su ou n'a pas voulu me dire d'une manière bien positive dans quelles conditions le clergé régulier se trouverait vis-à-vis du clergé séculier. Il m'a dit cependant, que, d'après le Cardinal Simeoni, le clergé séculier devrait toujours se tenir dans le voisinage des religieux, pour mieux rester dans la ferveur et se retremper parfois dans la retraite

etc. D'où je suppose que le clergé séculier occuperait les stations européennes où il exercerait les fonctions paroissiales; les religieux seraient les vrais missionnaires auprès des indigènes. Très probablement la hiérarchie serait là-bas à peu près comme en Belgique, et aussi les rapports entre religieux et prêtres séculiers. Il ne s'agirait donc pas pour la Compagnie de rien organiser ou diriger là-bas, mais seulement de missionner autour des différentes stations dirigées par les prêtres séculiers. Peut-être cela ne serait-il pas plus mauvais pour nous. Mais ne semble-t-il pas, Mon Très Révérend Père, que si la position doit être telle, les Jésuites ne doivent pas tant se presser d'aller au Congo. Ce que l'on doit faire tout d'abord, c'est d'établir des stations européennes, et les prêtres séculiers seront là pour exercer auprès d'elles leur ministère. Ne convient-il pas aussi que ceux-là partent d'abord qui doivent organiser et diriger la mission? Plus tard, on verrait mieux jusqu'à quel point la coopération des Jésuites peut être nécessaire ou utile.

Je n'ai rien dit, Mon Très Révérend Père, du climat meurtrier des territoires du Congo, situés en totalité des deux côtés de l'équateur, jusqu'au 5° degré de latitude nord et sud. Ce n'est pas là ce qui doit nous arrêter, si d'ailleurs les conditions sont telles que nous puissions espérer un plus grand bien dans ce pays. Je n'ajouterai qu'une seule remarque. Le Roi des Belges demande des Jésuites Belges. Mais la souveraineté du Congo n'est pas héréditaire, et après notre roi, ce sera peut-être un prince allemand ou anglais qui sera souverain du nouvel Etat. Est-il donc si important que ce soient les Jésuites Belges qui soient chargés de cette mission?

Après tout, Mon Très Révérend Père, nous n'oublions pas que nous sommes enfants d'obéissance. Si Votre Paternité trouve que nous devons nous offrir pour cette mission du Congo, ou si la Sainte Congrégation de la Propagande nous l'impose, on nous trouvera tout prêts.

Je me recommande instamment aux prières de Votre Paternité et la prie de bénir

son très humble serviteur et fils en J.C.

J. Van Reeth, s.J.

Bruxelles, le 5 mai 1885.

509. - Ch. LOYER à M. STRAUCH.
A.E.B., Papiers Strauch, n° 410, original.

(11 mai 1885.)

Monsieur le Colonel,

Vous m'avez dit que vous vouliez l'unité administrative dans l'Etat. Vous m'affirmez qu'on procède en ce moment à l'organisation du séminaire africain. Si le fait est exact, au nom de qui s'y exercera l'autorité ? de la Propagande ? ou de Mgr de Malines ? Prenez garde ! Si Mgr Gautier régit au nom de la Propagande, le séminaire devient le premier crou de l'engrenage où vous passerez tout entier. Si vous tenez à être renseigné sur ce point capital, à mon avis, le mieux est de le faire par correspondance, afin d'avoir des choses positives, une conversation laissant prises à des retours et à des équivoques.

En bon galop et entre nous.

Profonds respects,
Ch. Loyer.

11 mai 1885.

510. - Ch. LOYER à M. STRAUCH.
A.E.B., Papiers Strauch, n° 413, original.

(18 mai 1885.)

Monsieur le Colonel,

Je ne suis nullement tranquillisé par ce que vous m'avez confié hier: non satis liquet! Mgr Gautier, dites-vous, est armé d'une délégation directe. Mais au nom de qui exerce-t-il cette délégation? Est-ce de la Propagande? Si c'est ainsi, vous tombez dans l'ornière que vous voulez éviter. Si c'est au nom de Mgr de Malines, Mgr Gautier ne peut régulièrement tenir ses pouvoirs que de celui-ci et non de la Propagande. Pour moi, je reste persuadé que l'équivoque persiste, que le Roi entend une chose tandis que Mgr de Malines en comprend une autre. Les mots doivent être pris tels qu'ils sonnent et dans leur sens le plus rigoureusement exact, quand il s'agit de juridiction ecclésiastique.

J'ai déjà eu l'honneur de vous le dire; pour y voir clair une simple question est à poser et *par écrit:* au nom de quelle autorité s'exercera la juridiction ecclésiastique sur les *prêtres séculiers Belges* envoyés au Congo? Exigez qu'on vous réponde d'une manière *positive et précise,* et vous reconnaîtrez alors que j'avais raison de vous crier de prendre garde.

N'acceptez, en principe, ni *vicaire* apostolique, ni *préfet* apostolique, titres que confère la Propagande et qui relèvent d'elle, mais un simple vicaire général, délégué de Malines

Toujours entre nous.

Profonds respects.

Ch. Loyer

18 mai 1885.

511. - J. SIMEONI à E. GAUTIER.

A.M., Goossens, X, *Séminaire africain de Louvain,* original.

P.F.R., Lettere..., vol. n° 381, 1885, fol. 379-380, copie (31).

M. STORME, *Evangelisatiepogingen...* (Bruxelles, 1951), p. 626-629.

20 Maii 1885.

Cum litteras R.D. Aloysii Van Weddinghen, Aulae Regiae Belgicae Eleemosymarii, saepius ad me de novo Lovaniensi Seminario pro Africanis Missionibus scriptas iterum perlegerim, ac tecum etiam quando Romam venisti, collocutus de eodem negotio fuerim, nunc breviter nonnulla cum de erigendo Collegio, tum de ipsis Missionibus in territorio Societatis Internationalis incipiendis innuere aggrediar, ut sanctum hoc opus ea prudentia ac discretione decernatur, qua finis a Rege Belgarum et maxime a Sancta Sede intentus obtineri tuto queat.

In primis vero accidit ut considerationi tuae subjiciam, non admodum perspicuam mihi videri missionem quae Delegato Collegii assignatur. De illo enim dicitur, debere apud hoc Sacrum Consilium pro Rege et pro Archiepiscopo Mechliniensi fungi ministerio intermediarii, qui res Seminarii ejusdem deferre teneatur. Jamvero compertum est, Sacram Congregationem, si quid ad Regem deferre velit, quo missiones opus habeant, uti ministerio Apostolici Nuntii, si quid vero Archiepiscopo

(31) La copie présente de multiples fautes de distraction du copiste que nous ne relevons pas ici.

Mechliniensi significandum habeat, directe ad illum scribere solere; immo potius supervacaneum hujusmodi officium videri possit, et tale quod aliquando valeat confusionem ingerere.

Quod vero spectat ad promissionem inserviendi stationibus Missionum ab alumnis edendam, recolendum est eos qui Missionibus sese dedunt nedum promissionem sed juramentum emittere debere operam dandi servitio talis Praefecturae vel Vicariatus. Itaque ordinarie loquendo hujusmodi alumni et ad titulum Missionis ordinandi sunt, ac jurejurando, ut supra dictum est, praecise pro missione memorata sese obstringere debent.

Tertium succedit animavertendum quod spectat ad desiderium Majestatis Suae ut nimirum Seminarii alumnis stationes commerciis addictae assignentur in quibus et erga europeos et erga indigenas ministerium exerceant, contra vero missiones pro universis iis pagis alicui Ordini vel Instituto religioso tribuantur. Id quidem cum alumni praeparati fuerint potest obtineri, non autem primis temporibus quibus capellani haberi nequeunt. Hoc itaque tempore per viros religiosos necessitati missionum providendum certe foret. Prima itaque cura erit, ut religiosi isti quaerantur, quibus ab initio rerum summa credenda est, ipsaeque stationes secus flumen Congum, quae suo tempore sacellanis Seminarii Lovaniensis tribuendae essent.

Porro antequam cum Recollectis de hoc agatur, Patres Societatis Jesu consulere volui, quos sciebam primum Regi placuisse. Ad illos igitur dedi litteras, ad quas ubi responsum accepero, statim significabo. En porro novarum missionum latitudo est ut facile non uni tantum religioso instituto, sed et pluribus locus esse in iis possit.

Cum vero jam in territorio Societatis internationalis, tum apud lacum Tanganica, tum in regione occidentali quae a Statione Stanley Pool non procul abest, missionarii ab Eminentissimo Lavigerie designati jussu Sacrae Congregationis jamdiu degant, hoc examinandum est scilicet an illi praesertim in secunda regione remanere debeant aut, siquidem id lubeat, an pars determinata territorii ipsis assignanda sit, ne forte si abs lege vagentur, sacerdotibus Belgicis sive stationum sive missionum novarum, quas forte alicubi constituere contingat, impedimento sint.

Hac super re oportet vel ab initio perspicue res disponere, ne forte in posterum disceptationibus aut jurgiis ansa praebeatur. Qua de re si statim scribas, erit mihi acceptissimum quod adveniente brevi in Urbem praedicto Eminentissimo viro, possim pacate cum eo de his agere ac

difficultates, si forte occurrant, removere, si tamen valeam illum inducere ad missionarios suos revocandos.

Denique te rogem oportet ut programma regularum Collegii ad me mittendum cures quod Sacrae Congregationi approbationi exhibeam.

512. · A. VAN WEDDINGEN et E. GAUTIER à J. SIMEONI.
P.F.R., S.R.C., Congo, vol. VIII, 1861-1886, fol. 914-915, original.

Lovanii, die 26 maii 1885.

Eminentissime Princeps,

Litteris Eminentiae Vestrae, quas die 20 maii Domino E. Gautier transmittendas voluit, quam primum respondendum ex voto Tuo censuimus, licet, ob Regis absentiam non omnibus Tuis quaesitis, Vir Eminentissime, in praesenti fortasse valeamus ad amussim satisfacere.

Ac primo, munus Delegati, sive Intermediarii inter Sacram de Propagande Fide Congregationem et Seminarium mox erigendum, non fore constituendum perbene intelleximus, atque eâ de re nulla in posterum heic exsurget expostulatio.

Juramentum sese addicendi propriae suae missionis obsequio alumni in seminarium recipiendi emittere tenebuntur.

Eminentiae Tuae jussa et ordinationes, de religiosis viris quibus initio demandanda erit catholicorum communitatum cura, religiose per omnia exsequemur.

Nihil in toto hoc negotio perficietur quod possit ullam parere difficultatem missionariis qui in stationibus nostris operam suam tam laudando zelo navarunt. Atque, ut Eminentia Tua Domino Gautier, Romae versanti, asseverare dignata est, illud optamus unice, ut Capellani stationum nostrarum immediate Sacrae de Propaganda Fide Congregationi subjiciantur, constitutis ad arbitrium Tuum et Sancti Illius Coetus, pro rerum opportunitate, Praefectis Apostolicis sive etiam Episcopis, ut Tibi visum fuerit.

Quae vero de iis missionariis agendum sit qui uni aliove nostrarum missionum territorio modo jam sunt addicti, illud ex mutuâ tum Eminen-

tiae Vestrae cum Eminentis Domini Cardinalis de Lavigerie (*sic*) sententiâ atque, si opus fuerit, Regis Belgarum consilio, dato tempore, facile ac pacate definiri jam poterit.

Programma statutorum seminarii mox ad Eminentiam Vestram mittendum curabimus, postquam in ipso Parisiensi Missionum Collegio veluti vivam ejusmodi seminarii rationem ipsi viderimus, ut res momenti maximi eâ discretione ac maturitate decernatur quae tum Tuis, Summe Princeps, tum Regis consiliis respondeat. Neque moras in eo negotio admittemus ullas.

Hisce porro informationibus, Princeps Eminentissime, Rege mox huc reduce, ea addenda curabimus quae Eminentiae Vestrae vota explere censebuntur.

Interea, Eminentiae Vestrae nos humillime profitemur, servos ac clientes devotissimos in Domino

Al. Van Weddingen
J.E. Gautier.

513. - A.M. ANDERLEDY à J. SIMEONI.
P.F.R., S.R.C., Indie Orientali, vol. XXV, 1884-1885, protocollo n° 2743, original.

(Fiesole, 28 Maggio 1885.)

Eminentissimo Principe,

I'ardai di rendere umilissime grazie a Vostra Eminenza Reverendissima della degnazione, colla quale si compiacque di farmi conoscere la nomina del Vicario Apostolico di Mangalor (n. 2049).

La ragione fu perchè voleva nel medesimo tempo sottomettere al savio parere di Vostra Eminenza le osservazioni che mi furono proposte *intorno alla missione del Congo,* sopra la quale, come mi referisse il Padre Assistente d'Italia, il P. Tiravegna, Vostra Eminenza avrebbe esternato un desiderio.

Si tratterebbe di mandare in quella parte dell'Africa de' Gesuiti del Belgio. Sua Maestà il Re lo desidera. Ma come la sovranità del Congo non è ereditaria, dopo il Re attuale vi potrà essere un Principe di

un'altra nazione. Se questo fosse Prussiano, i Gesuiti sarebbero probabilmente cacciati.

La difficoltà però sta nella mancanza di soggetti. Questi la Provincia del Belgio li debbe fornire a 24 case in Europa, tra le quali sono 14 grandi collegii, nei quali vi sono 6 mila scolari. Di più, c'è la missione di Calcutta affidata anche a quella Provincia con un gran Collegio, 5 Residenze e 15 stazioni per la conversione de' Pagani. Di quelli vi sono 18 milioni. Questa converzione colla grazia di Dio ogni anno fa progressi. Vi furono

l'anno 1881	307	conversioni di Pagani adulti
l'anno 1882	592	conversioni di Pagani adulti
l'anno 1883	785	conversioni di Pagani adulti
l'anno 1884	1033	conversioni di Pagani adulti

cioè più del triplo del 1881.

In quest'anno 1885 pare che il numero delle conversioni oltrepassarà le 2 mila, cioè il sestuplo dell'anno 1881.

E questa progressione crescerà, come sembra ogni anno colle nuove stazioni che bisogna stabilire necessariamente.

Ne segue che nella medesima proporzione si dovranno fornire i missionarii: ce ne vogliono per la cura de' convertiti, ed altri per continuare l'opera delle conversioni. Pare certo che con un pò di quella pace che ci lascia il governo inglese in dieci anni potremo arrivare al numero di 50 mila fedeli.

Questo però suppone che i missionarii si possano mandare in proporzione. Ma se siamo incaricati della missione del Congo, non potremo fornire il numero che adesso ogni anno viene destinato a quella missione. Quelli che daremo al Congo saranno sottratti dal numero di quelli che anderebbero a Calcutta, e saremo costretti di lasciare un bene certo per un bene incerto. Poi lascieremo un bene che non si farà per ora da nessun altro, mentrechè al Congo si provvede dai Vescovi del Belgio, i quali mandano preti per accompagnare que'loro fedeli che partano per l'Africa, e vogliono fondare a Lovanio un Seminario pel Congo.

Sarebbe dunque il mio debole parere di continuare l'opera della conversione degli infedeli nel Vicariato di Calcutta con tutte le forze disponibili; poi più tarde, si vedrebbe se converrebbe sottrarre una parte per aiutare il Congo.

(...)

Prego Vostra Eminenza di gradire i sentimenti della profonda venerazione, co'quali ho l'onore di protestarmi

Di Vostra Eminenza Reverendissima
Umilissimo devotissimo servo in C°
A.M. Anderledy
Vicario Generale della C.d.G.

Fiesole, 28 Maggio 1885.
Al Sua Eminenza Reverendissima
Il Signor Cardinale Giovanni Simeoni
Prefetto della S.C. de Propagande Fide.

514. - A.M. ANDERLEDY à J. VAN REETH.
J.S.B., Liber responsorum, vol. VIII, p. 275, copie. traduction.

(Fiesole, 31 mai 1885.)

Mon Révérend Père,
Pax Christi.

J'ai reçu votre bonne lettre du 5 mai; elle m'a servi beaucoup pour répondre à son Eminence le Cardinal Simeoni.

J'ai prié le Cardinal Préfet de ne pas nous charger de la mission du Congo et j'espère que son Eminence admettra nos raisons.

Commendo me in sanctis sacrificiis.
A.M. Anderledy, s.J.

Fiesole, 31 mai 1885.

515. - LÉOPOLD II à M. STRAUCH.
M.D.B., Papiers Strauch. Correspondance avec Léopold II, 85/28, original.

1 juin 1885.

(...)

De Rome on me demande nos intentions relativement aux religieux de Lavigerie dans l'Etat Indépendant. Nous en causerons dès ma rentrée

en ville. Je compte dire que nous n'y objectons pas, mais que nous désirons qu'ils se soumettent à la juridiction ecclésiastique Belge qui d'accord avec la Propagande gouvernera les âmes du nouvel Etat.

Léopold.

516. - LÉOPOLD II à M. STRAUCH.
M.D.B., Papiers Strauch, Correspondance avec Léopold II, 86/42, original.

7 juin (1885 ou 1886).

Si vous ne lui faites rien dire de contraire, d'Oultremont vous enverra après deux heures, ainsi qu'à M. Van Neuss et Van Eetvelde une invitation au dîner de demain.

Mgr Van Weddingen sera à ce dîner et il serait bon que nous saisissions cette occasion de répondre à sa lettre relative à la position au Congo des missionnaires Algériens.

Si vous dînez demain à Laeken, je vous prierai de venir au château dès 7 heures, afin que je puisse une demi-heure avant le dîner causer avec vous de ce point important.

Léopold.

517. - E. DE BORCHGRAVE à DE CARAMAN-CHIMAY.
A.E.B., Afrique, E.I.C., vol. I, document 32, original.

Constantinople, le
10 juin 1885.

Prince,

Le principal journal de Constantinople, l'*Eastern Express,* reproduit un article de la *Gazette de Voss,* de Berlin, relativement à la nouvelle, vraie ou fausse, de l'invasion de bandes arabes sur le territoire du nouvel Etat du Congo.

L'article dit, en terminant, que « les Arabes veulent, au nom du Sultan, anéantir l'œuvre du nouvel Etat ».

Dans la visite que je lui ai faite hier, le Ministre des Affaires étrangères, venant à parler du voyage du Roi à Berlin, me dit: « Il serait à désirer que le Gouvernement du nouvel Etat du Congo s'abstînt de faire de la propagande religieuse, en favorisant les missions chrétiennes catholiques, protestantes ou autres. Le nouvel Etat comprend au moins 20 millions de musulmans moins tolérants que ceux d'Europe, et qui, croyant leur foi menacée, seraient bientôt entraînés à des excès. Que l'on permet ces missions, soit; mais qu'on ne les protège pas ».

Assim Pacha passe pour un modèle de circonspection diplomatique. Son langage ne m'en a paru que plus digne d'être rappelé à Votre Excellence.

La Turquie, comme me le disait l'autre jour un ex-grand vizir, traverse une période de réaction. L'idée dominante du règne est le panislamisme. Aussi longtemps que Saïd Pacha aura la confiance du Sultan, cette idée ne pourra que grandir et produira des fruits là où les Musulmans ont le nombre et la force pour eux.

Peut-être les incidents de Zanzibar sont-ils une démonstration de la thèse que je viens d'indiquer. La presse allemande prend soin de ménager les Turcs et fait remonter la responsabilité de l'attitude de Saïd Bargasch à l'influence anglaise.

Veuillez (...)

E. de Borchgrave.

518. - A. BRESSON à Ch. LAVIGERIE.

P.Bl.R., D, 2, 127, original.

J. PERRAUDIN, in: *Zaïre*, 1958, t. XII, p. 51, résumé.

15 juin 1885.

(Le chanoine Ch. Loyer songe encore toujours à faire passer par Alger les membres du Séminaire africain de Louvain avant leur envoi au Congo. Il est persuadé que le Colonel Strauch et l'Archevêque de Malines ne sont pas éloignés de partager ses vues.)

Mais c'est là une combinaison qui n'est pas pratique.

519. - DE PITTEURS HIEGAERTS à DE CARAMAN-CHIMAY.
A.E.B., S.-Siège, vol. XVII, 1885, n° 13, original.

Légation de Belgique.
Rome, le 18 juin 1885.

Prince,

Le projet de loi présenté par le Ministère des Affaires Etrangères d'Italie au Sénat sous le titre de: « Facilités et encouragements aux missions, explorations, voyages et entreprises de colonisation italienne », dont vous trouverez ci-joint le texte français, a pour but d'octroyer aux Sociétés et aux Instituts, autorisés et reconnus par le Gouvernement en Italie et qui se proposent de porter par la voie des missions la civilisation en terre étrangère, la liberté d'aliéner leurs capitaux et d'en disposer selon la mesure de leurs besoins, sans devoir recourir à l'autorisation du gouvernement. Cette disposition s'applique aussi à la Propagande de la Foi. Il y aurait là une dérogation à l'arrêté par lequel la Cour de Cassation avait fait défense à la Propagande d'aliéner ses biens. Les jeunes gens se destinant au noviciat pour les missions seraient dispensés du service militaire, le temps que dureraient leurs études et continueraient de jouir de la même dispense s'ils devenaient missionnaires en Afrique ou en Orient.

Le projet de M. Mancini a trouvé un accueil peu favorable au Sénat; on lui reproche de faciliter la reconstitution indirecte de certaines corporations ecclésiastiques et d'ouvrir la porte à des fraudes sans nombre pour échapper au service militaire.

Ces observations sont suggérées en somme par les passions anti-cléricales qui paraissent obscurcir cette fois le sens politique si développé des Italiens. Ils n'entrevoient pas tous les avantages qu'il y aurait à rivaliser avec la France sur le terrain des missions et à le lui disputer avec succès à raison du nombre des missionnaires et des catholiques de race et de langue italiennes en Orient et dans l'Afrique septentrionale.

Le Vatican de son côté ne témoigne pas un enthousiasme bien grand pour une loi dont une des conséquences est seulement de rendre indirectement et en partie ce qui a été enlevé, il n'y a pas longtemps, à la Propagande.

Baron de Pitteurs Hiegaerts

520. - D. JACOBINI au Supérieur Général des Frères-Mineurs Récollets.

P.E.R., Lettre..., vol. n° 381,1885, fol. 357, copie.

20 Giugno 1885.

L'Eminentissimo Cardinale Prefetto prima della partenza di Vostra Paternità Reverendissima da Roma Le parlò del vivo desiderio esternato dal Re del Belgio di affidare ai RR.PP. Recolletti la missione del Congo. Ora trovandosi quelle stazioni prive di operai evangelici ed essendo state fatte in proposito ulteriori insistenze del prelodato Re, il sottoscritto Segretario di Propaganda per commissione del Cardinale Prefetto interessa vivamente Vostra Paternità a volersi adoperare del suo megliore perchè si rechi a fine il sudetto progetto.

521. - J. KRAFFT à H. CARRIE.

S.E.F., Congo français, Congo-Linzolo (1883-1887), 1885, original.

S.E.P., 181, A, I, copie.

St. Joseph de Linzolo
le 30 juin 1885.

Mon Révérend et Bien Aimé Père.

(...)

Voyages. Le R.P. Supérieur (= P. Augouard) nous a quitté, en compagnie du P. Paris pour aller faire un voyage à la Kasaï; c'est le 31 mai qu'ils prirent congé de la communauté.

(...) Ils ne sont embarqués que le 10 juin (...). Voici maintenant ce que nous dit le R.P. Supérieur dans une lettre datée du 19 juin, de Ngandchou, poste français. (...) Ils ont mis huit jours pour atteindre Msouata, station abandonnée par les « Etats libres ». Cette station est placée dans une position magnifique et ferait parfaitement notre affaire. (...)

Le 19 juin, nos confrères sont déposés à Ngandchou afin qu'ils puissent aller voir Makoko. (...)

A 5 heures au-dessus de l'Equateur et à l'embouchure d'une grande rivière, il y a encore un poste belge que l'on doit supprimer et que le R.P. Supérieur espère obtenir de M. Massari; cela simplifierait beaucoup la question et lui permettrait de redescendre avec le même vapeur.

(...)

Kasaï. Quand j'étais à la côte, on parlait beaucoup et d'une manière fort avantageuse de la belle vallée de la Kasaï. Ici, dans l'intérieur, ni Français, ni Belges, ni Anglais n'en veulent rien savoir. Les explorateurs les plus grands n'en connaissent pas long. Peut-être a-t-on donné un autre nom à la Kasaï? En passant quelque temps à explorer les régions voisines de ce que l'on nomme la Kasaï, on pourrait sans doute la découvrir et lui donner son vrai nom.

(...)

P. Krafft.

522. - P. AUGOUARD à H. CARRIE.
S.E.F., Congo français, Congo-Linzolo (1883-1887), 1885, original.

Poste français de Ngandchou, 30 juin 1885.

Mon Révérend et bien cher Père,

Ci-joint, je vous envoie un commencement de relation que je voulais faire plus longue, mais j'aperçois le vapeur qui vient nous chercher et je suis obligé de terminer ma lettre pour la donner à une pirogue qui va descendre.

Les « Etats du Congo » suppriment la plupart de leurs stations. Pendant que M. Massari relevait celles de la rivière Koua, nous sommes restés à Ngandchou, d'où nous sommes allés voir le fameux Makoko qui ne vaut certainement pas les 90 kilomètres aller et retour qu'il faut faire dans une plaine sans eau pour aller le voir. C'est un noir comme les autres qui reçoit le plus léger pagne ou le moindre collier de perles, malgré les nombreux cadeaux de de Brazza. Cependant je crois qu'il a une certaine autorité: il nous a bien reçu et je vous en enverrai une assez intéressante relation que je regrette de ne pouvoir terminer aujourd'hui.

Je ne vois rien à faire de ce côté, tandis qu'à *Msouata* la position me paraît admirable à tous les points de vue. On m'a conseillé d'écrire au Colonel à Bruxelles pour confirmer la demande que j'ai faite à Vivi et j'espère que vous ne me blâmerez pas de l'avoir fait.

Les journaux belges annoncent pompeusement la fondation d'une loge maçonnique au Congo pour faire concurrence aux frocards qui ne savent que *capter les testaments*... Je ne sais ce qu'il adviendra de tout cela, mais nous ferons notre devoir partout et toujours.

(...)

Notre voyage se fait avec une lenteur désespérante. Déjà un mois depuis notre départ de Linzolo, et nous ne sommes encore qu'à cinq jours du Pool. Nous ne serons de retour qu'à la fin d'août probablement. (...)

P. Augouard.

523. - J. GREINDL à DE CARAMAN-CHIMAY.
A.E.B., Afrique, C.A.B., vol. IV, n° 56.

Lisbonne, le 2 juillet 1885.

Mon Prince,

J'ai l'honneur de recevoir votre lettre du 26 juin 1885 (...).

Le Ministre des Affaires Etrangères n'a pas répondu au passage du discours de M. Barros Gomès relatif à la juridiction religieuse et à la création d'un institut annexé à l'Université de Louvain.

M. du Bocage a eu l'occasion de m'expliquer les motifs de son silence. L'acte général de la Conférence de Berlin, m'a-t-il dit, proclame la liberté des cultes dans le bassin du Zaïre. Chacun peut donc y envoyer des missionnaires comme il le veut. Il y a seulement à réserver la juridiction que possède l'évêque d'Angola en vertu d'une délégation du Saint-Siège sur les *territoires qui appartiennent au Portugal*. Mais c'est, d'après Son Excellence, une question qui n'est pas encore suffisamment étudiée et qu'il est préférable de ne pas traiter d'une manière incidente à propos de la discussion des conventions de Berlin.

Vous remarquerez, Mon Prince, que le langage du Ministre des Affaires étrangères ne concorde pas avec celui que le Ministre de la Marine a tenu au Nonce à Lisbonne et dont je vous ai fait part par mon rapport

du 29 avril n° 175/113. Je n'attache pas cependant à cette divergence plus d'importance qu'elle ne mérite. Elle prouve simplement que le gouvernement portugais n'a pas encore délibéré sur cette affaire et arrêté la politique qu'il lui convient de suivre.

(...)

Greindl

Au Prince de Caraman-Chimay
Ministre des Affaires étrangères
Bruxelles.

525. - M. STRAUCH à LÉOPOLD II.

M.D.B., Papiers Strauch, Correspondance avec Léopold II, n° 85/49, original.

(Bruxelles, 5 juillet 1885.)

Sire,

M. Baynes nous propose de faire publier par nos journaux l'adresse que la *Baptist Missionary Society* a présentée au Roi mercredi dernier. Le public belge verra ainsi, dit-il, comment on apprécie à l'étranger l'œuvre de Votre Majesté.

L'idée de M. Baynes m'a paru très bonne. Avant de la soumettre au Roi, j'ai voulu connaître l'avis du Baron Lambermont sur l'opportunité de cette publication au point de vue du parti catholique.

Le Baron Lambermont m'a envoyé hier soir le Comte Pierre Vanderstraeten pour me dire que la publication de l'adresse aurait pour effet:

1) de stimuler le zèle des catholiques en faveur des missions en Afrique;

2) de leur causer de déplaisir en leur montrant les progrès déjà réalisés avec notre concours par les missionnaires protestants.

Il a ajouté que ce dernier inconvénient serait atténué si la publication ait lieu par un journal libéral, comme l'*Indépendance.*

En ce qui me concerne, je suis d'avis que les avantages de donner de la publicité à cette adresse l'emportent et de beaucoup sur l'inconvénient signalé par le Baron Lambermont.

J'ai l'honneur de prier Votre Majesté de me faire connaître sa décision. Si cette décision était affirmative et que le Roi voulut que la publication ne fût pas retardée, il suffirait de me téléphoner: « Avis affirmatif ». J'ai plusieurs exemplaires de l'adresse, je m'empresserais d'en envoyer un à l'*Indépendance*.

Je proposerais également au Roi d'en envoyer un exemplaire à M. Gantier ou à M. Frendorff, correspondant à Berlin de la *Gazette de Cologne*. La publicité de l'adresse des missionnaires protestants produirait un bon effet en Allemagne, où l'on n'a pas été enchanté, bien qu'on n'en ait pas parlé, de la remise de la station de Karema à des missionnaires catholiques.

J'interpréterai le cas échéant les dépêches:

« Avis affirmatif » par « Remettez à l'*Indépendance* ».

« Avis affirmatif Berlin » par « Remettez à l'*Indépendance* et envoyez à M. Gantier ».

« Avis affirmatif Berlin Cologne » par « Remettez à l'*Indépendance* et envoyez à M. Gantier et à M. Frendorff ».

J'ai (...)

Bruxelles, 5 juillet 1885.

Strauch.

526. - LÉOPOLD II à M. STRAUCH.

M.D.B., Papiers Strauch, Correspondance avec Léopold II, n° 85/49, original, sur lettre de Strauch du 5 juillet 1885.

(6 juillet 1885.)

La Société royale de Géographie de Londres, la ville de Hull ont pris des résolutions me félicitant de la création de l'Etat Indépendant du Congo. Les journaux le diront. Cela étant, je ne suis pas d'avis de publier l'adresse des Baptistes.

Vous pourriez remercier M. Baynes de sa lettre lui répéter que sa visite m'a fait grand plaisir et que tous les journaux Belges en avaient

rendu compte (32) et que vous aviez fait tirer un certain nombre d'exemplaires en Français de l'adresse que vous aviez distribués aux amis du Progrès en Afrique.

Gantier est à Bruxelles. Je pense qu'il voudrait un poste dans les bureaux de l'Association. Je ne sais si je n'aurai pas intérêt à le lui accorder. Je lui donnais 12 mille francs. J'ai réduit à 6 mille et si vous trouviez utile de lui donner un poste de 4 mille, je pourrais encore réduire à ce chiffre ce qu'il touchait. J'entends qu'il ne recevrait plus rien de la liste civile et 4 mille francs seulement de l'Association.

527. - Ch. CROONENBERGHS à A. LAMBERMONT.
A.E.B., L.O.C., t. 1885-1886, doc. n° 760/2 de la série complète, n° 169 du volume, original.

Ilongh Bucks, Windsor
6 juillet 1885.

Monsieur le Baron,

Dans les entrevues dont vous avez bien voulu m'honorer à Bruxelles, je vous ai dit l'objet de ma difficile mission. N'ayant autre chose pour soutenir et développer notre œuvre de civilisation et d'évangélisation dans les régions du Zambèze que les ressources de la charité catholique, je suis envoyé en Amérique et en Australie pour y donner des Conférences et des Sermons de Charité afin de solliciter l'assistance du nouveau monde en faveur des délaissés du vieux monde. Bien faire coûte cher.

Il me serait d'un grand secours de recevoir de vous, Monsieur le Baron, quelques lettres d'introduction auprès des personnes influentes dans des villes comme New York, Philadelphie, Boston, Chicago, Quebec ou autres. Un mot de vous me ferait trouver conseil et au besoin protection dans le monde tout nouveau pour moi.

(...)

Bien entendu, je ne demande cela que dans le cas que vous puissiez le faire sans gêner qui que ce soit, et sans léser le moindre de vos propres

(32) Par exemple: *Courrier de Bruxelles*, 6 juillet 1885.

intérêts; sinon, ne le faites pas. J'avais pensé vous faire cette demande de vive voix; mais les entretiens avec Mgr de Haerne et avec M. le Lieutenant Van Gele m'ayant pris toute la journée de mon départ, il m'a été impossible de vous saluer une dernière fois avant de quitter la Belgique.

Quelques remarques utiles au succès de l'œuvre belge de Sa Majesté le Roi au Congo me sont encore venues à l'esprit; et je vous les soumets respectueusement.

Le P. de Souza dans ses manuscrits (du XVIII[e] siècle) sur les régions du Zambèze émet cet avis:

« Il est absolument nécessaire que l'arrivée des nouveaux venus sur les fleuves de l'Afrique soit mesurée selon les mois favorables. Ces mois sont différents pour diverses latitudes et diverses distances sur un même fleuve ».

Suit la détermination des mois et semaines favorables (...) et il ajoute: « Y arriver à contretemps, c'est aller à une mort certaine. Tous ceux qui sont arrivés dans les bons mois indiqués aux différentes stations, ont vécu aisément. Tous ceux qui sont arrivés hors de ces mois, sont morts après peu de jours ou semaines ».

Je confirme par la liste de nos défunts et de nos survivants l'exactitude de la remarque du Père de Souza pour ces 5 ou 6 dernières années. Il sera facile, Monsieur le Baron, de voir par la statistique de vos décès quels sont pour le Congo les mois favorables.

La seconde remarque regarde le tempérament. Je considère la constitution et la chevelure de M. le Lieutenant Van Gele comme caractéristique du tempérament qui a chance de vie dans les régions intertropicales de l'Afrique. En outre, les tempéraments qui correspondent à une chevelure tranchée et touffue, je les ai vus résister dans l'intérieur. Ceci, ceteris servandis.

Enfin, il m'est encore venu à l'esprit que la colonie belge pourrait dans un temps donné étendre son commerce d'ivoire jusqu'aux Baroetsi du Haut-Zambèze; leur roi réside à Katongo sur la rive gauche du fleuve. Dans ce cas une députation avec un beau fusil à deux coups et un revolver comme présents de Sa Majesté, et expédiée du Congo, serait chose préalable.

Les mulâtres d'origine portugaise trafiquent jusque là, en partant de Tété, Zumbo.

Je garderai bon souvenir, Monsieur le Baron, des entretiens que vous m'avez accordés. Que Dieu vous guide dans toutes vos généreuses entreprises, ainsi que Sa Majesté le Roi.

Je vous suis dévoué et reconnaissant
Ch. Croonenberghs s.j.
de la mission du Zambèze

Une réponse me trouvera, Farm street 31, Berkeley square, London IV.

528. - M. STRAUCH à LÉOPOLD II.
M.D.B., Papiers Strauch, Correspondance avec Léopold II, n° 85/50, original.

(9 juillet 1885.)

Au Roi.

Sire,

J'ai eu une très longue conférence avec le Baron Lambermont au sujet de la question ecclésiastique. Avant de donner un avis quelconque, le Baron Lambermont tient à avoir connaissance de la correspondance échangée avec Rome, ainsi que des engagements déjà contractés vis-à-vis de la Propagande soit par Monseigneur Van Weddingen, soit par Monseigneur Gautier. Je dois aller voir Monseigneur Van Weddingen pour lui demander la communication de toutes les pièces qu'il possède et m'entendre avec lui sur le jour où nous pourrions nous réunir.

Jusqu'ici, nous ne sommes d'accord que sur la nécessité d'éliminer Monseigneur Lavigerie du nouvel Etat ou tout au moins d'y limiter son action à un minimum. Il reste à chercher comment ce but pourra être atteint sans manquer aux engagements déjà pris.

(...)

Strauch.

Bruxelles, 9 juillet 1885.

529. - LÉOPOLD II à M. STRAUCH.
M.D.B., Papiers Strauch, Correspondance avec Léopold II, n° 85/50, original. Note écrite en marge de la lettre de STRAUCH, datée du 9 juillet 1885.

9 juillet 1885.

Vous ferez bien d'engager Mgr Van Weddingen à venir chez vous et à lui demander tous les renseignements nécessaires pour émettre un avis motivé.

Vous perdrez trop de temps si vous alliez chez Mgr Van Weddingen.

Léopold.

530. - H. CARRIE à A. EMONET.
S.E.P., 472, I, 1885, original.

Landana, le 15 juillet 1885.

Mon Très Révérend Père,

Je n'ai que le temps de vous accuser réception de votre n° 5 du 30 mai...
P.S. Je confie ce pli à M. le Dr Lucan.

Je vous envoie ci-inclus quelques papiers de M. l'abbé Guyot. Vous verrez par là que nous avons bien failli perdre une grande et belle partie de notre mission!

P. Carrie.

531. - J. DUPONT au Supérieur Général des Pères Blancs.
P.Bl.R., C, 17, 167, original.
J. PERRAUDIN, in: *Zaïre,* 1958, t. XII, p. 59, résumé.

7 août 1885.

(Annonce son arrivée à Vivi, où il est avec ses compagnons depuis le 29 juillet.)

532. - H. CARRIE à A. EMONET.
S.E.P., 427, I, 1885, original.

Banane, 15 août 1885.

Mon Très Révérend Père,

(...)

J'arrivai le 18 juillet à Banane (...). Et comme le lendemain il y avait une bonne occasion pour remonter jusqu'à Mboma, je résolus d'en profiter. Nous nous embarquâmes (...) à bord de la *Ville d'Anvers*. Nous devions arriver le soir même à Mboma, en la compagnie du Colonel de Winton, chef actuel de l'Association, et auquel je tenais à parler au sujet de nos terrains à Nemlao (Banane), de Mboma et du Haut-Congo. Le Colonel devant partir immédiatement pour l'intérieur où il doit rester de trois à quatre mois, je n'avais pas d'autre occasion de lui parler. (...) Tout allait pour le mieux et nous apercevions déjà Mboma, dont nous n'étions plus éloignés que de 3/4 heure, lorsque notre vapeur filant avec une vitesse de 11 à 12 milles rencontre une roche qu'il escalade en partie et s'y fixe. Aussitôt des voies d'eau s'ouvrent de toute part (...); par malheur, nous n'avons qu'une très petite embarcation qui peut à peine porter trois personnes. Sur l'invitation du Colonel, je m'y jette avec deux noirs pour franchir la distance qui nous sépare de la terre. Il n'y a que 500 mètres environ, mais d'affreux tourbillons rendent ce court trajet très périlleux; plusieurs fois, en effet, notre embarcation, sans gouvernail, est saisie et tourne sur elle-même; enfin, à force de ramer, nous arrivons à la terre. Aussitôt je m'empresse de louer des pirogues fiotes pour aider au sauvetage (...).

Nous arrivons le lendemain à Mboma à bord d'un autre vapeur de l'Association (...).

Msouata. Nous avons obtenu du Colonel de Winton la station de Msouata qu'ils ont abandonnée. Elle est située à 5 jours de navigation au-dessus du Pool et presque en face du poste français de Ngandchou. J'ai dit au Père Augouard d'en prendre immédiatement possession et d'y établir deux Pères et un Frère. Il a également ordre d'acheter un terrain près de l'Equateur et d'en prendre possession par l'érection d'une grande croix.

Casaï. Par ces deux points, nous prenons réellement possession de la vallée de la Casaï, destinée à devenir un jour à elle seule une grande mission. Mais il ne suffit pas de prendre possession d'un vaste territoire,

il faut l'évangéliser en réalité. Car, si par cette occupation on empêche que d'autres y portent la foi, on se charge aussi de la responsabilité de ces âmes. C'est là une réflexion que je me permets de vous soumettre (...). C'est vous dire que nous devons nous occuper activement de cette vaste contrée. Mais pour l'évangéliser, il nous faut des ressources et un personnel spécial. Il faut en faire une mission à part, sans cela, nous n'obtiendrons jamais d'allocations propres pour ce pays.

Division de la mission en trois parties. Le temps nous semble venu de travailler à faire délimiter nos missions du Congo. Voici quel serait mon plan. Au nord, le vicariat apostolique du Loango, comprenant toutes les possessions françaises au sud de l'Ogooué; au centre, le vicariat apostolique de la Casaï, comprenant les territoires bornés au nord par le Congo, à l'est par la Casaï, à l'ouest par le Kouango et au sud par la préfecture apostolique de la Cimbébasie; sur la côte, la Préfecture apostolique du Congo proprement dite, comprenant, comme anciennement, toutes les possessions portugaises d'Angola et dépendances.

De fait, nous occupons dès maintenant ces trois grandes missions; la Préfecture par Landana et Saint-Antoine, le Loango par la maison du Loango et celle de Linzolo; la Casaï par Msouata et le poste avancé de l'Equateur. Reste Mboma qui sera naturellement soumis à la juridiction belge. A vous, Mon Très Révérend Père, à voir comment régler avec Rome et la Belgique notre situation dans les Etats du Congo. J'espère qu'enfin on s'occupera très activement de ces questions. (...).

P. Carrie.

533. - DE WAZIERS à A. EMONET.
S.E.P., 133, V, original (33).

(20 août 1885.)

Mon Révérend Père,

Dans un charmant voyage que je viens de faire à Anvers pour jouir des belles fêtes religieuses et artistiques à l'occasion du trois-centième anniversaire de la grande procession de Notre-Dame, je ne vous ai pas oublié.

(33) On a noté en tête de cette lettre: « Projet d'œuvre en Belgique. Ecrit à Mgr. Van den Berghe le 28 septembre 1885 ».

D'après votre désir autrefois exprimé, je crois vous avoir ouvert une porte en Belgique par laquelle vous voudrez entrer.

M'entretenant avec Mgr Van den Berghe, curé de la plus belle paroisse d'Anvers, il me dit tout l'intérêt qu'il portait à l'Afrique et son désir d'avoir aux environs d'Anvers quelques membres de votre Congrégation pour y diriger un orphelinat et une œuvre apostolique.

Il me citait même une contrée: Termonde, où les vocations sont abondantes.

Vous pouvez avoir une pleine confiance en Mgr Van den Berghe qui appartient à une famille considérable d'Anvers, très influente et capable de fournir des ressources. Déjà il a établi près de Bruxelles l'œuvre de Mgr Lavigerie et voudrait avoir la vôtre près d'Anvers.

Pour mon compte, je vous en féliciterais sous tous rapports. Difficile de trouver une meilleure contrée à la foi plus simple et plus vive.

Le moment est opportun. Le grand attrait de leur exposition était un roi du Congo avec son enfant et ses trois femmes. Les Belges savent qu'ils n'obtiendront rien que par les missionnaires et en particulier par les fils de Libermann dont Mgr Van den Berghe a lu la belle vie.

Mettez-vous, d'après son désir, directement en rapport avec lui, vous trouverez le plus sympathique accueil.

Pour moi, Mon Révérend Père, je serais trop heureux d'avoir été l'occasion d'un développement de votre œuvre.

Recevez, je vous prie, l'expression de mes sentiments les plus affectueux.

Comte de Waziers.

Le Sart par Croix (Nord), ce 20 août 1885.

534. - R. VERBIEST au Ministre Général de l'O.F.M. Récollets. *P.F.R., S.R.C., Congo,* vol. VIII, 1861-1886, fol. 923-724, original.

Laudetur Jesus Christus.

Mechliniae (Belgique), 24 Augusti 1885.
e conventu fra. min. Recollectorum.

Reverendissime Pater Minister Generalis,

Quam gratissimum mihi foret votis annuere tum Eminentissimi Domini Cardinalis Simeoni, Ordinis nostri Protectoris necnon Sacrae Con-

gregationis de Propaganda Fide Praefecti, tum Reverendissimae Paternitatis Tuae instantiis, concedendo paucos sacerdotes huius Provinciae pro missione Regni de Congo.

Ast, tot brevi abhinc tempore operarios nobis sustulit amara mors, tot alios infirmitas et provecta aetas sacro ministerio obeundo ineptos reddidit, ut omnino impossibile evaserit vel unum viribus validum ac pietate et scientiâ praeditum amittere. — Fundationes quas ante aliquot annos, rogantibus Superioribus Ordinis, in Regno Unito Angliae haec Provincia faciendas suscepit, uti et fere omnes Provinciae conventus majori indigent numero operariorum in vineâ Domini quam nunc habent: hinc factum est ut non paucas praeclaras fundationes nobis oblatas accipere non potuerimus. — Et quasi omnia in interitum non longe distantem Provinciae conspirarent, hucusque comparuit solummodo unus Postulans pro novo anno noviciatûs in fine mensis sequentis septembris incipiendi.

Horum, quaeso, consideratio impediat, quominus aliquis Religiosus huius Provinciae, quae novem jam dedit filios missionibus Imperii Sinensis, mittendus sit in Congo.

Benedictionem seraphicam enixe efflagitans magno venerationis sensu permaneo

Reverendissime Pater,
Reverendissimae Paternitatis Tuae
humillimus et obedientissimus filius
fr Rogerius Verbiest
Minister Provinciae S. Joseph et Belgii
fratrum minorum Recollectorum

535. - H. CARRIE à A. EMONET.
S.E.P., 472, I, 1885, original.

Landana, 9 septembre 1885.

Mon Très Révérend Père,

(...)

Le Dr Wissmann a redescendu le Casaï et est venu aboutir à Kouamouth à l'embouchure du Quango. Les missionnaires d'Alger disent que si le Casaï débouche réellement à Kouamouth, ils s'établiront à partir de ce point, et ainsi nous perdons par notre faute toute une mission. Si on

avait demandé à temps à Rome la division de la mission en trois parties, comme je l'avais proposé, ou aurait conservé ces vastes missions du plus haut intérêt; on se serait procuré en même temps des allocations pour les évangéliser (...).

P. Carrie.

536. - A. THYS à Fr. DE WINTON.
S.E.P., 375, I, copie.

Bruxelles, le 22 septembre 1885.

Monsieur l'Administrateur Général,

A la demande de Mgr De Haerne, l'un des illustres fondateurs de *l'Indépendance de la Belgique,* j'ai l'honneur de recommander d'une façon toute spéciale M. Emile Callewaert, missionnaire du Saint-Esprit, qui se rend en mission au Stanley-Pool.

Je vous prie de rendre à M. Callewaert tous les services qui seraient de nature à faciliter sa mission, pour autant, bien entendu, que les intérêts de l'Etat vous le permettent.

Agréez, Monsieur l'Administrateur Général, l'assurance de ma haute considération.

Pour l'Administrateur Général
Alb. Thys.

M. l'administrateur Général
de l'Etat Indépendant du Congo
à Vivi.

537. - D. DE HAERNE à E. CALLEWAERT.
S.E.P., 375, I, copie.

Saint-Josse-ten-Noode, le 24 septembre 1885.

Mon cher Monsieur,

(...)

Je regrette que le Roi n'ait pu vous recevoir. Pour réparer ce mécompte, j'ai eu recours à l'administrateur de l'Etat du Congo établi à

Bruxelles. Ci-joint deux lettres qui, j'en suis persuadé, vous seront bien utiles. L'une d'elles vous servira de recommandation auprès du Gouverneur Général du Congo, l'autre auprès du vice-administrateur. Je crois même que les relations qu'elles vous permettent d'obtenir de ces deux hauts personnages auront pour vous et pour votre sainte mission un effet plus important et plus efficace que l'entrevue que vous auriez eue avec Sa Majesté (34).

Je crois que vous feriez bien de communiquer à ces Messieurs mon discours sur le Congo que je vous ai envoyé (35).

J'attends de vos nouvelles avant votre départ d'Europe. Je tiens à savoir si les ornements d'église qu'on vous a envoyés vous suffisent.

Ayant l'occasion de voir ici aujourd'hui M. Stanley, je lui ai annoncé votre départ pour Stanley-Pool et l'ai prié de vous recommander à ses amis du Congo, à l'occasion, par lettre, ce qu'il m'a promis de faire. Je lui ai dit, en présence de deux autres administrateurs de l'Etat du Congo, M. le capitaine Thys et M. Valcke, que, d'accord avec les vues que je vous ai communiquées, de la part du Roi, vous allez établir avec vos collègues un orphelinat et y amener plus tard une école de sourds-muets (36). Une telle école appelle partout les bénédictions spéciales de Dieu et donne à ceux qui la dirigent une influence particulière au point de vue de la civilisation.

Je vous souhaite de tout cœur un heureux voyage sur terre et sur mer, où mes prières vous accompagnent.

Arrivé au Congo, vous aurez, je l'espère, la complaisance de me donner sans retard de vos nouvelles et de renouveler vos correspondances de temps en temps en m'indiquant bien votre adresse afin que je puisse vous répondre.

de Haerne.

(34) Le Père BARILLEC note en marge: « Le roi des Belges, auquel le Père Callewaert avait fait demander audience, à Ostende, ne l'a pas accordée, parce que ce Père dépend d'un supérieur français ».

(35) Voir *Annales Parlementaires, Chambre des Représentants,* Session 1884-1885.

(36) Le Père BARILLEC note en marge de ce passage: « Ce prélat est le directeur général de l'œuvre des sourds-muets en Belgique ».

538. - O. VAN DEN BERGHE à A. EMONET.
S.E.P., 133, V, original (37).

Anvers, le 29 septembre 1885.

Mon Révérend Père,

Monsieur de Waziers n'a pas relaté toute notre conversation. Je lui ai dit qu'il fallait d'abord chercher à obtenir le consentement de l'Ordinaire pour vous établir dans le diocèse de Malines. Cela va de soi, du reste.

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser est donc prématurée.

Je ne puis que vous engager, Mon Révérend Père, à demander à Sa Grandeur Mgr Goossens, archevêque de Malines, l'autorisation nécessaire, sans néanmoins parler de moi. Quand elle vous sera accordée, je m'empresserai de répondre à vos désirs.

Agréez, Mon Révérend Père mes hommages respectueux.

Votre humble serviteur,
O.M. Van den Berghe.

539. - A. EMONET à H. CARRIE.
S.E.P., 473, B, I, résumé.

Paris, le 30 septembre 1885.

N° 9, réponse à la lettre du 15 août.

(...)

4° *Avis du Nonce de Lisbonne;* d'après lettre du Père Eigenmann du 26 septembre 1885.

(...)

7° *Msouata, terrain à l'équateur.* Déjà dit que vous aviez pleine liberté d'action en vous proportionnant à vos ressources de personnel et d'argent.

8° *Un père portugais pour Landana.* Nous n'en avons pas et n'en aurons d'ici plusieurs années. Pas opposé à ce que l'un ou l'autre père se fasse naturaliser, mais doute fort que cela réussisse.

(...)

(37) On a noté en tête de cette lettre: « Répondu le 1er octobre 1885: simples renseignements et désir, voir ensuite ».

12° *Le Roi des Belges* a refusé audience au Père Callewaert quand il a su qu'il appartenait à une congrégation dont le Supérieur général résidait à Paris. Le Père vous racontera lui-même tout cela.

(A. Emonet).

540. - O. Van den Berghe à A. Emonet.
S.E.P., 133, V, original.

Anvers, le 3 octobre 1885.

Mon Révérend Père,

Je ne suis pas encore à même de répondre à votre lettre.

J'ai commencé une œuvre pour assister tous les missionnaires de l'Afrique. J'ai ensuite voulu étendre cette œuvre à tout le pays, en formant des comités pour venir en aide aux *Missions du Congo*. Sa Grandeur Mgr l'Archevêque, à qui j'ai soumis ce projet depuis plusieurs mois, ne s'est pas encore prononcé.

La raison secrète en est que je m'étais arrangé avec les missionnaires du Cardinal Lavigerie, qui ont établi une école apostolique près de Bruxelles, école à laquelle j'ai pu faire quelque bien. Je voulais donc former une œuvre pour le Congo, au moyen de comités de Dames à établir un peu partout en Belgique, afin de recueillir des ressources pour le Congo auquel tous les Belges s'intéressent aujourd'hui, par suite de l'œuvre de notre Roi.

D'autre part, l'Episcopat Belge voit la convenance de faire quelque chose pour l'évangélisation du Congo, et l'idée est née de fonder un Séminaire de missionnaires belges à l'Université de Louvain.

Le projet est à l'étude, mais il offre de telles difficultés que je ne m'étonnerais point de le voir abandonné. Mais tant qu'il ne le sera pas, l'Archevêque ne se prononcera pas sur mon projet, car éventuellement il veut se réserver le moyen d'obtenir les secours des Belges pour ce séminaire, tandis que moi, je veux chercher des ressources pour faire agir les missionnaires du Cardinal Lavigerie.

Je vous raconte tout cela et vous mets au courant de la situation. Vous voyez par vous-même que je ne puis pas me prononcer. La parole est maintenant à vous. A vous de voir s'il y a moyen de réfuter ce qui

semble s'opposer à votre projet. Enchanté d'entretenir une correspondance sur ce sujet. Mille hommages respectueux.

O.M. Van den Berghe.

541. - H. CARRIE à A. EMONET.
S.E.P., 472, I, 1885, original.

Landana, 10 octobre 1885.

Mon Très Révérend Père,

(...)

Les Pères Augouard et Paris sont ici depuis une quinzaine de jours. Ils vont repartir prochainement [...]. Dès leur arrivée à Linzolo, ils feront leur possible pour aller fonder la station de St-Paul.

St-Paul de la Kasaï. Cette station sera située à 5 jours de Brazzaville au confluent de la Kasaï et du Congo, sur un plateau dominant les deux cours d'eau, et jouissant d'une belle vue et d'un air pur. Il paraît que le pays est sain et le sol fertile (...).

Mission de la Kasaï. Par la découverte de Wissmann, nous voyons quelle est l'importance de cette rivière et de la contrée qu'elle arrose. La Kasaï navigable pendant plus de 500 milles, reçoit un grand nombre d'affluents également navigables et sillonnant en tout sens une immense et très fertile contrée, dont la population est incalculable. Quel beau champ pour une mission! (...) Si nous voulons avoir cette mission, il faut l'occuper immédiatement et surtout la demander sans retard à Rome, car nous ne manquerons pas de concurrents. Déjà nous aurons bien de la peine à nous sauvegarder des envahissements d'Alger. Vous savez que l'abbé Guyot devait fonder des stations au Pool et en remontant vers l'Equateur. Les nouveaux missionnaires d'Alger avaient les mêmes intentions et ce n'est que sur mes observations et en vertu de la concession du cardinal Lavigerie, qu'ils ont consenti à aller au-delà de la Kasaï. Mais cette rivière se jetant dans le Congo non pas à l'Equateur, comme on le pensait, mais à une faible distance du Pool, il s'ensuit que notre territoire se trouve, par le fait, réduit d'au moins la moitié. Il est encore grand, mais il faut le conserver entier. Il faut le faire délimiter incessamment.

Les Belges ne veulent pas de Français chez eux, et il paraît que le roi ne veut que des missionnaires belges. Il convient donc de prendre ses précautions pour ne pas les froisser, sans cependant sacrifier nos intérêts. Voici donc ce qu'il me semblerait opportun de demander. Léopoldville étant la capitale du Haut-Congo, il faut nécessairement qu'elle soit sous la juridiction belge. Nous pourrions donc nous borner aux territoires compris entre le Quango et la Kasaï; mais en gardant les deux rives de cette dernière rivière à partir du Congo jusqu'au confluent du Quango, afin de pouvoir arriver dans notre mission sans passer par chez les étrangers, et aussi pour pouvoir être chez nous dans la station que nous allons établir au confluent de la Kasaï et du Congo. Nous devrions avoir ces deux rives sur une profondeur de deux ou trois lieues au moins. Vers le sud, la mission se limiterait à la Cimbébasie.

Et le Vicariat du Loango paraîtrait-il enfin sur la scène du monde? Le voilà bien réduit, au sud par les Belges et les Portugais, et au nord par l'immense vicariat des Deux-Guinées. Je me demande encore pourquoi Mgr Le Berre s'est obstiné à nous enlever le nord de cette mission qui ne fait évidemment qu'un avec le nord du Loango puisque la langue et les mœurs de ces peuples sont les mêmes (...).

P. Carrie.

542. - P. AUGOUARD à A. EMONET.
S.E.F., Congo français, Congo-Linzolo (1883-1887), 1885, original.

Landana, 10 octobre 1885.

Très Révérend et Bien Aimé Père,

(...)

Le P. Carrie vous aura sans doute parlé du voyage que je viens de faire à l'Equateur (...).

Une autre question intéresse vivement notre M'ssion et dont la solution devient plus difficile à mesure qu'on avance: je veux parler de l'indépendance de la Mission du Congo.

Les Belges vont vouloir tout prendre, car ce sont des enfants qui ne savent pas encore quel triste don leur a fait la Conférence de Berlin; il faut donc se hâter pour ne pas nous voir enlever les plus belles parties de notre Mission, au profit de nouveaux venus sans garanties et sans

expérience. Vous comprendrez qu'une Mère tienne à ses enfants, quelque terribles qu'ils soient. L'érection d'un Vicariat apostolique aurait été plus facile il y a deux ans qu'aujourd'hui et il importe de ne plus perdre de temps, si nous voulons sauver notre Mission qui donne de si belles espérances. Pour cela, je crois que le R.P. Carrie ne pourrait mieux faire que se rendre à Rome pour éclairer la Propagande qui ne connaît pas ce pays et de traiter immédiatement cette question avec votre bienveillant appui. (...)

P. Augouard.

543. - J. GREINDL à DE CARAMAN-CHIMAY.
A.E.B., Afrique, E.I.C., vol. I, 1885-1886, n° 85, original

Lisbonne, le 20 octobre 1885.

Confidentiel

Mon Prince,

Puis-je vous prier de relire mes rapports du 25 avril et du 2 juillet dernier A, li, n° 175/113 et n°365/157? Je vous disais que le Ministre de la Marine semblait disposé à revendiquer pour le Portugal le patronat ecclésiastique non seulement des territoires portugais de l'Afrique, mais encore de ceux qui appartiennent à des états étrangers; c'est ce qui résultait des conversations de M. Pinheiro Chagas avec le Nonce. Le Ministre des Affaires étrangères paraissait au contraire reconnaître que le traité de Berlin, en proclamant la liberté des cultes dans le bassin du Zaïre, a aboli le patronat pour l'Etat Indépendant du Congo. J'en concluais que les deux Ministres n'avaient exprimé que leurs opinions personnelles et que le Gouvernement portugais n'avait pas encore délibéré sur cette affaire.

Nous saurons prochainement à quelle résolution il s'est définitivement arrêté. Le nouvel Ambassadeur à Rome, M. Martins Ferraô, dont le départ est imminent, a pour instructions de réclamer auprès de la Cour du Vatican contre l'inexécution des bulles pontificales accordant au Roi du Portugal le patronat des territoires conquis et à conquérir en Afrique. Comprendra-t-il dans sa réclamation le territoire de l'Etat libre? Je ne puis pas vous le dire avec certitude, mais j'incline à croire que

oui. D'après les conversations du Ministre de la Marine avec le Nonce, M. Pinheiro Chagas semble prétendre que le patronat portugais s'étend sur l'Afrique tout entière. Il n'a pas nommé l'Etat libre du Congo, mais il ne l'a pas exclu non plus.

Le Nonce à Lisbonne a écrit plusieurs fois à sa Cour sur cette affaire. Son Excellence est d'avis que l'extension du patronat portugais à l'Etat libre est contraire à l'acte général de la Conférence de Berlin, qu'elle serait nuisible à la religion et qu'elle placerait les catholiques du nouvel état dans une situation d'infériorité vis-à-vis des autres cultes. Tous les missionnaires pourraient, en effet, s'établir librement au Congo sauf les missionnaires catholiques qui seraient soumis à une puissance séculière. Les rapports de Mgr V. Vannutelli ont été soumis à la congrégation des cardinaux chargée des affaires ecclésiastiques extraordinaires; mais il ne paraît pas que ce collège ait encore pris une décision.

Le Portugal n'exige pas, il est vrai, que les missionnaires qui s'établiront dans les territoires du patronat d'Afrique soient portugais. Il se déclare prêt à faire bon accueil aux prêtres de toutes les nations, pourvu qu'ils se soumettent à la juridiction de l'évêque d'Angola. Mais la juridiction n'est pas chose indifférente. Elle comprend pour l'évêque le droit de rappeler, de déplacer, de suspendre les prêtres de son diocèse. Trouvera-t-on des supérieurs d'ordres religieux disposés à envoyer en Afrique des membres de leurs communautés, s'ils ont à craindre qu'une autorité étrangère vienne contrarier leur action et rendre inutiles leurs peines, leurs dépenses et leurs sacrifices?

Si le Roi n'est pas disposé à admettre le patronat portugais dans l'état dont il est le souverain en Afrique, il serait bon qu'on le sût à Rome. Je ne doute pas que l'opinion de Sa Majesté n'ait de l'influence sur la résolution de la Congrégation des Cardinaux.

Je suis, avec la plus haute considération,

Mon Prince,

Votre très humble et très obéissant serviteur

Greindl.

Au Prince de Caraman-Chimay
Ministre des Affaires Etrangères
Bruxelles.

544. - J. DUPONT au Supérieur Général des Pères Blancs.
P.Bl.R., C, 17, 169, original.
J. PERRAUDIN, in: *Zaïre*, 1958, t. XII, p. 59-60, résumé.

24 octobre 1885.

(Désire rester aussi indépendant que possible dans les compétitions politiques entre l'Etat Indépendant du Congo et la France).

545. - H. BRICHET à D. BARILLEC.
S.E.P., 72, II, 1885, original.

Rome, le 25 octobre 1885.

Mon cher Père,

(...)
Ne soyez pas surpris si Mgr Lavigerie obtient tout ce qu'il demande; il sait prendre le bon chemin, faites de même.

(...)
Mgr Zitelli cet excellent prélat qui ne tardera pas à devenir secrétaire de la Propagande et probablement dans quelques années Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande.

H. Brichet.

546. - A. BRESSON à Ch. LAVIGERIE.
P.Bl.R., D, 2, 73, original.
J. PERRAUDIN, in: *Zaïre*, 1958, t. XII, p. 51, extrait.

Bruxelles, 28 octobre 1885.

(...)
Le Roi serait moins dévoué à nos missions qu'on aurait pu le supposer d'après les assurances extérieures, parce qu'il supposerait toujours

à nos missionnaires, français ou autres, une arrière-pensée de travailler en faveur de la France et contre le régime politique de l'Etat Indépendant dont il vient d'être nommé souverain. Ce qui contribuerait à confirmer le Roi dans cette idée, c'est qu'il voit les missionnaires du Saint-Esprit très dévoués à M. de Brazza et comme inféodés à son œuvre.

(Le Colonel Strauch, par contre, ainsi que Mgr Ferrata, Nonce apostolique, se montrent d'une grande bienveillance envers la maison de Woluwé-St-Lambert.)

547. - A. EMONET à H. CARRIE.
S.E.P., 473, B, I, résumé.

Paris, le 31 octobre 1885.

n° 10, réponse à la lettre du 9 septembre.

(...)

10. *Arrangement entre le Père Duparquet et le cardinal Lavigerie:* c'est notre meilleur titre. D'après cela, le cours du Casaï sert de délimitation entre les deux missions, le côté ouest à nous, le côté est aux messieurs d'Alger. Dès lors, nous n'avons rien à dire du moment qu'ils s'établissent sur le côté est. Dans les rêves de votre imagination, vous vous montrez un peu trop ambitieux. Heureux si nous pouvons évangéliser sérieusement les vastes contrées qui nous restent sous contrôle.

(A. Emonet)

548. - P. AUGOUARD à H. CARRIE.
S.E.F., Congo français, Congo-Linzolo (1883-1887), 1885, original.

Manianga, 19 novembre 1885.

Mon Révérend Père,

Notre voyage de Mboma à Manianga s'accomplissait heureusement, quoique la marche fût un peu lente (...).

Il paraît, d'après une lettre du P. Krafft, que le Colonel nous aurait d'abord accordé Kwamouth, *à condition qu'on fournisse du bois aux vapeurs* et qu'ensuite il a écrit une seconde lettre pour dire que cette station serait gardée à cause de l'importance de la Kasaï. Il ne faut plus rien leur demander.

(...) Dix porteurs du Père Dupont ont pris la fuite et cela l'a retardé de huit jours.

(...)

P. Augouard.

549. - Fr. De Winton à Léopold II.
M.A.C.T., Papiers Fr. De Winton, n° 18, brouillon autographe.

On the March, 2th December 1885.

Sire,

I have again to thank Your Majesty for another gracious letter dated Brussels 27th september, received at Quamouth on my return from the Kasaï. (...)

I regret to be unable to do anything for Père Dupont with this journey of the Stanley. His plans appear too uncertain and his equipment is too small that it would not be right a safe to send him to any Haut-Congo district in this present condition.

The Baptist Mission has obtained Lukolela and the Livingstone Mission is established at Equator. The missionaries should go to Bolobo unless, then unprepared to keep a sufficient number of employés to assure the respect of the natives. Bangalla would be a suitable field, but with the deepest respect I would submit to Your Majesty that if one Mission receives State aid, all other missions are entitled to similar assistance. It is always wisest to avoid establishing a precedent out of which trouble may arise.

(...)

Fr. De Winton.

550. - P. AUGOUARD à A. EMONET.
S.E.F., Congo français, Congo-Linzolo (1883-1887), 1885, original.

St-Joseph de Linzolo, 20 décembre 1885.

Mon Très Révérend Père,

L'année dernière, lors de mon séjour à Paris, je vous avais fait un rapport concernant l'avenir de la Mission du Congo (38) et je concluais en disant qu'il était absolument nécessaire d'avoir une position bien définie et indépendante, si nous voulions faire quelque chose de durable dans ces contrées.

Les difficultés que j'exposais n'ont fait que s'accroître et il est décidément temps de statuer quelque chose à ce sujet. Il y a deux ans, la chose eut été relativement facile, mais des retards, qu'il ne m'appartient pas de juger, n'ont fait que compliquer la situation, qu'il importe plus que jamais d'éclaircir.

Nous allons incessamment fonder la mission de la Kasaï, mais dans quelle situation?

Il est aujourd'hui certain que les fameux Etats du Congo nous sont hostiles et qu'ils vont nous créer de grandes difficultés. A la Conférence de Berlin, l'Europe a été trompée (...). Si vous voyiez cette administration et cette manière de procéder, c'est à faire pitié. C'est une réunion de gens plus ou moins tarés, n'ayant aucuns principes de justice ou de moralité et extorquant à quelques noirs des traités ou des concessions dont ils ne comprennent pas un traître mot. La plus grande partie des indigènes ne les connaissent pas et même à la côte, ceux qui les *connaissent,* refusent de les *reconnaître* en disant que jamais ils n'ont cédé leurs territoires.

Des Etats libres! Mais c'est une amère dérision, car jamais on n'aura été moins libre puisqu'on impose partout des droits et des mesures vexatoires qui font dire aux Européens qu'il eût mieux valu être Portugais. (...)

Quant au point de vue religieux, vous savez ce que l'on peut attendre de gens qui s'affichent francs-maçons, qui disent que la Papauté est la

(38) Rapport du 4 septembre 1884.

ruine de l'Italie et du monde et qui pratiquent la polygamie de la façon la plus éhontée.

Autre difficulté. Les Belges (et même un missionnaire belge) (39) disent que le Roi ne veut au Congo que des Belges pour employés, que des missionnaires belges, que des sœurs belges, etc., etc., et leur manière de procéder le donne assez à entendre. Le supérieur des Missionnaires d'Alger, le P. Dupont, est Français, et il a déjà bien des fois remarqué que sa nationalité lui était imputée à crime. On leur avait tout promis à Bruxelles, mais depuis six mois qu'ils sont ici, on les leurre à qui mieux mieux et finalement ils se sont adressés au P. Jauny au Loango pour avoir des porteurs. Quelques uns de leurs colis sont aujourd'hui à Stanley-Pool, mais quand pourront-ils aller à l'Equateur? Ils n'en savent rien. (...)

Vous voyez que la situation a besoin d'être parfaitement définie et je crois qu'il est plus urgent que jamais d'insister à Rome pour cela. Si les Belges doivent avoir tout le fleuve au-dessus du Pool, il vaut mieux le savoir maintenant pour ne pas engager du personnel et des ressources dans une œuvre dont les autres auraient tout l'avantage; nous avons assez d'autres territoires où nous pouvons dépenser avantageusement nos forces. Pour moi, la solution la plus simple et la plus facile serait de faire créer le Vicariat apostolique du Loango: le titre n'offenserait ni Belges ni Portugais et cela ne nous empêcherait pas de revendiquer à Rome les territoires de la Préfecture du Congo qui, dans tous les cas, devront désormais être parfaitement limités. Cette solution encore assez facile aujourd'hui, serait peut-être, elle aussi, impossible plus tard. Aide-toi, le Ciel t'aidera. Je crois que nous sommeillons un peu trop pendant que les autres agissent. (...)

P. Augouard.

551. - A. EMONET à A. ESCHBACH.
S.E.P., 71, B, I, 1885, original.

Paris, le 22 décembre 1885.

Mon cher Père,

(...)

11. *Congo:* Veuillez sonder à la Propagande s'il ne serait pas possible d'obtenir l'érection de cette mission en Vicariat apostolique. Comme le

(39) Il s'agit du Père A. MERLON.

montre le *Bulletin,* elle prend de plus en plus de l'importance et maintenant que la conférence de Berlin a réglé les limites des territoires de chaque nation, la chose sera sans doute facile à arranger.

(...)

A. Emonet.

552. - A. GUELUY.
C.I.M., G.VI, l., original.

Exposé de la Question.

(...)

Les explorateurs commencèrent leur œuvre par plusieurs expéditions successives. Les missionnaires Belges manquant, il vint en esprit à Mgr Lavigerie de fonder en Belgique une maison sous forme de noviciat-école apostolique. Le Roi l'encouragea dans cette entreprise. Il donna depuis une aumône annuelle à la maison de Woluwé-Saint-Lambert, dirigée par un Français (le P. Bresson) avec le secours de trois prêtres Belges. En Afrique, les Pères d'Alger commençaient une résidence à Kwamouth sur le Congo (territoire du Congo indépendant), pendant que le P. Merlon (Belge, parti de Woluwé) remontait le Kasaï pour y chercher un endroit pour l'établissement d'une deuxième résidence. De leur côté, les Pères du Saint-Esprit — dont la maison mère est à Paris, — de leur mission du Congo français (territoire occupé par l'expédition de de Brazza sur la rive droite et vers l'embouchure du Congo), rayonnaient vers le territoire indépendant, où ils fondèrent trois ou quatre stations et plusieurs écoles dont une de quarante élèves.

Au commencement de 1886 (40), le traité de Berlin, conclu par les soins du Baron Lambermont avec le concours des délégués des puissances Européennes intéressées, vint fixer les limites du Congo indépendant dont Léopold II fut proclamé Souverain, non comme roi des Belges, mais comme promoteur de l'œuvre de civilisation qu'il avait si courageusement entreprise et conduite jusque là aux frais de sa cassette privée.

Toujours persuadé que la civilisation n'est rien sans l'évangélisation, le Roi fit un appel pressant à l'archevêque de Malines pour obtenir des

(40) Il faut lire 1885.

prêtres belges pour le Congo. Bientôt on annonça la prochaine ouverture à Louvain d'un Séminaire Belge pour le Congo; l'abbé Forget, professeur d'Arabe à l'Université fut nommé directeur. Mgr Gauthier (sic), chanoine de Malines, fut envoyé à Rome pour traiter avec la Propagande. Faute de congrégation établie et de règles fixes, peut-être aussi faute d'avoir dissipé préalablement certaines défiances des prêtres et des catholiques Belges, le plan resta à l'état de projet, malgré le bruit qu'en firent les journaux.

Pendant que l'Association était à examiner certaine difficulté de délimitation entre le territoire Français et le Congo indépendant, un Père du Saint-Esprit, Français d'origine mais établi sur la rive gauche du Congo, fut convaincu d'avoir prêté à M. de Brazza une assistance où le but politique n'existait sans doute pas, mais pouvait au moins se soupçonner. L'état des rapports avec la France poussa le Roi à une interprétation rigoureuse; il demanda à la Propagande et au Saint-Père lui-même le renvoi immédiat des Messieurs du Saint-Esprit et la permission de réserver son territoire pour une mission exclusivement belge, au moins quant à la direction. L'un et l'autre fut promis en principe. Cependant l'embarras de la Propagande était double en pratique: d'une part, le Roi était pressé de faire opérer le départ des missionnaires du Saint-Esprit; d'autre part, ni le Roi ni la Propagande n'avaient sous la main ni une congrégation religieuse ni une société de missionnaires qui voulut entreprendre de fonder une mission au Congo. Pour montrer sa bonne volonté, la Propagande se hâta de présenter l'entreprise aux Jésuites d'abord, aux Récollets ensuite; l'offre resta sans résultat.

(...)

553. - A. GUELUY.

C.I.M., I, I, A, p. 137-139, original.

Historique de la Mission du Congo.

(...)

Maison de Woluwé. Cependant, le Cardinal Lavigerie voulant attirer des Belges aux missions africaines, fonda une maison à Woluwé-Saint-Lambert, et y plaça quelques missionnaires belges chargés de recruter des élèves pour la Maison-Carrée. Comme ces missionnaires étaient établis en Afrique, le Roi contribua à cette fondation par une aumône annuelle,

mais jamais il ne leur promit le Congo Belge, d'autant plus que cette maison de Woluwé était déjà fondée lors du Congrès de Berlin en janvier 1885 qui proclamait la neutralité du Congo Belge ainsi que la liberté de prêcher sur son territoire, et en reconnaissant comme Souverain Léopold II, non en qualité de Roi des Belges, mais comme promoteur de l'œuvre civilisatrice qu'il avait si courageusement entreprise et à laquelle il avait si généreusement contribué.

Mission du Congo. Toutefois, après la proclamation de l'Etat Indépendant du Congo, le Roi s'empressa de chercher des missionnaires *catholiques.* Un des ministres protestants qui avaient un bâteau sur le grand fleuve africain, vint à cette époque demander avec une concession de terre des avantages pour la mission protestante. Mais, bien que la liberté de prêcher existât, il n'entrait pas dans l'idée de l'Association de donner l'avantage à tout le monde, et elle voulait mettre en avant les missionnaires *catholiques,* les protéger et les soutenir, en laissant aux autres le soin de mener leurs œuvres à bonne fin. D'ailleurs, les membres de l'Association établis au Congo disaient que seuls les missionnaires catholiques pouvaient en civiliser les habitants; l'un d'eux, M. Janssen, administrateur au Congo, justifiait ce dire en montrant le contraste frappant qui existait entre le développement des œuvres établies par les Pères du Saint-Esprit et la stérilité, l'infructuosité des voyages des ministres protestants, et l'un des chefs militaires du Congo, apprenant du Nonce que des missionnaires catholiques belges allaient se rendre en ce pays, s'en félicitait pour l'œuvre africaine.

A cette époque, le Congo ne comptait guère de musulmans; mais, comme l'invasion de l'Islamisme, toujours menaçante, pouvait y devenir un grand obstacle au progrès des missions catholiques, l'Association, prévoyant ce danger, s'engagea à repousser cette invasion et à la contenir au-delà des limites de l'Etat Indépendant.

Essai de Fondation d'un Séminaire à Louvain. Cependant, la maison de Woluwé-Saint-Lambert établi sur le territoire belge, dépendait d'une maison française; or, le Roi voulait une mission belge. Il s'adressa donc à cet effet à Mgr Goossens, archevêque de Malines, et l'on convint d'ouvrir à Louvain un séminaire où les prêtres qui se destinaient à la mission du Congo pourraient faire un noviciat préparatoire, et les théologiens achever leurs études. M. le Docteur Forget, professeur de langue arabe à l'Université fut nommé directeur. Mgr Gauthier (*sic*) chanoine de Malines, se rendit alors à Rome pour y combiner les règles du

nouvel institut. Mais rien n'était *assuré,* rien ne fut décidé, car Malines ne paraissait admettre que des prêtres libres qui, plus tard, pourraient rentrer dans leur diocèse, tandis que Rome jugeait que des prêtres libres ne pouvaient constituer des éléments stables pour une mission. Quoique tout cela ne fût qu'une affaire ébauchée, les journaux parlèrent de la fondation d'un séminaire pour la mission du Congo Belge, de la nomination du Docteur Forget comme directeur et de la présentation de bon nombre de candidats. Mais tout cela se bornait à quelques velléités de venir; de fait, personne n'y était (Voir *Le Courrier de Bruxelles*) (41).

Situation actuelle de la Mission du Congo. Les missionnaires du Saint-Esprit qui ont leur maison mère à Paris, et dont les stations principales sont au Congo français, avaient établi trois ou quatre postes dans le Congo Belge. En même temps, M. Merlon, des Missionnaires d'Alger, remontait le fleuve Kasaï et pénétrait par le sud dans le territoire indépendant. Si l'on examine la carte du Congo, on peut remarquer qu'à l'embouchure du fleuve sur la rive droite, il n'y a qu'une petite langue de terre d'une largeur d'environ neuf lieues à franchir pour se rendre à la mer du Congo Belge, entre le Congo Français et les possessions portugaises de San-Salvador, qui sont sur la rive gauche. Or, c'est sur ce territoire indépendant que les missionnaires du Saint-Esprit avaient pris, outre leurs colis, des caisses de munitions et d'armes pour la suite de M. de Brazza. La chose fut communiquée au Roi, qui demanda à Rome le retrait immédiat des missionnaires français et la réserve du territoire à une mission belge.

(...)

(41) *Le Courrier de Bruxelles* du 19 septembre 1885 relate, d'après le correspondant bruxellois du « *Tijd* » d'Amsterdam, que le Roi aurait dit à un de ses hôtes que la maison de Woluwé-Saint-Lambert ne suffisait pas. « Je désirerais avoir des missionnaires belges qui reçoivent leur direction de Belgique. Le Séminaire africain, érigé à Louvain, répond dans cet ordre d'idées à une véritibale nécessité » aurait dit le Roi. A la remarque qu'il se passerait encore plusieurs années avant que ce séminaire puisse fournir des prêtres missionnaires pour le Congo, le Roi aurait répondu: « Cependant, il s'agit de se hâter, car le Congo est ouvert à tous les cultes, et je suis avisé que l'on va y établir deux missions protestantes ». Le correspondant du journal néerlandais ignorait si le Roi avait donné en cette circonstance des preuves plus positives d'intérêt pour le séminaire. Toutefois, notait-il, l'Archevêque de Malines s'en occupait sérieusement. A ce propos, le journaliste nommait le Dr. FORGET, jeune mais distingué professeur orientaliste à l'Université de Louvain, sans préciser la fonction que ce docte ecclésiastique allait remplir au dit séminaire.

SOURCES

A. Dépôts d'archives

I. — En Belgique

1. Archives du Palais Royal à Bruxelles (P.R.B.)

— *Papiers du règne de Léopold II.*

— *Cabinet du Roi.*

— *Affaires politico-religieuses.*

— III, B, h: *Personnages.*
n° 9: *Correspondance avec le comte J. de Hemptinne.*

— *Congo.*

— 112: *Fondation du noviciat des Pères Blancs.*

2. Archives du Ministère des Affaires étrangères à Bruxelles (A.E.B.)

— *Afrique. Correspondance et documents.*

— *Conférence géographique de Bruxelles et Association Internationale Africaine, 1876-1884* (C.G.B.).

— *Association Internationale du Congo* (A.I.C.).
Tome I: 1878-1882.
Tome II: 1883.

— *Conférence africaine de Berlin. 1884-1885* (C.A.B.).
Tome II.
Tome IV.

— *Etat Indépendant du Congo* (E.I.C.).
Tome I: *Formation et Organisation.*

— *Légations belges. Correspondance politique.*

— *Légation près du Saint-Siège.*
Tome XV. 1876-1878.
Tome XVII. 1885.

— *Papiers A. Lambermont.*

— *Collection rouge, classée dans l'ordre chronologique* (L.O.C.).
Tome II. 1885-1886.
Tome V. Pièces non datées.

— *Collection noire, classée dans l'ordre systématique* (L.O.S.).
Tome V, section 11: Renier. Correspondance de Rome.

— *Papiers du Général M. Strauch.*

3. Archives du Musée de la Dynastie à Bruxelles (M.D.B.).

— *Papiers du Général M. Strauch.*
Correspondance avec Léopold II.

4. Archives générales du Royaume à Bruxelles (A.G.R.B.).

— *Papiers de Emile Banning.*
Dossier n° 29: Correspondance avec le Roi Léopold II.
Dossier n° 31: Correspondance avec J. Devaux.

5. Archives du Musée Royal d'Afrique Centrale à Tervuren (M.A.C.T.).

— *Papiers de sir F. de Winton.*

6. Archives Privées.

— *Papiers du Baron J.J. d'Anethan* (J.d'A.).
Dossier XV.
Dossier XX.

— *Papiers du Comte J. de Hemptinne* (J.d.H.).
— Correspondance avec son fils, Dom Hildebrand. 1870-1890 (conservée à Maredred).
— Notes autobiographiques (conservées à Gand) (1).

— *Papiers A. Delmer.*
— Correspondance, 1876.

7. Archives de l'Archidiocèse de Malines (A.M.).

— *Fonds du cardinal V. Dechamps.*
— Carton II: *Correspondance avec la Maison royale. Lettres de et à Léopold II.*

— *Fonds du cardinal P.L. Goossens.*
— Carton II: *Correspondance avec la Maison royale. Lettres de et à Léopold II.*
— Carton X: *Missions. Congo.*
— *Séminaire africain de Louvain.*
— *Congrégation de Cœur Immaculé de Marie (Scheut).*

8. Archives d'Instituts Religieux et Missionnaires.

— *Congrégation du Cœur Immaculé de Marie (Scheut)* (C.I.M.).
— A. VI.1.
— J. I. A.

— *Société de Jésus à Bruxelles (Province septentrionale)* (S.J.B.).
— *Liber Responsorum.* Vol. VIII.

— *Abbaye des Cisterciens réformés à Westmalle* (C.R.W.).
— *Acta congregationis generalis 1881.*
— *Abbaye Saint-Joseph (Congo). Saint-Siège.*

— *Abbaye des Pères Bénédictins à Maredsous* (O.S.B.M.).
— *Papiers de Dom Hildebrand de Hemptinne.*
— *Correspondance avec sa famille* (copies).

---

(1) Ces notes ont été publiées par Mgr. A. Simon, L'Hypothèse libérale en Belgique (Wetteren, 1956, p. 138-161).

II. — En Italie

1. Archives de la Sacrée Congrégation de la Propagande à Rome (P.F.R.).

— *Acta Sacrae Congregationis de Propaganda Fide* (ACTA).
Vol. n° 246 (1878).
Vol. n° 248 (1880).

— *Scritture originali riferite nelle Congregazioni generali* (S.O.C.G.) (2).
Vol. n° 1008 (1878).

— *Scritture riferite nei congressi* (S.R.C.).

— *Africa centrale, Etiopia, Arabia* (AFRICA CENTRALE).
Vol. VIII (1871-1880) (3).
Vol. IX (1881-1885).

— *Africa, Isole dell'Oceano Australe e Capo di Buona Speranza* (AFRICA AUSTRALE).
Vol. VI (1875-1885).

— *Congo, Senegal, Isole dell'Oceano Atlantico, Africa, Angola* (CONGO).
Vol. VIII (1861-1886) (4).

— *Belgio ed Olanda.*
Vol. XXXI (1871-1877).
Vol. XXXII (1878-1883).
Vol. XXXIII (1884-1885).

— *Indie Orientali.*
Vol. XXV (1884-1885).

— *Lettere, Decreti della Sacra Congregazione della Propaganda e Biglietti di Monsignor Segretario* (LETTERE...).

Vol. n° 372 (1876)
n° 373 (1877)
n° 374 (1878)
n° 375 (1879)
n° 376 (1880)
Vol. n° 377 (1881)
n° 378 (1882)
n° 379 (1883)
n° 380 (1884)
n° 381 (1885)

2. Archives de la Maison Généralice de la Sociétè des Missions africaines à Rome (S.M.A.R.).

— 2.B.: *Copy-lettres de la correspondance du Père A. Planque.*
Cahiers 1, 7, 8.

— 11/104: *Préfecture des districts centraux du Cap de Bonne Espérance.*

— 11/106: *Projet d'une mission en Afrique centrale.*

---

(2) Le volume n° 1010 (1880) de cette série n'existe pas.

(3) Ce volume contient une liasse spéciale, intitulée: *1880. Sull' Associazione affricana di Bruxelles* (fol. 995-1042).

(4) Ce volume contient une liasse spéciale, intitulée: *Affrica-Congo. 1884. Dal 1865 al 1884, carte relative alla missione del Congo (portoghese)* (fol. 762-823). Cette liasse comprend dix-neuf pièces se rapportant à la délimitation de la Préfecture Apostolique du Congo et au Patronat réclamé par le Portugal sur le Congo.

3. Archives de la Maison Généralice de la Société de Jésus à Rome (S.J.R.).

— *Papiers du R.P. Pierre Beckx, Supérieur Général.*
— *Belgique.*

— *Registres de la Correspondance avec la Province belge.*
— Vol. des années de 1870 à 1890.

— *Mission du Kwango.*

4. Archives de la Maison Généralice des Pères blancs d'Afrique à Rome (P.Bl.R.).

A. 11: Correspondance de Mgr Lavigerie avec le Roi Léopold II et l'Association Internationale Africaine.
A. 17: Correspondance de Mgr Lavigerie avec la Propagande.
C. 4: Correspondance de Mgr Lavigerie avec l'abbé J. Charmetant.
C. 5: Correspondance de Mgr Lavigerie avec les Supérieurs généraux de la Société des Pères Blancs.
C. 13: L'abbé Guyot au Congo. 1882-1883.
C. 17: Le Bas-Congo. Correspondance 1885-1886.
D. 2: Correspondance avec la maison belge de la Société des Pères Blancs.

5. Archives de la Maison Généralice des Missions d'Afrique à Verone (M.A.V.).

— *Scritti del servo di Dio Monsignor D. Comboni.*

III. — En France

1. Archives du Ministère des Affaires Étrangères à Paris (A.E.P.).

— *Correspondance politique.*
— *Légation de France au Portugal.*
Vol. 211 (1881).
— *Légation de France à Rome (Saint-Siège).*
Vol. 1069 (janvier-avril 1881).
Vol. 1072 (janvier-avril 1882).
Vol. 1078 (janvier-mai 1884).

— *Documents et Mémoires.*
— *Afrique.*
Vol. 89. *Congo-Gabon,* n° V, 1884.

2. Archives de l'Ancien Ministère de la France d'Outre-Mer (F.O.M.).

— *Afrique.*
VI. *Affaires diplomatiques.*
n° 33 (1882).
n° 37 (1883).

3. Archives de la Maison Généralice de la Congrégation du Saint-Esprit à Paris (S.E.P.).

— 71. *Lettres de la maison mère de Paris à la maison de Rome.*

— Dossier B.

I: *Lettres de 1870-1885* (5).

— 72. *Lettres de la maison de Rome à la maison mère de Paris.*

I: *Lettres de 1879* (6).
II: *Lettres de 1880-1889.*

— 133. *Œuvres refusées.*

V: *Belgique.*

— 176: *Loango-Congo (Mission).*

Dossier A: *Divers. Origine, autorités religieuses.*

II: *Négociations préliminaires à l'érection de la mission en vicariat.*

— 181. *Oubangi-Brazzaville.*

Dossier A: *Mgr P. Augouard.*

I: *Rapports et voyages.*
II: *Lettres 1885-1888.*

— 196. *Zanguebar (Mission).*

Dossier A: *Stations. Rapports. 1859-1913.*

XII: *Rapports à la Sainte-Enfance. 1863-1883.*

Dossier B: *Lettres. 1859-1879.*

I: *Résumés des lettres de la maison mère. 1872-1881.*
IV: *Lettres du Zanguebar. 1875-1879.*

— 197. *Zanguebar (Mission).*

Dossier A: *Lettres.*

I: *Lettres de 1880-1884.*

— 375. *Congo Belge. Katanga. Divers.*

Dossier A.

I: *Congo belge. 1874-1892.*

— 472. *Angola-Congo. Divers et Lettres. 1871-1886.*

I: *Lettres. 1880-1886.*
II: *Documents concernant les affaires religieuses. 1871-1879.*
III: *Documents concernant les affaires civiles. 1873-1885.*
IV: *Documents concernant l'histoire de la mission du Congo. 1880-1885.*
VII: *Rapports à la Sainte-Enfance. 1873-1886.*
VIII: *Rapports à la Propagation de la Foi. 1873-1885.*

— 473. *Angola-Landana ou Bas-Congo.*

Dossier B: *Lettres. 1885-1920.*

I: *Relevé des lettres de la maison mère. 1890-1914.*
II: *Lettres du Congo. 1885-1889.*

---

(5) Les originaux ont été rapportés de Rome à Paris.
(6) Les lettres antérieurs à 1879 ne sont conservées que sporadiquement.

— 658. *Ordres et Congrégations missionnaires.*

V: *Société des Missionnaires d'Afrique (Pères Blancs).*

1. *1878. La Sainte-Enfance et les Missionnaires d'Alger.*
2. *1878-1881. Mission du Zanguebar.*
3. *1880-182. Limites des missions de la Congrégation et celles des missions des Pères Blancs.*
4. *1881. Accord avec Mgr Lavigerie au sujet des limites entre les missions de la Guinée et du Congo et les missions des Pères Blancs au Congo.*
5. *1882-1883. Correspondance entre l'abbé Guyot et Mgr Lavigerie.*

— 661. *Relations avec la Sacrée Congrégation de la Propagande.*

V: *Lettres des années 1849, 1850, 1851, 1878.*

— 693. *Landana. Journaux des communautés.*

Journal de la mission de Mboma. 1880-1887.

— 694. *Pemba-Zanzibar. Journaux des communautés.*

Journal de la mission de Zanzibar.
Cahier IV: 1876-1880.

IV. — En Suisse

Archives de la Congrégation du Saint-Esprit à Fribourg (S.E.F.).

— *Bas-Congo. 1870-1880.*

— *Congo français.*
— *Congo-Linzolo. 1883-1887.*

— *Cimbébasie.*
— *Années 1878-1881.*
— *Années 1882-1888.*

B. Périodiques

Le Bien public (Gand).
Bulletin du Grand-Orient de Belgique.
Bulletin du Grand-Orient de France.
Bulletin des travaux du Suprême Conseil de Belgique.
La Commune (Schaarbeek).
Le Courrier de Bruxelles.
La Chronique (Bruxelles).
L'Echo du Parlement (Bruxelles).
France (Paris).
La Gazette (Bruxelles).
L'Indépendance belge (Bruxelles).

Journal d'Anvers.
Journal de Bruxelles.
Le Monde (Paris).
Osservatore romano (Rome).
La Patrie (Bruges).
Le Patriote (Bruxelles).
Le Précurseur (Anvers).
La Réforme (Bruxelles).
La République française (Paris)
L'Univers (Paris).

Table onomastique

ABBELOOS, J.B.: prélat belge, 379.
ACKER, G.: missionnaire spiritain à Zanzibar, 103, 263, 265.
AERTS (Mgr): archidiacre de Malines, 171, 175, 178, 188.
AGNOZZI, J.B.: secrétaire de la S.C. de la Propagande, 63, 65, 71, 72, 84, 94, 105, 107, 110, 152, 392.
ALBERT D'AUTRICHE: cardinal, vice-roi du Portugal, gouverneur des Pays-Bas, 350.
ALEXANDRE VII: pape, 451.
ALLARD, Ern.: homme politique et maçon belge, 116.
ALLARD, Fr.: ancien vicaire apostolique de Natal, consulteur de la S.C. de la Propagande, 63, 65.
ALLART, J.B.: médecin belge, agent du C.E.H.C., 488, 501, 502, 504.
ALVARE: roi du Congo, 350.
ANDERLEDY, A.M.: vicaire général de la Compagnie de Jésus, 579, 580, 585, 595, 597.
ANDRASSY, J.: ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, 205.
ANSPACH, J.: homme politique et maçon belge, 43, 66, 117, 551.
ANTONELLI, J.: cardinal, secrétaire d'Etat, de S.S. Pie IX, 32, 33.
ARMELLINI, T.: secrétaire général de la Compagnie de Jésus, 106, 108.
ASSIM PACHA: ministre des Affaires étrangères de Turquie, 599.
AUGIER, J.: père blanc, 359.
AUGOUARD, Pr.: missionnaire spiritain au Congo, 311, 312, 329, 344, 345, 357, 364, 370, 380, 382, 393, 403, 404, 406, 409, 410, 413, 417, 442, 444, 447-449, 470, 474, 476, 478, 480, 482, 490, 491, 517, 519, 529, 582, 601-603, 610, 618-620, 623-626.
AUGUSTO de S. AGATA: préfet apostolique de Tripoli, 392.

BAGDALIAN EFFENDI: diplomate turc, 548.
BALLAY, N.: médecin, explorateur français, 312.
BANNING, Em.: directeur au ministère des Affaires étrangères à Bruxelles, 34, 35, 344.
BARA, J.: homme politique et maçon belge, 572, 573.
BARBOZA du BOCAGE, v. du BOCAGE.
BARILLEC, M.M.D.: secrétaire général de la Congrégation du Saint-Esprit, 30, 36, 58, 104, 108, 111, 126, 136, 137, 139, 140, 142, 149, 154, 185, 220, 240, 262, 263, 265, 266, 275, 280, 282-285, 289, 293, 294, 303, 314-317, 324, 340, 342, 343, 349, 354, 357, 364, 370, 376, 377, 380, 386, 387, 393, 394, 410-412, 414, 417, 423, 457, 490, 584, 615, 622.
BARNABÒ, A.: cardinal, préfet de la S.C. de la Propagande, 145.
BARROS GOMÈS: membre des Cortès de Lisbonne, 603.
BARTHÉLÉMY SAINT-HILAIRE, J.: président du gouvernement français, 393.
BARTOLINI, D.: cardinal, 105, 106.
BAUDONNET, A.: prêtre français d'Alger, 399, 413, 416.
BAUR, Ed.: missionnaire spiritain à Bagamoyo, 143, 145, 151, 173, 175, 265, 270, 363.
BAYNES, A.H.: secrétaire de la *Baptist Missionary Society* de Londres, 604, 605.
BECKER, J.: officier belge, agent de l'A.I.A., 499.
BECKX, P.: supérieur général de la Compagnie de Jésus, 168, 170, 585, 586.
BEERNAERT, A.: homme politique belge, premier ministre, 527.
BENOÎT (WUYTS, M.): abbé des PP. Trappistes de Westmalle, 50, 345.
BESSIEUX, J.R.: vicaire apostolique des Deux Guinées, 144.
BERGÉ, H.: homme politique et maçon belge, 49, 116.
BEYENS, E.: diplomate belge, 75.
BICHET, G.: missionnaire spiritain au Gabon, 426.
BILIO, L.: cardinal, 105.
BOULANGER, A.: agent français du C.E.H.C., 414.
BRACONNIER, Ch.: officier belge, agent du C.E.H.C., 345.
BRACQ, H.F.: évêque de Gand, 201.
BRESSON, A.: père blanc, 484, 512, 515, 522, 542, 575, 599, 622, 627.

BRICHET, H.: spiritain à Rome, 244, 262, 263, 268, 330, 348, 349, 354, 357, 419, 474, 475, 622.
BRIDOUX, L.: père blanc, 472.
BROYON, Ph.: voyageur et trafiquant suisse en Afrique orientale, 146.
BRUNETTI, A.: spiritain à Rome, 263, 265, 268, 269, 280, 282, 283, 289, 290, 293-295, 303, 304, 314, 316-318, 324, 326, 327, 330, 340-342, 419.

CADENHEAD, T.: agent anglais de l'A.I.A., 369.
CALLEWAERT, E.: missionnaire spiritain belge au Congo, 614, 615, 617.
CAMBIER, E.: officier belge, agent de l'A.I.A., 135, 145, 149, 548.
CAMERON, V.: explorateur anglais, 27, 58, 69, 74, 79, 81, 137.
CAMMAS: maçon français, 82.
CAPTIER: personnalité française à Rome, 417.
CARRIE, A.M.: missionnaire spiritain, vice-préfet du Congo, 73, 83, 137, 167, 178, 185, 192, 195, 198, 205, 207, 214-216, 219, 223-225, 232-234, 239, 240, 242, 243, 266, 267, 279, 298, 301, 303, 305, 309-312, 315, 316, 318, 325, 338, 348, 364, 373, 374, 377, 378, 380, 383, 384, 394, 395, 403, 404, 406, 409, 412, 413, 416, 417, 423, 424, 432, 435, 449, 456, 469, 470, 476-479, 483, 486, 490-493, 495, 502-504, 518, 581-585, 601, 602, 609-611, 613, 614, 616, 618-620, 623.
CAVAZZI: capucin, historien du Congo, 286.
CECCHINI: officier de la garde noble du Pape, 378.
CHARBONNIER, J.B.: père blanc, 536.
CHARLES-LOUIS D'AUTRICHE: 32.
CHARMETANT, J.: père blanc, procureur général, 68, 95-97, 100, 102, 105-108, 110, 111, 120, 130, 131, 146, 170-174, 176, 177, 185-188, 192, 195-197, 199, 201, 202, 206, 207, 238, 305, 355, 379, 387-390, 393, 401, 402, 436, 438, 464-467, 473, 474, 522.
CHOTEK, B.: diplomate autrichien, 205, 206.
CIURCIA, L.: délégué apostolique en Egypte, 54, 99.
CLÉMENT VII: pape, 450.
CLÉMENT VIII: pape, 315, 318, 333, 427.
CLUYDTS, Ed.: maçon belge, 48.
COLLIN, M.: spiritain, assistant général, 240, 280, 281, 284, 297, 372, 417.
COMBER, Th.J.: missionnaire protestant au Congo, 267, 421, 480.
COMBONI, D.: vicaire apostolique de l'Afrique centrale, 55, 56, 65, 69, 98, 100, 122, 123, 125-127, 138, 141, 147-149, 152, 238, 243, 334.
COOKSON, E.: négociant anglais, 74, 267.
CORDEIRO, L.: savant et homme politique portugais, 362.
CORDIER: officier de la marine française, 406, 445.
COUVREUR, A.: homme politique et maçon belge, 43, 53, 66, 116, 150, 551.
CRESPEL, L.: officier belge, agent de l'A.I.A., 98, 103, 104, 109, 114-116, 135, 141.
CREVAUX: 387.
CROONENBERGHS, Ch.: jésuite belge, missionnaire du Haut-Zambèze, 606, 608.
CULLEN, P.: cardinal, archevêque de Dublin, 25, 28.
CUPERUS, N.J.: maçon belge, 117.

D'ABBADIE, A.: savant et explorateur français, 84, 86, 167.
D'ANDRADA: homme politique portugais, 303.
D'ANETHAN, A.: diplomate belge, 32-34, 40, 46, 47, 55-57, 59, 69, 70, 121-125.
D'ANETHAN, J.J.: homme d'Etat belge, 31, 69, 114.
D'ANTES: diplomate portugais, 401.
D'ASPREMONT-LYNDEN, G.: ministre des Affaires étrangères de Belgique, 34, 46, 55, 59, 124.
DAULL, A.: missionnaire spiritain à Bagamoyo, 157, 158.
DAUMAS: négociant français, 194.
D'AVANZO, B.: cardinal, 105,106.
DAVEZAC, P.: missionnaire spiritain au Gabon, 426.
DEBAIZE, M.A.: prêtre français, explorateur, 75, 76, 98, 227, 245, 253.
DE BEAUVAIS: homme politique français, 75.
DE BIE, P.: maçon belge, 48.
DE BISMARCK, O.: chancelier allemand, 496, 537, 539.
DE BORCHGRAVE, E.: diplomate belge, 598, 599.

DE BORCHGRAVE D'ALTENA, P.: secrétaire du roi Léopold II, 464-466, 471.
DE BRAZZA, J.: 425.
DE BRAZZA (SAVORGNAN-), P.: explorateur français, 267, 281, 284, 292, 297, 302, 312, 324, 348, 377, 380, 385-387, 389, 393, 403, 408, 409, 412, 414, 420, 425, 426, 432, 435, 437, 445-448, 456, 474, 481, 517, 518, 529, 582, 602, 623, 627, 628, 630.
DE CARAMAN-CHIMAY: diplomate belge, 75, 478, 486, 580, 598, 600, 603, 604, 620, 621.
DE CASTRO (DA SILVA LEITÃO E CASTRO), A.T.: évêque d'Angola, 442, 443, 487, 514, 528, 560.
DECAZES, L.: homme politique français, 75.
DECHAMPS, V.: cardinal, archevêque de Malines, 29, 30, 189, 541.
DE CHARETTE: général français, ancien zouave pontifical, 171, 175.
DE COMPIÈGNE, L.: explorateur français, 55.
DECRAIS: directeur au ministère des Affaires étrangères de Paris, 386, 387.
DEFBEAUDT, M.: femme d'œuvres belge, 197.
DE FREYCINET, Ch.: ministre des Affaires étrangères de France, 371, 376, 386, 392, 393.
DE GABRIAC, J.J.: diplomate français, 75.
DE GIRARDIN, E.: prélat français, 119, 120.
DE GRÜNNE, E. (Comtesse): 38.
DEGUERRY, Fr.: supérieur général des Pères blancs, 68, 234.
DE HAERNE, D.: prêtre, homme politique belge, 607, 614, 615.
DE HEMPTINNE, J.: industriel, homme d'œuvres belge, 33, 405, 475, 476, 508, 511, 523, 524, 575, 576.
DE HEMPTINNE, v. HILDEBRAND.
DE JONGHE D'ARDOY: diplomate belge, 486, 487.
DE LA BOËSSIÈRE (Marquis): 473.
DE LABOULAYE, A.: diplomate français, 362, 363, 371, 442, 443, 449, 478.
DELAPLACE, Fr.: spiritain, assistant général, 417.
DELCOMMUNE, A.: agent belge du C.E.H.C., 456.
DE L'EAU, F.: maçon belge, 48.
D'ELHOUGNE: homme politique belge, 573.
DELMER, A.: journaliste belge, 39.
DE LESSEPS, F.: diplomate et entrepreneur français, 77.
DELORME, A.: missionnaire spiritain au Gabon, 281.
DE LUCA, A.: cardinal, 105, 106.
DE MONTBLANC, A.: homme politique belge, 35, 36, 81.
DE MONTEBELLO (Comte): diplomate français, 448.
DE MOREAU: ministre des Affaires étrangères de Belgique, 479.
DE NEMOURS (Duc): 195.
DENIAUD, T.: père blanc, 120, 248, 359.
DEPELCHIN, H.: jésuite belge, supérieur de la mission du Haut-Zambèze, 140, 540.
DE PITTEURS HIEGAERTS: diplomate belge, 514, 600.
DE QUATREFAGES DE BREAU, J.: savant français, membre du comité exécutif de l'A.I.A., 75.
DE SAINT-JEAN: maçon français, 82, 150.
DESART, Eug.: maçon belge, 48.
DE SERPA: ministre des Affaires étrangères du Portugal, 401, 450.
DE SMET, P.: jésuite belge, missionnaire aux Etats-Unis, 558.
DE SOUZA: jésuite portugais, 607.
DESPREZ, M.: diplomate français, 282, 283, 371, 372.
DEVAUX, J.: chef de cabinet du roi Léopold II, 34, 196.
DE VILLERMONT, Ch.: publiciste belge, 33, 39.
DE VOS, A.: missionnaire de Scheut, vicaire apostolique en Mongolie, 38.
DE WANDELEER: prêtre belge, 197.
DE WAZIERS: homme d'œuvres français, 611, 612, 616.
DE WINTON, Fr.: officier anglais, agent du C.E.H.C., 488, 489, 493, 494, 502-504, 511, 518, 529, 610, 614, 624.
D'HOOP, F.: auxiliaire belge des pères blanc en Afrique, 359.
D'HOOP: prêtre belge, 197.
DI CANOSSA, L.: cardinal, archevêque de Vérone, 55, 56.
DI PIETRO, C.: cardinal, 105, 255.
DI THOMAR: diplomate portugais, 315, 328, 333, 371, 372, 450, 515.
DOLISIE, A.: agent français en Afrique, 435, 446.
DOMINIQUE, v. GOUTTES.
D'OULTREMONT, J.: 598.

DU BOCAGE (BARBOZA -): ministre des Affaires étrangères du Portugal, 603.
DUCLERC, Ch.: ministre des Affaires étrangères de France, 387.
DUPARQUET, Ch.: missionnaire spiritain, vice-préfet du Congo et de la Cimbébasie, 58, 70, 71, 73, 74, 82, 83, 96, 97, 104, 105, 107, 108, 112, 132, 133, 137, 139, 140, 152, 159, 162, 167, 207, 224, 225, 239, 240, 275, 280, 283, 284, 289, 290, 293, 294, 297, 298, 301-303, 310, 313, 317-321, 323-325, 329-331, 337, 340, 341, 343, 346-348, 354-356, 364, 373, 376, 377, 383-385, 403, 412, 413, 415, 416, 419, 467, 468, 486, 490, 491, 518, 623.
DUPLESSY (Mgr): prélat français, 30.
DUPONT, J.: père blanc, 609, 622, 624, 626.
DURAND (Abbé): prêtre, savant géographe français, 244, 247, 262, 265, 266, 284.
DURIAU, A.: maçon belge, 48.
DUTRIEUX, P.: médecin belge, agent de l'A.I.A., 142, 145, 233.

EIGENMANN, J.: spiritain au Portugal, 318, 325, 616.
EMONET, A.: supérieur général des Spiritains, 375-378, 380, 383, 384, 387, 394, 403, 411, 412, 414, 417, 418, 423, 432, 435, 448, 452, 455, 457, 459-462, 467, 469, 474, 476, 479, 486, 491, 493, 501, 517, 523, 528, 536, 550, 560, 569, 570, 575, 576, 581, 609-611, 613, 616-619, 623, 625-627.
ESCHBACH, A.: spiritain, procureur général à Rome, 104, 106, 107, 111, 118, 121, 126, 136, 137, 139, 140, 149, 154, 157, 158, 173, 175, 262-266, 269, 284, 285, 288, 293, 313, 316, 317, 324, 325, 327, 329, 338, 353, 355, 358, 363-365, 369, 370, 372, 375, 376, 380, 381, 383, 393, 410-412, 417-419, 423, 424, 442, 455, 461, 462, 467, 523, 536, 550, 560, 561, 569-571, 575, 626.

FARO, C.: prêtre portugais en Angola, 373, 374.
FARO DA COSTA: négociant portugais, 216, 218, 232.
FERRATA, D.: nonce à Bruxelles, 572, 623.
FERRIER: cardinal, 351.
FERRY, J.: ministre des Affaires étrangères de France, 392, 442, 449, 486, 487, 498.
FORGET, J.: prélat belge, professeur à l'université de Louvain, 525, 628-630.
FRANCHI, Al.: cardinal, préfet de la Propagande, puis secrétaire d'Etat de S.S. Léon XIII, 25, 26, 28, 40, 58, 69, 70, 80, 85-87, 91, 95, 98, 100, 101, 105, 106, 108, 110, 112, 123, 391, 392.
FRANZELIN, J.B.: cardinal, 105, 106, 255.
FRENDORFF: journaliste allemand, 605.
FRERE, Bartle: homme politique anglais, 43, 44, 81.
FRÈRE, W.: maçon belge, 118.
FRÈRE-ORBAN, W.: ministre des Affaires étrangères de Belgique, 391, 400, 426, 572.

GAËTAN, A.: missionnaire spiritain au Congo, 413, 417, 424, 456.
GAMBETTA, L.: ministre des Affaires étrangères de France, 149, 387, 392, 393.
GANACHAUD, L.: père blanc, 171, 187, 234.
GANTIER, V.: journaliste belge, 528, 605, 606.
GAUTIER, E.: prélat belge, 535, 540, 541, 549, 562, 563, 566, 569, 575, 589, 591, 592, 594, 595, 608, 628, 629.
GILLARD: 406.
GILLIS, A.: négociant belge, agent du C.E.H.C., 410, 424.
GIRON, E.: missionnaire spiritain au Congo, 483, 488, 491, 493-495, 501, 504, 511, 519, 528, 529.
GOBLET D'ALVIELLA, E.: homme politique, publiciste et maçon belge, 43, 66, 78-80, 117, 551.
GOFFAUX, A.: maçon belge, 48.
GOOSSENS, P.L.: vicaire général, puis archevêque de Malines et cardinal, 30, 438, 462, 466, 468, 472, 483, 512, 513, 519, 530, 533-535, 540-542, 544, 562, 592, 616, 629.
GORDON, Ch.: général anglais au service de l'Egypte, 55, 129, 142, 447, 497-499, 504.
GOSSART, E.: 34.
GOUTTES, J.B.: capucin français, 84, 86, 184.
GRÉGOIRE XIII: pape, 328.
GRÉGOIRE XIV: pape, 451, 453.

GREINDL, J.: diplomate belge, secrétaire général de l'A.I.A., 43, 44, 69, 70, 121-123, 131, 142, 150, 151, 174, 187, 391, 400, 401, 426, 428, 478, 479, 580, 581, 603, 604, 620 621.
GRESHOFF A.: négociant hollandais au Congo, 193, 194, 215, 456.
GROGNIER-QUÉLUS, J.B.: maçon belge, 48.
GROS: médecin français, 481.
GRÜSSENMEYER, A.: prêtre français à Alger, 342.
GUELUY, A.: missionnaire belge de Scheut, 37, 38, 196, 627, 628.
GUIDAT, F.: maçon belge, 48.
GUILLET, A.: père blanc, 270.
GUTHLIN: prêtre français, 450.
GUYOT, J.: prêtre français à Alger, 187, 208, 235, 387-390, 393, 399-402, 410-413, 416, 417, 419, 422, 437, 609, 618.

HANSSENS, E.: officier belge, agent du C.E.H.C., 420, 424.
HAROU, V.: officier belge, agent du C.E.H.C., 409.
HATTON: négociant anglais, 74, 267.
HAYNALD, L.: archevêque de Colocza (Hongrie), 60, 62, 85.
HENRIQUÈS BESSA, A.: prêtre portugais en Angola, 514.
HENRY, H.: chanoine belge, 197.
HILDEBRAND (DE HEMPTINNE): moine bénédictin, 508, 511, 523, 575, 576.
HOCHSTEIN, J.B.: maçon belge, 48.
HOCHSTEYN, A.: maçon belge, 48.
HORNER, A.: missionnaire spiritain, vice-préfet du Zanguebar, 69, 97, 98, 103, 109-111, 120, 124, 132, 135-137, 141-143, 145, 148, 149, 151, 153, 154, 168, 175, 192.
HOUZEAU, J.C.: membre du comité belge de l'A.I.A., 122.
HOWARD, P.: cardinal, 440.
HUBERT: maçon français, 78.

INNOCENT XII: pape, 451.

JACOBINI, D.: secrétaire de la S.C. de la Propagande, 440, 462, 575, 601.
JACOBINI, L.: cardinal, secrétaire d'Etat de S.S. Léon XIII, 328, 440, 450, 487, 576.
JACOBS, V.: homme politique belge, 543.
JACOBS-BEECKMAN: maçon belge, 48.
JANSSEN, Eug.: officier belge, agent du C.E.H.C., 357, 358, 370, 629.
JANSSENS, J.: supérieur provincial des Jésuites belges, 168-170, 585, 586.
JAUNY, G.: missionnaire spiritain au Loango, 470, 482, 582, 626.
JAURÉGUIBERY, J.B.: ministre de la Marine de France, 376.
JÉROME DE MONTESARCHIO: missionnaire capucin au Congo, 286.
JOLIVET, Ch.: vicaire apostolique de Natal, 83, 114.
JOTTRAND, G.: homme politique et maçon belge, 43.
JOUBERT, L.: capitaine français des zouaves pontificaux, 189.

KALNOKY: ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, 487.
KIRBY: recteur du collège irlandais à Rome, 27.
KOBÈS, A.: vicaire apostolique de Sénégambie, 145.
KRAFFT, G.: missionnaire spiritain au Congo, 456, 601, 602, 624.
KRANTZ: commissaire général de l'Exposition Universelle de Paris, 75.
LAMBERMONT, A.: secrétaire général du ministère des Affaires étrangères à Bruxelles, 33, 35, 43, 44, 55, 514, 516, 604, 606, 608, 627.
LANDELOOS : homme politique belge, 541.
LAVERRIÈRE, F.: directeur des *Missions Catholiques,* 132, 135, 141, 145, 148, 149, 153, 220, 239.
LAVIGERIE, Ch.: archevêque d'Alger, puis cardinal, 68, 86, 87, 91, 94-97, 100-102, 105-108, 112, 119, 120, 125, 128, 130, 131, 135, 137-140, 146, 147, 149, 152, 153, 159-161, 168, 170-177, 187, 188, 191, 196-199, 201-203, 206, 207, 209, 214, 224, 227, 232, 234-237, 239, 244, 248, 249, 253-259, 262-265, 268-270, 275-283, 285, 286, 288, 290, 291, 293-295, 297, 301-304, 310, 311, 313, 315-317, 327, 328, 330, 331, 337, 340-343, 346, 354-356, 358, 359, 363-365, 370, 377, 379, 380, 383, 384, 387-390, 392, 393, 395, 399-403, 405, 411, 413-419, 423, 436, 439, 443, 452, 463-466, 468-472, 474, 475, 477, 482, 483, 485, 488, 494, 498, 500, 504, 507, 511, 513-515, 519, 521, 522, 525, 528, 532, 533, 536, 537, 540, 542, 543, 546, 547, 557, 559, 560, 562, 567, 568, 571, 575, 584, 585, 589, 593, 595, 597, 599, 608, 612, 617, 618, 622, 623, 627, 628.

LE BERRE, P.M.: vicaire apostolique des Deux Guinées, 278, 281, 291, 293, 301, 313, 317, 323, 343, 347-349, 353, 354, 356, 377, 383, 395, 403, 415, 416, 423, 424, 426, 460, 619.
LEDORÉ (R.P.): 339.
LEFEVRE DE BEHAINE: diplomate français, 449, 451.
LÉON X: pape, 450.
LÉON XIII: pape, 120, 208, 229, 256, 293, 305, 325, 360, 528, 540, 549, 557.
LEONARD, J.: vicaire apostolique de Capetown, 133.
LÉOPOLD II: roi des Belges, 29, 34, 35, 43, 85, 91, 93, 104, 141, 185, 186, 195, 198, 199, 202, 203, 206, 220, 223, 228, 229, 235-237, 244, 305, 343, 345, 355, 369, 379, 388-390, 405, 406, 410, 428, 430, 436, 440, 448, 462, 464-466, 468, 471, 472, 475, 476, 497, 507, 511, 526-528, 533, 539-543, 547-549, 559, 572-574, 578, 583, 585, 597, 598, 604, 605, 608, 609, 624, 627, 629.
LESLIE, R.: médecin anglais, agent du C.E.H.C., 502.
LEVADOUX, A.: missionnaire spiritain au Congo, 382.
LEVAVASSEUR, Fr.: supérieur général des Spiritains, 301, 310, 313, 316, 317, 323-331, 346, 348, 349, 353-358, 361, 363, 364, 369, 372, 373.
LÉVESQUE, A.: père blanc, 201.
LIBERMANN, F.: fondateur de la Congrégation du Saint-Cœur de Marie, 612.
LIVINGSTONE, D.: missionnaire et explorateur anglais, 27, 55, 74, 79, 106, 160, 245.
LIVINHAC, L.: père blanc, 214.
LOEMBA, André: chef indigène de Loango, 408.
LOOSVELT: médecin belge, 197.
LOYER, Ch.: prêtre français, 171, 189, 197, 355, 405, 436, 473, 543, 544, 546, 547, 591, 592, 599.
LUCAN: médecin français, 609.

MACKINNON, W.: armateur écossais, 176, 237.
MAES, A.: savant belge, agent de l'A.I.A., 98, 103, 104, 109, 115, 141.
MAKOKO: chef congolais, 312, 386, 403, 414, 456, 601, 602.
MALAMINE: sergent sénégalais, 447.
MALOU, J.: homme d'Etat belge, 572.
MANCINI: ministre des Affaires étrangères d'Italie, 600.
MANNING, H.: cardinal, 45, 105, 106.
MARICQ: prêtre belge, 379.
MARNO, E.: explorateur autrichien, 99, 130, 135.
MARTIN: journaliste belge, 498.
MARTIN: agent du C.E.H.C., 489.
MARTINS: négociant portugais au Congo, 218.
MARTINS FERRÃO: diplomate portugais, 620.
MASELLA, G.M.: nonce à Lisbonne, 270, 282, 295.
MASOTTI, Ign.: secrétaire de la S.C. de la Propagande, 256, 257, 259, 270, 282, 288, 327, 349, 361.
MASSAIA, G.: vicaire apostolique des Gallas, 71, 81, 162, 167, 257, 541.
MASSARI, A.: agent italien de l'E.I.C., 602.
MATTEUCCI, P.: explorateur italien, 147.
MCCALL: missionnaire protestant au Congo, 233, 267, 279, 303.
MEGLIA, P.F.: cardinal, 248, 255, 256.
MEROLLA (BONAVENTURA DE SORRENTO): missionnaire capucin au Congo, 286.
MERLON, A.: père blanc belge, 464-466, 471, 473, 484, 498, 501, 515, 528, 530, 535, 547, 549, 556-560, 569, 570, 626, 627, 630.
MERTEL, T.: cardinal, 105, 106.
MESTRAYE: conseiller communal de Schaerbeek, 49.
MICHAUD: explorateur français, 377.
MINGTON: diplomate anglais, 362.
MIRAMBO: chef africain, 369, 389.
MISSALLE: maçon belge, 48.
MIZON, L.: officier de la Marine française, 302, 312.
MOHAMED BIRI: 369.
MONBEL: diplomate français, 486-488.
MOREL: directeur des *Missions Catholiques*, 266.
MTESA: roi de l'Ouganda, 128, 255.

NACHTIGAL, G.: explorateur allemand, 55.
NASSOU: 408.
NETTO, J.S.: évêque d'Angola, puis patriarche de Lisbonne et cardinal, 288, 295, 296, 373, 374, 382, 415, 442, 454.
NEUJEAN: homme politique belge, 573.
NILIS, Th.: agent belge du C.E.H.C., 424.
NINA, L.: cardinal, secrétaire d'Etat de S.S. Pie IX, 105, 106, 226, 270, 282.

NISARD, D.: sous-directeur au ministère des Affaires étrangères à Paris, 442, 444, 447.

ORBAN, F.: officier belge, agent du C.E.H.C., 414.
OREGLIA, L.: cardinal, 105, 106, 440.

PAEPS: prêtre belge, 188, 189, 197.
PAPPAERT, H.: maçon belge, 48.
PARIS, V.: missionnaire spiritain au Congo, 456, 470, 480, 601, 618.
PARMINTER, W.: officier anglais, agent du C.E.H.C., 488, 502, 511, 518, 529.
PASCAL, J.: père blanc, 359.
PECCITE: agent italien au service de la France en Afrique, 425.
PEDROZO, F.: prêtre portugais, 318, 322, 325, 329, 339, 393, 443.
PERRAUDIN, J.: 71, 87, 97, 105, 130, 131, 187, 188, 198, 199, 201-203, 206, 207, 227, 235, 237, 257, 304, 331, 341, 355, 387-390, 400, 411, 419, 436, 466, 470, 472, 474, 511, 515, 519, 522, 528, 533, 542, 543, 546, 547, 559, 560, 575, 581, 599, 609, 622.
PETERMANN, A.H.: savant géographe allemand, 249.
PEUCHER (Mgr): 545.
PEUREUX, N.: spiritain, économe général, 35, 36, 493.
PHILIPPE II: roi d'Espagne, 350.
PHILIPPIN: géographe français, 337.
PIE IX: pape, 46-48, 75, 76, 105, 335, 451, 568.
PINHEIRO CHAGAS: ministre de la Marine du Portugal, 620, 621.
PIRMEZ, E.: homme politique belge, 526, 572, 573.
PITRA, J.B.: cardinal, 105, 106, 255.
PLANQUE, A.: supérieur général de la Société des Missions Africaines de Lyon, 25, 54, 58, 59, 63-66, 83, 86, 104, 105, 107, 108, 113, 114, 132, 140, 143, 145, 161, 238, 243, 391, 392.
POPELIN, E.: officier belge, agent de l'A.I.A., 187.
PRICE: missionnaire protestant en Afrique orientale, 100.

RABAUD, A.: armateur marseillais, 110, 176.
RAEMDONCK: prêtre belge, 197.
RAMAECKERS, G.: officier belge, agent de l'A.I.A., 369.
RAMPOLLA, M.: substitut du secrétaire d'Etat de S.S. Léon XIII, 270, 282, 288, 327, 361.
RÉCAMIER: prêtre français, 339.
RENARD, B.: général et maçon belge, 48, 57.
RENIER, A.: diplomate belge, 514-517.
RICARDS, J.: vicaire apostolique du Cap oriental, 26, 28, 83.
RICHE, L.: maçon belge, 48.
RINALDINI: auditeur de la nonciature à Bruxelles, 429.
ROBYNS: 39.
ROELENS, V.: père blanc belge, 484.
ROEYKENS, A.: 43.
ROFFIAEN, F.: maçon belge, 48.
ROUSSELLE, A.: maçon français, 76, 78, 80, 82.
RYLLO, M.: jésuite polonais, pro-vicaire apostolique de l'Afrique centrale, 125.

SABOGA: 408.
SAÏD BARGASH: sultan de Zanzibar, 360, 599.
SAÏD PACHA: 599.
SAND, J.: missionnaire spiritain au Congo, 480.
SANFORD, H.: général américain, membre du comité exécutif de l'A.I.A., 187, 388.
SANGUIGNI: 255.
SBARRETTI, P.: cardinal, 255, 440.
SCHMIDT, E.: missionnaire spiritain au Congo, 73.
SCHMITT, G.: missionnaire spiritain au Congo, 266, 267, 312, 377, 380.
SCHMITZ: prêtre belge, 428, 429, 436, 438, 515, 519.
SCHOLLAERT, Ad.: maçon belge, 48.
SCHWINDENHAMMER, Ign.: supérieur général des Spiritains, 29, 30, 70, 73, 80, 82, 96, 97, 106-109, 118, 119, 124, 126, 132, 136-138, 140, 148, 151, 158, 159, 167, 173, 175, 176, 192, 198, 205, 207, 215, 216, 219, 223, 224, 232, 233, 239, 242, 243, 259, 264-269, 275, 289, 293, 297, 349.
SEMET, F.: maçon belge, 48.
SERPA PINTO, A.: explorateur portugais, 363.
SILVA Y TORRÈS: archevêque de Goa, 451.
SIMEONI, J.: cardinal, secrétaire d'Etat de S.S. Pie IX, puis préfet de la S.C. de la Propagande, 25, 60, 61, 63, 119, 122, 123, 125-127, 130, 138, 143, 146-148, 152, 153, 158, 162, 178, 205, 207, 214, 226, 227,

231, 232, 238, 243, 248, 255, 257, 259, 262, 290, 291, 293, 295, 297, 298, 304, 305, 313-315, 326, 328, 330, 331, 340, 346, 349, 354, 356, 359, 375, 377, 379, 381, 391, 424, 426, 428, 429, 431, 438, 440, 441, 452, 455, 457, 459, 462, 463, 465, 466, 468, 470-473, 522, 524, 534, 535, 561, 563, 566, 570, 579, 587, 589, 592, 594, 595, 597, 612.
SIMON, A.: 524.
SIMONS: homme politique belge, 572.
SMITH, H.: missionnaire protestant en Afrique, 157.
SOBOUL, A.: père blanc, 235.
SOLVYNS, E.: sénateur belge, 114, 115.
SOLVYNS, H.: diplomate belge, 43.
STANLEY, H.M.: explorateur anglais, agent du C.E.H.C., 27, 55, 71, 73, 74, 85, 99, 106, 128, 193, 198, 209, 215, 216, 218-220, 223, 228 230, 232-234, 240, 241, 243, 249, 253, 264, 266, 275, 276, 278, 281, 303, 312, 324, 343, 345, 358, 384, 386, 388-390, 399, 400, 412, 413, 420-422, 424, 432, 435, 437, 447, 497, 499, 502, 505, 518, 537, 615.
STONE PACHA: 99.
STORME, M.: 54, 58, 86, 91, 98, 127, 142, 148, 483, 519, 533, 534, 592.
STRAUCH, M.: officier belge, secrétaire général de l'A.I.A., président du C.E.H.C., 177, 185-188, 190, 195, 202, 220, 223, 235-238, 244, 248, 305, 343, 344, 369, 370, 379, 388-390, 393, 394, 399-402, 410, 411, 448, 464, 543, 544, 547-549, 560, 574, 581, 591, 597-599, 604, 605, 608, 609, 623,
STRÉBLER, E.: missionnaire spiritain à Zanzibar, 98.
SYLVEIRA: missionnaire jésuite en Afrique, 245.
SZECHENYI (Comte): 487.

THÉODOSIE, v. VERNEERTS.
THIBAUT: homme politique belge, 572.
THYS, A.: officier belge, adjoint du président du C.E.H.C., 393, 522, 614, 615.
TIRAVEGNA: assistant général pour l'Italie de la Compagnie de Jésus, 595.
'T KIND DE ROODEBEKE: sénateur belge, 47.
TORONI: minutante de la S.C. de la Propagande, 25, 54, 134, 144, 392.

URBAIN VIII: pape, 285, 350.

VALCKE, L.: officier belge, agent du C.E.H.C., 345, 615.
VAN DEN BERGHE, O.: prélat belge, 530, 535, 536, 611, 612, 616-618.
VAN DEN BRANDEN DE REETH: recteur du collège belge à Rome, 40.
VAN DEN HEUVEL, Th.: médecin belge, agent de l'A.I.A., 187.
VAN DER ELST: maçon belge, 48.
VANDERSTRAETEN, C.: père blanc belge, 484.
VANDERSTRAETEN, P.: diplomate belge, 604.
VAN DE VELDE, L.: officier belge, agent du C.E.H.C., 406, 409.
VAN EETVELDE, Edm.: administrateur général des Affaires étrangères de l'E.I.C., 598.
VAN EYNEN: prêtre belge, 197.
VAN GELE, A.: officier belge, agent de l'E.I.C., 607.
VAN HOETER, Ph.: maçon belge, 48.
VAN HUMBEEK, P.: homme politique et maçon belge, 48, 84, 116, 559.
VAN NEUSS, H.: administrateur général des Finances de l'E.I.C., 598.
VANNUTELLI, S.: nonce à Bruxelles, puis à Vienne, 32, 33, 41, 45, 50, 60, 61, 97, 254, 486, 487.
VANNUTELLI, V.: pro-substitut à la secrétairerie d'Etat de S.S. Pie IX, puis nonce à Lisbonne, 33, 41, 42, 443, 477, 621.
VAN REETH, J.: supérieur provincial des Jésuites belges, 579, 585, 590, 597.
VAN SCHENDEL, Th.: ingénieur belge, agent du C.E.H.C., 266, 268.
VAN SCHOOR, J.: maçon belge, 48.
VAN WEDDINGEN, A.: aumônier de la Cour de Bruxelles, 345, 379, 381, 428, 429, 431, 438-440, 462, 464-466, 468, 469, 471, 472, 474, 522, 561-563, 592, 594, 595, 598, 608, 609.
VERBIEST, R.: supérieur provincial des Frères-Mineurs Récollets de Belgique, 612.
VERBIST, Th.: fondateur de la Congrégation missionnaire de Scheut, 558.
VERNEERTS (Sœur THÉODOSIE): religieuse belge, 379, 380.
VERNOT, J.: économe général du Séminaire des Missions étrangères de Paris, 35, 36.
VERSCHEUREN: chanoine de Gand, 197.
VERSPEYEN, G.: journaliste belge, 524.

VRANCKX, Fr.: supérieur général de la Congrégation de Scheut, 30, 31, 37-39, 168-170, 196, 197, 463, 558.
VYNCKE, A.: père blanc belge, 391, 484.

WAEFELAER, Ch.: maçon belge, 48.
WALTER, V.: maçon belge, 48.
WAUTIER, J.: officier belge, agent de l'A.I.A., 131, 132, 135.
WILMOT, A.: résident irlandais en Afrique du Sud, 25, 26, 28.
WISSMANN, H.: explorateur allemand, 613, 618.
WUYTS, M., v. BENOIT.

ZINGA, Anna: reine de Matamba, 287.
ZITELLI, Z.: minutante de la S.C. de la Propagande, 107, 132, 140, 263, 282, 290, 294, 303, 314, 326, 340, 474, 536, 571, 622.

Table des matières

Pages

RÉSUMÉ 5

SAMENVATTING 6

SIGLES EMPLOYÉS 7

INTRODUCTION 9

1876. Documents nos 1 à 31 (31) 23

1877. Documents nos 32 à 64 (33) 51

1878. Documents nos 65 à 144 (80) 89

1879. Documents nos 145 à 197 (53) 155

1880. Documents nos 198 à 241 (54) 221

1881. Documents nos 242 à 312 (61) 273

1882. Documents nos 313 à 349 (37) 367

1883. Documents nos 350 à 382 (33) 397

1884. Documents nos 383 à 439 (57) 433

1885. Documents nos 440 à 553 (114) 509

SOURCES 631

TABLE ONOMASTIQUE 639

TABLE DES MATIÈRES 648

Achevé d'imprimer le 8 octobre 1965
par l'Imprimerie SNOECK-DUCAJU et FILS S.A., Gand-Bruxelles